



**HAL**  
open science

# La professionnalisation du football français : un modèle de dénégalion

Hassen Slimani

► **To cite this version:**

Hassen Slimani. La professionnalisation du football français : un modèle de dénégalion. Sociologie. Université de Nantes, 2000. Français. NNT : . tel-02561921

**HAL Id: tel-02561921**

**<https://theses.hal.science/tel-02561921>**

Submitted on 4 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE NANTES  
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

# **La professionnalisation du football français : un modèle de dénégation**

---

**THÈSE DE DOCTORAT**  
École doctorale : Droit et Sociologie  
Discipline : Sociologie

*présentée  
et soutenue publiquement par*

**Hassen SLIMANI**

*le 30 novembre 2000, devant le jury ci-dessous*

M. Roger ESTABLET, Professeur, Université de Provence  
M. Jean-Michel FAURE, Professeur, Université de Nantes  
M. Daniel GAXIE, Professeur, Université de Paris I  
M. Jocelyn GOURVENNEC, Footballeur professionnel au Stade Rennais  
M. Michel RASPAUD, Professeur, Université de Lille II  
M. Charles SUAUD, Professeur, Université de Nantes

*Directeur de thèse : M. Jean-Michel FAURE*



UNIVERSITÉ DE NANTES  
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

# **La professionnalisation du football français : un modèle de dénégation**

---

**THÈSE DE DOCTORAT**  
École doctorale : Droit et Sociologie  
Discipline : Sociologie

*présentée  
et soutenue publiquement par*

**Hassen SLIMANI**

*le 30 novembre 2000, devant le jury ci-dessous*

M. Roger ESTABLET, Professeur, Université de Provence  
M. Jean-Michel FAURE, Professeur, Université de Nantes  
M. Daniel GAXIE, Professeur, Université de Paris I  
M. Jocelyn GOURVENNEC, Footballeur professionnel au Stade Rennais  
M. Michel RASPAUD, Professeur, Université de Lille II  
M. Charles SUAUD, Professeur, Université de Nantes

*Directeur de thèse : M. Jean-Michel FAURE*

En mettant un point final à ce travail, mes premières pensées vont à mon père, Mohamed SLIMANI, qui j'en, suis sûr, doit être fier de moi.

Mes sentiments les plus profonds sont aussi destinés à ma mère et ma grand-mère, Françoise et Madeleine WOILLON, et aux « miens » qui m'ont soutenu et ont été près de moi dans les moments difficiles. Toute ma gratitude va également à Isabelle BARBELIVIEN, Patrice BRICAUD, Alain DOLBEAU, Valérie ÉVAIN et Gaëtan GABORIT pour leur réconfort, leur aide précieuse et leur patience. Je me dois également de remercier Jean-Marie ROUDEAU pour la chance qu'il m'a donnée et que j'ai su prendre, et René RICHARD pour sa philosophie de la vie et du football.

Cette thèse n'aurait pu aboutir sans le soutien et les conseils avisés de Jean-Michel FAURE qui dirige mes travaux depuis la Licence. Associé à Charles SUAUD, Directeur du Centre nantais de sociologie (CENS), les remarques pertinentes qu'ils y ont apportées en matière de sociologie du sport et, en particulier, de football européen m'ont permis de mieux maîtriser ma réflexion.

Je suis également redevable envers Rémy LE SAOUT pour la disponibilité dont il a fait preuve et sa contribution décisive à l'organisation de mes idées et écrits. Ma reconnaissance va en outre à Cécile CRÉAC'H, Jacqueline GUILBODEAU, Gérard HOUDEVILLE, Richard JUIN, Gildas LOIRAND, Gilles LAZUECH, Patrick MALHERBE, Dominique MARCHETTI, Pascale MOULÉVRIER et Sylvain ROBERT pour leur compétence et leur attention. Je tiens enfin à souligner la précieuse collaboration de Joël DELPIERRE, Dominique VÉZIR, René CHARRIER, Jean VINCENT et Michel TRONSON, de même que celle des joueurs et anciens joueurs professionnels ayant participé à mes enquêtes.

|                   |   |
|-------------------|---|
| SOMMAIRE.....     | 4 |
| INTRODUCTION..... | 6 |

## PREMIÈRE PARTIE

|  |    |
|--|----|
| La structuration de l'espace du football français<br>et l'administration de son élite..... | 13 |
|--|----|

### CHAPITRE 1

|   |    |
|---|----|
| L'internationalisation du football français.....                      | 15 |
| La genèse des règles du jeu et ses configurations .....               | 17 |
| La place du football au sein des instances omnisports en France ..... | 21 |
| La création de la Fédération internationale .....                     | 38 |
| La conquête de la représentation nationale .....                      | 56 |

### CHAPITRE 2

|   |     |
|---|-----|
| La dénégation de l'économie marchande du football de haut niveau.....         | 80  |
| L'essor de l'économie du football.....  | 82  |
| La lutte ouverte contre l'autonomisation de l'élite .....                     | 99  |
| Les premières formes de dénégation de la « marchandisation » du football .... | 120 |

## CHAPITRE 3

|  |     |
|--|-----|
| Le maintien d'un professionnalisme « euphémisé » ..... | 150 |
| La construction du professionnalisme .....             | 152 |
| La « fédéralisation » du marché des joueurs .....      | 186 |
| La reconnaissance de l'ordre fédéral par l'État .....  | 205 |

## SECONDE PARTIE

|   |     |
|---|-----|
| L'autre professionnalisation du professionnalisme ..... | 226 |
|---|-----|

## CHAPITRE 4

|  |     |
|--|-----|
| Une professionnalisation par transgressions .....                        | 231 |
| Un délit d'ascension sociale par le football : le cas Ernest VAAST ..... | 233 |
| D'un syndicalisme militant à un syndicalisme consensuel .....            | 248 |
| La « fraude forcée » du président Roger ROCHER .....                     | 285 |

## CHAPITRE 5

|   |     |
|---|-----|
| Les centres de formation comme enjeu national .....                             | 309 |
| Le marché de la détection .....   | 311 |
| La production du capital footballistique : entre éducation et compétition ..... | 329 |
| Les profits de la formation .....   | 345 |

## CHAPITRE 6

|  |     |
|--|-----|
| Effets de dénégarion et crise de la croyance .....   | 358 |
| L'individualisation du rapport à la profession ..... | 360 |
| L'exode des footballeurs français .....              | 372 |
| Le paradoxe des résultats internationaux .....       | 379 |

|                  |     |
|------------------|-----|
| CONCLUSION ..... | 391 |
|------------------|-----|

|               |     |
|---------------|-----|
| ANNEXES ..... | 397 |
|---------------|-----|

|                     |     |
|---------------------|-----|
| BIBLIOGRAPHIE ..... | 407 |
|---------------------|-----|

# INTRODUCTION

Au lendemain de la victoire de l'équipe de France de football lors de la Coupe du monde 1998, les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle se sont attachés à rappeler en quoi le football pourrait être une école de vertu et un facteur d'intégration sociale, sentiments résumés dans les propos de ce journaliste de *L'Équipe* : « On a entendu beaucoup de monde s'exprimer autour de la conquête des Bleus, qui ne pouvait échapper, de par l'onde de choc qu'elle a provoquée, à une certaine récupération. Tout le monde même, quasiment, sauf ceux qui prônaient, un peu fort à mesure qu'on avançait dans les années 90, des idées très différentes de l'image "tricolore et multicolore" véhiculée par l'équipe de France. Depuis, et tant mieux, silence radio, tant a été puissant le symbole d'un jeune homme prénommé Zinedine [ZIDANE] capable d'emmener son pays aussi loin, aussi haut. Et d'appuyer ainsi le concept d'un droit du sol plus fort que le droit du sang. Inaudibles, déphasés, balayés ces jours-ci, les avis contraires. Tant mieux, même si la victoire sur le racisme sera plus longue à se dessiner encore que les soixante-huit ans d'attente pour un succès en Coupe du monde. »<sup>1</sup> Le discours sur

---

<sup>1</sup> Claude Droussent, « Droit du sol, droit du foot », *L'Équipe Magazine*, n° 849, 18 juillet 1998, p. 5.

l'intégration « à la française », incarnée par une équipe qui représente la nation à l'échelle planétaire, a été unanimement repris lors du nouveau succès des footballeurs français au Championnat d'Europe des nations 2000. D'un point de vue sportif, les performances de cette sélection, seule formation au monde à avoir remporté consécutivement deux compétitions internationales majeures, posent d'autres questions.

L'équipe qui a réalisé ces résultats a, en effet, la particularité d'être composée à 80 % de joueurs évoluant dans des championnats « étrangers ». Sans un quota d'internationaux aussi important parti jouer dans les principaux championnats européens, la sélection française avait déjà obtenu quelques résultats prometteurs mais pas aussi constants. Elle s'était classée troisième des Coupes du monde 1966 et 1982, et avait remporté le Championnat d'Europe des nations en 1984, avec son capitaine, Michel PLATINI, seul joueur évoluant en Italie. Sans faire de la nouvelle composition de l'équipe de France une des conditions nécessaires à sa consécration mondiale, le départ des footballeurs vers les grands clubs allemands, anglais, espagnols et italiens au début des années 1990 est l'autre constat qui singularise le football de haut niveau en France<sup>1</sup>. Même si cet « exode » récent ne concerne qu'une minorité d'internationaux — quoi que depuis 1996 ce phénomène touche progressivement des joueurs d'un moindre niveau et les jeunes encore en formation<sup>2</sup> —, il conduit à s'interroger sur les raisons de départs qui se généralisent. En 1996-97, les joueurs étaient dix fois plus nombreux que la saison précédente à quitter l'hexagone. L'explication la plus répandue de ce processus, typiquement français, se focalise sur le caractère financier des transferts en s'indignant des sommes investies pour acquérir les services d'un footballeur. Si les offres financières influencent effectivement le choix des joueurs et leurs destinations, au même titre que leurs désirs et perspectives de consécration<sup>3</sup>, ce type d'analyse trouve rapidement ses

---

<sup>1</sup> Actuellement, les autres grandes sélections nationales du football européen ne comptent quasiment aucun joueur évoluant dans un championnat autre que le leur.

<sup>2</sup> L'hebdomadaire *France football* leur consacre dix pages dans un numéro spécial intitulé « Il faut sauver le foot français », *France football*, n° 2747, 1<sup>er</sup> décembre 1998, pp. 3 à 12.

<sup>3</sup> En 1996-97, par exemple, Zinedine ZIDANE quitte le club des Girondins de Bordeaux pour la Juventus de Turin. L'acquisition du joueur français coûte alors au club italien 35 millions de francs (MF) et son salaire est d'environ 10 MF par an. Il se place au dixième rang des joueurs français évoluant à l'étranger les mieux payés derrière Éric CANTONA (25 MF), Laurent BLANC et Youri DJORKAEFF (24 MF), Marcel DESSAILLY (18 MF), etc. Ajoutons que dans cette hiérarchie mondiale de salaires (contrats publicitaires compris), les footballeurs, qui plus est français,

limites : il suffit d'observer que les départs ont commencé au début des années 1990, alors que le salaire moyen des joueurs de la première division française était le plus élevé des championnats européens<sup>1</sup>. D'autre part, ce mouvement précède l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes établi au mois de décembre 1995 sur la libre circulation des joueurs leur permettant de monnayer leur talent dans toute l'Europe<sup>2</sup>.

Au-delà de cette interprétation rapidement insuffisante en terme de rationalité économique, si évidente soit-elle, nous formulons l'hypothèse selon laquelle l'émigration des joueurs vient du désajustement entre l'état de structuration du champ du football en France et les dispositions des joueurs professionnels qui y sont formés. Inversement, le capital footballistique<sup>3</sup> produit dans les clubs français trouverait à l'étranger des conditions d'expression mieux adaptées à sa valorisation que celles qui prévalent en France. Si la majorité des footballeurs exerce ses talents dans les clubs de l'hexagone, la migration d'une minorité largement majoritaire en sélection nationale offre pourtant très directement matière à interroger les contradictions du champ footballistique français. Tout s'y passe, en effet, comme si les modes de pensée et de pratique du métier de footballeur méthodiquement inculqués pendant leur formation ne parvenaient plus à s'exprimer dans l'espace compétitif national ; les meilleurs footballeurs

---

se classent très loin derrière les basketteurs américains (M. JORDAN, 220 MF annuel), les boxeurs (M. TYSON, 200 MF), les golfeurs, les tennismen, etc. Voir la Revue juridique et économique du sport, n° 38, Paris, Lamy, mars 1996, p. 53. Suite à l'Euro 2000, la cote du meneur de jeu français sur le marché des transferts a pris de la valeur ; les dirigeants de la Juventus sont prêts à le céder au Real Madrid pour 600 MF, somme sur laquelle le joueur ne perçoit aucun bénéfice. Finalement, Z. ZIDANE reste en Italie et son salaire annuel avoisine aujourd'hui les 30 MF, ce qui ne l'empêche pas d'être la personnalité préférée des Français qui l'avaient déjà plébiscité dans un sondage Ipsos (méthode des quotas) après le succès en Coupe du monde. Voir Benoît Heimermann & alii., « Le sport se sert show », in L'Équipe magazine, n° 857, 12 septembre 1998, pp. 44 à 64.

<sup>1</sup> *L'Expansion*, avril 1992.

<sup>2</sup> L'arrêt « BOSMAN », du nom du joueur belge ayant subi un préjudice en 1990 lors de son transfert du RC Liège à l'US Dunkerque, abolit l'application des règles édictées par les fédérations sportives limitant dans chaque équipe le nombre de joueurs ressortissant d'un autre État membres de l'Union européenne et imposant au club qui désire s'attacher les services d'un joueur en fin de contrat de payer une indemnité de transfert, de formation ou de promotion au club qui le cède.

<sup>3</sup> On entend par capital footballistique les compétences techniques, physiques, tactiques des joueurs, leur expérience pratique du jeu à différents niveaux en club et en sélection, la notoriété qu'ils en retirent et la sociabilité développée dans le milieu au sein duquel ils évoluent. Ce capital est aussi collectif puisque la composition d'une équipe est le résultat de la concentration et de l'accumulation des compétences footballistiques individuelles.

revendiquant de plus en plus tôt la liberté d'exercer leur profession dans les grands clubs européens. L'objectivation de ces contradictions suppose que l'on questionne, dans un premier temps, la genèse du « professionnalisme ». Dans un second temps, elle permet de mettre en lumière la singularité de l'organisation du football professionnel français et son mode d'administration.

Notre recherche ne peut guère s'appuyer sur l'histoire officielle reconstruite par les journalistes sportifs, les dirigeants des fédérations, les présidents de clubs et les anciens joueurs devenus les porte-parole des instances du football. Leurs récits hagiographiques aux titres évocateurs s'attachent, sur le ton de l'enchantement<sup>1</sup>, à écarter les questions qu'ils jugent triviales, telles les conditions matérielles de réalisation du métier de footballeur. Ces questions portent, en réalité, atteinte à l'image et aux représentations d'une passion désintéressée du sport en général et du football en particulier véhiculées par la Fédération française de football (FFF)<sup>2</sup>. En revanche, le questionnement des véritables enjeux du football professionnel amène à montrer comment les instances fédérales sont parvenues à s'approprier et à maintenir le monopole des conditions sociales et économiques de la pratique du haut niveau. Bien que son économie marchande repose sur une logique compétitive destinée à consacrer les meilleurs, la circulation des joueurs, la concentration du capital footballistique ainsi que la monétisation des transactions ont toujours fait l'objet de réglementations visant à préserver les intérêts et l'autorité des instances fédérales. L'axe majeur de la thèse développée ici sera de montrer comment les dirigeants fédéraux ont construit et imposé la légitimité de leur domination sur l'économie du professionnalisme, par quelles stratégies ils l'ont reproduite et

---

<sup>1</sup> Entre autres, Jean Cornu, *Les Grandes Équipes françaises du football*, Famot, Genève, 1978 ; Philippe Robrieux, *Les Grands Goals de l'histoire*, Ramsay, Paris, 1979 ; Gérard Ernault & Jacques Thibert, *Le Grand livre du football*, Paris, Calmann-Lévy, 1981 ; Jean-Philippe Réthacker & J. Thibert, *La Fabuleuse Histoire du football*, 2 vol., ODIL, Paris, 1984 ou encore Dominique Mignon & Gérard Ejnes, *Le livre d'or du football*, Solar, Paris, 1991.

<sup>2</sup> Ce point de vue est en partie repris par les historiens du football qui analysent le professionnalisme essentiellement dans des perspectives politiques, économiques, sociales ou culturelles. En outre, ils minimisent l'importance du sens donné aux compétitions ainsi qu'à leurs configurations, au-delà de leurs raisons exclusivement sportives, au moment où elles sont créées. Cependant, ces approches, particulièrement celles d'Alfred Wahl et Pierre Lanfranchi, fournissent d'amples informations auxquelles nous serons amenés à faire référence.

comment cette légitimité est contestée à partir du moment où l'espace compétitif des clubs s'internationalise.

Le paradoxe historique du football français tient au fait que pour défendre leurs intérêts, ses dirigeants aient été obligés d'instaurer des rapports privilégiés avec les instances internationales et leurs compétitions, tout d'abord en contribuant de manière décisive à leur création dès le début du siècle, ensuite en en assurant leur direction jusqu'au début des années 1950. En imposant constamment l'idée qu'il n'existe qu'un seul et unique football sur l'espace national, les instances fédérales dénie ainsi toute spécificité au football professionnel. L'internationalisation les autorise à se prévaloir de valeurs universelles faites de désintéressement et de dévouement à une cause commune pour détourner à leur profit les intérêts économiques et sociaux liés au développement de l'économie footballistique. Il faut alors dépasser l'opposition ambiguë entre les notions d'« amateurisme » et de « professionnalisme » pour comprendre que cette division antagoniste indigène de l'espace du football sert la position de force des partisans de l'ordre fédéral. En réalité, l'institution et les individus qui le représentent transfigurent explicitement, par leurs prises de position permanentes, les enjeux de la professionnalisation et peuvent ainsi retirer les plus grands profits de cet acte de transmutation symbolique qui légitime leur pouvoir. Ce professionnalisme « fédéralisé »<sup>1</sup> se singularise ainsi par l'euphémisation et la dénégation des conditions économiques, juridiques et sociales qui caractérisent tout processus de professionnalisation, serait-il sportif et même footballistique.

En assignant comme finalité première au football professionnel une mission de service public, accréditée par l'État à la fin des années 1960, le maintien de l'emprise fédérale passe par la reproduction des conditions socio-économiques et structurelles<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> On entendra par là systématiquement dans le développement, le processus par lequel les dirigeants des instances fédérales se sont appropriés le football professionnel.

<sup>2</sup> Les institutions du football français et mondial ne sont pas essentiellement tournées sur la défense de leurs propres intérêts. Elles répondent aussi aux aspirations et aux représentations d'une certaine catégorie d'individus. Comme le rappelle l'analyse durkheimienne, « les institutions anciennes ne s'évanouissent jamais devant les institutions nouvelles, au point de ne plus laisser traces d'elles-mêmes. Elles persistent, non pas seulement par survivance, mais parce qu'il persiste aussi quelque chose des besoins auxquels elles répondaient. » in É. Durkheim, *De*

déniant toute forme d'autonomisation par le marché. La récurrence de ces stratégies de dénégation<sup>1</sup>, érigée en véritable modèle, assure une domination sans laquelle la FFF perdrait toute légitimité au plus haut niveau des compétitions nationales et internationales. Face à ce système qui inscrit les footballeurs dans des rapports de dépendance symbolique et morale, plus qu'économique et juridique, au sein de la sélection nationale comme dans la majorité des clubs français, nous nous attacherons enfin à mettre à nu les transgressions de cet ordre fédéral fréquemment apparues comme la seule voie vers un autre mode de professionnalisation du professionnalisme.

Le choix de privilégier l'expression de ceux qui sont les principaux acteurs du football professionnel français, c'est-à-dire les joueurs, nous a conduit à entreprendre trois enquêtes par questionnaires. La première a été effectuée en 1993-94 dans le cadre d'un mémoire de DEA. Elle portait sur l'initiation au métier de footballeur dans les centres de formation des clubs professionnels. Sur un effectif total de 480 apprentis, 266 nous ont répondu, dont soixante-dix n'avaient pas encore signé de contrat d'apprentissage, soit un taux de réponses de 40,8 %. La deuxième enquête, réalisée en collaboration avec l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), leur organisme syndical, portait sur 800 joueurs en activité en 1996 (n = 261, soit 32,6 % de retours). L'année suivante, enfin, grâce au soutien du CNRS et aux listes qui nous ont été fournies par les clubs et René Charrier, vice-président de l'UNFP, 575 questionnaires ont été envoyés aux anciens internationaux ainsi qu'aux anciens joueurs du FC Nantes, de Lille OSC et de l'AS Saint-Étienne. Le taux de participation à cette enquête, à laquelle 252 joueurs ont répondu, est de 47,7 %. Ce questionnaire reprenait une partie des items de celui envoyé aux joueurs en activité. Ainsi, nous avons pu fusionner quatre-vingt-quatorze variables, pour une population totale de 513 footballeurs. En complément de ces investigations statistiques, une série d'entretiens approfondis a été conçue lors d'un enseignement d'enquête qualitative dispensé aux étudiants de l'Université de Nantes au cours de l'année 1997-98. Elle s'est focalisée sur les joueurs professionnels

---

*la division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF, 1994 (1<sup>ère</sup> Éd. 1930), p. xxxiii.

<sup>1</sup> Nous définissons la dénégation comme un acte plus ou moins conscient par lequel un individu en son nom propre ou au nom d'une institution reconnaît implicitement et/ou transfigure explicitement, par des écrits et des discours, les enjeux et les intérêts d'une situation dont il tire profits.

des clubs du grand Ouest qui, pour certains, avaient mis un terme à leur carrière (n = 13), et pour d'autres évoluaient encore en première et en deuxième division (n = 43).

## PREMIÈRE PARTIE

La structuration de l'espace du football français  
et l'administration de son élite

On se propose, dans la première partie de ce travail, de comprendre pourquoi, comment et à quels moments précis de l'histoire du football en France ses dirigeants vont faire une priorité de la création d'instances et de compétitions internationales destinées à organiser et à administrer la pratique des élites du football mondial et européen. À chaque époque, l'« internationalisation » du football français ne sera pas sans influencer la constitution et l'évolution de sa propre élite. Elle ne s'imposera pas non plus sans modifier l'organisation institutionnelle et l'administration du football à l'échelle nationale. Chacune de ces internationalisations va en effet engendrer l'apparition de nouvelles instances footballistiques, redistribuer les rapports de force et transformer les modes de domination existants. Par ailleurs, elles induisent des mutations de joueurs qui rejoignent les équipes où la consécration sportive est la plus prestigieuse et surtout la plus lucrative (chapitre 1). Nous nous attacherons alors à montrer les conditions spécifiques à la France de l'émergence et du développement de l'économie du football de haut niveau. Nous chercherons ensuite à comprendre pourquoi et comment la logique marchande et les profits économiques et sociaux dégagés par l'activité footballistique seront systématiquement condamnés et déniés par la direction fédérale (chapitre 2). Puis, après avoir mis en évidence les logiques de cette dénégarion, nous en mesurerons les effets avant, pendant et après l'instauration du professionnalisme en 1932. Enfin, il s'agira de mettre à jour les stratégies par lesquelles les dirigeants de la Fédération française et, à partir des années 1940, les agents de l'État, vont garantir et reproduire, chacun à leur niveau, la « fédéralisation » du football professionnel dont nous percevons encore aujourd'hui la portée (chapitre 3).

# CHAPITRE 1

## L'internationalisation du football français

Si l'invention des règles du jeu du football moderne en 1863 est à mettre au crédit de la fédération anglaise de football, la Football Association (FA), la création et l'organisation des principales compétitions transnationales au cours de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle reviennent pour l'essentiel à l'initiative des dirigeants du football français<sup>1</sup>. En effet, Robert GUÉRIN propose dès 1903 de créer la Fédération internationale de football association (FIFA). Avant le premier conflit mondial, Jules RIMET projette une compétition internationale qui prendra la forme d'une Coupe du monde, dont la première édition aura lieu en 1930. Au début des années 1950, Gabriel HANOT lance l'idée d'une Coupe d'Europe opposant chaque année les clubs ayant obtenu le titre de champion national. S'en suivent, à la même époque, la création de l'Union européenne

---

<sup>1</sup> Il s'agit, entre autres, de Robert GUÉRIN et de Gabriel HANOT qui sont tous les deux journalistes sportifs, et de Jules RIMET et Henri DELAUNAY, juristes de formation. Ils vont participer, chacun à leur époque et dans des rôles différents, au développement des principales compétitions et institutions qui régissent le football dont la Fédération française de football (FFF) et la Fédération internationale de football association (FIFA). Toutes deux seront dirigées pendant près de quarante ans par J. RIMET qui en sera le président et H. DELAUNAY, le secrétaire général.

de football association (UEFA) ainsi qu'un projet de championnat d'Europe des nations (CEN) initiés par Henri DELAUNAY. L'omniprésence de ces hommes de droit et de presse à l'origine des compétitions internationales et à la direction des instances qui vont les formaliser est l'une des caractéristiques propres à l'histoire du football français. Nulle part ailleurs on observe des dirigeants à ce point préoccupés d'organiser le football au niveau mondial avant même d'en finaliser sa structuration au niveau national. En effet, à la différence des autres grandes fédérations européennes de football où l'unité footballistique nationale semble s'être très tôt objectivée dans une seule et unique instance, la Fédération française de football association (FFFA) est officiellement déclarée au lendemain de la Première Guerre mondiale<sup>1</sup>, alors que la Fédération internationale existe déjà depuis quinze ans.

L'Angleterre et la France sont les deux nations d'où émane la volonté de diffuser le football à travers le monde à partir de cadres institutionnels spécifiques : côté anglais par l'International football association board (IFAB) créée le 2 juin 1886 par les dirigeants des fédérations anglaise et écossaise ; côté français par la Fédération internationale de football association (FIFA) fondée le 21 mai 1904 au siège de l'Union des sociétés françaises de sport athlétique (USFSA), une des plus importantes instances du sport français de l'époque. L'International board devient l'organe par lequel les règles techniques du jeu vont être élevées au rang de « Lois » universelles<sup>2</sup> régissant la pratique au niveau mondial. Pourtant, cette standardisation internationale des « Lois » du jeu n'a pu suffire, à elle seule, au succès fulgurant du football dans sa forme moderne. Encore a-t-il fallu qu'elles se diffusent uniformément à travers le monde en s'appuyant sur « un certain degré de collaboration pacifique entre les représentants des différentes nations »<sup>3</sup> que la FIFA et son président Jules RIMET vont s'attacher à instaurer. Pour J. RIMET, « cette organisation mondiale est née d'une idée simple, celle du rassemblement d'associations sportives *“ayant le même but, la même ambition, et désirant avant tout se réunir pour se connaître, s'entre aider et poursuivre ensemble la même œuvre de soli-*

---

<sup>1</sup> Cf. Tableau A en fin de chapitre.

<sup>2</sup> Voir en fin de chapitre les extraits des 17 « Lois du jeu » approuvées par la FIFA et très peu modifiées par l'IFAB depuis leur première formalisation.

<sup>3</sup> Eric Dunning, « “Culture”, “civilisation” et sociologie du sport », in *Football, ombres au spectacle*, Les Cahiers de la sécurité intérieure, n° 26, Paris, 1996, p. 24.

*darité internationale (...)*, [dont] les délégués ont toujours été animés “*du même idéal : l’entente et la paix dans le monde du football*”. »<sup>1</sup>

## La genèse des règles du jeu et ses configurations

Les règles du football ont été inventées par les fractions des classes dominantes issues des *public schools* anglaises les plus prestigieuses comme Eton ou Harrow. Leur codification entre 1845 et 1862 est uniformisée vingt ans plus tard par les quatre fédérations britanniques puis canonisée par l’International board. Ces « Lois » du jeu sont fondées sur « l’éthique anglaise de la “loyauté” »<sup>2</sup>. Cette forme d’éthique de l’équité se traduit, entre autres, par une exaltation euphémique procurée à l’ensemble des classes populaires de la société anglaise par « le plaisir de parier »<sup>3</sup> sur les jeux de compétition. Afin que la compétition garde tout son intérêt, notamment par la quête perpétuelle du plaisir — loin de toute préoccupation et utilité militaire et encore moins religieuse —, sa configuration doit donner aux parieurs « la perspective de gagner le pari (...) si [et seulement si] les chances initiales de gagner [sont] plus ou moins équitables entre les deux camps et [offrent] un minimum de prévisibilité. »<sup>4</sup> Ce processus rompt avec les rituels funéraires ancestraux, dont les sacrifices et les jeux de compétition sont les principales manifestations, et les transforme en sport. Celui-ci demande *a fortiori* un degré d’organisation plus poussé et l’uniformisation de règles écrites sur tout le territoire. Jus-

---

<sup>1</sup> Jean-Yves Guillain, *La Coupe du monde. L’œuvre de Jules Rimet*, Paris, Amphora, 1998, p. 109.

<sup>2</sup> Cet « esprit de loyauté » prend corps, selon Norbert Elias, à partir du moment où s’enclenche le processus de civilisation sur les bases de « l’autocontrainte » et de l’« autocontrôle » de la violence des individus et la mise en place d’un régime parlementaire au sein de l’État anglais monarchique. Norbert Elias & Eric Dunning, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994 (1<sup>ère</sup> Éd. Basil Blackwell Ltd, 1986), pp. 171 à 204.

<sup>3</sup> Dès le 17<sup>ème</sup> siècle, le pari, tout comme le sport, est une pratique légalement autorisée par l’aristocratie – activité élevée au rang de loi à travers le *Book of Sports*, diffusé par Jacques 1<sup>er</sup> et par son fils Charles 1<sup>er</sup> –, et accessible à toutes les couches sociales de la population comme n’importe quel divertissement. Considéré par les puritains ascétiques comme « une jouissance naïve », le pari est condamnable au même titre que le sport dès lors qu’il devient « un moyen de se divertir, ou bien s’il éveill[e] l’orgueil de la compétition, les instincts brutaux, le plaisir irrationnel », in Max Weber, *L’éthique protestante et l’esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 (1<sup>ère</sup> Éd. allemande Mohr, 1947), pp. 203 et 204.

<sup>4</sup> N. Elias & E. Dunning, *op. cit.*, 1994, pp. 188, 189, 200 et 270.

qu'au début des années 1870, les règlements du football-association restent trop rudimentaires pour que la pratique adopte sa forme moderne. Comme le montre une gravure parue dans *Le Monde illustré* en 1867<sup>1</sup>, les rencontres conservent en effet — même au sein de certaines *public schools* — le caractère agressif des jeux traditionnels du Moyen Âge.

La première configuration assimilable à une organisation rationnelle oppose des équipes composées de deux défenseurs, plus le gardien de but, et de huit attaquants. La modification de la règle du hors-jeu<sup>2</sup> en 1866, trois ans après son entrée en vigueur, ne rectifie en rien le déséquilibre numérique entre les défenseurs et les attaquants. En revanche, sa mise en pratique instaure la nécessité d'une distance respectable entre les joueurs, se distinguant en cela de l'autre pratique concurrente du football : le rugby. Les « corps à corps » sont ainsi proscrits et la violence est, pour un moment, limitée<sup>3</sup>. Contrairement à la pratique rugbystique, le corps n'est plus mis en jeu — comme lors des regroupements des rugbymen autour du ballon où leurs corps sont *mêlés* —, mais seulement mis en scène. Le jeu offre alors un « spectacle » emprunt de méthodisme cartésien, visuellement intelligible pour les profanes. Les footballeurs se tiennent debout et, bien souvent, restent cantonnés dans l'aire de jeu qui leur a été assignée. Longtemps interdite, la passe vers l'avant privilégie une pratique relativement statique qui favorise la production d'un football très collectif. Inversement, la production d'un jeu collectif en rugby s'appuie sur la progression du ballon essentiellement par « passes arrières », imposant un mouvement d'ensemble de l'équipe et les déplacements des joueurs en soutien perpétuel. L'IFAB modifie encore à plusieurs reprises la règle du hors-jeu et réactive, de ce fait, la « tonicité » — que le jeu avait tendance à perdre vis-à-vis du rugby — par un nouvel « équilibre des tensions ». Ainsi, le contrôle de la violence physi-

---

<sup>1</sup> Voir Pierre Delaunay, Jean Cornu, Jacques de Ryswick & Dominique Vermand, *100 ans de football en France*, Paris, Atlas, 1994, p. 10.

<sup>2</sup> « Un joueur ne pouvait recevoir une balle qui lui était envoyée par un de ses coéquipiers situés en arrière que si trois membres de l'équipe adverse au moins se tenaient entre lui et leur gardien. S'il y en avait moins de trois, le joueur était déclaré hors-jeu et les adversaires bénéficiaient d'un coup franc. », in N. Elias & E. Dunning, *op. cit.*, 1994, p. 275.

<sup>3</sup> En effet, le respect de la règle du hors-jeu, l'espace entre adversaires, etc. donne au football un aspect moins violent que le rugby. Or, lorsque le jeu va gagner en mouvements, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le football s'avérera nettement plus brutal ; les blessures de footballeurs étant beaucoup plus graves que celles des rugbymen.

que entre les joueurs sur les terrains de football, grâce à une réglementation qui s'harmonise et s'impose petit à petit à l'échelle de la nation anglaise, se réalise à l'époque de la « parlementarisation » et de la « pacification » des rapports sociaux. Ces processus caractéristiques de la société anglaise du 18<sup>ème</sup> siècle, spécifiquement incarnés par la « sportification »<sup>1</sup> des passe-temps, sont aux origines de l'émergence des règles du football moderne.

L'étendue de l'Empire britannique a simplifié et facilité la diffusion et l'implantation du modèle footballistique anglais dans le monde entier<sup>2</sup>. En revanche, l'apprentissage pratique des « Lois » du jeu ne s'est pas fait sans difficulté. Malgré un premier niveau de formalisation assez poussé du football, les interprétations et les applications de ses règles se sont heurtées d'une part à des jeux traditionnels déjà très enracinés localement. D'autre part, elles ont rencontré des sociétés et des individus plus ou moins prédisposés à intérioriser ces nouvelles techniques du corps<sup>3</sup> et les tactiques de jeu. Leur appropriation demandant des catégories de perceptions et d'usages du corps spécifiques, elles n'ont pas fait l'objet d'une socialisation systématique auprès de ceux qui désiraient jouer au football à l'époque. Le pouvoir d'imposition des règles édictées par l'IFAB s'avère ainsi en réalité relativement faible. Les récits et les iconographies des matches de football au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle décrivent des interprétations approximatives et statiques. Les balbutiements des premiers joueurs européens dans leurs déplacements et leur maîtrise du ballon expliquent en partie la domination sans partage, au moins jusqu'en 1910, des Anglais sur le continent européen et plus particulièrement sur les équipes françaises.

---

<sup>1</sup> Ces termes sont empruntés à Norbert Elias dans son chapitre « Sur le sport et la violence », in N. Elias & E. Dunning, *op. cit.*, 1994, pp. 205 à 238.

<sup>2</sup> Ce processus est retracé par James Walvin dans *The people's Game. The history of football revisited*, Edinburgh and London, Mainstream Publishing, 1994, (1<sup>ère</sup> Éd. 1975).

<sup>3</sup> Dans son approche des techniques du corps, précieuse en matière d'apprentissage et de pratique footballistique, Marcel Mauss explique qu'elles sont le produit de l'« habitus », mot qui désigne des « “habitudes” [qui] varient non pas simplement avec les individus et leurs imitations » mais « surtout avec les sociétés, les éducations, les convenances et les modes, les prestiges. Il faut y voir l'ouvrage de la raison pratique collective et individuelle. » Il ajoute que cet « habitus » et ces techniques sont impensables en dehors d'une « triple considération » mécanique ou physique, psychologique et sociologique, in Marcel Mauss, « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Quadrige/PUF, 1997 (1<sup>ère</sup> Éd. 1950), pp. 368, 369 et 384.

En France, la pratique du football se développe au sein d'établissements scolaires par l'intermédiaire de professeurs amateurs des nouvelles pédagogies éducatives d'outre-Manche, fruits des relations franco-anglaises entre collèges et lycées<sup>1</sup>. Elle se traduit notamment par des compétitions interscolaires, les « lendits », organisées par la Ligue nationale de l'éducation physique (LNEP) fondée en 1888 par Paschal GROUSSET<sup>2</sup>. À l'époque, il est un des concurrents directs de Pierre DE COUBERTIN pour la diffusion et le monopole de la définition des sports athlétiques en France<sup>3</sup>. Simultanément ou successivement, le football prend corps dans des clubs civils à l'initiative d'Anglais ou d'Écossais itinérants venus travailler en France, que s'empressent d'imiter d'anciens élèves français ayant séjourné dans les écoles du Royaume-Uni. Au même titre que les autres activités athlétiques, il est encadré et pratiqué par les fractions supérieures des classes dominantes : l'aristocratie, la noblesse et la haute bourgeoisie. Cependant, l'importance que va prendre la pratique du football au sein des deux principales institutions régissant les activités physiques et sportives au tournant du siècle, l'Union des sociétés françaises de sport athlétique (USFSA ou Union dans notre texte) et la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF), n'a ni les mêmes origines, ni les mêmes intérêts à son extension. Dominé par la pratique rugbyistique dans les clubs de l'USFSA, le football va très rapidement trouver un espace privilégié d'expression dans ceux des patronages privés qui développent une économie sociale en marge de l'État républicain. L'Église désirant garder par tous les moyens le monopole de la définition légitime de la morale et du corps<sup>4</sup>, héritée du Droit divin, finit par

---

<sup>1</sup> L'histoire de l'implantation du football en France est racontée par Alfred Walh dans, *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1989.

<sup>2</sup> Après avoir été contraint de vivre en Angleterre de 1874 à 1881 et d'écrire sous différents pseudonymes, P. GROUSSET, « journaliste-romancier », collabore à plus d'une vingtaine de journaux français. C'est d'ailleurs suite à une campagne de presse qu'il fonde la Ligue nationale de l'éducation physique avec l'appui de Marcelin BERTHELOT – entre autres chimiste, professeur au Collège de France, ministre de l'Instruction publique –, de Georges CLEMENCEAU qui est un anticlérical de la première heure et de Jean MACÉ enseignant alsacien dont l'appel à la création d'une Ligue française de l'enseignement date de 1866. En opposition à la réforme de l'enseignement qu'entreprend Pierre DE COUBERTIN à travers le « Comité Jules SIMON », l'action de P. GROUSSET vise à circonscrire les pratiques sportives au sein de l'Armée et de la future Éducation nationale par l'organisation des « lendits » où l'on pratique aussi le football.

<sup>3</sup> Richard Holt, « L'introduction des sports anglais et la disparition du gentleman athlète », traduit de l'anglais par Jacques Robert, in Alain Ehrenberg (textes réunis par), *Aimez-vous les stades ?*, *Recherches*, n°43, Paris, avril 1980, pp. 253 à 276.

<sup>4</sup> En dehors du travail, nulle autre activité physique plus que celle du sport révèle aux individus leur corps. La spécificité des règles du football va trouver un terrain propice à leur première

s'approprier la formule des patronages et fait du football le symbole de sa vitalité. La lutte politique et idéologique sur-médiatisée qui s'engage alors entre les dirigeants de l'Union et ceux de la FGSPF éclipse le fait que la raison d'être du football, autrement dit sa logique compétitive, échappe totalement aux footballeurs.

## **La place du football au sein des instances omnisports en France**

Depuis sa création en 1889, l'Union des sociétés françaises de sport athlétique domine l'ensemble des activités physiques et sportives grâce au nombreux clubs qui lui sont affiliés. Comme l'ensemble des « Unions » et des « Sociétés » omnisports de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'USFSA a été fondée et est dirigée par des aristocrates, des nobles et de grands bourgeois parisiens. Elle est l'héritière de l'Union des sociétés françaises de course à pied (USFCP) mise en place le 16 janvier 1887 par Georges DE SAINT-CLAIR<sup>1</sup>. Les « Lois » du jeu du football avaient fait l'objet d'une publication le 15 juillet 1893 dans *Les Sports athlétiques*, le journal officiel de l'USFSA. Mais les conditions dans lesquelles le football avait été introduit au sein d'une Union entièrement conquise à la pratique du rugby ne relevaient pas, comme au sein des patronages dont nous parlerons plus loin, d'une politique sportive délibérée mais d'une conjoncture imposée de l'extérieur.

En février 1893, quelques clubs « anglophiles » de la capitale — le Standard Athletic Club, les White Rovers, le Club Français et le Cercle Athlétique de Neuilly —

---

adoption en France dans la mesure où elles décrivent une activité, en de nombreux points, relative à l'éthique et à l'esthétique du corps, plus particulièrement de ses gestes, relatives à la vie chrétienne du Moyen Âge retracée par Jean-Claude Schmit dans, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990.

<sup>1</sup> Né en 1854, G. DE SAINT-CLAIR est élevé en Angleterre. Il devient consul de France en Écosse et participe en 1882 à la création d'une des premières sociétés sportives parisiennes : le Racing club de France. Deux ans plus tard, il en prend le secrétariat général avant d'en devenir le président. Entre 1889 et 1890, il a successivement occupé ces deux même postes à l'USFSA en laissant sa place de secrétaire général en avril 1890 au baron Pierre DE COUBERTIN. Celui-ci démissionnera du secrétariat de l'Union huit ans plus tard, à la fin de l'année 1898, époque à laquelle commencent à s'organiser des concours de gymnastique en plein air, notamment entre les clubs des patronages catholiques et laïcs.

projetent de fonder une association autonome sur le modèle de la Fédération anglaise de football. Partis d'initiatives privées, ces clubs ne sont par encore reconnus par l'USFSA. Les deux premiers sont fondés en 1891 par des Anglais et des Écossais. Les frères TUNMER et Jack WOOD en sont respectivement les fondateurs et les joueurs les plus connus de l'époque. Le Club Français et le CA Neuilly ont été créés en 1892 par des anciens de la Ligue de l'éducation physique de P. GROUSSET qui commence à perdre du terrain sur l'USFSA<sup>1</sup>. Eugène FRAYSSE qui est l'un des instigateurs et le capitaine du Club Français est considéré comme « le pionnier des pionniers »<sup>2</sup> du football en France. Archétype du « sportsman » du début de siècle, il est issu comme nombre de joueur du moment de la bourgeoisie urbaine qui envoie ses enfants étudier en Angleterre. Raymond DUBLY par exemple, figure emblématique du football en ce début de siècle, abrège ses études à Lille pour aller perfectionner son anglais en Grande-Bretagne. Fils d'un négociant en textile de Roubaix, il devient voyageur de commerce, cadre puis directeur général et fondé de pouvoir de l'entreprise familiale et des usines BOHAIN et CLARY<sup>3</sup>. De retour en France, E. FRAYSSE est devenu homme d'affaire et se donne les moyens en temps et en argent de pratiquer, d'encadrer les futurs footballeurs et d'écrire sur le football en compagnie d'Arthur TUNMER<sup>4</sup>. A. TUNMER et son frère Nevil sont propriétaires de trois magasins parisiens spécialisés dans les articles de sports (chaussures, ballons, etc.) conçus dans leur usine de Levallois ou importés d'Angleterre.

Ayant un intérêt évident à ce que le football prenne son essor le plus tôt possible en France, les rencontres qu'ils disputent sont surtout des démonstrations, surtout lorsque des équipes étrangères sont invitées à y participer. Au Havre Athlétique Club, le doyen des clubs français, on pratique aussi ce genre de match qui sont l'objet d'une vé-

---

<sup>1</sup> À l'époque où se crée le Club Français et le CA Neuilly, Pierre DE COUBERTIN est secrétaire général de l'USFSA.

<sup>2</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 16.

<sup>3</sup> Issu d'une famille où les sept frères jouent au Racing club de Roubaix – club affilié à l'USFSA – Raymond, le dernier des garçons, sera 31 fois sélectionné en équipe de France entre février 1913 et mai 1925. Fidèle au RC Roubaix pendant toute sa carrière de joueur, il est l'un des premiers dirigeants de club à incarner le « paternalisme patronal » omniprésent du professionnalisme en France. Sur R. DUBLY voir Pierre Lanfranchi & Alfred Wahl, *Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours*, Paris, Hachette, 1995, pp. 15, 21, 26, 27.

<sup>4</sup> Leur premier ouvrage, *Football*, préfacé par G. DE SAINT-CLAIR, est publié en 1897 chez A. Colin, maison d'édition spécialisée dans la publication de livres scolaires. Deux autres rééditions suivront en 1904 et en 1908.

ritable curiosité. Au risque de voir le football national et « international » se développer en dehors de son institution, l'USFSA est finalement plus désireuse que contrainte d'accepter l'affiliation de ces clubs. Le 5 décembre 1893, le Standard AC et le CA Neuilly sont les premiers à y adhérer. Quatre jour plus tard, l'Union annonce la création d'un « mini-championnat ». Un mois après, elle autorise l'entrée du club des White Rovers et crée une commission spéciale pour le football. Celle-ci est composée d'A. TUNMER, de J. WOOD, de CAIZAC du CA Neuilly et de DELHUMEAU qui fait partie du Cercle pédestre d'Asnière, club fidèle à l'Union depuis sa création. E. FRAYSSE en deviendra le président en 1895, après que son club ait été reconnu le 6 mars 1894 par l'USFSA. Enfin, en juin de la même année, le Havre AC intègre lui aussi une institution qui a désormais un « droit » de regard sur l'ensemble des rencontres des clubs français.

À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les matches de football sous tutelle de l'Union ne réunissent qu'une poignée de clubs. La « saison » de football ne se résume qu'à quelques rencontres sur une période relativement courte. La première compétition organisée en 1894 par l'USFSA ne regroupe que six clubs parisiens et se déroule sur trois jours puisque la formule retenue est celle de l'élimination directe et non pas celle des matches aller-retour. L'année suivante huit clubs seulement s'y engagent. En 1896, le nombre de clubs est quasiment le même. En revanche, sur proposition de la « commission football », les dirigeants de l'USFSA adoptent le système de classement des équipes par cumul de points. On ne dispute qu'un seul match sur terrain neutre et la compétition s'étale sur deux mois et demi. La formule des matches aller-retour est instaurée pour les championnats parisiens qui, à partir de 1898, s'organisent en trois « divisions ». La première concentre les six clubs ayant terminé aux six premières places du championnat précédent. Ils se disputent une coupe offerte aux dirigeants de l'USFSA en 1895 par James GORDON-BENNETT, directeur du *New York Herald* à Paris, remise à chaque fin de compétition jusqu'en 1899. La « deuxième série », appelée challenge LUCENSKY du nom du directeur du *Journal des Sports* et du *Paris Vélo*, regroupe les trois derniers du championnat 1897 et six nouveaux clubs. Enfin, dix nouveaux clubs de la capitale s'inscrivent au niveau le plus bas de cette nouvelle hiérarchie sportive dont le challenge porte le nom du président du Stade Français, M. GOUVERT.

À la même époque, quelques championnats régionaux voient le jour. Souvent, ils ne regroupent que très peu de clubs qui n'appliquent pas toujours les directives de la commission centrale de l'USFSA. Trois équipes marseillaises participent à la compétition du Littoral, cinq à celle du Sud-Ouest et cinq à celle qu'organise le premier Comité régional de l'Union dans le Nord. Aussi, lorsqu'elle décide d'ouvrir en 1899 le championnat parisien à l'ensemble des clubs de province, seuls ceux du Nord et de la Normandie répondent présents. Ainsi, le Havre AC qui sans la défection de l'Iris Club Lillois pour le match d'accès à la finale du championnat, puis le refus du Club Français de disputer celle-ci, aurait dû jouer au maximum trois matches pour y parvenir. Le championnat de France de l'Union s'étoffe à partir de la saison 1903-04 où il parvient à regrouper les clubs de quatorze régions divisées en six groupes : 1/Nord et Picardie ; 2/Haute-Normandie, Nord-Ouest et Centre-Ouest ; 3/Paris ; 4/Bretagne et Atlantique ; 5/Centre-Est, Lorraine et Est ; 6/Sud-Ouest, Sud, Littoral. L'équipe de Roubaix remportera cette édition.

Progressivement, le faible nombre de matches dans les différents types de championnats va être complété par de nouvelles compétitions. Les Coupes MANIER et DEWAR, d'initiative personnelle, sont créées en 1897 et prennent toutes deux le nom de leur donateur. La première souhaite faire participer les équipes qui ne comptent pas plus de trois joueurs de nationalité étrangère alors que la seconde en autorise un nombre illimité. De ce fait, la Coupe MANIER débute avec seulement deux clubs parisiens : le Paris Star, dont le président n'est autre que M. MANIER, le Club Français et le club phare normand du Havre AC. Elle se dispute en deux matches que le Club Français remporte sur l'équipe du Paris Star puis sur celle du Havre qui n'avait pas aligné, pour l'occasion, ses titulaires anglais mais ses remplaçants français. Cette coupe sera disputée au moins jusqu'en 1908, année où le Red Star Club et son fondateur Jules RIMET en sortiront victorieux. D'autres coupes seront créées localement à l'initiative des clubs afin de compléter leurs saisons. Au sein des régions, les compétitions ne sont pas aussi organisées et développées qu'à Paris. L'exemple du processus d'institutionnalisation du football dans l'Ouest<sup>1</sup> est, à plus d'un titre, révélateur de certaines inégalités à organiser ce

---

<sup>1</sup> Les données présentées ici sur le football en Bretagne sont principalement tirées de Georges Cadiou, *Les grandes heures du football breton*, Rennes, Ouest-France, 1982 ; G. Cadiou, *La*

sport loin de la capitale. D'une part, parce que le football s'y est implanté plus tardivement que dans le reste de la France — ce qui ne l'empêche pas de connaître un développement instantané —, d'autre part parce qu'il montre localement l'intérêt croissant porté aux rencontres « amicales » plutôt qu'aux compétitions officielles.

Le Comité de Bretagne de l'USFSA, instauré le 6 avril 1902, met en place un championnat pour la saison 1902-03 sur le modèle parisien, c'est-à-dire à deux niveaux et par élimination directe. Six équipes « premières » constituent le groupe principal et quatre équipes « réserves » le second niveau. Les cinq matches de la première série se déroulent du 11 janvier au 8 mars 1903, la saison estivale étant réservée au Challenge de Bretagne et aux autres réunions d'athlétisme et de gymnastique. Sur les six matches prévus la saison suivante du 6 décembre 1903 au 24 janvier 1904 — phase devenue qualificative pour la finale du championnat de France USFSA — cinq seulement seront disputés, le Stade Lavallois ayant déclaré forfait dès la première rencontre. Pour atteindre cette finale, le Stade Rennais Université Club (SRUC) a battu lors de son match « inter-région » à Laval l'AS Étudiants de Caen avant de s'incliner à Paris face au RC Roubaix. La saison 1904-05 commence un peu plus tôt et se termine un peu plus tard que la précédente. Les six rencontres s'étalent désormais du 27 novembre au 12 février. À cette époque, le Stade Rennais décide d'organiser un challenge selon une formule de coupe. Six clubs disputent ce trophée sur trois jours, les 19 et 16 mars et le 2 avril 1905, date qui marque la fin effective de la saison. À partir de cette date, le nombre de matches officiels va être au moins multiplié par deux. Malgré cela, les rencontres amicales vont aussi se généraliser comme le montre, pour la période d'avant guerre, le Tableau B page suivante. En effet, de 1902 à 1906, les clubs du Comité de Bretagne de l'USFSA ont joué vingt-trois matches officiels, cinq matches du Challenge du SRUC et quinze matches amicaux. Fréquemment disputées entre équipes géographiquement proches, ces rencontres amicales font office d'entraînement ou de préparation avant le début du

---

*Grande Histoire du football en Bretagne. Un siècle de football en Bretagne*, La Faouët, Liv' Éditions, 1998 ; Claude Loire, *Le Stade Rennais fleuron du football breton, 1901-1991*, Rennes, Apogée, 1994 ; Jean-Paul Ollivier, *Histoire du football breton*, Paris, J. Picollec, 1980 ; et Laurent Coadic, « Implantation et diffusion du football en Bretagne (1890-1923). De l'histoire à l'anthropologie », in *Sport et Histoire*, Revue internationale des Sports et des Jeux, n° 1, nouvelle édition, Presses universitaires de Bordeaux, mars 1992.

championnat. Lorsqu'elles ont lieu en fin de saison, c'est à l'occasion de festivités<sup>1</sup>. Les affluences varient largement en fonction du nombre de kilomètres séparant l'équipe locale de l'équipe des visiteurs. En règle générale, plus celle-ci est éloignée plus le public est nombreux.

**Tableau B – Nombre de matches disputés par le Stade Rennais UC de 1906 à 1918.**

| Saison                 | Championnat régional USFSA | Championnat de France USFSA | Total championnat | Coupe de France | Matches Amicaux | Total saison    |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1906-1907              | 6                          | 0                           | 6                 | -               | 8               | 14              |
| 1907-1908              | 8                          | 2                           | 10                | -               | 5               | 15              |
| 1908-1909              | 8                          | 3                           | 11                | -               | 6               | 17              |
| 1909-1910              | 10                         | 0                           | 10                | -               | 6               | 16              |
| 1910-1911              | 8                          | 0                           | 8                 | -               | 5               | 13              |
| 1911-1912              | 7                          | 0                           | 7                 | -               | 10              | 17              |
| 1912-1913              | 10                         | 0                           | 10                | -               | 13              | 23              |
| 1913-1914              | 10                         | 0                           | 10                | -               | 13              | 23              |
| 1914-1915 <sup>1</sup> | -                          | 0                           | 0                 | -               | 13              | 13              |
| 1915-1916              | 3                          | 3                           | 6                 | -               | 13              | 19              |
| 1916-1917              | 4                          | 2                           | 6                 | -               | 17              | 29 <sup>2</sup> |
| 1917-1918              | 10                         | Forfait                     | 10                | 4               | 15              | 29              |

Source : Tableau construit par nos soins à partir des données extraites de C. Loire, *op. cit.*, 1994.

1 : Coupe nationale des Alliés organisée par l'USFSA

2 : Au total des matches de championnat et amicaux, il faut ajouter six rencontres disputées dans le cadre de la Coupe interfédérale organisée par la Ligue de football association, instance créée en 1910 par les dirigeants des clubs dissidents de l'USFSA.

Ce phénomène s'observe d'autant plus souvent à Paris et dans le Nord qu'il se manifeste au cours des rencontres entre les équipes françaises et des clubs ou des sélections nationales étrangères. En effet, les matches amicaux disputés à Paris et dans le Nord de la France ont, si l'on peut dire, une dimension « internationale ». En fait, ils se limitent au départ à des confrontations essentiellement franco-belges et franco-anglaises. Très vite, ces rencontres amicales et « internationales » vont s'avérer d'une

<sup>1</sup> En Lorraine, par exemple, le Challenge DUVIGNAU DE LANNEAU est organisé à partir de 1901 par le président du Comité de l'USFSA qui lui a donné son nom. Voir Pierre Arnaud (sous la direction de), *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987, p. 307.

extrême importance pour les clubs français. Ainsi, la structuration du football français et la valorisation des compétences footballistiques vont s'affirmer autour de ces matches et non pas autour des compétitions organisées officiellement à l'échelle nationale. Sportivement, symboliquement, mais aussi économiquement, les joueurs et les dirigeants vont rapidement prendre conscience des profits qu'ils peuvent tirer de ce genre de rencontres sans nécessairement en rendre compte aux dirigeants de l'Union. Le palmarès du championnat de France USFSA montre clairement que ce sont les clubs les plus « internationalisés » qui ont régulièrement remporté cette compétition : le Standard AC cinq fois, le RC Roubaix cinq fois et le Havre AC deux fois contre une fois pour le Club Français, le Gallia Club et le RC France. Même si les trois quarts, sinon la moitié, des joueurs qui composent chacune de ces trois premières équipes sont des étrangers, souvent des britanniques « francisés », l'apprentissage de la pratique compétitive s'effectue au cours de matches en marge de la formalisation officielle du système de compétition français. Les fortes affluences aux bords des stades pour découvrir les équipes étrangères prouvent l'intérêt croissant pour le « football-spectacle » ; ce qui ne manque pas d'attirer de nombreuses suspensions quant aux réelles finalités de ce type de confrontations. Ainsi, la finale du championnat USFSA de 1895 se joue devant à peine 300 personnes, alors que la sélection de Paris reçoit, en février de la même année, l'équipe amateur anglaise de Folkstone devant 1 500 spectateurs.

Les trois premières rencontres « internationales » parisiennes remontent au début du mois d'avril 1893. Elles sont mises sur pied par le capitaine du Standard AC, W.D. ATTRILL. L'équipe de Londres du FC Marylebone est tout d'abord opposée à une sélection informelle de joueurs des clubs parisiens, autrement dit les Britanniques du Standard, des White R. et du Club Français. Elle affronte ensuite les White Rovers et le Standard AC. Ces matches sont considérés comme l'événement et l'attraction de ce début d'année, parce qu'ils sont rares et offrent un spectacle et un jeu plus abouti que celui des équipes françaises. L'USFSA, qui jusqu'à présent se désintéresse du football et affirme dans son bulletin « qu'aucun des clubs parisiens [ayant participé à ces matches] n'est reconnu par elle »<sup>1</sup>, publie trois mois plus tard les règles du football. Elle

---

<sup>1</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 18.

autorise à la fin de la même année l'affiliation de clubs et de joueurs qui, de par leurs origines et les réseaux de sociabilité qu'ils ont établis en France, notamment grâce au football, sont les seuls à pouvoir organiser ce genre de rencontres<sup>1</sup>.

Parallèlement aux oppositions internationales entre ces « sélections » minoritairement françaises — Eugène FRAYSSE et Charles BERNAT sont les seuls à y participer — et les clubs anglais, les clubs français organisent eux aussi des rencontres « internationales ». La première qu'on ait recensée à ce jour se joue le 6 janvier 1896 en Belgique où l'United Sport Club, équipe composée pour la moitié de joueurs français, affronte le RC Bruxelles, lequel sera convié à prendre sa revanche trois mois plus tard sur le terrain de l'United SC. Ainsi vont se généraliser les matches aller-retour avec des clubs étrangers sous l'impulsion des dirigeants qui, bien souvent, sont encore joueurs. Ils prennent la forme de tournoi comme par exemple le Challenge international qu'organise le SC Tourcoing à partir de 1898-1899 où l'US Tourcoing, le RC Roubaix, le Havre AC, le FC Bruges, le Daring, et le Léopold Club de Bruxelles, entre autres, ont l'occasion de rivaliser jusqu'en 1901. L'année précédente naissait le « championnat international du Nord » composé de onze équipes françaises, neuf belges et deux suisses dont les Grasshoppers de Zurich et le Servette de Genève. L'autre événement de cette année 1900 se déroule à Paris. L'Exposition universelle reçoit la deuxième édition des Jeux olympiques. Les difficultés que rencontre Pierre DE COUBERTIN à développer son projet ne peuvent que l'inciter à intégrer dans son programme, d'abord à titre démonstratif, une pratique en plein essor au niveau international. Lui qui détestait, semble-t-il, les sports d'équipes<sup>2</sup> et avait quitté en mauvais terme l'USFSA, accepte pourtant que le Club Français et une sélection des équipes de Paris, affiliées à l'Union, participent à ces Jeux. Dans le cadre de cette compétition, le succès de ces deux matches demeurera pourtant très relatif.

Malgré la multiplication de ces rencontres internationales depuis 1893, l'USFSA

---

<sup>1</sup> L'équipe du Havre AC joue dès 1891 contre des équipes anglaises, notamment celle de Southampton, en partie parce que MM. LANGSTAFF père et fils, les fondateurs du club, sont les représentants de la compagnie maritime qui exploite la ligne vers cette ville.

<sup>2</sup> Gaston Meyer, *Les Jeux olympiques. Vingt sports au microscope*, Paris, La Table ronde, 1964, p. 205.

n'a jusqu'à présent pris aucune initiative pour tenter de composer une équipe la représentant au niveau national comme cela se fait en Grande-Bretagne<sup>1</sup>. Il faut attendre neuf années pour voir se constituer, le 31 mars 1902, un embryon de « sélection nationale » française. Trois joueurs du Club Français et du Havre, deux du RC France et de la Nationale Saint-Mandé et un du United SC forment le « onze » qui se déplace à Londres pour y affronter le FC Marlow. Pour ne pas s'être investis plus tôt dans cette entreprise, qui en l'état ne leur était d'aucun profit particulier, Eugène FRAYSSE et ses collaborateurs anglais ne dirigent plus la « commission football » de l'Union à partir de 1901, suite à une campagne de presse fustigeant leurs comportements immoraux sur le terrain et désintéressés du devenir de leur association : *« Verrons-nous encore le président de la commission de cette section être le promoteur de scandales sur les terrains, ou bien le verrons-nous encore une fois comme joueur commettre des irrégularités au point de se faire expulser du terrain par l'arbitre ? Il faut à tout prix que l'Union se sépare de ceux qui dirigent avec si peu de compétence le football-association, en les remplaçant par des hommes à poigne n'appartenant à aucun parti et capables de maintenir l'ordre sur les terrains au cours de nos grands "events" sportifs. On n'a pas besoin de dix dévoués pour faire cette simple besogne : un seul suffit, mais à condition qu'il soit travailleur et juste et que lui-même donne l'exemple de la bonne tenue et de l'obéissance. Celui-là saura bien s'entourer de disciples fervents. »*<sup>2</sup>

Cet homme-là, c'est Robert GUÉRIN<sup>3</sup>, chef de la rubrique des sports au journal *Le Matin*. Dirigeant à l'Union Sportive Parisienne et arbitre, il va très rapidement gravir les échelons de l'institution en prenant en charge tout d'abord la commission d'arbitrage de l'USFSA, puis la trésorerie et enfin, en 1904, le secrétariat général. L'Union et sa commission spéciale de football vont ainsi progressivement gagner en autonomie vis-à-vis des partisans du rugby qui la dirigeaient jusqu'à présent, notamment grâce à une

---

<sup>1</sup> Des sélections anglaise et écossaise s'affrontent déjà depuis une vingtaine d'années.

<sup>2</sup> Journal *L'Auto*, le 9 janvier 1901, cité par Alfred Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 94.

<sup>3</sup> Issu d'une « bonne famille », il obtient un diplôme d'économie à l'université et y suit successivement des études de droit et d'ingénieur. Il devient, par la suite, rédacteur en chef de la revue *L'Aviation Française*, puis collaborera à *L'Auto*, un des premiers journaux sportifs spécialisés du début du siècle. Voir Denis Chaumier & Dominique Rocheteau, *Le guide du football 2000*, Paris, La Lucarne, 1999, p. 69.

division du travail relevant d'une « administration bureaucratique »<sup>1</sup> plus rationnelle et grâce au minimum de réglementations qu'elle impose désormais. Après s'être focalisée sur la seule organisation des compétitions et à la régularité de leur déroulement (engagement des clubs, calendrier, arbitrage), l'Union va lentement centrer son action sur les faits et gestes des joueurs. Elle leur délivre des licences, contrôle leur présence et leur absence par la tenue de feuille de match et s'arroge le droit de les suspendre des compétitions en cas de manquement aux règlements, précisément lorsqu'il va s'agir de composer et de leur imposer la sélection nationale, élément majeur pour la conquête du monopole de la direction du football français.

La pratique exclusive du football au sein de chaque patronage confessionnel pose moins de problème. Elle y est favorisée depuis les années 1890. Au mois d'octobre 1896, le bulletin *Le Patronage* avait publié les règles du football de l'International board et faisait de ce sport l'une des principales activités physiques des patronages paroissiaux. Cette volonté s'affirmera bien plus encore, à partir de 1904, dans les clubs parisiens comme dans ceux de province. Initiés à l'origine soit par des laïcs philanthropes, soit par des employeurs ou par quelques congrégations religieuses, les patronages étaient souvent des « œuvres isolées, totalement indépendantes des autorités ecclésiastiques »<sup>2</sup>. En l'absence d'un système d'assistance sociale et d'aides matérielles de l'État, ils palliaient ces manques et protégeaient les individus de la précarité et des aléas de leur existence. De plus, ce type d'organisation s'était donné pour mission de moraliser les « classes inférieures » de la société par la mise en place d'une « politique sociale » en dehors de l'État<sup>3</sup>. On y pratique notamment l'initiation professionnelle des ouvriers, l'instruction religieuse et les jeux traditionnels. Suite aux élections de 1877 et 1879 et l'arrivée des Républicains au pouvoir, la laïcisation de la société provoque au sein du Clergé une réaction et une action immédiate envers la jeunesse et son enseignement qui, de toute évidence, allait lui échapper.

---

<sup>1</sup> Max Weber, *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995 (1<sup>ère</sup> Éd. 1956 et 1967), pp. 290 à 301.

<sup>2</sup> Bernard Dubreuil, « Naissance du sport catholique », in A. Ehrenberg, *op. cit.*, 1980, p. 222.

<sup>3</sup> Voir « Une politique sans État », in Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Les écoles privées se multiplient tout comme les patronages paroissiaux, forme d'organisation boudée jusqu'ici par les prêtres. Entre 1887 et 1895, 3 000 écoles primaires privées voient le jour. De même qu'en 1880, sur les 200 patronages existants aucun n'est d'obédience chrétienne. On dénombre en 1897 1 500 patronages paroissiaux et libres, c'est-à-dire laïcs, et 2 350 en 1900<sup>1</sup>. Les enfants y sont désormais accueillis dès l'âge de 7 ans jusqu'au moment où ils partent pour le service militaire. Les activités sont orientées vers les secteurs éducatifs et culturels, les offices religieux étant devenus obligatoires<sup>2</sup>. Stratégiquement pensé comme une « œuvre de pénétration », le patronage catholique tout en se réappropriant la mission bienfaitrice des premiers patronages laïcs, va développer le « catholicisme social » et va tisser un réseau par lequel la « reconquête religieuse et politique »<sup>3</sup> de la jeunesse devient possible. Appliqués au domaine de la gymnastique et du sport, les patronages catholiques ont pour principal objet l'« éducation intégrale »<sup>4</sup>, c'est-à-dire morale par l'activité physique, civique et bien entendu religieuse, des jeunes ouvriers par laquelle ils doivent incorporer, selon les propos du docteur Paul MICHAUX, une « discipline faite de soumission absolue, d'obéissance immédiate et passive, le gymnaste comme le bon soldat ne [devant] jamais discuter un ordre [mais] l'exécute[r] sans rien dire »<sup>5</sup> et apprendre « à se sacrifier pour l'intérêt de tous, à ne jamais agir seul, à se sentir partie d'un tout dans lequel il n'est rien, s'il n'est l'esclave de la volonté du tout. »<sup>6</sup>

<sup>1</sup> B. Dubreuil, *art. cit.*, in A. Ehrenberg, *op. cit.*, 1980, pp. 222, 224 et 225.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Augustin & Alain Garrigou, *Le rugby démêlé. Essai sur les Associations Sportives, le Pouvoir et les Notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985, p. 56.

<sup>3</sup> P. Arnaud, *op. cit.*, 1987, p. 207.

<sup>4</sup> Michel Lagrée, « Sport et sociabilité catholique en France au début du 20<sup>ème</sup> siècle », in P. Arnaud (textes réunis par), *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, p. 332.

<sup>5</sup> Extrait du discours tenu par P. MICHAUX, futur président de la fédération de l'ensemble des patronages de France, au « 5<sup>ème</sup> concours de gymnastique » et retranscrits dans le n° 11 de la revue *Le Patronage* le 11 juin 1902, in P. Arnaud, *op. cit.*, 1987, p. 211.

<sup>6</sup> Dans cet autre discours du mois de mars 1900, P. MICHAUX ajoute qu'en matière de sport « toute culture du vouloir est une ascèse du corps. Mais plus que tout autre exercice, le football excite sans cesse à vouloir mieux faire, à égaler autrui, à le surpasser, à se surpasser. Une équipe de football n'est rien moins qu'un bataillon scolaire. Heureusement, car quelle absurdité de vouloir faire du jeu un exercice utilitaire ! C'est sa nature d'être inutile, désintéressé. Le football est pourtant un efficace apprentissage de discipline, (...) il façonne des corps qui pourront tenir fortement un fusil et porter longtemps un sac. Voilà, si l'on y tient tant, son utilité, non pas immédiate, mais supérieure. (...). Discipline n'exclut pas camaraderie ; au contraire, elle la suppose. Les meilleures équipes sont les équipes unies par une étroite et quotidienne camaraderie : vérité évidente, et universellement reconnue. Or, si le football est un lien entre les membres

La commission permanente mise en place pour organiser le premier concours de gymnastique des patronages organisé le 24 juillet 1898 est le résultat d'un travail entrepris par P. MICHAUX au cours des précédentes « journées des Patronages ». Ce chirurgien parisien, originaire de Lorraine, organise depuis de nombreuses années des fêtes de gymnastique à caractère militaire au sein des patronages « libres » auxquels il a successivement appartenu ; tout d'abord au patronage Nazareth puis au patronage Notre-Dame de Lourdes de Javel dont il est le président. Parallèlement aux concours inter-patronages de gymnastique organisés depuis le mois de janvier 1900 par l'Union des sections de gymnastique et d'instruction militaire des patronages catholiques et œuvres de jeunesse de France — sous cette dénomination lui sera décerné le Grand Prix des œuvres sociales de l'Exposition universelle de Paris —, le football possède son propre tournoi à partir du 14 avril 1901. Pourtant, le manque d'unité qui caractérise l'organisation du football des patronages au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle risque de s'amplifier à partir du moment où les Républicains vont obliger les patronages à prendre le statut juridique d'association de type loi 1901 qui impose la neutralité religieuse et politique de tout groupement sportif. Afin de ne pas perdre les avantages que constitue le tissu formé par des clubs des patronages catholiques, mais aussi laïcs, Paul MICHAUX sait qu'il est urgent de les réunir sous la même bannière. Sa volonté d'organiser le sport et les compétitions au niveau national se manifeste d'abord par l'ouverture des concours de Paris aux patronages régionaux. Au concours de 1899, deux d'entre eux provenaient de la Seine Inférieure, et les deux autres du Nord et de la Marne. L'année suivante ils étaient cinq fois plus nombreux. L'« internationalisation » du concours de 1900 avec la venue de quatre équipes de Belgique marque aussi une façon de faire exister l'unité nationale des soixante-seize patronages français présents pour affronter les Belges. Deux ans plus tard, le docteur MICHAUX suscite la création d'Unions régionales qui en septembre permettent de mettre sur pied des concours à Lyon, Châlons-sur-Marne, Nancy, Le Havre et Bordeaux.

---

d'une même société, il établit aussi des relations amicales de cercle à cercle, de ville à ville. Quels bénéfices d'aucuns n'ont-ils pas tirés de leur qualité de footballeur ? », cité par A. Wahl, op. cit., 1989, pp. 77 et 78. Pour des formulations identiques quant aux objectifs des patronages dans le basket-ball, voir Sylvain Robert, *Une structuration inachevée : Processus à l'œuvre dans la formation d'un sport-basket de haut niveau en France (Formes et enjeux, 1920-1997)*, Thèse de doctorat, Nantes, 1997, pp. 37 et 38.

Édouard GLOTIN, un industriel bordelais, crée le Conseil sportif des patronages catholiques de la Gironde<sup>1</sup>. En Bretagne, « sous la pression de ses élèves, le père BRUTÉ DE RÉMUR organise le “jeu de ballon” au patronage de Notre-Dame de Toutes Grâces de Rennes »<sup>2</sup>. L'Étoile des Deux Lacs, club fondé par l'abbé BIRON en 1895, est celui qui symbolise le mieux l'orientation des activités physiques en faveur de ce seul sport. Dans la capitale, les rencontres s'organisent avec une certaine régularité mais seulement sous la forme de tournoi comme celui qui se déroule sur une journée au Bois de Vincennes en 1900<sup>3</sup>. L'année suivante, neuf équipes participent à ce tournoi. En 1902, on dénombre seize équipes qui jouent régulièrement aux Bois de Boulogne et de Vincennes. En revanche, les matches des clubs de province ont lieu de manière sporadique. Cette configuration atomisée des matches entre clubs de football appartenant aux patronages catholiques, qui, par ailleurs, sont traditionnellement très attachés à une certaine autonomie de fonctionnement, devient un véritable problème par rapport à l'organisation de sa pratique déjà très structurée au niveau local et national par l'USFSA. La mise en place de « championnats » régionaux y a été instaurée dès la saison 1898-1899 et les vainqueurs de chacune de ces épreuves décentralisées disputent la phase finale contre les équipes parisiennes.

À partir de 1901, même si le nouveau cadre juridique associatif défini par les Républicains ne fait que prolonger un état de fait sur la liberté de réunion autorisée dès 1881, il s'accompagne en revanche de nombreux avantages. Cette reconnaissance officielle garantit de manière légale les orientations et les activités des associations définies par l'État<sup>4</sup>. Sur demande en bonne et due forme auprès des municipalités, des préfetures et des ministères, les dirigeants peuvent obtenir des récompenses symboliques tel

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Augustin, « La percée du football en terre de rugby. L'exemple du Sud-Ouest français et de l'agglomération bordelaise », in Jean-Pierre Rioux (sous la direction de) & alii., *Le football, sport du siècle, Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 26, avril-juin 1990, pp. 100 et 101.

<sup>2</sup> M. Lagrée, *op. cit.*, 1992, p. 411. Patronage au sein duquel sera fondé en 1906 le club des Cadets de Bretagne.

<sup>3</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 29.

<sup>4</sup> Selon la Loi relative au contrat d'association, Titre 1<sup>er</sup> – Art. 3, toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, est nulle et de nul effet. Journal officiel (JO), mardi 2 juillet 1901, p. 4025.

que des prix et des médailles, et ainsi de renforcer leur prestige local. La recherche de cette notoriété devient un enjeu central pour les groupements sportifs car elle ouvre d'autres perspectives. Les services rendus à l'association, les divers appuis et recommandations dont elle profite s'exercent en toute légalité par l'intermédiaire des membres honoraires, nouvelle catégorie d'adhérents qui, sans exercer de fonctions administratives au sein de l'association, lui ouvrent un champ de relations « utiles » attachées à leur profession, à leur position et à leur surface sociale<sup>1</sup>. Enfin, la reconnaissance par l'État de la responsabilité morale et juridique des dirigeants les autorisent, d'une part, à solliciter les prérogatives de l'« utilité publique » de leur association et, d'autre part, à percevoir des aides publiques sous forme de subventions. L'association devient alors non seulement le lieu de la pratique sportive, mais un espace où les rapports sociaux jusqu'ici incontrôlés d'un point de vue juridique entrent dans un nouvel « ordre bureaucratique » légalisant la multiplication des « passe-droits »<sup>2</sup>.

Cette forme associative va avant tout profiter aux organisations sportives socialement, idéologiquement et géographiquement proches du pouvoir républicain. Les patronages confessionnels, s'ils doivent à présent se plier aux ordonnances de l'État, n'exploitent pas immédiatement les avantages financiers et symboliques que dégage ce nouvel ordre associatif. Pourtant, nombre de clubs de football ont vu le jour au sein d'écoles privées désormais interdites d'enseigner sans l'autorisation du Conseil d'État<sup>3</sup>. La question ne se pose pas dans les mêmes termes pour les patronages patronaux qui n'ont pas pour vocation première d'enseigner. C'est, par exemple, le cas du patronage « La Familiale » à Auxerre. Clerc de notaire avant de devenir prêtre, l'abbé DESCHAMPS avait créé des sociétés afin d'acheter le patronage Saint-Joseph ainsi que le stade de football à proximité. C'est seulement à partir des années 1960 que ces sociétés adopte-

---

<sup>1</sup> De nombreux exemples sont donnés par Pierre Arnaud, *op. cit.*, 1987, pp. 359 à 384.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu rappelle que « tout le fonctionnement réel de l'ordre bureaucratique repose sur la *casuistique infiniment subtile du droit et du passe-droit* », autrement dit « que l'exception accordée devient un *service rendu*, donc une ressource spécifique, susceptible d'être échangée, et d'entrer dans le circuit d'échanges symboliques qui fonde le capital social et le capital symbolique du notable. » En entrant dans cet ordre bureaucratique, les associations sportives et leurs dirigeants n'échapperont pas à cette règle. Voir P. Bourdieu, « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 81-82, 1990, pp. 86 à 96.

<sup>3</sup> Loi relative au contrat d'association, Titre 3 – Art. 13 et 14. JO, 2 juillet 1901, p. 4026.

ront le statut d'association 1901 pour des raisons fiscales et de succession<sup>1</sup>. Paul MICHAUX doit donc convaincre les prêtres de réaliser l'union de l'ensemble des patronages et peser ainsi de tout son poids sur le développement du sport français. Deux ans s'écoulent avant que ne s'opère cette fusion lors du congrès de 1903. À cette occasion l'ancienne Union des sections de gymnastique et d'instruction militaire des patronages catholiques et œuvres de jeunesse de France prend le statut de Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF). Idéologiquement moins marquée, ne serait-ce que par son intitulé, cette fédération, comme les clubs qui y sont affiliés<sup>2</sup>, n'en demeure pas moins le foyer d'un sport catholique quelque peu divisé. Un an après sa création, les sympathisants du mouvement de démocratie chrétienne inspiré par Marc SANGNIER<sup>3</sup> ne savent toujours pas pourquoi ils devraient se rallier à la FGSPF. « L'abbé LE CALVEZ, directeur de L'Armoricaine de Brest, n'écrit-il pas en 1904 à l'abbé LE ROUX, directeur de Saint-François-Xavier de Morlaix : *“Je soupçonne fort cette union d'être une section de la Jeunesse catholique [ACJF]... Oh ! Je n'en veux pas à cette jeunesse dorée ! Mais enfin, nous sommes du Sillon et je ne vois pas l'utilité qu'il y aurait à changer d'étiquette.”* »<sup>4</sup>

Le développement qu'a connu le mouvement de la Fédération des patronages de France n'aurait été possible sans la mise en place d'une division rationnelle du travail au sein de sa structure. L'attribution de tâches spécifiques à chaque sport permettra, par exemple, à Charles SIMON<sup>5</sup> de s'affirmer comme le « premier permanent » du sport français. Alors tout jeune sociétaire du club de l'Étoile des Deux Lacs, dont il occupe la présidence jusqu'en 1905, C. SIMON est appelé par P. MICHAUX dès 1898 afin de s'occuper du secteur sportif des patronages, puis plus particulièrement du football. Huit

---

<sup>1</sup> Laurent Coadic, « La richesse d'Auxerre n'est pas une fable », in L'Équipe magazine, n° 780, 15 mars 1997, p. 9.

<sup>2</sup> Dans sa brève étude onomastique des patronages catholiques de l'Ouest, Michel Lagrée cite quelques exemples de changement d'appellation vers plus de neutralité religieuse et plus d'affirmation patriotique, in M. Lagrée, *op. cit.*, 1992, pp. 416 et 417.

<sup>3</sup> Militaire puis journaliste et homme politique – il fut député en 1946 – M. SANGNIER est considéré comme l'un des instigateurs du christianisme démocratique et social. Son mouvement s'appelle *Le Sillon*, du nom de la revue qu'il crée en 1894. Père spirituel du Mouvement républicain populaire, la politisation de ses prises de position, soutenues par l'hebdomadaire *L'Éveil démocratique* qu'il crée en 1901, sera condamnée par Pie X le 25 août 1910.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 416.

<sup>5</sup> C. SIMON exerce soit la profession d'avocat, soit celle de conservateur des hypothèques.

ans plus tard, il devient secrétaire général de la FGSPF. Enfin, à l'instar des grands dirigeants du mouvement sportif français, P. MICHAUX, à la différence de Pierre DE COUBERTIN, noue des relations avec les hautes sphères du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir politique local. Sa « surface » sociale s'étend principalement du haut clergé, grâce aux contacts avec Messieurs PÉCHENARD, LANUSSE et DELAMAIRE, jusqu'aux hautes instances militaires représentées par les amiraux MATHIEU et LAFFONT et le général BAILLOD. Politiquement, ses rapports se limitent aux élus locaux présents lors de ses concours de gymnastique auxquels assistent Paul LEROLLE, DUVAL-ARNOULD et les députés Marc SANGNIER et Albert DE MUN<sup>1</sup>. Enfin, il rallie quelques compétences d'horizons diverses, notamment Albert DE LAPPARENT, géologue de l'Institut catholique de Paris et ancien de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) et le juriste François HÉBRARD.

Même si de son côté P. DE COUBERTIN poursuit, dans son propre intérêt, la rénovation des Jeux olympiques, il apporte à l'USFSA l'appui de l'État grâce aux relations dont il a socialement hérité et qu'il entretient avec beaucoup d'assiduité. Dans le cadre de sa réforme de l'enseignement débutée le 30 août 1887, il engage des contacts auprès d'autorités qui vont lui permettre de soutenir et de légitimer son action. Il côtoie ceux qui ont eu un rôle à jouer au plus haut niveau de l'État français et qui sont par ailleurs influents dans le champ universitaire et scientifique : les académiciens notoires comme Victor DURUY<sup>2</sup>, Jules SIMON<sup>3</sup> ou encore Octave GRÉARD<sup>4</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1888, au moment de la création du Comité pour la préparation des exercices physiques dans l'éducation, dont il devient le secrétaire général, COUBERTIN a dû convaincre le Président de la République Sadi CARNOT avant de s'entourer de « conseillers d'État, généraux, journalistes, membres de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Académie de médecine, de l'Institut, directeurs des Grandes Écoles, laïcs et religieux, inspecteurs de gymnastique,

---

<sup>1</sup> Le compte A. DE MUN et Monseigneur LANUSSE ont, tous les deux, fait partie de l'école militaire de Saint-Cyr. Le premier en tant qu'étudiant, le second en tant qu'aumônier. De Mun démissionna de l'armée au lendemain de la guerre de 1870 et se consacra à la politique sociale catholique et paternaliste orientée vers la classe ouvrière. Après avoir fondé sa revue *L'association catholique* (1876-1891), il tenta de créer un parti catholique puis se rallia à la République. Entré en 1897 à l'Académie française, il s'opposa à l'anticléricalisme en publiant notamment *Contre la séparation* en 1905.

<sup>2</sup> V. DURUY, a été historien et ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869.

<sup>3</sup> Philosophe universitaire et écrivain, J. SIMON a aussi été député de 1863 à 1870, ministre de l'Instruction publique de 1870 à 1873 et enfin président du Conseil en 1876.

<sup>4</sup> Vice-recteur de l'Académie de Paris entre 1879 et 1902, il est surnommé « l'éminence grise de tous les ministres successifs de l'Instruction publique », voir Eugène Weber, « Gymnastique et sport en France à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : opium des classes ? », in A. Ehrenberg, *op. cit.*, 1980, p. 189.

dirigeants de clubs sportifs, enfin et surtout universitaires. »<sup>1</sup> Il procédera de la même manière pour fonder dix-huit ans plus tard l'Association pour la réforme de l'enseignement en demandant à Gabriel LIPPMANN, de l'Académie des sciences et Prix Nobel de physique en 1908, de présider la journée d'inauguration de cette nouvelle association.

Malgré quelques divergences, le développement du football des patronages va connaître une croissance continue, avant même l'instauration de sa nouvelle Fédération et de sa « section football ». L'essor des championnats au sein de la Fédération des patronages de France est beaucoup moins aisé à décrire. Autant le contenu des travaux des historiens du football français abonde en données sur les clubs de l'USFSA, autant celles qui concernent les clubs de la FGSPF font cruellement défaut, surtout avant 1905. Jusqu'à cette date, on sait seulement que les rencontres de football font partie des concours omnisports. Le premier championnat qu'elle organise ne concerne que des équipes de la région parisienne numériquement réparties dans plusieurs groupes en raison de leur nombre toujours croissant et non pas en fonction de leurs résultats sportifs précédents comme c'est le cas pour ceux de l'Union. En revanche, la mise en place de championnats régionaux entre clubs des patronages ne tarde guère. La Bretagne en 1902-03, puis la Bourgogne, la Loire Inférieure, l'Orléanais et le Sud-Ouest possèdent leur compétition à partir de la saison 1905. Si les recensements du nombre de clubs sont relativement flous au début du siècle, en l'espace de sept ans, à Paris, c'est-à-dire là où la pratique footballistique est la plus concentrée, la FGSPF comble son retard sur l'USFSA : les clubs de l'Union y sont, en 1898, au minimum dix fois plus nombreux que ceux des patronages, environ une quarantaine pour tout au plus trois ou quatre clubs catholiques. Cinq ans plus tard, ils sont à peine deux fois plus (112 pour 64 et 128 pour 93 en 1905-06). Alors que l'Union connaît une première crise de croissance, la FGSPF compte de plus en plus de clubs sociétaires. Leur nombre a été multiplié par vingt-trois entre 1898 à 1905-06 et seulement par trois pour ceux de l'USFSA. C'est à cette époque que les patronages organisent son premier championnat officiel qui regroupe plus de quatre-vingts dix équipes, c'est-à-dire presque autant qu'à l'USFSA. En 1911, ces deux fédérations regroupent chacune 350 clubs.

---

<sup>1</sup> Marie-Thérèse Eyquem, *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique*, Paris, Calman-Levy, 1966, p. 68.

## La création de la Fédération internationale

Les raisons qui poussent Robert GUÉRIN, en poste depuis seulement deux ans, à créer une Fédération internationale sont tout d'abord à chercher à l'intérieur même de l'USFSA. Les tensions entre ses nouveaux dirigeants et les fondateurs des premiers clubs de football en France, E. FRAYSSE et les Britanniques écartés en 1901 des « commissions football », se traduisent par le désintérêt croissant des clubs les plus performants vis-à-vis des compétitions officielles. La prédominance des rencontres amicales, qu'elles aient un caractère international ou pas, montre les limites de la politique sportive de « francisation » du football entreprise par l'Union. C'est en effet à cette époque que ses dirigeants prennent les premières sanctions sportives à l'encontre des clubs qui utilisent des joueurs de nationalité étrangère non autorisés par les nouveaux règlements à participer aux matches qu'elle organise<sup>1</sup>. L'Union leur fait savoir, par des décisions administratives, qu'elle garde sur eux et sur leurs perspectives lucratives une certaine emprise. Pour se défaire de cette autorité, les équipes majoritairement composées de joueurs anglais et/ou anglophiles en viennent ainsi à s'extraire du cadre compétitif officiel de l'USFSA afin de pouvoir disputer des matches de qualité, symboliquement et économiquement « rentables ».

Par ailleurs, devant la recrudescence des clubs et des adhérents dans les patronages et, à terme, la perte de sa domination sur les jeunes de la « section football » — section devenue la plus importante de l'USFSA — R. GUÉRIN se donne aussi pour mission, à l'heure de la séparation de l'Église et de l'État, de freiner cette évolution. Les divergences politiques et idéologiques inscrites dans l'espace social renforcent la perception d'un espace footballistique divisé : football laïc contre football catholique, football de droite contre football de gauche, etc. Jusqu'aux années 1903-04, les relations entre l'USFSA et la FGSPF sont cordiales. R. GUÉRIN a installé Charles SIMON à la « commission football » de l'Union. Certains des clubs de patronages y sont même affiliés, ce qui leur permet de disputer quelques matches interfédéraux. Un projet d'accord entre les deux institutions était d'ailleurs en cours afin d'entériner cette situation.

---

<sup>1</sup> Le plus anglais des clubs français, le Standard AC, est ainsi rétrogradé lors du championnat de l'Union en 1902.

En réalité, le football n'est que le support et le vecteur de prises de position qu'il s'agit d'affirmer dans des moments précis de crise<sup>1</sup>. D'autres enjeux se cachent derrière cette représentation binaire de la société et du sport. Dans sa thèse sur la question du contrôle de l'État sur les activités physiques et sportives, Gildas Loirand explique que les luttes qui opposèrent l'Église et l'État au tournant du siècle ont occulté « le fait que l'État et les patronages laïcs républicains, en développant une gymnastique aux finalités explicitement “civique” et/ou militaire se sont érigés, dans les années 1880, en concurrents directs de l'Église du point de vue du gouvernement des corps. »<sup>2</sup> Le développement du sport en général, et du football en particulier, au sein des patronages catholiques, constituerait donc une réponse à l'institutionnalisation de la gymnastique et autres exercices physiques des écoles républicaines. Sur ce terrain, le clergé possède quelques longueurs d'avance puisque « la vie paroissiale domine l'ensemble des relations sociales et l'église demeure le premier lieu de sociabilité »<sup>3</sup> dont le curé est la figure emblématique. Si les victoires des clubs de la FGSPF sur ceux de l'USFSA — celle de l'Étoile des Deux Lacs sur le Gallia Club ou celle de l'Armoricaïne de Brest sur le Lycée de Brest en 1905<sup>4</sup> —, traduisent un ascendant symbolique de l'Église sur l'État, on oublie souvent de dire qu'elles sont aussi la marque de l'intériorisation et de l'incorporation d'une politique sportive, qui plus est dans une position dominée, d'un habitus de compétiteur, inculqué dès la création des premières équipes exclusivement composées, à la différence des équipes de l'Union, de joueurs français.

Dans sa position, Robert GUÉRIN n'a pas beaucoup de marges de manœuvre s'il veut rétablir la domination de l'USFSA sur l'ensemble des clubs français. Les compétitions officielles nationales étant déjà harmonisées par chacun des organismes omnisports, il ne lui reste plus qu'à investir le dernier et le seul espace de jeu sur lequel les

---

<sup>1</sup> N'oublions pas, par exemple, que Paul MICHAUX a dû batailler ferme, notamment contre l'abbé TIMON-DAVID l'un des fondateurs du mouvement des patronages catholiques, pour que son projet de fédération s'organise sur les bases des patronages paroissiaux existants.

<sup>2</sup> Gildas Loirand, *Une difficile affaire publique. Une sociologie du contrôle de l'État sur les activités physiques et sportives et sur leur encadrement professionnel*, Thèse de doctorat, Nantes, 1996, p. 83.

<sup>3</sup> Pascale Moulévrier, *L'État de grâce. Examen du Crédit Mutuel comme contribution à la définition française de l'« économie sociale »*, Thèse de doctorat, Nantes, 1999, pp. 60 à 65.

<sup>4</sup> M. Lagrée, *art. cit.*, in P. Arnaud, *op. cit.*, 1986, p. 335.

joueurs et les clubs évoluent hors du cadre compétitif régional ou national de leur fédération de tutelle : celui des matches internationaux. Jusque là, seul l'International board avait autorité sur l'application des règles du jeu et leurs réformes à travers le monde et aucune instance footballistique étrangère n'avait encore pris l'initiative de réglementer l'organisation de rencontres amicales au niveau international. Ainsi, l'imposition du nouvel ordre footballistique mondial sur le territoire français va passer par la création d'une institution supranationale : la Fédération internationale de football association (FIFA). Les rôles qu'elle s'octroie vis-à-vis de l'IFAB ne bouleversent en rien la hiérarchie institutionnelle qui existe avant son apparition. En témoigne l'inflexibilité de ses responsables Britanniques à réformer les règles du jeu, même après que la Fédération internationale soit devenue membre de l'IFAB en 1913<sup>1</sup>. D'un autre côté, ceci montre que l'intérêt d'une telle institution est qu'elle permet de régler des problèmes nationaux. En théorie, elle doit par son administration, dans les deux sens du terme, offrir à l'USFSA l'assurance de maîtriser les tenants et les aboutissants de la totalité des matches amicaux disputés par les équipes françaises. Il convient donc de considérer la naissance de la FIFA, comme une réponse administrative à la question posée à la fois par l'autonomisation des clubs « anglophiles » de l'Union et par l'importance de la pratique du football au sein des patronages catholiques.

---

<sup>1</sup> Internet, site officiel de la FIFA, <http://www.fifa2.com>, rubrique « Milestones in the History of the Laws of the Game », p. 1. Voir l'évolution des principales « Lois » du jeu page suivante.

### Les quelques évolutions significatives des Lois du jeu

---

- 1863** : La règle du hors-jeu entre en vigueur. Un joueur est hors-jeu s'il est plus près de la ligne du but adverse que le ballon au moment où celui-ci lui parvient.
- 1866** : Première modification de la règle du hors-jeu : le joueur n'est plus hors-jeu s'il y a, au moins, trois adversaires entre lui et la ligne de but.  
Le jeu à la main est sanctionné.
- 1871** : L'arbitrage est officiellement introduit en 1871, date à laquelle est créée la Coupe d'Angleterre.  
Le gardien de but est le seul joueur autorisé à se servir de ses mains sur toute la surface du terrain.
- 1886** : Admission du coup franc indirect et du corner.
- 1890** : Utilité reconnue de l'arbitrage neutre.
- 1891** : Création du penalty pour une faute commise à moins de 16 mètres de la ligne de but.
- 1893** : Jusque là considéré comme un joueur du champ, le gardien de but, souvent agressé, ne sera dorénavant plus chargé s'il ne fait pas acte de jeu, ballon en mains.
- 1896** : La durée du match est fixée à 90 minutes.  
L'arbitre de champ et les arbitres de touches ont désormais un pouvoir discrétionnaire et sont seuls juges du « bon » déroulement des matches.
- 1899** : Le nombre de joueurs est définitivement fixé à onze.
- 1903** : Admission du coup franc direct.
- 1907** : Deuxième modification de la règle du hors-jeu : le joueur n'est plus hors-jeu s'il se trouve dans sa moitié de terrain.
- 1913** : Restriction du jeu à la main accordé au gardien de but. Cette autorisation ne reste valable que dans la surface de réparation.
- 1925** : Troisième modification de la règle du hors-jeu : le joueur peut recevoir le ballon d'un coéquipier placé derrière lui si le nombre d'adversaires situés entre lui et le gardien de but est au moins égal à deux.
- 1927** : Admission du but marqué directement sur corner.
- 1958** : Les remplacements de joueurs sont autorisés au cours des matches de championnat national.
- 1970** : Les remplacements de joueurs sont autorisés au cours des matches des compétitions internationales.
- 

Source : Roland Passevant, « Le Football », in Roger Caillois (sous la direction de), *Jeux et Sports*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1967, pp. 1316 et 1317 ; « Les 17 commandements », in *Sport et Vie*, Hors Série n° 7, 1997, pp. 40 et 41.

Pour arriver à ses fins, R. GUÉRIN s'inspire des expériences et des stratégies appliquées par Pierre GIFFARD, successivement rédacteur en chef de deux des plus importants quotidiens du début du siècle, *Le Petit Journal* puis *Le Matin*, et par Pierre DE COUBERTIN, ancien secrétaire général de l'Union. Dès 1893, P. GIFFARD est, en effet, l'un des représentants de la délégation patronale de la presse française qui, l'année suivante, décide d'organiser la profession de journaliste à l'échelle internationale. En 1896, il participe à la création de l'Union internationale des associations de presse (UIAP), au moment même où les directeurs et les rédacteurs entrent en conflit ouvert avec les journalistes. C'est également l'époque où se pose la question de la professionnalisation et de la moralisation du journalisme<sup>1</sup>. Devant les échecs successifs de ses réformes de l'enseignement, P. DE COUBERTIN n'avait eu d'autre recours, pour tenter d'imposer son modèle sportif et éducatif au niveau national, que d'« internationaliser » son projet par la rénovation des Jeux olympiques<sup>2</sup>. Ceci explique entre autres pourquoi leur démarche n'a pas toujours été comprise, notamment par les Anglais à qui ils ont voulu « rendre

---

<sup>1</sup> Sous l'impulsion d'un Français, Victor TAUNAY, l'UIAP tente en 1905 d'imposer aux associations membres, sans réel succès, une carte d'identité professionnelle. L'échec relatif de cette entreprise et plus largement de l'organisation montre qu'elle a été créée pour servir les intérêts nationaux de ses plus importants dirigeants. La même stratégie sera reprise vingt ans plus tard, cette fois-ci par Georges BOURDON, juriste, écrivain, journaliste au *Figaro*, co-fondateur de la Ligue des droits de l'homme dont il est un temps vice-président, président du Syndicat des journalistes puis à partir de 1928 du SNJ (Syndicat national des journalistes). Il convie les syndicats européens et australiens à Paris en juin 1926 pour fonder la Fédération internationale des journalistes (FIJ), instance qui exclu le patronat et les journalistes dits « amateurs ». En marge du droit commun, elle conçoit une carte internationale des journalistes, un code moral pour la profession et un Tribunal international d'honneur. La FIJ ne connaîtra pas non plus le succès escompté. Voir à ce sujet Christian Delporte, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Seuil, 1999 ; sur l'internationalisation de la presse et ses objectifs, particulièrement les pages 96 à 99, 176, 274 à 276.

<sup>2</sup> Il en va de même pour les dirigeants de l'Union vélocipédique de France (UVF), créée en 1881 à Paris, qui adopteront une stratégie identique dès 1897 et obtiendront la reconnaissance exclusive de l'International cyclist association (ICA) – première instance internationale constituée à Londres en 1892 – afin de contrecarrer les premières velléités de l'Union cycliste de France (UCF) et celles de la Fédération cycliste et amateur de France (FCAF). Trois ans plus tard, l'UVF et l'USFSA par l'intermédiaire d'Alfred RIGUELLE et du comte DE VILLERS, soutenus par les journalistes Victor BREYER pour les États-Unis, Paul ROUSSEAU pour la Suisse et les deux représentants de la Belgique et de l'Italie, créeront à Paris le 14 avril 1900 l'Union cycliste internationale (UCI). Alors que de 1903 à 1913 l'autorité de l'UVF va de nouveau être remise en question dans le Nord de la France par de nombreuses coalitions dissidentes, la seule manière de renforcer son pouvoir administratif est de se prévaloir de son affiliation à l'Union cycliste internationale qui « est une force donnée aux décisions sportives de [l'UVF], qui ont force de loi, non seulement en France, mais dans le monde entier. », in P. Arnaud, *op. cit.*, 1987, p. 307.

hommage » en leur proposant de prendre part à leur entreprise qui n'en serait devenue que plus légitime<sup>1</sup>.

Robert GUÉRIN en a fait l'expérience lors de sa visite en Angleterre : « *C'est à cette époque — en 1903 — que je résolus de fonder la Fédération Internationale de Football Association, avec la collaboration d'excellents amis, tels que André ESPIR (France), C.A.W. HIRSCHMANN (Hollande) et MÜHLINGHAUS (Belgique). J'étais du reste un peu étonné que cette initiative n'eût pas été prise par l'Angleterre où, il y a vingt-cinq ans, le football triomphait. Je n'avais aucune envie, aucun désir de prendre la direction de la Fédération Internationale et je concevais que le droit de la présidence devait revenir à la Football Association d'Angleterre. Je fis donc une démarche auprès d'elle et ma stupéfaction fut grande lorsque reçu à Holborn par l'excellent secrétaire anglais, Mr. F.J. WALL, je m'aperçus que celui-ci ignorait complètement, totalement ce qui se passait sur le continent européen. Il m'écouta, la tête plongée dans les mains, faire ma harangue, passer en revue les différentes nations européennes, et développer cette idée que l'Angleterre devait prendre l'initiative du mouvement. (...). J'attendis quelques mois, après lesquels je renouvelais ma demande. (...). J'eus une entrevue avec cet homme aimable, qui était feu lord KINNAIRD, mais ce fut un coup d'épée dans l'eau. De guerre lasse et voyant que les Anglais voulaient "wait and see", je pris sur moi de convoquer les délégués des associations qui avaient compris que la fondation de la Fédération Internationale de Football Association s'imposait. Et c'est ainsi que la FIFA vit le jour le 21 mai 1904. À ce premier Congrès, il fut bien entendu que la présidence serait cédée à l'Angleterre dès que celle-ci aurait adhéré au groupement.* »<sup>2</sup>

L'étonnement de R. GUÉRIN est tout aussi compréhensible que celui des Anglais dans la mesure où la FIFA est le produit des luttes internes entre les instances de l'espace national du football français et donc complètement étrangères aux préoccupations des dirigeants du football d'outre-Manche.

La démission quasi instantanée de Robert GUÉRIN de son poste de président de la Fédération internationale au troisième congrès des 3 et 4 juin 1906, remplacé par Da-

---

<sup>1</sup> Pour P. DE COUBERTIN, voir M.-T. Eyquem, *op. cit.*, 1966, p. 133.

<sup>2</sup> A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 97 et 98.

niel Burley WOOLFALL trésorier et futur président de la Fédération anglaise, confirme que la stratégie de l'USFSA a été mise en place pour répondre à une situation conjoncturelle qui lui était défavorable. C'est aussi une manière de léguer ce nouvel ordre footballistique international à des instances étrangères pour mieux l'imposer de l'« extérieur » sur l'« intérieur », y annulant ainsi sa dimension arbitraire. Comment expliquer autrement qu'une instance internationale, exclusivement consacrée au football, voit le jour au sein d'un organisme omnisports ? Que les dirigeants de l'Union, en particulier ceux issus de l'aristocratie, qui ont une aversion particulière pour le sport professionnel, laissent aussi rapidement la présidence de la FIFA aux Anglais dont l'élite du football est depuis longtemps professionnalisée ? Ou encore qu'aucune compétition internationale symbolisant cette nouvelle institution ne soit mise sur pied ? Car, si l'élaboration dès le mois de juin 1905 d'un futur championnat d'Europe susceptible d'être disputé par chaque nation affiliée échoue, ce n'est pas seulement à cause de la précocité du projet mais bien parce que les règles de cette compétition ne concernent pas des sélections nationales mais des clubs, entités qui sont à la base de la division de l'espace du football en France. Sans unité footballistique nationale, il n'est pas question de former une équipe représentative du football français composée de ses meilleurs joueurs. Cette situation est d'ailleurs dénoncée à demi mots par le nouveau président anglais de la Fédération internationale : « *La FIFA n'est pas encore fondée sur des bases stables pour entreprendre la création d'un championnat international. Il faudrait être auparavant sûr qu'il existe dans chaque pays une seule et unique association nationale.* »<sup>1</sup>

Alors que l'unité du football français est réalisée en 1919, avec l'instauration de la Fédération française de football, l'élaboration d'une compétition propre à la Fédération internationale ne voit le jour qu'en 1930 sous l'impulsion de Jules RIMET qui a pris le relais de Robert GUÉRIN à la FIFA au début des années 1910 et en reprendra les commandes après la Grande Guerre à partir de 1921. J. RIMET, au même titre que Pierre DE COUBERTIN pour la rénovation des Jeux olympiques, incarne le processus d'internationalisation du football français au tournant du siècle. Tous deux appartiennent à la « nouvelle » bourgeoisie engagée dans le mouvement sportif français. Par son origine aristocratique et « ses positions souvent ambiguës »<sup>2</sup>, P. DE COU-

---

<sup>1</sup> Jean-Philippe Réthacker & Jacques Thibert, *La fabuleuse histoire du football. Des origines à la Coupe du monde 1966*, (2 tomes), Paris, La Martinière, 1993 (1<sup>ère</sup> Éd. ODIL 1974, 2<sup>ème</sup> Éd. Nathan 1990), p. 55.

<sup>2</sup> Monique de Saint Martin, « La noblesse et les “sports” nobles », in *Actes de la recherche en*

BERTIN<sup>1</sup> marie les caractéristiques du déclassement social et scolaire tout en conservant les avantages sociaux et économiques de son héritage familial. Il commence par être secrétaire d'une « commission d'enquête sur l'état du logement ouvrier en France et à l'étranger », et publie en 1887 le texte d'une conférence qu'il a donné à la société nationale française de Londres, fortement inspirée de *La Réforme sociale en France*, livre publié en 1867 par Frédéric LE PLAY<sup>2</sup>. La fortune de son père lui permettra d'investir sans compter dans la mission philanthropique et éducative qu'il s'est promis de mener à bien<sup>3</sup>.

À cette trajectoire « descendante » s'oppose la trajectoire ascendante de J. RIMET. Son accession à la petite bourgeoisie, essentiellement due à un parcours scolaire méritoire, s'effectue cependant par la « petite porte ». Dès l'adolescence, il s'engage dans le mouvement chrétien à vocation humanitaire. Il participe aux œuvres du Cercle catholique d'ouvrier de son quartier, il crée l'« Union sociale du VII<sup>ème</sup> [arrondissement] », il adhère à la Démocratie chrétienne située entre les restaurateurs du catholicisme traditionnel et les républicains anticléricaux. L'affirmation de ses convictions s'objective par la création, au cours de l'année 1897, d'une revue — *La Revue* — dont l'une des priorités est de proposer une réforme progressive de la société et de la famille. Deux ans plus tard, au début de l'année 1899, Jules RIMET se rapproche de Marc SANGNIER grâce à la fusion de leurs publications respectives : *La Revue* et *Le Sillon*. L'indécision politico-religieuse manifestée par J. RIMET se retrouve aussi chez P. DE COUBERTIN, par exemple lorsque celui-ci souhaite « constituer un parti libéral [au sens de libre pensée] entre la droite systématique et l'extrême gauche pleine d'inconnus »<sup>4</sup>. L'un et l'autre tiendront à afficher et à démontrer, comme principe fondamental d'universalité, leur neutralité poli-

---

*sciences sociales*, n° 80, 1989, p. 31.

<sup>1</sup> Les données biographiques concernant Pierre DE COUBERTIN sont principalement tirées de l'article de M. de Saint Martin, *art. cit.*, 1989, pp. 22 à 32 ; du livre de M.-T. Eyquem, *op. cit.*, 1966, complétées par le Dictionnaire de biographie française, Tome 9, 1961, Archives de Loire-Atlantique et par l'hagiographie de Guy Lagorce & Robert Parienté, *La fabuleuse histoire des Jeux olympiques*, Paris, La Martinière, 1992, préfacé par Antoine Blondin. Les informations concernant la vie de Jules RIMET sont nettement moins abondantes. Nous disposons uniquement du livre de J.-Y. Guillaïn, *op. cit.*, 1998, sorti à l'occasion de la Coupe du monde. J.-Y. Guillaïn est aussi président-fondateur de « l'Association pour la valorisation de l'Œuvre de Jules Rimet ». Les quelques indications supplémentaires sont extraites de l'histoire « officielle » et « institutionnelle » racontée dans *100 ans de football en France*, co-écrite par Pierre DELAUNAY – fils d'Henri DELAUNAY secrétaire général de la Fédération française de football, secrétaire général lui-même de 1956 à 1968 –, J. de Ryswick et J. Cornu, chef de rubrique au journal *L'Équipe*, et D. Vermand, responsable du service Promotion de la FFF au sein de laquelle il a créé un musée et organisé plusieurs expositions.

<sup>2</sup> Polytechnicien et économiste, F. LE PLAY prôna « l'économie sociale » à mi-chemin entre libéralisme et interventionnisme, entre État et Église. Il fut aussi le défenseur du paternalisme du patronage industriel. Sur l'influence des travaux de F. LE PLAY au 19<sup>ème</sup> siècle, voir R. Castel, *op. cit.*, 1995.

<sup>3</sup> En 1889, « dans le cadre de l'Exposition universelle [de Paris], COUBERTIN avait organisé le premier congrès des exercices physiques et des compétitions scolaires, presque entièrement à ses frais, mais avec, pour la première fois, l'appui moral du gouvernement. », in M.-T. Eyquem, *op. cit.*, 1966, p. 76.

<sup>4</sup> Selon Marie-Thérèse Eyquem, il ne le réalisera pas pour des raisons de sectarisme et d'inefficacité du politique, *op. cit.*, 1966, pp. 55 et 56.

tique bien que celle-ci soit dans les faits toute relative. Présenté sous forme de biographies croisées, le récit de leurs vies, intimement mêlées aux missions « universelles » qu'ils s'étaient assignées, permettra de mieux rendre compte des subtilités qui distinguent « l'idéal olympique » du Comité international olympique (CIO) prôné par COUBERTIN de « la paix entre les peuples » de la FIFA défendue par RIMET.

---

### **Biographies croisées de Jules RIMET et Pierre DE COUBERTIN.**

---

Dix ans séparent les deux hommes. P. DE COUBERTIN est né à Paris en janvier 1863 et J. RIMET à Theuley-les-Lavoncourt dans la Haute-Saône en octobre 1873. Alors qu'ils affirment leurs convictions religieuses et républicaines dès leurs premières initiatives dans le domaine associatif, ils sont tous les deux marqués par un tournant de siècle agité. La France est d'abord partagée par l'Affaire DREYFUS et ensuite par la question de la séparation de l'Église et de l'État. Bien qu'issus de milieux sociaux diamétralement opposés, ils sont élevés dans la plus pure tradition catholique, sur laquelle ils s'appuieront chacun à leur façon pour légitimer l'utilité de leur « mission ». Jules RIMET fait partie d'une famille de petits commerçants. Il aide ses parents à servir à l'épicerie lorsqu'il ne va pas à l'école. Au début des années 1880, quand le commerce ne tourne plus, les RIMET quittent leur village pour aller travailler dans un quartier « populaire » de la capitale, le Gros-Caillou. En 1885, après avoir fait sa première communion, l'aîné des enfants RIMET (il a deux frères et deux sœurs) rejoint ses parents. Il s'investit déjà dans les activités du patronage La Rochefoucauld. P. DE COUBERTIN, lui, n'a jamais été séparé de sa famille. Il vit une enfance dorée et très entourée entre l'appartement particulier à Paris, le château de Mirville en Normandie et celui de COUBERTIN dans les Yvelines. Dernier-né d'une famille de la vieille aristocratie de l'Ancien régime (Paul, Albert et Marie sont ses aînés), sa mère est une dévote et fait plus que de venir en aide aux déshérités. Son père, le riche baron Charles Fredy DE COUBERTIN, a beaucoup voyagé avant de se consacrer exclusivement à la peinture religieuse.

L'éducation du fils COUBERTIN est logiquement religieuse. Sa mère espère même le voir entrer dans les ordres. Collégien chez les jésuites, il devient bachelier à dix-sept ans. De même, Jules RIMET, après avoir obtenu un premier prix au certificat d'études primaires à l'école publique, obtient avec succès le baccalauréat. Tous les deux entament alors des études de droit. COUBERTIN les fait plutôt par nécessité due à son rang social. Son père ne lui avait-il pas imposé cette filière — suite à son refus d'embrasser la carrière militaire et de suivre les pas de son frère aîné — en arguant qu'il n'y avait pas d'alternative « pour les gens de notre milieu »<sup>1</sup>. RIMET, lui, prend des cours du soir et fini par obtenir une licence en droit. Aussitôt, il monnaie son diplôme sur le marché du travail et entre chez un avoué du quartier de la Bourse qui lui propose un premier poste de clerc. Il devient ensuite associé du Comptoir fiduciaire de Paris, un important

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1966, p. 54.

cabinet de contentieux et de recouvrement. Progressivement, il atteindra les fonctions d'administration des sociétés et de direction de la Banque de recouvrement.

Inversement, les études de droit entamées par P. DE COUBERTIN au retour de son premier voyage d'Angleterre en 1883 ne l'inspirent guère. Il s'étonnera d'ailleurs de sa réussite pour le si peu d'intérêt qu'il porte à l'université. Il préfère, de loin, assister aux cours dispensés à l'École des sciences politiques. Aussi, il expérimente les rouages parlementaires à la « conférence Molé », sorte de parlement miniature, en s'inscrivant au groupe des républicains qu'il considère plus crédible et novateur que les groupes des monarchistes et des réactionnaires. Entre temps, il fréquente les salons et les jeunes de son milieu tout en prenant ses distances. Il ne leur porte que très peu d'intérêt et les surnomme « les crétins du faubourg Saint-Germain »<sup>1</sup>. Déjà, il distingue deux formes d'aristocratie : l'une ancienne, autosuffisante, passive qu'il stigmatise et dit rejeter ; l'autre « nouvelle », avide de connaissance et entreprenante dont il se sent l'un de fers de lance à travers ses activités qui seront, jusqu'à la fin de sa vie, essentiellement focalisées sur le développement du sport éducatif affranchi de toute emprise d'institution étrangère au Comité international olympique qu'il crée en 1894. Socialement comme économiquement, l'héritage de P. DE COUBERTIN est sans commune mesure avec celui de J. RIMET. Alors que COUBERTIN passe son temps à faire fructifier son capital social et entretenir son capital symbolique, RIMET a tout à construire.

---

La présence d'une « nouvelle » bourgeoisie, encore attachée par filiation, par conviction ou nécessité aux valeurs du sport défendues par l'aristocratie et l'ancienne bourgeoisie, est une des conditions sociales qui explique l'émergence du CIO, de la FIFA et de leurs prétentions respectives à l'universalisme sportif au sein de l'USFSA<sup>2</sup>. L'omniprésence de cette catégorie sociale, plus que toute autre, aux postes de direction, n'est pas sans rappeler le rôle que celle-ci a joué dans « la formation du concept de civilisation en France » décrite par N. Elias<sup>3</sup>. Les rapports qui lient, à cette époque, les bourgeois et les aristocrates dans le champ du pouvoir en France sont en effet particulièrement forts comparés à ceux, plus distants, qui existent entre ces deux classes sociales en Allemagne par exemple<sup>4</sup>. Tout comme l'aristocratie de cour avait conforté sa domi-

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1966, p. 27.

<sup>2</sup> Leurs dirigeants sont aussi les héritiers du mouvement universaliste incarné par les inventeurs de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* en 1789, complétée en 1795 par une *Déclaration des devoirs*.

<sup>3</sup> N. Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1<sup>ère</sup> Éd. 1969), pp. 61 à 85.

<sup>4</sup> « La révolution bourgeoise en France, écrit Elias, a brisé les anciennes structures politiques, mais non la continuité de la tradition des mœurs et des habitudes ». *Ibid.*, 1973, p. 83.

nation par la légitimité des « bonnes mœurs », de la « politesse » et de la « civilité »<sup>1</sup>, les réformateurs du football justifieront ces transformations au niveau national et international au nom de ces mêmes valeurs. Elles se manifesteront, comme en Angleterre, dans la « pacification » des rapports sociaux au moment où les pouvoirs publics et le Clergé vont engager une longue lutte à l'encontre des jeux traditionnels<sup>2</sup>. Ainsi, la place grandissante des bourgeois, conservateurs comme réformateurs, à la tête des instances du sport français et en particulier du football explique, dans un premier temps, en quoi ses dirigeants sont restés pendant de nombreuses années attachés aux valeurs aristocratiques du sport. Dans un deuxième temps, les raisons pour lesquelles ses dirigeants décident de bureaucratiser l'internationalisation du football à l'échelle planétaire sont aussi à mettre en relation avec ce qui se joue sur l'espace du football français et des intérêts qu'ils peuvent tirer de cette nouvelle donne, sans nécessairement prendre conscience et maîtriser les transformations qui vont l'affecter.

L'instauration de la FIFA va, à son tour, transformer l'espace du football français car elle impose arbitrairement des règlements<sup>3</sup> qui vont logiquement servir les seuls intérêts de l'USFSA au niveau national. Désormais, les fédérations de chaque nation ne peuvent organiser des matches internationaux opposant un club et/ou la sélection française à une équipe étrangère, que si elles sont affiliées à la Fédération internationale. Chaque pays ne peut y être représenté que par une seule de ses fédérations nationales. Les clubs et les joueurs ont l'interdiction formelle de jouer pour différents organismes dans leur nation respective. De même, il est interdit de disputer des matches pour une sélection étrangère tout en évoluant au sein d'un club d'une autre fédération nationale. Enfin, malgré les principes républicains de neutralité religieuse, politique, économique et sociale — principes incarnés à la fin du siècle précédent par le système scolaire de Jules FERRY et de ses collaborateurs<sup>4</sup> — dont elle dit s'inspirer pour offrir l'accès du

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1973, pp. 81 et 85.

<sup>2</sup> Voir Jean-Michel Faure, *Sports, cultures et classes sociales*, Thèse d'État pour le doctorat ès Lettres et Sciences humaines, Université de Nantes, 1987, (2 tomes), pp. 90, 108 à 136 ; et Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, pp. 407 et 408.

<sup>3</sup> Cette réglementation n'a pris effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1904.

<sup>4</sup> Vers 1894, Léon BOURGEOIS et Ferdinand BUISSON avaient émis l'idée d'instaurer des patronages laïcs sur le modèle des patronages catholiques dont le développement semblait les inquiéter. Voir Bruno Dumons, Muriel Berjat & Gilles Pollet, *Naissance du sport moderne*, Lyon,

football au plus grand nombre par le pouvoir d'administrer son internationalisation et son universalisation l'USFSA, décrète en réalité l'exclusion de l'ensemble des clubs et des joueurs qui ne lui sont pas affiliés. L'affiliation à la FIFA devient alors un nouvel enjeu pour les clubs et les footballeurs français exclus, ce qui provoque la création de deux nouvelles instances : le Comité français interfédéral (CFI) et la Ligue de football association (LFA).

Face à la situation d'« illégalité » et d'« illégitimité » dans laquelle l'« USFSA-FIFA » a mis les clubs et les joueurs des patronages, le secrétaire général de la FGSPF, Charles SIMON, décide d'une part de mettre en place une sélection représentative de sa Fédération et, d'autre part, de créer un nouvel organisme qui gommara par son intitulé et ses statuts, nécessairement déposés en Préfecture, toute affinité avec les institutions cléricales attachées aux patronages, ce qui lui permet même de recruter un plus large public<sup>1</sup>. C. SIMON n'a eu aucun mal à convaincre cinq fédérations (la Fédération cycliste et athlétique de France (FCAF), trois fédérations régionales en rupture avec l'USFSA, plus l'Union vélocipédique de France) de le rejoindre au Comité français interfédéral qu'il crée le 27 mars 1907 et dont il est président. Le premier match l'équipe de la Fédération des patronages avait déjà eu lieu en début d'année, le 20 janvier, face au North London Amateur FC au vélodrome de Buffalo, construit en 1902 à Neuilly<sup>2</sup>. La victoire des patronages 4 buts à 3 fut d'autant plus difficilement ressentie par l'USFSA que ses clubs et sa sélection n'avaient obtenu jusqu'à présent que de mauvais résultats contre les équipes anglaises. De plus, elle pensait pouvoir interdire cette rencontre grâce à l'appui de l'UVF en contrat avec Victor BREYER<sup>3</sup>, directeur du vélodrome à cette époque-là. Ce

---

Les Olympiques – La Manufacture, 1987, p. 120.

<sup>1</sup> Sa ligne de conduite s'inscrit dans ce qu'écrit Max Weber à propos des types de domination et de leurs formalisations administratives : « Qui veut briser une domination donnée doit pourvoir à la création de directions administratives *propres* rendant possible sa *propre* domination. », in M. Weber, *Économie et société/1*, *op. cit.*, 1995, p. 347.

<sup>2</sup> La construction de nombreux vélodromes au tournant du siècle préfigure la lutte que vont se livrer les organes de presse pour le monopole de la production et de la retranscription des événements sportifs, tout d'abord du cyclisme, puis de la boxe et du football, dont les bénéfices financiers sont déjà au cœur des enjeux des sports professionnalisés. Voir J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, pp. 227, 332 et 333.

<sup>3</sup> Proche de l'USFSA, notamment à travers la fondation de l'UCI, V. BREYER a été l'un des premiers reporters du quotidien *Le Vélo* dirigé par Paul ROUSSEAU – futur président de l'UVF – avant de devenir directeur du journal *L'Écho des sports*.

match international avait logiquement été programmé en dehors du cadre de la FIFA. Afin de contourner ses règlements et ainsi autoriser ses clubs et ses joueurs à évoluer au niveau international, le président du CFI avait conclu un accord avec le British olympic committee, entité du Comité international olympique (CIO) en charge d'organiser les Jeux de Londres en 1908. Il comptait sans doute y faire participer sa sélection. Dans le même temps, le président du CIO, Pierre DE COUBERTIN, depuis longtemps en froid avec l'USFSA, s'était empressé d'offrir un bouclier ancien aux futurs vainqueurs du Trophée de France, nouvelle compétition disputée entre les lauréats de chaque fédération autonome affiliée au CFI.

De leur côté, en marge des questions administratives liées au projet de Fédération internationale de chaque fédération, les dirigeants des clubs de l'Union rationalisent l'organisation des matches amicaux et internationaux qu'ils disputent, en tentant de les pérenniser pour préparer leurs meilleurs joueurs à intégrer l'équipe nationale naissante. Dès 1903, par exemple, l'un des rédacteurs du journal *L'Auto*, Ernest WEBER, crée une société d'encouragement au football-association afin essentiellement de négocier ce type de rencontres. Tout comme E. FRAYSSE, E. WEBER a fait ses études en Angleterre et a joué au Club Français. Co-fondateur avec Jules RIMET du Red Star en 1897, il a assez de relations dans le petit monde du football parisien pour réussir dans son entreprise. Le premier match, conclu avec Jack WOOD, oppose en avril 1903 une sélection des meilleurs parisiens à une sélection britannique. Dans le Nord, André BILLY, président-fondateur de l'Olympique Lillois et délégué du Comité Nord à l'USFSA, invente les matches « Paris-Nord ». Joués chaque année à partir du 7 janvier 1906, soit dans la capitale, soit dans une ville de la région Nord, ils contribuent à mettre en valeur des footballeurs de province jusqu'ici ignorés tels que Zacharie BATON et Louis SCHUBART de l'Olympique Lillois, Henri MOIGNEU et Gabriel HANOT de l'US Tourcoing, Raymond DUBLY et André FRANÇOIS du RC Roubaix. Élu à la tête de la commission centrale du football de l'Union en 1907, A. BILLY est aussi avec André ESPIR délégué auprès de la FIFA depuis 1906, ancien capitaine d'une équipe du collège Rollin et fondateur en 1896 du club de l'Association Sportive Française. Il devient président de l'Association Sportive Internationale, club de deuxième série parisienne, qu'il emmène aux Pays-Bas en décembre 1903 se mesurer au champion national. Ce sont les joueurs

de ce club qui, à cette époque, composent les premières équipes de France USFSA.

À la lumière de la stratégie adoptée par C. SIMON auprès du British olympic committee, les raisons pour lesquelles André BILLY entre au même moment en contact avec l'Amateur football association (AFA)<sup>1</sup> — groupement de clubs amateurs, dissidents de la Fédération anglaise, qui ne supportaient pas que des clubs professionnels puissent faire partie de leur organisation régionale, la London football association — n'ont alors que très peu de rapport avec son attachement à l'éthique du football amateur. Elles ont plutôt à voir avec la place accordée à cette conception du sport par D.B. WOOLFALL à la FA et à la FIFA. Il le dit lui-même : « *L'AFA, en tant que groupement, ne m'intéressait à aucun titre lorsque je me suis associé à sa cause. (...) Je persiste à croire que le football professionnel, — dont je ne critique point le but, parce qu'un athlète qui cherche à gagner sa vie grâce à ses moyens physiques et par un entraînement intensif a droit à l'estime de tout bon sportman, — ne doit pas être implanté sur le continent à la faveur d'une déviation des idées de pur amateurisme. Les fédérations qui*

---

<sup>1</sup> Malgré la séparation qui existe depuis 1885 en Angleterre entre football amateur et football professionnel malgré la mise en place en 1892 de la FA Amateur Cup, compétition en principe réservée aux seuls amateurs, les frontières entre les deux catégories ne sont pas totalement étanches. Par exemple, jusqu'au début des années 1900, la sélection anglaise compte encore quelques joueurs amateurs, provenant notamment des clubs d'anciens élèves des *public schools* et des universités tels que les Old Carthusian ou les Corinthians. Mais à partir de cette date, les professionnels, de plus en plus performants, les remplacent progressivement. L'emprise sur l'équipe d'Angleterre échappant à ces amateurs de la première heure, certaines instances régionales du Sud et quelques-uns des clubs qu'ils dirigent menacent alors de rompre avec la Fédération anglaise, trop complaisante à leur goût. Cette rupture se concrétise en 1907 par la création de l'Amateur football association, uniquement destinée aux « non-professionnels », et d'une nouvelle compétition autonome : l'Arthur Dunn Cup. Selon eux, la formule des championnats professionnels en matches « aller-retour » mise en place pour une question d'argent perverti le football. L'AFA se présente alors comme une « contre-fédération » composée de footballeurs dont la plupart joue ou ont joué aux Corinthians, une des équipes emblématiques du tournant du siècle en Angleterre. Fondé par N.L. JACKSON – journaliste sportif, secrétaire de la FA en 1870 et du Surrey Country Cricket Club qui s'attacha, entre autres, à publier des livres expliquant les règles du jeu –, le club des Corinthians se considérait et était considéré comme le dépositaire de la culture footballistique de la nouvelle bourgeoisie anglaise et de son esprit amateur dans les îles Britanniques, à travers l'Europe et le monde. Sur ces sujets, voir Tony Mason, *Association Football and English Society, 1863-1915*, Brighton, The Harvester press, 1980, pp. 76, 80, 216, 217, 221, 241, 249 et J. Walvin, *op. cit.*, 1994, pp. 91 et 92. De plus, le poids de l'AFA dans le football anglais reste relatif puisqu'elle ne représente que 6% de la totalité des clubs et 8% de l'ensemble des licenciés. Par ailleurs, on ignore si le North London Amateur FC, adversaire d'un jour de la sélection FGSPF, fait partie de la FA ou de l'AFA.

*se sont opposées à la régularisation des rapports USFSA-AFA<sup>1</sup> — et non pas à la reconnaissance de l'AFA, sur laquelle le Congrès de Vienne [congrès FIFA en 1908] n'a même pas été appelé à délibérer d'une manière positive — ont agi uniquement<sup>2</sup> dans le but de ne pas se priver du concours des équipes professionnelles de la FA ou avec le secret désir de se réserver le contrôle simultané — et lucratif — de leurs joueurs professionnels et amateurs.* »<sup>3</sup> Cet attachement soudain à l'AFA signifie d'une part qu'André BILLY veut annihiler tous les espoirs du CFI quant à l'organisation de rencontres internationales avec des équipes amateurs anglaises. D'autre part, il est pour lui hors de question que la France soit représentée par la sélection de Charles SIMON aux Jeux olympiques de 1908, première année où des sélections nationales vont s'affronter en compétition internationale. Deux possibilités s'offrent à A. ESPIR et à lui-même : soit proposer l'intégration de l'AFA à la FIFA et ainsi affaiblir le CFI dans son projet olympique, soit quitter la FIFA et intégrer le CIO pour prendre la place du CFI et disputer les Jeux. La première solution est logiquement refusée par la « FIFA-FA » de D.B. WOOLFALL. Dans leur intérêt, les Anglais refuseront de faire une entorse au règlement d'affiliation « d'une fédération par pays » que l'USFSA elle-même avait édicté deux ans plus tôt pour barrer la route à l'internationalisation des clubs favorisée par la FGSPF. Sans cette dérogation, la rupture de l'Union avec la FIFA ressemble à une auto-exclusion plus ou moins programmée sachant pertinemment que sous couvert du combat pour la défense d'une éthique sportive amateur largement bafouée, elle prive ses équipes et ses joueurs de matches internationaux économiquement et symboliquement de plus en plus importants.

La mise à l'écart administrative et sportive de l'USFSA au niveau international va de nouveau entraîner des incidences sur l'espace national du football. Au surlendemain du premier match de l'Union aux Jeux olympiques de Londres, le 21 octobre 1908, Charles SIMON, conscient de l'importance du rôle compétitif pour les clubs « *des fédérations affiliées au CFI [de] se mesurer avec les grandes équipes étrangères et puiser dans ces rencontres internationales les précieuses leçons qui leur permettront de*

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire toutes sauf la Bohême, déclarée inapte au vote par l'Autriche dont elle dépend, et bien sûr la France.

<sup>2</sup> Souligné dans le texte.

<sup>3</sup> *Football*, le 29 janvier 1910, cité in A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 109.

*grandir et de se perfectionner* »<sup>1</sup>, demande l'affiliation du CFI à la FIFA<sup>2</sup>. Celle-ci ne deviendra officielle qu'en mai 1910. Georges BAYROU, un ancien du Standard AC et « joueur-dirigeant » du Gallia Club champion de France USFSA en 1905, est tout aussi conscient des enjeux de ce type de match et du préjudice sportif et économique causé par des stratégies et des prises de position de l'Union qui sont contraires aux intérêts privés des clubs. Évincé de la sélection nationale à 25 ans au même titre que les joueurs du Cercle athlétique de Paris (ex-Nationale Saint-Mandé puis Football Club de Paris à partir de 1904) et du Red Star AC, il décide de réunir le 18 septembre 1908 quelques clubs de la capitale afin de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la situation en leur faveur. André BILLY est présent ce jour-là. Plutôt que de se voir contraint d'adhérer au CFI, il propose, pour calmer les ardeurs, la création d'une nouvelle instance internationale s'appuyant sur l'AFA. Mais, le poids relatif de l'AFA dans le football anglais, le faible niveau de ses équipes et la puissance grandissante de la « FIFA-FA » ne permettent pas cette création. André BILLY démissionne alors de son poste de vice-président de l'USFSA en mai 1909 et est remplacé par son ami A. ESPIR. Sportivement, les craintes de G. BAYROU étaient fondées : de retour des Jeux, il vient de subir avec l'une des deux sélections présentes à Londres un des revers les plus humiliants du football français, la seconde équipe déclarant forfait pour son match de classement.

---

<sup>1</sup> Déclaration de C. SIMON dans *Les Jeunes* du 28 mai 1910, cité in A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 112.

<sup>2</sup> Sur les affiliations et ruptures entre organismes sportifs, voir le Tableau C page suivante.

**Tableau C – Affiliations et ruptures entre organismes sportifs de 1904 à 1945.**

| Date de création | Organismes sportifs | Affiliations et ruptures                       | Date d'affiliations et de ruptures |
|------------------|---------------------|--|------------------------------------|
| 31 janvier 1889  | USFSA               | Affiliation de fait à la FIFA                  | 21 mai 1904                        |
| 26 octobre 1863  | FA                  | Affiliation à la FIFA                          | 3 et 4 juin 1906                   |
| 2 juin 1886      | IFAB                | Adoption des règles IFAB à la FIFA             | 3 et 4 juin 1906                   |
| 15 décembre 1897 | COCGP (pré-FGSPF)   |  |                                    |
| décembre 1903    | FGSPF               | Affiliation de fait au CFI                     | mars 1907                          |
|                  | USFSA               | Demande d'affiliation de l'AFA à la FIFA       | juin 1908                          |
|                  | USFSA               | Rupture avec la FIFA                           | 7 juin 1908                        |
| 23 mars 1907     | CFI                 | Affiliation provisoire à la FIFA               | 21 octobre 1908                    |
|                  | USFSA               | Affiliation au CFI proposée à l'USFSA          | 1908                               |
|                  | CFI                 | Affiliation définitive à la FIFA               | mai 1910                           |
| 27 août 1910     | LFA                 | Rupture avec l'USFSA                           | août 1910                          |
|                  | LFA                 | Affiliation au CFI                             | août 1910                          |
|                  | USFSA               | Demande officielle d'affiliation au CFI        | 31 décembre 1912                   |
|                  | USFSA               | Affiliation au CFI                             | 5 janvier 1913                     |
| 21 mai 1904      | FIFA                | Accord CIO (organisation du tournoi olympique) | 27 et 28 juin 1914                 |
| 7 avril 1919     | FFFA                | Affiliation de fait à la FIFA                  | avril 1919                         |
|                  | FA                  | Rupture avec la FIFA                           | 1920                               |
|                  | FA                  | Affiliation à la FIFA                          | printemps 1924                     |
|                  | FA                  | Rupture avec la FIFA                           | 1926                               |
|                  | FA                  | Affiliation à la FIFA                          | 1945                               |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir des données extraites de Jean-Michel Cazal, Pierre Cazal & Michel Oreggia, *L'équipe de France de football. L'intégrale des 497 rencontres (1904-1991)*, Thonon-les-Bains, Fédération française de football, 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; Jean-Yves Reuzeau & Gilles Vidal, *Almanach du football*, Paris, Méréal, 1997.

AFA : Amateur football association (anglaise).

CFI : Comité français interfédéral.

COCGP : Commission d'organisation de concours de gymnastique des patronages.

FA : Football association (anglaise).

FFFA : Fédération française de football association.

FGSPF : Fédération gymnastique et sportive des patronages de France.

FIFA : Fédération internationale de football association.

IFAB : International football association board.

LFA : Ligue de football association.

USFSA : Union des sociétés françaises de sport athlétique.

Sous la pression des clubs réunis par G. BAYROU, A. ESPIR va tenter de réintroduire l'Union au sein de la Fédération internationale. C'est, sans surprise, un échec. Ainsi, pendant deux ans, les clubs de l'USFSA vont disputer des matches contre les clubs de l'AFA, ce qui ne contente ni leurs présidents et ni leurs joueurs. Ils expriment ce mécontentement dans un manifeste qu'ils publient au mois d'août 1910 :

« Les clubs du Nord, du Lyonnais, de Littoral, de Paris pouvaient recevoir et recevaient Belges, Suisses, Allemands, et, en retour, pouvaient, en fin de saison, récompenser leurs joueurs par des matches joués à l'étranger. Nordistes et Parisiens ont pu jouer de nombreuses équipes de l'AFA, il est vrai ; mais à part les matches Paris-Londres et France-Angleterre, on ne peut que regretter la faiblesse des équipes de l'AFA qui visitèrent la France. Autant nos voisins belges, hollandais ou allemands (...) tinrent toujours à honneur de nous prouver leur supériorité en nous envoyant leurs meilleures équipes, autant l'AFA nous envoya des teams composés d'une façon quelconque et d'une faiblesse que les résultats des matches joués ont clairement démontrée. D'autre part, au point de vue financier, les choses ne s'exécutaient pas de meilleure façon. Nos clubs parisiens pouvaient, pour 350 ou 430 francs [entre 6 979 et 8 574 frs]<sup>1</sup>, s'offrir le luxe de battre des équipes anglaises de bonne force (chez eux, mais pas en voyage), et au cas de return-match, nos voisins nous offraient généreusement 125 ou 150 francs [entre 2 493 et 2 991]. »<sup>2</sup>

Rédigé par les dirigeants des clubs qui s'étaient en partie réunis deux ans auparavant — en l'occurrence le CA Paris de M. FONTAINE et VAURY, le Paris Star de M. MANIER, le Red Star AC de J. RIMET et le Gallia Club de CRISTINI, son « fondateur-président-capitaine », et de G. BAYROU parti pour des « raisons professionnelles » à Sète —, ce document est à la base de la fondation le 27 août 1910 de la Ligue de football-association (LFA). Absent de cette seconde réunion, André BILLY, qui a quitté Paris et la présidence de l'Olympique Lillois pour créer le Club Lillois, n'a pu enrayer l'affranchissement de cette poignée de clubs en mal de reconnaissance nationale et in-

---

<sup>1</sup> Le pouvoir d'achat de 350 francs en 1910 est approximativement le même que celui de 7 000 francs en 1999. Pour les coefficients de transformation du franc d'une année ancienne en franc d'une année courante, qui sont « d'autant plus fragiles que les périodes utilisées sont éloignées », voir le Tableau R20, *Le pouvoir d'achat en franc*, INSEE, BMS n° 2, 2000, pp. 145 à 147. Tout au long de ce travail, l'actualisation des francs est notée entre crochets.

<sup>2</sup> *Manifeste de la LFA*, août 1910, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 113 et 114.

ternationale. Malgré son faible nombre d'adhérents, seulement quatre clubs au départ puis huit et trente-six en 1911, la LFA demande aussitôt son affiliation au CFI. Pour ce faire le Comité interfédéral enfreint son règlement qui imposait en fait à ses fédérations membres qu'elles comprennent au moins vingt-cinq clubs pour être admises. Mouvement essentiellement parisien, aucun club de province n'adhèrera à la Ligue avant 1914. Jules RIMET en est le président et Géo DUHAMEL<sup>1</sup>, fondateur du CA Neuilly puis joueur au Paris Star dont il deviendra dirigeant, son secrétaire général.

## La conquête de la représentation nationale

En 1910, le football français compte deux instances nationales, plus une parisienne, au sein desquelles le football est devenu un enjeu majeur. En février 1912 L'USFSA, entrée en contact avec le CFI dès 1911, demande officieusement par l'intermédiaire du journaliste Frantz REICHEL, rugbyman avant d'être footballeur et pourtant président de la commission centrale de football de l'Union, son intégration au CFI qu'elle obtiendra le 5 janvier 1913. Elle souhaite, malgré tout, ne pas s'isoler tant au niveau international que national pour deux raisons. Premièrement, parce que l'AFA entreprend de nouvelles négociations avec la Fédération anglaise. À cette époque en effet la FIFA, toujours dirigée par le président de la FA D.B. WOOLFALL, est officiellement mandatée pour organiser le tournoi olympique de football créé depuis 1908 par le CIO dont la conception « coubertinienne » du sport est très proche des valeurs défendues par les dirigeants de l'AFA. Deuxièmement, parce qu'elle vient de subir un échec au Trophée de France face aux clubs parisiens de la Ligue de football et ne veut pas voir partir le reste de ses clubs de football vers le CFI, comme cela avait été pratiquement le cas en 1909 en Lorraine<sup>2</sup>. L'Union développe en conséquence son réseau régional, non

---

<sup>1</sup> En tant que joueur, G. DUHAMEL a remporté la Coupe MANIER en 1898 et le Trophée de France en 1908. Il fut rédacteur à l'hebdomadaire *Football*. Voir le Dictionnaire de biographie française, Tome 12, 1970.

<sup>2</sup> Des groupements dissidents voient le jour au cours de la première décennie du siècle, contestant le centralisme et les prérogatives des principales unions sportives parisiennes. L'Union des sociétés cyclistes du Nord-Est (USCNE), par exemple, créée en 1903, entre en conflit avec l'UVF. Mais encore, la Fédération sportive indépendante lorraine (FSIL) fondée en 1909 à Nancy, qui compte des clubs de football prêt à s'affilier au CFI, brave pendant deux ans l'autorité du Comité lorrain de l'USFSA. Ce mouvement prend logiquement fin à partir du moment où les

sans difficulté, et stimule ses Comités locaux pour qu'ils disputent des matches opposant des sélections régionales dans le but de composer une sélection nationale compétitive<sup>1</sup>. Elle formalise cette volonté en instituant à partir de la saison 1910-11 la Coupe INGHAN, challenge offert au Comité de Paris de l'USFSA par la maison londonienne « J. G. INGHAN and Son » et remis en jeu chaque année entre les Comités régionaux. D'une valeur de 500 francs [10 000 frs], cette compétition à élimination directe, que les sélections doivent emporter trois fois afin de se l'approprier définitivement, préfigure la Coupe des provinces françaises. La Bretagne remporte la première édition de ce challenge après avoir écarté Paris en demi-finale et le Languedoc en finale ; ce qui, selon ce journaliste sportif du *Nouvelliste de Bretagne*, doit permettre l'accès de quelques joueurs locaux à la reconnaissance nationale : « Enfin nous avons prouvé notre valeur ! Devant 2 500 spectateurs (recette : 950 F [16 417 frs]) emballés, trépidants, notre équipe a démontré la force et l'adresse des footballeurs bretons. (...). La bonne tenue de certains de nos jeunes nous permet d'espérer quelques capes [sélections] de joueur international. »<sup>2</sup>

À partir de 1913, l'Union organise une autre compétition toujours par élimination directe, qui prend le nom de « Coupe nationale interfédérale », à laquelle participent des équipes de sélection. Dans le Nord, l'industriel et commerçant Henri JOORIS, successeur d'André BILLY à la présidence de l'Olympique Lillois, reprend à son compte l'idée des matches « Paris-Nord » qu'avait mis en place l'ancien président lillois et la rebaptise « Lions des Flandres-LFA ». L'équipe des Lions des Flandres, qui affronte à trois reprises (1914, 1918 et 1919) celle de la Ligue, est une sélection régionale essentiellement composée de joueurs de l'US Tourcoing, du RC Roubaix et de l'Olympique Lillois. Bien qu'elles se déroulent sous la tutelle du CFI, d'après le témoignage de Gabriel HANOT, ces rencontres n'en sont pas moins le lieu de combats acharnés : « *La rivalité, de pacifique qu'elle semblait être au premier abord, s'est rapidement transfor-*

---

dirigeants de l'Union demandent leur affiliation au Comité français interfédéral en 1912. Voir P. Arnaud, *op. cit.*, 1987, pp. 309 et 311.

<sup>1</sup> Le premier match organisé par le Comité de Bretagne de l'USFSA a lieu le 20 mars 1910 entre une « sélection des meilleurs USFSA » et le Stade Rennais UC qui n'aligne que son équipe réserve.

<sup>2</sup> C. Loire, *op. cit.*, 1994, p. 36.

*mée en une sorte de conflit des races (...). L'USFSA jurait d'exterminer la Ligue et celle-ci ne parlait rien moins que de faire place nette, de se débarrasser une fois pour toutes de l'antique et puissante Fédération.* »<sup>1</sup> Il est vrai que l'histoire de ces deux organismes est loin de favoriser des relations amicales. Chacune d'elle souhaite bien évidemment prendre l'ascendant sur l'autre, mais aussi être représentée par un plus grand nombre de joueurs au sein de la sélection officielle du CFI, désormais seule instance reconnue par la FIFA.

En marge de ces matches franco-français<sup>2</sup>, les sélections de l'USFSA, de la LFA et bien sûr du CFI affrontent des clubs ou des sélections étrangères, jusqu'en 1919, année de la fondation de la Fédération française de football (FFF). La France a donc connu une situation très particulière puisqu'au niveau des rencontres internationales de 1910 à 1914, elle était « représentée » par trois sélections nationales distinctes. En 1910, par exemple, le même jour à Paris, la sélection de l'USFSA joue contre celle de l'Amateur football association, tandis que l'équipe formée par la LFA dispute un match face à celle de la Football association anglaise. La composition de la sélection de la Ligue repose essentiellement sur cinq joueurs du Red Star AC et trois du CA Paris. Alors qu'elle vient de demander son affiliation au Comité français interfédéral, aucun de ses joueurs n'est à la disposition du CFI avant le mois de janvier 1911 pour participer aux rencontres internationales qu'il organise. En effet, cette même année, lors de ses trois confrontations internationales, la sélection du comité ne compte dans ses rangs qu'une majorité de joueurs de la FGSPF (de l'Étoile des Deux Lacs) et seulement deux ou trois footballeurs de la FCAF (du CA Vitry). Ainsi, les compositions successives de l'équipe de France « officielle » permettent, à partir de l'adhésion du CFI à la FIFA, de rendre compte des stratégies de la Ligue et tout autant de l'Union pour la conquête du monopole de la sélection nationale et de la représentation du football français au niveau du terrain et par là même auprès des plus hautes instances du football international. Tout se passe comme si l'USFSA souhaitait reprendre la place qu'elle occupait quelques années auparavant dans le football « mondial », non plus par les voies institutionnelles mais par

---

<sup>1</sup> Journal *L'Auto*, le 5 janvier 1914, cité in A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 158.

<sup>2</sup> Pour le récapitulatif des matches des sélections françaises, voir les Tableaux D1 et D2 en fin de chapitre.

la reconnaissance de la qualité de ses joueurs en leur imposant de manière autoritaire leur rassemblement au sein d'une sélection décrétée obligatoire sous peine de sanction<sup>1</sup>. Car même si un semblant de comité de sélection a été mis en place par Charles SIMON, Henri DELAUNAY et Louis CHAILLOUX (respectivement ex-secrétaire général de la FGSPF et ex-président de la FCAF) depuis l'entrée du CFI à la FIFA, les luttes qui avaient agité le football français depuis le début du siècle perdurent, notamment suite au droit de regard obtenu par les dirigeants de l'USFSA à partir du mois de janvier 1913 sur la composition de l'équipe de France. Le comité de sélection passe en effet de neuf à douze membres. Le CFI va ainsi rapidement être dépossédé de son pouvoir de composer l'équipe qui représente le football français au niveau « international ».

---

<sup>1</sup> Voir page suivante la convocation du 26 novembre 1913 envoyée par l'USFSA à R. DUBLY pour le match amical de la sélection du CFI contre l'Entente anversoise, in P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 62.

---

Convocation de R. DUBLY à un match international en 1913.

---

TÉLÉPHONE: CENTRAL 33-03  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
UNISPORTS-PARIS

Monsieur Raymond DUBLY  
45<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
Caserne Négrier, 4<sup>e</sup> Cie  
LILLE.

COMMISSION  
CENTRALE D'ASSOCIATION

Mon cher camarade,

Je suis heureux de vous annoncer que la Commission Centrale d'ASSOCIATION vous a choisi comme "titulaire" pour jouer dans l'équipe de l'U. S. F. S. A. qui doit rencontrer, le 25 Décembre prochain, à Paris, l'équipe de l'"ENTENTE ANVERSOISE"

Nous comptons donc sur vous ce jour-là.

Une lettre ultérieure, vous indiquera l'heure du rendez-vous et le lieu.

Dans tous les cas, je tiens à vous informer, dès maintenant, que les équipements, sauf les chaussures et les ceintures, seront fournis par nos soins.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que votre présence nous est nécessaire et que si vous nous faisiez défaut ce jour-là, nous serions dans l'obligation d'appliquer les règlements votés par le Conseil, et entraînant des pénalités.

J'espère que nous n'aurons pas à en venir là et que vous tiendrez à vous présenter sur le terrain, de façon à mériter aux sélectionneurs du C. F. I. qui seront présents, que l'Union compte de bons joueurs, et qu'on peut faire appel à leur dévouement pour représenter la France dans des compétitions internationales.

Veuillez agréer, Mon cher camarade, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire:



Une première rupture, très nette, intervient à l'occasion du match opposant la France à la Hongrie le 1<sup>er</sup> janvier 1911. Six mois après son intégration au CFI, la Ligue exige d'une part que le match soit joué sur le terrain du CA Paris et que sept de ses joueurs de club y participent. Jusqu'à cette date, la sélection du CFI comprenait essentiellement des footballeurs issus des patronages. Sur les deux ans à venir, la LFA alignera de cinq à neuf joueurs en matches internationaux officiels contre deux à six pour le CFI. Ne pouvant s'appuyer sur un nombre important de clubs<sup>1</sup> et de joueurs, elle fonde sa nouvelle légitimité sur les résultats probants que ceux-ci enregistrent au Trophée de France entre 1911 à 1913. Le CA Paris le remporte deux fois et le Red Star s'incline en finale face à l'Étoile des Deux Lacs en 1912. Ces victoires ne sont pas le fruit du hasard, mais la suite logique d'une stratégie de mutations et de concentration des meilleurs footballeurs français dans quelques clubs. Certains d'entre eux, de l'USFSA comme des patronages, n'hésitent pas à quitter leur club d'origine pour rejoindre ceux de la Ligue, à partir du moment où ils ont l'assurance que celle-ci adhère au CFI, afin de jouer des rencontres internationales et aussi de profiter des avantages matériels et financiers offerts par leur nouvelle situation. Quelques clubs aussi changent de tutelle : le Football Étoile Club de Levallois, club de l'Union fondé en 1894, et le CA Vitry, club de la FCAF, rejoignent la LFA entre 1911 et 1912 ; trois ans plus tard, le Club Français, l'un des premiers clubs affiliés par nécessité à l'USFSA, les rejoint au sein de la Ligue.

Ainsi, la première vague des départs de joueurs se concentre majoritairement vers le Red Star et aussi vers le FEC Levallois. Gaston BARREAU (27 ans), Alfred GINDRAT (26 ans), Eugène MAËS (20 ans) et Pierre CHAYRIGUÈS (19 ans) sont les premiers et les plus célèbres d'entre eux à muter. L'accès au statut d'international — ou sa préservation comme, par exemple, pour Julien DU RHÉART — passe inéluctablement, à ce moment précis de l'histoire institutionnelle du football français et de son organisation administrative, par un changement de club en raison des règlements qui excluent les joueurs unionistes de l'équipe de France CFI. Leurs stratégies de mutations sont relativement claires par rapport aux positions dominantes des clubs du Comité donnant naissance aux formes embryonnaires d'un marché de l'élite du football national<sup>2</sup>. Par exem-

---

<sup>1</sup> À cette époque, l'USFSA et la FGSPF comptent environ dix fois plus de clubs que la LFA.

<sup>2</sup> Le recensement des mutations présentées dans le Tableau E (page 64) est bien entendu une

ple, E. MAËS s'étant vu refusé par son club ses deux premières sélections contre la Belgique et l'Angleterre en avril 1910, a logiquement quitté le Patronage Olier, club de la FGSPF, pour le Red Star. Ceci dit, la mobilité des joueurs français reste limitée au territoire national malgré les conditions financières et sportives qu'offrent les clubs étrangers. La réponse faite par de P. CHAYRIGUÈS aux propositions du club anglais de Tottenham en est un exemple concret.

L'engagement du gardien de but Pierre CHAYRIGUÈS au Red Star est un des premiers exemples dévoilés ultérieurement dans la presse quant aux rapports purement marchands que peuvent entretenir les joueurs avec les dirigeants. En 1929, le journal *L'Auto* publie ses mémoires où il raconte sa carrière de joueur et ses rapports au football de haut niveau à ses débuts. Issu de milieu populaire, P. CHAYRIGUÈS joue successivement au patronage de la Jeanne d'Arc de Levallois, puis à l'US Clichy et enfin, à partir de 1911, au Red Star où il fera toute sa carrière. Pour s'offrir ses services, le Red Star lui a versé une somme de 500 francs [8 640 frs] pour sa signature, le rémunère 400 francs [6 912 frs] par mois, plus une prime de 50 francs [864 frs] à chaque victoire en compétition nationale. Immédiatement après avoir intégré ce club, il devient le gardien de but de l'équipe de France, poste qu'il conserve jusqu'en 1925. Conscient de la valeur footballistique qu'il représente, il affirme n'y jamais avoir joué sans que la Fédération française de football ou la Ligue de Paris lui verse, sous forme de frais de déplacements, de frais médicaux ou pharmaceutiques, d'indemnité journalière pour cause de blessure, etc., des sommes allant de 1 000 à 3 000 francs [en moyenne de 6 480 à 25 922 frs].

Depuis le 29 octobre 1911, alors qu'il est devenu un titulaire indiscutable de l'équipe de France, sa carrière internationale connaît un premier coup d'arrêt. Le 9 mars 1913, après sept sélections consécutives, il est déclaré forfait. Cette même année, il est contacté par plusieurs dirigeants de clubs étrangers. Les Anglais de Tottenham lui propose un statut de joueur professionnel et 25 000 francs [432 025 frs] pour sa mutation

---

sous estimation des mouvements de joueurs, ici les internationaux, évoluant dans les clubs phares de la capitale. Un repérage des « transferts » étendu à l'ensemble des clubs français, comme nous l'avons fait pour le Stade Rennais (Cf. Chapitre 2), confirmerait la densité d'un marché de joueurs au niveau local. Il montrerait, par ailleurs, que ce marché n'a d'intérêt à l'échelle nationale que pour les joueurs déjà entrés dans une logique et un processus de professionnalisation.

outré-Manche. Malgré cette proposition pour le moins intéressante, P. CHAYRIGUÈS refuse. En effet, sans être explicitement reconnu en France comme un footballeur de métier — statut social illégal car non réglementé, donc laissant des marges de manœuvre beaucoup plus larges pour les négociations entre joueurs et dirigeants —, les conditions financières et sportives pour lesquelles P. CHAYRIGUÈS reste exercer ses talents de footballeurs au Red Star et en sélection nationale semblent avoir eu raison de son départ.

Dans les mois qui suivirent, il fut de nouveau forfait en sélection, tout comme A. GINDRAT, E. MAËS, G. BARREAU. Le 29 mars 1914, Henri BARD se permet même de refuser sa sélection face à l'Italie s'il ne touche pas les bénéfices financiers dont certains de ses coéquipiers bénéficient. Appelés en équipe de France pour leurs compétences, les joueurs estiment pourtant, à plus d'un titre, être en droit d'attendre du CFI une indemnisation au moins équivalente à celle qu'ils perçoivent régulièrement en compétition officielle avec leur club respectif. De plus, en multipliant le nombre de matches en sélection, ils augmentent les risques de blessure susceptible de les pénaliser, eux et leur club, sans qu'ils soient pour autant dédommagés de manière systématique et à hauteur du préjudice causé. Au lendemain du premier conflit mondial, P. CHAYRIGUÈS contracte une blessure aux Jeux interalliés qui l'éloigne des terrains pendant trois ans et demi. De retour en janvier 1923, il joue son dernier match le 21 mai 1925 contre l'Angleterre à l'âge 33 ans. La blessure de P. CHAYRIGUÈS, qui l'oblige à cesser ses activités au sein de son équipe, pose plus généralement le problème de la conduite d'une carrière de footballeur entre la sélection nationale et le club. Elle objective aussi l'opposition entre les intérêts économiques et sociaux qu'ont les dirigeants fédéraux à composer une équipe de France performante, outil de légitimation de leur pouvoir, et ceux des présidents de clubs qui subviennent quotidiennement aux besoins des joueurs et qui sont plus ou moins réticents à voir leur joueur évoluer pour le compte des fédérations. L'insuffisance des profits matériels et financiers qu'offre une sélection nationale jusqu'au début des années 1920 nécessite de nombreuses réclamations de la part des joueurs auprès de la direction du Comité interfédéral qui n'a pas encore les moyens de payer leurs prestations et leurs soins. Celle-ci se voit d'ailleurs, tout comme l'USFSA, dans l'obligation d'édicter un règlement rendant la sélection obligatoire sous peine de

sanctions. Pour y échapper, les joueurs feront tout pour demeurer au sein de l'élite des clubs où ils auront l'assurance de cumuler les avantages de leur activité quotidienne avec ceux de la sélection nationale.

**Tableau E – Mutations des joueurs internationaux entre 1905 et 1919.**

| Nom        | Prénom  | Année naissance | Premier club             | Deuxième club                   | Troisième club                | Quatrième club                |
|------------|---------|-----------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Garnier    | Georges | 1878            | Club Français (i)        | CA Paris (1905)                 |                               |                               |
| Allemane   | Pierre  | 1882            | Passy                    | Club Français                   | RC France (1905,i)            | CA Société Générale           |
| Gindrat    | Alfred  | 1884            | St Français              | <i>Red Star AC</i> (1910,i)     |                               |                               |
| Royet      | Marius  | -               | US Paris (i)             | St Français (1910)              |                               |                               |
| Maes       | Eugène  | 1890            | <i>Patronage Olier</i>   | <i>Red Star AC</i> (1910,i)     |                               |                               |
| Nicolai    | Eugène  | -               | US Club (i)              | St Français                     | <i>Red Star AC</i> (1910)     |                               |
| Barreau    | Gaston  | 1883            | Club Français            | Standard AC                     | <i>FEC Levallois</i> (1910,i) |                               |
| Chayriguès | Pierre  | 1892            | <i>JA Levallois</i>      | US Clichy                       | <i>Red Star AC</i> (1911,i)   |                               |
| Du Rhéart  | Julien  | -               | SA Montrouge (i)         | Club Français (1908,i)          | <i>Red Star AC</i> (1911,i)   |                               |
| Compeyrat  | Alfred  | 1890            | <i>JA Levallois</i> (i)  | <i>CA Rosaire</i> (1911,i)      |                               |                               |
| Verbrugge  | J.      | -               | AS Française (i)         | <i>Red Star AC</i> (1911,i)     |                               |                               |
| Gascard    | André   | -               | St Montpellier           | O Sète (1911)                   | SH Marseille (1912)           | St Michelet (1913)            |
| Sergent    | Victor  | 1887            | RC France (i)            | St Saint-Raphaël (1913,i)       |                               |                               |
| Jourde     | Etienne | 1890            | <i>CA Vitry</i> (i)      | CS Athlétiques (1914,i)         |                               |                               |
| Ducret     | Jean*   | 1887            | Puteaux                  | <i>Etoile des Deux-Lacs</i> (i) | O Lillois (1914,i)            | St Français                   |
| Devic      | Emilien | 1888            | RC France (i)            | <i>Red Star AC</i> (1914,i)     | CA Société Générale (1919,i)  | RC France (1920-1921,i)       |
| Bard       | Henri*  | 1892            | Servette de Genève       | RC France (1912,i)              | FC Lyon (1918)                | <i>CA Paris</i> (1919-1920,i) |
| Hanot      | Gabriel | 1889            | US Tourcoing (i)         | <i>AS Française</i> (1919,i)    |                               |                               |
| Mathieu    | Maurice | -               | CA Société Générale (i)  | <i>Red Star AC</i> (1919,i)     |                               |                               |
| Triboulet  | Marcel  | 1890            | <i>FEC Levallois</i> (i) | RC France (1919,i)              |                               |                               |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal, P. Cazal & M. Oreggia, *op. cit.*, 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; J.-P. Réthacker & J. Thibert, *La fabuleuse histoire des joueurs de football*, Paris, La Martinière, 1994 ; J.-Y. Reuzeau & G. Vidal, *op. cit.*, 1997.

i : club où les joueurs ont obtenu leur sélection en équipe de France CFI.  
 Entre parenthèse, l'année de mutation des joueurs dans leur nouveau club.  
 En caractères normaux, les clubs de l'USFSA.  
 En caractères italiques, les clubs de la FGSPF.  
 En caractères italiques gras, les clubs de la LFA.  
 \* : J. DUCRET et H. BARD ont connu un cinquième club.

De 1913 à 1919, le mouvement de joueurs s'inverse. Les footballeurs de la Ligue et de la FGSPF se dirigent alors vers les clubs de l'USFSA, non plus pour accéder à la sélection française mais plutôt pour conserver leur rang d'international. Pour des « ligueurs », tels Étienne JOURDE, Émilien DEVIC et Marcel TRIBOULET, c'est en quelque sorte un retour aux sources. En revanche, la mutation de Jean DUCRET, originaire de

l'emblématique club des patronages catholiques de l'Étoile des Deux Lacs, à l'Olympique Lillois n'est pas sans soulever une vive émotion chez des journalistes et dans le milieu du football. Ainsi, l'histoire officielle ne retenant que des indignations oublie que la majorité des mouvements de joueurs est, depuis déjà quelques années, fondée sur la recherche des clubs les plus en vue du moment, c'est-à-dire ceux offrant les plus grandes « chances de profits » symboliques et économiques. L'Olympique Lillois, présidé par Henri JOORIS, promoteur de la coalition « US Tourcoing-RC Roubaix-Olympique Lillois », fait partie de ceux-là. Son club sera ainsi le dernier à remporter l'ultime édition du Trophée de France avant la Première Guerre mondiale. En fin d'année 1912, le match « Paris-Nord », devenu un classique, est aussi remporté par la sélection nordiste. À partir de cette date, le pouvoir de l'USFSA s'est considérablement renforcé au niveau sportif et institutionnel. Paul BARNOLL est « sélectionneur » de l'équipe de France du Comité. Cet ancien joueur du Club Français a été membre de la « commission football » à l'USFSA et est devenu journaliste sportif puis directeur de *Football*, hebdomadaire spécialisé dans le football et le rugby présent dans les kiosques entre 1909 et 1914. Il va de nouveau ouvrir les portes de l'équipe de France aux footballeurs de l'Union. Gabriel HANOT, joueur de l'US Tourcoing, est l'un des premiers à y être réintroduit en janvier 1913. Mi-mars, huit joueurs du Nord dont quatre de l'Olympique Lillois composent l'équipe de France qui sort vainqueur de son match contre la Suisse. En l'espace de quelques mois, les footballeurs de l'Union deviendront majoritaires.

Agréée par les ministères de la guerre et de la marine, l'USFSA a été reconnue d'utilité publique par décret du 10 mai 1912, ce qui lui donne des droits auxquels le CFI, malgré sa séparation institutionnelle de la FGSPF, n'a pas accès. L'« affaire TRIBOULET »<sup>1</sup> en est une des conséquences les plus significatives. Alors qu'il est encore sous les drapeaux, Marcel TRIBOULET répond présent pour la troisième fois à l'appel du comité de sélection du CFI qui le convoque pour rencontrer les Suisses le 18 février

---

<sup>1</sup> L'appréhension par les médias et par les dirigeants du football français de la situation de ce joueur en terme d'« affaire », ne mettant pas en relation sa position et les conditions institutionnelles de l'exercice du football à ce moment-là, contribue à défendre un état du champ footballistique qui, ne serait-ce qu'au travers de ce dysfonctionnement, nécessite des transformations sinon des aménagements.

1912. À l'époque, il joue au FEC Levallois, club qui est passé de la tutelle de l'USFSA à celle de la Ligue, et dont les jeunes joueurs ne profitent donc plus de cette reconnaissance ministérielle accordée à leurs homologues de l'Union. Le CFI n'étant pas encore agréée par les ministères, M. TRIBOULET n'a donc pas l'autorisation de quitter son unité militaire, et est alors considéré par l'Armée comme un « hors-la-loi ». Par le jeu des affiliations et surtout des non-affiliations du club et *a fortiori* du joueur à la seule instance reconnue par les autorités militaires, il est contraint de purger huit jours de prison. Par ailleurs, toutes les tentatives de discussion échoueront. Comparés aux lieutenants H. JOORIS et Henri JEVAIN<sup>1</sup>, C. SIMON est simple soldat au 205<sup>ème</sup> régiment d'infanterie et H. DELAUNAY est réformé de l'Armée. Lorsque ce dernier, à la fin de la guerre, présente au ministère des Affaires étrangères son projet d'envoyer une sélection nationale disputer des matches amicaux en Espagne, au Portugal, en Amérique du Sud et du Nord, tout en prévoyant un plan de financement en cas d'éventuel déficit, la Direction de l'Infanterie lui refuse son assentiment.

La Grande Guerre ne changera rien aux positions institutionnelles du Comité interfédéral, de la Ligue et de l'Union qui, elle, a le soutien explicite des pouvoirs publics, et aux antagonismes qui les opposent. La multitude de compétitions sous forme de coupes ou de challenges s'organise dans la continuité des championnats autonomes d'avant guerre<sup>2</sup>. L'USFSA met malgré cela sur pied, en 1914, une autre compétition indistinctement ouverte à tous les clubs français, la Coupe des Alliés. De son côté, le CFI souhaite réformer le Trophée de France et en faire un tournoi opposant les clubs de ses quatre fédérations. Incitée par H. JOORIS, pour qui la formule précédente avait réussi à son club, l'Union refuse d'y participer. L'Olympique de Pantin, club de la Ligue, l'emportera donc en finale face à l'Étoile des Deux Lacs le 14 mai 1916. Consécutivement, la LFA crée la Coupe interfédérale fondée sur des principes identiques à ceux de la Coupe des Alliés. De plus, devant le refus de l'Union, le Comité français interfédéral

---

<sup>1</sup> Ancien joueur du Gallia Club et avocat au barreau de Paris, celui-ci avait un temps remplacé F. REICHEL, démissionnaire de la commission centrale de football au moment où les membres de l'USFSA n'étaient pas unanimement d'accord pour intégrer le Comité interfédéral.

<sup>2</sup> Entre 1914 et 1918, l'USFSA crée la Coupe nationale de Paris, la LFA le Challenge de la Renommée, la FCAF le Challenge de la Victoire, la FGSPF la Coupe de guerre (dite nationale) et le Challenge Estor-Vir, le CFI la Coupe C. SIMON qui deviendra la Coupe de France.

propose un autre type de tournoi opposant cette fois-ci, non pas les clubs de chaque instance, mais leur sélection représentative. Chaque dimanche et lundi de Pâques, les matches « inter-sélection » se déroulent ainsi jusqu'en 1919. La Ligue et l'USFSA s'en partagent, par alternance, le palmarès. D'autres rencontres internationales entre clubs et/ou sélections ont lieu jusqu'à la fin de la guerre. La sélection du CFI n'en remporte aucune. Le 1<sup>er</sup> octobre 1916, l'AS Française, club unioniste, bat, sous les yeux du ministre de l'Instruction publique et des autorités militaires, l'équipe du XX<sup>ème</sup> corps composée de joueurs de la LFA, notamment Pierre CHAYRIGUÈS et Maurice GASTIGUER qui évoluent respectivement au Red Star et au FEC Levallois<sup>1</sup>. À la fin du premier conflit mondial, les matches internationaux se multiplient, notamment grâce aux équipes militaires alliées. Les sélections s'affrontent lors de rencontres triangulaires comme celles auxquelles participent les équipes de l'USFSA et d'Alsace, ou encore lors de tournois plus conséquents pareils aux Jeux interalliés, attirant de nombreux spectateurs.

### *L'invention de l'équipe de France*

Si la guerre a favorisé la diffusion d'une certaine forme de pratique footballistique auprès d'une majorité d'individus issus des différentes classes sociales du pays, elle a aussi donné un sens plus précis à la notion d'« équipe de France ». Autrement dit, elle a contribué à renforcer l'idée d'une sélection française unique représentant la nation. Celle-ci est désormais incarnée par des footballeurs connus de tous, dont les mérites militaires ont été vantés dans une presse spécialisée qui passe volontiers régulièrement sous silence leur carrière au sein de leur club d'origine et les présente avant tout comme des « internationaux ». Par exemple, la Une du journal *Sporting* du 19 janvier 1916 montre une photographie de Lucien GAMBLIN en uniforme, obus dans les mains, commentée de la manière suivante : « De l'arrière à l'avant. L'international GAMBLIN. Celui qui connut de remarquables succès, sur les terrains de football, comme arrière de l'équipe de France, affirme au front, où il a été cité deux fois à l'ordre du jour, qu'il met au service de ses brillantes qualités athlétiques un moral prêt et prompt à braver tous les

---

<sup>1</sup> 15 000 à 20 000 personnes assistent à ce match.

dangers. »<sup>1</sup> Les effets symboliques de la Grande Guerre sur les catégories de perception et d'appréciation du football par les Français sont visibles à travers l'adhésion progressive d'un public de plus en plus nombreux à assister aux rencontres que dispute l'équipe de France<sup>2</sup>. La moyenne de spectateurs des matches internationaux officiels à domicile est multipliée par cinq en dix ans, passant de 4 540 pour quatorze rencontres jouées entre 1909 et 1920 à 20 181 pour onze rencontres entre 1921 et 1924. Bien que la sélection française ne dispute que quatre matches supplémentaires entre 1924 et 1928, l'assistance augmente sensiblement à 23 533 spectateurs. Enfin, de 1929 à 1930, sur un nombre de match deux fois moins important, elle demeure quasiment au même niveau (23 250). En revanche, les écarts qui séparent cette moyenne des affluences enregistrées à chaque match ne cessent de diminuer. L'un des plus grands écarts inférieurs à la moyenne (- 17 533) s'observe lors du match France-Hongrie, le 4 juin 1924. Trois jours auparavant, 45 000 personnes assistaient à la défaite des Français au stade de Colombes devant les Uruguayens dans un match comptant pour le tournoi olympique de Paris. Après cette date, et jusqu'à la première édition de la Coupe du monde en 1930, au moins une rencontre sur deux jouée par la sélection française à domicile le sera devant un nombre de spectateurs supérieur aux moyennes de chaque période. Entre 1909 et 1924, il s'agissait d'une rencontre sur cinq. En témoigne d'autant plus les ruptures d'assistance discontinues aux rencontres officielles internationales entre 1904 et 1910<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 72.

<sup>2</sup> Cf. les Tableaux D1 et D2 en fin de chapitre.

<sup>3</sup> Sur la comparaison des affluences à domicile des spectateurs aux matches des sélections françaises et de quelques clubs en championnat et en coupe nationale, voir le Tableau F page suivante.

**Tableau F – Affluences des matches à domicile des sélections françaises et de quelques clubs en championnat et en coupe nationale<sup>1</sup>.**

| Saison | Matches des sélections parisiennes | Finale championnat de France USFSA |
|--------|------------------------------------|------------------------------------|
| 1895   | 1 500                              | 300 <sup>1</sup>                   |
| 1897   | -                                  | 1 000                              |
| 1903   | 984.                               | 2 000 <sup>2</sup>                 |
| 1904   | 4 000                              | -                                  |

| Saison    | Matches "officiels" des sélections nationales | Matches du Stade Rennais UC | Coupe de France    |
|-----------|---|-----------------------------|--------------------|
| 1904-1905 | 5 000.  | -                           | -                  |
| 1905-1906 | 1 000.  | -                           | -                  |
| 1906-1907 | 1 500.  | 1 500.                      | -                  |
| 1907-1908 | 498 <sup>3</sup>                              | 2 000.                      | -                  |
| 1908-1909 | 390 <sup>3</sup>                              | -                           | -                  |
| 1909-1910 | 956 <sup>3</sup>                              | 800.                        | -                  |
| 1910-1911 | 2 032.  | 3 000.                      | -                  |
| 1911-1912 | 2 626.  | 5 000.                      | -                  |
| 1912-1913 | 3 600.  | 3 000 <sup>4</sup>          | 3 000 <sup>5</sup> |
| 1913-1914 | 4 813.  | 1 500.                      | -                  |
| 1915-1916 | -   | 2 500.                      | -                  |
| 1916-1917 | -   | 600.                        | -                  |
| 1917-1918 | -   | 2 500.                      | 2 000.             |
| 1918-1919 | -   | 1 151.                      | 10 000             |
| 1919-1920 | 20 000  | 3 000.                      | 7 000.             |
| 1920-1921 | 30 000  | 3 000 <sup>6</sup>          | 18 000             |
| 1921-1922 | 20 000  | 7 000.                      | 25 000             |
| 1922-1923 | 30 000  | 4 000.                      | 20 000             |
| 1923-1924 | 30 000  | 4 000.                      | 29 000             |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal, P. Cazal & M. Oreggia, *op. cit.*, 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; C. Loire, *op. cit.*, 1994.

<sup>1</sup> Légende : 1 : Finale du championnat de France USFSA : Standard AC-White Rovers ; 2 : Finale du championnat de France USFSA : RC France-RC Roubaix ; 3 : Matches de l'équipe de France FGSPF. À partir de la saison 1910-11, le CFI est définitivement affilié à la FIFA ; 4 : En 1913, 6 923 spectateurs assistent à la finale du championnat de France USFSA opposant le FC Rouen au SH Marseille ; 5 : Finale du Trophée de France : CA Paris-VGA Médoc ; 6 : À Strasbourg, à Mulhouse et à Valentigney, les matches du championnat régional attirent jusqu'à 3 000 spectateurs.

Si ce phénomène se manifeste différemment à cette époque au niveau local<sup>1</sup>, dès le début du siècle, tout du moins en ce qui concerne le football en Bretagne, et plus particulièrement le Stade Rennais UC, les clubs de football et les footballeurs offraient déjà aux spectateurs les conditions d'une croyance traduite par « des identités collectives (...), des représentations, des sentiments et des aspirations qui leur préexistaient »<sup>2</sup>. Ces conditions, moins compliquées à produire et à reproduire au niveau d'un club de football<sup>3</sup>, entretiennent l'illusion des rivalités entre clubs géographiquement proches. Ainsi, les rencontres entre le SRUC et l'US Servannaise et Malouine — l'une des premières équipes de la région formée exclusivement d'Anglais à dominer, avec le SRUC, le football en Bretagne — enregistrent les plus fortes affluences, régulièrement supérieures à celles des matches des différentes sélections nationales jusqu'en 1913.

Au niveau de la pratique comme au niveau institutionnel, les conditions objectives de la croyance en l'unité du football français sont réunies à partir du moment où les enjeux sportifs prennent progressivement le pas sur ses enjeux politiques, culturels et religieux. Autrement dit, lorsque le champ du football gagne en autonomie, par des luttes dont les enjeux vont se focaliser autour de la logique compétitive. On peut dater le début de cette évolution en 1910. À partir de cette date, les dirigeants et les joueurs de la LFA, qui, rappelons-le, sont avant tout des dissidents « sportifs » de l'USFSA, sans être en rupture idéologique ou politique avec ses dirigeants, vont particulièrement contribuer à ce processus d'autonomisation directement lié aux profits économiques, sociaux et symboliques dégagés par la participation des joueurs et des clubs aux rencontres de haut niveau. Par la suite, au mois de décembre 1912 le CFI déclare se consacrer essentielle-

---

<sup>1</sup> Tout le travail de l'État sur la reconstitution communale à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, qui finalement s'appuiera en grande partie sur les découpages géographiques existants, n'a en effet que très peu bouleversé les liens sociaux et idéologiques à la base d'un fort degré d'intégration des populations locales et des solidarités communautaires qui lui sont attachées ; les enjeux de cette reconstruction étant essentiellement d'ordre politique. Sur les enjeux de la reconstitution territoriale sous la 3<sup>ème</sup> République, voir Rémy Le Saout, *Intercommunalité, démocratie et pouvoir politique. Pour une analyse sociologique des enjeux politiques contenus dans les dynamiques intercommunales*, Thèse de doctorat, Nantes, 1996, pp. 17 à 51.

<sup>2</sup> J.-M. Faure & Charles Suaud, « Les enjeux du football », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 103, juin 1994, p. 6.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet l'exemple du FC Nantes donné par J.-M. Faure et C. Suaud, « Le club comme objet de croyance », in *Sociétés & Représentations, Football & Sociétés*, n° 7, décembre 1998, pp. 201 à 212.

ment au football. L'année suivante, la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, tout comme la Fédération cycliste et athlétique de France, se désengage de cette lutte voyant qu'elles n'ont plus d'avantages à en tirer. La FGSPF signe en effet un protocole avec le CFI et l'USFSA stipulant que désormais le rugby est réservé à l'Union et le football au Comité<sup>1</sup>. Sportivement, ce nouveau rapport de force se traduit par la convocation d'un nombre sans cesse décroissant de joueurs appartenant à des clubs affiliés à la FGSPF, jusqu'à ce qu'aucun n'en fasse plus partie à compter du 25 janvier 1914. Paul MICHAUX pouvait alors présenter, à l'assemblée générale de sa Fédération en 1913, le bilan suivant : « 5 000 patro[nages] de garçons existent, 1 500 sont affiliés à la Fédération ; chaque dimanche, 600 équipes jouent au football »<sup>2</sup>, ses joueurs allaient, sous peine de ne pas changer de club, inexorablement disparaître de l'élite nationale.

La crainte de se voir évincés de toutes les décisions importantes concernant le football de haut niveau pousse une dernière fois les dirigeants de la FCAF et de la FGSPF à tenter de réunir symboliquement l'ensemble des clubs français autour d'un projet sportif éminemment noble et difficilement réprovable : la création d'une compétition nationale en la mémoire du défunt Charles SIMON. L'idée de la Coupe de France voit donc officiellement le jour en octobre 1916 au sein de la FCAF. Elle est automatiquement approuvée le 28 décembre au siège du CFI, qui est encore celui de la FGSPF. Paul MICHAUX fait don d'une coupe en argent ciselée destinée au vainqueur de l'épreuve. Henri DELAUNAY, son successeur au poste de président de l'Étoile de Deux Lacs, devenu secrétaire général du CFI, se charge de mettre la compétition en place. Enfin, la création d'une fédération de football unique et souveraine devient une nécessité plus qu'une évidence. Les interprétations au sujet de l'appropriation de la paternité de la proposition d'« une fédération par sport » sont nombreuses. Pour certains, il s'agit d'une suggestion des responsables de l'Union<sup>3</sup>, relayant la volonté d'une majorité de joueurs<sup>4</sup>. Pour d'autres, se sont les « footballeurs-poilus » qui vont pousser Frantz

---

<sup>1</sup> J.-P. Augustin & A. Garrigou, *op. cit.*, 1985, p. 58.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1985, p. 58.

<sup>3</sup> H. JEVAIN, relayé par la presse, est le premier à donner connaissance de ce projet, selon P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 80.

<sup>4</sup> Philippe Aidan, *Le football professionnel*, Thèse de doctorat, Paris, 1988, p. 79.

REICHEL à déposer une motion proposant cette mesure<sup>1</sup> ou encore le Comité national des sports (CNS)<sup>2</sup> chargé de réorganiser le sport en France qui vote, lors d'une réunion à laquelle J. RIMET a assisté, « un ordre du jour favorable à la formule “une fédération par sport” »<sup>3</sup>. En réalité, elle trouve son explication dans les enjeux nés de l'adéquation entre le football national et international. D'une part, cette configuration existe déjà à la FIFA dont les règlements imposent qu'une nation de football ne peut être représentée que par une seule fédération. D'autre part, l'ensemble des dirigeants du football français se trouve, sur un espace où il est préférable de s'allier plutôt que d'être dominé et sans emprise sur les enjeux d'un football en passe de devenir le sport national en nombre de clubs et de licenciés. Enfin, d'un point de vue moral largement partagé par tous, il paraît urgent de contrôler les mouvements de joueurs entre clubs toujours plus nombreux, et de réprimer les comportements peu scrupuleux de quelques dirigeants qui cherchent par tous les moyens à retenir ou à « recruter » les meilleurs d'entre eux.

---

<sup>1</sup> A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 118 et 119.

<sup>2</sup> Le Comité sportif national (CSN) est créé en mai 1908 par l'UVF, l'USFSA, et les fédérations d'aviron, d'escrime et de boxe. Transformé en Comité national des sports (CNS), il a été remodelé dans le cadre de la réforme engagée par le gouvernement de Vichy sur les activités des fédérations sportives, et institué par une « charte des sports » inscrite dans la loi du 20 décembre 1940. Au sujet du CNS et de « l'assujettissement des fédérations sportives à l'autorité de l'État » voir, G. Loirand, *op. cit.*, 1996, pp. 53 et 54.

<sup>3</sup> J.-Y. Guillaud, *op. cit.*, 1998, p. 39.

Enfin, ce sont moins les luttes idéologiques et politiques entre les défenseurs d'un football républicain et les partisans d'un football catholique, entre ceux d'un football « jaune » et d'un football « rouge »<sup>1</sup>, qui marquent cette période de l'histoire footballistique française, que les enjeux nés de son internationalisation et des effets qu'elle produit sur l'espace national<sup>2</sup> : l'imposition d'un seul et unique football. Lorsque les dirigeants de l'USFSA se décrètent garants de l'« ordre » footballistique international en créant la FIFA en 1904 — parallèlement aux Britanniques qui, à travers l'International board et leur statut de créateurs des règles du jeu, sont les dépositaires légitimes de la pratique du football dans le monde —, la stratégie de contrôle du développement du football français, et, secondairement, la conservation d'une éthique de l'amateurisme, s'est en partie reportée sur la composition des « équipes de France » de l'Union, de la Ligue et du Comité interfédéral. La conquête du monopole de la représentation nationale passe ainsi par la constitution de sélections performantes et donc par la mobilisation des meilleurs joueurs. Or, être sélectionné en équipe de France ne va pas de soi pour des footballeurs qui sont indirectement concernés par ces luttes lointaines et institutionnelles. Comparée aux protections de toute nature que leur assure le patronage

---

<sup>1</sup> Pierre Arnaud, « Le sport des ouvriers avant le sport ouvrier » (1830-1908) : le cas français », in P. Arnaud (sous la direction de), *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 45 à 85.

<sup>2</sup> Le recours à l'internationalisation des structures et des réformes du football français est l'une des stratégies privilégiées des dirigeants fédéraux par laquelle, du début du siècle jusqu'à aujourd'hui, ils maintiendront avec plus ou moins d'autorité leur emprise sur le football professionnel.

de certains présidents de club, l'obligation qui leur est faite de répondre favorablement, sous peine de suspension à toute sélection, n'aura d'impact dans les premiers temps que sur les joueurs prédisposés à se mettre au service de leur équipe nationale respective ; autrement dit, sur ceux qui ne sont pas encore confirmés dans leur championnat régional ou ceux pour qui la sélection n'entrave en rien les impératifs compétitifs et les engagements financiers qui les lient à leur club et à leurs dirigeants. En revanche, pour les meilleurs et les plus expérimentés, l'appel en sélection donne lieu à des transactions, le plus souvent d'ordre économique, et ne représente qu'un moyen supplémentaire de gagner un peu plus d'argent grâce au football.

D'autre part, en imposant arbitrairement aux clubs et aux joueurs français d'être affiliés à la FIFA pour disputer des rencontres internationales, l'Union provoque la création de nouvelles instances nationales revendiquant un droit d'accès à un espace footballistique beaucoup plus vaste. Elle contraint ainsi les joueurs les plus engagés dans la logique sportive de haut niveau à muter vers les clubs habilités à participer aux matches internationaux car les profits économiques, symboliques, footballistiques et sociaux qu'ils en tirent sont sans commune mesure avec ceux que dégagent les compétitions officielles régionales et, jusqu'à présent, les sélections nationales. La circulation sans cesse croissante des footballeurs et leur concentration au sein de quelques clubs formant l'élite naissante attestent des formes liminaires d'un marché de joueurs dont l'estimation des performances s'évalue de plus en plus en termes marchands. Elles constituent les éléments d'une économie du football qui va être administrée et régulée, à partir du début des années 1920, non pas dans des perspectives purement compétitives, mais en fonction des profits économiques et sociaux qu'auront les dirigeants fédéraux à préserver l'unité du football du plus haut jusqu'au plus bas niveau de la hiérarchie sportive et à en définir son organisation spécifique.

**Tableau A – Dates de création des fédérations nationales de football en Europe.**

| <b>Pays</b>        | <b>Date de création</b> |
|--------------------|-------------------------|
| Angleterre         | 1863                    |
| Ecosse             | 1873                    |
| Pays de Galles     | 1876                    |
| Irlande du Nord    | 1880                    |
| Danemark           | 1889                    |
| Pays-Bas           | 1889                    |
| Belgique           | 1895                    |
| Suisse             | 1895                    |
| Italie             | 1898                    |
| Allemagne          | 1900                    |
| Hongrie            | 1901                    |
| République Tchèque | 1901                    |
| Norvège            | 1902                    |
| Suède              | 1904                    |
| Autriche           | 1904                    |
| Finlande           | 1907                    |
| Luxembourg         | 1908                    |
| Roumanie           | 1909                    |
| Croatie            | 1912                    |
| Russie             | 1912                    |
| Espagne            | 1913                    |
| Portugal           | 1914                    |
| France             | 1919                    |
| Pologne            | 1919                    |
| Yougoslavie        | 1919                    |

Source : Denis Chaumier & Dominique Rocheteau, *Le guide du football 99*, Paris, La Lucarne, 1999.

**Extraits des 17 « Lois » du jeu  
officiellement approuvées par l'IFAB et le FIFA en 1995<sup>1</sup>.**

**Loi I – Le terrain de jeu** (7 rubriques : dimensions, marquage, surface de but, surface de réparation, surface de coin, les buts et les filets).

Décisions de l'IFAB (14 points de règlement) : **7/** Toutes les associations nationales doivent fournir un matériel de type standard, particulièrement pour les matches inter-nations pour lesquels les Lois du jeu doivent être respectées à la lettre, spécialement en ce qui concerne les dimensions du ballon et le reste de l'équipement qui doit être conforme aux Lois. Un rapport devra être établi et adressé à la FIFA, lorsqu'un matériel conforme n'aura pas été prévu.

**Loi II – Le ballon** (2 rubriques : forme, taille, poids et changement de ballon en match).

Décisions de l'IFAB (6 points de règlement) : **2/** De temps à autre, l'IFAB décidera ce qui est à considérer comme matière approuvée. Toute matière approuvée doit être certifiée comme telle par l'IFAB.

**Loi III – Nombre de joueurs** (5 points de règlement).

Décisions de l'IFAB (3 points de règlement) : **2/** L'IFAB est d'avis qu'un match ne peut être considéré comme régulier s'il y a moins de sept joueurs dans l'une des deux équipes.

Sanctions (3 points de règlement).

**Loi IV – Équipement des joueurs** (3 rubriques).

Décisions de l'IFAB (4 points de règlement) ; Sanctions (1 point de règlement).

**Loi V – Arbitre** (10 points de règlement) : Un arbitre sera désigné pour diriger chaque match. Son autorité et l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par les Lois du jeu commenceront dès qu'il aura pénétré dans le terrain de jeu. Son droit de pénalisation s'étendra aux infractions commises pendant une suspension temporaire du jeu ou quand le ballon est hors du jeu. Ses décisions à propos de questions de faits survenu dans le courant de la partie seront sans appel, pour autant que cela concerne le résultat du match.

**a/** Il veillera à l'application des Lois du jeu.

**b/** Il s'abstiendra de pénaliser où, en le faisant, il croirait favoriser l'équipe ayant commis la faute.

**d/** Il aura le pouvoir discrétionnaire d'arrêter le jeu pour toute infraction aux Lois du jeu, de suspendre ou d'interrompre définitivement la partie chaque fois qu'il l'estimera nécessaire en raison des éléments, de l'intervention des spectateurs ou d'autres motifs. En pareil cas, il fera parvenir un rapport détaillé des faits à l'organisme compétent, dans les formes et délais stipulés par les règlements de l'association nationale affiliée sous la juridiction de laquelle le match a eu lieu.

Décisions de l'IFAB (15 points de règlement) : **2/** Pour les matches inter-nations, les arbitres seront choisis dans un pays neutre à moins que les pays intéressés ne se mettent d'accord pour utiliser les services de l'un de leurs propres arbitres officiels.

**8/** Dans l'esprit des Lois du jeu, les matches doivent être joués avec aussi peu d'arrêts que possible et, dans ce but, il est du devoir de l'arbitre de ne pénaliser que les infractions à la Loi commise délibérément. Si l'arbitre siffle constamment des fautes insignifiantes ou douteuses, il énerve les joueurs, provoque de la mauvaise humeur de leur part et gâte le plaisir des spectateurs.

**15/** Dans les tournois et les compétitions où un quatrième [dirigeant] officiel a été nommé, le rôle et les tâches de ce dernier doivent être en

---

<sup>1</sup> D. Chaumier & D. Rocheteau, *Le guide du football 1995-1996*, Paris, La Lucarne, 1995.

accord avec les directives approuvées par l'IFAB.

**Loi VI – Juges de touche** (3 points de règlement).

Décisions de l'IFAB (4 points de règlement) : **2/** Lors des matches internationaux « A », les associations nationales doivent faire appel à des juges de touche neutres figurant sur la liste internationale.

**Loi VII – Durée de la partie** (2 points de règlement).

Décisions de l'IFAB (2 points de règlement).

**Loi VIII – Coup d'envoi** (4 points de règlement) : **a/** Au début de la partie. Le choix des camps et du coup d'envoi sera tiré au sort au moyen d'une pièce de monnaie. L'équipe favorisée par le sort aura le droit de choisir, soit son camp, soit le coup d'envoi. Au signal de l'arbitre, le jeu commencera par un coup de pied placé, c'est-à-dire par un coup de pied donné par un joueur, dans la direction du camp adverse, au ballon posé à terre au centre du terrain. Tous les joueurs devront se trouver dans leur propre camp et ceux de l'équipe opposée à celle qui donne le coup d'envoi ne pourront s'approcher à moins de 9,15 m du ballon jusqu'à ce que le coup ait été donné. Le ballon ne sera considéré en jeu que lorsqu'il aura parcouru une distance égale à sa circonférence. Le joueur qui a donné le coup d'envoi ne pourra rejouer le ballon avant que celui-ci ait été joué ou touché par un autre joueur.

Décisions de l'IFAB (2 points de règlement) ; Sanctions (1 point de règlement).

**Loi IX – Ballon en jeu ou hors jeu** (5 points de règlement).

Décisions de l'IFAB (1 point de règlement).

**Loi X – But marqué** (1 point de règlement).

Décisions de l'IFAB (3 points de règlement).

**Loi XI – Hors-jeu** (4 points de règlement) : **1/** Un joueur est en position de hors-jeu s'il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon, sauf :

**a/** s'il se trouve dans sa propre moitié de terrain, ou

**b/** s'il n'est pas plus près de la ligne de but adverse qu'au moins deux de ses adversaires.

**2/** Être en position de hors-jeu ne constitue pas une

faute en soi.

Décisions de l'IFAB (2 points de règlement).

**Loi XII – Fautes et incorrections** (6 points de règlement).

Décisions de l'IFAB (16 points de règlement).

**Loi XIII – Coups francs** (3 points de règlement).

Décisions de l'IFAB (3 points de règlement) ; Sanctions (1 point de règlement).

**Lois XIV – Coup de pied de réparation** (1 point de règlement).

Décisions de l'IFAB (7 points de règlement) ; Sanctions (1 point de règlement).

**Lois XV – Rentrée de touche** (1 point de règlement).

Décisions de l'IFAB (4 points de règlement) ; Sanctions (2 points de règlement).

**Loi XVI – Coup de pied de but** (1 point de règlement).

Décisions de l'IFAB (1 point de règlement) ; Sanctions (1 point de règlement).

**Loi XVII – Coup de pied de coin** (1 point de règlement).

Sanctions (2 points de règlement).

**Tableau D1 – Matches des sélections françaises de 1893 à 1920.**

| Type de sélection française     | Matches sélections françaises                          | Date du match                               | Amical ou Jeux olympiques | Nombre de spectateurs |
|---------------------------------|--|---|---------------------------|-----------------------|
| Non affilié USFSA               | Sélections Paris-FC Marylebone (Londres)               | 1er avril 1893                              | A                         | -                     |
| 1er match "international" USFSA | Sélection CF, WR & SAC <sup>1</sup> -Sélection Londres | avril 1894                                  | A                         | -                     |
| USFSA                           | Sélection Paris-Folkstone FC (Amat.-FA)                | février 1895                                | A                         | 1 500                 |
| USFSA                           | Folkstone-Sélection Paris                              | 11 avril 1896                               | A                         | 5 000                 |
| USFSA                           | Londres-Sélection Paris                                | avril 1896                                  | A                         | -                     |
| USFSA                           | Maidenhead-Sélection Paris                             | avril 1896                                  | A                         | -                     |
| USFSA                           | Sélection Paris-Equipe Belge (Etudiants)               | 1900 <sup>2</sup>                           | A                         | -                     |
| USFSA                           | Sélection CF-Upton Park (GB)                           | 1900 <sup>2</sup>                           | Démonstration JO          | -                     |
| USFSA                           | FC Marlow (Amat.-FA)-France                            | 31 mars 1902                                | A                         | -                     |
| USFSA                           | France-Sélection anglaise (Amat.-FA)                   | 26 avril 1903                               | A                         | 984.                  |
| USFSA                           | France-Southampton (Prof.-FA)                          | 12 mars 1904                                | A                         | 5 000                 |
| USFSA                           | France-Corinthians (Amat.-FA)                          | 16 avril 1904                               | A                         | -                     |
| USFSA                           | France-Suisse  | 1904  | A                         | 4 000                 |
| 1er match officiel USFSA        | Belgique-France  | 1er mai 1904                                | A                         | 1 500                 |
| USFSA                           | France-Suisse  | 12 février 1905                             | A                         | 5 000                 |
| USFSA (non officiel)            | France-Suisse  | 18 mars 1905                                | A                         | 4 000                 |
| USFSA                           | Belgique-France  | 7 mai 1905                                  | A                         | 3 000                 |
| USFSA                           | France-Belgique  | 22 avril 1906                               | A                         | 1 000                 |
| USFSA                           | France-Angleterre (Amat.-FA)                           | 1er novembre 1906                           | A                         | 1 500                 |
| 1er match "international" FGSPF | France-North London Amateur FC (FA)                    | 20 janvier 1907                             | A                         | -                     |
| USFSA                           | Belgique-France  | 21 avril 1907                               | A                         | 2 000                 |
| USFSA                           | Suisse-France  | 8 mars 1908                                 | A                         | 4 000                 |
| USFSA                           | Angleterre (Amat.-FA)-France                           | 23 mars 1908                                | A                         | 6 000                 |
| USFSA                           | France-Belgique  | 12 avril 1908                               | A                         | 498.                  |
| USFSA                           | Pays-Bas-France  | 10 mai 1908                                 | A                         | 3 000                 |
| USFSA                           | Danemark-France  | 19 octobre 1908                             | JO                        | 2 000                 |
| USFSA                           | Danemark-France  | 22 octobre 1908                             | JO                        | 1 000                 |
| 1er match officiel CFI          |  | du 22 mai 1909 au 5 avril 1920 <sup>3</sup> | 14 matches amicaux        | 4 540 en moyenne      |
| USFSA                           | Sélection française-Ipswich (club AFA)                 | 12 mars 1910                                | A                         | -                     |
| 1er match "international" LFA   | Sélection française-Comté de Surrey (FA)               | 9 octobre 1910                              | A                         | -                     |
| USFSA                           | Sélection française-Sélection AFA                      | même jour que la LFA                        | A                         | -                     |
| LFA                             | Sélection française-Sélection FA                       | même jour que l'USFSA                       | A                         | -                     |
| LFA                             | Sélection française-London League (Pro-FA)             | entre 1910-1911                             | A                         | -                     |
| LFA                             | Bruxelle-Sélection française                           | 1913  | A                         | -                     |
| LFA                             | Londres-Sélection française                            | 1913  | A                         | -                     |
| LFA                             | Sélection française-Berlin                             | 16 mars 1913                                | A                         | -                     |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal, P. Cazal & M. Oreggia, *op. cit.*, 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; J.-Y. Reuzeau & G. Vidal, *op. cit.*, 1997.

Légende : 1/ Club Français, White Rovers et Standard AC ; 2/ Exposition universelle de Paris ; 3/ La moyenne de spectateurs est calculée sur les matches de la sélection à domicile. Le premier match de l'équipe de France CFI se joue le 9 mai 1909 en Belgique.

**Tableau D2 – Matches des sélections françaises de 1920 à 1930.**

| Type de sélection française | Matches sélections françaises | Date du match                                  | Amical ou Jeux olympiques | Nombre de spectateurs |
|-----------------------------|-------------------------------|--|---------------------------|-----------------------|
| 1er match officiel FFFA     | France-Italie                 | 29 août 1920                                   | JO                        | 10 000                |
| FFFA                        | France-Tchécoslovaquie        | 31 août 1920                                   | JO                        | 12 000                |
| FFFA                        |                               | du 8 février 1921 au 17 mai 1924 <sup>3</sup>  | 11 matches amicaux        | 20 182 en moyenne     |
| FFFA                        | France-Lettonie               | 27 mai 1924 <sup>4</sup>                       | JO                        | 15 000                |
| FFFA                        | France-Uruguay                | 1er juin 1924 <sup>4</sup>                     | JO                        | 45 000                |
| FFFA                        |                               | du 4 juin 1924 au 17 mai 1928 <sup>5</sup>     | 15 matches amicaux        | 23 533 en moyenne     |
| FFFA                        | France-Italie                 | 29 mai 1928                                    | JO                        | 8 000                 |
| FFFA                        |                               | du 24 février 1929 au 18 mai 1930 <sup>5</sup> | 8 matches amicaux         | 23 250 en moyenne     |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal, P. Cazal & M. Oreggia, *op. cit.*, 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; J.-Y. Reuzeau & G. Vidal, *op. cit.*, 1997.

Légende : 3/ La moyenne de spectateurs est calculée sur les matches de la sélection à domicile ;  
4/ Les Jeux olympiques se déroulent en France, à Paris.

## CHAPITRE 2

### La dénégation de l'économie marchande du football de haut niveau

L'application des réglementations de la FIFA<sup>1</sup> sur l'espace du football français qui, rappelons-le, interdit aux clubs et aux joueurs qui n'y sont pas affiliés, soit d'organiser, soit de participer à des matches contre des équipes étrangères, a contribué à distinguer simultanément deux niveaux de jeu et deux sous-espaces de la pratique. L'un « légal » et légitime, où les rencontres internationales apportent de plus en plus de crédits (au sens financier et symbolique du terme) à ceux qui y participent et l'autre, « illégal » et illégitime, de moins en moins attractif parce que réduit aux confrontations d'équipes locales et régionales<sup>2</sup>. Il existe des « passerelles » entre ces deux sous-espaces

---

<sup>1</sup> Chaque pays ne peut être représenté à la FIFA que par une seule de ses fédérations nationales. Les clubs et/ou sélections d'une nation sont habilités à organiser et à disputer des matches internationaux uniquement si leur fédération est affiliée à la FIFA. Il est interdit aux clubs et aux footballeurs de jouer pour plusieurs fédérations nationales à la fois. Les joueurs ne peuvent participer à des matches d'une sélection étrangère tout en appartenant à un club d'une autre fédération nationale.

<sup>2</sup> Avant 1910, les équipes de l'USFSA profitent de cette réglementation. Après 1910, ce sont les équipes de la Ligue et du Comité interfédéral qui en sont les principales bénéficiaires.

administrativement séparés sur lesquels la valeur d'un footballeur est encore marquée par son appartenance politique, religieuse etc. et échappe aux finalités purement sportives imposées par une même fédération. De plus en plus de joueurs vont se détacher de cette logique extra-sportive orchestrée par leur instance de tutelle, entrer dans une logique purement compétitive et emprunter ces passerelles pour avoir accès, soit en club, soit en sélection nationale, à des matches internationaux de plus en plus valorisant et valorisés médiatiquement. Ils en tireront, par ailleurs, une expérience incomparablement enrichissante dans leur pratique dont ils feront profiter, jusqu'à la création de la Fédération française de football (FFF) en 1919, les clubs et la sélection de leur fédération respective.

Même si l'« effet FIFA » s'amenuise avec l'unification institutionnelle du football français à travers l'instauration de la FFF et ne peut donc, à ce titre, expliquer à lui seul la mobilité croissante des joueurs à l'échelle nationale, il a tout au moins contribué à fixer les pôles d'attraction du spectacle footballistique et à hiérarchiser les niveaux de jeu. Il a surtout permis aux dirigeants fédéraux français de faire du football une quasi « propriété privée » au nom de l'universalité et de l'intérêt général<sup>1</sup>. Il leur fait aussi prendre conscience que les profits économiques, sociaux et symboliques dégagés par ce sport, dont ils tirent l'essentiel de leur légitimité et de leurs moyens d'existence grâce au monopole de l'organisation des compétitions et de la distribution des titres honorifiques, sont susceptibles de leur échapper dès le début des années 1920. Car l'« effet FIFA », renforcé par la création de la Coupe de France en 1917, a produit les conditions objectives de la genèse d'un « marché » national. Marché sur lequel la circulation et la concentration des ressources nécessaires à l'augmentation des chances de consécration nationale et internationale, en particulier le capital footballistique et économique des joueurs, s'organisent de manière de moins en moins aléatoire. Simultanément, elles vont favoriser l'émergence d'une élite et engendrer ses processus d'autonomisation et de professionnalisation, le premier n'entraînant pas nécessairement le second dans le cas du football français. Se pose alors la question de savoir comment les dirigeants fédéraux

---

<sup>1</sup> Jules Rimet, président de la Fédération française de football de 1919 à 1949, reprend les commandes de la Fédération internationale de 1921 à 1954. Henri Delaunay est le secrétaire général de ces deux institutions à partir de 1919 jusqu'au début des années 1950.

vont maîtriser ce qu'on appelle la « marchandisation » du football pour mieux en préserver les profits.

## L'essor de l'économie du football

Dans le cadre du football, la notion de « marché » demande tout d'abord à être redéfinie et utilisée plus clairement qu'elle ne l'est dans les usages indigènes. Comme le souligne Pierre Bourdieu, le marché « n'est pratiquement jamais défini, moins encore discuté. Le marché cesse d'être quelque chose de concret pour devenir un concept abstrait sans référent empirique, une fiction mathématique renvoyant au mécanisme abstrait de formation des prix décrit par la théorie de l'échange. »<sup>1</sup> Ces remarques valent particulièrement pour l'espace du football français où cette notion fait l'objet de commentaires et de nombreuses critiques sans que l'on sache vraiment à travers qui il prend corps, comment il est régulé et quel en sont les enjeux. D'emblée, il se compose de trois « sous-marchés » interconnectés : celui des titres attribués par les institutions sportives, celui des joueurs et celui des clubs qui constituent l'offre et la demande de capital footballistique. « Denrée » spécifique à cet espace, le capital footballistique est double. Il est, d'une part, individuel dans la mesure où il relève des compétences techniques, physiques, tactiques des joueurs – qualifications qui ne sont pas encore institutionnalisées à cette époque –, mais aussi de leur expérience pratique du jeu à différents niveaux en club et en sélection, de la notoriété qu'ils en retirent et d'une sociabilité développée dans le milieu au sein duquel ils évoluent. D'autre part, il est collectif puisque la composition d'une équipe est le résultat de la concentration et de l'accumulation de compétences footballistiques dont la valeur compétitive n'est pas systématiquement supérieure ou égale à la somme des valeurs de l'ensemble du groupe. Particulièrement au niveau de

---

<sup>1</sup> « La notion trouve son expression accomplie chez Walras, avec les notions de marché parfait, caractérisé par la concurrence et l'information parfaites, et d'équilibre général dans un univers de marchés interconnectés. En fait les conditions qui doivent être remplies pour que tout équilibre de marché soit optimum (la qualité du produit est bien définie, l'information est symétrique, les acheteurs et les vendeurs sont assez nombreux pour exclure tout cartel monopolistique) ne sont pratiquement jamais réalisées. » Voir l'encadré de P. Bourdieu sur « Le marché comme mythe savant », in P. Bourdieu, « Le champ économique », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 119, 1997, p. 50.

son élite, ce type de marché se caractérise, plus que dans tous les autres domaines d'activité, par l'adéquation entre son « économie des biens symboliques » et son économie « marchande ». Pour le dire autrement, le niveau de compétitivité des équipes et leurs probabilités de consécration sont en grande partie liés au pouvoir financier de leurs dirigeants ainsi qu'à leur capacité à convertir au plus juste ce capital économique en capital footballistique performant.

Jusqu'à ce que des éléments compétitifs de comparaison de la valeur sportive des joueurs et des équipes soient régulièrement définis à l'échelle nationale et internationale, la reconnaissance objective de cette valeur n'est encore que le domaine réservé des plus initiés, c'est-à-dire ceux qui ont joué régulièrement ou ponctuellement à ces niveaux. Seule cette expérience empirique de la haute compétition autorise une évaluation moins approximative des compétences acquises et requises pour accéder à l'élite. L'acquisition de dispositions spécifiques d'un footballeur pour appréhender la haute compétition relève avant tout d'« une connaissance par corps assurant une compréhension pratique du monde »<sup>1</sup> footballistique. Les individus les mieux disposés à reconnaître et à déterminer les propriétés sportives les plus convoitées sont ceux qui ont, ou ont eu, l'expérience des mécanismes encore informels du marché footballistique, tel que ses modes d'accès, ses règles de circulation, ses modalités de rémunération, etc. C'est justement cet apprentissage « sur le tas » qui distingue, au sein même de la Fédération française à partir des années 1920, la majorité de dirigeants inexpérimentés sportivement, les administratifs, d'une minorité ayant connu l'élite régionale et/ou nationale dont certains sont devenus président de club ou journaliste sportif. Cet écart de point de vue sur le football et les footballeurs va être lourd de conséquence. Non seulement il engendre des degrés d'appréciation et des catégories de perception différenciées de l'excellence sportive en tant que valeur compétitive et marchande en elle-même et pour elle-même, mais surtout il est à l'origine de la confrontation de deux modes de régulation du marché dont les enjeux sont principalement axés sur la circulation des joueurs et la monétisation de leurs prestations.

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 163.

Pour autant, bien que la majorité des joueurs de l'élite touche très tôt de l'argent dans le cadre de son activité, ils ne sont pas salariés des clubs, mais seulement licenciés. Bien que la composition d'une équipe compétitive demande un minimum de rationalité dans le recrutement des joueurs et dans la gestion financière des clubs, ceux-ci ne possèdent ni les structures, ni les modes d'administration d'entreprises plus classiques, au sens commercial et juridique du terme. Relevant uniquement du droit des associations à but non lucratif et non de celui des sociétés commerciales anonymes, elles ne mettent en place aucun budget prévisionnel. L'activité footballistique se soustrait donc logiquement aux cotisations sociales, aux taxes sur les spectacles et autres prélèvements sociaux. À l'instar des dirigeants des instances fédérales, les présidents de clubs ne sont pas dans ce cadre, des employeurs. Ils s'apparentent à des « administrateurs bénévoles », pour reprendre la notion développée par Pascale Moulévrier au sujet de la structuration du système bancaire propre au Crédit Mutuel<sup>1</sup>, dans la mesure où les activités qu'ils exercent au sein de leur club sont, par principe ou par obligation, désintéressées économiquement. Sans avoir de prime abord une connaissance approfondie du football et des rouages de son organisation, ils s'entourent de quelques salariés permanents et qualifiés. Enfin, même si l'accès à la présidence des clubs est obtenu par scrutin majoritaire, dans la réalité la nomination s'opère par une sorte de « cooptation légale » devant la loi des associations, en fonction du pouvoir économique, de la notoriété et des réseaux d'interconnaissances auxquels appartiennent les prétendants.

À vrai dire, dans l'intérêt de l'ensemble des dirigeants du football français, le marché du football demeure un marché sans entreprises et sans travailleurs, au sens juridico-professionnel du terme. Même si les joueurs les plus « talentueux » acquièrent progressivement une « puissance de négociation personnelle »<sup>2</sup> non négligeable, ils mettront beaucoup de temps à faire admettre publiquement le statut et le caractère professionnel de leur activité. Forme d'engagement la plus répandue dans les grands clubs à partir des années 1920<sup>3</sup>, le patronage patronal d'une équipe de football a en effet tous

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur cette appellation, voir la chapitre 4 de la thèse de P. Moulévrier, *op. cit.*, 1999, particulièrement pp. 250 à 258.

<sup>2</sup> Catherine Paradeise, « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », in *Sociologie du travail*, n° 1, 1987, p. 42.

<sup>3</sup> L'arrivée à la tête des grands clubs des industriels et des gros commerçants, qui remplacent les

les avantages, le plus souvent anticipés, pour leurs présidents voire leurs joueurs les moins brillants, à refuser de reconnaître la professionnalité du football et des structures dans lesquelles il s'organise et se pratique. Issu du mouvement d'économie sociale hérité du « programme "philanthropique" de moralisation des classes populaires » du second Empire aux premières décennies de la III<sup>ème</sup> République<sup>1</sup>, ce type de patronage renforce la stabilité et la fidélité d'une partie de la main d'œuvre au sein de l'entreprise mère. Il entretient et généralise la subordination et la dépendance personnelle des travailleurs vis-à-vis de l'employeur principal, vécues comme autant « d'obligations morales », et non contractuelles, qui caractérisent les modes de domination domestiques paternalistes. Par ailleurs, il permet de véhiculer au moins localement, à un coût réduit, l'image d'une entreprise cohérente et solidaire, voire performante et dynamique, grâce aux résultats obtenus par son club dans les différentes compétitions auxquelles elle participe, épreuves dont le monopole d'organisation revient à la Fédération française.

L'unité administrative de la FFF offre, en effet, de nouvelles conditions d'exercice du football pour l'ensemble des joueurs et des clubs français. Désormais reconnue par la FIFA, comme interlocuteur national exclusif de l'institution mondiale, elle les autorise à disputer des rencontres internationales. Dans ce nouveau cadre fédéral légal, les saisons footballistiques se partagent, comme avant le conflit de 1914-18, entre les compétitions et les matches amicaux organisés soit pour préparer le championnat ou à l'occasion de matches de galas opposant les grands clubs français entre eux ou à des équipes formées des meilleurs joueurs locaux et/ou à des sélections étrangères prestigieuses. Concernant les épreuves officielles, la Fédération convie une minorité de clubs à disputer la Coupe de France. Seule compétition nationale depuis 1917-18, cette épreuve se dispute sur terrain neutre, lors d'une seule rencontre qui oppose les partici-

---

enseignants et les professions libérales, coïncide avec l'intérêt grandissant pour la Coupe de France, seule compétition à caractère national du moment. Largement relayée par la presse, cette épreuve offre une visibilité hexagonale sans précédent aux performances sportives de leur équipe mais surtout un éclairage nouveau sur la légitimité du rôle social joué par le sport encadré par des notables locaux dont les intérêts sont essentiellement économiques voire politiques.

<sup>1</sup> Le patronage patronal s'inscrit dans l'assistance morale et matérielle de l'employeur auprès de ses employés. Elle demeure, par définition, en dehors des stricts rapports contractuels et marchands qui règlent la sphère du travail et contribue à l'amélioration des conditions de vie dans leur univers domestique. Voir R. Castel, *op. cit.*, 1995, pp. 237 à 254.

pants tirés au sort, avec élimination directe en cas de défaite. La FFF supervise, par ailleurs, l'ensemble des championnats régionaux, « étanches » les uns par rapport aux autres, dont chaque calendrier des matches « aller-retour » est organisé selon le bon vouloir des dirigeants des différentes ligues de tutelle.

Les structures compétitives et les hiérarchies sportives du football français en ligues autonomes sont les héritières des volontés de dissidence des clubs de la LFA au cours des années 1910 et de volontés locales, observées tout d'abord au Sud et à l'Ouest, afin de maîtriser l'ensemble des paramètres de leurs propres compétitions. Deux ligues régionales ont ainsi fait leur apparition avant que la Fédération ne divise le territoire en autant de ligues que de régions existantes<sup>1</sup>. La première Ligue régionale, celle du Midi, voit le jour en 1917. Elle est créée à l'initiative d'Henri GASQUETON qui en devient le président. Cet ancien joueur du club bordelais de la Vie au Grand Air du Médoc, plusieurs fois champion de France de la Fédération cycliste et athlétique de France et deux fois finaliste du Trophée de France (1913 et 1914), est un dirigeant actif au niveau local puisqu'il a pris la présidence de son ancien club. Son frère Étienne est, quant à lui, membre du premier bureau de la FFF depuis 1919. Logiquement affiliée à la fédération du club de son président, la Ligue du Midi rejoint pourtant les rangs de la LFA en raison du désintérêt relatif de la FCAF pour le football et de son déclin progressif. Recentrée sur l'activité footballistique, elle continue d'organiser ses compétitions pour les clubs des districts de Montpellier, Bordeaux et Toulouse. La Ligue du Midi sera ensuite divisée en deux ligues distinctes, permettant l'éclosion de la Ligue du Sud-Ouest administrée par Bordeaux.

À la différence de la Ligue du Midi, la création de la deuxième grande ligue régionale affiliée à la LFA, la Ligue de l'Ouest de football association (LOFA)<sup>2</sup> créée en juillet 1918, est une réponse apportée par les dirigeants de clubs et des instances sportives locales aux réglementations de l'USFSA qui avaient un peu trop souvent tendance à

---

<sup>1</sup> À la fin de la saison 1920-21, la France du football est divisée en 16 ligues régionales constituée d'environ 1 800 clubs et 35 000 licenciés. En 1925, les limites administratives de ces ligues sont quasiment définitives. À l'heure actuelle, il existe 22 ligues régionales métropolitaines et 9 autres représentant les départements et territoires d'outre-mer.

<sup>2</sup> L'organisation du championnat de la Ligue de l'Ouest est présentée en fin de chapitre.

suppléer les contre-performances de certains autres clubs de l'Union. Avant cette date, celle-ci s'autorise arbitrairement et de manière plus ou moins radicale à contester administrativement l'ordre sportif établi sur les terrains en fonction des adversaires et de leur stade d'avancement dans les phases finales des compétitions à caractère national, surtout lorsqu'il s'agit de clubs en rupture avec leur instance de tutelle, au niveau régional comme national. Ainsi, les différends entre le Stade Rennais, équipe phare du football de l'Ouest, et les Comités de direction de l'Union provoquent, dès 1910, des discussions quant à la création d'une ligue autonome. À la même époque, l'élargissement du championnat régional à de nouveaux clubs ne satisfait pas plus les clubs qui dominent le football en Bretagne.

En effet, la saison 1911-12 débute par le boycott du calendrier mis en place par le Comité de Bretagne de l'USFSA, présidé par Joseph GEMAIN<sup>1</sup>. Quatre grands clubs menacent d'intégrer la LFA si le nombre de participants au championnat régional de première série n'est pas réduit. Afin d'éviter cette scission, le Comité de Bretagne crée un second championnat, celui de « Cornouaille et Léon », composé de trois séries de quatre clubs chacune. Le Stade Rennais s'engage alors dans le championnat de première série qui regroupe le Stade Briochin, le Stade Lavallois et l'US Servannaise ; le Stade Vannetais étant, quant à lui, descendu à la fin de la saison précédente en deuxième série. Jusqu'en 1916, les Rennais vont disputer essentiellement le championnat USFSA où ils seront les seuls de la région à participer à la fois à la Coupe des Alliées (USFSA) et à la Coupe interfédérale (LFA). Le SRUC terminera d'ailleurs la saison 1916-17 en s'inclinant en demi-finale nationale de la Coupe des Alliés face à l'équipe du Cercle

---

<sup>1</sup> Lorsqu'en 1898 il fonde, avec son frère Edmond, le Stade Vannetais, J. GEMAIN est lycéen et pratique toute sorte d'activités physiques et sportives, dont le football. Quatre ans plus tard, à l'âge de 20 ans, il part travailler à Laval où il occupe à la Mairie la fonction d'adjoint technique des Ponts et Chaussées. Il crée le Stade Lavallois Omnisports dont le premier président est Émile SINOIR, un agrégé de lettres et professeur de rhétorique au lycée Ambroise Paré. De retour à Vannes en décembre 1903, suite à une mutation administrative, il réintègre le Stade Vannetais et le prend en main. Professionnellement, il monte en grade aux services communaux de la voirie de Vannes et en devient le directeur. Entre-temps, il s'est installé tout d'abord au poste de secrétaire général du Comité de Bretagne de l'Union à sa création en 1902, puis en 1903 à celui de président. Il le restera jusqu'à la fin de la guerre, avec un intermède entre 1913 et 1914. Il participera aussi à la mise en place de la Ligue de l'Ouest de football association en tant que premier vice-président. Par ailleurs, il dirige la rédaction du journal régional *La Semaine sportive bretonne* et assure parfois l'intérim au *Nouvelliste de Bretagne*.

Athlétique de la Société Générale de Paris et en finale nationale de la Coupe interfédérale face à l'AS Française.

« Préférant se tourner vers la Normandie, Paris ou la Mayenne »<sup>1</sup>, J. GEMAIN mais aussi M. SEXER<sup>2</sup> adoptent le principe d'élargissement de la compétition aux clubs de moindre importance. En cela, ils se distinguent de plus en plus de la politique élitiste des nouveaux dirigeants du SRUC imprimée par Ernest FOLLIARD, grand négociant rennais, à plusieurs reprises aux commandes du club, et par son fils E.-J. FOLLIARD, journaliste à *L'Ouest Éclair*, secrétaire de ce même club de 1909 à 1917, date à laquelle il entre pour une année au bureau du Comité régional de l'Union. Les clubs de l'extrême Nord-Ouest de la Bretagne, soit écartés, soit isolés dans le championnat de Bretagne, décident alors de créer en 1914 la première ligue autonome de la région. Le Stade Briochin, club sportivement dominé en première série, est l'un des instigateurs de cette ligue en partie à cause du conflit qui l'oppose au Comité de l'USFSA. De 1908 à 1912, il termine régulièrement le championnat en fin de classement. Comme cela se fait partout ailleurs à l'époque, les dirigeants engagent deux joueurs de nationalité anglaise, HICKS et LOVERY, afin d'être plus compétitif. Alors que les Briochins enregistrent sensiblement de meilleurs résultats lors de la saison 1912-13, la commission de discipline du Comité de Bretagne de l'Union les sanctionne la saison suivante parce que ces deux joueurs n'ont, semble-t-il, pas obtenu leur licence d'« étranger »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> L. Coadic, *art. cit.*, mars 1992, p. 36.

<sup>2</sup> Sous sa brève présidence, deux nouveaux clubs intègrent la première série : l'Union Sportive Rennaise et le Club Sportif Rennais dont l'admission pour les saisons 1910-11 et 1911-12 avait été refusée. Avant d'être élu le 15 mars 1913 à la direction du Comité de Bretagne de l'USFSA par 25 voix contre 24, M. SEXER avait été le président du Stade Rennais de 1906 à 1909. Président sortant du club, il ne se représente pas et laisse la place à Ernest FOLLIARD. En mars 1914, M. SEXER ne souhaite pas briguer un second mandat au Comité régional de l'Union. C'est M. CUAULT, ancien vice-président du SRUC de 1906 à 1916, qui est candidat à sa succession. Celui-ci demande à ce que ses voix soit reportées au profit de M. SEXER. J. GEMAIN reprend finalement la direction du Comité, élu au premier tour avec 29 voix contre 12.

<sup>3</sup> Pourtant, à cette période, il suffit que le joueur justifie 28 jours de résidence dans la ville du club au sein duquel il est licencié pour obtenir ce type de licence. Par ailleurs, on note que le joueur anglais CARTWRIGHT, arrivé au Stade Rennais au début de la saison 1911-12 et parti la saison suivante à l'US Servannaise, n'a pas souffert d'une telle discrimination de la part de l'USFSA. De même, l'international suisse RUESCH qui signe au SRUC en 1912-13, puis l'année suivante au CS Rennais, avait été reconnu sans problème apte à jouer pour sa première saison à Rennes par le Comité régional de l'Union dont la présidence était à ce moment précis assurée par M. SEXER.

En outre, pour avoir intégré deux joueurs du Stade Quilbignonnais pour renforcer son équipe, le Comité régional retire le titre champion de Bretagne 1917-18 à l'AS Brestoise. Disqualifiée malgré sa victoire en finale du championnat interdistrict, c'est son adversaire du jour, le Stade Rennais, qui dispute, après son match d'appui gagné contre le CO Cholet, la phase finale nationale du championnat de l'USFSA. Le SRUC doit rencontrer le Havre AC, équipe unioniste de la première heure et « championne de France » en 1899 et 1900. C'est la quatrième opposition entre ces deux clubs et la troisième fois consécutivement au niveau des demi-finales nationales depuis 1916. La première victoire des Rennais, obtenue sur terrain neutre, remonte au mois de mars 1909 en championnat de France USFSA. La seconde date du mois de mai 1916, en Coupe des Alliés (USFSA) : Rennes l'avait emporté par 3 buts à 0. La troisième, en Coupe interfédérale (LFA), disputée à Saint-Ouen le 18 février 1917, s'était soldée par une défaite du Havre après prolongation, 4 buts à 3. Le 19 mai 1918, il n'y aura pas de quatrième match entre ces deux clubs comptant pour la Coupe nationale organisée par l'Union. Pourtant, fort de ces précédentes victoires, le SRUC déclare forfait et permet ainsi au Havre AC d'accéder à la finale et de la remporter. Contraints par la commission centrale de l'USFSA d'aller au Havre disputer cette rencontre, ce qui s'était déjà passé pour le match contre l'AS Française, les Rennais avaient déposé une réclamation sur l'avantage des Havrais à jouer ce match à domicile. Cette requête fut rejetée, les dirigeants de l'Union estimant que le SRUC ne devait son accès à ce stade de la compétition qu'à la disqualification de l'AS Brestoise déclarée par la commission parisienne unioniste. Déjà en 1916, les dirigeants du Stade Rennais et du Comité de Bretagne de l'Union, E. FOLLIARD et J. GEMAIN, avaient manifesté leur mécontentement lorsque le club rennais, représentant la région au niveau national avait été contraint par l'autorité du Comité central de jouer la finale de la Coupe de Alliés, prévue initialement le 28 mai au Parc des Princes, le 4 juin à Auteuil sur le terrain du CASG de Paris, tenant du trophée et vainqueur de la Coupe nationale en 1915 et en 1916.

La seule manière pour le SRUC d'échapper à cette domination arbitraire imposée par l'USFSA est d'une part de rejoindre la Ligue de football association, d'autre part de créer une ligue régionale afin d'organiser ses propres compétitions. Lors de l'assemblée générale du club qui suivit, au mois de juin 1918, cette proposition ne fait

pourtant pas l'unanimité. On parle alors d'une double appartenance : la LFA chapoterait le football et l'USFSA l'athlétisme. Finalement, les unionistes comme M. SEXER et le vice-président GRIMOUX<sup>1</sup> démissionnent du SRUC pour fonder le Club Sportif Rennais et Universitaire. Plus vaste que l'ancienne Ligue de Bretagne, la nouvelle Ligue de l'Ouest est créée le 28 juillet 1918. Afin de gérer eux-mêmes les compétitions et ne plus subir des décisions pénalisantes, le président du Stade Rennais, M. DELEUSME, est installé au poste de trésorier de la LOFA, E. FOLLIARD est élu président à mains levées, J. GEMAIN vice-président et E.-J. FOLLIARD fils en devient le secrétaire général.

Les autres ligues régionales qui se constituent à partir de 1919, sous l'impulsion décentralisatrice de la Fédération française de football, ont dans un premier temps été dirigées par des notables locaux. Les plus importantes d'entre elles comme celles du Sud-Est, du Nord, de Paris, d'Alsace, de Lorraine et bien sûr de l'Ouest y sont représentées par leur président au sein d'un bureau fédéral composé, au cours des deux premières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle, de deux catégories de dirigeants. Il y a ceux qui ont déjà exercé des responsabilités au plus haut niveau dans les anciennes instances régissant le football avant la création de la FFF, et qui sont donc habitués aux rouages de l'administration du sport. Certains d'entre eux possèdent une formation et une expérience professionnelle qui leur sera fort utile à des postes clés dans le cadre des futures négociations avec les joueurs et certains présidents de club, mais aussi pour les travaux de mise en forme des règlements dans le cadre de la professionnalisation du football français au début des années 1930. Tel est le cas de Maître Henri JEVAIN, jusqu'ici président de la commission centrale de football de l'USFSA, qui dirige la Ligue de Paris en 1919, accompagné du capitaine VIEL, un militaire de carrière qui en est le secrétaire général. Il remplace J. RIMET alors président de la LFA, intronisé à la présidence de la FFF. Quelques mois plus tard, H. JEVAIN accède au poste de vice-président de la Fédération dont il reste l'un des titulaires jusqu'en 1942. Administrateur de sociétés et de banques, Maurice DE VIENNE préside, quant à lui, la Ligue de Lorraine à partir du mois

---

<sup>1</sup> M. GRIMOUX fait sa première apparition le 18 septembre 1916 en tant que vice-président d'un bureau remanié consécutivement à la démission d'E. FOLLIARD. À ce moment-là, il accompagne à ce même poste les notables rennais M. CHOCHON et M. DELEUSME, le nouveau président. Sans avoir été un footballeur de haut niveau, il participe, à partir de la saison 1919-20, à la commission spéciale football mise en place par le club.

d'août 1920. Il est, par ailleurs, assisté dans l'élaboration des statuts et des règlements généraux de sa ligue par M. LAPRÉVOTE, un ancien administrateur de l'Union au niveau régional. M. DE VIENNE sera lui aussi membre du bureau de la FFF de 1921 à 1930, période au cours de laquelle il accèdera à la vice-présidence. A notre connaissance René CHEVALIER, président de la chambre syndicale du bois et du charbon en 1921, organisateur de ce commerce au niveau national à partir de 1925, qui est l'un des premiers membres du bureau fédéral de 1919 à 1922 et vice-président en 1922 à 1944, ne dirige pas de ligue.

La seconde catégorie de notables du bureau fédéral regroupe ceux qui sont, avant tout, des présidents de club. Leur accès à la direction d'un club a été en partie rendue possible par leur notoriété locale et à leur pouvoir économique. Lorsqu'ils ne dirigent pas une ligue régionale, ils en ont été à l'origine et en influencent fortement les orientations. Ernest FOLLIARD du Stade Rennais, Georges BAYROU du FC Sète, Georges LEVY proche du FC Mulhouse ou encore Henri JOORIS président de l'Olympique Lillois en sont les principaux représentants. Le premier, président de la Ligue de l'Ouest, entre directement à la Fédération en 1919 en tant que vice-président et y restera jusqu'en 1942. Le deuxième, y sera un membre actif de 1922 à 1953. Courtier en vin, il est président du Football Club de Sète au sein duquel on retrouve Louis-Bernard DANCAUSSE, directeur du Crédit Lyonnais, futur président de l'Olympique de Marseille et de la Ligue nationale de football dans les années 1950, ainsi qu'Emmanuel GAMBARDELLA<sup>1</sup>, publiciste, journaliste sportif, porte-parole de la Ligue du Sud-Est et futur président de la FFF. G. LEVY dirige la Ligue d'Alsace depuis 1919, accompagné en cela par des assureurs et des notables membres du F.C. Mulhouse. N'ayant pas à proprement parler la charge d'un club, il fera son entrée au bureau fédéral beaucoup plus tardivement que ses prédécesseurs, en 1930 seulement. À la différence de ses semblables, Henri JOORIS fait

---

<sup>1</sup> Fils de « marin-négociant », il suit des études de droit, joue au football puis devient secrétaire du FC Sète, dont le président est Georges BAYROU, et écrit dans des feuilles sportives locales. Toutes les données biographiques d'E. GAMBARDELLA sont tirées de Roland Andréani, « Football, presse et chanson. Les trois carrières d'Emmanuel Gambardella (1888-1953) », in Actes du 116<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Comité des travaux historiques et scientifiques (Chambéry, 1991), Section d'histoire moderne et contemporaine, *Jeux et sport dans l'histoire. Pratiques sportives*, Tome 2, Paris, CTHS, 1992, (2 tomes), pp. 355 à 366.

déjà figure d'ancien au sein des instances fédérales. Vice-président de l'Olympique Lillois en 1911, il remplace deux ans plus tard André BILLY, le fondateur du club, qui lui laisse son poste de président. À la même époque, il dirige la commission de football au Comité du Nord USFSA. C'est de cette instance que va émerger en 1919 la Ligue du Nord, bien évidemment conduite par son principal instigateur, H. JOORIS. À l'instar de ses collègues des autres ligues régionales, il fait partie du premier bureau fédéral, tout d'abord comme membre jusqu'en 1923, puis comme vice-président jusqu'en 1930 et de 1938 à 1940.

Bien que la structuration fédérale de l'espace footballistique national privilégie la hiérarchie sportive locale, la logique compétitive met rapidement à jour les profits symboliques et financiers, le plus souvent anticipés, des présidents des grands clubs régionaux et de leurs joueurs à rationaliser toujours plus la circulation du capital footballistique dans des perspectives de victoires en Coupe de France qui leur permettent de sortir ponctuellement de l'anonymat des championnats locaux. Sous peine de voir leur équipe disparaître primitivement des épreuves fédérales officielles, les stratégies de recrutement des meilleurs joueurs, français comme étrangers, s'imposent aux dirigeants des grands clubs de l'époque comme l'Olympique Lillois, le Stade Rennais UC, le Red Star, l'Olympique de Marseille, le FC Sète, les Sports Olympiques Montpelliérains, le FC Sochaux, etc.<sup>1</sup> Le premier club à se distinguer régulièrement en compétition régionale ou nationale est le CASG de Paris, vainqueur de la Coupe de Alliés en 1915 et 1917, et de la Coupe nationale trois saisons de suite (1915, 1916 et 1917). La rapidité avec laquelle ce club, créé au début des années 1910, devient compétitif trouve une partie de son explication dans son approche corporative du football. Dirigé par l'une des plus grandes banques françaises, la Société Générale, son modèle d'organisation parisien va s'appliquer à ses organes décentralisés dans les grandes villes de province. Le patronage financier de la banque facilite la constitution instantanée d'équipes performantes composées de joueurs, pas nécessairement employés dans l'entreprise, venus chercher des conditions de jeu – pour ne pas dire des conditions de travail – supérieures aux clubs

---

<sup>1</sup> Il y a aussi le CA Paris, l'Olympique de Paris, le Stade Français, le RC Roubaix, le FC Mulhouse, le Stade Helvétique Marseillais, le Montpellier Université Club, le SC Nîmes, l'Olympique Sétois, etc.

dits « civils ». Ainsi, « les banquiers » de Paris, comme on les surnomme à l'époque, accèdent régulièrement aux huitièmes, quarts et demi-finale de la Coupe de France de 1918 à 1927, l'emportant même en 1919 et 1925.

Les CASG des clubs de province dominant de la même manière les championnats régionaux des différentes ligues au début des années 1920. Si l'US Saint-Servan conteste pendant longtemps la suprématie régionale au Stade Rennais et participe régulièrement aux huitièmes de finale de la Coupe de France de 1920 à 1932, c'est en partie grâce à sa fusion avec le CASG de Saint-Malo au début de la saison 1917-18, devenant pendant toute une période le Club Sportif Malouin et Servannais. Pour conserver son hégémonie sportive, le recensement des nombreux départs et arrivées de joueurs au Stade Rennais<sup>1</sup> entre 1911 et 1923, par rapport à la période précédente (1906-1910), c'est-à-dire avant la dissidence des clubs de l'USFSA qui créent la Ligue, montre que les dirigeants du club mettent progressivement en place une véritable « politique de recrutement » qui va s'organiser tant bien que mal au fil des saisons.

**Tableau A – Recensement des départs et arrivées de joueurs au Stade Rennais UC entre 1906 et 1942.**

| Saison    | Nombre de saisons | Départs | Moyenne des départs | Nombre d'écarts à la moyenne des départs > 4 | Arrivées | Moyenne des arrivées | Nombre d'écarts à la moyenne des arrivées > 4 |
|-----------|-------------------|---------|---------------------|--|----------|----------------------|---|
| 1906-1910 | 5                 | 61      | 12,2                | 2 (-)  | 68       | 13,6                 | 2 (-)   |
| 1911-1917 | 7                 | 152     | 21,7                | 3 (-)  | 169      | 24,1                 | 5 (+)   |
| 1918-1923 | 6                 | 98      | 16,3                | 4 (+)  | 99       | 16,5                 | 0 (-)   |
| 1924-1928 | 5                 | 58      | 11,6                | 1 (-)  | 54       | 10,8                 | 2 (-)   |
| 1929-1931 | 3                 | 54      | 18,0                | 2 (+)  | 51       | 17,0                 | 2 (+)   |
| 1932-1942 | 11                | 106     | 9,6                 | 2 (-)  | 134      | 12,2                 | 3 (-)   |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de C. Loire, *op. cit.*, 1994.

Lecture : de 1906-07 à 1910-11, le SRUC enregistre en moyenne douze départs par saison pour 14 arrivées. Sur ces cinq saisons, on dénombre seulement deux saisons où les écarts à la

<sup>1</sup> À partir des données du livre de Claude Loire, nous avons, dans un premier temps, comptabilisé pour chaque saison, de 1906-07 à 1942-43, le nombre de départs et d'arrivées des joueurs du SRUC. Ensuite, nous avons découpé ces 37 saisons en six grandes périodes, en fonction des événements survenus au niveau du football local et national. Le calcul des écarts à la moyenne des départs et des arrivées permet de mieux faire apparaître les ralentissements et les accélérations des flux de mutations des joueurs qui structurent le marché du SRUC. Les deux premières périodes sont caractérisées par de nombreux allers et venues des mêmes joueurs qui, pour la majorité d'entre eux, ne sont pas des titulaires indiscutables de l'équipe fanion. Pour les détails, voir le Tableau A ci-dessus.

moyenne des départs et des arrivées, en valeur absolue, sont supérieurs à quatre, d'où le signe « - ». Sur les sept suivantes, cinq comptent trois écarts à la moyenne des départs supérieurs à quatre (« - ») et cinq pour les arrivées (« + »). Les signes « + » et « - » indiquent ainsi les tendances les plus significatives des flux de joueurs.

Pour les détails des écarts à la moyenne, voir les Tableaux A1 à A6 en fin de chapitre.

Même si ce marché de joueurs est en grande partie circonscrit à la Bretagne avant le premier conflit mondial, les mutations s'accélérent à partir de la saison 1911-12, date à laquelle les clubs de la région parlent d'instaurer une ligue autonome. Après la Grande Guerre, les écarts à la moyenne des arrivées étant très faibles, les rythmes de circulation des footballeurs régressent quelque peu, notamment pour faire bonne figure en Coupe de France. Les stratégies de recrutement des dirigeants vont, en effet, être grandement déterminées par leurs ambitions sportives dans cette compétition, le choix des joueurs à l'entrée du club étant de plus en plus sélectif. On dénombre ainsi quatre-vingt-dix-huit départs pour quatre-vingt-dix-neuf arrivées entre 1918 et 1923, alors que sur les cinq saisons suivantes le club enregistre presque moitié moins, soit respectivement cinquante-huit pour cinquante-quatre de 1924 à 1928. Pour la saison 1921-22, par exemple, le club fait appel à cinq footballeurs parisiens, un caennais et un nantais afin de compléter un effectif toujours à dominante locale. Les premières sanctions fédérales en matière de mutations commencent par ailleurs à se faire réellement sentir à partir de 1924-25, jusqu'à ce que les dirigeants rennais décident en 1929 de ne plus participer aux compétitions officielles de la Fédération, pour ne disputer que des rencontres amicales avec des grands clubs français et étrangers. En trois saisons, de 1929-30 à 1931-32, les nouveaux joueurs arrivés au SRUC sont aussi nombreux que ceux qui avaient été accueillis sur les cinq saisons précédentes ; il en est de même concernant les départs. Enfin, dès le début des années 1920, les mutations de joueurs, internationaux et étrangers principalement, dépassent le cadre régional<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur les mutations des joueurs internationaux entre 1920 et 1937, voir le Tableau B page suivante. Pour les mouvements des meilleurs joueurs français, consulter le club d'origine des footballeurs qui composent les sélections françaises successives jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, in J.-M. Cazal & alii., *op. cit.*, 1992, pp. 22 à 75. Pour ceux des joueurs étrangers, voir par P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, pp. 13 à 100.

**Tableau B – Mutations des internationaux français entre 1920 et 1937.**

| Nom        | Prénom    | Année naissance | Premier club               | Deuxième club              | Troisième club             | Quatrième club          | Cinquième club      |
|------------|-----------|-----------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Batmale    | Jean      | 1895            | Club Français (1920)       | USA Clichy (1920)          | Club Français (1921)       | St Rennes UC (1924)     | Alès                |
| Cottenet   | Maurice   | 1895            | JA Sport                   | Raincy Sports (1920)       | O Paris (1921)             | AS Cannes (1926)        | Alger               |
| Mistral    | Louis     | 1900            | Club Français              | Red Star AC (1920)         | O Paris (1921)             | Strasbourg              | Nice                |
| Jourda     | Albert    | 1892            | CA Vitry (1914)            | Club Français              | RC France (1921)           | FC Sète (1921)          |                     |
| Bonnardel  | Philippe  | 1899            | Joinville                  | Gallia Club (1920)         | Red Star AC (1921)         | US Quevilly (1927)      | CA Société Générale |
| Boyer      | Jean      | 1901            | CA Société Générale (1919) | VGA Médoc (1921)           | CA Société Générale (1922) | SC Choisy le Roi (1923) | O Marseille (1923)  |
| Hugues     | François  | 1896            | Red Star AC (1919)         | St Rennes UC (1922)        | Red Star AC (1923)         | FC Lyon (1927)          |                     |
| Gravier    | Ernest    | 1892            | CA Paris (1911)            | FC Sète (1923)             | Red Star                   | CA Société Générale     | SC Nîmes            |
| Domergue   | Marcel    | 1901            | CA Société Générale (1922) | FC Sète (1923)             | SC Nîmes (1924)            | Red Star O (1928)       |                     |
| Mony       | Pierre    | -               | US Boulonnaise (1920)      | CA Société Générale (1923) |                            |                         |                     |
| Vanco      | Marcel    | -               | CA Paris (1920)            | RC Roubaix (1923)          |                            |                         |                     |
| Brouzes    | Juste     | 1894            | CA Société Générale (1914) | Red Star AC (1923)         |                            |                         |                     |
| Baumann    | Edouard   | 1898            | RC France (1920)           | CA Société Générale (1924) |                            |                         |                     |
| Dewaquez   | Jules     | 1899            | Saint-Denis                | O Paris (1920)             | O Marseille (1925)         |                         |                     |
| Huot       | Léon      | 1898            | CA Vitry (1920)            | VGA Médoc                  | FC Sète                    | O Alès (1926)           | Bagnols             |
| Dedieu     | René      | 1899            | FC Sète (1923)             | SC Nîmes (1924)            | SO Montpellier (1926)      |                         |                     |
| Lieb       | Guillaume | 1904            | FC Bischoffwiller (1925)   | FC Lyon (1927)             | FC Mulhouse (1928)         |                         |                     |
| Thépot     | Alexis    | 1906            | Armoricaïne Brest (1927)   | FEC Levallois (1928)       | Red Star O (1929)          |                         |                     |
| Villaplane | Alexandre | 1905            | FC Sète (1926)             | SC Nîmes (1928-1929)       | RC France (1930)           |                         |                     |
| Nicolas    | Paul      | 1899            | Gallia Club                | Red Star AC (1920)         | Amiens AC (1929)           |                         |                     |
| Langiller  | Marcel    | 1908            | CA Paris (1927)            | Excelsior AC (1930)        | Red Star O (1934)          | Saint-Etienne           | CA Paris (1937)     |
| Chantrel   | Augustin  | 1909            | Paris UC                   | Red Star O (1928)          | CA Société Générale (1930) | Red Star O (1933)       | Amiens AC           |
| Maschinot  | André     | 1903            | US Belfort (1927)          | FC Sochaux M (1930)        |                            |                         |                     |
| Laurent    | Lucien    | 1907            | CA Paris (1928)            | FC Sochaux M (1930)        | Club Français              | FC Mulhouse (1935)      | St Rennes UC        |
| Delfour    | Edmond    | 1907            | Juvisy                     | St Français (1929)         | RC France/RC Paris (1930)  | RC Roubaix (1937)       |                     |
| Monsallier | Jules     | 1907            | St Français (1928)         | Red Star O (1931)          | FC Sète (1936)             |                         |                     |
| Kaucsar    | Joseph    | 1904            | St Saint-Raphaël (1923)    | SO Montpellier (1930)      |                            |                         |                     |
| Laurent    | Jean      | 1906            | CA Paris (1928)            | FC Sochaux M (1932)        | Club Français              | St Rennes UC            | Toulouse            |
| Mâresse    | Jacques   | 1904            | FC Sète (1927)             | Red Star O (1932)          | Strasbourg                 |                         |                     |
| Delmer     | Célestin  | 1907            | St de l'Est                | FC Mulhouse                | Amiens AC (1930)           | Excelsior AC (1933)     | Red Star            |
| Liberati   | Ernest    | 1908            | Amiens AC (1930)           | SC Fives (1933)            | FC Sochaux M               | Valenciennes            | O Marseille         |
| Sécember   | Jean      | 1911            | US Tourcoing (1932)        | Excelsior AC (1935)        |                            |                         |                     |
| Mercier    | Robert    | 1909            | Club Français (1931)       | RC Paris (1935)            |                            |                         |                     |
| Di Lorto   | Laurent   | 1909            | O Marseille (1936)         | FC Sochaux M (1937)        |                            |                         |                     |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal & alii., 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; J.-P. Réthacker & J. Thibert, *op. cit.*, 1994 ; J.-Y. Reuzeau & G. Vidal, *op. cit.*, 1997.

Entre parenthèse, l'année de départ des joueurs dans leur nouveau club.

Lorsqu'en 1932 la Fédération française reconnaît sportivement la dimension nationale du marché footballistique en organisant le premier championnat professionnel, le bassin de recrutement des clubs dépasse depuis déjà quelques années les frontières françaises. De 1920 à 1931, neuf joueurs de nationalité étrangère sont ainsi recrutés pour défendre les couleurs du SRUC. Dès le début des années 1912-13, Georges BAYROU alors président de président de l'Olympique Sètois, applique une politique identique en recrutant Victor GIBSON, joueur de Plumstead, club londonien coutumier des tournées amicales sur le continent. Avant d'arriver à Sète, V. GIBSON avait connu le football professionnel en Angleterre, et l'un des plus grands clubs d'Espagne, le FC Barcelone. Pour le faire venir, l'Olympique Sètois dû lui verser régulièrement des appointements

supérieurs à ceux proposés par le club espagnol, en complément du salaire perçu en tant qu'employé chez le président d'honneur du club. Puis, il s'affranchit de ce dernier en créant, d'une part, son propre club, le FC Sète dont il est à la fois le capitaine, l'entraîneur, le manager, le soigneur, d'autre part, en montant sa propre entreprise de fabrication de pommade pour sportif<sup>1</sup>. Devenu président de ce club, G. BAYROU avait chargé un autre joueur étranger, Andrew STEVENSON, ancien joueur britannique arrivé au FC Sète avant 1914, de recruter trois de ses compatriotes d'outre-Manche au début de la saison 1921-22. En sus des avantages financiers distribués sous formes de primes aux joueurs nouvellement engagés, le club leur assurait des infrastructures optimales de préparation à la compétition. Le stade des Métairies, construit comme tous les stades de l'époque grâce aux apports financiers de « dirigeants-mécènes », dispose alors de tribunes, d'une pelouse plane, de vestiaires, de douches chaudes, etc.

Ainsi, pour s'attacher les services des footballeurs les plus en vue et les retenir pendant quelques saisons dans leur club, leurs présidents n'ont d'autre choix que de leur proposer à la fois des challenges sportifs attrayants et de l'argent. Sans véritables structures et sans politique commerciale, aucun président de club de l'époque ne peut raisonnablement amortir de tels investissements, à part quelques mécènes passionnés agissant dans une logique de distinction qu'ils payent au prix fort. Henri JOORIS, par exemple, important industriel du Nord, directeur d'usines alimentaires et propriétaire de brasseries, prévoit environ 80 000 francs [370 320 frs] de dépenses prévisionnelles sur la saison 1924-25 pour payer certains de ses joueurs de l'Olympique Lillois<sup>2</sup>. L'utilisation des budgets des clubs doit être d'autant plus rationnelle qu'ils sont imprévisibles et instables. En effet, les recettes propres à l'activité footballistique ne provenant que des entrées au stade, des tombolas et des buvettes, les dirigeants sont dans l'obligation de multiplier les matches de gala et les tournées de leur équipe fanion en France ou à l'étranger. Ils privilégient aussi rapidement la Coupe de France au détriment des championnats régionaux qui n'attirent comparativement que très peu de spectateurs. Le Stade

---

<sup>1</sup> Voir l'encadré reproduisant l'affiche qui annonce la rencontre amicale entre le FC Barcelone et le FC Sète le 1<sup>er</sup> janvier 1921 faisant office d'un support publicitaire pour « l'embrocation Gibson, employée par le Football Club de Sète », in P. Lanfranchi, « Les "footballeurs-étudiants" yougoslaves en Languedoc (1925-1935) », in *Sport/Histoire*, mars 1989, p. 45.

<sup>2</sup> P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, p. 39.

Rennais UC en championnat de ligue ne joue que devant 2 000 à 4 000 personnes en moyenne. Ailleurs, les matches des championnats régionaux des villes comme Strasbourg, Mulhouse ou Valentigney en attirent pratiquement autant (environ 3 000). En revanche, le huitième de finale de Coupe de France du Stade Rennais face au Havre AC en 1923 se dispute devant 8 000 spectateurs et le quart de finale contre le club parisien de l'AS Française devant 12 000. Mais encore, 9 000 spectateurs assistent au match contre le club allemand des Stuttgart Kickers en 1930, alors qu'ils sont trois fois moins, soit 3 408, à venir voir évoluer les Cadets de Bretagne. L'année suivante, ils sont 8 000 à accueillir le FC Sochaux et seulement 1 000 pour soutenir leur équipe face au Stade Quimpérois.

Face à cette nouvelle donne, certains présidents de club, principalement ceux qui sont plutôt proches des conceptions sportives fédérales, se retrouvent face à un véritable dilemme, à l'image d'Henri MONNIER, président fondateur du SC Nîmes<sup>1</sup>. Bien qu'il se dise opposé aux méthodes de G. BAYROU, il met lui aussi en place une politique de recrutement un peu moins ostensible que celle des présidents des clubs du Sud-Est, et particulièrement de G. BAYROU. René DEDIEU, co-fondateur du FC Sète et futur international, raconte en effet qu'en 1920 Fernand AUGADE, boulanger de profession et accessoirement « recruteur » du SC Nîmes, est venu lui proposer une place de milieu de terrain et de capitaine au sein de l'équipe nîmoise, avec frais de déplacements payés (train et repas), plus 50 francs [245 frs] de « manque à gagner ». R. DEDIEU partira jouer à Nîmes, puis aux SO Montpellier<sup>2</sup>. H. MONNIER se sent pourtant contraint de démissionner de son poste, sinon de dénier la logique marchande qui guide la compétition de haut niveau. Il formule ainsi très clairement cette alternative : « *La situation sportive d'alors nous mettait dans l'obligation de rétribuer les joueurs — je ne dis pas tous les joueurs — d'une façon clandestine et inavouée sans pouvoir par conséquent tenir une comptabilité régulière des dépenses et des recettes. (...). Dans l'impossibilité de pouvoir*

---

<sup>1</sup> Après avoir passé deux ans en Angleterre, H. MONNIER revient en France à 21 ans et fonde le SC Nîmes en janvier 1901 avec quelques membres de l'Union chrétienne des jeunes gens. Devenu entre temps directeur de banque, il quittera la présidence de son club en 1928.

<sup>2</sup> Prenant par la suite les fonctions de secrétaire au SO Montpellier, il entre dans le journalisme et parallèlement entraîna successivement les équipes de Sète, Grenoble et Alès.

*continuer mon œuvre sportive qui avait pour origine l'amateurisme intégral, je me décidais à quitter la présidence active. »<sup>1</sup>*

Pour finir, la politique sportive axée sur la compétition qui s'organise à Lille, à Sète, à Rennes et dans de nombreux autres grands clubs français, commence d'une part à créer les conditions d'une quasi « autorégulation » du marché des joueurs. Largement perturbée par les directives fédérales, particulièrement visibles en ce qui concerne le Stade Rennais UC, ce type de régulation est, d'autre part, depuis de nombreuses années, soutenu par le marché du travail industriel. L'engagement de joueurs de nationalité étrangère, qui en réalité ne sont là que pour jouer au football, pose ainsi des problèmes aux présidents de club qui doivent justifier de tels recrutements auprès de la Fédération. Ils obtiennent pour ces recrues soit un emploi principal dans leur entreprise ou celle d'un entrepreneur local, soit un statut d'étudiant pour les plus jeunes. D'autre part, dès le début des années 1920, la volonté d'autonomisation d'un cercle réduit de grands clubs organisant leur propre compétition s'est déjà manifestée avec la création du Challenge des Dix, une coalition de dix clubs parisiens — dont l'AS Française, le CA Paris, le CASG de Paris, le Club Français, le FEC Levallois, l'Olympique de Paris, le RC France, le Red Star, le Stade Français et l'US Suisse —, qui connaîtra un franc succès dans la capitale. Par ailleurs, à partir de 1921, les clubs patronnés par les plus importantes corporations bancaires de Paris s'opposent dans une compétition marginale dont le prix est également un challenge d'une grande valeur.

L'édifice fédéral se fissure un peu plus encore, lorsqu'au début de la saison 1929-30, quelques grands clubs entrent en discorde avec la tutelle fédérale, se désintéressant totalement des compétitions officielles qu'elle organise à l'échelle régionale, pour ne disputer que la Coupe de France et des matches amicaux entre eux ou contre des équipes étrangères. Le cas du Stade Rennais, une fois de plus, symbolise le mieux le désir des grands clubs français de s'affronter dans un véritable championnat national à la fin des années 1920. En effet, lors des saisons 1929-30, 1930-31 et 1931-32, le SRUC ne dispute pas le championnat de la Ligue de l'Ouest, ni même la Coupe de France. Les dirigeants du club organisent des rencontres amicales les opposant, à domicile comme à

---

<sup>1</sup> Appel de note 36, in P. Lanfranchi, *art. cit.*, mars 1989, pp. 57 et 58.

l'extérieur, à des clubs phares de la région, mais aussi à presque la moitié de ceux qui constitueront les premiers clubs « professionnels » en 1932. Au cours de cette période, le SRUC accueille sur son terrain de nombreux clubs européens et part en tournée en juin 1930 à Luxembourg puis en Tunisie<sup>1</sup>. L'autonomisation progressive des grands clubs est accentuée en 1930 par la création de la Coupe Sochoux, initiative de l'industriel Jean-Pierre Peugeot. Deux ans auparavant, il crée de toutes pièces l'équipe du FC Sochoux, en recrutant des joueurs français et étrangers de renom qu'il déclare publiquement payer pour jouer au football. Il souhaite ainsi affirmer à l'échelle nationale le rayonnement de son industrie automobile en pleine restructuration, en grande partie grâce aux performances de son club et à l'image que celui-ci véhiculera au cours de cette compétition<sup>2</sup>. La première édition de l'épreuve regroupe huit des grands clubs français du moment à l'exception du Stade Rennais puisque la Fédération s'est empressée de reconnaître l'initiative de l'industriel du Doubs. Par conséquent, la répétition des matches que ces clubs disputent entre eux montre ouvertement que le cadre fédéral n'est pas un obstacle à l'organisation d'un espace compétitif et économique parallèle.

## La lutte ouverte contre l'autonomisation de l'élite

Commencé dès le début des années 1920, le processus d'autonomisation des clubs français n'engendre cependant pas, comme dans la majorité des autres nations européennes de football<sup>3</sup>, la professionnalisation affichée de leur administration, ni celle de leurs joueurs. Cette singularité, qui va durer pendant plus d'une dizaine d'années, s'explique premièrement par la volonté des patronages patronaux d'échapper au régime de fiscalité et d'assurance sociale que tente d'imposer l'État social aux entreprises depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et de mettre en œuvre une forme parallèle d'assistance aux ouvriers qui leur sont totalement dévoués et qui n'ont, pour ainsi dire, pas droit à la pa-

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur le récapitulatif de l'ensemble de ces matches, voir le Tableau C en fin de chapitre.

<sup>2</sup> Voir Patrick Fridenson, « Les ouvriers de l'automobile et le sport », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 79, septembre 1989, 58 et 59.

<sup>3</sup> À l'exception de la Fédération anglaise et de la Deutscher fußball-bund (DFB) allemande qui instaurent respectivement le football professionnel en 1885 et en 1963, la plupart des autres fédérations européennes le reconnaissent au cours des années 1920.

role. Deuxièmement, la direction fédérale perçoit des intérêts particuliers à partager ce mode d'administration du football et des footballeurs, comme tend à le prouver sa complaisance vis-à-vis des clubs dits « corporatifs » — les joueurs sont théoriquement issus d'une même profession ou d'une même communauté territoriale — qu'elle distingue depuis 1919 des clubs dits « civils ». Elle les autorise aussi facilement à disputer ses compétitions officielles à condition qu'ils fassent disparaître de leur appellation le nom de l'entreprise qui les soutient<sup>1</sup>. Elle préserve ainsi ses prérogatives sur la majeure partie de l'élite en appliquant un modèle « paternaliste » quasi identique à ces clubs, principalement auprès des joueurs qu'elle sélectionne en équipes nationales et des équipes qui participent à la Coupe de France. D'autre part, cela lui permet de ne pas remettre en cause les différents types de « contrat » plus ou moins formels passés entre les présidents et leurs joueurs, notamment sur la nature de leur rémunération, et de pouvoir imposer ses directives en matière de modalités de circulation du capital footballistique<sup>2</sup>.

Tandis que la fédération s'oppose à toute tentative interne d'autonomisation du marché des clubs et des joueurs, la professionnalisation devient, au cours des années 1920, un enjeu commercial et professionnel externe au champ footballistique de première importance, principalement pour la nouvelle catégorie sociale des journalistes sportifs spécialisés en concurrence avec les grands quotidiens généralistes nationaux. Cette lutte met en effet en jeu l'avenir et l'existence du journalisme et des journalistes sportifs en tant que tels dans la mesure où les directeurs de la presse à grand tirage, de leur côté, voient dans l'un des sports les plus médiatiques et les plus pratiqués depuis la

---

<sup>1</sup> Comme cela avait été le cas au début du siècle pour les clubs des patronages catholiques, si l'intitulé des clubs « corpo » change pour plus de neutralité, le recrutement de leurs joueurs dépasse souvent le cadre au sein duquel ils sont théoriquement autorisés à le faire. C'est le cas des CASG, qui tout en gardant le même sigle, CA de la Société Générale pour CA des Sports Généraux, sont toujours administrés par leur banque et l'AS Casino de Saint-Étienne en AS Club, toujours dirigé par Geoffroy Guichard, PDG d'une importante société de distribution stéphanoise.

<sup>2</sup> Reprenant à notre compte la réflexion de Robert Castel, appuyée par les travaux de Marcel Gauchet, sur le processus d'émancipation de la société de l'Ancien Régime à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle selon laquelle « le marché mieux que le contrat [de travail] accomplit la rupture par rapport à un fondement transcendant de l'ordre social [ici fédéral], car il fait l'économie de toute référence à une conscience ou à une volonté », on comprend pourquoi les instances fédérales du football français s'attachent à contrôler l'autonomisation du football professionnel par le marché afin de retarder toute prise de conscience collective des joueurs. R. Castel, *op. cit.*, 1995, p. 183.

fin de la Grande Guerre un nouveau « produit d'appel » pour palier la crise qu'ils traversent dans les années 1920 et se sortir d'une concurrence de plus en plus vive.

Rappelons que les premières publications sur le sport se font sous forme de Bulletin hebdomadaire. De 1897 à 1926, *Tous les Sports*<sup>1</sup> prend le relais des *Sports athlétiques*, feuille créée en 1890 par les dirigeants de l'Union des sociétés de sport athlétique dans laquelle P. DE COUBERTIN et quelques dirigeants des fédérations omnisports s'expriment régulièrement. Entre temps, la Fédération des patronages catholiques avait, elle aussi, édité pour la première fois en 1902 un bulletin d'information, intitulé *Les Jeunes* dont P. MICHAUX, C. SIMON et H. DELAUNAY étaient les principaux « rédacteurs ». À partir d'avril 1919, J. RIMET, H. DELAUNAY et les responsables de l'hebdomadaire *Sporting* (période de publication : 1910-1939), entre autres Achille DUCHENNE<sup>2</sup>, F. ESTÈBE et Frantz REICHEL du *Figaro*, qui au cours du premier conflit mondial étaient venus en aide aux soldats puis avaient eu la primeur en 1918 d'annoncer la première finale de la Coupe de France, projettent la création d'un annuaire et d'un bulletin officiel hebdomadaire de la FFF, *Le Football Association*. Après s'être installé au siège de *Sporting*, le premier numéro paraît le 4 octobre 1919 et les dirigeants fédéraux incitent tous les footballeurs à s'y abonner « par devoir ». Quatre ans plus tard, ce bulletin officiel paraît sans soutien extérieur sous le titre *France Football*. Puis, entre 1929 et 1941, il est de nouveau rattaché au nouvel hebdomadaire *Football*, déjà paru de 1909 à 1914 sous la direction de Paul BARNOLL, ancien joueur de l'USFSA et sélectionneur de l'équipe de France du Comité français interfédéral, mais cette fois-ci dirigé par Marcel ROSSINI. Se présentant par son sous-titre comme « le seul hebdomadaire français exclusivement consacré au football », on retrouve au sein de son comité de rédaction des signatures telles que celles de Achille DUCHENNE, Gabriel HANOT, Emmanuel GAMBARDILLA, Maurice PEFFERKORN, Lucien GAMBLIN et Victor DENIS, tous, à l'exception du premier, d'anciens joueurs de bon niveau.

---

<sup>1</sup> Il sera, de l'été 1941 au mois de mars 1944, l'hebdomadaire officiel du Comité national des sports et de l'ensemble des fédérations sportives françaises.

<sup>2</sup> A. DUCHENNE est journaliste à *Football* et à *Sporting*. On le voit en couverture de ce second hebdomadaire en compagnie d'H. JEVAIN et d'H. JOORIS lors du meeting athlétique de Colombes organisé par l'USFSA le 7 août 1918. Considéré comme l'une des chevilles ouvrières de la Fédération française de football, il préside par la suite aux commissions techniques et centrales de la Coupe de France.

Avant la Grande Guerre, l'information sportive est par ailleurs largement dominée par *L'Auto* (1900-1944), le quotidien d'Henri DESGRANGE<sup>1</sup>. Sa diffusion passe d'environ 39 000 exemplaires par jour en 1903 à 120 000 en 1913. Multiplié par 3 en dix ans, ce nombre culminera à 280 000 en 1924<sup>2</sup>. Les autres « feuilles » essentiellement consacrées aux sports, créées au siècle dernier, n'ont eu qu'une existence éphémère. *Le Journal des Sports* paraît entre 1897 et 1900, *Le Vélo* créé en 1890 stoppe sa diffusion en 1905 et le quotidien *Les Sports* assisté par *Le Journal*, propriété de la famille LETELLIER<sup>3</sup>, est présent dans les kiosques de 1904 à 1910. Seuls, *L'Écho des Sports* (1890-1950), soutenu pendant un temps par *Le Petit Journal* puis par *Le Journal* et une très large audience régionale, et *La Vie au grand air* (1898-1922) grâce à la qualité de son iconographie et au fait qu'il ait été le premier à ouvrir ses colonnes aux

---

<sup>1</sup> Avant de créer le Tour de France en 1903 et d'en devenir le directeur, H. DESGRANGE a été lui-même coureur cycliste. À 28 ans, il bat le record de l'heure en parcourant 35,325 kilomètres. Bien qu'il ait décroché une licence de droit et exercé comme clerc de notaire, il oriente sa carrière professionnelle vers la publicité chez l'un des plus importants fabricants de cycles de l'époque, Adolphe CLÉMENT, puis vers le journalisme sportif en collaborant au *Paris-Vélo*, à *La Bicyclette* et au *Vélo-Sport*. Membre de l'Association vélocipédique d'amateurs (AVA), il est aussi directeur de vélodromes avant de faire construire le plus célèbre d'entre eux, le Parc des Princes, dont il est le propriétaire. Enfin, A. CLÉMENT et le baron Albert DE DION – qui par ailleurs fonde en 1895 l'Automobile club de France (ACF) et est le premier constructeur au niveau mondial de voitures à essence au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle – font appel à lui lorsqu'ils créent le journal *L'Auto-Vélo*. Celui-ci se pose comme le concurrent direct du quotidien *Le Vélo* de Pierre GIFFARD, ancien rédacteur en chef du *Petit Journal* qui, passé au *Matin*, organise dès 1899 des opérations promotionnelles de grande envergure tel que le Tour de France automobile. Même si le procès gagné par P. GIFFARD impose la suppression du mot « vélo » dans le titre de son journal – *L'Auto-vélo* prenant le nom de *L'Auto* –, H. DESGRANGE en sera à la fois le directeur et le rédacteur en chef et Victor GODDET son principal administrateur, avec lequel il avait fondé auparavant le « Bureau central de publicité ». Ces éléments biographiques sont tirés du livre d'Édouard Seidler, *Le sport et la presse*, Paris, A. Colin, 1964.

<sup>2</sup> Pour avoir un ordre d'idée sur la place relative de la presse sportive spécialisée en France à cette époque, ce chiffre correspond à peu près à celui des tirages des grands quotidiens comme *Le Petit Journal* en 1872 et *Le Petit Parisien* en 1889. Au tournant du siècle, ces deux journaux tirent déjà à plus d'un million d'exemplaires.

<sup>3</sup> Eugène et son frère Léon LETELLIER sont entrepreneurs de travaux publics et commanditaires pour *Le Journal* dont la première parution remonte au 28 septembre 1892. Société anonyme de 400 000 francs [au moins 8 millions de francs (MF) à l'époque], elle fut mise en liquidation et en vente en 1912. Après le refus d'achat de Jean DUPUY, directeur d'un autre grand hebdomadaire du moment, la SA est de nouveau transformée en société de commandite, Eugène possédant 5/12 des parts, son frère aîné Henri 4/12 et son cadet Pierre 3/12. En 1925, H. Letellier décide de vendre indirectement son journal au groupe Hachette par l'intermédiaire de l'agence Havas et de la Banque de Paris. Quatre ans plus tard, *Le Journal* rachète *L'Écho des Sports*. Voir Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral & Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française : de 1871 à 1940*, Tome 3, Paris, PUF, 1972, pp. 314, 315, 432 et 521.

athlètes, résistent à l'hégémonie de *L'Auto*. À partir des années 1920, cette domination est principalement contestée par la concurrence des deux plus grands quotidiens que la presse française et mondiale du moment aient connus : *Paris Soir*, journal spécialisé dans la finance avant de traiter des informations plus générales, racheté en 1930 par Jean PROUVOST<sup>1</sup>, et *Le Petit Parisien* fondé et dirigé par le député Jean DUPUY<sup>2</sup>, puis par son fils Paul jusqu'en 1927 et enfin par son frère Pierre, lui aussi député de l'Alliance Républicaine de 1902 à 1940. Le premier consacre quotidiennement une page aux événements sportifs et une double page dans son édition du lundi. Dès 1919, le second transforme son magazine hebdomadaire de photographies *Le Miroir* en *Miroir des Sports* (1920-1939), présenté comme « le plus fort tirage des hebdomadaires sportifs » et animé par G. HANOT<sup>3</sup>. D'autres quotidiens à l'image de *L'Intransigeant* du secrétaire

---

<sup>1</sup> J. PROUVOST est l'héritier d'une grande famille d'industriels du Nord de la France, « la Lainière ». Cet homme d'affaires fait son incursion dans le monde de la presse en rachetant tout d'abord en 1917 un petit journal, *Le Pays*, puis en 1924 *Paris-Midi*, feuille boursière tirée à 80 000 exemplaires en 1930, il utilise sa fortune personnelle et fait appel au concours des propriétaires des papeteries et sucreries BEGHIN pour acquérir *Paris Soir* auquel il donne le sous-titre de « quotidien d'information illustré ». Celui-ci se dit « apolitique » et consacrera, sous l'impulsion de Gaston BÉNAC, transfuge de *L'Auto*, une place de plus en plus importante au sport. En juillet 1935, il lance un hebdomadaire sportif illustré de 16 pages, intitulé *Sprint*. Enfin, il rachète en juillet 1938 *Match*, un autre illustré sportif au directeur de *L'Intransigeant* Léon BAILBY, dont les tirages sont multipliés par 5 en 4 mois, passant de 80 000 à 450 000 exemplaires. Voir Yves Guillauma, *La presse en France*, Paris, La Découverte, 1988, pp. 16 et 17 et C. Bellanger & alii, *op. cit.*, 1972.

<sup>2</sup> Issu d'une famille de modestes artisans-commerçants de Saint-Ciers-sur-Gironde, J. DUPUY monte à Paris en 1865 pour y exercer comme petit clerc d'avoué, après avoir brillamment poursuivi des études primaires et acquis « sur le tas » sa formation en droit. Il ouvre ensuite sa propre étude d'huissier qu'il transforme en cabinet d'affaires et devient avocat-conseil dans le domaine des stratégies d'entreprises et des placements financiers. Par ailleurs, il participe au développement du *Petit Parisien* à partir de 1879-1880 pour lequel il est bailleur de fonds et actionnaire. Huit ans plus tard, à la mort de son directeur en juillet 1888, il devient son principal actionnaire, son seul propriétaire, son directeur et son rédacteur en chef. En intégrant sa propre usine à papier dans le processus de production de son journal, il diversifie ses produits en proposant de nouveaux quotidiens littéraire, scientifique et sportif, dont *Le Miroir des Sports*. Parallèlement, il entame une carrière politique puisqu'il est d'abord élu par la gauche républicaine sénateur des Hautes-Pyrénées en 1890. En 1899, il est ministre de l'Agriculture, en 1909 ministre de l'Industrie et trois ans après ministre des Travaux publics. Il est même candidat à la Présidence de la République en 1906 et 1913. Entre temps, grâce à l'appui de quotidiens régionaux, il facilite l'élection de ses deux fils, Pierre et Paul devenus cogérants du journal en 1909, respectivement comme député de la Gironde en 1902 et de la Haute-Garonne en 1910. Données biographiques tirées de Jean-Marie Charon, *La presse en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1991, pp. 44, 45 et 46 et C. Bellanger & alii., *op. cit.*, Tome 3, 1972, pp. 304, 307, 308 et 512.

<sup>3</sup> Ancien international de l'AS Française et de l'US Tourcoing, G. Hanot est l'un des journalistes les plus influents au sein des instances fédérales jusqu'à la fin des années 1940. Licencié en

parlementaire Léon BAILBY, l'un des premiers à faire une place aux informations sportives dès la fin de la guerre, inspirent la création d'autres journaux spécialisés tel que *Match* (1926-1938)<sup>1</sup>.

Symboliquement déconsidérés et institutionnellement sous-représentés<sup>2</sup>, dès leur apparition jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les journalistes de la presse sportive spécialisée portent, précisément au milieu des années 1920, un intérêt particulier aux débats sur la professionnalisation du football auxquels ils prennent part en défendant des positions selon les organes de publication dont ils dépendent. L'affranchissement de l'élite par sa professionnalisation sert incontestablement leurs intérêts en reléguant définitivement, et à divers degrés, les amateurs de football au rang de « *(pro)fans* ». Cette nouvelle catégorie d'individus constitue à la fois une masse de pratiquants de plus en plus éloignés du haut niveau et des spectateurs susceptibles de constituer un plus large lectorat. D'autre part, grâce à un jeu de meilleure tenue et toujours perfectible, cette rupture nécessiterait de manière encore plus évidente la création sinon la reconnaissance d'un corps de journalistes spécialistes du football. Sans qu'ils soient nécessairement issus de son univers, les compétences et les connaissances spécifiques à l'égard d'une pratique de moins en moins accessible au premier venu leur permettraient de construire une nouvelle position dans le champ journalistique. La question de la professionnalisa-

---

anglais et agrégé d'Allemand, il débute sa carrière de journaliste en 1919 à *L'Auto* et la poursuit à *L'Équipe* et à *France Soir* au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1</sup> Sur les publications touchant aux sports, voir C. Bellanger & alii., *op. cit.*, Tome 3, 1972, pp. 384, 480 et 585, et pour le football en particulier P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994.

<sup>2</sup> L'association des journalistes sportifs, créée en 1905, est dirigée par Tristan BERNARD. Elle regroupe 43 adhérents en 1918, alors qu'ordinairement les associations de « généralistes » en dénombrent entre 150 et 350. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1924, à la faveur de la scission des organisations patronales au sein du tout puissant Comité général des associations de la presse française (CGAPF), que dix associations spécialisées dont celle de la Presse sportive y sont pour la première fois admises. Érigée en syndicat, celle-ci quitte le CGAPF pour soutenir et participer à partir de 1936 à l'unité du nouveau Syndicat national de la presse, le SNJ, dont la première organisation remonte à 1918. Cf. C. Delporte, *op. cit.*, 1999, pp. 220, 297 et 298.

Comme le démontrent Bertrand Dargelos et Dominique Marchetti, la discrimination envers les journalistes sportifs est, sous des formes moins visibles, encore très présente de nos jours. Voir le paragraphe « À la recherche d'une légitimité professionnelle » in B. Dargelos & D. Marchetti, *Les « professionnels » de l'information sportive. Les évolutions du journalisme sportif depuis les années Quatre-vingt à travers les exemples du football et du cyclisme*, in Regards sociologiques, à paraître au second semestre 2000. Je tiens ici à remercier Dominique Marchetti pour les nombreuses indications et les documents fournis concernant le champ journalistique en général et celui du journalisme sportif en particulier.

tion du métier de journaliste sportif à travers celle du sport collectif le plus populaire est pour eux l'occasion d'être enfin considérés par les journalistes « généralistes ». L'enjeu est donc de démontrer explicitement le bien-fondé de professionnaliser le métier de footballeur pour faire accepter, de manière détournée, la nécessité de professionnaliser le leur. Ainsi, les luttes pour instaurer cette séparation nette dans le football, même si les frontières entre « amateurs » et « professionnels » s'avéreront finalement aussi floues que celles établies entre « journalistes » et « non-journalistes », ne peuvent se comprendre qu'à la lumière de celles qui agitent à la même période et sur un sujet identique le champ journalistique.

Effectivement, lorsque pour des pertes relatives d'audience les journaux de la « mouvance DUPUY », de tradition plutôt littéraire et politique, tout comme ceux inspirés par le « groupe PROUVOST », jusqu'alors tournés vers les informations à sensation systématiquement accompagnées de photos, entrent sur le marché des actualités sportives et celui du patronage de compétitions<sup>1</sup>, le syndicat de la presse sportive finit par dénoncer en 1933, deux ans avant l'adoption définitive de la loi sur les nouveaux statuts des journalistes, la concurrence déloyale de la presse généraliste, effective depuis le milieu des années 1920, dont ils estiment être les victimes. En effet, ce projet de loi définit le journaliste professionnel comme « celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession dans une publication quotidienne ou périodique en France, ou dans une agence française d'information, et qui en tire le principal de ses ressources nécessaires »<sup>2</sup>. Ce n'est évidemment pas le cas de ceux qui, engagés occasionnellement par les grands quotidiens pour leur connaissance pratique du sport et

---

<sup>1</sup> À partir de 1924, *Le Petit Parisien* subventionne la Coupe de France. En 1926, par exemple, sa participation s'élève à 20 000 francs [65 620 frs]. En supplément, il distribue gratuitement une édition spéciale consacrée à cette compétition. Il soutient aussi, avec le journal *l'Excelsior*, le Tournoi international de football organisé par le RC France et le Club Français, qui a lieu sur la piste municipale du Bois de Vincennes du 6 au 14 juin 1931, à l'occasion de l'Exposition Coloniale. Enfin, en 1932, il patronne le premier championnat national des clubs professionnels et offre un challenge à son vainqueur. Par ailleurs, J. DUPUY lance dès avril 1924 le « Poste Parisien », l'une des premières stations de radiodiffusion sur lesquelles les comptes-rendus en direct ou en différé des grands événements sportifs prennent une place de plus en plus importante. J. PROUVOST ne sera pas en reste puisque lui aussi crée, quelques années plus tard, « Radio 37 ». Sur l'importance de la presse radiophonique pour *Le Petit Parisien*, *Paris Soir* et *L'Intransigeant*, voir C. Delporte, *op. cit.*, 1999, pp. 246 à 250.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1999, p. 290.

leur notoriété, participent plus ou moins assidûment à la rédaction d'articles au sujet du sport qu'ils pratiquent à haut niveau et grâce auquel ils tirent, plus ou moins légalement, le principal de leurs revenus<sup>1</sup>. L'échange de bon procédé entre ces intervenants « populaires » et ce type de journaux constitue en réalité une source de profits symboliques pour les premiers et un argument de vente de poids pour les seconds. Ainsi, les missions moralisatrices et sociales auxquelles était attachée, avant la Première Guerre mondiale, la presse généraliste à travers ses associations « mutualistes »<sup>2</sup> ont plus ou moins laissé la place, sans que ses dirigeants le disent explicitement, à une approche beaucoup plus rationnelle et commerciale du journalisme. En définitive, c'est contre la logique marchande déniée par les propriétaires de quelques grands journaux, contre leur interprétation contingente de la loi et contre les engagements arbitraires de « pigistes » dans des rubriques spécialisées que le syndicat de la presse sportive et, avec lui, d'autres groupements de journalistes spécialisés, vont lutter pour défendre et affirmer les spécificités de leur activité professionnelle. Pour ce faire, ils s'appuieront légalement sur l'autorité de l'État, le droit et sur le processus d'autonomisation du football par la Fédération française de football plus que sur sa véritable professionnalisation.

C'est pourquoi les différentes commissions du bureau de la FFF et certaines ligues régionales de l'époque comptent de nombreux « journalistes sportifs »<sup>3</sup> qui vont

---

<sup>1</sup> Gaston Meyer, journaliste à *L'Écho des Sports*, à *L'Auto* à partir de 1933 puis rédacteur en chef de *L'Équipe* après la guerre, et aux deux quotidiens d'information *Le Petit Journal* et *Ce Soir*, rapporte que « leurs articles étaient presque tous à réécrire », in G. Meyer, *Les tribulations d'un journaliste sportif*, Paris, J.-C. Simoën, 1978, p. 51.

<sup>2</sup> Principalement l'association de la Presse républicaine départementale créée en 1879, celle des Journalistes républicains en 1881 et celle des Journalistes parisiens en 1884, les trois associations doyennes du journalisme, qui sont à l'origine du CGAPF en 1887, présidé à partir de 1899 par J. DUPUY. Ces associations de « généralistes », regroupant indistinctement des directeurs et/ou des rédacteurs, soutenues financièrement par le gouvernement et le parlement, sont des sociétés de secours mutuel. Elles versent d'importantes pensions de retraite à leurs titulaires, viennent en aide aux veuves et aux orphelins, leur offrent des réductions pour les chemins de fer, etc. Au début des années 1920, ces associations s'orientent plutôt vers la couverture sociale et le soutien financier auprès des journalistes en fin de carrière qui d'après le Bureau international du travail (BIT) peuvent cotiser dans trois ou quatre d'entre elles. C. Delporte, *op. cit.*, 1999, pp. 172, 214. Elles s'organisent comme de véritables « cercles » fermés où l'on institue arbitrairement, sur les bases de la loi 1901, un *numerus clausus*, des listes d'attentes pour les futurs prétendants à l'intronisation et même l'accès à une sociabilité sélective, un peu à l'image de ceux décrits par Michel Pinçon & Monique Pinçon-Charlot, *Dans les beaux quartiers*, Paris, PUF, 1989, pp. 193 à 252.

<sup>3</sup> On retrouve le même type de journaliste dans les années 1940 pour le basket en la personne de

représenter et défendre publiquement une conception singulière du football en fonction des intérêts des journaux auxquels ils sont rattachés par nécessités économiques et/ou par conviction. Parmi eux, ceux qui sont diplômés le sont, en règle générale, soit en Lettres, soit en Droit, et ont de plus une connaissance pratique du sport. S'ils appartiennent d'emblée aux fractions de la petite bourgeoisie nouvelle, ils n'en sont pas pour autant reconnus comme de véritables professionnels du journalisme par la haute bourgeoisie qui les dirige. Pour la plupart, ce sont des journalistes « rapportés » de l'espace des sports, comme commentateurs et/ou (ex)pratiquants. Leur situation précaire les contraint plus que les autres journalistes à la « collaboration multiple » entre différents journaux. Ainsi, il y a ceux qui font l'essentiel de leur carrière dans les petits quotidiens sportifs, proches ou non de la Fédération, ceux qui intègrent progressivement les rubriques sportives de la presse à grand tirage et enfin ceux qui, bien qu'avant tout généralistes, se spécialisent dans le sport sans pour autant se mêler à leurs confrères de la presse purement sportive. Quoiqu'il en soit, ils seront toujours perçus par la *doxa* journalistique comme des professionnels illégitimes. En fait, bien que le journalisme ait été la première profession à être juridiquement instituée avec une précision inégalée pour l'époque, les projets de loi et les revendications syndicales des années 1920 et 1930 n'ont en rien changé l'ordonnement traditionnel d'un champ journalistique dominé par les « généralistes » des grands quotidiens. La mise en place d'écoles spécialisées, d'une formation ou d'un diplôme sanctionnant la fin d'un cursus spécifique ouvrant les portes du métier n'a curieusement pas été programmée. Même après la Libération, date à laquelle se formalise l'enseignement du journalisme à Lille et à Paris, les modes d'accès à la profession seront encore fondés sur la cooptation et l'apprentissage sur le tas<sup>1</sup>.

La Fédération se trouve donc confrontée à un double processus d'autonomisation du football de haut niveau : par le marché et par la presse. Mais elle ne possède pas le pouvoir suffisant pour régler à sa guise l'organisation et

---

Robert BUSNEL, ancien joueur et futur président de la Fédération française de basket, mais surtout de son frère aîné, Georges, lui-même journaliste sportif au sein d'un grand quotidien régional, le *Midi Libre*, et président du Comité régional du Languedoc, élu au Comité directeur de la FFB, in S. Robert, *op. cit.*, 1997, p. 133.

<sup>1</sup> Voir C. Delporte, *op. cit.*, 1999.

l'administration des compétitions et des compétiteurs. Les postes de représentation et surtout les fonctions administratives à sa direction, dont le domaine demande une mise en ordre formelle, sont pourtant occupés par des juristes de formation. N'ayant pas eu accès aux positions les plus valorisées et valorisantes dans leur spécialité<sup>1</sup>, ils sont à l'égal des journalistes sportifs en manque de reconnaissance professionnelle sur l'espace social. Si J. RIMET, H. DELAUNAY et, dans une moindre mesure, H. JEVAIN appartiennent aux fractions de la petite bourgeoisie nouvelle en pleine ascension sociale, ils le doivent pour une part à leur scolarité et pour une autre part à l'activité fédérale qui va leur offrir une position et une estime sociale qu'ils n'auraient vraisemblablement jamais pu acquérir si leur trajectoire professionnelle était restée en marge des instances nationales et internationales du football. « Auto-exclus » ou « exclus » de l'espace des professions juridiques les plus légitimes, leur attachement inconditionnel aux valeurs des classes sociales dominantes ne s'explique pas seulement par ces simples stratégies de reclassement social. Cet ancrage s'inscrit aussi dans l'histoire spécifique des fractions d'une bourgeoisie d'après guerre qui « ne peut surgir financièrement, socialement et économiquement qu'en s'identifiant à l'ancienne noblesse territoriale et aux fonctions d'État dont elle occupe les premiers rangs »<sup>2</sup>, et qui se donne pour mission de « faire le bien » de tous par devoir en valorisant les actes gratuits. Se réclamant et faisant explicitement référence à la morale et à l'éthique de l'aristocratie, voire de la haute bourgeoisie, les dirigeants fédéraux s'en veulent les uniques dépositaires sur l'espace footballistique. Par conséquent, la réglementation, le mode d'administration et l'organisation du

---

<sup>1</sup> Sur les modalités restrictives d'accès à l'élite des professions juridiques les plus prestigieuses – selon l'origine sociale des candidats, leurs opinions religieuses, leurs appuis politiques, les recommandations de toutes sortes, le caractère discrétionnaire des avancements de la carrière, etc. –, et particulièrement aux positions dominantes du champ de la magistrature au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle, ceci malgré « l'épuration » dont il fait souvent l'objet, voir Christophe Charles, « État et magistrats. Les origines d'une crise prolongée. », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 96-97, mars 1993, en particulier pp. 43 à 48, et le tableau sur le recrutement des professions juridiques au 19<sup>ème</sup> siècle qu'il propose dans un autre article, « Pour une histoire sociale des professions juridiques à l'époque contemporaine. Note pour une recherche », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 76-77, mars 1989, p. 118.

<sup>2</sup> Odile Marcel, *Une éducation française*, Paris, PUF, 1984, p. 145. Dans la deuxième partie de son livre, O. Marcel montre très bien comment les petits bourgeois et les bourgeois sur le déclin, caractérisés par un fort capital culturel, parce qu'ils se réfèrent sans concessions aux idéaux des classes dominantes de l'Ancien régime contrairement à la bourgeoisie économiquement pourvue, s'enserrent dans des contradictions au sein d'une société qui, au lendemain du premier conflit mondial, se démocratise, s'industrialise, se commercialise, etc.

football de haut niveau continuent d'être fondés sur une conception de l'univers des sports au sein duquel les profits économiques, matériels et symboliques immédiats, voire les avantages sociaux différés, c'est-à-dire accessibles sans peine, sont injustifiables et donc inacceptables ; mais encore où les activités physiques et corporelles n'ont d'autre fin qu'elles-mêmes, où l'exaltation pour la compétition et la victoire à tout prix sont condamnables et, enfin, où les rappels à l'ordre moral, au dévouement, à l'obéissance docile sont érigés en principes d'actions<sup>1</sup>.

La lutte contre le processus d'autonomisation de l'élite footballistique ne se résume donc pas à l'opposition communément admise entre d'un côté les défenseurs d'un amateurisme légitime et de l'autre les partisans d'un professionnalisme illégitime<sup>2</sup>. En réalité, elle confronte ceux qui ont intérêt à reconnaître explicitement l'économie du football de haut niveau, notamment par sa professionnalisation, et ceux dont l'intérêt est d'en reconnaître implicitement l'existence afin d'en préserver les avantages<sup>3</sup>, principalement en régulant le marché des joueurs, tout en condamnant les excès de sa logique marchande et compétitive. Alors que G. HANOT, rédacteur en chef depuis 1924 du *Miroir des Sports*, convient après coup que « *le seul fait de procurer une situation à un footballeur ne contrevient pas aux règles de l'amateurisme. Mais il est vraisemblable que les avantages concédés par le FC Sète à ses joueurs ne se sont pas bornés là. Qu'y faire ? Nous vivons une période transitoire. Dans quelques saisons, le régime d'hypocrisie et d'amateurisme marron fera place à une reconnaissance du professionnalisme* »<sup>4</sup>, GAUTIER-CHAUMET, journaliste à *France Football*, s'oppose nettement aux

---

<sup>1</sup> Pierre Bourdieu, « Comment peut-on être sportif ? », in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, pp. 177 à 179.

<sup>2</sup> Selon A. Wahl, « le passage au professionnalisme s'est fait attendre longtemps en raison de préjugés élitistes des dirigeants. », in A. Wahl, « Un professionnalisme de résignation en France », in *Sociétés & Représentations*, *op. cit.*, 1998, p. 75. Ce point de vue est largement repris sous la forme polémique de l'époque en terme de « pour ou contre » et de « controverse » dans A. Wahl, « Le footballeur français : de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », in *Le Mouvement social*, n° 135, avril-juin 1986, pp. 19 à 23 ; A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 229 à 244 et P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, pp. 33 à 53.

<sup>3</sup> D'ailleurs, la création d'une élite professionnalisée, procurant bien plus de profits, a été proposée dès 1920 par H. DELAUNAY et abordée cinq ans plus tard par A. DUCHENNE, in A. Wahl, *art. cit.*, avril-juin 1986, pp. 21 et 22.

<sup>4</sup> Cité par Jacques de Ryswick, « Naissance du professionnalisme », in Ligue nationale de football (sous la direction de Jean SADOUL, président de la LNF), *50<sup>ème</sup> anniversaire de football professionnel*, 1982, p. 18.

pratiques de recrutement du marché et préconise de « *construire une barrière qui interdira aux amateurs marrons et aux racoleurs impénitents d'aller plus loin dans leurs tractations.* »<sup>1</sup>

Cette vision essentialiste du marché qui réduit à leur simple valeur monétaire les compétences et les mutations des footballeurs, régulièrement évoquées sur le ton de la déraison, induisant du même coup une raison fédérale vertueuse, a pour objectif d'occulter les véritables mécanismes qui président à la production, à la circulation et à la distribution du capital footballistique au sein des clubs. L'utilisation des notions à connotation péjoratives d'« amateurs marrons » et de « racolage » va permettre à la fois de cristalliser l'opinion publique autour d'un débat sur-médiatisé contribuant à multiplier les points de vue sur l'espace du football pour mieux y régner et de légitimer les réformes entreprises par la Fédération en matière de mutation des joueurs. Cependant, partout où le « sens pratique » du marché mis en avant par les présidents et les joueurs rencontre sa définition administrative, ces deux perceptions antagonistes de l'univers footballistique donnent lieu à des « affaires ». Les exemples d'« affaires », structurellement construites, exposés plus loin, montrent que le pouvoir fédéral, s'il veut conserver le monopole de la définition légitime du football et le contrôle des footballeurs, est malgré tout dans l'obligation de composer avec les méthodes les plus éloignées de ses conceptions et de ses convictions et d'en accepter les règles informelles. L'interprétation de ces « affaires » qui vont jalonner les années 1920, dont les internationaux français, les joueurs et entraîneurs étrangers vont en particulier faire les frais, met ainsi en lumière la distance qui sépare le sens administratif donné par H. DELAUNAY à la logique compétitive du haut niveau de son exercice vécu sur le terrain par les agents qui y sont les plus impliqués, dont G. BAYROU.

---

<sup>1</sup> Déclaration de GAUTIER-CHAUMET dans le journal *France Football* du 28 septembre 1923, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 246.

---

## Le dévouement au football selon Henri DELAUNAY et Georges BAYROU<sup>1</sup>.

---

Jusqu'à présent, on a beaucoup insisté sur l'importance du rôle joué par Jules RIMET dans l'organisation du football français. Pourtant, c'est Henri DELAUNAY qui, par une division du travail administratif formellement hiérarchisée au sein de la FFF, s'attache à la rédaction, mise en mots et en formes finales, des réformes et des règlements des compétitions ainsi que des statuts constituant l'ensemble des contours légitimes de la pratique, laissant la tâche de représentation de ces instances à son président. H. DELAUNAY est en effet omniprésent pendant toute la période fondamentale de construction du système fédéral français, tout comme le sont H. JOORIS et G. BAYROU, ce dernier n'hésitant pas à entrer en conflit ouvert avec la direction fédérale.

Appartenant à la même génération — G. BAYROU et H. DELAUNAY sont tous les deux nés en 1883, le premier à Sète et le second à Paris —, leur trajectoire a probablement dû se croiser pour la première et unique fois sur un terrain de football le 28 mai 1905, lors du match entre le Gallia Club et l'Étoile des Deux Lacs<sup>2</sup>. G. BAYROU a en effet débuté le football au début du siècle au lycée Louis Le Grand. Il rejoint ensuite les rangs du Standard AC, ceux du Gallia Club jusqu'en 1909-10 et enfin ceux de l'Olympique de Sète d'abord comme avant-centre puis comme vice-président, poste qu'il occupera au Football Club de Sète (ex-Olympique de Sète) avant d'en devenir le président en 1922. H. DELAUNAY, lui, n'a connu qu'un seul club, l'Étoile des Deux Lacs. Très vite, il quitte le jeu pour en prendre sa direction en tant qu'arbitre et pour remplacer Charles SIMON en 1905 à la tête du club. Ainsi, il n'aura pas les honneurs d'une « sélection nationale », à l'inverse de son congénère qui au sein de l'équipe de Paris représentant l'USFSA, affronte une sélection londonienne le 2 novembre 1905, puis dans l'équipe de France « A » de l'Union participe aux Jeux olympiques de Londres en 1908.

On peut ainsi avoir occupé successivement des positions quasi similaires dans le temps et l'espace footballistique, comme joueur puis comme président de club, sans pour autant en avoir une vision identique. Et pour cause, si G. BAYROU a été membre de l'USFSA avant 1919 et de la FFF à partir de 1922, c'est essentiellement pour avoir un œil attentif et un droit de vote sur les éventuelles modifications des textes fédéraux qui

---

<sup>1</sup> Les données biographiques concernant H. DELAUNAY sont principalement issues de P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, A. Wahl, *op. cit.*, 1989 ; celles de G. BAYROU, tirées de ces mêmes références, sont complétées par R. Andréani, *art. cit.*, in Actes du 116<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes, *op. cit.*, 1992 ; P. Lanfranchi, « Apparition et affirmation du football en Languedoc, 1900-1935 », in P. Arnaud, *op. cit.*, 1986 ; du même auteur, *art. cit.*, in Sport/Histoire, mars 1989 ; et Bernard Leroy, *Dictionnaire encyclopédique des Sports, des sportifs et des performances*, Paris, Denoël, 1973.

<sup>2</sup> Cette année-là – époque où les matches entre clubs de confessions différentes sont tout juste possibles, autrement dit lorsque les raisons idéologiques et politiques du football supplantent encore sa logique compétitive – le Gallia est champion de France de l'USFSA et l'Étoile des Deux Lacs champion de la FGSPF.

pourrait entraver ses projets sportifs. Le « dévouement » et la « passion » du football revendiqués par G. BAYROU se manifestent principalement aux marges du cadre administratif défini par la direction fédérale parisienne. Déjà, lorsqu'il avait quitté la capitale en 1910 pour rejoindre le Languedoc, ce n'était pas uniquement pour des questions professionnelles. Issu d'une famille de courtiers en vin, il est lui-même négociant et son activité ne lui prend que quelques semaines par an. Cette indépendance va lui permettre de gérer son temps, non pas en fonction des contraintes de son métier mais de ses impératifs de président de club. En partant à Sète, il augmentait ainsi ses chances d'y trouver le soutien des dirigeants de la Ligue du Sud-Est et les conditions favorables à l'application d'une politique de recrutement de joueurs étrangers performants, décriée par les dirigeants de la Ligue de Paris puis ceux de la FFF. À la différence d'Henri DELAUNAY, dont la légitimité repose en partie sur les textes administratifs qu'il rédige lui-même, Georges BAYROU, surnommé le « tribun sétois », s'appuie plutôt sur son aisance orale et sa verve pour défendre son point de vue de président, les intérêts de son club ou de ses joueurs auprès des instances de tutelle. Sa connaissance très précise des textes et des rouages fédéraux, et par conséquent de leurs failles, son expérience sportive et son savoir-faire professionnel de négociateur sont autant d'atouts qu'il met en œuvre pour défendre, au nom d'un certain nombre de ses « confrères » présidents, sa conception de la compétition et des moyens pour y briller.

L'investissement beaucoup plus engagé d'H. DELAUNAY sur des postes à responsabilité au sein de différentes instances sportives remonte à une époque antérieure. Il commence par être secrétaire adjoint puis secrétaire général de la FGSPF, du Comité français interfédéral de 1907 à 1919 et enfin de la FFF entre 1919 et 1955. Il est par ailleurs membre de la commission des règles du jeu à la Fédération internationale et membre de l'International board. Juriste de formation, doté d'un sens aigu de l'équité et de la loyauté — on le surnomme « Sir Henri » — il se spécialise dans la mise en ordre des réglementations fédérales et de leurs compétitions. Il rédige ainsi, dès la fin de l'année 1916, le projet de la Coupe de France, puis en janvier 1919 celui de la création de la Fédération française de football et, en fin d'année 1926 et au début 1927, celui de la Coupe du monde. Maurice PEFFERKORN, ancien joueur et dirigeant du Gallia Club, devenu lui aussi journaliste sportif, dit élogieusement de lui que « *par ses mains passent toutes les affaires, tous les rapports avec les Comités régionaux. Il inspire discrètement les Commissions, garde jalousement le règlement, applique le droit national ou international* »<sup>1</sup>. Dans la lignée de la politique fédérale éducative et moralisatrice de C. SIMON, H. DELAUNAY va ainsi incarner la bureaucratie et le pouvoir de la FFF et de la FIFA pendant près de cinquante ans.

---

La première des multiples réformes que va connaître le football français au cours des années 1920 est la mise en place d'une commission spéciale décidée au Conseil

---

<sup>1</sup> M. Pefferkorn, *Football. Joie du monde*, Paris, Susse, 1944.

national de la FFF le 22 juillet 1922. Présidée par A. DUCHENNE accompagné d'Henri JEVAIN et des sympathisants fédéraux de la Ligue de Paris, ses travaux portent sur le contrôle des conditions de mutation la modification des textes du statut du joueur amateur défini en 1919. Présenté trois mois plus tard, le projet est rejeté par les présidents de club G. BAYROU, H. JOORIS et Félix ABELLY, président de la Ligue du Sud-Est et fervent défenseur de la libre circulation des joueurs dès le début des années 1920. Une nouvelle commission est de nouveau confiée à un journaliste, GAUTIER-CHAUMET. Celui-ci insiste sur le manque d'unité de pensée des membres de la fédération et précise qu'« *il faut essayer d'enrayer seulement le progrès de la "démocratisation" du football — du sport pour dire vrai.* »<sup>1</sup> Or, si l'on doit châtier le football en tant que « sport », c'est parce qu'il implique bien plus qu'une simple approche ludique et désintéressée de sa pratique comme un jeu sans enjeux<sup>2</sup>. Elle ne doit pas dégager de profits économiques, ni sociaux mais avoir pour unique objectif de développer et d'entretenir la forme physique de ses pratiquants, indissociable de leur santé morale.

L'instauration en octobre 1923 des licences « A » et « B », document administratif autorisant les footballeurs à jouer dans les clubs affiliés à la Fédération, a pour but de limiter chaque saison le nombre de mutations et de pénaliser les clubs qui recrutent le plus. Ainsi, la licence « A » est attribuée aux nouveaux joueurs appartenant depuis au moins un an au même club. Celle-ci leur permet d'évoluer au sein des équipes premières, de disputer la Coupe de France et le championnat de l'élite régionale. La licence « B », elle, délivrée aux footballeurs nouvellement mutés, leur interdit de jouer la première saison au sein de l'équipe fanion pour laquelle ils ont signé. Autrement dit, elle les contraint à rester en équipe réserve pendant un an. Dans la pratique, cette réglementation ne va avoir quasiment aucun effet auprès des grands clubs. Mais elle offrira un droit de regard permanent sur les mouvements des joueurs à la commission centrale des

---

<sup>1</sup> *France Football* du 28 septembre 1923, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 246.

<sup>2</sup> « Le sport, précise J.-M. Faure, est une forme particulière de compétition qui définit avec précision : l'espace où elle s'inscrit, l'usage du temps qu'elle impose et ordonne, et les comportements corporels qu'elle implique. Les apprentissages qu'elle suppose n'ont d'autre champ d'application que la pratique sportive elle-même, et visent la réalisation, la mesure, le recensement et la comparaison des performances physiques. C'est l'agencement original de ces éléments qui autorise à parler de rupture avec les autres formes historiques d'affrontement. », J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, p. 169.

Statuts et Règlements, contrôlée par deux journalistes « fédéraux » GAUTIER-CHAUMET et Annet BADEL. La FFF prévoyait une dérogation pour tout joueur justifiant d'un cas de force majeur, c'est-à-dire d'un changement affectant sa situation personnelle (socio-professionnelle, familiale, géographique, etc.). Sur présentation d'un justificatif expressément fourni par les joueurs et non par les présidents de club, attestant que cette nouvelle situation n'ait aucun rapport avec leur trajectoire sportive, la licence « A » pouvait être obtenue « à titre exceptionnel ».

Sur environ 2 000 demandes de dérogation à l'inter-saison 1924, la commission centrale des Statuts et Règlements en refuse seulement une cinquantaine, c'est-à-dire à peine 3 %. Ce faible taux de refus s'explique par le fait que de nombreux footballeurs n'ont aucun problème à fournir les justificatifs. La majorité d'entre eux sont employés, soit par le président du club lui-même, soit par des chefs d'entreprises locales, « amateurs » de football. Comme le rappelle un journaliste de *France Football* : « La plupart de nos grands joueurs se voient faciliter leur existence, par le fait qu'ils jouent au football. Tel Président leur trouve une situation meilleure que celle qu'ils avaient, avant de rentrer à son club ; tel autre leur favorise l'exercice de leur métier en les prenant dans des entreprises personnelles et en leur donnant les congés nécessaires à la bonne pratique du football. Tel autre, enfin, permet à un joueur, courtier ou commissionnaire, de se constituer une importante clientèle, en lui adressant ses amis. »<sup>1</sup> Vu le nombre important de licence « A » accordées, on comprend mieux pourquoi, dès janvier 1925, G. BAYROU considère l'arbitrage de la Fédération en matière de mutations pour le moins superflu. Contre le capitaine VIEL, animateur à la Ligue de Paris, qui propose le 24 janvier 1925 au Conseil national de la FFF qu'à tout joueur muté soit attribuée d'office une licence « B », il milite pour la « défédéralisation » des transactions et propose que le départ d'un joueur soit simplement soumis à l'agrément du club d'origine. Trois mois après, le Conseil national du mois d'avril entérine la proposition de G. BAYROU pour le début de saison 1925-26, mais les dirigeants de la FFF et ceux des Ligues régionales se réservent toujours le « droit » (fédéral) de délivrer les licences « A ». Dans le même temps, les présidents de club s'octroient le pouvoir de refuser ou

---

<sup>1</sup> Le 15 avril 1925, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 247.

d'accepter sous certaines conditions, souvent financières, les demandes de mutations des joueurs. Sous l'effet de cette forme de « privatisation » des transactions entre clubs ou entre clubs et joueurs — indemnité de départ versé au club quitté, prime à la signature accordée au joueur pour son arrivée dans un nouveau club par exemple — les mutations des footballeurs prennent la forme de ce que l'on nomme communément aujourd'hui un « transfert ». Or, puisque la FFF ne reconnaît que timidement l'autonomisation du système de mutations, sans prendre en considération le point de vue des principaux intéressés et plus particulièrement leur rapport compétitif et marchand aux conditions objectives de l'activité footballistique de haut niveau, la régulation administrative du marché va être l'un des moyens d'en limiter la prolifération et d'imposer, par des suspensions systématiques, le respect de l'ordre fédéral.

La récurrence des « affaires » qui ne cessent alors d'agiter l'univers du football montre que la réglementation fédérale, plus coercitive que préventive, se heurte aux pratiques du marché sans vraiment pouvoir en transformer les mécanismes, et ce malgré l'instauration du professionnalisme en 1932. Touchant relativement plus souvent les joueurs que les présidents des clubs, cette réglementation vise à faire de la Fédération un partenaire incontournable d'une économie footballistique qu'elle souhaite contrôler. Ainsi, dans l'intérêt de tous, le marché du football « fédéralisé » ne s'organise ni en véritable marché traditionnel, où les informations sur les biens échangés, les stratégies de ventes et d'achats sont attachées à des réseaux familiaux, de voisinage ou de communauté, ni en « self-regulating market » où les échanges rationalisés et standardisés sont impersonnels. Il s'apparente plutôt à un *suq* basé sur « un mode de transaction intermédiaire entre [ces] deux extrêmes, jamais complètement réalisés »<sup>1</sup>. Ce syncrétisme permet à l'ensemble des dirigeants du football français d'imposer des rapports de dépendance individualisés et inégaux auprès des joueurs et d'accroître les profits qu'ils en

---

<sup>1</sup> Que ce soit au niveau local ou régional, le *suq* se caractérise par la confiance réciproque que s'accordent les parties en présence lors des négociations et par le fait que cette relation affective et non contractuelle perdure quelle que soient l'issue des négociations. P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 212. Par ailleurs, dans son travail sur la formation de l'élite du basket-ball français, Sylvain Robert montre qu'il existe une configuration identique du marché à partir du milieu des années 1960, in S. Robert, *op. cit.*, 1997, p. 242.

attendent. Les conditions associatives de la pratique permettent aussi d'enrayer la cons-titution, à l'échelle nationale, d'une « conscience collective » chez les footballeurs.

Toutes les infractions vont être désormais imputées aux joueurs et les sanctions correspondantes leurs seront appliquées personnellement, pénalisant par là même les clubs dans lesquels ils évoluent. Ainsi, les « affaires » du football émergent souvent à la suite de réclamations effectuées auprès des ligues régionales ou de la FFF par les équipes qui ont réalisé de mauvais résultats dans les compétitions les plus valorisées comme la Coupe de France ou le championnat régional de division d'honneur. À chaque fois que cela leur est possible, les présidents de club qui se considèrent « lésés » n'hésitent pas à faire appel au pouvoir fédéral pour annuler, par des actes administratifs, le mauvais résultat obtenu par leur équipe. On en arrive ainsi, comme lors de l'« affaire KRAMER », à des situations pour le moins anachroniques.

Le joueur Suisse Georges KRAMER est recruté par le FC Sète pour la saison 1922-23. Le club aligne depuis déjà quelques années une équipe formée en grande partie de footballeurs étrangers<sup>1</sup>. Qualifié en Coupe de France, le club présente sa formation habituelle pour affronter le 4 février 1923 en huitième de finale l'AS Française d'André GLANER, grâce auquel l'épreuve est subventionnée depuis 1918 par le mensuel *Lecture pour tous*. Sète remporte le match par un but à zéro et se qualifie pour les quarts de finale prévus le 4 mars 1923 contre le Stade Rennais UC. Après cette défaite, les dirigeants de l'AS Française posent des réserves quant à la qualification du joueur G. KRAMER qui ne justifie pas, selon eux, des 6 mois de résidence en France nécessaires à l'obtention de sa licence « A ». Leur réclamation est tout d'abord rejetée par la commission des règlements de la Coupe de France. Le club parisien fait alors appel auprès du bureau fédéral qui lui donne gain de cause le 6 mars. Douze jours plus tard, c'est donc l'AS Française et non le FC Sète qui dispute le quart de finale face au SRUC. Les Rennais s'imposent face aux Parisiens et se qualifient pour la demi-finale du 8 avril qu'ils doivent disputer contre le FC Rouen.

---

<sup>1</sup> En 1921, lors du match amical contre le FC Barcelone, neuf joueurs anglais composaient l'équipe. Celle qui disputa le huitième de finale de Coupe de France contre l'AS Française, deux ans plus tard, était constituée d'au moins trois Anglais (GIBSON, PARKES et CORNELIUS), d'un Suédois (BERNTSON) et d'un Suisse (KRAMER).

Entre temps G. BAYROU mobilise l'ensemble des dirigeants des clubs du Sud-Est qui pourraient connaître la même situation que lui, ainsi que la presse méridionale<sup>1</sup>. Enfin, il se déplace en personne pour plaider sa cause auprès de nombreuses ligues régionales. Les 14 et 15 avril, le Conseil national de la FFF, qui devait avoir lieu à Rennes, se réunit finalement à Paris. En l'absence remarquée de Jules RIMET et d'Henri JOORIS, il est présidé par Ernest FOLLIARD, ancien président démissionnaire du SRUC aussitôt devenu président de la LOFA puis vice-président de la FFF. Le premier jour, le bureau fédéral, dont G. BAYROU fait parti, vote majoritairement la réhabilitation du club sétois (63 voix pour et 17 contre). Le second scrutin, en sa défaveur (48 voix pour et 67 contre), lui ferme définitivement les portes de la Coupe de France. Pourtant, le lendemain, à la surprise générale, E. FOLLIARD déclare que « *le Conseil national "interprétant" certains articles du règlement de la Coupe de France, se saisit à nouveau de l'appel ASF-FC Sète et déclare que, dans un but d'apaisement et sans vouloir créer un précédent, il fait application de la nouvelle interprétation donnée par le Conseil, dès à présent, et réintègre le FC Sète dans la Coupe de France, laissant à la commission de la Coupe le soin de régler le calendrier.* »<sup>2</sup> Par conséquent, les Rennais sont dans l'obligation de rejouer face au FC Sète le quart de finale de Coupe qu'ils avaient gagné un mois plus tôt aux dépens de l'AS Française. Ils s'inclineront deux buts à zéro, et le club du président BAYROU terminera son parcours en Coupe de France par une défaite en finale contre le Red Star, quatre buts à deux<sup>3</sup>.

Au cours des saisons suivantes, comme pour de nombreux grands clubs, le Stade Rennais sera plusieurs fois pénalisé par des suspensions ponctuelles de ses très bons joueurs sans pouvoir réellement défendre leurs intérêts respectifs. À peine installé au SRUC depuis la saison 1922-23 afin de palier le départ de l'international du Red Star François HUGUES<sup>4</sup> reparti dans son club d'origine, Jean BATMALE, international venu du

---

<sup>1</sup> Selon P. Lanfranchi, les créations des hebdomadaires régionaux les *Sports du Sud-Est* et l'*Information Sportive* sont directement liées à l'« affaire KRAMER ».

<sup>2</sup> C. Loire, *op. cit.*, 1994, p. 103.

<sup>3</sup> Les buteurs sétois sont CORNELIUS et KRAMER.

<sup>4</sup> F. HUGUES et Émile BOURDIN du Red Star, Pierre GASTIGER et son frère Maurice ex-international du Football Étoile Club de Levallois, MYROUIS du CA Paris et GAST du Stade Malherbe de Caen étaient venus compléter le recrutement local du SRUC pour la saison 1921-22 composé de CABALLERO du Vélo Sport Nantais et Hervé MARC des Cadets de Bretagne et

Club Français, décide de quitter le Stade Rennais au début de la saison suivante. Il apprend en effet que ses dirigeants ont décidé, suite à l'arbitrage partial de la Ligue de l'Ouest et en particulier d'Ernest FOLLIARD dans l'« affaire KRAMER », d'inscrire leur équipe fanion non pas en division d'honneur mais au niveau inférieur, en première série. Le bureau de la Fédération récuse la décision rennaise et impose au club, soit de s'engager en Division d'honneur, soit de se retirer des compétitions qu'elle organise. Dans un communiqué au *Nouvelliste de Bretagne* du 4 septembre 1923, les dirigeants du SRUC confirment que « *le Stade Rennais UC ne disputera aucune compétition officielle en 1923-1924, pas même la Coupe de France.* »<sup>1</sup> À 28 ans, J. BATMALE souhaite encore évoluer au plus haut niveau et, dans son intérêt sportif et financier, repart au début du mois de septembre au Red Star pour participer au Challenge des dix.

Après la démission du Comité directeur du Stade Rennais, suivie d'une assemblée générale extraordinaire provoquée par ses anciens dirigeants, Messieurs FOLLIARD, DELEUSME, SEXER et CHOCHON, le club révisé sa position. Le nouveau Comité du SRUC, composé du président M. GRIMOUX et du vice-président Isidore ODORICO<sup>2</sup>, au regard du préjudice sportif et économique que cela pourrait porter au club, accepte finalement de participer au championnat régional ainsi qu'à la Coupe de France. À la fin du mois de novembre, J. BATMALE quitte le Red Star et revient à Rennes accompagné de Raymond SENTUBERY, futur international qui partira jouer la saison suivante au Club Français. Privé de leurs deux footballeurs de valeur, les dirigeants du Red Star portent une réclamation auprès de la commission centrale des règlements qui suspend automatiquement ces joueurs pour trois mois, sans sursis, arguant qu'au moment où ils ont signé leur demande de licence à Rennes, ils ne pouvaient justifier y résider. Le 28 novembre, la commission fédérale annule leur licence « A » et le SRUC reçoit un blâme. Malgré

---

cinq autres joueurs, HILLION, HOENEN, Paul LE FLOCH, LENOBLE et ROUAUD.

<sup>1</sup> C. Loire, *op. cit.*, 1994, p. 106.

<sup>2</sup> I. ODORICO est arrivé au club en 1912-13 en tant que joueur. Pas souvent titulaire à ses débuts, il va faire des allers et venues entre le Stade Rennais et les clubs de la région (départ en 1914-15, retour en 1918-19, nouveau départ en 1921-22 puis retour en 1922-23). Absent des différentes sélections régionales qui existent à l'époque, en tant que défenseur il est en concurrence directe au SRUC avec des recrues de renom tels que F. HUGUES et J. BATMALE. Il entrera par la suite directement au poste de vice-président du Comité directeur du club en 1923-24 et prendra progressivement en main ses destinées. Du début de la saison 1931-32 jusqu'en juillet 1938, il en sera le président.

l'appel des dirigeants rennais — appel qui quelle que soit la situation est désormais systématiquement formulé par la partie « lésée » —, les sanctions ne seront pas revues à la baisse. Pis encore, le 24 février 1924, c'est-à-dire plus de deux semaines après que J. BATMALE et R. SENTUBERY aient purgé leur suspension, le Stade Rennais affronte une nouvelle fois le FC Sète en quart de finale de la Coupe de France et tient cette fois-ci l'équipe du président BAYROU en échec. Bien informé par le bureau fédéral sur toutes les « affaires » en cours et des mesures prises à l'encontre des clubs les plus menaçants sportivement, celui-ci dépose une réclamation auprès de la commission chargée d'organiser cette compétition, soupçonnant l'illégalité de l'autorisation délivrée aux deux joueurs rennais. Le 3 mars, le club Rennais est une nouvelle fois éliminé de la Coupe de France « sur tapis vert », sans autre forme de procès. Cette décision, qui semble-t-il porte à controverse, provoque la démission du président de la commission de la Coupe de France. Le FC Sète, qualifié en demi-finales, atteindra pour la deuxième année consécutive par les voies administratives la finale et s'y inclinera face à Marseille<sup>1</sup>. Si la lutte contre l'autonomisation de l'élite footballistique se manifeste explicitement à travers les dénonciations des dérives de sa « marchandisation », ainsi qu'au rythme des réformes de l'institution bureaucratique fédérale, elle s'est conduite de manière moins

---

<sup>1</sup> Une autre « affaire » touche l'attaquant international hongrois LHOTKA, arrivé à Paris, puis à Rennes en juin 1926 où il signe une licence. Deux mois après, il est suspendu pour tous les matches officiels pendant trois mois pour avoir signé deux licences entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin. Après avoir purgé cette suspension, il obtient sa licence « A ». Pourtant, le club des Cheminots Rennais (défaite en championnat contre le SRUC 4 à 1), l'OC de la Côte (idem, 5 à 3) et l'US Servannaise (idem, 1 à 0), portent des réserves auprès de la commission sportive régionale sur la qualification de LHOTKA qui, cette saison-là, marque dix-huit buts. Le 9 mars, si celle-ci annule la licence du Hongrois et incite le Stade Rennais à faire une demande de licence « B », elle ne donne pas pour autant match gagné aux trois clubs qui réclament réparation. Les deux derniers d'entre eux font alors appel à la direction fédérale. La FFF décide de retirer au SRUC le bénéfice de toutes les victoires obtenues avec son attaquant. Celui-ci est à nouveau suspendu trois mois. Il est requalifié par la Fédération pour la saison 1927-28 au cours de laquelle il inscrit trente et un buts malgré une nouvelle suspension à la suite d'échauffourées lors du match de Coupe de France contre Amiens. Enfin, en février 1931, bien que le Stade Rennais ne soit pas engagé dans les compétitions officielles de la FFF depuis 1929, et ne dispute que des matches amicaux, sept de ses joueurs (les Français Siméon BELLIARD, Jacques JEAN, Hervé MARC et les étrangers BOROWSKI, KAISER, MRAZEK et ZINNER), dont les licences n'ont pas été homologuées par la commission des Statuts et Règlements, sont suspendus un an, leur président six mois et le SRUC trois mois pour cause de concurrence « permanente et illicite » aux clubs de la Ligue de l'Ouest. Le SRUC doit par ailleurs s'acquitter d'une amende de 10 000 francs [30 860 frs].

visible par la dénégation de conditions compétitives cohérentes pour le haut niveau et du processus d'homogénéisation nationale du marché.

## **Les premières formes de dénégation de « marchandisation » du football**

Même si les actes institutionnels du 25 janvier au 11 avril 1919 conduisent à la fondation de la Fédération française de football, incarnée par Jules RIMET et symbolisée par l'équipe de France « A »<sup>1</sup>, le rassemblement des quatre principaux organismes du Comité français interfédéral n'a pas effacé les luttes passées et leurs différentes conceptions du football. En effet, jusqu'au milieu des années 1920, les compositions des équipes de France « A » ne répondent pas aux logiques et à la structuration du marché des joueurs et des clubs. Elles s'appuient, au contraire, sur les antinomies institutionnelles récurrentes qui sont responsables, selon G. HANOT, des contre-performances des équipes de France<sup>2</sup>. Ces antinomies sont, par ailleurs, relayées dès la fin de la guerre par la presse « fédérale » qui les présente sous la forme d'un « réseau d'oppositions et d'équivalences mythiques »<sup>3</sup>, sorte de système manichéen des représentations sociales qui sous-entend un football légitime, celui de l'Union, esthétique, désintéressé, réfléchi et traditionnel opposé à un football illégitime, celui de la Ligue, compétitif, intéressé, rudimentaire et moderne.

---

<sup>1</sup> Les joueurs sont aussi appelés à évoluer en sélection nationale « militaire », inscrite dans la continuité de sa devancière, et au sein d'une sélection « B », équipe réserve de la « A » nouvellement créée. Cette équipe « B » joue son premier match en 1922 à Luxembourg. De 1922 à 1942, elle dispute 48 matches amicaux, soit en moyenne deux à trois rencontres par saison.

<sup>2</sup> Il déclare, en effet, qu'« *au-dessus de ce faible niveau moyen, qu'on ne saurait en aucun cas comparer à celui des équipes professionnelles ou même amateurs d'outre-Manche, les "onze" de sélection ont semblé de tout premier ordre. (...) Les équipes de France de la saison dernière ont eu leurs qualités propres. Les Anglais, les Tchèques, les Belges nous étaient supérieurs par l'habileté sur l'homme et sur la balle, par la compréhension et l'exécution du jeu, par l'homogénéité de leurs équipes. (...) Tant que les bons joueurs seront disséminés et perdus dans la multitude des équipes de l'heure présente, il ne semble pas possible que la méthode française puisse longtemps être opposée à celle de ses plus redoutables adversaires.* », in le journal *La Vie au grand air*, le 20 novembre 1919, cité in A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 155.

<sup>3</sup> P. Bourdieu, « Le Nord et le Midi. Contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 21 à 25.

« On sait qu'à la veille de la guerre, des différences très nettes séparaient le football de Paris et du Nord, d'une part, de la *Ligue*<sup>1</sup> et de l'**Union** d'autre part. Ceci pour ne pas parler du football méridional vite mais un peu brouillon, du football de l'Ouest plus précis mais bien lourd (...). L'école unioniste s'est formée à l'étude du **jeu amateur** anglais, ou pour être plus précis du **football universitaire** britannique. (...). Au point de vue technique d'ailleurs la séparation est plus nette encore que celle due à la diversité des tendances d'origine, le **jeu de tête**, l'adaptation au **dribbling menu, serré**, étant plus en honneur que chez les pratiquants unionistes parisiens, en leur ensemble du moins. Il existe en effet des exceptions dues à des causes multiples mais qu'en une étude d'ensemble il est nécessaire d'écarter sans hésitation. L'école de la Ligue, *plus récente*, est née de la compréhension se développant du caractère du *football professionnel*. Alors que la **façon de jouer** importe plus pour les uns, le *résultat du jeu* compte plus pour les autres. Les unionistes auront plus tendance à faire évoluer leurs lignes avec **précision**, à procéder suivant les **méthodes reconnues**, les ligueurs *moins soucieux de la technique* à agir avec *décision, simplicité*, ceci les uns et les autres au degré de leur valeur du moment. »<sup>2</sup>

La lutte toute symbolique que se livrent la Ligue de football association et l'Union des sociétés françaises de sport athlétique par l'intermédiaire de « leurs » joueurs sur-représentés ou non en équipe de France, n'est perceptible que si l'on se donne la peine d'observer à la fois les clubs d'origine des footballeurs qui la constituent jusqu'au début des années 1925, et les anciennes obédiences de ceux qui siègent au nouveau bureau de la seule et unique instance du football français. Tous les organismes sportifs d'avant guerre y sont représentés. À sept ans d'intervalle, la composition des bureaux du Comité français interfédéral et de la FFF n'a pas bougé. Excepté Jules RIMET (ex-LFA), qui passe de la vice-présidence du CFI à celle de la Fédération<sup>3</sup>, on retrouve poste pour poste les même individus : Louis CHAILLOUX (ex-FCAF) et Frantz REICHEL (ex-USFSA) sont vice-présidents, Henri DELAUNAY (ex-FGSPF) est secrétaire général et Armand PILLAUDIN (ex-FCAF) trésorier. A l'image de cette administration, le nouveau comité de sélection de l'équipe de France est marqué, à partir de 1919, par l'omniprésence de quatre anciens joueurs : Gaston BARREAU du FEC Levallois, club de

---

<sup>1</sup> En italique les « caractéristiques » du football de la LFA, en gras ceux de l'USFSA. La phrase soulignée dans ce paragraphe démontre, à l'inverse de ce qu'elle dit, tout l'arbitraire d'une telle construction.

<sup>2</sup> Paru dans le journal *Sporting*, le 21 juin 1917, in A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 151 et 152.

<sup>3</sup> Charles SIMON (ex-Fédération des patronages de France) est mort pendant la Grande Guerre.

l'USFSA à l'origine, Henri BARD du RC France et du CA Paris (USFSA puis LFA), Maurice BIGUÉ du CA Paris (LFA), plus Jean RIGAL de l'AF Garenne Colombe (FGSPF). Les dernières sélections de Pierre CHAYRIGUÈS du Red Star (LFA) et Raymond DUBLY du RC Roubaix (USFSA) en mai 1925 marquent ainsi, dans les choix *a priori* impartiaux des sélectionneurs, la fin de l'emprise d'une certaine catégorie de clubs sur la représentation nationale du football français<sup>1</sup> ainsi que celle des enjeux idéologiques et politiques sur les logiques compétitives et économiques du marché footballistique de l'élite. Pour autant, alors que par l'entremise des équipes de France, la FFF entre progressivement en concurrence directe avec les clubs sur le marché des joueurs en empiétant sur le calendrier de leurs championnats régionaux respectifs, les responsables fédéraux refusent obstinément de généraliser et de légaliser des pratiques marchandes qui leur sont de plus en plus bénéfiques économiquement (Cf. le Tableau C page suivante).

---

<sup>1</sup> Pour la LFA : le Red Star, l'Olympique de Paris (anciennement Olympique de Pantin), le CA Paris et pour l'USFSA : le RC Roubaix, le CASG de Paris, le Racing Club de France, le Havre AC et l'Olympique Lillois.

**Tableau C – Nombre de matches de l'équipe de France « A » et « B »<sup>1</sup> et évolutions du nombre de spectateurs et des recettes de ses matches à domicile<sup>2</sup> (1919-1939).**

| Saison    | Nombre de matches<br>équipe de France A | Nombre de matches<br>équipe de France B | Affluences records aux<br>matches de l'équipe<br>de France à domicile | Recettes<br>théoriques<br>correspondantes | Valeur<br>en 1999 |
|-----------|---|---|---|---|-------------------|
| 1919-1920 | 6                                       | -                                       | 20 000  | 97 143                                    | 662 710           |
| 1920-1921 | 4                                       | -                                       | 30 000  | 98 388                                    | 481 216           |
| 1921-1922 | 3                                       | 1                                       | 20 000  | 76 161                                    | 429 167           |
| 1922-1923 | 5                                       | 2                                       | 30 000  | 160 366                                   | 923 708           |
| 1923-1924 | 7                                       | 4                                       | 45000 <sup>3</sup>  | 178 198                                   | 942 667           |
| 1924-1925 | 4                                       | 0                                       | 35 000  | 175 511                                   | 812 440           |
| 1925-1926 | 6                                       | 4                                       | 23 000  | 173 422                                   | 749 183           |
| 1926-1927 | 5                                       | 2                                       | 35 000  | 298 486                                   | 979 333           |
| 1927-1928 | 7                                       | 3                                       | 40 000  | 266 781                                   | 843 295           |
| 1928-1929 | 6                                       | 2                                       | 35 000  | 316 946                                   | 1 001 866         |
| 1929-1930 | 9                                       | 5                                       | 28 000  | 334 400                                   | 996 512           |
| 1930-1931 | 5                                       | 4                                       | 40 076  | 442 510                                   | 1 303 635         |
| 1931-1932 | 8                                       | 3                                       | 45 000  | 527 116                                   | 1 626 680         |
| 1932-1933 | 6                                       | 6                                       | 45 000  | 598 026                                   | 2 094 885         |
| 1933-1934 | 7                                       | 0                                       | 25 000  | 302 047                                   | 1 102 774         |
| 1934-1935 | 6                                       | 3                                       | 39 046  | 479 609                                   | 1 912 681         |
| 1935-1936 | 5                                       | 2                                       | 40 138  | 551 677                                   | 2 042 860         |
| 1936-1937 | 5                                       | 3                                       | 37 898  | 552 247                                   | 1 626 920         |
| 1937-1938 | 8                                       | 1                                       | 46 920  | 842 647                                   | 2 184 141         |
| 1938-1939 | 5                                       | 1                                       | 35 000  | 589 150                                   | 1 527 077         |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal & alii., *op. cit.*, 1993 ; D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1999 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994.

1 : À ceux-là, il convient d'ajouter onze matches de l'équipe de France « corporatif » de 1925 à 1939 et deux matches par saison pour l'équipe de France militaire au Challenge Kentish, face aux armées belge et britannique, de 1919 à 1939.

2 : Les recettes des matches de l'équipe de France n'étant pas divulguées dans nos sources, nous avons calculé des estimations en fonction de celles des finales de Coupe de France, qui elles le sont explicitement (voir Tableau D page 136). Par exemple pour la saison 1919-20 :  $34\,000 * 20\,000 / 7\,000 = 97\,143$ .

3 : Match France-Uruguay aux Jeux olympiques de Paris.

Appelés en équipe de France pour leurs compétences footballistiques, les joueurs estiment, à plus d'un titre, être en droit d'attendre de la Fédération une indemnisation au moins équivalente à celle qu'ils perçoivent régulièrement en compétition officielle de leur club respectif. De plus, en multipliant le nombre de matches en sélection, ils augmentent les risques de blessures susceptibles de les pénaliser, eux et leur club, sans qu'ils soient dédommagés de manière systématique et à hauteur du préjudice causé. Or, sous couvert de la représentation du football français au niveau international, la direc-

tion fédérale considère administrativement que tous les footballeurs, sans distinction, sont au service de la nation et par là même à sa disposition. Le fait de percevoir cette contribution sportive comme un acte de citoyenneté nécessairement désintéressé plus que comme un échange de services marchands répond chez les dirigeants fédéraux, contrairement à certains présidents des grands clubs et aux joueurs, à des dispositions et des positions qui favorisent la dénégation de la « marchandisation » de l'activité footballistique dont le porte-parole est Jules RIMET. Très attaché aux valeurs républicaines de neutralité, de démocratie et d'économie sociale chrétienne, il synthétise le « juste milieu » des partis pris sur le sport qui séparaient les conceptions de la FGSPF et de l'USFSA d'avant guerre. Sa carrière militaire, parce qu'elle est exemplaire<sup>1</sup>, conforte cette position. Lui qui fut pourtant l'un des instigateurs de la dissidente Ligue de football association pour des raisons exclusivement sportives, était en réalité le mieux placé pour accéder, le 12 avril 1919, à la présidence de la FFF. Sous sa direction, les textes et les réformes qui voient le jour à partir de 1922 auront pour principal objectif de faire du football une entreprise sociale, éducative et morale avant d'en faire une affaire professionnelle, compétitive et commerciale, ce qu'elle est déjà en réalité. Les définitions légales des activités des joueurs et des clubs fédéraux montrent qu'elles ont moins pour but premier d'organiser, de rationaliser et d'autonomiser le marché de l'élite footballistique que de les rattacher à la multitude des clubs français de moindre importance.

Un premier consensus s'opère, tout d'abord, entre les dirigeants fédéraux et les présidents de club autour de la définition du joueur fédéral<sup>2</sup> : « *L'amateur du jeu de*

---

<sup>1</sup> Affecté au 22<sup>ème</sup> Régiment territorial d'infanterie en 1914, il finit la guerre au rang de lieutenant et obtient de nombreuses citations. Dès février 1915, il est nommé sergent et souhaite suivre les cours d'élève-officier. Sous-lieutenant à titre provisoire, il fait preuve de son dévouement à la patrie au cours de nombreux combats et fait profiter l'Armée française de son invention, le « télémètre », un appareil d'évaluation des distances. En 1917, il est lieutenant et l'année suivante, on le propose pour le titre de Chevalier de la Légion d'Honneur, « à la fois pour ses faits d'armes et en tant que “promoteur des sports athlétiques en France” ». Il honorera de nombreuses décorations françaises – la Croix de Guerre 1914-18, les Médailles de Verdun et de la Victoire ainsi que la médaille d'or de l'Éducation nationale – et par la suite plus d'une douzaine de distinctions attribuées par des gouvernements étrangers. Voir J.-Y. Guillaud, *op. cit.*, 1998, pp. 32 à 39 et p. 119.

<sup>2</sup> Nous avons mis entre crochets les parties du texte de la première définition du joueur fédéral qui ont disparu dans la seconde version.

*football est celui qui, sans esprit de lucre, ne recherche [dans la pratique de ce sport<sup>1</sup>] que l'amélioration ou la conservation de sa condition physique [ou] et morale. En conséquence, [les amateurs de football qui sont membres de la FFF ou de l'une quelconque des associations qui la composent] celui qui, à l'occasion du jeu de football, reçoit habituellement ou occasionnellement des dons en espèces ou en nature, des bénéfices ou émoluments, en un mot un gain [ne peuvent tirer gain], à quelque titre que ce soit, [de la mise en commun de leur activité sportive ou de celle qu'ils consacrent à l'administration de la FFF, ou de ses Ligues ou de ses clubs] commet une infraction au statut de l'amateurisme. Toute infraction sera pénalisée par le retrait de la licence d'amateur à temps ou à vie. La tentative est punissable au même titre que l'infraction en elle-même. La Fédération se réserve tous droits d'investigation et d'enquête pour vérifier la qualité d'amateur ou de professionnel. »<sup>2</sup> La transfiguration délibérée des dimensions compétitives et économiques de l'activité footballistique de haut niveau par la valorisation de « l'amateur du jeu » aux deux sens du terme, c'est-à-dire pour ceux qui s'y investissent de manière désintéressée financièrement et par *amour* ou par *passion*, a pour double fonction de réaffirmer la place du bénévolat dans les clubs et de rappeler que l'activité footballistique n'est pas un « travail ».*

Ainsi, le footballeur et le club amateur de « base »<sup>3</sup>, vont être les référents symboliques de la diffusion d'un véritable mythe unificateur du football français vis-à-vis de l'élite. Relayé du plus haut niveau de la hiérarchie nationale à son plus bas niveau régional et local par l'intermédiaire des ligues et des petits clubs — pyramide fédérale volontairement préservée par H. DELAUNAY —, il se veut fondé sur le plus grand nom-

---

<sup>1</sup> Souligné par nous. À l'avenir, seuls les mots et les phrases soulignés dans le texte original feront l'objet d'un appel de note.

<sup>2</sup> Définition débattue au Conseil national du 3 février 1923, cité par A. Wahl, *art. cit.*, 1986, p. 25.

<sup>3</sup> La notion de « base » est ici à prendre dans le sens où elle résulte d'un « travail institutionnalisé d'encadrement et de mobilisation » d'individus plus ou moins proches les uns des autres en fonction de leur activité professionnelle, associative, affective, etc. et du « degré d'acceptation par la base de cette initiative ». Autrement dit, l'imposition des catégories de perception et d'action de cette « base » par ses instances de représentation ou de tutelle n'est effective en retour qu'à partir du moment où celles-ci rencontrent des individus disposés à s'approprier, à retraduire, voire à réinventer ces catégories, bref à leur faire prendre corps, in C. Suaud, « Le mythe de la base. Les états généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, juin 1984, pp. 56 à 58.

bre<sup>1</sup>. Cette politique trouve un écho favorable auprès d'une majorité de joueurs et de dirigeants français pour qui l'activité footballistique n'est pas assimilable et ne peut être assimilée à un véritable travail et donner lieu à des tractations salariales. Ainsi, la réglementation fédérale admet seulement à demi-mot l'introduction de l'argent, uniquement à titre de dédommagement. Elle ne reconnaît pas l'adéquation ou l'équivalence entre, d'une part, des compétences et des performances sportives et, d'autre part, une valeur économique qui leur serait proportionnelle. Les formulations successives pour désigner les conditions financières de la pratique sont tout à fait significatives. Jusqu'en 1923, on parle de « remboursements » pour les frais de déplacement, d'hébergement, de dépenses médicales ou pharmaceutiques, d'indemnités journalières pour cause de blessure, etc. En octobre de la même année, le Conseil national de la FFF reconnaît officiellement le droit à tous ces types d'« indemnisation » et surtout à celui du « manque à gagner ». Présupposant la compensation des pertes causées par le football d'une partie des revenus des joueurs émanant de leur activité professionnelle principale, ce « manque à gagner » financier correspond progressivement à la quasi-totalité du temps qu'ils passent sur les terrains à préparer les compétitions. Nombreux sont en effet ceux qui, dans les grands clubs, s'ils ne gagnent pas totalement leur vie grâce au football en améliorent désormais les conditions.

S'accordant officieusement sur l'inévitable et nécessaire rémunération, à défaut d'uniformiser ses modes d'administration, les dirigeants du football français érigent en raison fédérale l'illégitimité du professionnalisme, la perte chez les joueurs de la réalité sociale et de la valeur cardinale qu'est le « travail » dans la société industrielle. En fait, ce qu'ils présentent comme un « danger social » pour les footballeurs a pour fonction d'occulter le processus d'autonomisation du marché de l'élite footballistique susceptible de menacer le contrôle qu'ils exercent : *« Le danger réside moins dans le fait de payer les footballeurs que dans le fait de les détourner de la vie normale. Il est à craindre que ces jeunes gens ne perdent peu à peu le goût du travail, fassent du sport leur seule raison de vivre et abandonnent toute occupation régulière. (...) Les hauts dirigeants fran-*

---

<sup>1</sup> À la différence de ce que montre C. Suaud au sujet du monde agricole, la construction sociale de l'unification du football du bas et du haut niveau s'opère sans consultation préalable des principaux intéressés, autrement dit par un mouvement unilatéral du « haut » vers le « bas », c'est-à-dire de l'administration fédérale sur ses pratiquants. *Ibid.*, juin 1984.

*çais ne jugent pas qu'il soit très immoral de payer des joueurs, mais ils sont justement effrayés des conséquences que cela peut entraîner. Voit-on des footballeurs vivre uniquement de leur sport ? Outre que leurs loisirs les exposeraient à tous les dangers de l'oisiveté, ne seraient-ils pas appelés à grossir le nombre des déclassés lorsque sonnerait l'heure de la retraite ? À trente-cinq ans au plus tard, ces hommes, se retrouvant brusquement devant la nécessité de gagner leur vie par le travail, ne manqueraient-ils pas de courage nécessaire ? Assurément, il y a là matière à réflexion et nos dirigeants, en veillant à ce que le football ne devienne pas un danger social, font preuve d'une clairvoyance méritoire. »<sup>1</sup>*

La reconnaissance de l'utilité publique de la Fédération française de football, par décret du 4 décembre 1922, ne fait que renforcer la mission de « service public » que son président et ses administrateurs, soucieux de garantir et de rétablir un ordre footballistique au sein de certains clubs français, se sont déjà assignés. D'après Henri DELAUNAY notamment, certaines valeurs n'ont pas ou plus cours : « *Il importerait de faire en sorte que les sportifs d'un même club puissent se retrouver plusieurs fois la semaine pour échanger leurs impressions, prendre toutes dispositions utiles en vue des prochaines rencontres. Dans ce local qui leur serait réservé, des jeux de toutes sortes et une bibliothèque leur permettraient de passer le temps le plus agréablement du monde. Il est évident que le cas échéant, une salle de culture physique avec tous les agrès indispensables serait le complément naturel d'une telle œuvre. Les jeunes gens que la naissance et la fortune n'ont pas favorisés acquerraient par leur contact une éducation moins rude ; des rapports fréquents resserreraient les liens de camaraderie qui n'ont guère le temps de se développer sur les terrains. Se serrant les coudes et professant les uns pour les autres une grande sympathie, ces sportifs seraient ardemment dévoués à la communauté et n'auraient pas besoin qu'on fit appel constamment à leur esprit de club. Ce serait nier l'évidence que de contester l'utilité de cette institution. Osez donc me dire que je n'ai pas raison. À parler franc, que sont nos clubs ? Et parmi les membres, cherchez donc l'amitié, la solidarité, la confiance réciproque, la tenue morale ! »<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> *Le Miroir des Sports*, 2 février 1922, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 241.

<sup>2</sup> *Le Football Association*, journal officiel de la FFF, le 6 janvier 1922, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 220 et 221.

À terme, pourtant, les dirigeants fédéraux et certains présidents de clubs proches de la FFF vont être pris entre d'un côté les impératifs compétitifs et commerciaux défendus tant au niveau national qu'international par les plus ambitieux d'entre eux, et de l'autre les fonctions socio-éducatives et morales du football de haut niveau. Ces logiques contradictoires les inscrivent dans des doubles contraintes, « *double bind* », qu'Henri JOORIS, plus que tout autre, dans son club à Lille et au bureau fédéral à Paris a du mal à appréhender. Du fait de sa longue trajectoire administrative dans le football et sa situation socioprofessionnelle de riche industriel, H. JOORIS va se trouver continuellement en porte-à-faux vis-à-vis des multiples rôles qu'il souhaite jouer sur l'espace footballistique. En fait, il incarne les contradictions insolubles d'un système d'organisation et de conceptions du football français selon lequel l'accès à la consécration sportive est « naturellement » perçu comme incompatible avec ses nécessités marchandes.

---

### **Henri JOORIS, entre fédération et marché.**

---

Depuis qu'il est aux commandes de l'Olympique Lillois (1914), H. JOORIS prend l'initiative d'organiser des matches entre une sélection de joueurs de trois grands clubs du Nord, appelée « Lions des Flandres », et celle de la Ligue de Paris. Affilié depuis peu au Comité français interfédéral, l'Olympique Lillois devient champion de France en 1914. Fort de ce titre H. JOORIS pallie, en envoyant huit joueurs nordistes du Comité régional de l'USFSA, les forfaits de CHAYRIGUÈS, HANOT, MOIGNEU, MAES, etc. en équipe de France pour le match contre la sélection suisse du 9 mars. Ce qui ne l'empêche pas, deux ans plus tard, de refuser de faire participer son équipe au tournoi qu'organise ce même CFI entre les clubs des quatre fédérations. Par ailleurs, il s'est toujours donné tous les moyens de construire des équipes compétitives. Important industriel, directeur d'usines alimentaires, mais aussi propriétaire de brasseries, il possède un pouvoir économique considérable et un réseau de relations primordiales dans le milieu du football. Avant la guerre, par exemple, il réussit à faire signer dans son club Jean DUCRET, international du patronage catholique de l'Étoile des Deux Lacs et deux joueurs britanniques Maurice BUNYAN et Bernard WILLIAMS. Au début des années 1920, il donne de son temps et de son argent pour réussir dans un championnat du Nord réputé difficile. Il va lui-même démarcher certains joueurs entrés en contact avec d'autres clubs, comme par exemple en 1924 lorsqu'un « agent recruteur » du FC Sète

était venu chercher un joueur de l'AS Strasbourg<sup>1</sup>. Malgré une stratégie de recrutement de joueurs réputés, dont certains feront quelques apparitions en équipe de France comme Maurice GRAVELINES, Albert COURQUIN ou plus tard André CHEUVA, et de joueurs étrangers tel BUZZA, l'équipe lilloise n'obtient pas les résultats escomptés.

Parallèlement à cette politique sportive, appliquée également par la majorité des présidents des grands clubs français des années 1920, Henri JOORIS s'investit dans des missions de quasi-service public. Ainsi, à la fin de la guerre, il organise une souscription, et sollicite le soutien des clubs britanniques, afin d'aider les clubs du Nord sinistrés à se reconstruire. Par ailleurs, devant le retard accusé par les clubs français vis-à-vis de l'étranger du point de vue des équipements sportifs, il conseille à leurs présidents de s'adresser aux municipalités afin qu'elles édifient des stades dignes de rencontres internationales<sup>2</sup>, sans que ceux-ci s'endettent pour autant. Enfin, la commission fédérale qu'il dirige est à l'origine du mouvement de popularisation du football, sous sa forme éducative, impulsé par la FFF auprès de « la jeunesse française » à partir du milieu des années 1920. Des tracts et des films sont diffusés, soutenus par des conférences, à travers toute la France. Des matches entre grands clubs régionaux et/ou sélections régionales ou internationales, parrainés par le journal *Le Matin*, sont organisés. Même si les exigences financières des clubs pour se déplacer sont souvent importantes, sa volonté d'imposer le football par la pédagogie scolaire est manifeste. Elle se traduit encore plus nettement lorsqu'il décide d'équiper les écoles en ballon de football. Pour financer le projet, il se tourne une fois de plus vers les mairies en les encourageant de surcroît à engager des moniteurs afin d'initier les plus jeunes et encadrer les formations déjà en place pour améliorer leur jeu.

---

Bien qu'Henri JOORIS se soit investi personnellement et financièrement pour voir son équipe briller en Coupe de France et dans un championnat régional reconnu pour sa qualité et son niveau de jeu, il ne possède pas toutes les compétences requises et n'est pas dans la meilleure position pour monter une formation susceptible d'être régulière-

---

<sup>1</sup> Lorsque ce n'est pas le président lui-même qui se déplace, comme G. BAYROU par exemple ou Jean BERNARD-LÉVY du RC Paris, les clubs ont des émissaires bénévoles qu'ils envoient recruter des joueurs en France ou à l'étranger, tels Fernand AUGADE pour Nîmes, PUJOL pour Sète, Pierre ROBIN pour Marseille, Adolphe TOUFFAIT pour Rennes et probablement bien d'autres encore comme Roger DARGEIN « directeur sportif » du FC Sochaux explicitement engagé en 1929 pour former une équipe performante.

<sup>2</sup> Ce problème s'est posé avec acuité pour les Jeux olympiques qui se sont déroulés à Paris en 1924. Alors que les Français savent depuis trois ans qu'ils vont organiser ce tournoi international, dont celui de football, et malgré les appels des dirigeants auprès des autorités publiques pour construire un stade à la hauteur de l'événement – et en particulier de Pierre DE COUBERTIN qui menacera un moment de déplacer les JO à Los Angeles –, une subvention de 4 MF [environ 18,5 MF] sera accordée au dernier moment pour édifier le stade de Colombes et celui des Tourelles.

ment consacrée dans ces deux principales compétitions. Utilisant, à peu de chose près, les mêmes méthodes de recrutement appliquées par G. BAYROU, qui lui possède une expérience du football du haut niveau, et la majorité de ses homologues présidents pour monter en très peu de temps des équipes compétitives au plus haut niveau régional et national, et il obtiendra des résultats bien moins probants. L'Olympique Lillois ne fait pas partie des clubs qui, au cours des années 1920, vont avec constance inscrire leur nom aux différents palmarès nationaux et locaux. Excepté les deux saisons de suspension du club de 1924 à 1926, celui-ci disputera entre 1920 et 1929 deux huitièmes de finale de la Coupe de France et quatre quarts de finale. Le premier sera perdu 1 but à 0 contre l'Olympique de Marseille, vainqueur de l'épreuve en 1927, et le deuxième sur le même score contre le CA Paris en 1928, finaliste cette année-là. Sur cette même période, deux clubs seulement se partagent la Coupe de France. Le Red Star la remporte quatre fois en 1921, 1922, 1923 et 1928 et l'Olympique de Marseille trois fois en 1924, 1926 et 1927<sup>1</sup>. Au niveau régional, le schéma est identique : seuls quelques clubs dominent leurs championnats respectifs<sup>2</sup>.

À vouloir trop cumuler le sens des affaires footballistiques et le rôle éducatif qu'il veut assigner au football — position difficilement tenable du point de vue de la direction fédérale — H. JOORIS est suspendu en 1924 par la Fédération pour « pratiques professionnelles ». Alors que de nombreux présidents recrutent de manière ostensible et en toute impunité, avec tout ce que cela implique comme engagements et pratiques économiques, comment peut-on expliquer la suspension de deux ans infligée à Henri JOORIS sinon par le fait qu'il est juge et partie d'un système dont il est à la fois « victime » et « coupable » ? Pour des motifs quasi identiques, Georges BAYROU qui

---

<sup>1</sup> L'Olympique de Paris, le CA Paris et le CASG de Paris s'étaient respectivement attribués les trois premières éditions en 1918, 1919, 1920, alors qu'à l'époque l'organisation de la Coupe de France était encore perfectible et par conséquent ses profits symboliques et financiers pas aussi importants et donc moins attractifs que par la suite.

<sup>2</sup> Nous ne connaissons pas les performances de l'Olympique Lillois en championnat nordiste. En revanche sur dix ans de championnat de la Ligue de l'Ouest à partir de la saison 1918-19, le Stade Rennais a été six fois champion et quatre fois vice-champion de son district, quatre fois champion et cinq fois vice-champion du championnat de LOFA, en alternance avec l'US Servannaise. En ce qui concerne la Ligue du Sud-Est, les six premières éditions de son championnat, entre 1920 et 1926, ont été remportées par le FC Sète qui, en Coupe de France, dû s'incliner trois fois en finale (1923, 1924 et 1929) avant de la remporter en 1930. Voir à ce sujet P. Lanfranchi, *art. cit.*, in P. Arnaud, *op. cit.*, 1986, p. 265.

avait chargé une de ses anciennes recrues britanniques du FC Sète de faire signer trois joueurs de Grande-Bretagne en 1921, avait quant à lui réussi à annuler dans les semaines qui suivirent la sentence qui lui avait été infligée<sup>1</sup>. Tout de suite après sa mise à l'écart, H. JOORIS émet le souhait de créer une Amicale des présidents de club, ceci pour plusieurs raisons. La première, tout du moins celle qui est avancée, est de défendre les intérêts des dirigeants de club auprès de la FFF pour se donner les moyens de mettre en place un certain nombre de règlements régissant certains abus en matière de transfert, un peu comme l'avaient fait au niveau local les dirigeants du RC Strasbourg et de l'AS Strasbourg à propos des mutations de joueurs entre leurs deux clubs. En signant un « protocole », sorte d'arrangement à l'amiable, ils limitent ainsi l'un et l'autre les mutations pénalisantes. La seconde raison est bien là aussi de rétablir sur un espace profondément structuré par la logique marchande, par l'intermédiaire de l'un de ses plus hauts représentants, un ordre fédéral consciemment fondé sur la prééminence des compétitions régionales contre la « nationalisation » du marché des joueurs.

Seul, l'organigramme de la FFF, qui se décline en ligues régionales autonomes, ne peut contribuer à contenir la mobilité des joueurs sur une aire géographique plus ou moins locale et à en arbitrer la concentration rationnelle vers les grands clubs. Pour lutter contre ce processus d'autonomisation de manière moins visible, sinon plus efficace, il ne lui reste plus que son appareil répressif. Bien qu'elle soit un organisme monolithique, elle ne souhaite pas, paradoxalement, mettre en place un championnat national regroupant les clubs les plus performants. D'une part, parce que cet ordre traditionnel de l'organisation pyramidale du sport d'avant guerre sert leur légitimité : « *La fédération doit se charger uniquement de défendre les intérêts de la communauté, mais non pas de tenir la main haute sur toutes les affaires de ses membres. Livrées à elles-mêmes, les Ligues régionales prendraient conscience de leurs forces ; en s'émancipant, elles perdraient cette timidité, cette peur des responsabilités qui est le propre des enfants ou des groupements restés longtemps sous tutelle. La 3 FA [FFF] gouverne et gouverne avec beaucoup de tolérance et elle peut même, encore, abandonner une partie de son autorité aux mains de ses Ligues, et cela sans danger pour son propre prestige.* »<sup>2</sup> À

<sup>1</sup> A. Wahl, *art. cit.*, avril-juin 1986, p. 19.

<sup>2</sup> *Le Football Association*, le 24 mars 1922, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 188.

l'échelle locale, gérée par chaque ligue de tutelle, l'ouverture effective du championnat à une multitude de « petits » clubs est une façon de préserver un système compétitif fédéral ouvert au plus grand nombre et évitant aux clubs de l'élite régionale de se consacrer uniquement aux « matches exhibition » contre de grands clubs français ou étrangers et à la préparation des rencontres de Coupe de France. À l'échelle nationale, l'élargissement progressif de cette unique épreuve nationale à l'ensemble des clubs renforce également de façon plus ponctuelle le lien entre les grandes équipes et celles d'un niveau inférieur. D'autre part, sa formule expéditive et éminemment aléatoire — tirage au sort et élimination directe — pose d'emblée des limites à toute anticipation sur un calendrier sportif planifié à l'avance, comme dans un championnat par exemple. Autrement dit, les clubs tributaires d'une éventuelle (dis)qualification, cette formule désavoue dans le même temps tout le travail de préparation physique, technique et tactique effectué au cours d'une saison et la mobilisation quotidienne d'individus qui consacrent l'essentiel de leur temps au football. Ce parti pris fédéral se révèle être une autre forme de dénégation de la logique compétitive nationale. Elle existe pourtant dans les pratiques, mais la FF ne fonde sa reconnaissance de l'élite du football à l'échelle nationale que par l'organisation d'une seule compétition : la Coupe de France.

Créée au moment où la légitimité du Comité français interfédéral n'est pas encore reconnue par l'ensemble des instances régissant le football, la Coupe de France est la première configuration sportive à travers laquelle les dirigeants fédéraux vont à la fois légitimer la nouvelle institution et donner un sens particulier à ce que doit être une compétition à caractère national. Elle se dispute sur terrain neutre, sur un seul match tiré au sort parmi les participants, éliminés directement en cas de défaite. Organisée sur le modèle de la Coupe d'Angleterre, c'est-à-dire par élimination directe, elle séduit Henri DELAUNAY, par ses principes d'équité et d'accessibilité au plus grand nombre : « *J'eus conscience que cette compétition, dont j'avais bien compris la technique, était susceptible de réaliser chez nous l'unité et la grande diffusion du football. Son caractère populaire et démocratique, ce système de Knock-out surtout, qui faisait table rase des situations acquises, sa simplicité, devraient passionner les clubs comme les foules.* »<sup>1</sup> Même

---

<sup>1</sup> J.-P. Réthacker & J. Thibert, *op. cit.*, 1993, p. 61.

s'il soumet le projet en suivant cette formule à la lettre aux représentants des fédérations affiliées au CFI, qui en 1916 sont tous au front, il a néanmoins les mains libres pour l'imposer comme expression légitime des différents types de confrontation entre clubs au niveau national. En signant, grâce à André GLANER, un contrat de financement de l'épreuve d'une durée minimum de cinq ans avec la Société Hachette<sup>1</sup>, H. DELAUNAY impose ainsi à l'ensemble des dirigeants et des joueurs français les préceptes d'une compétition dont la forme prime sur la fonction, et dont la «rationalité en valeur» comme l'écrit Max WEBER, prime sur la «rationalité en finalité»<sup>2</sup>. Ils s'inscrivent explicitement dans des prises de position opposant l'«*économie de l'offrande*»<sup>3</sup> aux conditions sociales et économiques de l'exercice du jeu et de l'accès à la consécration sportive. Le langage hautement censuré caractéristique de la bourgeoisie traditionnelle du chirurgien Paul MICHAUX, toujours à la tête de la FGSPF lors de la création de la Coupe de France, tranche avec celui du joueur expérimenté et du journaliste sportif qu'est devenu Lucien GAMBLIN. «*De grand cœur, dit le premier, j'offrirai à votre Comité l'objet d'art qui serait l'enjeu de cette épreuve*»<sup>4</sup> quand le second, sept ans après la première édition, conclut que «*si cette compétition est d'un intérêt certain au point de vue propagande et vulgarisation, il est hors de doute qu'elle est la négation même du jeu de football proprement dit. Elle est le prototype de l'épreuve où il faut,*

---

<sup>1</sup> Avant de donner son accord dans son courrier retour, J. RIMET s'étonne quand même des libertés que H. DELAUNAY prend avec la réglementation internationale du football : «*J'aurais voulu lire attentivement le projet avant de vous donner mon approbation, à cause surtout de la subvention par un journal accordée à une épreuve de ce genre. Il me semblait que les règlements de la FIFA l'interdisaient. Je ne veux pas attendre davantage et vous envoie mon approbation de confiance. REICHEL que j'ai vu hier (...) pour me dire des choses désagréables à propos des négociations préalables à l'épreuve en question, desquelles je suis d'ailleurs, vous le savez, parfaitement ignorant, et par conséquent innocent si tant est qu'il y ait un coupable, m'a paru violemment opposé à ce contrat. Mais comme il ne m'a pas donné de bonnes raisons de ne pas approuver, son intervention ne modifie pas mon intention première.* », *Ibid.*, 1993, p. 62.

<sup>2</sup> Dans l'absolu, le premier type de rationalité, pour lequel «le sens de l'activité ne se situe pas dans le résultat, mais dans l'activité ayant comme telle une nature déterminée», fait appel à la conviction, au devoir, à la dignité, à la beauté, à «la grandeur d'une "cause", quelle qu'en soit la nature», etc., alors que le second renvoie à l'optimisation des fins par la confrontation rationnelle simultanée des moyens mis en œuvre en fonction des fins et des «conséquences subsidiaires» de l'activité sociale en question, in M. Weber, *Économie et société/1*, *op. cit.*, 1995, pp. 55 à 57.

<sup>3</sup> Cf. P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 204. Les différentes coupes et médailles convoitées par les sportifs sont aussi là pour occulter plus ou moins les mécanismes marchands donnant accès à ces titres sportifs.

<sup>4</sup> Extrait de la lettre du 15 septembre 1916 écrite par Henri DELAUNAY et signée par P. MICHAUX, in P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 76.

*coûte que coûte, s'attribuer la victoire et, pour cela, les équipiers se donnent à fond, emploient tous les moyens autorisés... ou non, sans se soucier aucunement de la facture du jeu. Ils arrachent le gain du match et sont, par la suite, convaincus qu'ils ont trouvé la bonne méthode. Eh bien, là est l'erreur ! Le football est tout autre chose que ce que nous donnent en spectacle les équipes qui jouent la Coupe de France »<sup>1</sup>. Ces énoncés illustrent aussi la distance qui peut séparer ceux qui conceptualisent et organisent une compétition et ceux qui en font ou en ont fait l'expérience.*

Trois fois vainqueur consécutivement de l'épreuve avec le Red Star et dix-sept fois appelé sous les couleurs de la sélection nationale entre 1911 et 1923, formations dont il fut le capitaine, L. GAMBLIN a fait partie, avec Jules DEWAQUEZ, Paul NICOLAS, Henri BARD et Raymond DUBLY, de l'équipe de France qui remporta sa première victoire face l'Angleterre en mai 1921. En octobre 1910, il avait déjà été sélectionné au sein de l'équipe de la LFA en compagnie de J. DU RHÉART, A. GINDRAT, J. VERBRUGGE et E. MAËS, pour affronter le Comté de Surrey. Mobilisé en 1914 comme sous-officier chargé de la logistique militaire, il sort du conflit sous-lieutenant, décoré de la croix de guerre et cité à deux reprises. Il entre par la suite dans la nouvelle catégorie de « journalistes sportifs » très contestée au cours des années 1920 par les professionnels de la presse<sup>2</sup>. Il devient directeur de la rubrique « Football » au journal *L'Auto* et termine sa carrière de journaliste à *France Soir* et au *Midi Libre*. Après avoir travaillé à *Sporting*, L. GAMBLIN retrouvera M. PEFFERKORN, G. HANOT ou encore E. GAMBARDELLA à l'hebdomadaire *Football*. Leur activité au sein des différents journaux spé-

---

<sup>1</sup> Journal *Très Sport*, le 1<sup>er</sup> janvier 1925, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 239.

<sup>2</sup> Comme on l'a expliqué précédemment, dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'« invasion » du champ journalistique par d'anciens athlètes, reconnus avant tout pour leurs exploits sportifs, se généralise et devient l'objet d'une lutte entre le syndicat des journalistes détenteurs d'un savoir-faire professionnel légitimant leurs revendications et les directeurs de journaux possédant les pleins pouvoirs pour embaucher les « amateurs » en provenance du champ sportif. La reconnaissance par la puissance publique, en octobre 1924, de la « carte de presse », à la demande du syndicat n'empêche pas de nombreux athlètes, grâce à leur vision et leur connaissance technique du sport de haut niveau et à ce qu'ils y ont représenté symboliquement, d'intégrer le milieu des médias sans passer par les voies sacrées d'accès au métier de journaliste. Voir C. Delporte, *op.cit.*, 1999, pp. 259 et 260. P. Bourdieu donne l'autre exemple, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, de « l'afflux d'une population très importante de jeunes gens sans fortune, issus des classes moyennes ou populaires de la capitale et surtout de la province, qui viennent à Paris tenter des carrières d'écrivain ou d'artiste, jusque-là plus étroitement réservées à la noblesse ou à la bourgeoisie parisienne. », in P. Bourdieu, *op. cit.*, 1992, p. 84.

cialisés ou non de l'époque leur servira de tribune pour exprimer leur point de vue d'ancien joueur, sinon de dirigeant, sur les conditions nécessaires à l'exercice du football de haut niveau et à sa propre raison d'être, le plus souvent déniés par le pouvoir fédéral comme ce fut le cas avec la formule de la Coupe de France. C'est aussi la raison pour laquelle Lucien GAMBLIN ne fait en 1923 qu'une apparition éclair d'une saison au sein du comité de sélection de l'équipe de France.

Bien qu'elle se définisse avant tout comme une épreuve ouverte à l'ensemble des clubs français, la première édition de la Coupe de France qui est disputée du 7 octobre 1917 au 5 mai 1918 exonère seize sur les quarante-huit clubs engagés du premier tour éliminatoire. On retrouve au total vingt-six équipes de l'USFSA dont dix sont dispensées de jouer la première rencontre<sup>1</sup>, douze de la FGSPF dont deux dispensées<sup>2</sup>, neuf de la LFA dont quatre dispensées<sup>3</sup>, et une de la FCAF, la Vie au Grand Air d'Henri GASQUETON. La finale, Olympique de Pantin contre FC Lyon, attire seulement 2 000 spectateurs et la recette du match s'élève à 4 000 francs<sup>4</sup>. Mais, la Coupe de France devient rapidement une épreuve lucrative. En effet, cinq ans après ses débuts — c'est-à-dire à la fin de la durée du contrat signé avec Hachette dont le journal *Lectures pour tous* versait 5 000 francs [54 005 frs] par an à la Fédération —, le nombre de spectateurs a été multiplié par 12,5, les recettes par 23,8, alors que le nombre de clubs participants a simplement été multiplié par 5. En effet, la saison 1919-20, comme celle de 1925-26, accueille seulement environ 11 % des clubs affiliés à la FFF. Leur nombre toujours croissant, ainsi que celui des licenciés — sur cette période on passe de 1 000 à 3 000 clubs et de 32 780 à 100 000 adhérents — ne semblent pourtant pas influencer la politique fédérale pour l'organisation d'une nouvelle compétition nationale.

---

<sup>1</sup> L'AS Française, le CASG de Paris, le Stade Français, le CA 14<sup>ème</sup> et l'US Suisse pour la région parisienne et, pour ses représentants régionaux, le Stade Rennais UC, l'AS Brestoise, le Havre AC, le FC Lyon et le CS Terreaux de Lyon.

<sup>2</sup> L'Étoile des Deux-Lacs et le Patronage Olier.

<sup>3</sup> Le Gallia Club, l'Olympique de Pantin, le CA Paris et le Club Français.

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur les évolutions des recettes et du nombre de spectateurs et de clubs en Coupe de France, voir le Tableau D page suivante.

**Tableau D – Évolution du nombre de spectateurs, des recettes, des clubs participants à la Coupe de France et du nombre de clubs et de licenciés FFF (1917-1939).**

| Saison    | Finalistes                     | Nombre de spectateurs | Recettes | Valeur en 1999 | Nombre de clubs participants | Nombre de clubs FFF | Licenciés FFF |
|-----------|--------------------------------|-----------------------|----------|----------------|------------------------------|---------------------|---------------|
| 1917-1918 | O Pantin - FC Lyon             | 2 000.                | 4 000.   | 33 448         | 48.                          | -                   | -             |
| 1918-1919 | CASG Paris - O Paris           | 10 000                | 30 000.  | 204 660        | 59.                          | -                   | -             |
| 1919-1920 | CA Paris - Le Havre AC         | 7 000.                | 34 000.  | 166 294        | 114                          | 1 000               | 32 780.       |
| 1920-1921 | Red Star - O Paris             | 18 000                | 59 033.  | 332 651        | 202                          | -                   | -             |
| 1921-1922 | Red Star - Stade Rennais UC    | 25 000                | 95 201.  | 548 358        | 259                          | -                   | -             |
| 1922-1923 | Red Star - FC Sète             | 20 000                | 106 911  | 565 559        | (279) <sup>1</sup>           | -                   | -             |
| 1923-1924 | O Marseille - FC Sète          | 29 000                | 114 839  | 531 590        | (299)                        | -                   | -             |
| 1924-1925 | CASG Paris - FC Rouen          | 18 000                | 90 263.  | 389 936        | (319)                        | 2 917               | 100 000       |
| 1925-1926 | O Marseille - AS Valentigney   | 30 000                | 226 203  | 742 172        | 338                          | -                   | -             |
| 1926-1927 | O Marseille - US Quevilly      | 23 000                | 196 148  | 616 886        | -                            | -                   | -             |
| 1927-1928 | Red Star - CA Paris            | 30 000                | 200 086  | 632 472        | -                            | -                   | -             |
| 1928-1929 | SO Montpellier - FC Sète       | 25 000                | 226 390  | 674 642        | -                            | -                   | -             |
| 1929-1930 | FC Sète - RC France            | 35 000                | 418 000  | 1 231 428      | -                            | 3 592               | 123 994       |
| 1930-1931 | Club Français - SO Montpellier | 30 000                | 331 253  | 1 022 247      | -                            | -                   | -             |
| 1931-1932 | AS Cannes - RC Roubaix         | 36 143                | 423 368  | 1 425 057      | -                            | -                   | -             |
| 1932-1933 | Excelsior AC - RC Roubaix      | 38 000                | 505 000  | 1 769 015      | 472                          | -                   | -             |
| 1933-1934 | FC Sète - O Marseille          | 40 600                | 490 524  | 1 790 903      | -                            | -                   | -             |
| 1934-1935 | O Marseille - St Rennes        | 40 008                | 491 425  | 1 959 803      | -                            | 5 158               | 144 766       |
| 1935-1936 | RC Paris - FCO Charleville     | 39 725                | 546 000  | 2 021 838      | -                            | -                   | -             |
| 1936-1937 | FC Sochaux - RC Strasbourg     | 39 538                | 576 145  | 1 697 323      | -                            | -                   | -             |
| 1937-1938 | O Marseille - FC Metz          | 33 044                | 593 445  | 1 538 209      | -                            | -                   | -             |
| 1938-1939 | RC Paris - O Lillois           | 52 431                | 882 563  | 2 138 450      | 600                          | 5 568               | 188 664       |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de Jean-Michel Cazal, Pierre Cazal & Michel Oreggia, *La Coupe de France de football. L'intégrale des 5 530 rencontres des 1/32<sup>ème</sup> à la finale (1917-1992)*, Thonon-les-Bains, Fédération française de football, 1993 ; D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994.

1 : En théorie, entre les saisons 1922-23 et 1924-25, la Coupe de France a accueilli en moyenne 20 clubs de plus par saison (idem entre 1926-27 et 1931-32, et entre 1933-34 et 1937-38).

L'intérêt des grands clubs régionaux pour cette seule épreuve à caractère national s'en trouve décuplé, comme le montre la politique sportive menée par les dirigeants du Stade Rennais. Rapidement, en effet, les stratégies sportives et le classement du Stade Rennais UC en championnat attestent de la priorité que les dirigeants accordent à la Coupe de France. Le calendrier régional du SRUC est en effet à chaque fois ajusté en fonction du niveau d'avancement du club dans l'épreuve nationale. Le club étant qualifié pour les demi-finales prévues le 2 avril 1922 à Paris, ses dirigeants demandent dans un premier temps à reporter du 26 mars au 9 avril le dernier match de la première phase de championnat qui doit les opposer à l'US Servannaise. Suite au refus du club servannais et de la commission sportive régionale, les Rennais décident dans un premier temps de présenter leur équipe seconde, puis de rejouer quinze jours plus tard ce match avec

l'équipe première au complet. Les Servannais refusent une nouvelle fois, la Ligue de l'Ouest n'intervient pas, et le forfait des Rennais permet ainsi à l'US Servannaise d'accéder à la phase finale du championnat de la Ligue de l'Ouest. Suite à cette première déconvenue, le Stade Rennais aligne des équipes mixtes lors des rencontres officielles précédant chaque match de Coupe de France<sup>1</sup>. Ce n'est pas sans conséquences sur ses performances et son classement en championnat, où la première place lui échappe de plus en plus souvent au fil des saisons, excepté lorsque celui-ci est prématurément éliminé de la Coupe de France. L'organisation de matches amicaux en cours de saison entre aussi dans la stratégie de préparation de la Coupe<sup>2</sup>. Palliant le manque de rencontres de championnat, ils contribuent plus à entretenir chez les joueurs le rythme de la compétition qu'à offrir un spectacle de qualité, souvent au grand désarroi du public.

**Tableau E – Nombre de matches disputés par le Stade Rennais UC de 1918 à 1932.**

| Saison    | Championnat de district LOFA | Championnat inter-district LOFA | Total championnat LOFA | Coupe de France | Matches Amicaux | Total saison |
|-----------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| 1918-1919 | 10                           | 0                               | 10                     | 5               | 5               | 20           |
| 1919-1920 | 6                            | 5                               | 11                     | 3               | 7               | 21           |
| 1920-1921 | 6                            | 6                               | 12                     | 1               | 11              | 24           |
| 1921-1922 | 10                           | 0                               | 10                     | 9               | 8               | 27           |
| 1922-1923 | 6                            | 4                               | 10                     | 6               | 15              | 31           |
| 1923-1924 | 10                           | 0                               | 10                     | 4               | 18              | 32           |
| 1924-1925 | 10                           | 8                               | 18                     | 2               | 17              | 37           |
| 1925-1926 | 10                           | 6                               | 16                     | 4               | 11              | 31           |
| 1926-1927 | 10                           | 0                               | 10                     | 2               | 17              | 29           |
| 1927-1928 | 11                           | 6                               | 17                     | 5               | 11              | 33           |
| 1928-1929 | 10                           | 1                               | 11                     | 5               | 14              | 30           |
| 1929-1930 | -                            | -                               | -                      | -               | 34              | 34           |
| 1930-1931 | -                            | -                               | -                      | -               | 32              | 32           |
| 1931-1932 | -                            | -                               | -                      | -               | 36              | 36           |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de C. Loire, *op. cit.*, 1994.

<sup>1</sup> Victoire le 19 février 1922 contre le Stade Lavallois, défaite le 21 janvier 1923 au Stade Nantais, défaite contre l'Armoricaine de Brest le 15 avril 1923, le 4 janvier 1925 match contre le Stade Quimpérois remis, victoire le 27 janvier 1929 à la Mellinet de Nantes et défaite à domicile le 10 mars 1929 contre le Stade Quimpérois, in C. Loire, *op. cit.*, 1994.

<sup>2</sup> Défaite le 2 avril 1923 à l'US Servannaise, défaite le 1<sup>er</sup> janvier 1924 à l'AS Cheminots de Rennes, victoire le 17 février 1924 à l'Étoile sportive de Combourg, défaite à domicile le 1<sup>er</sup> janvier 1925 face à l'US Servannaise, victoire le 25 décembre 1925 contre l'AF Garenne-Colombes et victoire le 27 décembre 1925 contre le Stade Havrais, in *Ibid.*, 1994. Voir pour le nombre total de matches disputés par le Stade Rennais entre 1918 à 1932 le Tableau E ci-dessus.

Ce n'est qu'au milieu des années 1920 lorsqu'ils vont percevoir les prémices d'une première crise de croissance des effectifs que les dirigeants vont mettre en place un « championnat » de France séparant symboliquement l'élite de la masse des joueurs en constante progression. En moyenne, de la saison 1919-20 à la saison 1924-25 la FFF gagnait 383 clubs et 13 444 licenciés par an. Pour la période suivante, de 1924-25 à 1929-30, les adhésions régressent à 135 clubs et 4 799 licenciés par an, c'est-à-dire trois fois moins ; évolution qui stagne à 152 clubs et 4 974 adhérents par saison de 1929-30 à 1938-39. La réforme de la Coupe de France du mois d'avril 1921, applicable à la saison 1921-22, qui divise l'épreuve en deux temps en est un des premiers exemples. La première phase est réservée aux clubs éliminés de la compétition la saison précédente au stade des 16<sup>ème</sup> de finale. Répartis en groupes régionaux<sup>1</sup>, ces équipes disputent deux à trois matches supplémentaires afin de se départager et former un groupe de 32 clubs qui rejoignent les 32 qualifiés d'office. Dans cette nouvelle formule, les clubs ont tout intérêt à atteindre d'une saison sur l'autre ce niveau de compétition, qui leur évite d'ajouter des rencontres supplémentaires à un calendrier régional déjà chargé. L'augmentation du nombre de ces matches qualificatifs où l'équipe perdante est sanctionnée sur le champ renforce l'aspect aléatoire de la Coupe de France. En combattant tout caractère élitiste « par la vérité du terrain », qu'on a voulu neutre pour les deux équipes, n'importe laquelle d'entre elles peut en théorie remporter cette coupe. Très tôt les joueurs sont conscients de la perversité de ce type de configuration compétitive.

Malgré cette réforme, la finale de la Coupe de France du 10 mai 1925 connaît, pour la première fois de sa courte histoire, sa plus grosse perte de fréquentation (moins 11 000 personnes) et perd aussi de l'argent. Elle se joue en effet devant 18 000 spectateurs, c'est-à-dire autant que quatre ans plus tôt, et dégage un « bénéfice » d'un peu plus de 90 000 francs, soit un « déficit » de 24 576 francs par rapport à la saison précédente. Jusqu'en 1932, bien que les recettes soient toujours plus conséquentes, les affluences

---

<sup>1</sup> Par exemple, la composition du troisième groupe de l'Ouest est la suivante : Stade Rennais UC, Armoricaïne de Brest, CS Rennais, Stade Nantais UC, Stade Quimpérois, Tour d'Auvergne de Rennes, AS Brestoïse et Stade Dinannais. Seuls le SRUC et l'AS Brestoïse se qualifieront pour les 32<sup>ème</sup> de finale. Les autres clubs de l'Ouest à s'être qualifiés de la même manière sont le SM Caen, l'US Quevilly, le SCO d'Angers et le CSB Angers. Le Stade Briochin et l'US Servannaise, quant à eux, étaient qualifiés d'office.

aux finales sont pourtant inégales. Cette année-là, l'instauration du championnat de France des clubs professionnels contribuant à hiérarchiser les équipes de manière beaucoup moins aléatoire qu'en Coupe de France, et donc de créditer leur renommée, va permettre de pérenniser et de fidéliser le public versatile de la Coupe jusqu'au début du second conflit mondial. Mais avant cela, il y a plus inquiétant pour les dirigeants fédéraux : la concurrence qu'engendrent les matches amicaux qui se multiplient et réunissent en règle générale des clubs de renom, plus particulièrement les lauréats de la Coupe de France. Car c'est bien celle-ci qui donne du crédit aux « grandes équipes » de l'époque, leur permettant de « monnayer » leurs prestations en matches dits d'« exhibition » auprès des dirigeants des clubs les plus modestes. C'est notamment le cas lors des nombreuses inaugurations de stades au moment où les équipements sportifs se développent à travers le pays. C'est aussi le cas pour certains dirigeants de club comme ceux du FC Sète qui, pour renflouer leurs caisses, « *se sont résolus, souvent à contrecœur, mais parce qu'il le fallait, à faire sortir leur équipe première et à l'envoyer un peu partout recueillir l'argent qu'on ne pouvait trouver dans sa propre ville.* »<sup>1</sup>.

La Fédération face à cette concurrence qu'elle juge déloyale instaure en janvier 1926 une compétition appelée « championnat de France ». Le Conseil national de la Fédération, présidé par J. RIMET, entérine un projet défendu par de Jean RIGAL, un ancien joueur du patronage de l'AF Garenne Colombes et adjoint depuis juillet 1922 du sélectionneur national G. BARREAU. La proposition de F. ABELLY, président de la Ligue du Sud-Est, et en arrière plan de celle de G. BAYROU, qui proposait d'organiser une compétition annuelle regroupant les seize meilleurs clubs français, n'a pas été retenue. Une nouvelle fois, la formule fédérale s'impose, fidèle à ses principes sélectifs des clubs, non pas par un choix arbitraire jugé immoral mais par le verdict des résultats réalisés en Coupe de France. La sélection des équipes de ce « championnat » s'effectue, en effet, parmi les lauréats des quinze ligues régionales métropolitaines existantes au prorata du nombre de leurs représentants s'étant qualifiés aux derniers 32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe. Répartis hiérarchiquement, comme leur nom l'indique, en trois divisions de cinq clubs — une « excellence », une « honneur » et une « promotion » (Cf. Tableau F page suivante) —, chacun d'entre eux dispute alternativement un match à domicile et un

---

<sup>1</sup> Bulletin du FC Sète du 13 octobre 1928, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 232.

à l'extérieur. Après ces quatre matches, seul le leader du groupe « excellence » est déclaré « champion de France ». Le CA Paris est le vainqueur de la première édition de 1926-27. Suivront le Stade Français en 1928 et l'Olympique de Marseille en 1929.

**Tableau F – Clubs participant au « championnat de France » 1926-27 et les ligues régionales représentées.**

| Divisions                                      | Ligues <sup>1</sup>    | Nombre de clubs affiliés à la ligue        | Nombre de licenciés affiliés à la ligue |
|--|------------------------|--|---|
| <b>"Excellence"</b>                            |                        |  |   |
| Amien AC                                       | Nord                   | 470.                                       | 24 532                                  |
| O Marseille                                    | Sud-Est                | 460.                                       | 16 911                                  |
| CA Paris                                       | Paris                  | 347.                                       | 13 468                                  |
| FC Rouen                                       | Normandie              | 311.                                       | 8 679.                                  |
| SC Bastidienne                                 | Sud-Ouest              | 136.                                       | 3 572.                                  |
| <i>Total "Excellence"</i>                      | <i>5 ligues</i>        | <i>1 724</i>                               | <i>67 162</i>                           |
| <b>"Honneur"</b>                               |                        |  |   |
| CO Saint-Chamond                               | Lyonnaise              | 372.                                       | 10 150                                  |
| SC Reims                                       | Nord-Est               | 285.                                       | 7 729.                                  |
| CA Messin                                      | Lorraine               | 222.                                       | 6 212.                                  |
| AS Valentigney                                 | Alsace                 | 156.                                       | 6 674.                                  |
| <i>Total "Honneur"</i>                         | <i>4 ligues</i>        | <i>1 035</i>                               | <i>30 765</i>                           |
| <b>"Promotion"</b>                             |                        |  |   |
| AC Clamecy                                     | Bourgogne              | 220.                                       | 4 340.                                  |
| AC Tours                                       | Centre-Ouest           | 164.                                       | 2 803.                                  |
| <i>Total "Promotion"</i>                       | <i>2 ligues</i>        | <i>384.</i>                                | <i>7 143.</i>                           |
| <b>Total "Championnat de France" 11 ligues</b> |                        | <b>3 143</b>                               | <b>105 070</b>                          |
| <b>Clubs absents</b>                           |                        |  |   |
|  | <b>Ligues absentes</b> | <b>Nombre de clubs affiliés à la ligue</b> | <b>Nombre de licenciés affiliés</b>     |
|  | Ouest                  | 236.                                       | 8 494.                                  |
|  | Centre                 | 151.                                       | 2 472.                                  |
|  | Midi                   | 61.  | 1 962.                                  |
|  | Auvergne               | 95.  | 1 234.                                  |
|  | Corse                  | 14.  | 719.                                    |
| <i>Total</i>                                   | <i>5 ligues</i>        | <i>557.</i>                                | <i>14 881.</i>                          |
| <b>Ensemble</b>                                |                        | <b>3 700</b>                               | <b>119 951</b>                          |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, pp. 105 et 106 ; P. Lanfranchi, *art. cit.*, in P. Arnaud, *op. cit.*, 1986, p. 271.

1 : Il s'agit des 16 ligues métropolitaines, de leurs clubs et leurs licenciés en 1932.

La deuxième intervention majeure des dirigeants fédéraux a consisté à interdire, en 1928, tous matches amicaux dans un rayon de 30 kilomètres pour les équipes de l'élite régionale lorsque se dispute le même jour un 16<sup>ème</sup> de finale de Coupe de France ou un match interligue. Il leur est aussi interdit d'organiser, dans la même ville et son

agglomération, des rencontres amicales pendant que se déroule une journée de championnat. Enfin, deux équipes inscrites au plus haut niveau du championnat régional, c'est-à-dire en division d'honneur (DH), ne peuvent jouer le même jour, dans la même ville. Ce qui, en fin de compte, revient à dire que chaque ville n'a le droit de présenter qu'une seule formation à ce niveau. La configuration du football français se singularise à nouveau de celle des autres grandes nations du football européen où de grands clubs professionnels cohabitent dans la même ville. Ainsi, à Londres, à Milan, à Madrid ou encore Munich, des équipes d'une même localité s'affrontent à l'occasion de véritables derbies<sup>1</sup>. Exclusivement dirigée vers les grands clubs régionaux, cette réglementation est l'aboutissement de toute une série de modifications et de réformes des compétitions locales, engagées depuis le début des années 1920<sup>2</sup>, dans le but d'impulser un regain d'intérêt auprès des dirigeants et des joueurs de plus en plus concernés par des matches à dimension nationale.

Que ce soit par la configuration compétitive de la Coupe de France, ou par celle des tournois « excellence », « honneur » et « promotion » de fin de saison, qui n'ont rien d'un véritable championnat en matches « aller-retour » pareils à ceux disputés dans chaque ligue régionale, et dont l'intérêt que lui portent les joueurs et le public reste finalement très relatif, la direction fédérale souhaite privilégier et valoriser la régularité des compétitions à l'échelle locale. Inversement, elle maintient les dimensions aléatoires et épisodiques des épreuves au niveau national pour limiter l'homogénéisation et l'expansion de la « marchandisation » du football sur tout le territoire. Ses dirigeants veulent de la même manière préserver le monopole de la définition légitime de ce que doit être et rester une épreuve à caractère national, organisation sportive quasi unique au sein des grandes nations européennes de football à cette époque-là. À quelques exceptions près — l'Angleterre et l'Écosse avant la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'Espagne, l'Union soviétique et la Norvège à partir de 1929 —, la France est l'un des quatre pays en Eu-

---

<sup>1</sup> Sur cette notion et l'exemple type d'un derby italien, voir « Le rouge et le noir : un derby turinois (23 février 1986) », in Christian Bromberger (avec la collaboration de Alain Hayot & Jean-Marc Mariottini), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, MSH, 1995, pp. 45 à 69.

<sup>2</sup> Se référer à l'exemple détaillé de l'organisation du championnat de la Ligue de l'Ouest en fin de chapitre.

rope à avoir institué en premier lieu la formule « coupe nationale » et par conséquent à compter une fédération de football sans championnat national jusqu'en 1932<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir le Tableau G en fin de chapitre.

Depuis de nombreuses années déjà la vitalité du marché du football est à chaque fois prouvée par la récurrence des « affaires » qui le secoue. Des formes plus ou moins légales d'indemnisation des footballeurs se multiplient, les présidents de clubs les plus ambitieux recrutent massivement des joueurs et des entraîneurs de nationalité étrangère<sup>1</sup>, et ceci, malgré les sanctions prises à leur encontre. L'inefficacité des nombreuses réformes fédérales mises en place, à partir du milieu des années 1920, pour endiguer ces pratiques est flagrante. D'autant plus que, sur les terrains, l'autonomisation progressive d'un cercle réduit de grands clubs, au sein desquels circulent toujours les mêmes joueurs, se précise au tournant des années 1930. La direction fédérale se confie alors la mission, dans l'intérêt du plus grand nombre de joueurs et de clubs, de constituer un marché des transferts en plein développement, sur lequel elle n'a qu'une autorité relative. Mais la régularisation de cette situation ne passera pas par la professionnalisation de l'administration des clubs et des footballeurs appartenant à l'élite du football français. Elle s'effectuera par l'instauration d'un professionnalisme grâce auquel les dirigeants fédéraux vont se donner les moyens de limiter, sinon de contrôler, les interconnexions du football haut niveau avec les modes d'autorégulation et d'autonomisation les plus efficaces de tous les corps de métier, à savoir l'économie marchande et le droit commun.

---

<sup>1</sup> Cet afflux de l'étranger est tel qu'en 1931 la FFF limitera à trois par club le nombre de ces joueurs autorisés à évoluer dans les compétitions qu'elle organise ou supervise.

Par ailleurs, au risque d'être dépossédée du « fonds de commerce » que représente cette élite et de se voir imposer de « l'extérieur » les règles d'organisation et de fonctionnement de nouvelles compétitions aussi lucratives sinon plus que la Coupe de France, la direction fédérale française n'a pas intérêt à demeurer indéfiniment à l'écart des pratiques marchandes qui régissent le haut niveau. C'est à cette condition seulement qu'elle peut se donner les moyens de maintenir les rapports de dépendance économique qu'elle exerce sur l'ensemble des clubs et des joueurs majoritairement les moins riches et les moins enclins à s'affranchir de sa domination. Pour se faire, elle redistribue, plus ou moins équitablement, une partie des « rentes » qu'elle perçoit principalement de la Coupe de France et des matches internationaux disputés de plus en plus régulièrement par l'équipe de France<sup>1</sup>. Il faut donc, à l'avenir, penser la Fédération française, et ses plus fervents partisans, non seulement comme l'instance organisatrice et administrative des compétitions, des clubs et de leurs joueurs, mais aussi comme un acteur à part entière de l'économie marchande du football dont les intérêts financiers et symboliques sont à défendre, principalement par la dénégation de ce qui constitue les éléments constitutifs du professionnalisme.

---

<sup>1</sup> Avant que ne soit organisée la première Coupe du monde en juillet 1930, l'équipe de France joue en effet cinquante-neuf rencontres amicales du 18 janvier 1919 au 25 mai 1930, dont cinq en compétition olympique lors des tournois de 1920, 1924 et 1928, c'est-à-dire à peu près cinq matches amicaux en moyenne par saison.

### **L'organisation du championnat de la Ligue de l'Ouest**

À partir de la saison 1919-20, le championnat de la Ligue de l'Ouest de football association (LOFA) est divisé en six districts. Chaque district est composé de deux groupes au sein desquels quatre clubs jouent la première partie du championnat<sup>1</sup>. Les leaders de chaque groupe se rencontrent en match interdistrict « aller-retour » avant de se disputer le titre de champion de la LOFA dans une phase finale opposant, aussi en match « aller-retour », les vainqueurs de chaque district. En 1921, la FFF crée la division d'honneur (DH) qui répartit désormais les clubs en deux groupes de six et cinq clubs sur un espace géographique beaucoup plus vaste<sup>2</sup>. La saison suivante, la majorité de ces équipes entame un championnat composé de trois groupes de quatre équipes ; leurs vainqueurs jouant toujours le titre de champion de l'Ouest en matches « aller-retour ». Le nombre de groupes de la division d'honneur est ramené à deux au début de la saison 1924-25 pour un même nombre de clubs. Ensuite, le championnat sera disputé par 16 clubs divisés en trois groupes<sup>3</sup>, et enfin jusqu'en 1929, il sera composé de 18 clubs dans une configuration identique avec un système de montée et de descente entre la DH et la division immédiatement inférieure, la première série.

---

<sup>1</sup> Composition du groupe A : Stade Rennais UC, Tour d'Auvergne Rennes, US Beauregard Laval, Stade Lavallois ; composition du groupe B : Club Sportif Rennais, Cadets de Bretagne, AS Cheminots Rennais, Drapeau de Fougères.

<sup>2</sup> Composition du groupe A : Stade Rennais UC, AS Cheminots Rennais, US Servannaise, Stade Lavallois, CSB Angers, US Le Mans ; composition du groupe B : CS Rennais, Armoricaïne de Brest, Stade Briochin UC, Stade Quimpérois, Stade Nantais UC.

<sup>3</sup> Composition du groupe A : Armoricaïne de Brest, AS Brestoïse, USO Brestoïse, Stade Briochin, Stade Quimpérois, US Douarnenez-Ploaré ; composition du groupe B : Stade Rennais UC, Drapeau de Fougères, Cadets de Bretagne, Dinard ASC, US Servannaise ; composition du groupe C : Cheminots Rennais, CSJB Angers, La Mellinet de Nantes, US Beauregard de Laval, Stade Lavallois.

**Tableau A1 – Recensement des départs et arrivées au SRUC entre 1906 et 1910.**

| Saison        | Départs | Ecart à la moyenne<br>des départs | Arrivées | Ecart à la moyenne<br>des arrivées | Arrivées moins<br>départs |
|---------------|---------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------|
| 1906-1907     | 7       | <b>-5,2</b>                       | 14       | 0,4                                | 7                         |
| 1907-1908     | 10      | -2,2                              | 9        | <b>-4,6</b>                        | -1                        |
| 1908-1909     | 16      | 3,8                               | 18       | <b>4,4</b>                         | 2                         |
| 1909-1910     | 11      | <b>-</b> -1,2                     | 14       | <b>-</b> 0,4                       | 3                         |
| 1910-1911     | 17      | <b>4,8</b>                        | 13       | -0,6                               | -4                        |
| Total/Moyenne | 61      | 12,2                              | 68       | 13,6                               | 7                         |

Source : Tableaux construits par nos soins à partir de C. Loire, *op. cit.*, 1994.

En gras, les écarts à la moyenne (départs et arrivées) supérieurs ou égaux à quatre.  
Les signes « + » et « - » en caractères gras indiquent les grandes tendances des flux de joueurs.  
L'approche des deux conflits mondiaux modifie légèrement ces tendances.

**Tableau A2 – Recensement des départs et arrivées au SRUC entre 1911 et 1917.**

| Saison        | Départs | Ecart à la moyenne<br>des départs | Arrivées | Ecart à la moyenne<br>des arrivées | Arrivées moins<br>départs |
|---------------|---------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------|
| 1911-1912     | 18      | -3,7                              | 24       | -0,1                               | 6                         |
| 1912-1913     | 21      | -0,7                              | 23       | -1,1                               | 2                         |
| 1913-1914     | 21      | -0,7                              | 20       | <b>-4,1</b>                        | -1                        |
| 1914-1915     | 27      | <b>-</b> 5,3                      | 18       | <b>+</b> -6,1                      | -9                        |
| 1915-1916     | 15      | <b>-6,7</b>                       | 30       | <b>5,9</b>                         | 15                        |
| 1916-1917     | 28      | <b>6,3</b>                        | 20       | <b>-4,1</b>                        | -8                        |
| 1917-1918     | 22      | 0,3                               | 34       | <b>9,9</b>                         | 12                        |
| Total/Moyenne | 152     | 21,7                              | 169      | 24,1                               | 17                        |

**Tableau A3 – Recensement des départs et arrivées au SRUC entre 1918 et 1923.**

| Saison        | Départs | Ecart à la moyenne<br>des départs | Arrivées | Ecart à la moyenne<br>des arrivées | Arrivées moins<br>départs |
|---------------|---------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------|
| 1918-1919     | 17      | 0,7                               | 17       | 0,5                                | 0                         |
| 1919-1920     | 26      | <b>9,7</b>                        | 19       | 2,5                                | -7                        |
| 1920-1921     | 13      | -3,3                              | 17       | 0,5                                | 4                         |
| 1921-1922     | 22      | <b>+</b> 5,7                      | 13       | <b>-</b> -3,5                      | -9                        |
| 1922-1923     | 11      | <b>-5,3</b>                       | 16       | -0,5                               | 5                         |
| 1923-1924     | 9       | <b>-7,3</b>                       | 17       | 0,5                                | 8                         |
| Total/Moyenne | 98      | 16,3                              | 99       | 16,5                               | 1                         |

**Tableau A4 – Recensement des départs et arrivées au SRUC entre 1924 et 1928.**

| Saison        | Départs | Ecart à la moyenne<br>des départs | Arrivées | Ecart à la moyenne<br>des arrivées | Arrivées moins<br>départs |
|---------------|---------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------|
| 1924-1925     | 17      | <b>5,4</b>                        | 5        | <b>-5,8</b>                        | -12                       |
| 1925-1926     | 8       | -3,6                              | 12       | 1,2                                | 4                         |
| 1926-1927     | 15      | 3,4                               | 7        | -3,8                               | -8                        |
| 1927-1928     | 8       | ■                                 | 10       | ■                                  | 2                         |
| 1928-1929     | 10      | -1,6                              | 20       | <b>9,2</b>                         | 10                        |
| Total/Moyenne | 58      | 11,6                              | 54       | 10,8                               | -4                        |

**Tableau A5 – Recensement des départs et arrivées au SRUC entre 1929 et 1931.**

| Saison        | Départs | Ecart à la moyenne<br>des départs | Arrivées | Ecart à la moyenne<br>des arrivées | Arrivées moins<br>départs |
|---------------|---------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------|
| 1929-1930     | 22      | 4                                 | 21       | 4                                  | -1                        |
| 1930-1931     | 14      | -4                                | 19       | 2                                  | 5                         |
| 1931-1932     | 18      | +                                 | 11       | +                                  | -7                        |
| Total/Moyenne | 54      | 18                                | 51       | 17                                 | -3                        |

**Tableau A6 – Recensement des départs et arrivées au SRUC entre 1932 et 1942.**

| Saison        | Départs | Ecart à la moyenne<br>des départs | Arrivées | Ecart à la moyenne<br>des arrivées | Arrivées moins<br>départs |
|---------------|---------|-----------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------|
| 1932-1933     | 10      | 0,4                               | 11       | -1,2                               | 1                         |
| 1933-1934     | 16      | <b>6,4</b>                        | 11       | -1,2                               | -5                        |
| 1934-1935     | 8       | -1,6                              | 9        | -3,2                               | 1                         |
| 1935-1936     | 7       | -2,6                              | 8        | <b>-4,2</b>                        | 1                         |
| 1936-1937     | 13      | 3,4                               | 13       | 0,8                                | 0                         |
| 1937-1938     | 13      | 3,4                               | 12       | -0,2                               | -1                        |
| 1938-1939     | 9       | ■                                 | 8        | ■                                  | -1                        |
| 1939-1940     | 7       | -2,6                              | 22       | <b>9,8</b>                         | 15                        |
| 1940-1941     | 11      | 1,4                               | 12       | -0,2                               | 1                         |
| 1941-1942     | 8       | -1,6                              | 13       | 0,8                                | 5                         |
| 1942-1943     | 4       | <b>-5,6</b>                       | 15       | 2,8                                | 11                        |
| Total/Moyenne | 106     | 9,6                               | 134      | 12,2                               | 28                        |

**Tableau C – Clubs ayant rencontré le Stade Rennais UC entre 1929 et 1932 en matches amicaux.**

| 1929-1930  | 1930-1931  | 1931-1932   |
|--|--|---|
| Club Français<br>FC Sochaux  | Club Français<br>FC Sochaux<br><b>O Marseille</b><br>CA Metz<br>CA Paris<br>FC Sète<br>Red Star  | Club Français<br>FC Sochaux<br>SC Nîmes<br>Excelsior AC Roubaix-Tourcoing   |
| Deportivo Bordeaux<br>La Bastidienne<br>US Suisse<br>St Bordeaux UC<br>Olympique Paris<br>USA Clichy<br>Stade Français<br>Stade Havrais  | Deportivo Bordeaux<br>La Bastidienne<br>US Suisse<br>SA Bordelais<br>FCG Bordeaux<br>CA XIV Paris<br>FC Levallois  | Deportivo Bordeaux<br><i>La Bastidienne</i><br>US Suisse<br>ES Juvisy<br><b>Iris Club Lillois</b><br>Le Havre AC  |
| <i>US St Servan</i><br><i>CSJB Angers</i><br>Cadets Bretagne<br><i>Drapeau Fougères</i><br><i>FC Lorient</i><br>Stade Nantais<br>Stade Dinannais<br><i>Dinard ASC</i><br><i>Stade Lavallois</i><br>Jeunesse Esch La Chapelle<br>CS Pola Esch La Chapelle | <b>US St Servan</b><br><i>CSJB Angers</i><br>Cadets Bretagne<br><b>AS Brestoise</b><br><b>Stade Lesnevien</b><br>Stade Quimpérois<br><b>Cheminots Rennais</b>  | <i>US St Servan et Malouine</i><br><i>SCO Angers</i><br><b>CO Cholet</b><br><b>AS Brestoise</b><br><b>FC Lorient</b><br><b>Stade Nantais</b><br><b>Stade Briochin</b><br><b>En Avant Guingamp</b><br><b>Stade Morlaisien</b><br><b>Véloce Vannetais</b> |
| <b>SV Munich 1860</b><br><i>Stuttgart Kickers</i><br>Duisbourg Spielverein<br>SKMS Brno  | SV Munich 1860<br>FC Malines<br>CA Sporta Luxembourg<br>SK Victoria Zizkov<br>Comté de Kent<br>First Tower Jersey<br><b>Avant-Garde Tunisienne</b><br><b>Italia Tunis</b><br><b>US Tunisienne</b><br>Weiner AC | Budai II<br>Stuttgart Kickers<br>CA Spotra Luxembourg<br>SK Victoria Zizkov<br>Garanty Club<br>Klipest FC<br>Mansfield Town FC<br>FC Concordia Bâle<br>Sportovni Klub Kladno<br>SK Nachod<br>NAC Oradéa<br>AFK Kosire Prague                            |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de C. Loire, *op. cit.*, 1994.

En caractères italiques, les matches « aller-retour ».

En caractères gras, les matches joués à l'extérieur.

**Tableau G – Années des premiers vainqueurs des championnats et coupes nationales en Europe.**

| <b>Pays</b>     | <b>Année du 1er vainqueur<br/>du championnat national</b> | <b>Année du 1er vainqueur<br/>de la coupe nationale</b> |
|-----------------|---|---|
| Angleterre      | 1889  | 1872  |
| Ecosse          | 1891  | 1874  |
| Irlande du Nord | 1891  | 1948  |
| Belgique        | 1896  | 1954  |
| Pays-Bas        | 1898  | 1957  |
| Italie          | 1898  | 1936  |
| Suisse          | 1898  | 1926  |
| Hongrie         | 1901  | 1910  |
| Allemagne       | 1903  | 1935  |
| Suède           | 1904  | 1941  |
| Finlande        | 1908  | 1955  |
| Luxembourg      | 1910  | 1945  |
| Roumanie        | 1911  | 1949  |
| Danemark        | 1913  | 1954  |
| Pologne         | 1921  | 1951  |
| Portugal        | 1922  | 1939  |
| Yougoslavie     | 1923  | 1947  |
| Tchécoslovaquie | 1925  | 1961  |
| Autriche        | 1927  | 1959  |
| Espagne         | 1929  | 1902  |
| France          | 1933  | 1918  |
| URSS            | 1936  | 1936  |
| Norvège         | 1937  | 1902  |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de « Mundial Football. Année 1976-1977 », Paris, Mundial-Sport diffusé par ODIL, 1976.

## CHAPITRE 3

### Le maintien d'un professionnalisme « euphémisé »

L'institutionnalisation du professionnalisme se réalise en 1932. Contrairement à ce que raconte l'histoire officielle communément admise, elle ne se résume pas à la « résignation » de dirigeants fédéraux contraints de reconnaître un « état de faits »<sup>1</sup>. En fait, son « instauration » officialise l'emprise de la Fédération sur l'économie marchande du football français. Elle réaffirme du même coup son autorité sur l'élite footballistique, ainsi que celle des patronages patronaux sur les footballeurs. Par ailleurs, si dans les esprits et l'intérêt des « législateurs » fédéraux, la professionnalisation du football de haut niveau revêt un caractère résolu et achevé, suite aux réformes qu'ils entreprennent, ils ne vont pas définir pour autant le professionnalisme par rapport aux exigences spécifiques que demande sa mise en application. Ainsi, plus qu'à travers les textes administratifs qui certifient en apparence de son existence, c'est dans l'appréhension et la formation même de l'élite française que l'on observe en réalité

---

<sup>1</sup> A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 246, et A. Wahl, *art. cit.*, 1998.

l'« euphémisation » des contours du professionnalisme fédéral et son faible degré d'autonomie. Les comparaisons avec le cyclisme professionnel et avec les conditions et les principes de structuration du football de haut niveau en Angleterre, en Italie, en Allemagne permettront de dire en quoi la construction du professionnalisme en est, malgré des aménagements successifs, une forme bâtarde et d'en évaluer les particularités.

La validité et le maintien de ce « professionnalisme euphémisé » s'opèrent tout d'abord par la socialisation fédérale des joueurs ou, pour le dire autrement, par la « fédéralisation » de l'économie du football recentrée autour de l'équipe de France. La place des sélections nationales, liée au mythe fondateur de l'universalité du football, accrédité par la Fédération internationale, dont la présidence et le secrétariat général seront tenus jusqu'au début des années 1950 par Jules RIMET et H. DELAUNAY, va être renforcée par leur projet de Coupe du monde entrepris en 1926 et finalisé en 1930. Ainsi, toutes les formes de désintéret et de bénévolat<sup>1</sup> que cette structuration impose vont favoriser la diffusion, l'inculcation et l'incorporation de dispositions selon lesquelles les individus seront enclins à se penser, à penser, à décrire et à énoncer<sup>2</sup> l'ensemble de leurs activités sur l'espace footballistique en terme de *devoirs* et d'intérêt général plutôt qu'en

---

<sup>1</sup> Caractéristique, selon Max Weber, de la fraternité qui se manifeste au sein d'une communauté de voisinage, « l'aide » ou le « travail bénévole » n'entre pas dans la sphère marchande. Voir M. Weber, *Économie et société/2*, *op. cit.*, 1995, pp. 85 à 90. Toutefois, Gildas Loirand rappelle à ce sujet que « lorsqu'on parle du bénévolat, il y a toujours un risque de réification et d'autonomisation d'une population qui est bien loin de partager la même "éthique" du service gratuit. », G. Loirand, « Crise du bénévolat ou bénévolat en crise ? Un aspect des tensions et contradictions à l'intérieur des clubs sportifs », in J.-P. Augustin & Jean-Paul Callède (textes réunis par), *Sport, relations sociales et action collective*, Actes du Colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Talence, Maison des sciences de l'homme d'aquitaine, 1995, p. 542.

<sup>2</sup> Parce qu'ils sont ralliés à la cause de la Fédération, la majorité des dirigeants qui en font partie et certains footballeurs « ne trouvant rien à redire au monde social tel qu'il est, ils s'efforcent d'imposer universellement, par un discours tout empreint de la simplicité et de la transparence du bon sens, le sentiment d'évidence et de nécessité que ce monde leur impose ; ayant intérêt au laisser-faire, ils travaillent à annuler la politique dans un discours politique dépolitisé, produit d'un travail de neutralisation ou, mieux, de dénégation, qui vise à restaurer l'état d'innocence originaire de la doxa et qui, étant orienté vers la naturalisation de l'ordre social, emprunte toujours le langage de la nature. Le langage non marqué politiquement se caractérise par une rhétorique de l'impartialité, marquée par les effets de symétrie, d'équilibre, de juste milieu, et soutenu par un ethos de bienséance et de décence, attesté par l'évitement des formes les plus violentes de la polémique, par la discrétion, le respect affiché de l'adversaire, bref, tout ce qui manifeste la dénégation de la lutte politique en tant que lutte. Cette stratégie de la neutralité (éthique) trouve son accomplissement naturel dans la rhétorique de la scientificité. », P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 155.

terme de *droits* et d'intérêts privés. Le principal enjeu pour la FFF est donc de produire et de reproduire les conditions nécessaires à la croyance dans la prééminence des fonctions moralisatrices et socio-éducatives du football professionnel fondées sur une organisation, un discours et des stratégies qui dénie tout un pan de ses réalités économiques, juridiques et socioprofessionnelles. Elles sont renforcées par l'intervention de l'État qui, au début des années 1940, entrera en concurrence avec la direction fédérale pour le monopole de l'administration du football professionnel.

## La construction du professionnalisme

La professionnalisation du football et des footballeurs n'est pas retardée par le rapport de force disproportionné entre d'un côté quelques dirigeants de grands clubs et une minorité de joueurs, dont les conditions d'exercice du football demandent pourtant à être actualisées et régularisées, et d'un autre côté les défenseurs de « l'amateurisme intégral ». En réalité, c'est la convergence des conceptions et des profits économiques de la majorité des dirigeants du football français qui, dans leurs intérêts, reconnaissent explicitement dans le professionnalisme une pratique sportive qui doit être superficiellement préservée de l'emprise économique. Les commissions fédérales qui se succèdent de janvier 1929 à janvier 1932, date à laquelle les textes régissant le professionnalisme seront adoptés, regroupent logiquement une majorité de membres du bureau fédéral<sup>1</sup> ainsi que les représentants des grands clubs<sup>2</sup> et des ligues régionales<sup>3</sup>. En revanche, si les journalistes des presses « fédérale » et généraliste y participent également par l'intermédiaire d'A. DUCHENNE, M. PEFFERKORN, E. GAMBARDELLA<sup>4</sup> et G. HANOT, ce

---

<sup>1</sup> On y retrouve bien sûr, J. RIMET (président FFF) et H. DELAUNAY (secrétaire général), A. PILLAUDIN (trésorier) et P. POCHONNET (membre).

<sup>2</sup> Principalement G. BAYROU (FC Sète), E. FOLLIARD (Stade Rennais), H. JOORIS (Olympique Lillois).

<sup>3</sup> Pour les plus présentes d'entre elles, H. JEVAIN (Ligue de Paris), G. LÉVY (Ligue d'Alsace) et F. ABELLY (Ligue du Sud-Est).

<sup>4</sup> Au tournant des années 1930, son expérience à la direction du service des sports du quotidien d'informations *Le Sud* échoue. Il intègre par la suite les rédactions de nombreux journaux spécialisés ou pas, régionaux et parisiens, comme *Le Républicain du Gard*, *L'Intransigeant*, *Match* et *Football*. Voir R. Andréani, *art. cit.*, in Actes du 116<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes, *op. cit.*, 1992.

dernier est le seul à avoir collaboré à ses débuts au journal *L'Auto*. À l'heure des débats du professionnalisme, auxquels les journalistes de la presse spécialisée ne sont pas conviés, G. HANOT est même devenu rédacteur en chef du *Miroir des Sports*. Ainsi, jusqu'en janvier 1931, les projets de formalisation du professionnalisme ne transforment en rien les conditions d'exercice du football de haut niveau. Ils s'évertuent à préserver les footballeurs et les clubs des profits dont ils pourraient bénéficier en intégrant à part entière l'espace de production et de diffusion des biens matériels (ne serait-ce que les équipements) et culturels (principalement la presse) qu'ils contribuent activement à développer à travers le spectacle footballistique qu'ils proposent.

Alors que l'institution du professionnalisme est massivement votée au Conseil national du 17 janvier 1931 (128 voix contre 20, dont 13 voix de la Ligue de Paris, plus l'abstention de J. RIMET), la commission présidée par G. LÉVY<sup>1</sup>, et qui a la charge de définir le statut du joueur professionnel, fait place à deux présidents de club « extra-fédéraux », Sam WYLER et Jean BERNARD-LÉVY. Le premier est directeur commercial des usines Peugeot, proche collaborateur du président du FC Sochaux qui vient de créer la Coupe du même nom. Le second est homme d'affaires, directeur d'un important cabinet immobilier. Coutumiers du recrutement d'internationaux français, de joueurs et d'entraîneurs étrangers auxquels ils trouvent sans problème des emplois<sup>2</sup> — à la différence de G. BAYROU ou d'E. FOLLIARD qui en tant que négociants n'ont ni les mêmes moyens ni les mêmes facilités de recruter pour soutenir à longterm cette concurrence —, leur participation à la rédaction des différents statuts prévus pour le mois de juin modifie l'ordonnancement du calendrier des réformes. En mai 1931, G. BAYROU, qui à l'automne précédent avait déjà proposé la constitution d'une ligue professionnelle, s'empresse alors, avec le concours du président lillois, Henri JOORIS, de G. HANOT, E. GAMBARDELLA et M. PEFFERKORN, de contacter une vingtaine de clubs pour mettre au point un championnat de France auquel participeraient des clubs dits « amateurs ». En outre, ils souhaitent la création d'une ligue interrégionale sous tutelle fédérale dont les joueurs auraient le statut de « semi-professionnels », se définissant en fonction de ce

---

<sup>1</sup> Voir l'illustration page suivante.

<sup>2</sup> J. BERNARD-LÉVY prendra exemple sur Pierre Peugeot lorsqu'il décide, en février 1932, de créer de toutes pièces le Racing Club de Paris, sur les bases du Racing Club de France, pour participer au premier championnat de France professionnel.

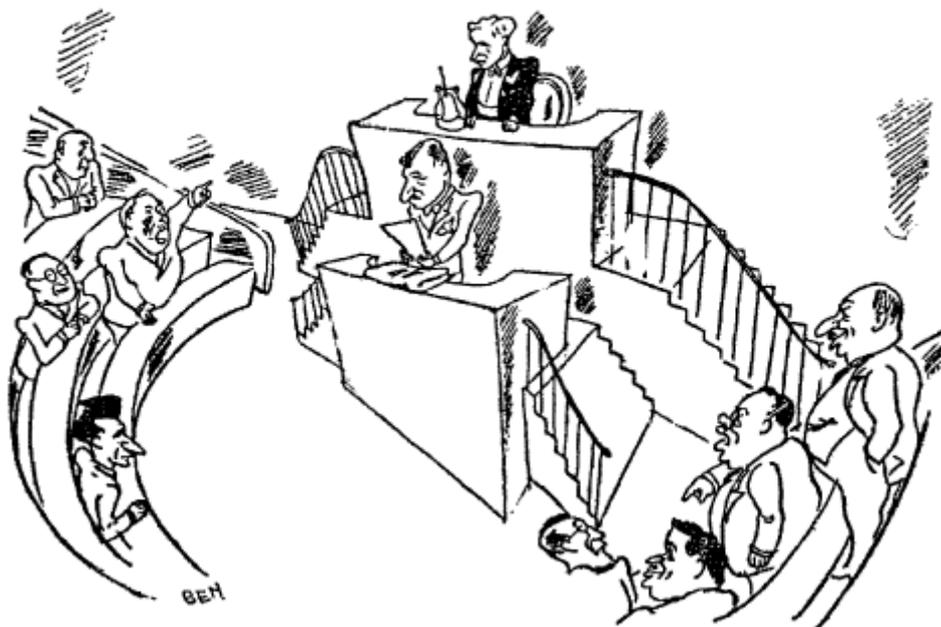
qu'il convient de ne pas faire, plus que de ce qu'il faut faire, pour être catalogué dans la catégorie des joueurs « non-amateurs ».

---

Représentation des débats du professionnalisme par la presse fédérale.

---

## Tandis que le parlement du football tenait ses assises à Paris



---

Source : Dessin paru le 22 janvier 1931 dans *Football*, in J.-Y. Guillain, *op. cit.*, 1998, p. 64.

Légende : Au fauteuil présidentiel : M. Jules RIMET ; à la tribune : M. Georges LÉVY, rapporteur de la commission du « [joueur] rétribué ». À gauche (donc à l'extrême droite) : MM. JEVAIN, VEIL (le bras levé), DREYFUS et CORRE ; à droite : M. BAYROU réplique au capitaine et M. JOORIS considère avec satisfaction le début. Assis à leur gauche : M. POCHONNET qui se retourne et M. ABELLY, de profil.

La question du statut du joueur professionnel est finalement réglée lors du Conseil national du 13 juin qui entérine un premier texte précisant que la signature d'un contrat par les joueurs est subordonnée à l'homologation fédérale de celle de leurs licences : « Le footballeur professionnel obtient cette qualité, soit par la signature d'une licence consécutive à l'enregistrement d'un contrat le liant à un club, soit par décision

de la FFF. En aucun cas, une licence pro ne pourra être délivrée à un footballeur de moins de dix-huit ans. »<sup>1</sup> D'une durée minimale d'un an, sauf en cas de résiliation, les contrats types que propose la Fédération sont rythmés par le temps sportif. Les signatures ne sont, en effet, autorisées qu'au cours de l'intersaison et les joueurs ne sont susceptibles de changer de club qu'entre le 1<sup>er</sup> et le 31 juillet, si leur contrat n'est pas renouvelé le mois précédent. À partir du moment où ce contrat n'arrive pas à terme, il est recommandé aux joueurs de ne « faire appel » qu'auprès des « juridictions » fédérales compétentes, en particulier pour les problèmes liés à leur mutation. Ils doivent ainsi nécessairement leur apporter des justificatifs n'ayant aucun rapport avec les raisons compétitives et marchandes à l'origine de leur changement de club. Or, au sujet des conditions financières des mutations, les articles 6 et 8 du statut du joueur entrent en contradiction. Le premier stipule qu'« un club ne pourra refuser l'autorisation de mutation à un joueur que tant qu'il ne sera pas en mesure de lui assurer, par contrat, un salaire égal, par son montant et sa durée, à celui qui lui serait garanti par un autre club », autrement dit lui offrant de meilleures conditions salariales pour jouer au football, alors que le second met l'accent sur l'interdiction « de promettre ou d'accorder à des joueurs des allocations spéciales pour les engager à changer de club, de même qu'il est interdit de remettre à un joueur une somme de la main à la main à l'occasion de sa mutation. » Par ailleurs, le fait d'acquérir le statut professionnel dans une structure associative soustrait les joueurs du droit commun des salariés et, tout à la fois, leur ôte le pouvoir d'infléchir ou de contester les décisions de leurs dirigeants, notamment lors des assemblées générales, par la perte du droit de vote et d'éligibilité attribuée à tout individu licencié dans un club de football. Dans ce contexte, le contrat de travail d'un footballeur relève plus d'un rapport de subordination communautaire, au sens weberien du terme, que d'un rapport salarial de droit commun<sup>2</sup>.

Ce n'est qu'à la mi-janvier 1932 que le statut des clubs « autorisés à utiliser des joueurs professionnels », un an après avoir défini celui des joueurs parmi lesquels seuls ceux sous contrat disputeront le championnat de France, est exposé par G. BAYROU. Les clubs, en nombre réduit, autorisés à rétribuer des joueurs, dont le salaire plafonné est

---

<sup>1</sup> J. de Ryswick, *art. cit.*, in Ligue nationale de football, *op. cit.*, 1982, p. 21.

<sup>2</sup> J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, pp. 341 et 342.

déterminé par leur emploi principal, conservent le statut associatif de la loi 1901, antithèse des sociétés commerciales. Ils peuvent par conséquent faire jouer dans une même équipe des joueurs rétribués avec ceux qui ne le sont pas, et les faire participer aux différentes compétitions prévues à cet effet, soit uniquement réservées aux clubs de la première ou de la seconde catégories, voire accueillant les deux types de clubs. Logiquement deux commissions principales, celle du « Championnat de France professionnel » et celle du « Classement et du statut des joueurs professionnels », seront chargées de faire respecter l'ensemble des textes unanimement adoptés par le Conseil national de la Fédération des 16 et 17 janvier. Elles sont respectivement présidées par E. GAMBARDELLA et G. HANOT qui se secondent mutuellement dans chacune d'entre elles<sup>1</sup>. Pour finir, la FFF s'est réservée le pouvoir de choisir les clubs qui pourront obtenir le statut de club « autorisé ».

Pour mieux saisir encore les nuances de la « fédéralisation » administrative du football professionnel, les repères qu'offre le processus d'autonomisation du cyclisme professionnel tel qu'il s'est produit au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle, puis transformé à la fin des années 1920, sont autant d'éléments pour montrer à quel point le professionnalisme du football français est, pour le moins, euphémisé. Bien que le cyclisme soit un sport individuel, comme l'est l'automobile dont l'origine sociale de ses pratiquants est nettement moins populaire que celle du vélo<sup>2</sup>, il offre vis-à-vis du football des perspectives d'analyses d'une authentique professionnalisation du sport. Celle-ci met tout d'abord en évidence la légitimité sociale de la première forme de « marchandisation » d'une activité sportive en rapport avec le développement de son industrie et de son commerce. Simultanément, la presse écrite en plein essor — vecteur médiatique indispensable à l'époque pour la démocratisation des biens matériels et culturels — ajoute à ses fonctions de communication et de support publicitaire une entreprise sportive. Le cyclisme

---

<sup>1</sup> G. HANOT est vice-président, avec S. WYLER, de la commission du Championnat de France dont les plus éminents des sept membres indépendants sont J. BERNARD-LÉVY et M. PEFFERKORN et les délégués fédéraux H. JOORIS et G. LÉVY et J. CAUDRON du comité de sélection de l'équipe de France de 1930 à 1936. E. GAMBARDELLA est vice-président de l'autre commission qui compte quatre membres indépendants et deux délégués fédéraux dont A. PILLAUDIN et A. MAILLET.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet Paul Yonnet, *Jeux, modes et masses, 1945-1985*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 158 et 259.

professionnel naît de l'interdépendance économique entre l'espace industriel et l'espace de la presse écrite. Sur chacun de ces deux espaces s'engage une lutte pour la maîtrise du monopole de leur marché respectif : les cycles pour les uns et l'information sportive pour les autres. À la fin des années 1920, le professionnalisme « industriel » du cyclisme, essentiellement organisé en fonction de l'économie des biens matériels, est remis en cause lorsque le directeur du Tour de France, Henri DESGRANGE, décide d'affranchir son épreuve, et les coureurs qui la disputent, de la domination des industriels du cycle, qui, selon lui, faussent la compétition, afin d'imposer dans ses propres intérêts de nouvelles règles du jeu.

Depuis 1868, les organisateurs de courses distinguent deux catégories de coureurs cyclistes autorisés à participer à l'ensemble des courses. D'un côté, les « *amateur[s]* pratiquant la vélocipédie par agrément et qui, les prix fussent-ils en numéraires, pren[nent] part à des courses en se servant d'une machine [leur] appartenant, participant à des compétitions et qui n'[ont] en vue que le gain du prix et les paris qu'il[s] pourrai[en]t engager » ; de l'autre les « *professionnel[s]* trouvant dans la pratique de la vélocipédie des moyens d'existence, utilisant une machine ne [leur] appartenant pas et la faisant valoir dans l'intérêt du propriétaire (fabricant ou marchand de vélocipèdes, par exemple), recevant un salaire quelconque pour courir. »<sup>1</sup> Par leurs statuts, les coureurs professionnels sont avant tout, comme l'écrit J.-M. Faure, les « représentants de commerce d'un genre un peu particulier »<sup>2</sup> d'industriels qui les paient et leur fournissent leur outil de travail. Attirant les meilleurs d'entre eux, ils forment des équipes très compétitives en leur proposant des contrats et des conditions de travail sportif optimales (entraîneurs, manager, assistance technique, etc.), bien que celles-ci soient devenues inhumaines<sup>3</sup>. Indistinctement organisées par les industriels eux-mêmes ou par des quotidiens à grand tirage<sup>4</sup>, les courses sont le lieu de démonstrations de fia-

<sup>1</sup> Pierre Chany, *La fabuleuse histoire du cyclisme*, Paris, La Martinière, 1995 (1<sup>ère</sup> Éd. ODIL 1975, 2<sup>ème</sup> Éd. Nathan 1988), p. 27.

<sup>2</sup> J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, p. 347.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les nombreux récits rapportés par Philippe Gaboriau sur les conditions de travail inhumaines subies par les coureurs lors des nombreuses courses au début du siècle, in P. Gaboriau, *Le Tour de France et le vélo – Histoire sociale d'une épopée contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1995.

<sup>4</sup> À titre d'exemple parmi la multiplication des compétitions au tournant du siècle, MICHELIN

bilité, de robustesse des machines et sont là pour prouver la solidité du matériel et, à l'occasion, le sérieux de ses constructeurs. Dans le seul souci commercial de vanter les propriétés et les qualités de leurs vélos respectifs comme principal argument de vente, ces entreprises s'affrontent ainsi au travers des courses dont l'objectif est la victoire, quels que soient les moyens utilisés pour y accéder.

La logique compétitive, imposée par les industriels et les commerçants de cycles qui sont pourtant minoritairement représentés par leurs coureurs au sein du peloton du Tour de France<sup>1</sup>, est quantifiable en termes de ventes réalisées sur le marché français. Le parc de bicyclettes est de 130 000 vélos en 1893, de 2 500 000 en 1908 et de 9 000 000 en 1936. Il augmente en moyenne de 49 000 unités par an entre 1893 et 1898 puis de 200 000 entre 1898 et 1913. En revanche, il stagne à 239 000 unités de plus par an entre 1913 et 1936. Les équipes de marques avaient été interdites au départ du Tour entre 1919 et 1924, avant d'en être exclues à partir de 1930 au profit d'équipes nationales. Dans le même temps, le nombre annuel d'exemplaires quotidiennement vendus du journal *L'Auto*, spécialisé dans le vélo, qui n'avait cessé d'augmenter depuis le début du siècle, voit ses tirages moyens stagner au milieu des années 1920. La croissance des ventes ne reprendra qu'à partir de 1930 pendant seulement trois ans avec en moyenne 360 000 exemplaires. Largement en baisse durant toute cette période, cette moyenne des tirages est cependant rehaussée par les records de ventes réalisés — elles sont multipliées par deux — particulièrement au mois de juin et juillet au cours desquels se déroule le Tour de France. Elles ont atteint 605 000 en 1930 et 730 000 exemplaires en 1933. La presse sportive dont le monopole reviendra une douzaine d'années plus tard au quotidien *L'Équipe*, descendant de *L'Auto*, créé par Jacques GODDET qui rachètera en

---

organise la course « Paris/Clermont-Ferrand » en 1892. Maurice PEREZ et Théophile VIENNE – patrons des filatures de Roubaix, directeurs du vélodrome du Parc Barbieux – associés à Louis MINANT, rédacteur en chef de *Paris-Vélo*, mettent sur pied en 1896 la course « Paris/Roubaix ». Pierre GIFFARD, rédacteur en chef du *Petit Journal*, sur lequel il s'appuiera pour fonder en 1892 avec P. ROUSSEAU l'un des premiers journaux sportifs *Le Vélo*, crée le « Paris/Brest/Paris » en 1893 qu'Henri DESGRANGE lui rachètera seulement deux mois après la création de son journal *L'Auto-Vélo* en janvier 1903.

<sup>1</sup> En 1910, plus de 80 % (110 sur 136) des coureurs participant au Tour de France sont des « isolés, [c'est-à-dire] soit des fanatiques du vélo qui s'équipent à leurs propres frais, soit des mécaniciens, maçons, paysans à qui l'on a remis le fruit d'une collecte pour monter à Paris prendre le départ. », in P. Gaboriau, *op. cit.*, 1995, pp. 31 et 32.

1946 le *France Football* officiel qui « appartenait en propre »<sup>1</sup> à J. RIMET, ne retrouvera cet essor qu'après le second conflit mondial.

Pour l'industrie du cycle comme pour celle de la presse, tout se passe comme si en dehors de cette formidable vitrine qu'est le Tour de France, le cyclisme ne faisait plus recette. Devant le désintérêt grandissant du public pour « la petite reine », qu'ils soient spectateurs, consommateurs et pratiquants en loisir, les dirigeants des instances du cyclisme, et principalement ceux de l'Union vélocipédique de France (UVF) qui délivrent aussi bien des licences pour professionnels que pour coureurs amateurs ou « indépendants »<sup>2</sup>, demandent ouvertement le soutien financier et politique des pouvoirs publics. Remise en cause suite aux versements de subventions de l'État perçues comme arbitraires et dénoncées en 1909 par un journaliste de *L'Est-sportif*, l'UVF réaffirme sa volonté de réhabiliter son image en axant ses directives sur un terrain moins économique et plus social<sup>3</sup>. Agréée par le ministère de la Guerre, placée sous la tutelle de Raymond POINCARÉ, alors Président de la République, elle est officiellement déclarée « fédération mutuelle d'encouragement au sport et préparation au cyclisme militaire » à partir de 1913. Ce partenariat officiellement déclaré entre l'UVF et l'État montre les intérêts partagés de l'une et l'autre de ces institutions concernant l'expansion et la relance d'un marché national du cycle au moment même où celui-ci, après avoir été florissant au tournant du siècle, ne croît plus que faiblement après le premier conflit mondial.

---

<sup>1</sup> Olivier Margot & Serge Laget (sous la direction de), *L'Équipe. La Coupe du monde 1930-1970*, Livre I, Paris, SNC *L'Équipe*, 1997, p. 7.

<sup>2</sup> Bien que ces coureurs n'aient pas signé de contrat avec des industriels du cycle, les règlements de l'UVF les autorisent à participer aux courses réservées aux professionnels et *a fortiori* à celles des amateurs. Regroupant des cyclistes d'un bon niveau, ce statut concilie en quelques sortes des pratiquants ni tout à fait amateur, ni tout à fait professionnels. Au milieu des années 1920, Henri DELAUNAY proposera sans succès pour les footballeurs de reprendre le terme d'« indépendant » et son cadre statutaire pour désigner la catégorie des joueurs autorisés à recevoir un manque à gagner dans le cadre fédéral.

<sup>3</sup> Cette volonté avait été engagée dès 1907 au congrès de Dijon où son président, M. HUMBERT, député de la Meuse, proposa de réformer l'Union en « mutuelle épargne et mutuelle accident prenant exemple sur les différents automobile-clubs. », Robert Joseph, « Jeux et enjeux des concurrences entre fédérations sportives régionales (1895-1914) », in P. Arnaud (sous la direction de), *op. cit.*, 1987, p. 306.

De son côté, Henri DESGRANGE impute la perte des lecteurs de *L'Auto*, notamment aux périodes estivales où celui-ci enregistre ses meilleurs scores, à la dimension compétitive du Tour de France, toujours plus présente et imposée par les firmes ayant investi dans le développement du marché national de la bicyclette et dont l'avenir commercial dépend. Disputée dans cette logique par quelques équipes de marques réunissant les meilleurs coureurs de l'époque, cette épreuve finit par être systématiquement remportée à partir des années 1923-24 par des cyclistes de nationalité étrangère<sup>1</sup>. Ces victoires sont aussi, selon H. DESGRANGE, en partie responsables de la désaffection du public français à l'égard de sa course et de son journal qui n'en est plus le principal chroniqueur<sup>2</sup>. Souhaitant sauvegarder le monopole de la diffusion de l'information vélocipédique, puisque la presse généraliste détient celui du football, ainsi que la direction de son événement sportif le plus important<sup>3</sup>, il suscite dans un premier temps, dans le numéro de *L'Auto* du 18 août 1925, le concours de l'État pour que celui-ci s'investisse auprès des athlètes de haut niveau et prenne, en quelque sorte, la place des industriels. Or, pour seule réponse, le ministère des Affaires étrangères accordera un supplément de subvention pour développer le tourisme sportif et non pas le sport d'élite en lui-même.

Devant l'indifférence des pouvoirs publics, il décide autoritairement d'écarter une nouvelle fois du Tour, au mois de mai 1930, les équipes représentant les constructeurs et les concessionnaires de cycles. Désormais, celles qui formeront son peloton ne regrouperont plus les coureurs selon leurs performances, ni leurs expériences sportives ou encore leur palmarès mais simplement en fonction de leur nationalité, et ceci quel que soit leur niveau. Ainsi, en déclarant que « rien ne s'opposera désormais à ce que les

---

<sup>1</sup> Henri PELISSIER est le seul Français, en 1923, à avoir gagné le Tour sur les onze éditions d'après guerre. Six Belges, deux italiens et deux Luxembourgeois s'en sont partagés la première place jusqu'en 1929. Les Français n'inscriront à nouveau leurs noms à ce palmarès qu'aux cinq épreuves suivantes, de 1930 à 1934.

<sup>2</sup> À partir des années 1930, le Tour de France mobilisera toujours plus de moyens et de personnel. En 1938, *Le Petit Parisien* y envoie 30 collaborateurs, 8 voitures, 3 motos et *Paris Soir* 40 journalistes, 10 voitures, 8 motos et 1 avion, in C. Bellanger & alii., *op. cit.*, Tome 3, 1972, p. 480. Voir aussi C. Delporte, *op. cit.*, 1999, p. 245.

<sup>3</sup> Contrairement à ce qu'il laisse entrevoir par son emprise et les décisions quasi discrétionnaires qu'il prend concernant le Tour de France, Henri DESGRANGE n'en est pas le propriétaire, pas plus du journal qui organise l'épreuve. N'étant pas actionnaire de *L'Auto*, son principal souci se focalise sur les ventes du quotidien dans la mesure où il est intéressé financièrement au chiffre d'affaires.

*meilleurs gagnent* »<sup>1</sup>, il rompt avec la logique compétitive telle qu'elle était mise en pratique et essentiellement orientée en vue des profits commerciaux que les fabricants et les vendeurs de bicyclettes pouvaient en tirer. En leur tournant le dos et fort de la popularité d'une course devenue traditionnelle, H. DESGRANGE pense reporter l'ensemble des bénéfices sur la commercialisation de son journal, tout en rappelant que cette perspective est totalement désintéressée : « *J'ai pu fonder des entreprises nombreuses ; j'ai pu, comme chacun doit le faire ici-bas, défendre mes intérêts... Je puis, surtout dans la pensée de mes adversaires, passer pour un homme préoccupé de ses intérêts matériels avant tout. Je me console à la pensée que mes amis savent bien que les gestes purement sportifs sont ceux encore qui me donnent les meilleures joies* »<sup>2</sup>. Dans le même article, en s'appuyant sur les conceptions éducatives du sport prônées par Coubertin, il rappelle que sa mission est avant tout de moraliser la jeunesse et de « *faire de ceux-ci [les jeunes lecteurs] des hommes équilibrés, nets, propres au moral comme au physique, avec de beaux regards bien droits, avec des regards magnifiques d'amateurs ; à défaut, avec des regards très francs de professionnels, jamais avec des regards d'amateurs marrons. Faire de nos lecteurs de bons Français courageux, braves, honnêtes, sains à tous égards ; les amener à la culture corporelle comme à la plus nécessaire des religions ; les mettre en garde contre les dangers de la compétition à outrance.* »<sup>3</sup>

Cette rupture engendre de nombreuses transformations dans l'organisation du cyclisme en France, en particulier en ce qui concerne les conditions d'exercice du professionnalisme tel qu'il avait été pratiqué jusque-là. La prise en charge intégrale du Tour de France et des équipements des coureurs qui y participent oblige sa direction à trouver d'autres moyens pour subvenir au bon déroulement de l'épreuve. L'affranchissement des contrats d'exclusivité signés par les industriels avec les directeurs de courses et/ou avec les cyclistes eux-mêmes nécessite la recherche de nouvelles sources de financement afin d'équilibrer le budget de la course. De cette nécessité naît, d'une part, l'idée d'une caravane publicitaire qui précédera les coureurs sur la route au sein de laquelle la

---

<sup>1</sup> P. Chany, *op. cit.*, 1995, p. 238.

<sup>2</sup> Journal *L'Auto* du 16 février 1934, cité par É. Seidler, *op. cit.*, 1964, p. 57.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 1964, p. 57. Dans le supplément gratuit de *L'Auto* du 17 juillet 1933, lorsqu'il décrit ce que représente pour lui le Tour de France, les caractères marchands et compétitifs de l'épreuve sont déjà déniés, in *Ibid.*, 1964, p. 71 à 74.

présence des annonceurs est payante. D'autre part, H. DESGRANGE crée un droit de passage auprès des municipalités qui, si elles souhaitent voir la course traverser leur région, sont contraintes de verser une subvention à la société du Tour pour être désignée « ville-étape ». Enfin, les vélodromes prêts à ouvrir leurs portes aux arrivées d'étapes sont, eux aussi, priés d'apporter leur soutien financier à l'épreuve. Quant aux coureurs professionnels, après avoir été les représentants et les salariés d'une industrie florissante, tout en étant les promoteurs d'une forme de « progrès social », soutenus un temps par l'État, ils ne sont plus aussi directement liés à l'industrie et au marché du cycle qui n'est plus aussi porteur qu'au début du siècle. Les constructeurs ne s'insurgent même pas contre la réforme du directeur du Tour. Ils en profitent à l'inverse pour reformuler les conditions d'engagement de leurs équipes et en réduire les effectifs. N'étant plus à leur seule charge, les professionnels courent dorénavant pour leur propre compte, « à la musette ». Autrement dit, n'ayant plus de salaire fixe, pour gagner dignement leur vie, ils doivent impérativement sortir victorieux des courses auxquelles ils participent et ainsi empêcher les prix et les primes qui y sont distribuées. Les coureurs ne peuvent donc plus se contenter de participer uniquement aux grandes épreuves nationales qui sont sur-médiatisées. Progressivement ils vont se tourner vers des courses régionales de moindre importance qui se multiplient.

Concernant le Tour de France, ils doivent désormais se plier à l'autocratie d'Henri DESGRANGE. Bien qu'affranchie du marché concurrentiel du cycle pour dépendre encore plus de celui de la presse, la majorité des courses cyclistes de haut niveau, leurs organisateurs et les coureurs y participant, fonctionnent encore dans une logique purement compétitive, en fonction des profits économiques et symboliques que ces épreuves sont susceptibles de leur apporter. Ces « retours sur investissement », convertis en argent et/ou en titres sportifs, s'inscrivent en toute légalité dans des contrats explicites quant à l'activité cycliste travaillée, quels que soient les modes de domination de leurs employeurs, les entreprises et les différentes équipes pour lesquelles ils courent<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme l'explique Robert Joseph dans un texte insistant sur les enjeux régionaux qui déstabilisent ces deux institutions, les luttes qui agitent le milieu du cyclisme depuis 1909 n'ont pas pour débat le statut des coureurs, mais bien l'autonomie de l'administration des courses ou fêtes cyclistes contribuant à la pérennité de l'économie sportive locale : « *Les pratiques physiques et sportives, dit-il, ne sont pas en cause, c'est leur gestion qui l'est.* », in R. Joseph, *art. cit.*, in P.

Dans ce cadre contractuel, le lien fédéral matérialisé par la licence est, contrairement au football, relégué au second plan. C'est le « mandat » ou *mandate*<sup>1</sup>, en tant qu'obligation de remplir une fonction et d'accomplir une mission spécifique, qui prime sur la *licence*, simple autorisation *versus* interdiction<sup>2</sup> d'exercer une quelconque activité. Quelles que soient les nouvelles conditions d'exercice du métier de coureur cycliste, pour lequel il est conseillé et nécessaire de ne pas économiser ses efforts, et parce que certains d'entre eux ne les calculent pas<sup>3</sup>, elles garantissent toujours à la suite d'une carrière bien remplie la reconnaissance sociale d'une reconversion professionnelle méritée. Inversement proportionnelle aux souffrances qu'ils ont endurées au cours de leur carrière, l'ascension sociale par le cyclisme est, sans conteste, valorisée et légitime lorsque les coureurs reconvertis adaptent dans leur nouvelle activité professionnelle, souvent indépendante et pas nécessairement liée au vélo, les compétences et les vertus qui ont fait d'eux des « forçats de la route » avant d'en faire des célébrités.

Ainsi, dès lors que les athlètes sont objectivement utiles au progrès social et au bien être physique de la population française, le support constitué par la production industrielle, en l'occurrence ici des bicyclettes grâce auxquelles ils réalisent leurs performances, autorise en tout point la professionnalisation de leur activité sportive. Cette légitimité a, en quelque sorte, donné droit aux coureurs à la reconnaissance d'une existence sociale et professionnelle en tant que telle. Autrement dit, il faut avoir autre chose à vendre que ses simples compétences sportives, pour ne pas dire son savoir-faire corporel, et le spectacle compétitif qu'elles offrent, pour qu'un sport soit à même d'être professionnalisé. À l'inverse, la pratique du football, qui est d'abord perçue à travers le prisme du jeu et non pas du travail, est socialement portée à ne pas être prise au sérieux,

---

Arnaud, *op. cit.*, 1987, p. 305.

<sup>1</sup> On reprend ici les termes d'Everett Hughes cités par Claude Dubar, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1995, p. 142.

<sup>2</sup> On fait ici référence aux licences « A » et « B » qu'avait mis en place la FFF en 1923 et plus tard aux modalités de mutation du statut du joueur professionnel.

<sup>3</sup> De proche en proche on pourrait ainsi en venir à comparer des métiers engageant le corps en entier, si ce n'est une de ses parties. Allant des activités physiques des plongeurs de grandes profondeurs ou des pêcheurs en haute mer aux travaux manuels les plus banals et les moins risqués, on ne voit pas en quoi les footballeurs n'entreraient pas dans les catégories sociales plus larges des professions qui demandent une maîtrise totale des techniques du corps dans le cadre d'un exercice physique.

c'est-à-dire à ne pas être pensée et définie comme une activité potentiellement « professionnalisable ». Cette conception s'oppose à la perception du cyclisme qui, sous forme de métier, se rapproche de la définition du travail salarié, plus particulièrement de celui d'ouvrier qui caractérise la société industrielle, au moins similaire dans ses conditions d'exercice pénibles, à la différence près que leur rémunération est supérieure. Les footballeurs, quant à eux, n'ont pas accès à ce type de reconnaissance sociale puisque leur sport n'est, du point de vue fédéral, le support d'aucune économie de biens matériels commercialisables, si ce n'est celle de la presse, sous couvert de droit à l'information. Pourtant, face à l'ingérence de la presse sportive spécialisée, en tant qu'économie susceptible à cette époque de supporter le coût d'organiser des compétitions autonomes et d'affranchir les footballeurs de leur tutelle fédérale, la direction de la Fédération s'attache à préserver son élite des processus d'autonomisation et de « marchandisation » dont le cyclisme et les coureurs ont fait l'expérience au cours des années 1920 ; évolution que les instances fédérales ne sauraient ignorer et qu'elles perçoivent comme une menace permanente.

Le bilan tiré par le président de la FFF au lendemain du 17 janvier 1932, jour du vote instaurant le professionnalisme, va dans ce sens et rappelle les fondements sur lesquels reposent la légitimité et le mode d'administration de l'élite du football français : « *Face aux pratiques clandestines, nous devons réagir vite et appeler un chat un chat. En faisant cela, nous accomplissons un devoir d'honnêteté envers nous-mêmes. Le professionnalisme a été créé par des amateurs et restera entre leurs mains. Ce sont les clubs qui encaisseront les bénéfices, et ils resteront soumis à toutes les obligations des associations. Le but de la FFFA est resté pur : nous avons empêché la commercialisation du sport.* »<sup>1</sup> Attachée à des principes de structuration qui la préserve avant toute chose de l'intrusion de la logique marchande, corrélative d'exigences compétitives négligées à ce même titre depuis de nombreuses années, l'approche française du football de haut niveau tranche tout autant avec l'autonomie du professionnalisme tel qu'il se définit et s'organise au sein des grandes nations européennes de football. En Allemagne et en Italie à partir des années 1920, mais surtout en Angleterre dès la fin du 19<sup>ème</sup> siè-

---

<sup>1</sup> J.-Y. Guillaud, *op. cit.*, 1998, p. 67.

cle, l'élite footballistique s'y constitue à travers la logique stricte de la compétition<sup>1</sup>. D'emblée, le football professionnel y est, sans le moindre sous-entendu, pénétré, régi par les mécanismes de l'économie marchande. Les compétences des joueurs sont explicitement reconnues, leur circulation constituant un véritable marché autonome des transferts guidés par la rationalité marchande et des enjeux indissociablement économiques et sportifs.

En réaction au processus d'autonomisation du football de haut niveau, si l'on peut dire « par le bas », la direction fédérale française n'instaure pas une séparation aussi marquée qu'en Angleterre entre les « amateurs » et les « professionnels ». Bien qu'effective sur le terrain, la différenciation des joueurs en deux catégories aussi distinctes ne fait pas partie de ses projets. Or, en s'efforçant de ne pas vouloir séparer clairement les quelques clubs et joueurs de l'élite des 4 000 à 5 000 clubs que compte à cette date la FFF, ses dirigeants ne préviennent pas la diffusion de pratiques marchandes qui gagnent irrémédiablement les équipes de niveaux inférieurs<sup>2</sup>. En Angleterre, à l'inverse, dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la notion d'amateurisme, telle qu'elle s'est historiquement et socialement constituée, se précise sur fond de luttes entre classes sociales transcrites sur l'espace des sports, dont certaines pratiques sont en voie de professionnalisation. La logique de la distinction entre les joueurs des fractions de la bourgeoisie issues des *public schools* et ceux des classes dites laborieuses, qui sur les terrains sont toujours plus performants, prend alors la forme d'un « ethos amateur »<sup>3</sup> défini par les

---

<sup>1</sup> Les données sur la structuration de l'élite du football en Espagne sont insuffisantes pour pouvoir l'inclure dans cette comparaison au même titre que les trois autres nations présentées ici.

<sup>2</sup> Ce fut précisément le cas au début du mois de septembre 1930 lorsque quelques titulaires de l'équipe du CA Mantes, modeste club de la Ligue de Paris au palmarès vierge, ont refusé de participer à un match de championnat n'ayant pas obtenu les différentes primes auxquelles ils estimaient avoir droit. Qu'ils aient été suspendus par leurs dirigeants d'après Jean-Philippe Réthacker et Jacques Thibert dans *La fabuleuse histoire du football* ou qu'ils se refusent à jouer selon Jacques de Ryswick dans l'ouvrage célébrant les cinquante ans du football professionnel en France, les revendications sont *grosso modo* toujours du même ressort, à savoir 30 % des recettes brutes distribuée aux joueurs de l'équipe fanion, 1 500 francs [4 419 frs] de prime à la signature de leur licence et 100 francs [295 frs] par match au profit des joueurs étrangers.

<sup>3</sup> Cet ethos suit trois règles : « 1/ La poursuite de l'activité en tant que "fin en soi", pour le plaisir, avec une minimisation corrélative de la lutte ayant pour objectif la victoire ; 2/ La retenue (l'autocontrôle) et la dissimulation de l'enthousiasme dans la victoire et du désappointement dans la défaite ; 3/ La norme du *fair play*, i.e. une égalisation des chances de gagner avec un respect volontaire des règles et une attitude chevaleresque de "rivalité amicale" envers les adversaires. », in Eric Dunning & Kenneth Sheard, « La séparation des deux rugby », traduction

premiers comme différenciation des activités sportives professionnalisées des seconds. En définitive, c'est le développement du professionnalisme, principalement dans le rugby et le football, qui va conditionner la résurgence et surtout la volonté d'autonomiser l'amateurisme dont la codification et l'adhésion demeurent largement implicites jusque-là.

L'indépendance du football professionnel anglais se réalise très tôt par les prises de position très claires des dirigeants. Arthur BUDD, alors président de la Rugby Football Association définit ainsi, en 1888, l'autonomie du football professionnel « à l'anglaise » en insistant sur l'origine du déséquilibre entre les deux types de pratique nuisant à l'équité sportive de la compétition : « *Si un homme qui consacre tout son temps au sport affronte un amateur qui pratique uniquement durant ses loisirs, la loi de la forme physique acquise par l'entraînement s'imposera inéluctablement, et la question sera simplement de se demander combien de temps l'amateur pourra résister. On en arrive à ceci : si vous autorisez un homme à jouer pour de l'argent, vous en empêchez un autre de jouer pour le simple amour du sport sans rémunération. Les amateurs doivent refuser de se soumettre à un processus qui mène à leur disparition et ils doivent affirmer immédiatement que dorénavant ils ne joueront et n'affronteront que les hommes de leur propre classe et laisseront les professionnels concourir entre eux.* »<sup>1</sup> C'est donc dans le refus d'être « colonisé » par la rationalisation de la pratique professionnelle qu'il démontre la nécessité de séparer inéluctablement les deux footbals. Cette coupure sans équivoque préfigure ainsi l'organisation du football britannique en future industrie lucrative qui s'offre toutes les conditions nécessaires à son développement au sein des clubs civils, les plus accessibles aux classes populaires, en marge de la pratique circonscrite à l'université et aux *public schools*.

Si les *gentlemen* s'auto-excluent progressivement du champ de compétition

---

de *The bifurcation of Rugby Union and Rugby League : a case study of organizational conflict and change*, International Review of sport sociology, vol. 2, 11, 1976, traduit de l'anglais par Jean-Paul Clément, Jacques Defrance & Fabien Ohl, in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 79, septembre 1989, pp. 100 à 102.

<sup>1</sup> A. BUDD cité par E. Dunning and K. Sheard, *Barbarious, gentlemen and players*, New-York, University press, 1979, p. 159, in J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, pp. 300 et 301.

footballistique, ce n'est pas parce que le jeu pratiqué par les footballeurs des clubs civils est foncièrement « incompatible avec [leurs] normes et [leur] comportements »<sup>1</sup>. En réalité, ils ne supportent plus d'être à chaque match, à travers les défaites successives qu'ils estiment « humiliantes »<sup>2</sup>, peu à peu dépossédés du jeu dont ils avaient conçu les règles et imprimé un esprit compétitif conforme à la morale victorienne, autrement dit dénué du moindre intérêt<sup>3</sup>. Or, l'appropriation et l'interprétation populaire du football engage bien plus que la simple mise en pratique du « sport pour le sport ». Ce qui se joue désormais sur les terrains ce ne sont plus les bienfaits moraux et curatifs de l'activité physique, pas plus que les représentations ostentatoires d'une classe sociale mais la représentativité et l'existence de la catégorie socioprofessionnelle des footballeurs. Pour ne pas se retrouver totalement à l'écart de ce nouvel ordre sportif, une majeure partie de la classe dominante révisé sa définition de l'élite footballistique en monopolisant son encadrement et en participant par certains côtés à son développement<sup>4</sup>. Par ailleurs, la mise en application du jeu lui-même ne pouvait plus être une question d'improvisation et être jouée au coup par coup. Ainsi, le football va résolument s'inscrire dans des structures et des conceptions visant à la fois à rationaliser et à optimiser la gestion des clubs ainsi que la préparation physique, tactique et technique<sup>5</sup> des

---

<sup>1</sup> E. Dunning & K. Sheard, *art. cit.*, septembre 1989, p. 105.

<sup>2</sup> Par exemple, le 9 à 0 infligé par une sélection de joueurs professionnels à l'équipe d'Angleterre amateur en 1895 marque, au plus haut niveau, l'ascendant que prend la dimension compétitive du football sur les pouvoirs extra sportifs que lui octroient les classes sociales dirigeantes. Elles-mêmes en arriveront, un peu plus tard, à reconnaître plus ouvertement la prépondérance et les vertus de la réussite sportive. Voir J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, pp. 305, 309 à 311.

<sup>3</sup> R. Holt, « Le sport en Grande Bretagne de 1800 à 1950 : introduction aux grands thèmes », in *Sport et Histoire*, *op. cit.*, mars 1992, pp. 70 et 71.

<sup>4</sup> Contrairement au rugby, du milieu à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, où la lutte entre les partisans de l'amateurisme et du professionnalisme avait abouti au schisme de ce sport en deux administrations et pratiques distinctes — la Rugby football union pour le jeu amateur à XV et la Rugby league pour le jeu professionnel à XIII—, une telle séparation entre la pratique amateur et professionnelle du football n'a pas entraîné de scission sociale et sportive aussi nette au sein des instances du football britannique. Voir E. Dunning & K. Sheard, *art. cit.*, septembre 1989, pp. 96 et 104. Le football en Grande Bretagne n'a pas eu ainsi à souffrir dans sa réglementation et son organisation administrative de l'« incompatibilité » observée au niveau du rugby puisqu'il fut, au moins jusqu'en 1915, orchestrée par les anciens des *public schools*. Voir J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, p. 212. Bien que fermement attachés à la pratique sportive amateur, les dirigeants des deux fédérations fondatrices de l'International board ont eu à composer très tôt avec la « démocratisation » et la « monétisation » du football britannique et, à terme, avec sa professionnalisation qui avait débuté au cours des années 1870, seize ans avant la création de l'IFAB.

<sup>5</sup> Le « kick and rush », tactique qui a symbolisé pendant longtemps le jeu physique des anglais et qui ne fut pas considéré comme un système de jeu en tant que tel par les adeptes d'un football

joueurs et des équipes engagées dans une logique compétitive, principal moteur de la reproduction de l'élite du football anglais.

La FA Cup, la Coupe d'Angleterre, créée en 1871 par la Fédération anglaise, est la première épreuve nationale de référence, alors qu'en marge les clubs rattachés à l'Église par exemple organisent leurs propres compétitions. Fondée selon la formule du « knock-out cup competition »<sup>1</sup>, la première édition de cette coupe nationale regroupe quinze clubs. Douze ans plus tard, le nombre de clubs participant a seulement été multiplié par 6,5 — ils sont en effet une centaine en 1883 —, alors qu'il a fallu deux fois moins de temps à la Fédération française pour augmenter dans des proportions similaires l'effectif des clubs engagés en Coupe de France<sup>2</sup>. L'ouverture maîtrisée de cet espace de jeu au départ très fermé, à partir du milieu des années 1880, bouleverse lentement la hiérarchie sportive entre une multitude de clubs de mieux en mieux préparés à ce type de rencontre. D'autre part, les matches de coupe attirent de plus en plus de spectateurs autour des stades. Pour donner un ordre d'idée, les trente et un matches de coupe disputés lors de la saison 1888-1889 ont attiré un total de 200 000 spectateurs ; les soixante-trois matches de la saison 1905-06, six fois plus. Ces assistances sont à cumuler avec celles du championnat professionnel qui débute en 1888, à la création de la Football League, fondée par William MC GREGOR qui fut critiqué par les dirigeants fédéraux qui, parce qu'ils avaient légalisé le professionnalisme trois ans auparavant, n'ont voulu voir dans cette nouvelle instance qu'une entreprise commerciale<sup>3</sup>, au même

---

plus technique, reflète les principes selon lesquels « jusqu'à une date très récente, les Anglais avaient la conviction que le football est un jeu collectif dans lequel l'équipe qui dépense le plus d'efforts gagne », « le football est jeu d'hommes » et « aucun homme ne vaut plus que l'équipe », in R. Holt, « La tradition ouvrière du football anglais », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994, p. 37.

<sup>1</sup> T. Mason, *op. cit.*, 1980, p. 16.

<sup>2</sup> Voir le Tableau D du chapitre 2, page 136.

<sup>3</sup> Dans sa thèse, Matthew Taylor nuance ce parti pris fédéral : « Bien que des considérations économiques aient pu être importantes pour la League et ses clubs la recherche de bénéfice ne l'était assurément pas. (...) les présidents de clubs et les actionnaires étaient rarement influencés en priorité par l'intérêt financier. (...). Plus fondamentalement, la focalisation sur l'aspect économique de la League tend à voiler les facteurs sociaux, politiques et purement sportifs qui ont peut être conduit la League à opérer comme elle l'a fait. Les principes d' "égalité de la compétition" et de "compétition loyale" qui devenaient très importants pour les dirigeants de la League à cette période étaient influencés tout autant par les valeurs sportives et les conceptions de "fair play" que par le désir d'augmenter les recettes des spectateurs. La maximisation des profits n'était certainement pas le but essentiel de ceux qui dirigeaient la League : au lieu de cela, ils

titre d'ailleurs que tout autre activité de loisirs, et dont l'autonomie quasi effective au début des années 1910 ne cessera de grandir à partir de cette date. Les douze équipes disputant les vingt-quatre matches « aller-retour »<sup>1</sup> de cette nouvelle compétition ont été suivies par 602 000 spectateurs. Au cours de la saison 1895-1896, les trente-deux rencontres opposant les seize clubs de première division en ont réuni pratiquement trois fois plus, soit près de deux millions. En introduisant quatre équipes supplémentaires au début du championnat 1905-06, ajoutant par la même huit matches au calendrier existant, les guichets des vingt clubs de D1 comptabiliseront jusqu'à cinq millions d'entrées<sup>2</sup>.

Au-delà du simple fait que les affluences ne cessent d'augmenter de manière significative depuis l'instauration du professionnalisme en 1885, le public ne constitue pas pour autant une demande passive de spectacle sportif qu'assouissent les dirigeants des instances fédérales et les présidents de club. À la différence des français, les spectateurs anglais contribuent activement, de manière tout aussi collective qu'individuelle, au développement de l'élite footballistique du pays. L'engagement dont chacun fait preuve pour son club, à l'instar des espagnols et des italiens<sup>3</sup>, ne se limite pas à la ferveur qu'il manifeste à l'intérieur de l'enceinte sportive, particulièrement à l'approche des « derbies » où la ville, comme les tribunes du stade pendant le match, se divise en

---

étaient plutôt motivés par une série d'objectifs centrés autour des besoins d'assurer la survie de la League et d'accroître ses statuts comme sa compétition et son institution. Le football professionnel était clairement un business et la League de football agissait comme un cartel, mais jamais dans son sens conventionnel. », in M. Taylor, « *Proud preston* » : *A history of the football League, 1900-1939*, Thesis for the degree of doctor of Philosophy, De Monfort University, 1997, pp. 10 et 11.

<sup>1</sup> Si le système « home and home » des matches de championnat est emprunté au base-ball américain, son mode d'accès par paiement d'une franchise pour y participer s'en diffère. C'est le système de « promotion-relégation » qui est institué. Il incarne une logique compétitive qui fonctionne sur le modèle méritocratique, la prévision et le calcul dans la mesure où il entretient le suspense, « récompense » les uns pour leurs performances sur toute une saison et « condamne » les autres pour leur manque de régularité, le différenciant du même coup du système de coupe. Voir T. Mason, *op. cit.*, 1980, p. 17.

<sup>2</sup> Pour l'ensemble de ces données, voir T. Mason, *op. cit.*, 1980, pp. 141 et 143 et J. Walvin, *op. cit.*, 1994, pp. 78 et 79.

<sup>3</sup> Le *tifo* (de *tifare*, soutenir, supporter) est une des formes les plus démonstratives en Europe du soutien à une équipe, mais surtout de l'appartenance à un club. Bien plus que du clientélisme, les *tifosi* entretiennent, comme les *socios* en Espagne dont les abonnements au stade sont délivrés à vie, un véritable rapport de filiation avec leur club. On ne devient pas supporter, on hérite de ce statut au sein de la cellule familiale.

deux camps opposés. Avant même qu'elle ne prenne la forme plus institutionnelle du supportérisme<sup>1</sup>, la « passion partisane » se traduit dans la participation financière des supporters qui, à titre privé, achètent un nombre limité d'actions mises publiquement en vente à la création des clubs en société anonyme<sup>2</sup>. Si certains de leurs présidents ne détiennent pas d'emblée la majorité de ces actions, ils font en sorte de les racheter pour asseoir financièrement l'autonomie de leur club et s'en approprier ainsi totalement la direction. Le « lien commercial », qui associe les dirigeants, les joueurs et l'ensemble des petits propriétaires issus pour la plupart des classes moyennes (middle-class) et populaires (working-class) progressivement dépossédés de leur capital d'actions, présuppose que le club soit pensé comme un vecteur d'intérêts mutuels où chacun donne de son temps et de son argent pour voir son équipe gagner. La représentation de son quartier ou de sa ville au plus haut niveau représente un coût financier que tout le monde, toujours dans un esprit de loyauté, est prêt à payer. La « culture club » à l'anglaise s'enracine donc à la fois dans des rapports économiques, affectifs et identitaires<sup>3</sup>. Elle intègre ainsi le fait que, en cas de contre performance sportive ou de dérive dans la gestion du club, les principaux responsables aient logiquement des comptes à rendre auprès de ceux qui attendent en retour de leurs investissements tout autre chose que des bénéfices qui sont, par ailleurs, dérisoires et limités par le règlement fédéral à 5 % avant 1914 et 7,5 % après<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Selon Tony Mason, entre 1901 et 1915, les premiers clubs de supporters voient plus ou moins formellement le jour en même temps que les clubs pour lesquels ils réunissent des fonds investis, en premier lieu, dans la construction du stade et des tribunes, in T. Mason, *op. cit.*, 1980, appel de note 58, p. 250. Sur le continent, l'institutionnalisation du « supportérisme » s'organise beaucoup plus tard, au tournant des années 1930 et l'apport financier des supporters ne s'inscrit pas comme en Angleterre dans la logique de l'actionnariat.

<sup>2</sup> Si, comme en France, ce sont les dirigeants fédéraux qui rédigent les statuts du joueur de métier, ce sont aussi eux qui proposent aux clubs anglais de transformer leur structure sportive en société commerciale par actions. Voir Jean Le Floc'h Moan, *La genèse des sports*, Paris, Payot, 1962, p. 79.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les deux articles de Patrick Mignon, « Liverpool ou “le Kop va disparaître” », in *Esprit*, n° 202, juin 1994, pp. 45 à 65 et « Supporters et Hooligans en Grande-Bretagne depuis 1871 », in J.-P. Rioux & alii., *op. cit.*, 1990, particulièrement les pages 37 à 41.

<sup>4</sup> Jusqu'aux années 1970, les bénéfices dégagés par l'activité footballistique ne sont parfois pas suffisant pour être reversés aux actionnaires, comme c'est le cas par exemple du club de West Ham United, et sont automatiquement réinvestis dans le club. Les présidents disent alors s'attacher à « faire le bien et bien le faire » sans particulièrement consulter les « supporters-actionnaires ». Ces derniers n'utiliseront pas vraiment le pouvoir qui leur revient de droit pour contester les décisions des dirigeants d'une part parce que ceux-ci leurs présentent, avant tout, le club comme une famille où tout est visiblement fait dans l'intérêt de la communauté. D'autre

Face aux quelques réticences de la part des dirigeants de la FA, encore imprégnés de la philosophie sportive aristocratique des *public schools* du Sud du pays, l'emprise croissante de la bourgeoisie commerciale et industrielle sur les clubs du Nord, au sein desquels une majorité de joueurs issus des classes populaires souhaitent faire du football leur métier, suscite le développement et l'autorégulation du marché des joueurs et des clubs. La League élargit progressivement le cercle des clubs professionnels dont le nombre de joueurs croît d'une manière exponentielle<sup>1</sup>. En 1892, elle crée une deuxième division professionnelle de seize clubs, portant le total des clubs professionnels à vingt-huit, puis une troisième division en 1920 regroupant vingt-deux clubs du Sud, affirmant sportivement l'emprise de la League sur tout le territoire. Entre temps, le nombre de clubs de première et de deuxième division est passé à vingt-deux, auxquels il faut ajouter à partir de 1921 vingt nouveaux clubs de la troisième division du Nord. Deux ans plus tard, la saison 1922-23 débute avec quatre-vingt-huit clubs répartis en quatre divisions pour plus de 2 000 joueurs professionnels. Corrélativement, le marché des joueurs est déjà très fourni et très ouvert. Quelle que soit la division, les clubs recrutent régulièrement depuis 1910 plus de la moitié de leur effectif sur une aire géographique très large puisqu'elle s'étend à l'ensemble des îles britanniques<sup>2</sup>.

Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, devenir footballeur de métier offre aux joueurs de conditions modestes des perspectives d'ascension sociale leur permettant désormais d'échapper légitimement à un destin ouvrier. Cette « promotion » par le football devient possible dans la mesure où les joueurs l'expriment à travers leur supériorité sur les terrains de football — processus qui commence en 1883 par la victoire en Coupe d'Angleterre de l'équipe de Blackburn Olympic, exclusivement composée d'ouvriers,

---

part parce que, comme l'écrit un journaliste du *Daily Star*, à travers cette perception familiale du club, partagée par tous, les supporters n'ont pas conscience de ce pouvoir. Ce n'est qu'à partir du moment où l'activité footballistique devient un véritable *business* lucratif et qu'il doit, pour se faire, à nouveau s'appuyer sur les subsides du public que les supporters estimeront avoir « leur mot à dire ». Charles Korr montre très clairement ces transformations au sujet de West Ham United, lorsque ce club traverse une crise sportive et structurelle au début des années 1990, juste avant que ne soit créée une « Super-League » et que le rapport Taylor impose de nouvelles normes de sécurité suite aux incidents survenus dans les stades anglais, in C. Korr, « Une rhétorique de la famille. West Ham United », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994, p. 56 à 61.

<sup>1</sup> Voir les Tableaux A1 en fin de chapitre.

<sup>2</sup> Voir le Tableau A2 en fin de chapitre.

face à celle des Old Etonians, club des anciens élèves de la *public school* d'Eton —, et en dehors, par la création dès 1893 de l'Union des footballeurs professionnels<sup>1</sup>. Être anobli par la reine est l'ultime reconnaissance publique de la réussite d'une carrière dans le milieu du football. Alf RAMSEY et Stanley MATTHEWS ont connu cet honneur à la suite de leurs performances réalisées avec la sélection nationale au cours des années 1960.

En Italie, au moins autant sinon plus qu'en Angleterre, la pratique du football professionnel est rapidement perçue, surtout au sein des classes populaires, comme un moyen de s'élever dans la hiérarchie sociale. Soutenue par le régime fasciste dès le milieu des années 1920, la logique compétitive du football italien va être ainsi accentuée, encouragée et utilisée par le régime totalitaire. Celui-ci suscite et dégage très rapidement d'importants moyens humains et financiers, tout aussi bien publics que privés, investis dans des infrastructures focalisées sur le développement de son élite. Autrement dit, pour le pouvoir en place, la consécration sportive en tant que symbole de la domination mondiale n'a pas de prix. Leandro ARPINATI, sous-secrétaire d'État aux Affaires intérieures, est l'une des figures emblématiques de cette politique sportive qui se donne tous les moyens pour réussir à l'échelle internationale. Originaire de Bologne, outre ses fonctions politiques, il est à la fois , président du Comité olympique national italien (CONI), du club omnisports de Bologna Sportiva et, à partir de 1926, de la Federazione italiana giuoco calcio (FIGC). Dès sa nomination à la tête de la Fédération, il légalise le professionnalisme, favorise la création de nouveaux clubs à Rome, à Naples, à Bari, etc. sponsorisés par de grandes sociétés privées et gérées par leurs dirigeants. Trois ans plus tard, il crée la Série A où il regroupe vingt-quatre équipes d'un niveau à peu près équivalent afin de rééquilibrer les rencontres entre les clubs du Nord et ceux du Sud. Il est aussi à l'initiative de la construction du stade de Bologne, subventionnée par le parti, qui est l'une des 2 000 enceintes de football édifiées au cours des années 1920, que certains grands clubs financent à titre privé.

Ces importants investissements ne se font pas à fond perdu tant l'engouement pour le football au lendemain du premier conflit mondial est manifeste au sein des clas-

---

<sup>1</sup> T. Mason, *op. cit.*, 1980, p. 111.

ses populaires. L'éducation du public et la constitution d'un véritable « clientélisme », appelé *tifo*, vont de pair avec la formation de l'élite footballistique. Une fois de plus, ces investissements sont soutenus et entretenus par la vente systématique de billet à prix réduit, voire de ticket de train à moitié prix lorsque l'équipe joue à l'extérieur, pour qu'en famille le peuple italien assiste au match du dimanche. En réalité, L. ARPINATI en fait plus pour le football de haut niveau que pour le régime. En cela, il n'hésite pas à engager Giuseppe ZANETTI, un non-fasciste, au poste de secrétaire général de la FIGC. Plus préoccupé par les footballeurs que par les idées mussoliniennes<sup>1</sup>, il milite pour un football de qualité en lui donnant la véritable dimension d'un spectacle sportif commercialement viable. Bref, par les manques de ferveur qu'il exprime, L. ARPINATI est finalement démis de ses fonctions en 1932, suite à un différend avec le secrétaire général du parti national fasciste. MUSSOLINI nomme à sa place Giorgio VACARO, l'ex-général de la Milice, homme totalement dévoué à la cause nationaliste. Le processus de professionnalisation du football italien n'en sera pas pour autant interrompu. À l'inverse, il est même amplifié. Le but est de faire du football le sport national, ciment du consensus patriotique réalisé symboliquement par les victoires des équipes italiennes sur les terrains de football d'Europe.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, la sélection italienne est sans aucun doute l'équipe la plus compétitive au niveau international. En Coupe du monde chez elle en 1934 et quatre ans plus tard en France, à Berlin aux Jeux olympiques de 1936, la Squadra Azzura s'impose irrésistiblement en finale de ces trois compétitions mondiales<sup>2</sup>. Elle perdra seulement six fois et réalisera onze matches nul sur les soixante-deux rencontres internationales qu'elle dispute au cours des années 1930<sup>3</sup>. Au niveau des clubs, l'équipe qui incarne le mieux l'adéquation entre le caractère compétitif du football transalpin et un gouvernement qui en favorise l'émergence est celle de Bologne<sup>4</sup>. Son hégémonie ne se limite pas au championnat national qu'elle domine à la fin des

---

<sup>1</sup> Pierre Milza, « Le football italien. Une histoire à l'échelle du siècle », in J.-P. Rioux (sous la direction de), *op. cit.*, avril-juin 1990, pp. 53 et 54.

<sup>2</sup> Aux JO d'Anvers en 1920 et de Paris en 1924, elle avait déjà atteint les quarts de finales.

<sup>3</sup> P. Milza, *Ibid.*, avril-juin 1990, p. 55.

<sup>4</sup> P. Lanfranchi, « Bologna : "The Team that Shook the World" », in The international Journal of the History of Sport, Vol. 8, n° 3, Londres, décembre 1991, publié par F. Cass, pp. 336 à 346.

années 1930. Après sa tournée triomphale de 1929 en Amérique du Sud, elle gagne la Mitropa Cup — première formule de coupe, en matches aller-retour, opposant quelques grands clubs d'Europe centrale — en 1932 et en 1934. Puis elle remporte le tournoi international organisé à l'occasion de l'exposition de Paris en 1937<sup>1</sup>.

Les multiples succès des équipes italiennes sont aussi le résultat d'une structuration spécifique du champ footballistique dont les enjeux dépassent dès le tournant du siècle le cadre d'un sport éducatif. L'organisation des premiers championnats régionaux et nationaux ne se cantonne pas à l'encadrement et à la formation hygiénique, civique et militaire de la population et en particulier des jeunes. Contrôlée par la grande bourgeoisie industrielle urbaine de Milan, Gênes et Turin, la FIGC administre et oriente plutôt la gestion et les finalités des compétitions en fonction des lois du libéralisme régissant l'économie du marché industriel. Comme en Angleterre<sup>2</sup>, en outre, elle autorise en toute légalité ceux qui en ont les moyens à parier de l'argent sur l'issue des matches qu'elle organise. Ces pratiques formellement interdites en France jusqu'en 1985, année au cours de laquelle l'État organise le premier « Loto sportif »<sup>3</sup>, seront remises à jour en

---

<sup>1</sup> Y sont conviés l'Austria de Vienne, le Slavia de Prague, le Phœbus de Budapest, Leipzig, le FC Sochaux et l'Olympique de Marseille, respectivement éliminés dès le premier match par les deux finalistes, Chelsea et Bologne.

<sup>2</sup> T. Mason, *op. cit.*, 1980, p. 37.

<sup>3</sup> Depuis l'instauration du professionnalisme, la création de concours de pronostics fait l'objet de nombreux débats suscités par quelques présidents de clubs qui voient là un des moyens d'équilibrer en partie leur budget. Relayée par le magazine *But et Club*, cette polémique ressurgit au début du mois de janvier 1954, d'une part parce que les clubs professionnels enregistrent des déficits toujours plus conséquents. D'autre part, parce qu'à cette date précise, le Pari mutuel urbain (PMU) et les sociétés de courses administrés par l'État créent le tiercé, sous couvert du ministère de l'Agriculture et des Finances, pour relancer et populariser les paris hippiques à cote variable plutôt que le bookmaking anglais à cote fixe. Les dirigeants des clubs en profitent pour interpeller le gouvernement de René COTY afin qu'il mette en place le même type de pronostics en matière de football. Bien que, depuis le début des années 1930, l'État autorise les PMU et gère la Loterie nationale, et malgré les intentions de redistribuer vers d'autres sports les gains susceptibles d'être dégagés par le football, celui-ci interdira pendant encore 30 ans la production de cette manne financière. Ainsi, les premiers concours de pronostics sur les sports voient le jour au mois d'avril 1985 sous la forme d'une loterie omnisports. Cette formule, dénommée « Loto sportif » par le ministre des Sports au Conseil du 23 octobre 1984, est abandonnée trois mois plus tard et recentre au moins de septembre suivant les paris sur le football. À la différence du tiercé, celle-ci désigne plusieurs rangs de gagnants et favorise toujours plus le hasard que les calculs rationnels des parieurs. Sur les arguments du débat sur les pronostics footballistiques relancés dans les années 1970 par Fernand SASTRE, président de la FFF, voir *France Football*, n° 1 637, 23 août 1977, p. 12 ; sur le tiercé et les différentes façons de parier, voir P. Yonnet, *op. cit.*, 1985, pp. 19 à 21, 32 à 35, 38 et 39.

1946 sous forme de paris mutuels ou *Totocalcio* dont un quart des bénéfices est destiné au financement du sport en Italie. Les victoires italiennes à l'étranger sont, par ailleurs, le produit d'une rationalisation toujours plus poussée de la préparation des joueurs à la compétition. Ils font, en effet, l'objet d'un entraînement de plus en plus draconien et spécifique. La division du travail sur le terrain est, comme nulle part ailleurs, très détaillée dans les clubs italiens. Chacun des postes occupés recouvre plusieurs formes en fonction des qualités intrinsèques de chaque joueur, par rapport à l'organisation tactique de l'équipe dans laquelle il évolue et aussi vis-à-vis de l'équipe adverse<sup>1</sup>. C'est l'époque où les clubs recrutent des entraîneurs de nationalité étrangère, souvent parce que ceux-ci obtiennent de bons résultats en match international. Bologne sera ainsi dirigée à tour de rôle, pendant sa période faste, par six entraîneurs autrichiens et hongrois à la suite de la sévère défaite que le club subit (4 à 1) face au Rapid de Vienne en 1921<sup>2</sup>. L'équipe d'Udinese fut dirigée, quant à elle, par douze entraîneurs hongrois de 1920 à 1940<sup>3</sup>. Tout en multipliant les matches amicaux avec les équipes réputées de l'Europe de l'Est, les dirigeants italiens vont chercher les savoirs et les savoir-faire tactiques et techniques là où ils se trouvent être les plus performants. Cette réputation se construit au fil des rencontres qui opposent les clubs autrichiens, hongrois et tchécoslovaques aux autres clubs européens. L'Austria de Vienne, par exemple, remporte cinquante-six matches sur les soixante-neuf qu'elle joue de janvier 1931 à mars 1932 et en perd seulement six<sup>4</sup>.

Il en est de même pour le recrutement de joueurs étrangers avant que le régime fasciste ne l'interdise en 1926 pour des raisons politiques. L'interdiction qui est faite aux présidents des clubs professionnels d'intégrer ces footballeurs dans leur effectif — mesure qui, stratégie sportive oblige, ne concerne pas les entraîneurs —, est facilement contournée par l'engagement des *oriundi*, joueurs d'origine italienne<sup>5</sup> émigrés en Amé-

---

<sup>1</sup> P. Lanfranchi, « La réinvention du foot en Italie », in *Sociétés & Représentations*, *op. cit.*, 1998, p. 49.

<sup>2</sup> P. Lanfranchi, *art. cit.*, 1991, appel de note 10, p. 345. Trois ans plus tard, l'équipe nationale italienne perd 7 à 1 face à la Hongrie.

<sup>3</sup> P. Lanfranchi, « Football et relations internationales entre les deux guerres », in Intervention au colloque de Florence, *Le football et l'Europe*, Institut universitaire européen, Florence, 3-5 mai 1990, appel de note 12, pp. 16 et 17.

<sup>4</sup> P. Lanfranchi, *art. cit.*, 1991, appel de note 8, p. 344.

<sup>5</sup> C. Bromberger, *op. cit.*, 1995, pp. 161 et 163.

rique du Sud, pays dans lesquels certains d'entre eux ont pourtant déjà été sélectionnés en équipe nationale. Par exemple, les deux internationaux argentins, MONTI et ORSI, remarqués aux Jeux olympiques de 1928, ont activement participé aux victoires de la Juventus de Turin en championnat cinq saisons de suite entre 1931 et 1935<sup>1</sup>. Au cours des années 1930, environ 200 footballeurs seront ainsi rapatriés au sein des plus grands clubs transalpins, quel que soit le coût des transactions. Les sommes importantes investies dans les transferts, et ce bien avant la réglementation du professionnalisme, qui permettent une concentration aussi rationnelle que possible, en un temps relativement restreint, du capital footballistique nécessaire à la réalisation quasi simultanée de performances significatives, ne sont ni sportivement, ni socialement condamnées. Tout au contraire, la mise en équivalence des savoirs et savoir-faire des footballeurs, autrement dit de la force de travail spécifique des joueurs, avec une valeur marchande en grande partie déterminée par l'état du marché, non seulement national mais international, est une des lois fondamentales du champ de compétition sur laquelle ces derniers s'appuient pour atteindre leurs objectifs sportifs.

C'est aussi un des processus par lequel l'élite du football italien s'affranchit très tôt du football de masse par le biais d'une approche plus socioprofessionnelle qu'éducative de la compétition. Même après que cette pratique de haut niveau soit devenue le support du patriotisme mussolinien et le vecteur privilégié de l'idéologie fasciste, il n'en reste pas moins que les joueurs ne la pensent et ne la vivent pas en ces termes. L'autonomie du champ footballistique et sa raison sportive sont à ce point intériorisées qu'elles font dire, bien des années après, aux anciens joueurs de Bologne et particulièrement à Rafael SANSONE qu'à son époque « *la politique n'avait rien à faire avec le football. Moi, je n'ai jamais vu un fasciste au match !* »<sup>2</sup>. Les multiples avantages que

---

<sup>1</sup> L'exceptionnelle régularité de la Juventus de Turin dans les années 1930, voire celle du FC Torino à la décennie suivante, comparée aux deux titres de champion de France remportés à trois ans d'intervalle par le FC Sochaux en 1935 et 1938, plus sa victoire en coupe en 1937, rappellent combien l'homologie qui est communément faite au sujet de leurs dirigeants respectifs se limite en réalité à leurs seules activités industrielles. Dans une certaine mesure, la différence observée entre les résultats sportifs italiens et français montre la place que chacun de ces clubs accorde à la compétition et à l'application de stratégies donnant accès aux consécration nationales et mondiales.

<sup>2</sup> Cité par P. Lanfranchi, *art. cit.*, 1991, p. 342.

tirent les footballeurs d'un tel engagement sportif, qu'il soit « politisé » ou non, se traduisent par la notoriété qu'ils acquièrent et qu'ils mettent à profit publiquement en associant, par exemple, leur nom à des campagnes publicitaires<sup>1</sup>. Les conversions de ce capital footballistique sont pour eux de véritables leviers de promotion sociale et de reconversion professionnelle facilitée à la fin de leur carrière. La sortie de l'espace compétitif, qu'elle se réalise dans l'univers social ou footballistique, est indifféremment valorisée. Au sein des clubs dans lesquels ils ont évolué, les anciens joueurs sont employés, principalement comme tacticiens et techniciens du jeu. Néanmoins, l'accès aux fonctions administratives et représentatives des clubs<sup>2</sup>, jusqu'à celles de la Fédération italienne, ne leur est pas interdit, alors qu'en France ces plus hautes activités, en particulier fédérales, sont toujours restées inaccessibles aux footballeurs à la « retraite ».

Autant, en Italie, l'autonomisation et la professionnalisation du football de haut niveau ont été favorisées par le pouvoir fasciste, autant en Allemagne demeurent-elles globalement hermétiques aux pressions du pouvoir militaire dans les années 1930. Le football y est, à l'origine, un passe temps réservé aux classes moyennes, soutenu par un *lobby* subventionné par le gouvernement et composé de hauts fonctionnaires, de parle-

---

<sup>1</sup> Giuseppe MEAZZA, vainqueur de la Coupe du monde 1934 avec Eraldo MONZEGLIO et de la Coupe du monde 1938 avec Pietro SERANTONI, sont les plus connus d'entre eux. À la même époque, la popularité des joueurs français est encore très locale et uniquement véhiculée par les commentaires journalistiques de leurs exploits sur le terrain. Il faut attendre les années 1950 pour voir des joueurs au capital sportif reconnu en Europe et au niveau mondial, tels que Raymond KOPASZEWSKI, Roger PIANTONI et Albert BATTEUX, être autorisés à associer leur nom à des marques de produits uniquement sportifs. D'autres internationaux comme P. CHAYRIGUÈS, M. COTTENET, Jean DUCRET, Henri BARD avaient déjà fait l'objet de menaces de disqualification par la Fédération, au début des années 1920, pour avoir voulu « commercialiser leur patronyme », in P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 96.

<sup>2</sup> Par exemple, Giampiero BONIPERTI, international de la Juventus de Turin de 1946 à 1961, quintuple champion d'Italie et double vainqueur de la coupe, devient à la fin de sa carrière membre du conseil d'administration du club, puis président en 1971. Parallèlement, il gère la « Sisport » qui est une société de promotion du sport appartenant au groupe Fiat dirigé par la famille AGNELLI, propriétaire du club depuis 1923. Roberto BETTEGA, un autre ancien international de la Juve des années 1970, héritera du poste de vice-président au milieu des années 1990. Giacinto FACCHETTI, 94 fois sélectionné en équipe nationale et titulaire comme défenseur latéral à l'Inter de Milan de 1960 à 1971, club avec lequel il gagne à plusieurs reprises le championnat, la coupe d'Europe des clubs champions et la coupe intercontinentale, est aujourd'hui responsable des relations internationales de l'Inter. On peut citer encore le député Gianni RIVERA, qui fut président du Milan AC après une carrière nationale et internationale marquée par trois « scudetti », quatre Coupes d'Italie, quatre Coupes d'Europe et 60 sélections. Cf. D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1999, pp. 38, 41, 42, 60, 61, 113 et 114.

mentaires et de bourgeois<sup>1</sup>. Dès 1890, ils traduisent de l'anglais puis éditent pour le grand public, les règles du jeu. La création de la Deutscher fuball-bund (DFB) en 1900 et l'intrt grandissant des ouvriers pour ce sport, qui jusqu' la Premire Guerre mondiale s'taient auto-exclus du champ footballistique, modifient progressivement cet ordre des choses. La DFB organise le premier championnat en 1903 et cinq ans plus tard met en place une Coupe nationale.  partir des annes 1910, la fonction de sociabilit attribue au football par les principaux responsables s'estompe peu  peu. Pour reprendre les termes de C. Eisenberg, la pratique du football devient dans le mme temps « une fin en soi », « un enjeu national » et une « culture de masse » dont le dveloppement est financirement pris en charge par la bourgeoisie industrielle qui auparavant s'en tait dsintresse. Les intellectuels de gauche et les dirigeants du mouvement syndical socialiste vont critiquer cette volution en boycottant l'avnement du professionnalisme, non pas parce qu'il ncessite certaines formes de commercialisation — qui en partie, selon eux, font perdre au football son caractre ludique —, mais plutt parce qu'il dtourne les ouvriers de la lutte des classes.

Inexistant avant le conflit mondial de 1914-18, le dbat sur le sport amateur et la professionnalisation du football de haut niveau en Allemagne ne semble ne pas avoir suscit, aprs la Grande Guerre, d'aussi vives polmiques qu'en France. D'une part, parce que la formation de l'lite footballistique allemande participe, au mme titre que les autres lites,  la production de la culture nationale<sup>2</sup>, faisant par-l intgralement partie des pratiques sociales les plus lgitimes ; le champion allemand est ainsi « peru comme quelqu'un qui se produit lui-mme, qui s'panouit librement dans ses activits

---

<sup>1</sup> Sur les conditions sociales de la structuration et du dveloppement du football allemand, voir Christiane Eisenberg, « Les origines de la culture du football en Allemagne », in Socits & Reprsentations, *op. cit.*, 1998, pp. 33  48.

<sup>2</sup> La notion de culture en Allemagne est fonde sur la lutte et le combat opposant l'aristocratie de cour  la bourgeoisie intellectuelle tenue  l'cart des dcisions politiques, contrairement  la France o les bourgeois sont largement admis et consults par la cour. Voir N. Elias, *op. cit.*, 1973, pp. 11  60. Ainsi, selon Gunter Gebauer,  travers ce concept de culture, la structuration agonale de la socit allemande est  l'origine du dveloppement du culte de la performance des athltes dans les comptitions nationales et internationales, in G. Gebauer, *La place du sport de comptition dans la culture et la socit. Une comparaison entre l'Allemagne et la France*, document ronot, Universit de Nantes, 1993. C. Eisenberg explique encore que, pour la nouvelle bourgeoisie, « la "modernit" du football (...) se voulait aussi une alternative au formalisme et  la rigidit de la culture de la haute socit. », in C. Eisenberg, *art. cit.*, 1998, pp. 42 et 43.

et trouve de lui-même sa place dans la société »<sup>1</sup>. La large part laissée sur le terrain à l'initiative individuelle sans toutefois se soustraire au collectif, particulièrement dans le cadre d'une équipe de football, fait écho aux négociations « privées » qui, avant que la DFB ne les réglemente, déterminaient dans des contrats manuscrits la valeur en argent des médailles remportées par les *Meister*, lesquels y attachaient une grande importance. D'autre part, l'élite du football allemand grâce à une autonomie relativement marquée par rapport aux autres sports subira nettement moins l'ingérence du pouvoir fasciste qui, comme en Italie, tente d'en faire un de ses instruments de propagande, mais ici sans succès<sup>2</sup>. Les résultats internationaux de moins en moins probants réalisés par l'équipe nationale allemande, comparés à ceux de la sélection italienne, en sont l'un des indicateurs les plus parlants. Même si la Nationalmannschaft est l'une des seules sélections nationales en Europe à avoir participé aux trois dernières épreuves internationales d'avant guerre, elle n'obtient qu'une troisième place à la Coupe du monde de 1934 et est, à deux ans d'intervalle, éliminée au stade des quarts de finales des Jeux olympiques en 1936 et des huitièmes de finales de la Coupe du monde en 1938.

À la différence de l'espace footballistique en France, les conditions compétitives, économiques et sociales de production des élites de ces grandes nations du football européen sont très tôt intégrées par l'ensemble de ses protagonistes. De plus, elles ne font pas systématiquement l'objet de condamnations et de transfigurations des logiques commerciales et marchandes du professionnalisme, une des singularités explicatives de la lenteur avec laquelle émerge l'élite du football français. Au moment où est officialisé le professionnalisme dans chacun de ces pays, la plupart des grands clubs européens d'aujourd'hui sont déjà présents<sup>3</sup>. Si la constitution de chacune de ses élites se réalise à des moments différents de leur histoire sportive respective et suit un rythme de développement qui lui est propre, celles-ci se forment, en revanche, en grande partie sur un laps de temps relativement court. L'élite du football anglais met approximativement une vingtaine d'années pour se mettre en place, la majorité de ses grands clubs étant fondée

---

<sup>1</sup> Sebastian Braun & G. Gebauer, « Les sportifs de haut niveau comme mise en représentation de la nation. Perspectives comparées », in *Lendemains*, n° 88, 1997, p. 80.

<sup>2</sup> Albrecht Sonntag, « Le football en Allemagne », in *Sociétés & Représentations*, *op. cit.*, 1998, p. 185.

<sup>3</sup> Voir le Tableau B en fin de chapitre.

avant le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Ce tournant de siècle est aussi l'époque où commencent à émerger, pour une période d'environ une trentaine d'années, les grands clubs italiens et également espagnols. En revanche, l'élite française met pratiquement trois fois plus de temps qu'en Allemagne, soit près de soixante ans, pour adopter une forme nettement moins « stable » et « compacte ». Car, encore plus qu'ailleurs, la formation de cette élite se poursuit bien après l'instauration du professionnalisme. Nombreux sont les clubs qui font une apparition éclair, abandonnent le professionnalisme ou en sont exclus au cours des sept saisons précédant le second conflit mondial durant lesquelles sont disputés les championnats de première, deuxième et troisième division<sup>1</sup>.

Le premier et unique championnat de France professionnel disputé en 1932 réunit vingt clubs répartis en deux groupes<sup>2</sup>. Les conditions préalables pour participer à cette compétition ne se réfèrent pas prioritairement, comme veulent bien le dire les dirigeants fédéraux, aux critères de performances que les équipes ont pu réaliser au niveau national depuis la création de la Coupe de France<sup>3</sup>. En effet, seuls sept clubs, soit un tiers du total des deux groupes de première division, ont figuré au moins une fois sur deux en 8<sup>ème</sup> de finales de cette épreuve sur les quinze saisons écoulées depuis 1917-18 ; sachant que l'Olympique Lillois dont son « ex-président », Henri JOORIS, est toujours aussi influent, ne s'engage pas dans le professionnalisme par conviction mais par nécessité. Il faut, en effet, le départ de trois de ses joueurs, le gardien VANDEPUTTE, l'Anglais

---

<sup>1</sup> Voir le Tableau C en fin de chapitre. L'historien Jacques Marseille s'étonne même de voir que « de 1932 à 1952, sur 86 clubs ayant participé au championnat professionnel, 58 [soit 67,4 %] ont disparus ! », in J. Marseille, « Une histoire économique du football en France est-elle possible ? », J.-P. Rioux (sous la direction de), *op. cit.*, avril-juin 1990, p. 69. Jusqu'au début des années 1970, d'autres clubs disparaîtront volontairement ou seront momentanément, voire définitivement, radiés du professionnalisme : Avignon en 1947, Colmar et Douai en 1948, Amiens et Le Mans en 1951, Perpignan en 1958, Sète et le Red Star en 1959, Alès en 1960, le CA Paris, le RC Roubaix et Troyes en 1962, Forbach en 1965, Cherbourg en 1966, le Stade Français en 1967, le Lille OSC, le SO Montpellier, Lens, Béziers, et Joinville en 1968, Rouen en 1969, Quevilly en 1971 ou encore Ajaccio en 1974.

<sup>2</sup> Neuf d'entre eux – les cinq du groupe A et les quatre du groupe B soulignés ci-dessous – ont fait partie des clubs qui rencontrèrent le Stade Rennais UC en dehors de toute compétition officielle à partir de 1929.

**Groupe A** : Club Français, Excelsior AC de Roubaix-Tourcoing, FC Mulhouse, FC Sète, Hyères FC, OGC Nice, O. Lillois, O Marseille, RC Paris, SC Nîmes.

**Groupe B** : AS Cannes, CA Paris, CA Metz, FC Antibes, SC Fives, FC Sochaux, O Alès, Red Star, SO Montpellier, Stade Rennais.

<sup>3</sup> Voir le Tableau D page 183 et 184.

Georges BERRY et l'international André CHEUVA, vers le modeste club voisin du Sporting Club Fivois, alors présidé par Louis HENNO, pour décider le club lillois à rejoindre ses homologues seulement deux mois avant la clôture des engagements décrétée par la FFF au 15 mars. Le refus liminaire des lillois ainsi que l'hostilité des Ligues du Nord, d'Alsace et de Paris à la création d'une nouvelle épreuve nationale s'explique en fait par la volonté de leurs dirigeants de ne pas perdre les meilleurs clubs évoluant dans leurs championnats régionaux, ce qui, selon eux, entraînerait d'importantes pertes aux guichets. On comprend d'autant mieux leurs craintes dans la mesure où ces trois ligues concentrent à la fin des années 1920 une majorité de grands clubs français<sup>1</sup> qui leur assurent déjà localement un spectacle de qualité, des affluences aux stades conséquentes et un prélèvement sur recette convenable<sup>2</sup>, sans prendre le risque d'élargir la compétition. La demande d'inscription de dernière minute de l'Olympique Lillois est immédiatement enregistrée et accordée par la direction fédérale.

Mis à part l'Olympique de Marseille, le CA Paris, le RC France nouvellement nommé Racing Club de Paris, le Red Star et le Stade Rennais UC, les performances relativement modestes réalisées par la majorité des équipes de la future élite datent principalement de la seconde moitié des années 1920. Sans compter que quatre de ses clubs, le FC Antibes, le Hyères FC, l'Olympique d'Alès et le SC Fives, ne se sont encore jamais distingués au cours de matches disputés entre clubs de niveau national. Paradoxalement, certains de ceux qui y avaient obtenu des résultats probants<sup>3</sup>, que se soit au Challenge des Dix, au premier « championnat de France » de 1926, à la Coupe Sochaux<sup>4</sup> ou aux rencontres extra-fédérales organisées par le Stade Rennais, n'adhéreront

---

<sup>1</sup> Cf. la cartographie des villes à club professionnel à partir de 1932 jusqu'à 1982, in Ligue nationale de football, *op. cit.*, 1982, p. 23 et aussi l'approche géographique de Loïc Ravenel, *La diffusion du football de haut niveau en France*, Mappemonde, n° 2, 1996, p 17.

<sup>2</sup> Pour la saison 1930-31, par exemple, la Ligue de l'Ouest prélève un droit de 15 % sur les recettes des matches auxquels participent les clubs de division d'honneur de la région, après déduction de leurs frais de déplacement à l'extérieur.

<sup>3</sup> Le FC Rouen, le CASG Paris, Le Havre AC, Amiens AC, le RC Roubaix, l'US St Servan, le Stade Français et l'US Suisse font parti d'une vingtaine de clubs compétitifs à la fois en Coupe de France et dans les autres matches officiels et/ou amicaux de haut niveau au cours des années 1920.

<sup>4</sup> Rappelons que la Coupe Sochaux, mise sur pied par les dirigeants du FC Sochaux, club créé en 1928 presque exclusivement pour cette compétition, est la dernière compétition reconnue officiellement par la Fédération avant que celle-ci n'instaure le premier championnat de France

pas à la première saison de professionnalisme. Ainsi, les principaux critères de sélection, qu'impose et reconnaît le FFF à la cinquantaine de candidatures qu'elle reçoit jusqu'en mars 1932<sup>1</sup>, ne sont en aucun cas respectés au regard de la constitution finale de l'élite. Si cela avait été le cas, les clubs performants, ne serait-ce qu'en Coupe de France, auraient, dès la première année, intégré le professionnalisme. D'autre part, le processus à l'œuvre dans la composition du championnat professionnel de 1932 est identique à celui qui, les saisons suivantes, commande la formation de la deuxième division : adhésions de clubs structurellement et sportivement récents, abandons, exclusions et déclassements.

---

professionnel.

<sup>1</sup> C'est-à-dire avoir obtenu par le passé des résultats sportifs valables, avoir un public potentiellement important permettant, à lui seul, de financer le club et être dans l'obligation d'engager un minimum de huit joueurs « professionnels ».

**Tableau D – Hiérarchie sportive nationale des clubs devenus professionnels en 1932 et en 1933 en fonction du nombre de leurs participations à partir des 8<sup>ème</sup> de finales de Coupe de France depuis 1917-18.**

| Nombre de clubs | Clubs                           | Total des participations de 1918 à 1924 | Total des participations de 1925 à 1932 <sup>1</sup> | Ensemble |
|-----------------|---------------------------------|---|--|----------|
| 1               | O Marseille                     | 5                                       | 6  | 11       |
|                 | FC Rouen                        | 5                                       | 6  | 11       |
|                 | CA Paris                        | 5                                       | 5  | 10       |
|                 | FC Sète                         | 3                                       | 7  | 10       |
|                 | CASG Paris                      | 7                                       | 2  | 9        |
|                 | RC Paris (RC France avant 1932) | 7                                       | 2  | 9        |
|                 | AS Cannes                       | 3                                       | 6  | 9        |
|                 | O Lillois                       | 3                                       | 6  | 9        |
|                 | Le Havre AC                     | 5                                       | 4  | 9        |
|                 | 10                              | Red Star                                | 5  | 4        |
| Amiens AC       |                                 | 1                                       | 7  | 8        |
| RC Roubaix      |                                 | 3                                       | 5  | 8        |
| O Paris         |                                 | 6                                       | 1  | 7        |
| US St Servan    |                                 | 3                                       | 4  | 7        |
| St Rennes UC    |                                 | 5                                       | 1  | 6        |
| St Français     |                                 | 2                                       | 4  | 6        |
| US Tourcoing    |                                 | 3                                       | 3  | 6        |
| US Suisse       |                                 | 2                                       | 3  | 5        |
| Club Français   |                                 | 1                                       | 4  | 5        |
| 20              | US Boulogne                     | 1                                       | 4  | 5        |
|                 | AS Française                    | 4                                       | 0  | 4        |
|                 | US Belfort                      | 1                                       | 3  | 4        |
|                 | SO Montpellier                  | 0                                       | 4  | 4        |
|                 | St Raphaël                      | 0                                       | 4  | 4        |
|                 | VGA Médoc                       | 3                                       | 0  | 3        |
|                 | St Bordelais UC                 | 2                                       | 1  | 3        |
|                 | SC Nîmes                        | 2                                       | 1  | 3        |
|                 | FC Mulhouse                     | 0                                       | 3  | 3        |
|                 | RC Strasbourg                   | 0                                       | 3  | 3        |
| 30              | La Bastidienne                  | 0                                       | 3  | 3        |
|                 | St Havrais                      | 0                                       | 3  | 3        |
|                 | AS Brest                        | 2                                       | 0  | 2        |
|                 | FC Levallois                    | 2                                       | 0  | 2        |
|                 | RC Calais                       | 2                                       | 0  | 2        |
|                 | La G Colombe                    | 1                                       | 1  | 2        |
|                 | Mont-de-Marsan                  | 1                                       | 1  | 2        |
|                 | AS Valentigney                  | 0                                       | 2  | 2        |
|                 | Excelsior AC- Roubaix-Tourcoing | 0                                       | 2  | 2        |
|                 | FC Lillois                      | 0                                       | 2  | 2        |
| 40              | FC Sochaux <sup>2</sup>         | -                                       | 2  | 2        |
|                 | O Dunkerque                     | 0                                       | 2  | 2        |
|                 | OGC Nice                        | 0                                       | 2  | 2        |
|                 | SCO Angers                      | 0                                       | 2  | 2        |
|                 | US Quevilly                     | 0                                       | 2  | 2        |
|                 | AS Lyon                         | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | AV Sportive                     | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | Cognac                          | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | CS Terreaux                     | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | E Deux Lacs                     | 1                                       | 0  | 1        |
| 50              | FC Dieppe                       | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | FC Lyon                         | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | Gallia Club                     | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | JAO                             | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | Lyon OU                         | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | O Pantin                        | 1                                       | 0  | 1        |

(fin du tableau page suivante)

| Nombre de clubs | Clubs                         | Total des participations de 1918 à 1924 | Total des participations de 1925 à 1932 <sup>1</sup> | Ensemble |
|-----------------|-------------------------------|---|--|----------|
|                 | Paris Star                    | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | Raincy Sports                 | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | RC Rouen                      | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | SSSJ Macé                     | 1                                       | 0  | 1        |
| 60              | USA Clichy                    | 1                                       | 0  | 1        |
|                 | CA Metz                       | 0                                       | 1  | 1        |
|                 | CA Vitry                      | 0                                       | 1  | 1        |
|                 | FCG Bordeaux                  | 0                                       | 1  | 1        |
|                 | RC Arras                      | 0                                       | 1  | 1        |
| 65              | St Roubaix                    | 0                                       | 1  | 1        |
|                 | FC Antibes                    | 0                                       | 0  | 0        |
|                 | Hyères FC                     | 0                                       | 0  | 0        |
|                 | O Alès <sup>2</sup>           | -                                       | 0  | 0        |
|                 | SC Fives                      | 0                                       | 0  | 0        |
| 70              | <i>AS Monaco</i> <sup>2</sup> | -                                       | 0  | 0        |
|                 | <i>AS St-Etienne</i>          | 0                                       | 0  | 0        |
|                 | <i>C Deportivo</i>            | 0                                       | 0  | 0        |
|                 | <i>SC Bastienne</i>           | 0                                       | 0  | 0        |
|                 | <i>SO Béziers</i>             | 0                                       | 0  | 0        |
| 75              | <i>US Valenciennes</i>        | 0                                       | 0  | 0        |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995.

Sur fond gris, les clubs professionnels du premier championnat national de 1932.

En caractères italiques, les clubs professionnels du premier championnat de deuxième division de 1933.

En caractères gras, le plus grand nombre de participations au 8<sup>ème</sup> de finales pour les clubs professionnels avant ou après 1924.

1 : Participations pour la saison 1932-33 aux 8<sup>ème</sup> de finales de la Coupe de France pour les premiers clubs de deuxième division.

2 : Ces clubs n'étaient pas encore créés à cette époque-là.

Lecture : Le FC Rouen qui a participé onze fois en quinze saisons aux 8<sup>ème</sup> de finales de la Coupe de France (cinq fois avant 1924 et six fois après) ne fait pas partie des vingt clubs disputant le premier championnat professionnel national.

La relative instabilité de l'élite du football français à ses débuts se singularise aussi par l'alternance quasi systématique, jusqu'au milieu des années 1960, des lauréats en coupe nationale comme en championnat. À la différence de la faible fréquence observée pour les clubs français à conserver leur titre d'une saison sur l'autre, la consécration consécutive des certains clubs étrangers est beaucoup plus récurrente et moins aléatoire au cours de ces deux compétitions nationales<sup>1</sup>. Sur vingt saisons de championnats anglais, allemand et italien, de 1919-20 à 1938-39, le champion national change respectivement en moyenne entre une fois sur deux et deux fois sur sept. Le titre de

<sup>1</sup> Le Tableau E, en fin de chapitre, le montre particulièrement bien pour la période précédant le second conflit mondial.

champion de France a, dans le même temps mais sur douze saisons seulement, déjà connu deux fois sur trois un club différent. À cela, il faut ajouter qu'en Angleterre, quatre des dix clubs consacrés sur cette période l'ont été au minimum deux fois consécutivement, qu'en Allemagne ils sont quatre sur huit et en Italie cinq sur six. En France, ce n'est qu'au début des années 1950 que l'OGC Nice est la première équipe à être sacrée deux saisons de suite (1951 et 1952). Quatorze ans plus tard, le FC Nantes, tout juste monté de deuxième division<sup>1</sup>, réédite cette performance en 1965 et 1966, mais surtout l'AS Saint-Étienne remporte consécutivement le championnat à quatre reprises entre 1967 et 1970. Par ailleurs, en Coupe de France, seuls le Red Star (1921, 1922 et 1923) et le Lille OSC (1946, 1947 et 1948) par trois fois, l'Olympique de Marseille (1926 et 1927) et le RC Paris (1939 et 1940) par deux fois, sont parvenus à préserver leur trophée.

Le manque manifeste de cohérence et d'objectivité, par rapport aux performances effectives des clubs, de la part des dirigeants de la Fédération française qui ont la charge de constituer l'élite nationale et de configurer le professionnalisme s'observe enfin dans l'incapacité de ses techniciens (entraîneurs, sélectionneurs, anciens joueurs) à « inventer » des systèmes de jeu qui soient propres au football et aux footballeurs français, comme cela a été le cas en Angleterre, en Suisse, en Autriche, en Hongrie et en Italie. C'est aussi la marque d'un espace compétitif sur lequel les logiques spécifiques du marché footballistique ont constamment été déniées, euphémisées par l'administration fédérale et orientées vers des objectifs opposés aux intérêts des joueurs et des clubs. La création et l'organisation de la Coupe du monde, programmée dès 1926 par Jules RIMET et Henri DELAUNAY, va venir renforcer l'emprise de la FFF et fournir le principal outil de socialisation des joueurs, l'équipe de France, afin de progressivement les faire entrer dans des rapports de dépendance symbolique mais aussi économique. Il s'agit donc, pour eux, de mettre en place un pouvoir de consécration sportif supérieur à

---

<sup>1</sup> Les Girondins de Bordeaux avaient connu pareille situation lorsque, après avoir partagé le titre de champion de deuxième division avec le RC Lens en 1949, ils furent sacrés champion de France de D1 la saison suivante. Ceci tend à démontrer, une fois de plus, le faible degré d'homogénéité de l'élite du football français et le peu de concentration du capital footballistique pour disputer les premiers rôles dans les compétitions majeures au moins jusqu'au milieu des années 1960.

celui qui a cours au niveau des championnats régionaux et à l'échelle nationale à travers la Coupe de France. Bien que J. RIMET ait affirmé par la suite « *qu'il n'y avait pas urgence* »<sup>1</sup> à concrétiser cette entreprise, la multiplication des congrès et des commissions fédérales à partir de 1926 montre qu'à l'inverse lui-même et H. DELAUNAY étaient soucieux et impatients de réunir les conditions institutionnelles favorables pour imposer aux footballeurs du monde entier mais surtout, de manière détournée, aux footballeurs français, un système fédéral offrant aux dirigeants une domination sans partage. L'insertion des joueurs dans des structures et des statuts professionnalisants, qui implique un investissement de tous les instants ainsi qu'une logique marchande, n'a pas été souhaitée.

## La « fédéralisation » du marché des joueurs

La création de la Coupe du monde est communément perçue comme une « œuvre » universelle, pacificatrice, fédératrice, etc., dimensions que ses inventeurs et promoteurs français revendiquent au premier chef. Historiquement, elle est simplement considérée comme « le signe d'un double affranchissement : à l'égard de l'olympisme, d'une part, à l'égard de la terre "mythique" du football, l'Angleterre, d'autre part. »<sup>2</sup> La genèse de cette compétition internationale est à mettre en relation avec les tensions que connaît le champ footballistique français au cours des années 1920. Elle est aussi le fruit d'une nouvelle « internationalisation du football français » qui par le passé avait permis, plus ou moins efficacement, à certains dirigeants fédéraux, impuissants à imposer leur point de vue face aux résistances rencontrées sur l'espace national, de contourner ces difficultés par l'instauration d'une instance internationale. Vingt-cinq ans après, il s'agit en l'occurrence d'une compétition mondiale<sup>3</sup>, nécessitant la mise en jeu et en place de

---

<sup>1</sup> Thierry Roland, *La fabuleuse histoire de la Coupe du monde*, Paris, ODIL, 1978, Préface de Michel Platini, p. 19.

<sup>2</sup> Georges Vigarello, « Les premières Coupes du monde ou l'installation du sport moderne », in J.-P. Rioux (sous la direction de), *op. cit.*, avril-juin 1990, p. 6.

<sup>3</sup> Ce qui sera encore le cas en 1954 lorsqu'à l'initiative de G. HANOT et des dirigeants du journal *L'Équipe*, les grands clubs européens souhaitent s'affronter dans une épreuve autonome. La FFF, par l'intermédiaire d'Henri DELAUNAY, leur répond premièrement par le projet d'un championnat d'Europe des nations (CEN) et par la création de l'Union européenne de football

sélections nationales compétitives<sup>1</sup>. Or, l'importance accordée à ce type de compétition reste très inégale d'un pays à l'autre. Autrement dit, la Coupe du monde ne va pas de soi pour l'ensemble des footballeurs de la planète et de leurs dirigeants. Les premières éditions de cette épreuve suscitent, en effet, peu d'engouement auprès des fédérations européennes. Certaines d'entre elles ont déjà professionnalisé leur élite footballistique. Leurs joueurs sont de moins en moins disponibles et leur participation à la sélection résulte en premier lieu du rapport de force qui existe entre les dirigeants du professionnalisme de chaque pays et leur pouvoir de tutelle avant de dépendre de la seule volonté de leurs dirigeants fédéraux.

En France, malgré le travail des dirigeants de la Fédération à valoriser l'appel et les sélections en équipe de France auprès de joueurs, la mobilisation des joueurs et de certains de leurs dirigeants ne se fait pas pour autant encore de manière spontanée. L'adhésion des joueurs à la systématisation des sélections commence à être effective à partir du moment où celles-ci prennent plus de sens pour eux, c'est-à-dire lorsqu'elles entreront définitivement dans le cadre d'un échange mutuel de profits, qu'ils soient symboliques et surtout économiques. Avant la Seconde Guerre mondiale, et encore plus avant les premières Coupes du monde, les prestations de l'équipe de France « A » procurent aux joueurs davantage de profits symboliques que financiers, pas systématiquement convertibles économiquement sur le marché des clubs. Inévitablement, la composition de l'équipe nationale est problématique dans le sens où les joueurs qui la constituent habituellement ont officiellement une activité principale en dehors du football et sont donc attachés par leur contrat de travail à leur employeur. Cependant, leur appel en sélection n'est pas seulement tributaire de leur situation professionnelle. Les difficultés

---

association (UEFA), qui prendra en charge l'organisation de la Coupe d'Europe des clubs champions et du CEN.

<sup>1</sup> On a vu dans le premier chapitre que le terme de « sélection » en France était associé jusqu'en 1919, non pas à une équipe représentant la nation mais à plusieurs formations représentant avant tout leur fédération de tutelle. Même si après la guerre ces clivages s'estompent progressivement, le système compétitif fédéral à deux niveaux, régional et national, suscite de nouveaux enjeux autour des compositions de la sélection nationale française et de ce pôle central de la structuration de l'espace du football français. Il ne faut donc pas seulement penser la « sélection nationale » comme la somme des joueurs les plus performants à leur poste à un moment donné, mais comme un outil de « fédéralisation » des individus qui y évoluent ou sont susceptibles d'y être appelés.

que rencontrent J. RIMET et H. DELAUNAY pour trouver, dès le 20 mai 1930 — c'est-à-dire au lendemain du vote favorable par le bureau fédéral de la participation de la sélection française à la première Coupe du monde —, une quinzaine de footballeurs susceptibles d'être sélectionnés, sont là pour rappeler que tous ne sont pas convaincus d'avoir plus à gagner qu'à perdre en acceptant de partir pour Montevideo où elle doit se dérouler. En effet, avant que la Coupe du monde ne devienne gratifiante avec le temps et ses palmarès successifs, certains joueurs sont dans une position où ils ont encore les moyens de refuser de jouer le jeu de l'internationalisation du football même si le comité français de sélection avait pourtant prévu et préparé cette échéance depuis quelques années déjà.

Juste avant le premier conflit mondial, le Comité français interfédéral avait « délégué » ses pouvoirs à Paul BARNOLL pour rassembler les joueurs les plus en vue du moment au sein de sa sélection française. La partialité du « sélectionneur » et les contreperformances des équipes qu'il forme exclusivement avec des joueurs de la capitale avaient rapidement été dénoncées par les médias, et notamment par la presse régionale qui souhaite s'en remettre aux pouvoirs publics pour installer un ordre sportif moins arbitraire dans les choix des joueurs et en rationaliser leur préparation. Dès novembre 1919, en vue des Jeux olympiques qui se déroulent l'année suivante à Anvers, la direction fédérale met en place un nouveau comité de sélection pour constituer les trois niveaux des équipes de France « A », « B » et « militaire ». Il est composé de cinq superviseurs dont le journaliste Achille DUCHENNE et de deux techniciens, les entraîneurs et préparateurs physique Gaston BARREAU<sup>1</sup> et l'Anglais Fred PENTLAND. Malgré cela, le comité n'arrive pas à imposer aux footballeurs, sinon par l'autorité administrative et/ou contre rétributions financières, la sélection en équipe de France comme un simple honneur enviable et incontournable. Et pour cause, les matches en sélection nationale n'ont pas encore le caractère distinctif d'une Coupe de France ou d'un championnat régional et, par conséquent, ne dégagent pas encore du point de vue purement compétitif des profits symboliques et surtout économiques suffisamment importants pour que les joueurs s'y consacrent pleinement. Ainsi, en refusant de se soumettre au système fédéral

---

<sup>1</sup> Secrétaire au Conservatoire national de musique de Paris, G. BARREAU s'investira à titre bénévole pendant plus de 35 ans dans les différentes missions que va lui confier la FFF.

du « jeu pour le jeu », nombreux sont les joueurs à entrer en conflit avec leur instance de tutelle et à être suspendus ou relégués en équipe de France réserve sans que cela infléchisse d'une manière significative leurs exigences et leurs carrières. Déjà avant la Grande Guerre, les mêmes joueurs seront déclarés forfaits et seront suspendus : E. MAES, G. HANOT, A. GINDRAT, P. CHAYRIGUÈS, L. GAMBLIN et H. BARD. Après 1918, les trois derniers connaîtront encore fréquemment l'exclusion de la sélection jusqu'en 1930, année de la première Coupe du monde, tout comme P. NICOLAS, J. DEWAQUEZ, M. COTTENET, M. DOMERGUE, qui constituent les footballeurs les plus mobiles sur le marché<sup>1</sup>.

On retrouve pourtant un certain nombre de ces joueurs au sein des comités de sélection de l'équipe de France qui vont se succéder jusqu'en 1959<sup>2</sup>. La distribution des postes dans la division du travail de repérage et de préparation, et la chronologie de l'entrée de chacun d'eux au comité ne sont pas uniquement révélatrices des stratégies de logiques compétitives appliquées à la sélection française comme à n'importe quel grand club de l'époque. Elles décrivent les directives de l'administration fédérale qui entend contrôler le marché footballistique en limitant les contacts des anciens internationaux du comité ayant le plus circulé, mais en revanche qui sont très compétents, avec les nouveaux joueurs sélectionnés. Avant novembre 1924, la composition du comité s'est focalisée sur ceux qui n'ont connu qu'un seul club dans leur carrière. Après cette date, H. BARD est le premier permanent du comité à avoir évolué dans quatre clubs différents. Limité à un rôle de sélectionneur, il ne restera que deux ans et demi à ce poste. Par comparaison, Maurice BIGUÉ qui compte presque trois fois moins de sélections qu'Henri BARD y siègera pendant quatre ans et demi, Jean RIGAL environ huit ans et demi et Gaston BARREAU, seul encadrant français de cette période à cumuler les fonctions de sélectionneur et d'entraîneur, presque trente-sept ans. Lorsque celui-ci abandonne la partie technique de sa fonction en mai 1936, il est remplacé par Maurice COTTENET qui, comme H. BARD et L. GAMBLIN, quittera rapidement son poste après la

---

<sup>1</sup> De nombreuses interruptions ou arrêts de carrières en sélection nationale sont aussi dues à la licence « B » qui, détenu lors de la première année de mutation dans un nouveau club, empêchent les joueurs d'être appelés sous le maillot tricolore.

<sup>2</sup> Sur la stabilité et la structure des comités de sélections de l'équipe de France de 1919 à 1959, voir le Tableau F en fin de chapitre.

troisième Coupe du monde de 1938 pour laquelle il avait été spécialement engagé en tant que préparateur physique. Après lui, les entraîneurs de l'équipe de France qui vont se succéder répondent au critère de fidélité à leur club puisque Paul BARON, Jules BIGOT et Albert BATTEUX, qui a eux trois comptabilisent seulement une quinzaine de sélections, ont fait l'essentiel de leur carrière au sein d'un seul et même club. À l'inverse, Gabriel HANOT, mais surtout Alex THÉPOT et Paul NICOLAS qui ont été des agents actifs du marché footballistique au cours des années 1920 et ont une plus grande expérience internationale, seront cantonnés à une mission de repérage des meilleurs joueurs et non à leur formation aux confrontations mondiales.

Cette distribution hiérarchique des postes d'encadrement est nécessaire à la direction fédérale pour pouvoir imposer sa conception du football aux nouveaux internationaux, mais son autorité demeure insuffisante pour contenir leurs exigences. De plus, la FFF ne traite pas équitablement les joueurs qui réclament des indemnités. À l'instar de Paul BLOCH, chaque revendication n'est pas systématiquement entendue, au contraire, parfois elle est même punie. À 26 ans, ce joueur du FC Mulhouse doit sa première et unique sélection en équipe « A », au mois de février 1921 contre l'Irlande (amateur), au refus du capitaine H. BARD de participer à ce match. De nouveau sélectionné pour le match de l'équipe de France « B » contre le Luxembourg en début d'année 1922, P. BLOCH souhaite logiquement être remboursé du « manque à gagner » de sa participation à cette rencontre. Les dirigeants fédéraux rejettent sa demande et, dans le mouvement, le suspendent sans autre forme de procès. L'annulation quasi simultanée de cette sanction démontre à elle seule l'arbitraire de cette décision. À l'inverse, le traitement des internationaux confirmés est largement moins expéditif. En janvier 1924, François HUGUES (18 sélections), Jules DEWAQUEZ (18), Paul NICOLAS (14), de nouveau H. BARD (18), et M. COTTENET (5) négocient leur présence à la rencontre face à la Belgique qu'à la condition de se voir remettre préalablement les frais de déplacement consécutifs au dernier match les ayant opposé à la Norvège le 28 octobre 1923 à Paris. Devant le rejet catégorique de la Fédération, seuls trois joueurs sur onze, dont Raymond DUBLY (25 sélections), Jean BOYER (7) et Marcel DOMERGUE (2), ces deux derniers commençant juste leur carrière internationale, participeront au France-Belgique du 13 janvier 1924. Suspendus pour cette rencontre, mais déclarés « forfaits »

par un énième euphémisme du jargon fédéral, ces footballeurs retrouveront tous leur place en sélection « A », sinon en équipe réserve, au cours des matches suivants.

La diversification du recrutement de la Fédération et l'ouverture des portes de l'équipe de France à un plus grand nombre de joueurs entre 1919 et 1930 (de 331 à 393) s'accélérent à partir de 1926<sup>1</sup>. En même temps, la reconnaissance de la nationalisation du marché des joueurs par un « ratissage » géographique beaucoup plus large est aussi une façon détournée de contrôler, voire de réduire, leurs mutations en les dissuadant par leur sélection de changer trop fréquemment de club. Déjà au début des années 1920, suite aux critiques de la presse spécialisée par rapport à des sélections nationales trop « parisiennes », la Fédération avait commencé à faire appel aux joueurs des grands clubs de province. La sur-représentation des clubs provinciaux à fournir l'équipe de France « A » est déjà significative de 1919 à 1925 (deux clubs sur trois) et s'amplifie à la période suivante (trois clubs sur quatre). Cependant, pour un nombre de clubs supérieurs, les joueurs de province ne constituent pas la moitié de l'ensemble des internationaux avant 1926 (45,5 %). Ils en représentent presque les deux tiers après cette date (62,9 %). En outre, quelle que soit la période, le « turn-over » au sein de l'équipe nationale touche plus souvent les footballeurs qui n'appartiennent pas à un club de la capitale. Rapportée au nombre de joueurs sélectionnés, la proportion de ceux qui ne connaîtront pas plus de cinq sélections est plus fréquente chez les « provinciaux » que chez les « parisiens » : 93,3 % pour 79,6 % de 1919 à 1925 et 76,8 % pour 57,6 % de 1926 à 1930. Ainsi, dès le milieu des années 1920, on voit apparaître furtivement en sélection des joueurs quasiment aussi anonymes que les clubs dans lesquels ils évoluent comme par exemple Charles BARDOT du RC Philippevillois, André LIMINANA du SC Bel Abbésien, André HURTEVENT du SC Abbeville ou encore Désiré GOSSELIN du Stade Olympique de l'Est.

---

<sup>1</sup> Voir le Tableau G page suivante.

**Tableau G – Comparaison chiffrée des caractéristiques concernant les clubs et les joueurs des équipes de France « A » de 1919 à 1925 et de 1926 à 1930.**

|   | 1919-1925 | 1926-1930 | Total |
|---|-----------|-----------|-------|
| Nbr de clubs parisiens fournisseurs de l'équipe de France   | 13        | 9         | 22    |
| Nbr de clubs provinciaux fournisseurs de l'équipe de France | 22        | 27        | 49    |
| Nbr total de clubs fournisseurs de l'équipe de France       | 35        | 36        | 71    |
| Nbr de clubs parisiens ayant fourni au plus 2 joueurs       | 6         | 5         | 11    |
| Nbr de clubs provinciaux ayant fourni au plus 2 joueurs     | 16        | 21        | 37    |
| Nbr de total de clubs ayant fourni au plus 2 joueurs        | 22        | 26        | 48    |
| Nbr de joueurs parisiens sélectionnés                       | 54        | 33        | 87    |
| Nbr de joueurs provinciaux sélectionnés                     | 45        | 56        | 101   |
| Nbr total de joueurs sélectionnés                           | 99        | 89        | 188   |
| Nbr de joueurs parisiens sélectionnés au plus 5 fois        | 43        | 19        | 62    |
| Nbr de joueurs provinciaux sélectionnés au plus 5 fois      | 42        | 43        | 85    |
| Nbr total de joueurs sélectionnés au plus 5 fois            | 85        | 62        | 147   |
| Nbr total de sélections parisiennes                         | 210       | 153       | 363   |
| Nbr total de sélections provinciales                        | 121       | 240       | 361   |
| Nbr de sélections total                                     | 331       | 393       | 724   |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal & alii., *op. cit.*, 1992.

Le contrôle des effets du marché footballistique et le respect de l'ordre fédéral n'ont de chance d'aboutir qu'à la condition de répondre aux demandes des footballeurs dans les limites que la Fédération s'est fixée, autrement dit en dehors de tous rapports marchands explicites. J. RIMET, pour avoir été un membre influent du Red Star et de la Ligue de football association, connaît bien les conditions d'exercice du football de haut niveau auxquelles sont sensibles les joueurs. Afin d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'entre eux, il n'a d'autre solution que de leur proposer, en échange de leur participation active en sélection nationale, des compensations autrement plus attractives que celles proposées depuis 1908 par le Comité international olympique avec le tournoi de football que celui-ci organise pendant les Jeux. Seule la création d'une compétition à caractère universel et au pouvoir de consécration supérieure, sinon équivalent, à celui des JO, peut sensibiliser durablement la totalité des joueurs français aux conceptions fédérales du football. En même temps, cette épreuve doit pouvoir leur offrir, de manière décalée dans le temps, les moyens de convertir le capital footballistique acquis au niveau

international, leur permettant de dégager des profits de toutes natures. Ainsi, pour l'ensemble des footballeurs français, la Coupe du monde va devenir le vecteur par excellence de transactions et de négociations qui, selon la volonté fédérale, ne s'apparentent pas objectivement à des rapports brutalement économiques mais qui en détermineront au fil du temps une part de plus en plus importante.

Pour cela, J. RIMET s'est donné très tôt le pouvoir d'imposer sa vision du monde footballistique par l'intermédiaire du Conseil national des sports, et de s'approprier l'assurance du renouveau du football français et de son rayonnement à travers le monde. C'est lui qui demande expressément à Carl Anton Wilhem HIRSCHMANN, co-fondateur de la FIFA en 1904, membre actif à divers postes de la Netherland football association et du Comité olympique des Pays-Bas, de réunir à Bruxelles en 1919 tous les membres adhérents de la Fédération internationale<sup>1</sup>. De nombreux délégués des fédérations nationales, dont les Anglais, ont refusé d'y participer jugeant cette réunion quelque peu précipitée, car faisant trop rapidement table rase des contentieux, légitimement encore très présents, liés au premier conflit mondial qui vient juste de se terminer. Une autre assemblée est alors organisée à Anvers l'année suivante, juste avant que ne s'y déroulent les Jeux olympiques, au terme de laquelle un nouveau bureau est élu. Soutenu par H. DELAUNAY et H. JOORIS, J. RIMET en est le président et C.A.W. HIRSCHMANN le secrétaire honoraire. Cette élection a, semble-t-il, pris des allures d'auto-désignation lorsque l'on sait que le président de la FFF en était le candidat unique et que ce « scrutin » a été entériné par courrier par la majorité des associations affiliées, absentes et n'en contestant ni la légalité, ni la légitimité. À croire que la plupart des fédérations ayant participé à ce vote à distance se désintéressent totalement de la présidence de la FIFA et que celle-ci était uniquement convoitée par les Français, officiellement entérinée au 1<sup>er</sup> mars 1921.

Depuis 1906, D. B. WOOLFALL, dirigeant émérite de la Fédération anglaise aux commandes de la Fédération internationale, avait consacré l'essentiel de son temps à

---

<sup>1</sup> Certaines données historiques brutes concernant cette période ont été collectées sur internet, site officiel de la FIFA, <http://www.fifa2.com>, rubrique « About FIFA. Brief History. Where it all began », pp. 1 à 7.

imposer l'uniformisation des règles du jeu, notamment à travers l'adhésion officielle de la FIFA à l'International board en 1913 et l'application stricte de la définition légale des matches internationaux qui interdit aux sélections nationales et aux clubs non affiliés de disputer des rencontres dans un but lucratif<sup>1</sup>. Jusqu'en 1918, c'est-à-dire à la mort du président WOOLFALL, le comité de direction de la FIFA n'a jamais entrepris de développer le premier projet datant de 1904 faisant état d'une épreuve opposant les clubs européens, ou de créer dans les années qui suivirent une nouvelle compétition d'envergure identique entre sélections nationales. Depuis 1908, c'est le tournoi olympique qui fait office de compétition internationale et l'équipe nationale anglaise l'a déjà remporté deux fois de suite (1908 et 1912)<sup>2</sup>. L'organisation de cette épreuve était jusqu'à présent confiée au Comité national olympique du pays organisateur des Jeux. En 1914, le congrès FIFA de Christiania (Oslo à partir de 1924), auquel participe J. RIMET, met un terme à cet accord olympique et décide qu'« à condition que le Tournoi olympique respecte les règles de la FIFA, cette dernière le reconnaîtra comme un championnat mondial de football pour amateurs. »<sup>3</sup> L'entrée de la FIFA au CIO permet d'une part à l'AFA de rallier la Fédération anglaise. D'autre part, la FA conserve un cadre compétitif favorable aux performances de sa sélection amateur, n'incitant guère D. B. WOOLFALL à bouleverser cette configuration sportive internationale qui entretient et garantit institutionnellement le prestige du football anglais, sans pour autant avoir recours aux footballeurs professionnels de la League autonome anglaise<sup>4</sup> comme cela se fait au sein des

---

<sup>1</sup> Cette réglementation s'applique particulièrement aux clubs de l'Amateur football association (AFA) qui, avant de réintégrer la Fédération anglaise en 1914, partaient en représentation à travers le monde contrairement aux équipes professionnelles qui à cause d'un calendrier chargé étaient moins disponibles pour entreprendre des déplacements d'une distance et d'une durée aussi conséquente. Sur les tournées des équipes anglaises, voir « Britain's most durable export », le chapitre 5 du livre de J. Walvin, *op. cit.*, 1994, pp. 96 à 117. En définitive, ce point de règlement contraint toutes les fédérations du football mondial à adhérer au modèle d'organisation de la FIFA. Par ailleurs, suite à un commun accord pour la publication de son premier bulletin, le français a été unanimement reconnu langue officielle de l'instance internationale. Cette décision facilitera, en France, la compréhension des réformes du football international qui s'appliqueront au niveau national, comme par exemple la question des statuts du joueur « amateur olympique » et « amateur non olympique » adoptés par la FFF en 1927.

<sup>2</sup> Les principales informations concernant les premiers tournois de football aux Jeux olympiques, les premières Coupes du monde, les villes et les pays d'accueil de ces compétitions sont présentées chronologiquement dans le Tableau H en fin de chapitre.

<sup>3</sup> Internet, <http://www.fifa2.com>, « About FIFA. Brief History. Where it all began », p. 5.

<sup>4</sup> En ce qui concerne les matches contre l'équipe de France, bien que le dernier amateur anglais ait fait son apparition en équipe nationale en 1911, la sélection anglaise qui se présente aux

autres fédérations européennes.

Le premier tournoi olympique de football d'après guerre, organisé sous l'égide de la FIFA présidée encore officieusement par J. RIMET, a lieu à Anvers du 28 août au 5 septembre 1920. Quatorze nations y participent. En raison même de leurs responsabilités au sein des instances internationales et des rapports fratricides qu'elles entretiennent de longue date, la Fédération belge et la Fédération française s'octroient arbitrairement le privilège de ne pas disputer le tour préliminaire<sup>1</sup>, stade de la compétition auquel la sélection amateur anglaise est éliminée par la Norvège (3 buts à 1). Pour appliquer à la lettre les termes de l'amateurisme intégral défini par la charte des JO, que les Anglais sont certainement les seuls à respecter de manière aussi stricte pour les raisons exposées précédemment, ils ne luttent évidemment plus à armes égales avec leurs adversaires du continent et sont automatiquement sanctionnés sur le plan sportif. Ils réagissent vivement en dénonçant les interprétations approximatives des règlements de l'olympisme<sup>2</sup> par l'ensemble des fédérations européennes du football et décident alors de boycotter la FIFA en essayant tout d'abord d'en obtenir la dissolution après l'été 1920 puis en refusant, suite à leur démission, de participer jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale aux compétitions officielles qu'elle organise.

Pour ne pas se fragiliser face aux invectives d'Anglais<sup>3</sup> qui ont réintégré la FIFA

---

compétitions olympiques et aux matches amicaux est essentiellement constituée d'amateurs comme par exemple face à la France le 5/5/1921 (résultat : 2 à 1). Deux ans plus tard, elle en compte encore trois dans ses rangs, notamment le 10/5/1923 lorsqu'elle bat la France 4 buts à 1, in J.-M. Cazal & alii, *op. cit.*, 1992, pp. 26 et 30.

<sup>1</sup> Le vice-président de la FIFA (de 1909 à 1921) n'est autre que le baron DE LAVELEYE, riche industriel, président de la fédération belge, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), et président du Comité olympique Belge, proche du comte Henri DE BAILLET-LATOUR, successeur du baron P. DE COUBERTIN à la tête du CIO le 28 mai 1925.

<sup>2</sup> J. Walvin, *op. cit.*, 1994, p. 134.

<sup>3</sup> En 1923, le secrétaire de la Fédération anglaise écrivait à la FIFA : « *Nous avons depuis longtemps établi les Lois du jeu et les Règles des Associations qui conviennent parfaitement à nos souhaits et à nos exigences. Par certains aspects, ceux-ci ne semblent pas convenir ni être acceptés par certaines associations nationales. Nous ne souhaitons pas intervenir dans le fonctionnement d'autres fédérations en désaccord avec nos règles, tout comme ne nous souhaitons pas non plus qu'elles interviennent dans notre propre fonctionnement.* » J. Walvin ajoute que « les Fédérations européennes furent accusées de former de nouvelles instances, "et par conséquent, comme le précise le secrétaire de la FA, d'être dépourvues de la connaissance que seule l'expérience peut apporter." », in *Ibid.*, 1994, pp. 128 et 129.

en 1924 tout en ne disputant aucune rencontre officielle, Jules RIMET conforte sa position en conservant, plus par nécessité que par conviction, l'appui institutionnel d'un CIO dont le pouvoir de consécration sportive est désormais mondialement connu et reconnu. Cette tutelle olympique sera, pour lui, un gage de probité aux yeux des dirigeants des fédérations affiliées à son institution. C'est également un gage de réussite tant les deux premières éditions du tournoi de football d'après guerre, gagnées par l'équipe uruguayenne, ont remporté un grand succès et constitué un véritable laboratoire pour l'élaboration d'une nouvelle compétition mondiale. Pourtant, la cohabitation des deux instances internationales est loin d'être idyllique étant donné les enjeux et les intérêts liés au football français de haut niveau que souhaite conserver le président RIMET à la FFF par l'intermédiaire de la Fédération internationale. Le rapport de force qui s'engage entre la FIFA et le CIO montre comment le football devient un enjeu primordial au regard de son développement et du succès que les Anglais avaient perçu depuis longtemps. Cette lutte, qui a tourné à l'avantage de la Fédération internationale, montre toute l'habileté avec laquelle son président joue de l'interactivité entre les espaces du football national et international pour imposer ses conceptions à la FFF comme à la FIFA. Ce rapport de force débouche aussi sur une autonomie beaucoup plus marquée vis-à-vis de l'olympisme et un pouvoir institutionnel qui s'affirme de plus en plus.

Jules RIMET diffuse très rapidement un discours qui dénonce l'exclusivisme et le sectarisme du tournoi olympique. Si ce tournoi « *est réduit, dit-il, à n'être qu'une compétition limitée à une seule catégorie de joueurs — amateurs — nous sommes loin d'un véritable championnat du monde !* »<sup>1</sup>. En regroupant sans exception toutes les catégories de footballeurs susceptibles de participer à ce type de compétition, « *c'est-à-dire des sélections des meilleures équipes nationales (amateurs, non-amateurs ou professionnels, sans distinction)* »<sup>2</sup>, il augmente considérablement ses chances de voir légitimer et aboutir ses objectifs internationaux et nationaux puisque toutes les hiérarchies sportives de chaque fédération affiliée sont, dans leur ensemble, concernées. Ensuite, au congrès FIFA de l'été 1926 à Rome, il reconnaît aux footballeurs le bien fondé de leur demande

---

<sup>1</sup> J.-Y. Guillaud, *op. cit.*, 1998, p. 43.

<sup>2</sup> Proposition d'H. DELAUNAY au congrès de Zurich le 5 février 1927, in T. Roland, *op. cit.*, 1978, p. 19.

de « remboursement des salaires non perçus [au cours de leur activité principale] durant leur déplacement sportif »<sup>1</sup> en équipe nationale, afin qu'indirectement le Conseil national de la Fédération française adopte cette réforme à la fin de l'année 1926 pour l'ensemble des joueurs évoluant dans les grands clubs. Seul moyen pour lui de composer une sélection nationale composée des footballeurs les plus performants mais toujours plus exigeants, il impose ni plus ni moins la réglementation de la FIFA à la FFF, bravant l'ordre sportif du CIO qui, pendant un moment, menace de supprimer le football du programme des Jeux. Devant tant d'à-propos, mais aussi face à un serment olympique bafoué de longue date par la majeure partie des athlètes et au succès incontestable du football aux JO, les dirigeants du mouvement olympique réajustent leurs statuts afin que le football n'échappe pas à leur monopole. Deux catégories d'athlètes sont ainsi nouvellement définies, délimitant le cadre légal de la participation aux Jeux, pour qu'elles soient applicables aux footballeurs. La première concerne le plus grand nombre, c'est-à-dire « l'amateur olympique [qui] ne peut accepter aucun remboursement de manque à gagner ou de salaire perdu ». La seconde, axée sur la pratique de haut niveau qui demande beaucoup plus de temps, précise que « le joueur "amateur" [non olympique] pourra accepter le patronage d'un club pour consolider sa position dans sa profession et pourra accepter, en outre, le remboursement de ses salaires perdus à l'occasion de la pratique du football. »<sup>2</sup> Même si par l'intermédiaire de cette réforme les footballeurs peuvent de nouveau évoluer sous l'autorité du CIO, le processus d'autonomisation du football mondial connaît une accélération entre 1927 et 1928.

Tout d'abord, la mesure prise au sujet des remboursements de frais occasionnés par la pratique amateur du football provoque immédiatement le retrait des Anglais de la FIFA, qui, par ailleurs, ne participeront que partiellement aux cinq phases finales des Jeux olympiques de 1936 à 1960<sup>3</sup>, n'y envoyant seulement qu'une sélection composée de joueurs britanniques. D'autre part, les sélections nationales d'Autriche, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, d'Italie et de Suisse participent depuis 1927 à une épreuve intitulée

---

<sup>1</sup> P. Delaunay & alii., 1994, p. 110.

<sup>2</sup> *France Football* du 10 juin 1927, cité par A. Wahl, *op. cit.*, 1989, p. 249.

<sup>3</sup> À Berlin en 1936, à Londres en 1948, à Helsinki en 1952, à Melbourne en 1956 et à Rome en 1960.

« Coupe internationale », qu'elles disputent sur trois ans<sup>1</sup>. Plus encore, à l'occasion du renouveau des relations politiques et fraternelles entre l'Italie et la Hongrie, les deux premiers des championnats autrichien, hongrois, tchécoslovaque et yougoslave s'opposent, en matches « aller-retour », dans le cadre de la Mitropa Cup créée la même année<sup>2</sup>. En concurrence directe avec la FIFA sur l'espace du football international, ces compétitions, auxquelles les clubs français et la sélection nationale ne sont pas conviés, constituent un frein aux projets internationaux de Jules RIMET et d'Henri DELAUNAY par rapport à leurs préoccupations nationales, d'autant qu'en 1924 déjà, le journal *L'Auto* souhaitait la mise en œuvre d'un championnat du monde de football<sup>3</sup>.

Après trois ans de persévérance, H. DELAUNAY réussit enfin à convaincre l'ensemble des dirigeants des fédérations européennes, à l'exception des Britanniques, de la validité de créer une nouvelle compétition beaucoup plus universelle que l'épreuve olympique. Malgré cela, il ne fait toujours pas l'unanimité. Le 10 décembre 1926, le comité exécutif de la FIFA réuni à Paris désigne la première commission<sup>4</sup> chargée d'étudier les possibilités d'organiser une épreuve mondiale. Deux mois plus tard, au siège de la FIFA à Zurich, lors de débats qualifiés de « houleux »<sup>5</sup>, certains d'entre eux, les Allemands en particulier, ne voient pas très bien l'intérêt de créer en plus du tournoi olympique une autre compétition internationale. Finalement adoptée par la commission d'étude, la dernière proposition d'Henri DELAUNAY faite, selon les dires, avec fermeté, est soumise aux membres du congrès de Zurich. Au mois de mai de l'année suivante, au congrès d'Amsterdam, malgré les points de vue encore divergents de dirigeants circonspects, l'insistance du secrétaire général de la Fédération française permet d'entériner le projet par 23 voix contre 5 : celles du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, sans compter l'abstention des Allemands. On y délègue alors une nouvelle commission afin de définir les modalités de l'épreuve qui seront examinées et votées un an après au congrès de Barcelone en 1929.

---

<sup>1</sup> Le premier et seul lauréat de cette compétition est l'Italie en 1930. Cf. « Mundial Football », *op. cit.*, 1976, p. 559

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 559 ; et P. Lanfranchi, *art. cit.*, décembre 1991, pp. 339 et 345.

<sup>3</sup> Cf. « Mundial Football », *op. cit.*, 1976, p. 558.

<sup>4</sup> H. DELAUNAY en est le commissaire-rapporteur et les représentants fédéraux allemands, italiens, autrichiens, hongrois et suisses y participent.

<sup>5</sup> T. Roland, *op. cit.*, 1978, p. 19.

Afin de faire valoir une preuve objective de son universalité et de son désintéret, l'organisation de la première Coupe du monde devait choisir une configuration compétitive ne privilégiant pas les joueurs et les équipes les mieux préparés, c'est-à-dire les plus professionnalisés, et trouver une terre d'accueil propice à cette neutralité. Ce n'est donc pas un hasard si, dans un premier temps, H. DELAUNAY tient à ce que la formule compétitive de la Coupe du monde soit calquée sur celle de la Coupe de France, modèle national de référence. Déniant, comme on l'a vu, la compétition telle que la souhaitent et la vivent certains joueurs français de haut niveau, sa formule compétitive est pourtant, à ses yeux, celle qui est la moins pernicieuse ou la plus neutre, en tout cas, celle qui engage le moins de calculs, de maîtrise et de stratégies de jeu préétablies. En tant que membre français de l'International board et rapporteur de chaque réunion, il prend régulièrement en charge la rédaction des règlements de la Coupe du monde. Il impose aisément dès 1928 la « cup system » qu'il nomme aussi « système orthodoxe »<sup>1</sup>, autrement dit la seule formule légitime qui désigne les matches par tirage au sort et à élimination directe.

Lors du congrès de Barcelone, le choix de l'Uruguay qui avait remporté les tournois olympiques de 1924 et 1928, pays préféré pour son éloignement et qui commémore un fait majeur de son histoire nationale, s'imposait logiquement dans la décision finale pour organiser la première édition. Pour autant, si les dirigeants de la fédération uruguayenne garantissaient financièrement l'ensemble des frais occasionnés par un si long déplacement, aucune sélection européenne ne s'était inscrite deux mois avant le début de l'épreuve, prévue le 13 juillet 1930 à Montevideo. Les problèmes du financement des joueurs pendant la Coupe du monde et les incompatibilités des calendriers sportifs nationaux, avec une compétition qui se déroule pourtant pendant la saison creuse, ne sont pas les principales raisons du non-engagement des fédérations du vieux continent. J. RIMET et H. DELAUNAY mettent, en réalité, à nu les rapports de force qui structurent les espaces nationaux respectifs des footbals européens entre les dirigeants de chaque fédération et les présidents des grands clubs, et *a fortiori* les joueurs qui

---

<sup>1</sup> Jacques Ferran, « Les dessous des jeux mondiaux du football », in *Sport Digest*, n° 13, décembre 1949, p. 18. *Sport Digest* est une revue journalistique mensuelle omnisports de la fin des années 1940, début des années 1950.

composent les sélections nationales et les équipes professionnelles. Comment expliquer autrement le désengagement des fédérations autrichienne, hongroise et tchécoslovaque, qui venaient de reconnaître le professionnalisme et, qui à l'inverse, avaient été les premières à soutenir le projet de l'épreuve mondiale, sinon par une l'autonomie effective des clubs professionnels vis-à-vis de leur tutelle fédérale. Comment expliquer que les Suisses, les Italiens et bien évidemment les Anglais, contre qui les Français ont disputé quasiment la moitié de leurs matches amicaux de 1904 à 1930, soient absents à la première Coupe du monde alors qu'ils ont été à plusieurs reprises présents comme leurs homologues de l'Europe de l'Est aux tournois de football des Jeux<sup>1</sup>, sinon par un pouvoir fédéral incapable d'imposer aux joueurs de la sélection nationale d'aller disputer une compétition internationale en tout point prometteuse. À l'inverse, il est probable que les quatre fédérations — roumaine, yougoslave, française et, d'une manière différente, belge<sup>2</sup> —, engagées dans cette compétition, aient eu relativement moins de mal à convaincre, même tardivement, des dirigeants de clubs et des joueurs évoluant dans un espace national où la professionnalisation s'est faite attendre et/ou s'organise de façon plus ou moins formelle.

---

<sup>1</sup> Voir le Tableau I page suivante.

<sup>2</sup> La situation de la Belgique est différente des deux autres pays européens qui participent à la première Coupe du monde puisque, d'une part, sa fédération a été créée 24 ans avant celle des Yougoslaves et 14 ans avant celle des Roumains. On émet donc l'hypothèse que le processus de professionnalisation de leur football est, comme en France, moins avancé. D'autre part, deux fois plus fréquentes qu'entre Français et Anglais ou Suisse les matches entre Belges et Français sont devenues des classiques au fil du temps et les ont engagés plus que d'autres nations européennes dans la logique des rencontres « internationales », comme tend aussi à le montrer l'investissement de leurs dirigeants respectifs au sein des instances sportives mondiales.

**Tableau I – Absences et présences des sélections nationales aux Jeux olympiques de 1908 à 1928 et à la Coupe du monde 1930.**

| Adversaires de l'équipe de France | Nombre de matches de 1904 et 1930 | Date création fédération | JO 1908  | JO 1912  | JO 1920  | JO 1924  | JO 1928  | Coupe du monde 1930 |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------------|
| Angleterre                        | 14                                | 1863                     | P        | P        | P        | A        | A        | Retrait FIFA        |
| Danemark                          | 2                                 | 1889                     | P        | P        | P        | A        | A        | Contre              |
| <i>Belgique</i>                   | <i>24</i>                         | <i>1895</i>              | <i>A</i> | <i>A</i> | <i>P</i> | <i>P</i> | <i>P</i> | <i>P</i>            |
| Suisse                            | 12                                | 1895                     | A        | A        | A        | P        | P        | A                   |
| Italie                            | 11                                | 1898                     | A        | P        | P        | P        | P        | A                   |
| Allemagne                         | -                                 | 1900                     | A        | P        | A        | A        | P        | Abstention          |
| Hongrie                           | 5                                 | 1901                     | A        | P        | A        | P        | A        | A                   |
| Tchécoslovaquie                   | 3                                 | 1901                     | A        | A        | P        | P        | A        | A                   |
| Norvège                           | 1                                 | 1902                     | A        | P        | P        | A        | A        | Contre              |
| Autriche                          | 2                                 | 1904                     | A        | P        | A        | A        | A        | A                   |
| Suède                             | 0                                 | 1904                     | P        | P        | P        | P        | A        | Contre              |
| Finlande                          | 0                                 | 1907                     | A        | P        | A        | A        | A        | Contre              |
| Estonie                           | 0                                 | 1921                     | -        | -        | -        | A        | A        | Contre              |
| <i>Roumanie</i>                   | <i>0</i>                          | <i>1909</i>              | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>A</i> | <i>P</i> | <i>A</i> | <i>P</i>            |
| <i>Yougoslavie</i>                | <i>2</i>                          | <i>1919</i>              | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>P</i> | <i>A</i> | <i>P</i> | <i>P</i>            |
| <i>France</i>                     | <i>-</i>                          | <i>1919</i>              | <i>P</i> | <i>A</i> | <i>P</i> | <i>P</i> | <i>P</i> | <i>P</i>            |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995.

A : Absent.

P : Présent.

En caractères normaux, les Fédérations nationales en désaccord sur le projet de Coupe du monde lors du vote au congrès FIFA à Amsterdam en 1928 et donc absentes à sa première édition.

En caractères italiques, les quatre fédérations présentes à Montevideo en 1930.

En France, le rapport de force « FFF-clubs » a été quelque peu désamorcé grâce à la « démocratisation » de la sélection nationale à travers les démarches entreprises, au milieu des années 1920, par les responsables du comité de sélection qui doivent, en théorie, limiter le manque de joueurs afin de composer l'équipe participant à la première Coupe du monde. Entité ouverte au plus grand nombre, l'équipe de France ne fonctionne pas dans des perspectives essentiellement compétitives. Cela se traduit aussitôt dans la composition de celle qui disputera la Coupe du monde de 1930, ne serait-ce qu'en la comparant à celles qui participeront aux deux tournois mondiaux suivants<sup>1</sup>. Ce ne sont, en effet, pas les joueurs les plus expérimentés qui y évoluent. À y regarder de

<sup>1</sup> Les onze joueurs français qui disputent le premier match de Coupe du monde contre le Mexique le 13 juillet 1930 comptabilisent 83 sélections. En 1934, les onze qui affrontent l'Autriche le 27 mai à Turin en totalisent 132 et ceux qui rencontrent la Belgique le 5 juin 1938, 178.

plus près, on peut même dire que l'équipe de France a été constituée par « défaut ». Quatorze joueurs des plus expérimentés au niveau international, comptabilisant à la veille de l'épreuve mondiale un minimum de 5 matches disputés en sélection<sup>1</sup>, dont 8 avaient déjà le niveau international avant 1926, n'ont pas été retenus par le comité de sélection, soit n'ont pas répondu favorablement à l'appel de la FFF.

Ceci montre une fois encore que les matches de l'équipe de nationale ne présentent pas encore un caractère impératif dans la carrière d'un joueur contrairement aux objectifs « fédéralisateurs » de la Fédération française de plus en plus présents par le nombre de matches croissant de la sélection. De 1930 à 1938, celle-ci a disputé sept rencontres officielles de Coupe du monde : trois en Uruguay, une qualificative, plus une lors de la phase finale en Italie en 1934, et deux en 1938 où elle s'était qualifiée d'office puisque la France l'organisait cette année-là. Cinquante-trois matches amicaux auront été joués entre-temps. Par ailleurs, le ton des convocations est d'ailleurs beaucoup moins directif que par le passé. Il est symptomatique du consensus national qu'ambitionne la FFF, comme le spécifie celle que reçoit le joueur de l'US Servannaise, Robert LE MOAL, pour sa sélection en équipe de France B le 18 mai 1930 : « *Cher ami, vous avez été désigné par la Fédération pour faire partie de l'équipe de France B qui jouera dimanche prochain à Colombes, à 13 h, contre les Étrangers de France, en lever de rideau du match France-Tchécoslovaquie. Le rendez-vous est fixé à 10 h 45 pour déjeuner, à 11 h précises à l'Olympique Hôtel, 40, rue de Londres, Paris. Nous comptons sur votre présence.* »<sup>2</sup> Moins autoritaire, cette invitation est aussi le mode d'administration par lequel la FFF tente de ramener à la « raison fédérale » quelques clubs « dissidents » à travers la sélection de certains de leurs joueurs. Ainsi, Adolphe TOUFFAIT<sup>3</sup> et Hervé MARC, deux joueurs du Stade Rennais, sont appelés en équipe de

---

<sup>1</sup> Urbain WALLET (21 sélections), Robert DAUPHIN (15), Maurice GALLAY (13), Guillaume LIEB (12), Manuel ANATOL (9), Louis CAZAL (6), Pierre KORB (5) et Julien SOTTIAULT (5), auxquels viennent s'ajouter Jules DEWAQUEZ (41), Marcel DOMERGUE (26), Paul NICOLAS (25), Jacques CANTHELOU (11), Édouard CRUT (8) et René DEDIEU (6).

<sup>2</sup> C. Loire, *op. cit.*, 1994, p. 151. Régulièrement retenu en sélection régionale, R. LE MOAL rejoindra en 1932 le Stade Rennais.

<sup>3</sup> Né en 1907 à Rennes, A. TOUFFAIT joue tout d'abord au patronage catholique des Cadets de Bretagne et au Rennes Étudiant Club avant de signer au Stade Rennais en 1925. Parti en 1926, et revenu l'année suivante, il joue cette saison-là avec une licence « B », sans le moindre signe de contestation, et ne se contente que des matches amicaux en équipe fanion, bien qu'il soit

France dans les mois qui suivent le conflit qui éclate entre leurs dirigeants et ceux de la ligue régionale et de la Fédération. Or, si sur un plan purement sportif les sélections d'A. TOUFFAIT semblent fondées — il est en effet un titulaire indiscutable du SRUC à partir de 1928 —, celle d'H. MARC est beaucoup plus surprenante. Il n'apparaît en effet qu'une fois sur trois en équipe fanion au cours des saisons 1929-30 et 1930-31.

Ainsi, le choix des joueurs intégrant l'équipe de France à cette époque se porte sur ceux qui ont déjà intériorisé la logique fédérale, appliquant à la lettre ses règlements. Il favorise ainsi ceux qui, ayant des capacités justes assez élevées pour pouvoir évoluer ponctuellement au niveau international, occupent les positions les plus basses de l'espace compétitif et sont donc les mieux prédisposés à incorporer la domination fédérale et son mode de régulation du marché. Concernant les footballeurs les plus performants, leur « fédéralisation » demandera plus de temps et surtout beaucoup plus d'argent dans la mesure où l'élite nationale ne cesse de s'autonomiser. D'autant qu'à partir du milieu des années 1950, la place du football international, en équipe de club comme en sélection, est de plus en plus déterminante symboliquement et économiquement dans la perspective d'une carrière de haut niveau. Il faudra, en effet, attendre 1958 et l'accès en demi-finale de Coupe du monde en Suède de l'équipe de France pour que les joueurs français ne puissent plus ignorer l'importance prise par les sélections nationales. La multiplication des matches officiels des équipes de France à partir des années 1950, que ce soit en matches amicaux, en phase qualificative ou en phase finale des compétitions internationales, va constituer la plus importante entreprise de production du capital footballistique « supranational » de la FFF. Garantissant un niveau de compétences compétitives connues et reconnues à l'échelle européenne ou mondiale, il sera

---

sélectionné dans les sélections de la Ligue de l'Ouest et en équipe de France « militaire ». À partir du moment où il prêtera serment comme juriste devant la cour d'appel de Douai en juin 1933, il jouera sous le pseudonyme de DELOURME, du nom de jeune fille de sa mère, conformément à l'article 19 des règlements de la Fédération qui, en accord avec les ligues régionales concernées, avait prévu le cas de figure de joueurs dont l'activité libérale leur interdisait de pratiquer le football sous le statut professionnel. Sa carrière juridique l'éloigne alors des terrains puisqu'il ne dispute que sept matches au cours de la saison 1935-36. Il met un terme à sa carrière de joueur en 1936, deux ans avant de devenir substitut à Évreux. Il intègre le comité de direction du Stade Rennais. Il siègera comme membre au bureau de la Fédération française de 1962 à 1968, en sera vice-président honoraire, puis membre d'honneur de la future Ligue nationale du football professionnel.

d'autant plus facilement transposable professionnellement dans n'importe quelle équipe et surtout convertible et négociable économiquement sur le marché footballistique national et européen.

La structuration de l'espace footballistique français de haut niveau s'organise fortement autour des équipes de France qui deviennent progressivement les outils de légitimation du système fédéral et de sa domination sur l'élite, à l'inverse par exemple du football professionnel anglais qui est avant tout fondé sur une culture de club<sup>1</sup>. À travers la multiplication des compétitions européennes et mondiales qui vont être créées après la Seconde Guerre mondiale sur le modèle de la Coupe du monde, le football devient rapidement un enjeu national pour chacun des pays qui participe à ces épreuves et pour les populations respectives qui soutiennent leur équipe de club ou leur sélection. Or, si le football revêt le caractère d'une affaire nationale, voire nationaliste dans le cas de l'Italie fasciste ou encore politique dans le cadre de l'économie communiste des pays de l'Est jusqu'aux années 1980, il n'en devient pas pour autant une question d'État. Cependant, par les imbrications socio-historiques de la construction de l'État français et de la Nation, ou pour le dire autrement parce qu'en France la Nation c'est l'État et réciproquement<sup>2</sup>, l'ensemble du football français est non seulement une affaire nationale mais aussi et surtout une affaire d'État.

Suite à son intervention au début des années 1940, essentiellement focalisée sur l'élite, la Fédération, après avoir craint pour le maintien de sa conception singulière du professionnalisme, engage de nouvelles réformes visant à maintenir l'état des rapports

---

<sup>1</sup> Tony Mason, « L'équipe d'Angleterre, entre clubs et nation », in *Sociétés & Représentations*, *op. cit.*, 1998, pp. 23 à 32.

<sup>2</sup> Selon R.J. Bonney, « durant la plus grande partie de la période précédant 1660 (et certains diraient bien au-delà) la majorité des monarchies européennes n'étaient pas des États-nations tels que nous le concevons, à l'exception – plutôt fortuite – de la France », in R.J. Bonney, « Guerre, fiscalité et activité d'État en France (1500-1660) : Quelques remarques préliminaires sur les possibilités de recherche » in Ph. Genet et M. Le Mené (éds), *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris, CNRS, 1987, pp. 193 à 201, cité par P. Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, 1997, p. 55. Voir aussi Joseph Jurt, « L'identité nationale : une fiction, une construction ou une réalité sociale ? », in *Regards sociologiques*, n° 16, 1998, pp. 43 à 48 et Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, pp. 65 à 68, 127 (la notion de statocratie), 132, 158 et 179.

de force et de domination en sa faveur, en les préservant légalement sous couvert de la délégation de pouvoir décrétée dès 1940 par le gouvernement de Vichy. Ainsi, par la force du droit, en entrant de manière autoritaire en concurrence directe avec les fédérations sur le marché des activités physiques et sportives de haut niveau, les pouvoirs publics en crise veulent mettre à leur service et à un moindre coût les premiers sports professionnalisés les plus fructueux économiquement et symboliquement — particulièrement la boxe, le cyclisme et le football — pour pouvoir les taxer fiscalement de façon plus régulière et importante<sup>1</sup>. Même si, jusqu'aux années 1960, l'ingérence de l'État dans le sport professionnel relève plus des réformes administratives qu'il a du mal à imposer que d'une véritable politique sportive effective, elle n'en déclenche pas moins des tensions avec les instances du football. Il en est de même envers le « mécénat municipal » qui se développe auprès des clubs dans les années 1950<sup>2</sup> et qui fonctionne dans une logique du « retour sur investissement » de l'argent public alloué aux clubs professionnels dans les intérêts privés respectifs des agents qui s'y impliquent.

## La reconnaissance de l'ordre fédéral par l'État

Jusqu'à ce que le second conflit mondial éclate, ce sont les dirigeants de la Fédération qui, depuis 1932, administrent le professionnalisme en insistant fermement sur le cadre moral et les limites de ses supposées « spéculations » marchandes et financières. Le parti pris fédéral défendu par Jules RIMET a d'autant plus de poids que depuis cette année-là il est président du Comité national des sports, organisme qui a la charge de promouvoir l'unité et la croissance de tout le sport français. Huit ans plus tard, le gouvernement de Vichy engage la réforme des activités des fédérations sportives et inscrit sa tutelle dans la « charte des sports », objet de la loi du 20 décembre 1940. Effective par décret un an plus tard, celle-ci reprend, par l'intermédiaire du Commissariat à

---

<sup>1</sup> En 1950, par exemple, toutes les recettes des clubs professionnels sont taxées à hauteur de 15,5 % par le gouvernement. En dehors des charges sociales, ils reverseront cette année-là dans les caisses de l'État 107 493 448 francs [15,5 MF]. E. Gambardella, « Le monde du football a ses secrets. Des choses que l'on sait à celles que l'on ignore », in *Sport Digest*, n° 27, février 1951, p. 120.

<sup>2</sup> Roland Mesmeur, « Le climat du football français », in *Sport Digest*, n° 24, novembre 1950, pp. 19 et 20.

l'Éducation générale et sportive (CEGS), le même discours que celui du président de la FFF sur les « perversions » de la « marchandisation » du sport et des athlètes de haut niveau<sup>1</sup>. À la tête de la plus importante des fédérations sportives<sup>2</sup>, J. RIMET récupère la charge de diriger un comité d'étude du professionnalisme qui répondra sans surprise aux attentes du CEGS<sup>3</sup> sans que celui-ci, en retour, prenne en compte sa demande de financement du sport par l'État. Les remaniements au sein du Commissariat qui suivent en 1942 installent un nouveau directeur à la tête du Comité national des sports, assujettissant un peu plus la Fédération et son président aux décisions et aux réformes de l'État en matière de football de haut niveau. Pour manifester son mécontentement, J. RIMET démissionnera temporairement de ses fonctions fédérales de mars 1942 à septembre 1944. Cinq ans plus tard, il est mis en minorité lors du renouvellement d'un tiers du bureau fédéral au Conseil du mois de juillet 1949 suite à l'application des instructions gouvernementales concernant l'annexion de la Sarre à la France et de ses clubs de football à la Fédération française. Cette directive fut particulièrement contestée à l'Est de l'hexagone par les dirigeants de la Ligue d'Alsace, territoire où le sentiment patriotique après la guerre est très marqué et où l'aversion vis-à-vis de l'Allemagne est très forte. Menaçant, dans un premier temps, de quitter la FFF, ils condamnent avant tout J. RIMET parce que dès janvier 1949, dans son intérêt et celui de la FIFA, il ne s'oppose pas à l'entrée des Allemands au sein de l'instance internationale ; l'adhésion allemande à la FIFA sera pourtant effective un an et demi plus tard.

Du reste, dès 1946, les discussions et les négociations autour du choix de la configuration compétitive de la quatrième édition de la Coupe du monde organisée en 1950 au Brésil opposent H. DELAUNAY et le président de la FIFA. Débouchant sur l'adoption d'une « formule championnat » qui permet de multiplier le nombre de matches et donc les recettes<sup>4</sup>, Jules RIMET soutient d'autant plus cette nouvelle formule que

---

<sup>1</sup> Jean-Louis Gay-Lescot, *Sport et éducation sous vichy (1940-1944)*, Lyon, PUL, 1991, p. 98.

<sup>2</sup> En 1938 elle compte, en effet, près de deux cent milles pratiquants parmi lesquels huit cent soixante-dix-huit licences professionnelles, cadres techniques et joueurs confondus, le nombre de ces derniers étant ramené à environ trois cent trente en 1942.

<sup>3</sup> Voir l'intégralité de la lettre de Jean Borotra à J. Rimet et la réponse de ce dernier reproduites dans J.-L. Gay-Lescot, *Ibid.*, 1991, pp. 32 à 34.

<sup>4</sup> La nouvelle formule est un compromis entre le « système brésilien » qui prévoit dix-neuf matches et le « système Mauro » qui en prévoit trente. Chaque ville d'accueil sera ainsi choisie en

depuis l'été 1949, il n'est plus président de la Fédération française. Cette situation lui permet à la fois de consacrer encore plus de temps au développement du football international et de se dégager de l'emprise étatique sur l'espace national. H. DELAUNAY, quant à lui, démissionne du comité d'organisation de cette Coupe du monde brésilienne quelques semaines après le congrès de Londres en juillet 1948. Le président de Fédération italienne, l'ingénieur Ottorino BARASSI, prend sa succession. La FIFA choisit ce moment-là pour créer un tournoi international Juniors, puis pour organiser à partir de 1952 des matches pour l'équipe de France Espoirs. De son côté, de 1949 à 1957, la Fédération française rassemble les lauréats des championnats de France, d'Italie, d'Espagne et du Portugal lors d'un tournoi de fin de saison à Paris<sup>1</sup>. Disputée en deux sessions, de 1949 à 1952 et de 1953 à 1957, le classement provisoire de la Coupe Latine est établi entre ces nations par l'attribution de points au prorata des résultats obtenus par chaque équipe en demi-finales, puis en finales des vaincus ou des vainqueurs. En fin de cycle, l'addition des points respectivement glanés par chaque nation a permis à l'Espagne de terminer deux fois en tête de cette épreuve en ayant gagné quatre fois cette coupe.

Parallèlement à cette compétition de clubs en fin de saison, H. DELAUNAY s'emploie à mettre sur pied une Coupe d'Europe des nations, épreuve opposant les sélections nationales du vieux continent. Soutenu par les dirigeants belges et italiens, dont

---

fonction de ses capacités à financer l'épreuve et à en dégager des bénéficiaires. Les recettes de la première compétition en Uruguay s'élèvent environ à 5,7 MF [16,7 MF], celles de la deuxième en Italie à plus de 179 MF [653,5 MF], celles de la quatrième au Brésil à 384 MF [55,3 MF] dont 120 MF [17,3 MF] pour la FIFA. En vingt-deux matches, celle-ci a attiré 2,8 fois plus de spectateurs que la précédente disputée en France, respectivement 1 337 000 contre 483 000, pour seulement quatre matches de plus.

<sup>1</sup> Rappelons que pour la Coupe du monde 1950, ces deux derniers pays se sentent particulièrement lésés dans la mesure où la nouvelle réglementation de la FIFA les contraint à s'affronter dans un match préliminaire et éliminatoire pour participer à la phase finale compte tenu du nombre de candidatures limité à seize nations. Défaits devant les Espagnols, les Portugais n'iront pas au Brésil. L'Italie tenante du titre et qualifiée d'office, sa fédération peut sans risque prendre fait et cause pour H. DELAUNAY. Ajoutons que les fédérations belge et française déclarent leur sélection forfait pour cette édition. En France, bien que les clubs et les joueurs du GCA se soient prononcés en faveur de la participation au tournoi mondial, le bureau fédéral n'en tiendra pas compte pour sa décision finale, montrant ainsi que ses membres défendent avant tout des intérêts nationaux. Voir Jacques Ferran, « Parce que, raison officielle, le Brésil a rejeté la requête de la FFF, la France n'ira pas à Rio ! », in Olivier Margot & Serge Laget (sous la direction de), *op. cit.*, 1997, pp. 80 et 81.

O. BARASSI, il projette également de rassembler leurs fédérations au sein d'une nouvelle instance supranationale. Plusieurs réunions informelles auxquelles sont conviés leurs dirigeants se succèdent avant que la FIFA, qui a la mainmise sur le football internationale à travers la Coupe du monde notamment, n'autorise la création d'une confédération continentale du football au congrès extraordinaire qu'elle organise en 1953 à Paris. Après un an de discussions et de propositions, l'Union européenne de football association (UEFA) est fondée au meeting de Bâle le 15 juin 1954, précisément la veille du premier match de la Coupe du monde en Suisse à laquelle participe l'équipe de France, reportant à l'année suivante l'édition fédérale de la Coupe Latine. Cet accord de calendrier entre clubs et sélection nationale se réalise pendant la période où J. RIMET prépare sa succession à la tête de la FIFA. Devenu président d'honneur le 21 juin 1954, il lègue dans un premier temps son poste au vice-président exerçant depuis déjà vingt-cinq ans, le belge Rodolphe William SEELDRAYERS puis un an plus tard, à la mort de celui-ci, à l'anglais Arthur DREWRY. À l'UEFA, la présidence est assurée par un danois, Ebbe SCHWARTZ, et le secrétariat général par H. DELAUNAY à titre honorifique. À son décès, en novembre 1955, il est remplacé par son fils<sup>1</sup> qui occupera les mêmes fonctions que lui à la FFF de 1956 à 1968. L'entente contingente de la FIFA et de l'UEFA, traduite par l'approbation officielle des statuts de l'instance européenne lors de son congrès inaugural de mars 1955, s'accomplit aussi parce qu'à la fin de l'année précédente Gabriel HANOT, désormais journaliste à *L'Équipe*, lance dans les colonnes de son journal l'idée d'un championnat d'Europe des clubs élargi à un plus grand nombre d'équipes que ne rassemblaient jusqu'à présent la Coupe Latine et la Mitropa Cup.

Configuré par G. HANOT, qui depuis 1949 a abandonné ses fonctions de conseiller technique à la Fédération, par Jacques DE RYSWYCK et Jacques FERRAN, également journalistes à *L'Équipe* et à *France Football*, le premier projet de coupe d'Europe de football est conçu dans des perspectives de commercialisation par toutes les formes de médiatisation de ses matches<sup>2</sup>. Patronnée par la « télévision internationale »<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Pierre DELAUNAY reste à ce poste jusqu'en 1959.

<sup>2</sup> Les initiatives de *L'Équipe* en matière de compétitions internationales, avec par exemple les créations des coupes d'Europe de basket en 1957 et d'athlétisme en 1960, de la Coupe du monde de ski en 1966, s'accompagnent systématiquement de nouvelles publications sportives. En 1947, tout d'abord, les dirigeants de *L'Équipe* rachètent *France Football* à J. RIMET. Par ail-

cette compétition se dispute sur toute la saison, en rencontres « aller-retour » jouées en milieu de semaine, si possible en nocturne. Les dix-huit présidents de clubs les plus prestigieux d'Europe invités à y participer ont, de plus, l'assurance d'encaisser la totalité des recettes, déduction faite de leurs propres frais d'organisation. Enfin, l'assemblée constitutive de l'épreuve des 2 et 3 avril 1955 à Paris confie la direction de la commission exécutive chargée du bon déroulement de la compétition à Ernest BÉDRIGNANS qui n'est autre que le vice-président du Groupement des clubs professionnels français<sup>2</sup>. Quinze jours plus tard, lors du congrès de Bâle, les dirigeants de l'UEFA votent la mise en place d'une épreuve identique à celle que proposent G. HANOT et ses confrères. La Coupe des Villes de Foires, qui réunit pour la première fois dix clubs dans le cadre de manifestations commerciales internationales, est avant tout créée pour contrer l'initiative des journalistes et l'engagement du GCA. D'ailleurs aucune équipe professionnelle française ne prend part à la première édition qui double pendant un an avec l'édition de la Coupe Latine avant que celle-ci ne reprenne la formule des cycles de deux ans (1956-1958, 1958-1960), puis de devenir annuelle à l'instar de la Coupe d'Europe des clubs champions. La concurrence de l'UEFA n'altère en rien l'entreprise des journalistes de *L'Équipe*. Les dirigeants de la FIFA se réunissent alors dans l'urgence le 7 mai 1955 et s'empresent de reconnaître officiellement la compétition du quotidien sportif. Ne concernant que des clubs et non des sélections nationales, la Fédération internationale impose à l'Union européenne d'en prendre la charge — ce qu'elle accepte trois semaines plus tard — dans le but inavoué de retarder un peu plus la première édition du Championnat d'Europe des nations que l'UEFA organise et dont les éliminatoires commencent en fin d'année 1958 puis la phase finale est prévue en été 1960 à Paris<sup>3</sup>.

---

leurs, ils créeront, entre 1946 et 1968, cinq hebdomadaires (*But, But et Clubs*, *L'Équipe Junior*, *Le Miroir des Sports*, *Sports Olympiques*), trois mensuels (*Sport & Vie*, *Football Magazine*, *Athlétisme Magazine*) et quatre annuels (*Les Cahiers du football*, *du vélo*, *du rugby* et *de l'athlétisme*). Enfin, pour la première édition de la coupe d'Europe, G. HANOT institue le « ballon d'or européen », trophée décerné au meilleur joueur d'une liste de cinq élus suite au vote de vingt à vingt-cinq journalistes de la presse écrite sportive européenne.

<sup>1</sup> D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1999, p. 814.

<sup>2</sup> J.-P. Réthacker, « Une idée lancée par "L'Équipe" », in Robert Prienté (sous la direction de), *L'Équipe. 50 ans de sport, 1946-1995*, Paris, SNC L'Équipe, 1995, p. 165.

<sup>3</sup> Sur la trentaine de nations européennes ayant participé aux phases qualificatives et au tournoi final de la Coupe du monde 1958, seules dix-sept d'entre elles se présentent à un Championnat d'Europe qui connaît un succès relatif par manque d'équipes nationales prestigieuses.

Au début des années 1960, la construction du marché de titres internationaux est quasiment achevée<sup>1</sup>. Le recours systématique à la création de compétitions internationales, principalement instituées par les dirigeants fédéraux français pour mieux maîtriser l'essor de l'économie du football à l'échelle nationale, trouve logiquement ses limites. Ainsi, tout en produisant ce nouvel espace compétitif de référence, ils ont paradoxalement favorisé sa logique marchande et réactivé les discours et les stratégies de sa dénégation qui ne peut se reproduire que sous certaines conditions. Bien que sur délégation et prescription de l'État, la FFF avait plus ou moins « concédé » en mars 1946 l'administration et l'organisation du professionnalisme au Groupement des clubs autorisés (GCA) à utiliser des joueurs professionnels. Présidé par E. GAMBARDELLA<sup>2</sup>, le GCA n'est autre que l'ancienne Amicale des clubs autorisés créée en 1932 dont il fut, avec G. HANOT, l'un des initiateurs et animateurs<sup>3</sup>. Alors que le second souhaitait son autonomie complète, le premier préconisait son interdépendance vis-à-vis de la Fédération. Celle-ci conservera, finalement, le monopole de la reconnaissance de l'excellence sportive en décernant les titres nationaux des championnats des deux premières divisions et la Coupe de France. Par ailleurs, de 1949 jusqu'à son décès en 1953, E. GAMBARDELLA cumule le mandat de président du GCA avec celui de président de la FFF. Sa succession au Groupement, assurée dans un premier temps par G. BAYROU, puis par Paul NICOLAS, l'ancien international du Red Star, ex-membre du comité de sélection de l'équipe de France, fragilise quelque peu les prérogatives fédérales. Financièrement tout d'abord, le Groupement établit dans les nouveaux statuts des joueurs professionnels une fourchette de salaire, dans la pratique largement dépassée<sup>4</sup>, allant de 30 000 à 65 000 francs [3 360 à 7 280 frs] mensuels et pouvant atteindre 90 000 francs [10 080 frs] pour les internationaux. La Fédération renchérit en fixant les primes de victoire en équipe de France à

---

<sup>1</sup> Pour la saison 1960-61, l'UEFA instaure la coupe d'Europe des vainqueurs de coupes et la Coupe intercontinentale disputée entre le vainqueur de la coupe d'Europe des clubs champions et son homologue d'Amérique du Sud.

<sup>2</sup> À la différence de son confrère G. HANOT, lui aussi appelé par FFF dès 1929 pour organiser le professionnalisme, E. GAMBARDELLA ne collaborera ni au journal *L'Auto*, ni à *L'Équipe* au lendemain du second conflit mondial. Sous l'occupation, il retrouve même sa place à la direction de *L'Information sportive méridionale*, quotidien devenu l'organe officiel en zone libre de la Fédération, des ligues du Sud-Est et du Midi.

<sup>3</sup> J. de Ryswick, *art. cit.*, in Ligue nationale de football, *op. cit.*, 1982, p. 28.

<sup>4</sup> Voir les montants des salaires et des transferts que donnent en exemple P. Lanfranchi et A. Wahl dans leur livre, *op. cit.*, 1995, pp. 115 à 149. Voir aussi Géo Duhamel, « Le football à coup de millions », in *Sport Digest*, n° 9, août 1949, pp. 80.

20 000 et 30 000 francs [2 240 et 3 360 frs] pour les victoires à domicile et à l'extérieur. Sportivement ensuite, les clubs professionnels éliminés avant les quarts de finales de la Coupe de France se rassemblent pour disputer la Coupe Drago, épreuve lancée en 1953. Son opportunité et ses intérêts pécuniaires sont d'autant plus contestés par la FFF que cette compétition « extra-fédérale » connaît un large succès populaire. Sa dernière édition en 1964 coïncidera avec l'arrivée à la direction de la Fédération de l'avocat Antoine CHIARISOLI qui en 1961 avait remplacé à la présidence du Groupement Louis-Bernard DANCAUSSE, alors président de l'Olympique de Marseille et directeur du Crédit Lyonnais de la ville, successeur de P. NICOLAS démissionnaire en mai 1956.

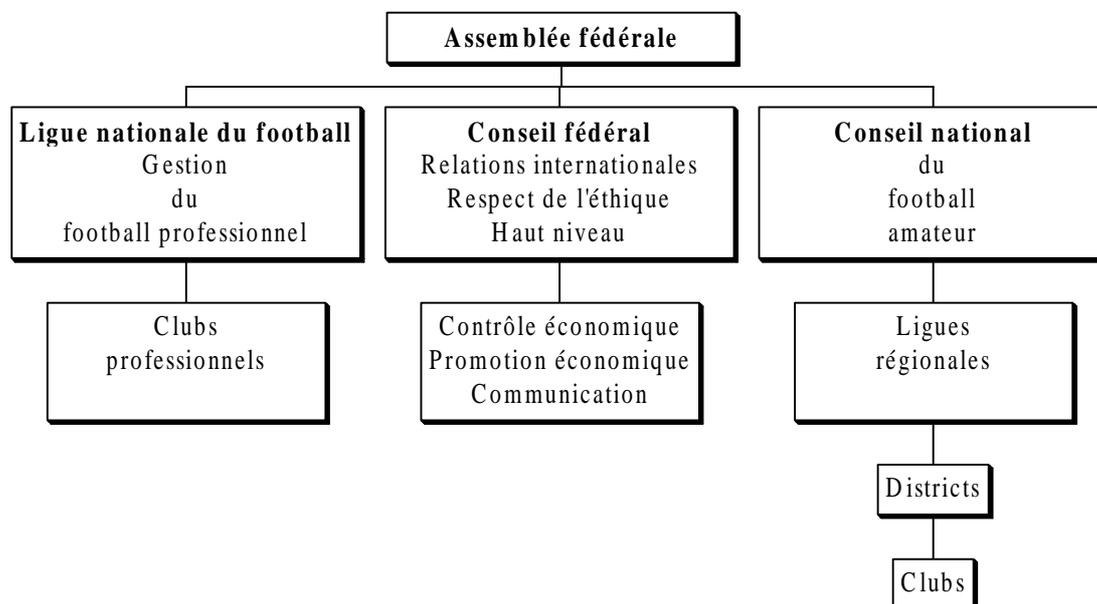
Après les périodes de cumul des mandats de GAMBARDILLA et CHIARISOLI, la conservation de la direction des instances fédérales est assurée par des dirigeants ayant fait preuve pendant des années de leur dévouement à la cause du football de masse, appartenant invariablement aux fractions de la petite bourgeoisie ayant accompli dans leur profession, au moins quelques années, une fonction ayant trait au service public<sup>1</sup>. Cette continuité sociale n'a été possible que dans la mesure où le mode d'élection à ces postes est demeuré fondé sur une majorité de suffrages garantie par la sur-représentation des clubs de football « non-professionnels » au plus haut niveau des instances fédérales de décision, autrement dit par une sorte de « cooptation légale » inscrite dans les textes et dans les pratiques, renforçant la structure tutélaire de la pyramide fédérale (Cf. organigramme de la FFF ci-dessous). Celle-ci sera en effet consolidée au gré des réformes muant le GCA en Groupement du football professionnel ou Ligue professionnelle en 1968, puis en Ligue nationale de football (LNF) en 1981, et par l'adoption d'une convention et d'un protocole d'accord financier entre la Fédération et la Ligue<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Se succèdent ainsi à la tête de la FFF, Fernand SASTRE (de 1973 à 1985), fils d'agriculteurs exploitants, devenu inspecteur principal des impôts puis conservateur des hypothèques, Jean FOURNET-FAYARD (de 1985 à 1993), fils d'employé, pharmacien, directeur commercial puis administratif de la société pharmaceutique Lipha et enfin Claude SIMONET (présidence en cours), ingénieur puis directeur général retraité d'une entreprise de Bâtiment et Travaux Publics. À partir de 1967, la présidence de la Ligue nationale de football (ex-GCA) est assurée par Jean SADOUL, fils d'huissier de justice et huissier de justice lui-même, remplacé en 1991 par Noël LE GRAËT. Issu d'une famille d'agriculteurs puis d'ouvriers de Guingamp, il est tout d'abord instituteur et travaille ensuite à la recette principale des impôts de Neuilly-sur-Seine. Il est chef d'entreprise dans le secteur de l'agroalimentaire et est élu maire de Guingamp le 25 juin 1995.

<sup>2</sup> La première convention signée en 1968 et le protocole en 1991 stipulent que si « la LNF bénéficie d'[une] autonomie administrative, financière et sportive », ce sera toujours « en conformité

### Organigramme du football français



Source : Richard Porret, « Réforme : premier acte », in *L'Équipe*, 7 et 8 mai 1994.

L'Assemblée fédérale (ex-Conseil national) : vote les textes, les statuts et règlements, élit le président et le Conseil fédéral, qu'elle peut révoquer à tout moment. Elle rassemble les présidents de ligue régionale, de districts, les représentants des clubs de CN1, CN2 et CN3 (75 % des voix) et les représentants (le président ou son suppléant) des clubs professionnels (25 % des voix).

Le Conseil fédéral : organe exécutif de la FFF qui conserve « un droit d'évocation dans l'intérêt supérieur du football » de dix-huit membres : les présidents de la FFF, de la LNF et du CNFA, cinq représentants du football amateur, trois représentants du football professionnel, deux membres indépendants, un représentant des éducateurs, un des arbitres, un des joueurs professionnels. À ces seize membres peuvent s'ajouter les représentants français du comité exécutif de la FIFA (Jacques GEORGES) et de l'UEFA (J. FOURNET-FAYARD). En dehors des présidents de la FFF, LNF et du CNFA, les autres membres de ce conseil ne pourront appartenir en même temps au conseil d'administration de la LNF ou du CNFA, évitant le cumul des mandats.

Le Conseil national du football amateur : chargé de gérer l'ensemble du football amateur bénéficiant de la délégation de pouvoirs de l'assemblée fédérale composée de vingt-deux membres : un président, membre de droit du Conseil fédéral, dix représentants du football amateur (présidents de ligue régionale et de district), deux membres indépendants, neuf membres représentant les sportifs de haut niveau, les joueurs, les éducateurs, les arbitres, les féminines, les médecins, les corporatifs et le football loisir, les clubs nationaux seniors et les administratifs.

La Ligue nationale du football : ne subit aucun changement.

---

avec les statuts et règlements de la FFF » et « dans le strict respect des règlements techniques et disciplinaires édictés par la FFF », in *Statuts et règlements généraux. Saison 1995-1996*, Fédération française de football, Paris, 1995, pp. 75 à 95.

*La croissance d'une économie mutualiste*

Le pouvoir d'une telle organisation ne peut être efficace qu'à partir du moment où les membres du Conseil fédéral assurent à l'institution les moyens d'une commercialisation rentable du football qu'ils s'évertuent à transfigurer dans la mesure où, occupée à lutter contre l'autonomisation du football et des footballeurs par le marché, l'instance fédérale ne remplit plus prioritairement la mission de service public sur laquelle elle fonde pourtant sa légitimité. S'appuyant sur un discours performatif faisant des matches de la sélection nationale et de la Coupe de France une partie du patrimoine sportif national, et à ce titre accessible au plus grand nombre, la logique économique fédérale peut se développer au-dessus de tout soupçon. Son processus de commercialisation du football s'amorce par les premiers protocoles passés avec la télévision publique en 1961<sup>1</sup> puis en 1968. À la même époque, la signature du premier contrat privé de publicité avec la Société Vittel, d'un montant de 1,08 MF<sup>2</sup> [6,6 MF], pour lequel la Fédération n'hésite pas à transformer la formule traditionnelle de la Coupe de France en instaurant des matches « aller-retour » à partir des huitièmes de finale, est d'ailleurs dénoncé par l'ORTF qui ne diffusera pas la totalité des matches de Coupe prévus dans cet accord. L'avènement de la publicité à la télévision au milieu des années 1970 et la privatisation du secteur audiovisuel au début des années 1980 demande alors un travail d'euphémisation du rapport fédéral à l'économie du football beaucoup plus visible et récurrent. La FFF définit ainsi, dans le flou le plus complet, les « normes acceptables » en matière de publicité qui « sur les équipements et sur les stades est permise dans les limites normales. Toute autre forme de publicité qui n'apparaîtrait pas normale doit préalablement faire l'objet d'une décision du Conseil fédéral »<sup>3</sup>. En 1977, sous couvert d'une action sociale auprès des footballeurs, elle confie l'exclusivité de l'exploitation commerciale du sigle et du maillot de l'équipe de France à la coopérative ouvrière de production « Promo-Foot » créée deux ans plus tôt à l'initiative du syndicat des foot-

---

<sup>1</sup> Éric Lemaire, *Le guide français et international du football, édition 95*, Paris, De Vecchi, 1994, p. 436.

<sup>2</sup> Jean-François Bourg, *Salaires, travail et emploi dans le football professionnel français*, Limoges, Fédération française de football & Ligue nationale de football, 1984, pp. 93 et 94.

<sup>3</sup> Fernand Sastre, *Rapport sur la situation du football de haut niveau*, à la demande de M. le Secrétaire d'État auprès des Ministres d'État, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Paris, octobre 1989, p. 96.

balleurs professionnels. Par ailleurs, la prérogative fédérale d'attribution des droits d'exclusivité de retransmission des matches se présente comme une entreprise désintéressée et philanthropique de solidarité visant à redistribuer équitablement l'argent perçu aux clubs et aux joueurs professionnels suivant leur niveau de compétition et de performances.

Dans le même temps, alors qu'entre 1970 et 1980 le prix d'un match de championnat retransmis à la télévision a été multiplié par deux, de 68 000 à 150 000 francs [321 600 frs], celui d'un match de l'équipe de France a été multiplié par trente, de 10 000 à 300 000 francs [643 200 frs] sur la même période<sup>1</sup>. En quatre saisons, de 1976-77 à 1979-80, les deux principales chaînes publiques, *TF1* et *Antenne 2*, retransmettent en moyenne vingt et un matches toutes compétitions confondues<sup>2</sup>. Les deux tiers concernent les rencontres de championnat et de Coupe de France dont les images sont vendues pour 400 000 francs [1,2 MF] à partir de 1977 par la direction fédérale à *TF1* qui crée *Téléfoot 1*<sup>3</sup>, la seule émission hebdomadaire réservée au football. Le dernier tiers regroupe les matches internationaux hors phase finale de la Coupe du monde 1978. Grâce à la campagne publicitaire précédant cette compétition mondiale, à laquelle la sélection nationale n'avait pas participé depuis 1966, « Promo-Foot » dégage déjà plus de trois millions de francs [8,09 MF] de bénéfices, dont 37,5% reviennent à la Fédération et à la Ligue. Pour la Coupe du monde 1982, ceux-ci atteindront onze millions de francs [18,6 MF] avec toujours le même pourcentage versé aux instances fédérales. Seize ans plus tard, la politique commerciale de la Fédération fait habilement jouer la concurrence médiatique autour de ses produits d'appel puisque *TF1* paie sept à huit millions de francs par rencontre internationale de l'équipe de France et dix millions de francs par match

---

<sup>1</sup> Pour les sommes citées voir A. Wahl, *op. cit.*, 1989, pp. 329 et 331 ; J.-F. Bourg, *op. cit.*, 1984, p. 97 et Loïc Grasset, « La fièvre du foot business », in *Capital*, n° 79, avril 1998, p. 76.

<sup>2</sup> Jean-François Nys, *Les subventions municipales aux clubs de football. Une analyse économique*, Limoges, Fédération française de football, 1984, p. 34.

<sup>3</sup> Voir Geoffroy Garétier, « Foot et télé : l'alliance en or massif », in *Dix sur Dix*, n° 3, mars 1995, p. 53. En septembre 1975, un accord d'exclusivité lie la première chaîne à l'équipe de Saint-Étienne pour ses matches de coupe d'Europe des clubs champions. Voir Éric Maitrot, « Sport et télé : les noces d'argent », in *Le Monde diplomatique*, Manière de voir n° 30, mai 1996, p. 50. Sur la saison 1974-75, le club stéphanois reçoit près de quatre millions de francs [14,1 MF] pour ses performances en compétition européenne (30 % de ses recettes), alors qu'il ne touche qu'environ 200 000 francs [788 200 frs] la saison précédente (seulement 2 %).

amical le label des nouveaux « champion du monde »<sup>1</sup>.

Si cette politique économique est relativement « moins payante »<sup>2</sup> pour les clubs du championnat de France sur une saison, « aucune chaîne nationale ne doit être écartée » pour la sélection nationale et la finale de la Coupe de France, comme le rappelle Fernand SASTRE en 1989 dans sa proposition de réforme du football français demandée par le ministère de la Jeunesse et des Sports : « *Le contrat visé est celui signé avec TF1 et il court jusqu'en juin 1994. De plus la chaîne a payé à la Fédération un droit "d'exclusivité" indépendamment des redevances par match.* » À l'issue de celui-ci, la FFF prévoit qu'« *un contrat d'exclusivité [sera] signé avec la plus offrante sous réserve qu'elle respecte le droit d'information des autres chaînes. Celle qui refuse une rencontre perd son tour. Ainsi pourrait être établi, sans préjudice financier pour la Fédération, la nécessaire neutralité entre chaînes privées et chaînes publiques d'audience nationales pour ces rencontres que le football "doit" aux téléspectateurs français.* »<sup>3</sup> Le monopole fédéral pour faire jouer de la sorte une concurrence de plus en plus fructueuse grâce aux footballeurs et aux clubs professionnels est juridiquement des plus contestables et des plus contestées à la fin des années 1990. Selon M<sup>e</sup> Michel Guénaire, « *la loi du 16 juillet 1984 [modifiée par celle du 13 juillet 1992] ne fait pas des clubs professionnels des départements ou des services de la FFF ou de la LNF. La prétention de la Ligue à détenir tous les droits d'exploitation conduit à lui reconnaître la propriété de toutes les recettes des clubs. En réalité, ceux-ci doivent pouvoir recueillir les fruits de leur activité. Aucune décision de la Ligue ne saurait les en priver.* »<sup>4</sup>

L'analyse du volume, mais surtout de la structure budgétaire de la Fédération à

---

<sup>1</sup> L. Grasset, *art. cit.*, avril 1998, p. 72.

<sup>2</sup> En 1984, la chaîne cryptée Canal+ payait 250 000 francs [359 000 frs] de droits pour un match de championnat, en 1999 ils sont de huit millions de francs. Voir Jean-Luc Barberi, Géraldine Meignan & Adrien de Tricornot, « Le nouvel âge d'or du foot business », in L'Expansion, n° 591, du 18 février au 3 mars 1999, p. 39. Sur les 800 MF récoltés par la Ligue en 1997-98, celle-ci reverse 27 MF à chaque club de première division, plus 12 MF pour le champion, 10 MF pour le second et 7 MF pour les équipes qualifiées dans les différentes compétitions européennes, et 8 MF pour chaque club de deuxième division.

<sup>3</sup> F. Sastre, *op. cit.*, 1989, pp. 101 et 102.

<sup>4</sup> Étienne Moatti, « Foot pro : la nouvelle fronde », in L'Équipe magazine, n° 879, 27 février 1999, p. 50.

la fin des années 1990 montre à quel point la FFF est devenue un acteur économique efficient du champ footballistique et combien son équilibre financier, recettes comme dépenses, est lié à l'économie du football professionnel. Pour la saison 1997-98, le budget prévisionnel fédéral est de 365 MF — environ trois fois le budget annuel d'un club français de première division pour l'exercice 1998-99<sup>1</sup> —, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à la saison précédente<sup>2</sup>. Plus des quatre cinquièmes des recettes, soit 84,3 %, proviennent des produits attachés au professionnalisme par l'intermédiaire des différents partenariats avec les sponsors (129 MF), des droits de retransmissions TV (106 MF), des compétitions nationales (essentiellement première et deuxième division, 37 MF), des équipes de France (13 MF), du Centre technique national du football où les sélections françaises préparent les compétitions internationales, de l'UEFA et autres rentrées d'argent (23 MF). La « vie fédérale » amateur et les subventions de l'État n'apportant respectivement que 37 et 20 MF. Un peu plus de la moitié de cette manne (53,7 %) au moins repart vers le football de haut niveau. 88 MF sont consacrés aux équipes de France, 81 MF aux clubs amateurs et plus souvent aux professionnels disputant les derniers tours de la Coupe de France, 21 MF au Centre technique national et 6 MF à l'arbitrage. À la fois au service du football amateur et professionnel, la Direction technique nationale<sup>3</sup> perçoit 25 MF. Enfin, le Conseil national du football amateur reçoit 105 MF, les frais généraux de fonctionnement 23 MF, la communication 13 MF et les départements d'Outre-mer 3 MF.

Le recours à des discours et des réformes euphémisant la logique économique qui préside à l'inéluctable affranchissement du marché footballistique, par exemple sur le rôle éducatif du football, sur l'intégration ethnique et sociale par le football, sur la fidélité des joueurs professionnels à leur club formateur ou à leur maillot, etc., ne peut

---

<sup>1</sup> D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1999.

<sup>2</sup> Dominique Courdier, « La FFF plaide coupable », in *France football*, n° 2 672, 24 juin 1997, p. 22.

<sup>3</sup> Tout comme le directeur technique national (DTN) qui les encadre, les conseillers techniques régionaux (CTR) et départementaux (CTD) sont des éducateurs formés et nommés par le Ministère chargé des sports au sein des ligues qu'ils représentent. Ils ne peuvent contracter avec aucun club en particulier, mais doivent théoriquement travailler et mettre leurs compétences de formateurs au service de l'ensemble des clubs du secteur géographique sur lequel il exerce. En réalité, au travers de leur travail de détection, ils contribuent largement à aiguiller les meilleurs jeunes vers les centres de formation des clubs professionnels.

stratégiquement, du point de vue français, trouver de force d'imposition qu'à condition d'être appliqué au reste de l'espace du football international, sinon européen, via les pouvoirs sportifs, voire gouvernementaux. Dès la fin des années 1980, F. SASTRE préconisait déjà au sujet de la circulation des footballeurs que « *la Fédération française de football devrait prendre l'initiative de demander la convocation d'une réunion des représentants des fédérations de la Communauté et de ceux de l'Organisation syndicale des joueurs professionnels, sous l'égide de l'UEFA, pour mettre au point un système identique de transfert. (...). Seul l'exemple de la dignité et de la rigueur venu d'en haut peut empêcher les débordements d'en bas.* »<sup>1</sup> Arguments repris quasi unanimement par les responsables des principales instances du football professionnel français au cours des années 1990. Le groupement des présidents de clubs souhaite voir l'UEFA mettre en place une Direction européenne de contrôle de gestion administrative et financière des clubs, système fédéral instauré à l'échelle nationale depuis 1991<sup>2</sup>, au nom de l'équité sportive<sup>3</sup>. Le président du syndicat des joueurs, Philippe PIAT, propose « *la création d'une Charte du footballeur européen, largement inspiré, dit-il, de la nôtre, signée — faut-il le rappeler — en 1973.* »<sup>4</sup> Enfin, face au projet d'organisation d'une nouvelle compétition européenne privée regroupant les plus grands clubs européens, le président de la FFF qui vient d'intégrer l'UEFA, Claude SIMONET, déclare : « *On en est à un point où je pense qu'il est temps que les États interviennent pour dire que l'organisation sportive ne peut être livrée aux seuls intérêts économiques de quelques-uns* »<sup>5</sup>, mais encore que « *la spécificité française a besoin de perdurer. On doit rester à mi-chemin entre le vedettariat et la formation.* »<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> F. Sastre, *op. cit.*, octobre 1989, pp. 80 et 111.

<sup>2</sup> Sur le pouvoir de la Direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) de rétrograder et/ou de priver de recrutement les clubs déficitaires, voir les *Statuts et règlements généraux. Saison 1995-1996*, Fédération française de football, Paris, 1995, pp. 81 à 84. N. LE GRAËT ajoute que « *certaines chefs d'entreprise supportent peut-être mal qu'il y ait une autorité à laquelle ils doivent rendre des comptes. Mais je continue de penser que plus il y a d'argent dans le football, plus les instances doivent être fortes. Car les grands clubs souhaiteraient peut-être tout pour eux...* », in É. Moatti, *art. cit.*, 27 février 1999, p. 51.

<sup>3</sup> Bulletin d'information de l'Union des clubs professionnels de football, *Profession Football*, n° 23, avril-mai 1997 et Alain Echegut, « Football : le business envahit le terrain », in *Les Échos*, 2 mars 1999, p. 63.

<sup>4</sup> Édito P. Piat, « Un footballeur n'a pas de jambe de bois », in *Le Footballeur magazine*, *op. cit.*, 1996, p. 3.

<sup>5</sup> Richard Porret, « La FFF contre la superligue », in *L'Équipe*, 22 août 1998.

<sup>6</sup> Entretien d'A. Bertrande, in *Le Sport*, juin 1997.

De créations françaises, la Coupe du monde, le Championnat d'Europe des nations et l'UEFA, après la FIFA, montrent une fois de plus que les préoccupations nationales des dirigeants fédéraux, dont le but est de maîtriser le marché national des joueurs de l'élite, ont nécessité l'imposition du point de vue français à l'échelle internationale. L'ordre fédéral ainsi établi, administrant depuis 1932 en France un professionnalisme « abâtardi », qui sert avant tout ses intérêts et son monopole, n'a volontairement jamais pris en considération les exigences du football de haut niveau. Jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, sa réglementation demeure quasi inopérante face aux pratiques marchandes de l'économie footballistique, même et surtout après l'intervention de l'État. À quelques formulations près, la puissance publique reprend d'ailleurs à son compte les principes structurant l'espace fédéral et ses catégories de pensée en définissant explicitement la mission de la Fédération comme un service public. Malgré cette coopération plus autoritaire que conjoncturelle, les prérogatives du ministère chargé des sports engendreront, jusqu'à aujourd'hui encore, des tensions entre l'État et les dirigeants des instances représentatives du football.

Ces dirigeants vivent ainsi depuis des décennies dans la double contrainte et parfois même dans la double conscience d'assurer à la fois une mission<sup>1</sup> qu'ils avaient et ont toujours intérêt à penser comme un service public, bénévole, désintéressé etc. et de

---

<sup>1</sup> Mission au sujet de laquelle l'État ne manque pas de rappeler aux dirigeants leurs devoirs de solidarité, notamment à travers le récent projet de « mutualisation » des bénéfices dégagés par le football de haut niveau

maintenir une emprise sur l'espace du professionnalisme qui nécessite la recherche et l'accumulation de capital économique. D'autre part, si cette position fédérale les autorise, d'un côté, à demander l'internationalisation des réformes du football professionnel français à la puissance publique, qui jusqu'à présent est impuissante à imposer les conceptions et la spécificité du système français sur l'espace européen<sup>1</sup>, elle les pousse, d'un autre côté, à mettre « à distance l'État »<sup>2</sup> pour préserver les conditions d'exercice du pouvoir fédéral qui sont au fondement du contrôle de l'économie du football. On peut alors penser que le regain d'intérêt des dirigeants français pour le football international, notamment à l'occasion de l'élection du nouveau président de la FIFA, et leur implication effective en la personne de Michel PLATINI, sont, comme au début du siècle, une des dernières chances sur laquelle les instances françaises jouent leur avenir face à l'affranchissement du football professionnel par les grands clubs européens. La proposition d'une Coupe du monde tous les deux ans permettrait, dans une certaine mesure, d'endiguer ce processus d'autonomisation et de contrôler l'exode récent des joueurs français en affirmant la prépondérance des sélections nationales. En fin de compte, l'euphémisation fédérale et étatique du professionnalisme en France contribue à renforcer l'emprise de la Fédération sur le marché footballistique par sa dénégation, en entretenant l'illusion d'un sport et d'un espace monolithique sur lequel l'exercice du football en tant que métier n'en constitue qu'une partie infime.

---

<sup>1</sup> Cette défense entre dans un mouvement plus vaste de préservation de l'exception culturelle française à l'échelle mondiale, à l'image du cinéma qui lui aussi se singularise entre autres à travers un financement soutenu par un système d'aides publiques mis en place depuis 1948. Voir à ce sujet Aline Pailler & Claude Michel, « Un enjeu culturel », *Menaces sur le cinéma européen*, in *Liber, Revue internationale des livres*, n° 30, mars, 1997.

<sup>2</sup> Comme le montre Gilles Lazuech dans son travail sur les Grandes Écoles, pour que l'État et ses catégories d'action et de pensée soient mis à distance (par) des institutions et des agents appartenant à un champ quelconque, il est tout d'abord nécessaire qu'il ait historiquement partie liée avec celui-ci ; ce qui est précisément le cas du football à partir de la Seconde Guerre mondiale et plus encore au cours des années 1960 lorsqu'il prend en charge l'ensemble du sport français. Cette mise à distance, qui n'est jamais totale, se manifeste plus ou moins explicitement quand les agents et les institutions qu'ils représentent ne trouvent plus sur le territoire national les moyens et les ressources suffisantes pour être compétitifs sur les marchés internationaux des entreprises et du travail où la concurrence ne dépend pas seulement des pouvoirs étatiques. Enfin, par l'intermédiaire de ses agents, l'État contribue à sa propre mise à distance dans la mesure où il participe à l'élaboration de programmes éducatifs, à l'habilitation de ceux d'organismes privés et à la formation des cadres qui en font l'enseignement. Voir Gilles Lazuech, *La formation des cadres et ingénieurs : entre savoirs et savoir-être. Contribution à une sociologie du processus d'internationalisation*, Thèse de doctorat, Nantes, 1998, plus particulièrement pp. 99 à 108 et pp. 503 et 504.

**Tableau A1 – Nombre de clubs et de footballeurs professionnels de division 1 et 2 de la League anglaise de football en 1910 et 1925.**

|           |              | Nombre<br>de clubs | Nombre<br>de joueurs | Nombre<br>de joueurs par club |
|-----------|--------------|--------------------|----------------------|-------------------------------|
| 1894-1898 | D1           | 16                 | }                    | -                             |
|           | D2           | 16                 |                      | -                             |
|           | <b>Total</b> | 32                 | 675 <sup>1</sup>     | 21                            |
| 1910      | D1           | 20                 | 527                  | 26                            |
|           | D2           | 20                 | 343                  | 17                            |
|           | <b>Total</b> | 40                 | 870 <sup>2</sup>     | 22                            |
| 1925      | D1           | 22                 | 506                  | 23                            |
|           | D2           | 22                 | 529                  | 24                            |
|           | D3 (S)       | 22                 | 451                  | 20                            |
|           | D3 (N)       | 22                 | 463                  | 21                            |
|           | <b>Total</b> | 88                 | 1 949 <sup>3</sup>   | 22                            |

Source : M. Taylor, *op. cit.*, 1997, pp. 57, 159 et 165 et T. Mason, *op. cit.*, 1980, p. 89. Calculs effectués et agencés par nos soins pour les deux tableaux.

1 : M. Taylor fourni l'effectif global des joueurs professionnels en 1896.

2 : En 1911, le total est en réalité de 997 joueurs professionnels.

3 : En 1925, le total est en réalité de 2 123 joueurs professionnels

**Tableau A2 – Bassin de recrutement des clubs anglais de division 1 et 2 pour les championnats de 1910 et 1925.**

|      |              | Local | Régional | National et plus | Total | Effectifs |
|------|--------------|-------|----------|------------------|-------|-----------|
| 1910 | D1           | 22,0  | 23,1     | 54,8             | 100,0 | 527       |
|      | D2           | 13,1  | 24,8     | 62,1             | 100,0 | 343       |
|      | <b>Total</b> | 18,5  | 23,8     | 57,7             | 100,0 | 870       |
| 1925 | D1           | 24,7  | 13,6     | 61,7             | 100,0 | 506       |
|      | D2           | 25,7  | 15,1     | 59,2             | 100,0 | 529       |
|      | <b>Total</b> | 25,2  | 14,4     | 60,4             | 100,0 | 1035      |

Source : M. Taylor, *op. cit.*, 1997, p. 165.

**Tableau B – Date de création des clubs évoluant dans les cinq principaux championnats européens de première division\* pour la saison 1998-99.**

| Date de création | Angleterre                           | Allemagne           | Italie                        | Espagne                            | France                  | Date de création   |         |
|------------------|--------------------------------------|---------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------|---------|
| 1838             |                                      | VfL Bochum          |                               |                                    |                         | 1838               |         |
| 1860             |                                      | Munich 1860         |                               |                                    |                         | 1860               |         |
| 1865             | <b>Nottingham Forest</b>             |                     |                               |                                    |                         | 1865               |         |
| 1867             | Sheffield Wednesday                  |                     |                               |                                    |                         | 1867               |         |
| 1872             |                                      |                     |                               |                                    | Le Havre AC             | 1872               |         |
| 1873/74          | Aston Villa                          |                     |                               |                                    |                         | 1873/74            |         |
| 1874             | <i>Bolton Wanderers</i> <sup>1</sup> |                     |                               |                                    |                         | 1874               |         |
| 1875             | Blackburn Rovers                     |                     |                               |                                    |                         | 1875               |         |
| 1875/76          | <b>Middlesbrough</b>                 |                     |                               |                                    |                         | 1875/76            |         |
| 1878             | Everton                              |                     |                               |                                    |                         | 1878               |         |
| 1880             | Southampton                          |                     |                               |                                    |                         | 1880               |         |
| 1881             | Newcastle U                          |                     |                               |                                    | G Bordeaux              | 1881               |         |
| 1882             | Tottenham Hotspur                    |                     |                               |                                    |                         | 1882               |         |
| 1883             | Coventry City                        |                     |                               |                                    | <i>B Châteauroux</i>    | 1883               |         |
| 1884             | Derby County                         | Leicester City      |                               |                                    |                         | 1884               |         |
| 1886             | Arsenal                              |                     |                               |                                    |                         | 1886               |         |
| 1887             |                                      | SV Hambourg         |                               |                                    |                         | 1887               |         |
| 1889             | Wimbledon                            |                     |                               |                                    |                         | 1889               |         |
| 1892             | Liverpool                            | Herta Berlin        |                               |                                    |                         | 1892               |         |
| 1893             |                                      | VfB Stuttgart       |                               |                                    |                         | 1893               |         |
| 1894             | Manchester City                      | <i>SC Karlsruhe</i> |                               |                                    |                         | 1894               |         |
| 1895             | West Ham U                           |                     |                               |                                    |                         | 1895               |         |
| 1896             |                                      |                     | Udinese                       |                                    |                         | 1896               |         |
| 1897             |                                      |                     | Juventus Turin                |                                    |                         | 1897               |         |
| 1898             |                                      |                     |                               | A Bilbao                           |                         | 1898               |         |
| 1899             |                                      | <b>E Francfort</b>  | Werder Brême                  | FC Barcelone                       | O Marseille             | 1899               |         |
| 1900             |                                      | FC Kaiserslautern   | Bayern Munich                 | E Barcelone                        |                         | 1900               |         |
|                  |                                      | B M Gladbach        | <b>Nuremberg</b>              |                                    |                         |                    |         |
| 1901             |                                      |                     |                               |                                    | St Rennes               | 1901               |         |
| 1902             | Manchester U                         | MSV Duisbourg       | Vicence                       | Real Madrid                        | <i>AS Cannes</i>        | 1902               |         |
| 1903             |                                      |                     |                               | A Madrid                           |                         | 1903               |         |
| 1904             | Leeds U                              | <b>SC Fribourg</b>  | Schalke 04                    | D La Corogne                       |                         | 1904               |         |
|                  |                                      | B Leverkusen        |                               |                                    |                         |                    |         |
| 1905             | Chelsea                              | <b>Charlton A</b>   |                               | <i>Sporting Gijon</i> <sup>3</sup> | AJ Auxerre              | SC Bastia          | 1905    |
| 1906             |                                      | A Bielefeld         |                               |                                    | RC Lens                 | RC Strasbourg      | 1906    |
| 1907             |                                      |                     | <i>A Bergame</i> <sup>2</sup> | <b>Venise</b>                      | Betis Seville           |                    | 1907    |
| 1908             |                                      |                     | Inter Milan                   | Bari                               |                         |                    | 1908    |
| 1909             |                                      | B Dortmund          | Bologne                       |                                    | Real Sociedad           |                    | 1909    |
| 1912             |                                      |                     |                               |                                    | <i>CP Merida</i>        | <i>EA Guingamp</i> | 1912    |
| 1913             |                                      |                     | Parme                         |                                    | R Santander             |                    | 1913    |
| 1916             |                                      |                     |                               |                                    | Majorque                |                    | 1916    |
| 1919             |                                      |                     | <b>Salernitana</b>            | Piacenza                           | FC Valence              |                    | 1919    |
| 1920             |                                      |                     | <b>Cagliari</b>               |                                    |                         |                    | 1920    |
| 1921             |                                      |                     | Empoli                        |                                    | <b>Alaves V</b>         |                    | 1921    |
| 1922             |                                      |                     |                               |                                    | CD Tenerife             |                    | 1922    |
| 1923             |                                      |                     |                               |                                    | <b>Villarreal</b>       | Celta Vigo         | 1923    |
|                  |                                      |                     |                               |                                    | UD Salamanca            | <b>Estramadure</b> |         |
| 1924             |                                      |                     |                               |                                    |                         | AS Monaco          | 1924    |
| 1925/26          |                                      |                     | Fiorentina                    |                                    |                         |                    | 1925/26 |
| 1926             |                                      |                     | <i>Naples</i>                 |                                    | Real Oviedo             | <b>FC Lorient</b>  | 1926    |
| 1927             |                                      |                     | AS Roma                       |                                    |                         |                    | 1927    |
| 1928             |                                      |                     |                               |                                    | Real Valladolid         | <b>FC Sochaux</b>  | 1928    |
| 1932             |                                      |                     |                               |                                    | Real Saragosse          | FC Metz            | 1932    |
| 1937             |                                      |                     |                               |                                    |                         | Toulouse FC        | 1937    |
| 1943             |                                      |                     |                               |                                    |                         | FC Nantes A        | 1943    |
| 1945             |                                      | VfL Wolfsburg       |                               |                                    |                         |                    | 1945    |
| 1946             |                                      |                     | Sampdoria Gênes               |                                    |                         |                    | 1946    |
| 1948             |                                      | <i>FC Cologne</i>   |                               |                                    |                         |                    | 1948    |
| 1950             |                                      |                     |                               |                                    |                         | O Lyon             | 1950    |
| 1962             |                                      |                     |                               |                                    | <i>St-J Compostelle</i> |                    | 1962    |
| 1965             |                                      | Hansa Rostock       |                               |                                    |                         |                    | 1965    |
| 1966             |                                      |                     |                               |                                    |                         | <b>AS Nancy L</b>  | 1966    |
| 1970             |                                      |                     |                               |                                    |                         | Paris S.G.         | 1970    |
| 1974             |                                      |                     |                               |                                    |                         | Montpellier HSC    | 1974    |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1999.

\* : En caractères italiques, les clubs relégués en division inférieure ; en caractères gras, les clubs promus en première division pour la saison 1998-99.

Les traits horizontaux représentent l'année au cours de laquelle a été instauré le professionnalisme pour chaque nation.

1 : Barnsley et Cristal Palace sont deux autres clubs relégués dont nous ne connaissons pas la date de fondation et qui n'apparaissent pas dans ce tableau.

2 : Idem pour Lecce et Brescia.

3 : Idem pour Merida.

**Tableau C – Championnats de France des clubs professionnels de première (D1), deuxième (D2) et troisième division (D3) de 1932 à 1938.**

|                 | 1932-1933 | 1933-1934 | 1934-1935 | 1935-1936 | 1936-1937 <sup>1</sup> | 1937-1938 | 1938-1939 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|-----------|-----------|
| O Lillois       | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| O Marseille     | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| RC Paris        | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| FC Sète         | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| SC Nîmes        | D1        | D1        | D1        | A         | -                      | -         | -         |
| Excelsior AC    | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| OGC Nice        | D1        | D1        | A         | D2        | D2                     | D2        | D2        |
| Club Français   | D1        | D2        | D2        | A         | -                      | -         | -         |
| Hyère FC        | D1        | D2        | E         | -         | -                      | -         | -         |
| FC Mulhouse     | D1        | D2        | D1        | D1        | D1                     | D2        | D2        |
| FC Antibes      | D1 - D    | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| AS Cannes       | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| FC Sochaux      | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| SO Montpellier  | D1        | D1        | D1        | D2        | D2                     | A         | D2        |
| CA Paris        | D1        | D1        | D2        | D2        | D2                     | D2        | D2        |
| St Rennes       | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D2        | D2        |
| SC Fives        | D1        | D1        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| Red Star O      | D1        | D2        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D2        |
| CA Metz         | D1        | D2        | D2        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| O Alès          | D1        | D2        | D1        | D1        | D2                     | D2        | D2        |
| RC Strasbourg   | -         | D2        | D1        | D1        | D1                     | D1        | D1        |
| FC Rouen        | -         | D2        | D2        | D2        | D1                     | D1        | D1        |
| RC Roubaix      | -         | D2        | D2        | D2        | D1                     | D1        | D1        |
| US Valenciennes | -         | D2        | D2        | D1        | D2                     | D1        | D2        |
| Amiens AC       | -         | D2        | D2        | D2        | D2                     | A         | -         |
| US Tourcoing    | -         | D2        | D2        | A         | D3                     | D2        | -         |
| Le Havre AC     | -         | D2        | D2        | D2        | D2                     | D2        | D1        |
| US St Servan    | -         | D2        | -         | -         | -                      | -         | -         |
| RC Calais       | -         | D2        | D2        | D2        | D2                     | -         | -         |
| AS St Etienne   | -         | D2        | D2        | D2        | D2                     | D2        | D1        |
| AS Monaco       | -         | D2        | E         | -         | -                      | -         | -         |
| C Deportivo     | -         | D2        | E         | -         | -                      | -         | -         |
| SO Béziers      | -         | D2        | E         | -         | -                      | -         | -         |
| SC Bastienne    | -         | D2        | D2        | -         | -                      | -         | -         |
| FC Lyon         | -         | D2        | -         | -         | -                      | -         | -         |
| RC Lens         | -         | -         | D2        | D2        | D2                     | D1        | D1        |
| SM Caen         | -         | -         | D2        | D2        | D2                     | D2        | -         |
| AS Villeurbanne | -         | -         | D2        | D2 - D    | -                      | -         | -         |
| St Reims        | -         | -         | -         | D2        | D2                     | D2        | D2        |
| FCO Charleville | -         | -         | -         | D2        | D2                     | A         | D2        |
| AS Troyes       | -         | -         | -         | D2        | D2                     | A         | D2        |
| US Boulogne     | -         | -         | -         | D2        | D2                     | D2        | D2        |
| O Dunkerque     | -         | -         | -         | D2        | D2                     | D2        | D2        |
| FC Nancy        | -         | -         | -         | D2        | D2                     | D2        | D2        |
| SR Colmar       | -         | -         | -         | -         | -                      | D2        | D2        |
| RC Arras        | -         | -         | -         | -         | D3                     | D2        | D2        |
| FC Toulouse     | -         | -         | -         | -         | -                      | D2        | D2        |
| FCG Bordeaux    | -         | -         | -         | -         | -                      | -         | D2        |
| Nîmes O         | -         | -         | -         | -         | -                      | -         | D2        |
| USB Longwy      | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | D2        |
| AS Haumont      | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | D2        |
| Dieppe          | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | D2 - A    |
| SC Albert       | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | -         |
| SC Caudry       | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | -         |
| Abbeville       | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | -         |
| Pontoise        | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | -         |
| Epernay         | -         | -         | -         | -         | D3                     | -         | -         |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999 ; Jean Cornu & Jacques Ferran, *Football 75*, Les cahiers de L'Équipe, Trimestriel n° 54, 1974 ; « Mundial Football », *op. cit.*, 1976.

1 : Le championnat de troisième division est supprimé à la fin de la saison 1936-37.

A : Abandon.

D : Déclassé.

E : Exclusion.

**Tableau E – Consécration des clubs étrangers et français en coupes et championnats nationaux jusqu'en 1939.**

| Saisons | Angleterre          |                    | Allemagne           |             | Italie         |                       | Espagne     |                     | France          |                            |
|---------|---------------------|--------------------|---------------------|-------------|----------------|-----------------------|-------------|---------------------|-----------------|----------------------------|
|         | Championnat         | Coupe              | Championnat         | Coupe       | Championnat    | Coupe                 | Championnat | Coupe               | Championnat     | Coupe                      |
| 1889    | <b>Preston</b>      | Preston            |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1890    | <b>Preston</b>      | <b>Blackburn R</b> |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1891    | Everton             | <b>Blackburn R</b> |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1892    | <b>Sunderland</b>   | WB Albion          |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1893    | <b>Sunderland</b>   | Wolverhampton      |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1894    | Aston Villa         | Notts County       |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1895    | Sunderland          | Aston Villa        |                     |             |                |                       |             |                     |                 |                            |
| 1896    | <b>Aston Villa</b>  | Sheffield W        |                     |             |                | Udinese               |             |                     |                 |                            |
| 1897    | <b>Aston Villa</b>  | Aston Villa        |                     |             |                | ?                     |             |                     |                 |                            |
| 1898    | Sheffield U         | Nottingham F       |                     |             |                | <b>Genoa</b>          |             |                     |                 |                            |
| 1899    | <b>Aston Villa</b>  | Sheffield U        |                     |             |                | <b>Genoa</b>          |             |                     |                 |                            |
| 1900    | <b>Aston Villa</b>  | Bury               |                     |             |                | <b>Milan AC</b>       |             |                     |                 |                            |
| 1901    | Liverpool           | Tottenham H        |                     |             |                | <b>Milan AC</b>       |             |                     |                 |                            |
| 1902    | Sunderland          | Sheffield U        |                     |             |                | <b>Genoa</b>          |             | Bizcaya Bilbao      |                 |                            |
| 1903    | <b>Sheffield W</b>  | Bury               | VfB Leipzig         |             |                | <b>Genoa</b>          |             | <b>A Bilbao</b>     |                 |                            |
| 1904    | <b>Sheffield W</b>  | Manchester C       | Union 92 Berlin     |             |                | <b>Genoa</b>          |             | <b>A Bilbao</b>     |                 |                            |
| 1905    | Newcastle U         | Aston Villa        | ?                   |             |                | Juventus Turin        |             | <b>Real Madrid</b>  |                 |                            |
| 1906    | Liverpool           | Everton            | VfB Leipzig         |             |                | <b>Milan AC</b>       |             | <b>Real Madrid</b>  |                 |                            |
| 1907    | Newcastle U         | Sheffield W        | Fribourg            |             |                | <b>Milan AC</b>       |             | <b>Real Madrid</b>  | (ED Lacs)       |                            |
| 1908    | Manchester U        | Wolverhampton      | Victoria Berlin     |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | <b>Real Madrid</b>  | (P Olier)       |                            |
| 1909    | Newcastle U         | Newcastle U        | <b>Karlsruhe SC</b> |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | Ciclista de SS      | (JA St-Ouen)    |                            |
| 1910    | Aston Villa         | Manchester U       | <b>Karlsruhe SC</b> |             |                | Inter Milan           |             | FC Barcelone        | (CA Vitry)      |                            |
| 1911    | Manchester U        | Bradford C         | Victoria Berlin     |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | A Bilbao            | (CA Paris)      |                            |
| 1912    | Blackburn R         | Barnsley           | Kiel                |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | FC Barcelone        | (ED Lacs)       |                            |
| 1913    | Sunderland          | Aston Villa        | VfB Leipzig         |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | R Irun              | (CA Paris)      |                            |
| 1914    | Blackburn R         | Burnley            | Spvgg Furht         |             |                | Casal                 |             | <b>A Bilbao</b>     | (O Lillois)     |                            |
| 1915    | Everton             | Sheffield U        | -                   |             |                | -                     |             | <b>A Bilbao</b>     | -               |                            |
| 1916    | -                   | -                  | -                   |             |                | -                     |             | <b>A Bilbao</b>     | -               |                            |
| 1917    | -                   | -                  | -                   |             |                | -                     |             | Real Madrid         | -               |                            |
| 1918    | -                   | -                  | -                   |             |                | -                     |             | RU Irun             | -               | O Paris                    |
| 1919    | -                   | -                  | -                   |             |                | -                     |             | Arenas Guecho       | -               | CASG Paris                 |
| 1920    | WB Albion           | Aston Villa        | <b>Nuremberg</b>    |             |                | Inter Milan           |             | FC Barcelone        | -               | CA Paris                   |
| 1921    | Burnley             | Tottenham H        | <b>Nuremberg</b>    |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | A Bilbao            | -               | <b>Red Star</b>            |
| 1922    | <b>Liverpool</b>    | Huddersfield       | <b>Hambourg SV</b>  |             |                | <b>Pro Vercelli</b>   |             | FC Barcelone        | -               | <b>Red Star</b>            |
| 1923    | <b>Liverpool</b>    | Bolton W           | <b>Hambourg SV</b>  |             |                | <b>Genoa</b>          |             | A Bilbao            | -               | <b>Red Star</b>            |
| 1924    | <b>Huddersfield</b> | Newcastle U        | <b>Nuremberg</b>    |             |                | <b>Genoa</b>          |             | RU Irun             | -               | O Marseille                |
| 1925    | <b>Huddersfield</b> | Sheffield U        | <b>Nuremberg</b>    |             |                | Bologne               |             | <b>FC Barcelone</b> | -               | CASG Paris                 |
| 1926    | <b>Huddersfield</b> | Bolton W           | Spvgg Furht         |             |                | Juventus Turin        |             | <b>FC Barcelone</b> | -               | <b>O Marseille</b>         |
| 1927    | Newcastle U         | Cardiff C          | Nuremberg           |             |                | <b>Torino</b>         |             | RU Irun             | (CA Paris)      | <b>O Marseille</b>         |
| 1928    | Everton             | Blackburn R        | Hambourg SV         |             |                | <b>Torino</b>         |             | FC Barcelone        | (St Français)   | Red Star                   |
| 1929    | <b>Sheffield W</b>  | Bolton W           | Spvgg Furht         |             |                | Bologne               |             | FC Barcelone        | (O Marseille)   | SO Montpellier             |
| 1930    | <b>Sheffield W</b>  | Arsenal            | <b>Herta Berlin</b> |             |                | Inter Milan           |             | <b>A Bilbao</b>     | <b>A Bilbao</b> | FC Sète                    |
| 1931    | Arsenal             | WBA                | <b>Herta Berlin</b> |             |                | <b>Juventus Turin</b> |             | <b>A Bilbao</b>     | <b>A Bilbao</b> | (FC Sochaux) Club Français |
| 1932    | Everton             | Newcastle U        | Bayern Munich       |             |                | <b>Juventus Turin</b> |             | <b>Real Madrid</b>  | <b>A Bilbao</b> | (FC Mulhouse) AS Cannes    |
| 1933    | <b>Arsenal</b>      | Everton            | F Diesseldorf       |             |                | <b>Juventus Turin</b> |             | <b>Real Madrid</b>  | <b>A Bilbao</b> | O Lillois Excelsior AC     |
| 1934    | <b>Arsenal</b>      | Manchester C       | <b>Schalke 04</b>   |             |                | <b>Juventus Turin</b> |             | A Bilbao            | Real Madrid     | FC Sète FC Sète            |
| 1935    | <b>Arsenal</b>      | Sheffield W        | <b>Schalke 04</b>   | Nuremberg   |                | <b>Juventus Turin</b> |             | Betis Seville       | FC Seville      | FC Sochaux O Marseille     |
| 1936    | Sunderland          | Arsenal            | Nuremberg           | VfB Leipzig | <b>Bologne</b> | Torino                |             | A Bilbao            | Real Madrid     | RC Paris RC Paris          |
| 1937    | Manchester C        | Sunderland         | Schalke 04          | Schalke 04  | <b>Bologne</b> | Genoa                 |             | -                   | -               | O Marseille FC Sochaux     |
| 1938    | Arsenal             | Preston            | Hanovre 96          | R Vienne    | Inter Milan    | Juventus Turin        |             | -                   | -               | FC Sochaux O Marseille     |
| 1939    | Everton             | Portsmouth         | Schalke 04          | Nuremberg   | Bologne        | Inter Milan           |             | -                   | FC Seville      | FC Sète RC Paris           |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999 et J. Ferran & J. Cornu, *op. cit.*, 1974.

Entre parenthèses, pour la France, les vainqueurs du championnat du Comité français interfédéral de 1907 à 1914, du premier « championnat de France » de 1927 à 1929 et de la Coupe Sochaux de 1931 et 1932.

En caractères gras, les consécrations consécutives d'un club pour une même compétition.

**Tableau F – Composition du comité de sélection de l'équipe de France « FFF » de 1919 à 1959.**

| Date                  | Comité de sélection de l'équipe de France FFF |           |             |                   |                   | Observations   |
|-----------------------|---|-----------|-------------|-------------------|-------------------|--|
| Novembre 1919         | Vuillaume                                     | G. Jandin | Roux        | A. Duchenne       | Plagnes           | <b>G. Barreau</b> , "manager technique"  |
| Mars 1920             | Vuillaume                                     | G. Jandin | Roux        | A. Duchenne       | <b>G. Hanot</b>   | F. Pentland, "préparateur physique" aux JO de 1920   |
| Décembre 1920         | Vuillaume                                     | G. Jandin | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | A. Bilot          | <b>G. Barreau</b> garde ses fonctions de "manager technique"   |
| Juillet 1922          | <b>J. Rigal</b>                               | G. Jandin | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | A. Bilot          |  |
| Octobre 1923          | <b>J. Rigal</b>                               | G. Jandin | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | <b>L. Gamblin</b> |  |
| Janvier 1924          | <b>J. Rigal</b>                               | G. Jandin | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | <b>M. Bigué</b>   | T. Griffiths, entraîneur   |
| Novembre 1924         | <b>J. Rigal</b>                               | G. Jandin | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | <b>M. Bigué</b>   | <b>H. Bard</b>   |
| Mai 1927              | <b>J. Rigal</b>                               | G. Jandin | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | <b>M. Bigué</b>   | <b>H. Bard</b> P. Farmer, entraîneur pour les JO 1928  |
| Février 1930          | <b>J. Rigal</b>                               |           | M. Delanghe | <b>G. Barreau</b> | J. Caudron        | G. Kimpton, entraîneur en 1934 et 1935-1936  |
| Mai 1936              |   |           |             | <b>G. Barreau</b> |                   | <b>M. Cottenet</b> , préparateur physique, Coupe du monde 1938   |
| Avril 1945            |   |           |             | <b>G. Barreau</b> | <b>G. Hanot</b>   | Bacquet, H. Herrera puis <b>P. Baron</b> , préparateurs physiques  |
| Août 1949             |   |           |             | <b>G. Barreau</b> | <b>P. Nicolas</b> | <b>P. Baron</b> puis P. Pibarot, entraîneurs   |
| Décembre 1953         |   |           |             | <b>G. Barreau</b> | <b>A. Thépot</b>  | P. Pibarot, entraîneur   |
| Septembre 1954        |   |           |             | <b>G. Barreau</b> | <b>P. Nicolas</b> | <b>A. Thépot</b> <b>P. Nicolas</b> , directeur de l'équipe de France, <b>J. Bigot</b> puis <b>A. Batteux</b> , entraîneurs |
| Octobre 1956          |   |           |             | <b>G. Barreau</b> | <b>P. Nicolas</b> | <b>A. Thépot</b> <b>P. Nicolas</b> , directeur de l'équipe de France et <b>A. Batteux</b> , entraîneur                     |
| Juin 1958 à juin 1959 |   |           |             | <b>P. Nicolas</b> | <b>A. Thépot</b>  | <b>P. Nicolas</b> , directeur de l'équipe de France et <b>A. Batteux</b> , entraîneur                                      |

Source : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal & alii, *op. cit.*, 1992.

En caractères gras, les joueurs qui ont été retenu au moins une fois en sélection « nationale ».

Par ordre d'apparition dans le comité :

- Gaston **BARREAU** : 17 sélections, 1 club, FEC Levallois (USFSA puis LFA).  
Gabriel **HANOT** : 12 sélections, 2 clubs, US Tourcoing (USFSA) et AS Française (USFSA).  
Jean **RIGAL** : 11 sélections, 1 club, AFG Colombes (FGSPF).  
Lucien **GAMBLIN** : 17 sélections, 1 club, Red Star (LFA).  
Maurice **BIGUÉ** : 7 sélections, 1 club, CA Paris (LFA).  
Henri **BARD** : 18 sélections, 4 clubs, Servette Genève, RC France (USFSA), FC Lyon (USFSA), CA Paris, puis de nouveau RC France.  
Maurice **COTTENET** : 18 sélections, 4 clubs, JA Sport, Raincy Sports, O Paris (LFA) et AS Cannes.  
Paul **BARON** : 1 sélection, 1 club, O Paris.  
Paul **NICOLAS** : 35 sélections, 2 clubs, Red Star et AC Amiens.  
Alex **THÉPOT** : 31 sélections, 3 clubs, A Brest, FEC Levallois et Red Star.  
Jules **BIGOT** : 6 sélections, 1 club, O Lillois devenu Lille OSC.  
Albert **BATTEUX** : 8 sélections, 1 club, St Reims.

**Tableau H – Pays et villes d'accueil de la Coupe du monde et des Jeux olympiques de 1896 à 1948.**

| Dates              | Pays d'accueil de la Coupe du Monde | Villes d'accueil des Jeux Olympiques | Observations   | Palmarès des tournois de football  |
|--------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| 1896               |                                     | Athènes (Grèce)                      |  | Danemark-Izmir (Turquie) 15-0  |
| 1900               |                                     | Paris (France)                       | Exposition universelle de Paris  | Upton Park FC (GB)-France 4-0 (démonstration)  |
| 1904               |                                     | Saint-Louis (USA)                    | Exposition universelle de Saint-Louis  | Vainqueur : Galt FC (Canada)   |
| 23 mai 1904        |                                     |                                      | Premier Congrès FIFA à Paris   |  |
| 10 et 12 juin 1905 |                                     |                                      | Deuxième Congrès FIFA à Paris  |  |
| 3 et 4 juin 1906   |                                     |                                      | Congrès FIFA à Berne (Allemagne)   |  |
| 1907               |                                     |                                      | Congrès FIFA à ?   |  |
| 7 juin 1908        |                                     |                                      | Congrès FIFA à Vienne (Autriche)   |  |
| 1908               |                                     | Londres (Angleterre)                 |  | Demi-finalistes : Pays-Bas, Suède<br>Finaliste : Danemark<br>Vainqueur : Angleterre        |
| 1910               |                                     |                                      | Congrès FIFA à Milan (Italie)  |  |
| 1912               |                                     | Stockholm (Suède)                    |  | Demi-finalistes : Pays-Bas, Finlande<br>Finaliste : Danemark<br>Vainqueur : Angleterre     |
| 1913               |                                     |                                      | Congrès FIFA à Copenhague  |  |
| 27 et 28 juin 1914 |                                     |                                      | Congrès FIFA à Christiania, (Oslo, Norvège)  |  |
| 1916               |                                     | Berlin                               | Tournoi annulé   |  |
| 1919               |                                     |                                      | Réunion informelle FIFA à Bruxelles (Belgique)   |  |
| 1920               |                                     | Anvers (Belgique)                    | Congrès FIFA à Anvers (Belgique)   | Demi-finalistes : Pays-Bas, France<br>Finaliste : Tchécoslovaquie<br>Vainqueur : Belgique  |
| 1924               |                                     | Paris (France)                       | Congrès FIFA à Paris   | Demi-finalistes : Pays-Bas, Suède<br>Finaliste : Suisse<br>Vainqueur : Uruguay             |
| 1926               |                                     |                                      | Congrès FIFA à Rome  |  |
| 1927               |                                     |                                      | Congrès FIFA à Zurich  |  |
| mai 1928           |                                     | Amsterdam (Pays Bas)                 | Congrès FIFA à Amsterdam   | Demi-finalistes : Italie, Egypte<br>Finaliste : Argentine<br>Vainqueur : Uruguay           |
| 17 au 19 mai 1929  |                                     |                                      | Congrès FIFA à Barcelone (Espagne)   |  |
| 1930               | Uruguay                             |                                      | 100ème anniversaire Indépendance uruguayenne (11 et 18 juillet) et prise de la Bastille (14 juillet) | Demi-finalistes : Yougoslavie, USA<br>Finaliste : Argentine<br>Vainqueur : Uruguay         |
| 1932               |                                     | Los Angeles (USA)                    | Pas de tournoi de football   |  |
| 11 mai 1932        |                                     |                                      | Congrès FIFA à Stockholm   |  |
| 1934               | Italie                              |                                      | 22ème Congrès FIFA à Rome  | Demi-finalistes : Allemagne, Autriche<br>Finaliste : Tchécoslovaquie<br>Vainqueur : Italie |
| 1936               |                                     | Berlin (RFA)                         | Août, Congrès FIFA à Berlin  | Demi-finalistes : Norvège, Pologne<br>Finaliste : Autriche<br>Vainqueur : Italie           |
| 1938               | France                              |                                      |  | Demi-finalistes : Brésil, Suède<br>Finaliste : Hongrie<br>Vainqueur : Italie               |
| 1940               |                                     | Tokyo-Helsinki                       | JO annulés   |  |
| 1944               |                                     | Londres                              | JO annulés   |  |
| 25 juillet 1946    |                                     |                                      | Congrès FIFA au Luxembourg   |  |
| 1948               |                                     | Londres (Angleterre)                 | Congrès FIFA à Londres   | Demi-finalistes : Danemark, GB<br>Finaliste : Yougoslavie<br>Vainqueur : Suède             |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; J.-P. Réthacker & J. Thibert, *op. cit.*, 1994.

## SECONDE PARTIE

### L'autre professionnalisation du professionnalisme

Le professionnalisme ainsi « fédéralisé », même s'il a dû subir ou entreprendre des transformations et des réformes pour pouvoir se reproduire, a contribué au maintien des structures, des modes de domination et des rapports de force paternalistes symptomatiques des sociétés préindustrielles. La légitimité de cette organisation et des rapports sociaux y afférant ont connu de nombreuses contestations quant aux conditions d'exercice du football professionnel. Elles concernent essentiellement la reconnaissance du métier de footballeur en tant que travailleur à part entière et celle d'un libre marché du travail footballistique, à l'échelle nationale comme européenne. Cet autre processus de professionnalisation du professionnalisme s'observe, d'une part, à travers la « désaffiliation » progressive de quelques dirigeants de clubs et de l'ensemble des joueurs, notamment les plus performants, au paternalisme ambiant qui règne au sein de la « grande famille du football ». Même si le champ du football professionnel n'entre pas tout à fait dans la configuration déclinée par Robert Castel de « réseaux d'interdépendances familiales, de voisinage, de travail » où la « sociabilité primaire » fonctionne « sans la médiation d'institutions spécifiques »<sup>1</sup>, le terme de « désaffiliation » décrivant les ruptures des relations de proximité entre des individus et leur communauté d'appartenance permet de penser, par analogie, le processus d'autonomisation des footballeurs, du marché et, par-là même, des conditions de leur professionnalisation.

---

<sup>1</sup> Robert Castel, *op. cit.*, 1995, pp. 34 à 36.

Si toute l'histoire de cette professionnalisation peut se comprendre à partir de ce processus de « désaffiliation », que Sylvain Robert observe par ailleurs au sein des clubs de basket<sup>1</sup>, elle ne peut faire l'économie du processus de « déconversion » de l'ordre fédéral. Celle-ci se caractérise, selon R. Castel, par « le passage de systèmes à régulations rigides à des organisations sociales dans lesquelles l'individu n'est plus organiquement lié aux normes et doit contribuer à la constitution des systèmes de régulations. La situation tient justement à ce que l'armature de la société ne s'est pas effondrée. Elle s'est même à certains égards renforcée. Un espace de turbulence s'ouvre, qui n'est plus maîtrisé par les structures traditionnelles, sans que celles-ci perdent leur emprise. Du jeu apparaît entre les réseaux d'interdépendances, ouvrant des zones d'incertitude aux marges des statuts constitués. Un profil social se dessine, qui n'a plus sa place au sein des conditions sociales reconnues et des "ordres" constitués. »<sup>2</sup> La seconde partie de ce travail s'attache donc à montrer en quoi ces deux processus singularisent encore plus le football français, tant dans son organisation que dans ses résultats sur les terrains, dans l'espace européen qu'il a largement contribué à structurer.

Les processus inséparables et simultanés de déconversion et de désaffiliation du professionnalisme « fédéralisé » ont pour particularités de s'organiser très lentement, de manière plus ou moins formelle et d'être opératoires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'univers du football. Ainsi, les luttes pour l'autonomisation de l'économie du football professionnel, que l'on peut également penser comme un combat contre les stratégies fédérales de sa dénégation, vont prendre la forme de multiples

---

<sup>1</sup> S. Robert, « Décommunautarisation du lien au club », *op. cit.*, 1997, pp. 234 à 242. On comprend mieux pourquoi, la « déterritorialisation » des footballeurs sur le marché des clubs français et européens demeure, en France, du ressort de la désaffiliation puisque « cette possibilité de conjuguer mobilité et sécurité [n']ouvre [pas] la voie à une rationalisation du marché du travail prenant en compte à la fois les exigences de la flexibilité pour le développement industriel et l'intérêt de l'ouvrier [ici du joueur]. Celui-ci [ne] peut théoriquement circuler dans l'espace sans rompre avec les protections, parce qu'il [n']est [pas] affilié à un ordre juridique. Ce que promet cet ordre juridique associé au droit du travail, c'est aussi un cadre pour une mobilité réglée de la force de travail. », in R. Castel, *Ibid.*, 1995, p. 317.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1995, p. 82. Pour compléter cette définition, il ajoute qu'« une mobilité dérégulée coexiste avec la rigidité des structures d'encadrement » et qu'elle « se manifeste ainsi par l'apparition de conduites aléatoires produites par le jeu simultané de ces processus antagonistes : une mise en circulation accélérée des terres, des biens et des hommes, et un mode de structuration des relations sociales qui tente de renforcer son emprise traditionnelle. », *Ibid.*, 1995, pp. 86 et 87.

transgressions. Que ce soient à l'initiative individuelle des joueurs dès la fin des années 1940, puis collective au début des années 1960, ou de celle de certains présidents de clubs au tournant des années 1970, l'analyse de la professionnalisation du football en terme de déconversion permet de montrer en quoi, au sein d'un espace aussi contrôlé et sous l'emprise de son organisation tutélaire, les « transgresseurs » de l'ordre fédéral n'ont eu d'autre solution que de se mettre à l'index de « la grande famille du football ». Pour le dire autrement, la défense des intérêts de ces « réfractaires », comme le milieu les stigmatisait à l'époque, passe par la mise en conformité de l'exercice de leur métier avec le droit du travail et de leurs structures d'encadrement avec le droit commercial (chapitre 4). Transposée sur un plan plus affectif et moral que juridique et économique par la majorité des dirigeants acquis à la cause fédérale, la désaffiliation consécutive à l'internationalisation du marché des titres et des clubs, ainsi qu'à sa logique compétitive et commerciale, va ainsi être combattue par la place accordée au football éducatif au début des années 1970.

Bien que sans effet immédiat, la Fédération impose à chaque club français la création d'un centre de formation. Basée en amont du « marché » de la détection des joueurs de plus en plus jeunes, celui-ci étant formalisé et encadré par des agents de l'État ou formés par lui, cette nouvelle instance de socialisation vise de manière détournée à fidéliser des footballeurs à leur club, et indirectement à limiter et contrôler leurs mouvements ultérieurs. En dispensant méthodiquement les apprentissages scolaires et footballistiques, les centres de formation vont être les lieux privilégiés de la prise de conscience par les jeunes stagiaires des règles de l'économie marchande du football professionnel et des profits qu'ils peuvent rapidement en tirer (chapitre 5). Nous montrerons alors pourquoi, avec un système de formation nulle part ailleurs aussi performant qu'en France, les départs successifs des footballeurs vers les clubs étrangers ne répondent pas uniquement à l'appât du gain comme le soulignent trop souvent leurs détracteurs. Leur expatriation temporaire, qui fait progressivement école dans le bas de la hiérarchie sportive française, vers les championnats européens correspondrait plutôt au désajustement des dispositions acquises tout au long de leur formation à la structuration du marché français dont la « fédéralisation » s'exerce au détriment des clubs engagés dans les compétitions européennes. Autrement dit, partir dans un club étranger pour

un footballeur français, c'est aussi s'assurer des conditions compétitives et socioprofessionnelles de l'exercice de son métier et s'affranchir des multiples dénégations dont fait l'objet le football professionnel en France (chapitre 6).

## CHAPITRE 4

### Une professionnalisation par transgressions

Régis depuis leur instauration par le droit associatif dans l'intérêt des dirigeants de la FFF et de ceux de l'ensemble des clubs, le football professionnel et la profession de footballeur ne se sont pratiquement jamais vus appliquer le droit du travail<sup>1</sup>, ni celui des sociétés commerciales, même après que l'État soit intervenu dans l'administration du football de haut niveau au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Sous couvert ou non de délégation ministérielle, la Fédération a produit petit à petit un « droit » sportif spécifique, à travers l'instauration de pouvoirs délibérants et exécutifs dont les fonctions juridictionnelles et disciplinaires ont été hiérarchisées en commissions<sup>2</sup>. Les instances fédérales se sont ainsi octroyées les moyens légaux d'imposer leur autorité à l'ensemble des clubs et des joueurs. Logiquement, c'est sur le même modèle de construction du droit commun français, selon lequel sa « source première [est] la loi, abstraite et générale, et non la jurisprudence éparsée des tribunaux »<sup>3</sup>, que l'ordre juridique

---

<sup>1</sup> François Mandin, *Le droit des activités sportives travaillées*, Thèse de doctorat, Nantes, 1998, pp. 279 à 281 et 291.

<sup>2</sup> En 1995, la FFF comprend plus d'une trentaine de commissions.

<sup>3</sup> Dans sa comparaison des systèmes juridiques américain et français des années 1980, Laurent

footballistique, tel qu'il a été codifié et interprété par les juristes des organes fédéraux, va dans un premier temps confiner les joueurs aux marges du droit du travail. Dans un deuxième temps, il va mettre « hors la loi » ceux qui vont manifester leur droit de circuler librement sur le marché des clubs français et européens. Seule la lutte collective et son organisation en union « syndicale » au début des années 1960 aura, dans certaines conditions, raison du pouvoir discrétionnaire de la Fédération.

Ainsi, les litiges récurrents qui agitent le football professionnel, dès la fin des années 1940 en ce qui concerne les joueurs, relèvent non seulement du processus de formalisation toujours plus complexe du droit fédéral mais aussi de nombreuses transgressions, le plus souvent conscientes, aussitôt considérées comme autant d'« infractions » aux codes en vigueur dans ce sport et sanctionnées en tant que telles. Ces litiges posent, par ailleurs, la question des conditions compétitives, économiques et sociales favorables à l'évolution du rapport des agents les plus engagés dans la professionnalisation du football avec le droit, mode efficace d'affranchissement de l'emprise fédérale. Or, pour détourner le droit fédéral en sa faveur ou pour ne pas être sanctionné, il faut acquérir un certain degré d'autonomie et un seuil de capital culturel que la majorité des joueurs ne possède pas avant la fin des années 1980. Il en sera de même de certains présidents de club, à commencer par celui de l'AS Saint-Étienne, au tournant des années 1970, et de tant d'autres après lui, qui, pour accéder aux plus hautes consécration sportives et/ou conserver leur rang dans les hiérarchies du football national et européen, n'auront d'autre solution que de multiplier les activités financières souterraines pour constituer des équipes performantes d'une saison sur l'autre. Autrement dit, la situation de « subordination structurale » dans laquelle ils sont pris les conduit à outrepasser le droit sportif et *a fortiori* le droit commun.

---

Cohen-Tanugi montre que dans les pays anglo-saxon c'est la « règle du précédent » qui prime sur la législation comme source du droit. « Les Américains, écrit-il, s'étonnent toujours des prodiges supposés de la codification à la française : comment est-il possible qu'un code, si détaillé soit-il, ait embrassé la totalité des situations de fait, dans leur infinie diversité ? », in L. Cohen-Tanugi, *Le droit sans l'État*, Paris, Quadrige/PUF, 1992 (1<sup>ère</sup> Éd., PUF, 1985), pp. 29 à 58.

## Un délit d'ascension sociale par le football : le cas Ernest VAAST<sup>1</sup>

Avant que les principales transformations de l'espace du football international n'aient lieu au cours des années 1950 (principalement la création des coupes d'Europe et la popularité grandissante de la Coupe du monde — c'est aussi la fin du règne sans partage de Jules RIMET et d'Henri DELAUNAY), la configuration du champ footballistique national n'offre pas aux joueurs français suffisamment de capital sportif, symbolique et économique sur lesquels, par la suite, ils vont pouvoir s'appuyer pour légitimer leurs revendications et leurs actions. Toutes leurs tentatives individuelles de « libéralisation » du marché, d'affirmation du football en tant que métier et vecteur de « promotion » social vont être vouées à l'échec. Et pour cause, les conditions socioéconomiques n'étant pas encore réunies pour que la « profession » fasse « corps » – celle-ci ne s'organisera en collectif qu'au début des années 1960 et n'aura un poids effectif quant aux futures réformes du professionnalisme qu'à la fin de cette décennie – elle n'est, en tant que telle, pas représentée au sein des instances fédérales. Cet esprit de corps qui fait cruellement défaut aux joueurs, les instances nationales et internationales, elles, vont en revanche en faire preuve malgré le différend qui oppose ses deux plus éminents représentants, H. DELAUNAY et J. RIMET, en désaccord depuis 1948 au sujet de la formule de la Coupe du monde prévue en 1950. Elles en donnent d'ailleurs un exemple à l'occasion du litige qui les oppose à un tout jeune international désirent s'expatrier en Suisse.

En juillet 1942, le Racing club de Paris qui est l'un des grands clubs professionnels français de l'époque et dont la présidence a été reprise par André DEHAYE à la mort de J. BERNARD-LÉVY en 1940, recrute et fait signer un jeune joueur de 20 ans encore inconnu : Ernest VAAST<sup>2</sup>. Très rapidement devenu titulaire indiscutable dans son club, il

---

<sup>1</sup> Cette partie est une version remaniée et étoffée du texte publié dans J.-M. Faure, C. Suaud & Hassen Slimani, *Le football professionnel à la française*, Paris, PUF, 1999, pp. 91 à 98.

<sup>2</sup> Nous remercions tout particulièrement ici Ernest VAAST pour nous avoir communiqué le dossier de presse de sa carrière de footballeur dans le cadre de l'enquête statistique réalisée en 1997 auprès des anciens footballeurs professionnels (indiquée « Enquête Anciens » pour toutes les références ultérieures dans le texte, voir le questionnaire en Annexes). Sur les 575 questionnaires envoyés aux anciens internationaux et aux anciens joueurs du FC Nantes, du Lille OSC, de

gagne la Coupe de France en 1945. Cette même année, le 8 avril, il est pour la première fois sélectionné en équipe de France. Il en devient une des pièces maîtresses. Trois ans plus tard, il y compte quatorze sélections. Au cours de l'intersaison 1948, il décide de partir jouer au Servette de Genève, un autre club prestigieux du championnat de Suisse. Les dirigeants de son club, de la Fédération française et de la Fédération internationale ne l'entendent pourtant pas de cette oreille. Ils l'accusent d'un côté d'avoir participé à une rencontre officielle avec son « nouveau » club sans avoir obtenu sa « lettre de sortie », possibilité qui n'est alors offerte qu'aux joueurs amateurs ainsi que le stipulent les règlements de la FIFA. Ils l'accusent, d'un autre côté, d'avoir rompu le « contrat » unilatéral qui le lie à son club et l'oblige officiellement à demeurer professionnel uniquement dans celui-ci. Il est aussitôt suspendu « à vie » et n'est donc plus en mesure d'exercer son métier. Au regard des pratiques du professionnalisme en France, E. VAAST ne se sent pourtant pas particulièrement isolé, ni en danger. Les règlements nationaux et internationaux sont en effet régulièrement bafoués par les dirigeants des clubs français qui engagent, entre autres, de nombreux joueurs professionnels des championnats étrangers<sup>1</sup>. Alors, pourquoi lui et pas un autre ?

La distinction entre les statuts « amateur » et « professionnel » des joueurs français étant pour le moins floue, ce manque de discernement permet à certains footballeurs de passer stratégiquement d'un statut à l'autre suivant les besoins des clubs<sup>2</sup>. Or, dans le cas d'E. VAAST, même s'il manifeste avant tout le désir de préparer sa reconver-

---

l'AS Saint-Étienne, grâce aux listes respectivement fournies par les clubs et René Charrier de l'Union nationale des footballeurs professionnels, à qui nous adressons nos remerciements, 3 étaient décédés, 44 n'habitaient plus à l'adresse indiquée. 252 ont répondu, soit un taux de participation de 47,7 %. Sur cet échantillon, qui n'est pas à considérer comme représentatif de la population mais plutôt comme une base illustrative du développement, parce que balayant une quarantaine de saisons, 11 % avait signé un contrat professionnel avant 1945, 62 % du lendemain de la guerre à 1972 et 27 % de 1973 à 1982. Les joueurs issus de familles ouvrières représentent 30,6 % de l'ensemble, les fils d'employés 24,4 %, de commerçants, d'artisans et chefs d'entreprise 20,7 %, de cadres supérieurs, professions intellectuelles et artistiques 11,2 %, de professions intermédiaires 8,7 % et d'agriculteurs exploitants 4,5 %.

<sup>1</sup> Voir l'énumération des « vedettes étrangères » engagées en France faite par P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, pp. 129 à 138. De plus, selon l'entraîneur du Servette de Genève, deux ans auparavant, le RC Paris avait fait jouer dans ses rangs l'international suisse NEURY sans autorisation particulière.

<sup>2</sup> Il existe aussi, à l'époque, la possibilité d'exercer sous le statut hybride de joueur semi-professionnel, formule proposée dès le milieu des années 1920 par G. HANOT et très usitée par la suite.

sion tout en continuant à jouer au football<sup>1</sup>, les dirigeants de la FFF le considèrent comme professionnel à part entière, alors que ceux de la FIFA lui administrent le règlement des joueurs amateurs. Par conséquent, d'un côté comme de l'autre, il est « hors la loi ». Du point de vue du joueur, l'annonce de cette sanction suprême est vécue comme une injustice. Jouant dans ses intérêts pour la première fois des règlements fédéraux, il dissocie son activité footballistique de sa future activité professionnelle : « *Je n'ai commis aucun crime, je ne me suis rendu coupable d'aucune incorrection vis-à-vis du Racing Club de Paris. Je le répète : cette situation est absolument indépendante du football. Si l'on estime, dans les milieux officiels du football français devoir me retirer à tout jamais la possibilité de pratiquer le football, je peux déclarer que ça ne changera en rien ma situation, puisque je suis bien décidé à continuer mon travail à Genève, ce travail qui me permet d'assurer mon avenir et celui de ma famille.* »<sup>2</sup> Ainsi, la tournure du litige qui va opposer E. VAAST à son club, aux instances nationales et internationales, au sujet de sa mutation du RC Paris au Servette de Genève au cours de l'été 1948, montre, d'une part, l'arbitraire d'une telle décision mais aussi celui des rapports de domination à travers le pouvoir sans limite des dirigeants français sur les footballeurs et leur emprise sur la régulation du marché. D'autre part, il témoigne du mode spécifique d'organisation du football professionnel en France qui conduit structurellement ses agents — y compris les journalistes de la presse sportive qui recherchent et produisent des informations à sensation pour augmenter leurs ventes — à penser et à percevoir à travers un simple transfert à l'étranger une véritable « affaire ». À l'inverse, au même moment en Angleterre, un contentieux identique entre Wilfred MANNION et son club Middlesbrough est accueilli, selon les commentaires d'un journaliste de la revue *Sport Digest*, « avec le légendaire flegme britannique »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Il obtient, relativement rapidement, le diplôme d'Industrie hôtelière de Suisse en 1948.

<sup>2</sup> Interview accordée à J. de Ryswick, « Suspendu “sine die”, Ernest Vaast s'étonne d'être traité comme un criminel ! », in *L'Équipe*, non daté.

<sup>3</sup> « Vaast et Mannion, boucs émissaires du football moderne », in *Sport Digest*, 1948, p. 11. Cette revue mensuelle omnisports, qui traite des activités sportives au niveau mondial, réunit des grands noms du journalisme sportif d'après guerre tels que Gaston MEYER ou Jacques FERRAN. Le point de vue du journal *L'Équipe* y occupent, relativement souvent, une place importante. Ce numéro de *Sport Digest*, à travers une sélection d'articles concernant l'histoire d'Ernest VAAST, invite ses lecteurs à se prononcer en ces termes sur cette « affaire » : « Lisez, réfléchissez, pesez les arguments. Et puis jugez ! »

Pour comprendre comment un joueur au sommet de son art se retrouve au centre d'un tel conflit, il est nécessaire d'élucider les raisons pour lesquelles il a décidé de poursuivre sa carrière en Suisse. Avant d'évoluer en première division avec l'équipe fanion du RC Paris — dans un premier temps en tant qu'amateur puis comme professionnel — E. VAAST a connu trois clubs. Il signe sa toute première licence à 9 ans dans le club de son quartier, à l'US Gennevilliers. Deux ans plus tard, il intègre l'USA Clichy. Enfin, à l'âge de 13 ans, il entre au FC Levallois qui évolue en promotion d'honneur<sup>1</sup>. À partir de sa dix-septième année, il jouera trois saisons dans ce club en division d'honneur, de 1939 à 1942. À cette époque, les chemins d'accès au professionnalisme ne sont pas encore balisés institutionnellement. La signature dans un club professionnel dépend, le plus souvent, d'accords informels passés entre présidents de clubs. Une des manières de se protéger face à une éventuelle défection de l'un d'eux est, pour la plupart des joueurs de cette époque, d'exercer une activité professionnelle pendant la période précédant leur signature dans les rangs des professionnels. Parfois, certains la conservent pendant leur carrière. E. VAAST, lui, travaille comme mécanicien et riveur au sein de l'entreprise du président du FC Levallois. Ce poste et le certificat de préapprentissage en bois et fer qu'il a obtenu en 1935 lui assurent, quoi qu'il arrive, un avenir dans un univers ouvrier qu'il connaît bien. Issu d'un milieu populaire — son père est lui aussi ouvrier dans les travaux publics et sa mère est au foyer — il sait bien que le football est le seul levier qui peut le faire sortir de sa condition sociale. Dès son intégration au RC Paris en 1942, il quitte sans hésiter son emploi. Malgré cela, il vit et décrit sa nouvelle situation avec un soupçon de culpabilité : *« Il y avait un bon esprit à cette époque, au sortir de la guerre, une bonne ambiance aussi. Nous avons tous été élevés à la dure en ces temps-là et nous avons plaisir à jouer... J'étais professionnel. Nous nous entraînions quatre fois par semaine à Colombes. L'après-midi nous allions au siège du Racing nous détendre. On jouait au ping-pong, aux cartes. Cette vie peut sembler un*

---

<sup>1</sup> Fondé en 1895, le FC Levallois est réputé au tournant des années 1930 pour avoir eu dans ses rangs avant leur sélection des internationaux tels que Gaston BARREAU, Pierre CHAYRIGUÈS, Marcel CAPPELLE ou Alex THÉPOT. L'un de ces seuls exploits est d'avoir sorti en coupe de France, avant la guerre, la modeste équipe professionnelle de Troyes évoluant en seconde division. En 1939, le FC Levallois est sacré champion de Paris.

*peu vide, mais n'oubliez pas que nous avions à l'époque de très longs déplacements que nous effectuions en train, ce qui était très fatigant.* »<sup>1</sup>

Arrivé à 20 ans dans ce club au passé prestigieux — champion de France en 1936 et trois fois vainqueur de la coupe de France (1936, 1939, 1940), le Racing compte alors dans ses rangs une dizaine d'internationaux<sup>2</sup> —, Ernest VAAST finit lui aussi par être appelé, la première fois à 23 ans, pour défendre les couleurs de la France contre la Suisse. Après quatorze matches internationaux, suite à sa décision d'aller jouer au Servette de Genève, il devient aussitôt non sélectionnable comme l'explique le secrétaire générale de la Fédération française, H. DELAUNAY : « *Nous avons suspendu VAAST sine die, et nous avons demandé à la FIFA [autrement dit à Jules RIMET] que cette peine soit appliquée par toutes les autres fédérations parce qu'ayant joué non seulement une rencontre amicale, mais un match officiel [ce que dément E. VAAST] sous la tutelle d'une fédération étrangère, nous avons estimé qu'il avait commis une faute grave envers son association nationale. VAAST ne sera re-qualifié que par nous.* »<sup>3</sup> Si la sanction est levée administrativement, trois mois après qu'il soit revenu jouer à Paris, celle-ci demeure effective sur le terrain. Le 19 juin 1949 sera, en effet, le jour de sa quinzième et dernière sélection.

À cela, deux raisons majeures. La première relève des conditions socioprofessionnelles, financières et commerciales offertes par les dirigeants du Servette pour le faire venir en Suisse. E. VAAST répond favorablement aux propositions que lui font deux joueurs du club, mandatés par leur vice-président, pour lui exposer leur projet d'ouvrir un salon de thé et lui en confier la gérance : « *Nos deux joueurs s'étaient pris*

---

<sup>1</sup> J.-P. Gaubert, « 2. Le Racing donne un ailier gauche à l'équipe de France : 11 buts en quinze matches internationaux », tiré des quatre articles intitulés « Connaissez-vous Ernest Vaast », *La dépêche du Midi*, les 28, 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1967.

<sup>2</sup> Le club est alors managé par un directeur sportif, Victor MESTRE, qui selon l'international Raoul DIAGNE a été « presque un père » pour les joueurs. L'équipe évolue au Parc des Princes et son président organise depuis 1930 des matches amicaux au profit d'œuvres caritatives contre le grand club anglais d'Arsenal. Sur les relations entre les deux clubs jusqu'en 1951, voir Bernard Joy, *Forward, Arsenal ! A History of the Arsenal Football Club*, Charing Cross, Phoenix House Ltd, 1952, pp. 190 à 192. Enfin, après la guerre, par manque de moyens financiers suite à la disparition de J. BERNARD-LÉVY, il fusionnera avec le FC Levallois et l'Excelsior de Roubaix afin d'élargir et de renforcer son effectif à moindre coût.

<sup>3</sup> Déclaration d'H. DELAUNAY dans le journal *L'Équipe*, cité in *Sport Digest*, 1948, p. 14.

*d'amitié avec le joueur français (...). Ils ont pensé que se serait pour eux une excellente publicité que de mettre VAAST comme gérant. »<sup>1</sup> Pourtant, à 26 ans, en pleine possession de ses moyens et compétitif au niveau national et international, il a conscience que cette promotion sociale est impensable et surtout irréalisable en France<sup>2</sup> : « On a ironisé, dit-il, sous prétexte que le petit mécanicien que j'étais s'était mué en barman. Qui pourrait déceimment me reprocher de m'élever sur le plan social ? »<sup>3</sup> Bien que présenté dans un climat d'affectivité aussi soudaine que partagée et dans la perspective d'une reconversion méritoire, son transfert est perçu comme un « délit » d'ascension sociale grâce au football ; ce qui n'échappe pas aux critiques de la presse de l'époque : « VAAST ne peut pas jouer au football. Dame, après l'entourloupette qu'il a faite à son club, le contraire eût été pour le moins étonnant. Et pourtant, proteste-t-on à Genève, ses qualités de footballeur n'ont rien à voir avec l'installation de VAAST en Suisse. Nous voudrions bien le croire si Nénesse était de la corporation [des barmen]. Or, c'est un ancien ouvrier devenu footballeur pro. Quant à sa femme, elle était mannequin aux Champs-Élysées. »<sup>4</sup>*

Le contraste est saisissant lorsque l'on compare le traitement dont ont fait preuve les instances du football anglais, les représentants du peuple et le public à l'égard de l'international Stanley MATTHEWS<sup>5</sup>. Sa brillante carrière sportive lui apporte, à l'inverse de celle d'Ernest VAAST, de nombreuses distinctions sociales et économiques<sup>6</sup>. Issu des classes populaires d'une région industrielle du Nord de l'Angleterre, son père qui avait

---

<sup>1</sup> Témoignage recueilli par H.-L. Bonardelly, rédacteur en chef de la *Semaine Sportive*, cité in *Sport Digest*, 1948, p. 15.

<sup>2</sup> En règle générale, au sortir du professionnalisme, l'ensemble des joueurs de l'époque, issus pour une grande part des classes populaires, retrouve leurs conditions sociales et économiques de départ.

<sup>3</sup> Déclaration rapportée par René Mossu, correspondant du journal *France Soir* en Suisse, in *Sport Digest*, 1948, p. 17.

<sup>4</sup> Journal *l'Inter*, cité in *Sport Digest*, 1948, p. 12. E. VAAST commente dans la marge du document que ce sont des « mesquineries ».

<sup>5</sup> Voir à ce sujet T. Mason, « Stanley Matthews, la genèse d'un symbole », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994, pp. 62 à 69, traduction du chapitre 9 du livre de Richard Holt, *Sport and the working class in modern Britain*, Manchester, 1990.

<sup>6</sup> Il dispute sept cent un matches de championnat et quatre-vingt-six de Cup. Il est élu joueur anglais de l'année en 1948 et 1963, participe aux Coupes du monde de 1950 et 1954, gagne la Coupe d'Angleterre en 1953 et devient le premier lauréat du Ballon d'or européen *France Football* en 1956.

été boxeur professionnel, avant de devenir coiffeur, est son premier entraîneur et manager. Il inscrit son fils dès l'âge de 6 ans dans le club de Stoke City. C'est lui qui traite avec les dirigeants et gère son argent quand celui-ci y signe en 1932 son premier contrat professionnel à 17 ans, alors qu'il est déjà repéré par Aston Villa et Birmingham<sup>1</sup>. Devenu titulaire dans son équipe, il intègre la sélection nationale deux ans plus tard. Les moments importants de sa carrière seront marqués par la reconnaissance publique de ses compétences professionnelles et pour l'image qu'il a su donner de sa région et de son pays à l'échelle nationale et internationale. Ainsi, en février 1938, lorsque S. MATTHEWS demande sa mutation parce qu'il n'a pas touché la prime à laquelle il a droit au terme des cinq années de contrat avec son club<sup>2</sup>, les industriels de la région à la demande de leurs ouvriers se mobilisent pour qu'il reste. Ce qui fut le cas après des négociations portant, semble-t-il, sur la révision de ses conditions salariales. En 1946, pour son record de sélection, sa 44<sup>ème</sup>, une souscription publique est mise en place pour récompenser les bons et loyaux services du joueur. De son côté, la Fédération anglaise lui achète un appartement et lui verse 100 livres en bon d'épargne. À 32 ans, il quitte Stoke City pour Blackpool où il achète un hôtel pour assurer une retraite sportive qu'il ne prendra qu'en 1965, après être revenu jouer dans son club d'origine en 1961. Entre temps, il est fait compagnon de l'Empire britannique en janvier 1957, honneur insuffisant pour l'opinion publique relayée par la presse populaire. Il fut finalement anobli par la reine huit ans plus tard, le 23 février 1965. Même si cette distinction a été décernée à titre exceptionnel, elle montre que le football professionnel en Angleterre est, à l'inverse du football français, un vecteur de promotion sociale comme l'explique Tony Mason : « MATTHEWS incarnait le type ordinaire devenu star. Ensuite, les gens l'admiraient plus encore pour s'être entièrement consacré à son métier et au football. (...). MATTHEWS

---

<sup>1</sup> D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1999, pp. 98 et 99.

<sup>2</sup> La fidélité est récompensée et non imposée comme en France. Les joueurs sont financièrement intéressés à l'achèvement de ce contrat dans la mesure où ils perçoivent la recette nette d'un match joué à leur intention. Si le joueur est muté avant la fin des cinq saisons, ils touchent un pourcentage sur le montant de son transfert au prorata des années passées au club (10 % au bout d'un saison, 15 % pour deux saisons, 25 % pour trois saisons et 35 % pour quatre saisons). À la fin des années 1940, ces sommes peuvent atteindre 20 MF [3,5 MF], soit sept fois plus qu'en France. Voir G. Duhamel, *art. cit.*, 1949, pp. 77 et 78.

était la preuve vivante au regard du commun des mortels que tout un chacun pouvait devenir un héros national »<sup>1</sup>, ce qui est loin d'être le cas d'Ernest VAAST.

La seconde raison des sanctions prises à l'encontre du joueur français est à chercher à la fois dans le déclin progressif du RC Paris dans la hiérarchie sportive nationale à la fin des années 1940 et dans le rôle central de l'équipe de France, gardienne des valeurs fédérales et de l'ordre du professionnalisme. Leurs intérêts respectifs et les conditions sportives objectives du moment échappent, plus ou moins consciemment, à l'ensemble des commentaires journalistiques. Ernest VAAST n'est en effet pas le seul, au cours l'intersaison de 1948, à partir pour l'étranger. Deux footballeurs du Stade Français, un du RC Paris et un du COR Tourcoing signent dans deux des plus grands clubs espagnols et italiens. Il s'agit respectivement de Larbi BEN BAREK et de Marcel DOMINGO à l'Atletico Madrid, et d'Émile BONGIORNI et de Roger GRAVA à l'AC Torino. Ce dernier, qui n'est pas titulaire de l'équipe de Tourcoing championne de France en 1947, ne connaîtra pas non plus les honneurs de la sélection française. M. DOMINGO, quant à lui, ne compte qu'une sélection en équipe de France et É. BONGIORNI seulement cinq. Seul, L. BEN BAREK, à qui son président a imposé son transfert à Madrid, a été appelé à dix-sept reprises pour porter le maillot de la sélection nationale. Excepté celui-ci, la valeur sportive des trois autres est donc sans aucune mesure avec celle de VAAST. D'autant plus que le RC Paris n'a plus gagné un seul titre depuis 1945. Il rétrograde progressivement de la quatrième place à la quinzième place du championnat en l'espace de quatre saisons ; médiocre classement que n'avait pas connu le Racing depuis quasiment une dizaine d'années (1938). L'équipe compte de moins en moins d'internationaux dans ses rangs. La moyenne des joueurs du RC Paris apparus en équipe de France ne fait que régresser depuis le mois d'avril 1946. Sur les quinze matches disputés par l'équipe nationale de 1946 à 1948, un joueur du Racing, en moyenne, est titulaire. Sur dix de ces quinze rencontres, il s'agit d'Ernest VAAST ! En revanche, pour un même nombre de rencontres entre 1938 et 1945, au moins trois parisiens étaient sur le terrain au coup d'envoi. La comparaison des bilans sportifs de l'équipe de France sur ces deux périodes montre aussi toute l'importance qui est accordée à la sélection natio-

---

<sup>1</sup> T. Mason, *art. cit.*, 1994, p. 69.

nale. Si l'on observe le même nombre de victoires (neuf) entre 1938-1945 et 1946-1948, on dénombre seulement quatre défaites après la Libération contre deux fois plus avant.

Il est évident que ni les dirigeants de la FFF, ni ceux du club parisien ne veulent laisser partir le Français, officieusement sous « contrat » avec le RC Paris jusqu'à la fin de sa carrière, en suivant un règlement fédéral qui en la matière n'est pas clairement défini. Malgré toute la bonne volonté des dirigeants suisses, le président parisien est inflexible : *« J'ai demandé à mon gendre, habitant Paris, de prendre contact avec les dirigeants du Racing pour leur demander à quelles conditions ils seraient d'accord de céder VAAST. C'est par une fin de "non-recevoir" qu'ils répondirent à cette démarche. Je me suis rendu moi-même à Paris et j'ai essuyé le même refus. Nous avons proposé de laisser jouer VAAST toute cette saison encore au Racing, sans frais pour le club français. Nouveau refus de Paris. Actuellement, malgré la suspension sine die prononcée par la Fédération française à la demande du Racing, VAAST reste à Genève, car il a trouvé ici une situation des plus intéressantes qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance, même sans jouer au football. »*<sup>1</sup> Pour pouvoir résister à ces offres, A. DEHAYE adopte une stratégie qui le désengage personnellement de toute responsabilité concernant l'éventuelle mutation de son joueur qu'il compte ainsi garder dans son effectif professionnel. Il dit ne pas avoir sollicité la FFF pour qu'elle suspende son joueur « à vie », mais d'avoir demandé la résiliation du contrat à E. GAMBARDELLA, président du Groupement des clubs professionnels : *« J'ai appris cette décision par la presse. Je ne comprends pas. Je n'ai jamais demandé qu'une telle sanction [fédérale] soit appliquée. La seule demande que j'ai formulée l'a été auprès du Groupement. Elle tendait à suspendre les effets du contrat liant VAAST au Racing. Si VAAST déclarait vouloir revenir au Racing, nous demanderions la levée de cette suspension. »*<sup>2</sup> En annulant l'effet de contrat entre les deux parties, E. VAAST recouvre le statut de joueur amateur et tombe logiquement sous le coup de la réglementation de la FIFA en matière de mutation internationale, et, par là même, sous celle de la Fédération française, légitimant la demande

---

<sup>1</sup> Témoignage recueilli par H.-L. Bonardelly, rédacteur en chef de la *Semaine Sportive*, cité in *Sport Digest*, 1948, pp. 15 et 16.

<sup>2</sup> Jean Cornu, « Vaast perdu pour le football », in *L'Équipe*, non daté.

d'Henri DELAUNAY d'appliquer les mêmes sanctions aux autres fédérations membres, et *a fortiori* à la Suisse.

Au même titre que l'ensemble des footballeurs français de l'époque, les dirigeants du football français et le pouvoir qu'ils représentent sont trop puissants pour E. VAAST. Après avoir déclaré qu'il resterait coûte que coûte à Genève pour exercer son métier de gérant et ainsi assurer l'avenir de sa femme et de son nouveau-né, il ne peut sacrifier plus longtemps sa carrière. « *Ma passion du foot l'a emporté, commente-t-il dans son dossier de presse. Je suis revenu.* » Il rentre donc en France en mars 1949, finit la saison en gagnant la coupe de France avec le RC Paris. L'année suivante, son club atteindra la finale. Au cours des deux saisons suivantes, le Racing tombe dans les profondeurs du classement du championnat. À 29 ans, E. VAAST quitte Paris pour le Stade Rennais où il contracte une blessure au tendon d'Achille qui met fin à sa carrière après avoir signé au Red Star en 1953. À partir de novembre 1954, il entame une carrière d'entraîneur qu'il n'exercera que dans des clubs de division d'honneur et de championnat de France amateur<sup>1</sup> malgré son expérience du haut niveau et le diplôme d'entraîneur qu'il passe avec succès l'année suivante à l'Institut national des sports (INS). Le professionnalisme lui ferme définitivement ses portes : « *Je leur demandais seulement de venir jouer avec eux sans aucune contrepartie, je voulais seulement prouver que j'étais bon à quelque chose... Alors, rien ne venant, je me suis tourné vers les amateurs.* »<sup>2</sup>

Cette « affaire » permet de comprendre les raisons pour lesquelles E. VAAST ne peut s'affranchir, à cette période précise, de la tutelle fédérale en profitant de l'opportunité d'une reconversion valorisante à tout point de vue. Cette explication met en exergue la position dominée des footballeurs les plus performants sur l'espace national et le poids des dirigeants français dans l'ordre footballistique international. Enfin, elle montre comment les joueurs français subissent ces dominations et y contribuent par

---

<sup>1</sup> Le CFA ou Challenge Jules RIMET a été créé en 1935. Interrompue pendant la guerre, cette épreuve réservée en principe aux clubs dits « amateurs », reprend en 1946 avec le concours du journal *Le Matin*. Elle sera remplacée en 1971 par la troisième division amateur.

<sup>2</sup> J.-P. Gaubert, « En avant-première, son "son affaire" souleva le problème des joueurs "pros" liés abusivement à leurs clubs », *art. cit.*, 1967.

la faible prise de « conscience » professionnelle, de leur corps de métier. Autrement dit, ils n'ont pas encore les moyens pour penser et opérer leur désenchantement du rapport au football en affirmant la dimension juridique de leur contrat de travail et la puissance de négociation qu'ils représentent collectivement tant dans leur club respectif qu'au sein des instances fédérales. Les joueurs demeurent sans voix malgré un discours qui existe déjà et qui combat cette dénégation : *« Il n'existe pas une juridiction suprême où faire appel, il n'y a ni grâce, ni recours possible contre ce déni de justice ? Comment peut-on maintenir aujourd'hui ce principe dépassé que "les conflits sportifs ne relèvent pas de la législation normale" ? Ceci pouvait être valable il y a vingt-cinq ans, quand le sport n'était pas encore une institution d'État, quand il était affaire de dilettante et récréation d'extravagants. Mais aujourd'hui que les litiges d'ordre sportif sont presque toujours des conflits d'ordre social, il importe de les ramener devant des juges qualifiés et non les abandonner à des juges partiaux ou incompetents. »*<sup>1</sup>

Tout comme celle de l'ascension sociale par le football, la question du recours systématique au droit en cas de litige ne se pose pas de l'autre côté de la Manche, elle s'applique. Les joueurs professionnels anglais, reconnus en tant que tels par le ministère du Travail, évoluent depuis bien longtemps dans des clubs aux statuts de sociétés anonymes et entretiennent des rapports de force et de classe avec leurs employeurs. Lorsque l'international Wilfred MANNION souhaite partir de Middlesbrough pour un club professionnel de troisième division, l'Oldham Athletic, et que son club le place sur la liste des transferts afin de faire monter les enchères en faisant passer prioritairement les intérêts financiers du club sur les intérêts privés de son joueur, W. MANNION porte sans aucune hésitation l'affaire devant la Chambre des Communes<sup>2</sup>. Par la suite, le député Ellis SMITH demandera au ministre du travail, M. Georges ISAACS, d'ouvrir une enquête sur la charte du sport professionnel ; E. VAAST, lui, ne peut avoir ce « réflexe » anglo-saxon. Sa position dans le champ footballistique, et une situation dont il se sent redevable, l'empêche de prendre position à long terme contre les instances qui l'ont consacré

---

<sup>1</sup> Tel Gilbert PROUTEAU, instituteur, écrivain, poète et athlète de haut niveau, qui démontre en quoi, d'un point de vue juridique, E. VAAST subit une injustice, dans la revue *Carrefour*, cité in *Sport digest*, 1948, p. 13.

<sup>2</sup> Appelée aussi Chambre des Lords, elle est la Cour d'appel suprême qui traite les affaires pénales et civiles.

sportivement et arraché temporairement de sa condition sociale. Par ailleurs, l'environnement structurel des clubs, les associations loi 1901 dirigées par des présidents paternalistes, et le peu de capital culturel et social qu'il possède ne lui permettent pas de penser son différend comme relevant d'un autre droit que le droit « fédéral », accrédité par la délégation ministérielle. De plus, il ne bénéficie d'aucun acquis social de la profession qui constituerait un contrepoids conséquent pour se défendre par le biais d'un syndicalisme en voie d'émergence : « *Voyez-vous, la seule chose qui me chagrîne vraiment, c'est qu'au moment où j'ai quitté la France, une campagne de presse m'a fait passer pour un garçon sans parole, pour une sorte de "gangster" du football. J'ai à nouveau proposé au Racing de jouer le championnat cette saison encore sous ses couleurs moyennant promesse de ma "lettre de sortie". Ils ont refusé. Réglementairement, c'est leur droit, bien sûr. Comme c'est humainement le mien d'avoir utilisé la seule liberté qui reste à un footballeur professionnel : celle d'abandonner son métier.* »<sup>1</sup>

Ernest VAAST apprend, à ses dépens, qu'il n'a pas le pouvoir de prendre la parole au sein des instances supérieures du football national et mondial et que donner « sa parole » ne saurait garantir les termes d'un transfert et d'un contrat.

Enclenchée de l'intérieur du champ footballistique par des luttes individuelles et isolées, la remise en cause de l'ordre fédéral est quasiment impossible, même si les combats laissent entrevoir des brèches telle « l'affaire CÉSARI » quelques années plus tard<sup>2</sup>. Nombreux sont les joueurs qui entrent ainsi, au cours des trois décennies d'après guerre, en conflit avec des présidents de club qui, pour l'occasion, ont le soutien in-

---

<sup>1</sup> Interview à *France Football*, cité in *Sport Digest*, 1948.

<sup>2</sup> À la fin de la saison 1953-54, Georges CÉSARI, international et vainqueur de la Coupe de France en 1952 avec l'OGC Nice, souhaite quitter son nouveau club, l'AS Troyes. Promu en première division cette année-là, ce club lutte pour ne pas redescendre en deuxième division. G. CÉSARI, propriétaire d'un restaurant et donc dégagé de toute préoccupation et dépendance économique vis-à-vis de son club et du football, souhaite alors poursuivre sa carrière au RC Paris, équipe renommée de l'élite. Devant le refus des dirigeants troyens de le transférer et d'actualiser ses conditions financières pour qu'il reste une saison de plus, il leur propose d'abord de racheter son contrat cinq millions de francs [560 000 frs], puis, assisté par un avocat, menace de les traîner devant les tribunaux civils, « *fort de mon bon droit* » comme il dit. L'AS Troyes demande alors au GCA sa radiation, lequel, après réflexion, n'applique pas la sanction demandée et donne raison à G. CÉSARI dans le souci de ne pas voir systématiquement les joueurs avoir recours au droit commun pour régler le moindre différend. Pour plus de détails, voir J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, pp. 364 à 368.

conditionnel de la direction fédérale. Ils dénoncent régulièrement l'arbitraire des modalités de leurs mutations inscrites dans des contrats illégaux en termes de droit du travail. La dénégation fédérale de ce droit des footballeurs a d'autant plus de force qu'elle s'exerce dans la majorité des cas auprès d'individus issus des classes populaires et moyennes (58,1 %) ayant entretenu un rapport enchanté à leur pratique. Les anciens joueurs évoquent sur le mode nostalgique les souvenirs de carrières durant lesquelles ils ont connu une consécration certaine<sup>1</sup> :

*« En toute modestie, réussir sa carrière, c'est pour moi une satisfaction énorme par rapport à mes origines et à mes anciens coéquipiers et camarades de ma jeunesse, d'« avoir gravité » des échelons, des échelons dans la société dans laquelle nous vivons. Je fais le bilan de ma vie et je m'aperçois que j'ai vécu jusqu'à l'âge de 23-24 ans en mangeant de la vache enragée (contexte de l'époque) ensuite jusqu'à 40 ans une petite vie d'artiste très humble et depuis reconverti en commerçant où exploitant un magasin de sport avec mon coéquipier René GALLICE (une association qui a duré 35 ans). Momentanément retraité avec mon épouse, retiré du monde médiatique (on oublie), tout en gardant un certain rayonnement, je mène une existence paisible dans une région charmante. Peut-être qu'aujourd'hui les réactions sont-elles différentes ? »<sup>2</sup>*

*« Mon père qui adorait le football m'emmenait à l'âge de cinq ans à “la Cavée Verte”, stade du Havre athlétique club. Je fais partie d'une génération marquée au cours de son adolescence par la guerre. Le sport était la seule échappatoire à nos problèmes de l'époque, très souvent nous pratiquions un ensemble de disciplines, soit au lycée, soit au sein d'un club, sports collectifs : foot, basket, handball ; sports individuels : athlétisme, natation... Aussi étions-nous des passionnés et empreints de toutes les valeurs de l'époque : le club, le drapeau, le maillot... Le professionnalisme devait nous servir de tremplin pour préparer et assurer notre avenir. Mais réussir sa carrière de footballeur cela veut dire, en ce qui me concerne, se fixer des objectifs et pouvoir introduire toutes les notions de travail d'équipe au sein de l'Entreprise familiale. C'est ce que j'ai essayé de faire avec mon épouse en commençant par la famille et ensuite les Entreprises. Construire des unités de trente à quarante personnes à dimension humaine, relationnelle et permettre à tous de s'épanouir et réussir sa vie. »<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Il leur était demandé, à la fin du questionnaire, de s'exprimer rétrospectivement sur le sens d'une carrière de footballeur réussie : « De manière très libre, pouvez-vous nous dire ce que signifie pour vous “réussir” sa carrière de footballeur ? ». Sur la mémoire transfigurée des anciens, voir Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, A. Michel, 1994 (1<sup>ère</sup> Éd. Alcan, 1925), pp. 83 à 113.

<sup>2</sup> Né en 1921, fils de mineur, CAP d'ajusteur obtenu en 1936, ajusteur avant de signer son premier contrat professionnel aux Girondins de bordeaux en 1944, cinq sélections en équipe de France, fin de carrière en 1953, devenu commerçant d'articles de sports.

<sup>3</sup> Né en 1930, fils d'un capitaine de la marine marchande décédé lorsqu'il a avait 7 ans, certifi-

« Tout d'abord faire dans la vie, le plaisir de faire ce que l'on a envie. Il y a trop de gens qui se lève le matin et vont au travail comme une véritable corvée. Je crois que je me levais le matin et je n'avais qu'une seule hâte, c'est d'aller sur le terrain (au travail !) avec un plaisir immense. La deuxième des choses, c'est bien sûr d'atteindre le sommet, équipe de France, championnat, coupe de France, coupe d'Europe, C'est le rêve. En conclusion, j'ai atteint tous ces buts que je m'étais fixés. Je ne suis pas très riche en argent, mais je suis milliardaire en souvenirs. Il fut un temps ou cela laissait à désirer. On a mis de l'ordre dans la maison et cela s'en ressent, il n'y a qu'à constater le résultat de nos équipes nationales et européennes et c'est pour le plus grand bien de tout le monde. »<sup>1</sup>

« Réussir sa carrière de footballeur c'est vivre sa passion en donnant le meilleur de soi-même, en essayant d'obtenir, dans son club et avec ses coéquipiers, les meilleurs résultats possibles. C'est de trouver une deuxième famille au sein de son club. C'est de jouer de façon loyale, dans le cadre des lois du jeu, dans l'esprit du jeu (jouer pour gagner), dans le meilleur esprit sportif. C'est d'être toujours respectable par son comportement vis-à-vis de ses dirigeants, son entraîneur, ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les médias, le public. C'est d'être respecté, voire estimé, dans le milieu du football. C'est donner du plaisir au public. C'est donner l'exemple et l'image aux footballeurs en herbe, du plaisir du jeu, de la beauté et de la grandeur du football. C'est d'avoir des copains que l'on a toujours grand plaisir à retrouver. »<sup>2</sup>

Vécus sur le mode affectif — plus des deux tiers des anciens joueurs interrogés pensent leurs relations au sein du club à l'égale de celles d'une famille —, les liens de quasi-filiation aux dirigeants favorisent le rapport distant qu'ils entretiennent avec un droit susceptible d'offrir des garanties juridiques à l'exercice de leur métier. S'ils n'ont pas intériorisé ce « réflexe » au droit commun, à la différence du corps de métier des journalistes<sup>3</sup>, c'est aussi parce les dirigeants de la FFF, bien que les plus influents soient

---

cat d'études primaires obtenu en 1942, aide comptable avant de signer son premier contrat professionnel à l'AS Cannes en 1951, puis à l'Olympique Lyonnais (1951-52 à 1959-60) et au Stade Français (1959-60 à 1963-64), trente-deux sélections en équipe de France, devenu PDG d'un groupe de douze sociétés.

<sup>1</sup> Né en 1934, fils de mineur, certificat d'études primaires obtenu en 1948, mineur et boulanger avant de signer son premier contrat professionnel à l'Olympique d'Alès en 1952, puis au Stade de Reims (1953-54 à 1962-63), au FC Nantes (1962-63 à 1964-65), une sélection en équipe de France, devenu agent commercial chez Adidas.

<sup>2</sup> Né en 1933, fils d'ouvrière spécialisée, élève breveté technique en 1951 (équivalent d'un CAP-BEP), dessinateur industriel avant de signer son premier contrat au Stade Français en 1953, puis au RC Paris (1956-57 à 1966-67), trois sélections en équipe de France, devenu représentant en vin puis en articles de sports.

<sup>3</sup> Les journalistes de la presse spécialisée avaient, dans les années 1920 et 1930, tout de suite mises en œuvre ce type de prédispositions lorsqu'ils avaient suscité la professionnalisation de leur activité, automatiquement traduites par la réactivité de l'activité syndicale.

juristes de formation, n'entendent reconnaître et faire appliquer que le droit du sport et n'entendent pas laisser les joueurs porter les débats sur le terrain juridique. Seule l'accumulation d'un capital économique conséquent viendra pallier les suspensions sportives et financières prises par la Fédération, notamment à l'encontre de ceux qui vont partir jouer à l'étranger. Les premiers internationaux à s'expatrier dans les championnats espagnols, italiens et suisses — une dizaine de 1948 à 1956<sup>1</sup> — vont être invariablement privés de sélection nationale à leur départ et parfois réhabilités dès leur retour en France. La fermeté de la FFF appliquée à ces « transgresseurs », dès la fin des années 1940, par H. DELAUNAY, dans la mesure où J. RIMET se détache des instances nationales, puis par Pierre POCHONET et M<sup>c</sup> CHIARISOLI, va ainsi être confrontée à l'euphémisation du capital et du marché footballistique profitant économiquement, symboliquement et professionnellement à une minorité de joueurs et de clubs qui cependant mettent en danger un édifice fédéral, consolidé jusqu'en 1953 par le cumul des mandats de ses dirigeants.

La reconnaissance de la valeur sportive des joueurs français par les grands clubs étrangers est favorisée par la création des coupes européennes et l'instauration périodique des compétitions internationales (Coupe du monde et Championnat d'Europe des nations). Le départ est à la fois une manière de s'affranchir de l'arbitraire fédéral sur l'espace national, de faire fructifier un capital footballistique et d'introduire en France les pratiques marchandes et contractuelles des clubs des championnats étrangers. Ces conditions compétitives transnationales vont permettre aux joueurs, jusqu'à présent « atomisés », de constituer un contre-pouvoir collectif. La médiatisation des compétitions nationales et internationales par la presse écrite spécialisée dominée par le journal *L'Équipe*, puis par la télévision, ne fera que renforcer la visibilité d'un mouvement syndical latent, représentatif dans ses premières années du processus d'autonomisation du football professionnel et de la professionnalisation du métier de footballeur.

---

<sup>1</sup> Voir le Tableau A page suivante.

**Tableau A – Premiers vague de départs à l'étranger et sanctions fédérales.**

| Nom       | Prénom               | Club de départ                            | Club ou pays d'arrivée   | Saison de départ                        | Nombre de sélection A | Interruption(s) et/ou dernière sélection  | Club et saison du retour en France         |
|-----------|----------------------|---|--|---|-----------------------|---|--|
| Ben Barek | Larbi <sup>1</sup>   | St Français                               | A Madrid   | 1948-1949                               | 17                    | du 12/6/48 au 16/10/54<br>le 16/10/54   | O Marseille, 1954-1955<br>(Décédé en 1949) |
| Bongjorni | Emile                | RC Paris                                  | AC Torino  | 1948-1949                               | 5                     | le 6/6/48   | OGC Nice, 1951-1952                        |
| Domingo   | Marcel               | St Français                               | A Madrid   | 1948-1949                               | 1                     | le 4/4/48   |  |
| Grava     | Roger                | COR Tourcoing                             | AC Torino  | 1948-1949                               | 0                     |   |  |
| Vaast     | Ernest               | RC Paris                                  | Servette Genève  | 1948-1949                               | 15                    | du 23/5/48 au 19/6/49<br>le 19/6/49   | St Rennes, 1951-1952                       |
| Hon       | Louis                | St Français-Red Star                      | Espagne  | 1949-1950                               | 12                    | le 11/12/49   |  |
| Luciano   | Jean                 | OGC Nice                                  | Espagne  | 1949-1950                               | 4                     | le 4/6/50   |  |
| Bonifaci  | Antoine <sup>2</sup> | OGC Nice                                  | Inter Milan  | 1954-1955                               | 12                    | le 14/5/53  | St Français, 1961-1962                     |
| Leduc     | Lucien               | Red Star O                                | Italie   | 1954-1955                               | 4                     | le 19/5/46  |  |
| Kopa      | Raymond              | St Reims                                  | Real Madrid, Espagne   | 1956-1957                               | 45                    | du 15/2/56 au 8/6/58<br>du 1/10/58 au 11/10/59<br>le 11/11/62                       | St Reims, 1959-1960                        |
| Muller    | Lucien               | St Reims                                  | Real Madrid, Espagne   | 1962-1963                               | 16                    | du 16/12/61 au 25/12/63<br>le 25/4/64   |  |
| Rahis     | Bernard              | Nîmes O                                   | Servette Genève, Suisse  | 1962-1963                               | 3                     | du 27/3/60 au 2/4/61<br>le 2/4/61   | Lille OSC, 1963-1964                       |
| Combin    | Nestor               | O Lyon<br>(Juventus Turin)<br>(FC Varese) | Juventus Turin, Italie<br>(FC Varese, Italie)<br>(AC Torino, Italie) | 1964-1965<br>(1965-1966)<br>(1966-1967) | 8                     | du 4/10/64 au 15/9/65<br>du 6/11/65 au 13/7/66<br>du 13/7/66 au 6/4/68<br>le 6/4/68 | FC Metz, 1971-1972                         |
| Gress     | Gilbert              | RC Strasbourg                             | VfB Stuttgart, Allemagne   | 1966-1967                               | 3                     | du 27/9/67 au 6/11/68<br>du 6/11/68 au 9/10/71<br>le 9/10/71                        | O Marseille, 1971-1972                     |
| Herbet    | Yves                 | RC Paris-Sedan                            | RSC Anderlecht, Belgique   | 1968-1969                               | 16                    | du 24/4/68 au 12/3/69<br>du 12/3/69 au 5/9/70<br>le 13/1/71                         | St Reims, 1970-1971                        |
| Bras      | Jean-Claude          | US Valenciennes A                         | FC Liège, Belgique   | 1969-1970                               | 6                     | le 3/5/1970   | Paris SG, 1971-1972                        |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-M. Cazal & alii, *op. cit.*, 1992 ; P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994 ; J.-P. Réthacker & J. Thibert, *op. cit.*, 1994.

1 : Transfert imposé au joueur.

2 : A. BONIFACI est le cousin de G. CÉSARI.

## D'un syndicalisme militant à un syndicalisme consensuel

Jusqu'au tournant des années 1960, les principales tentatives parisiennes de mobilisation des joueurs de l'élite pour constituer un mouvement revendicatif ont échoué pour de nombreuses raisons qui tiennent plus à la structuration du football français qu'aux réticences d'opposants qui se posent systématiquement comme les garants de l'orthodoxie en place. Elles sont, tout d'abord, vouées à l'échec à cause de

l'hétérogénéité des carrières de la majorité des footballeurs de l'époque, la plupart exerce, en effet, une activité professionnelle parallèlement à celle du football. En 1932, l'international du Red Star, Jacques MAIRESSE, qui fut quatre ans plus tard à l'origine du premier rassemblement d'une centaine de joueurs au sein d'un organisme syndical, en rend ainsi compte : « *Il y en a parmi nous qui ont du travail en dehors. À vrai dire, ceux-là ne sont pas de vrais professionnels ; ce sont en quelques sortes des professionnels marrons. (...). Moi-même, d'ailleurs, je cherche un petit travail... bien tranquille, évidemment, pas bien fatigant, car je dois suivre l'entraînement et aussi faire de long déplacement.* »<sup>1</sup> Reprenant les missions de mutuelle d'assistance et de caisse de solidarité, principalement en cas de blessures graves, que s'était allouée l'Amicale des joueurs professionnels en 1934, le syndicat de J. MAIRESSE revendiquait plus particulièrement la révision des modalités de transferts. C'est, cependant, suite au non-recouvrement de frais médicaux que devait verser la Ligue de Paris à un de ses joueurs blessés qu'il lance, en novembre 1937, un premier préavis de grève sans réelle portée. Celui du mois de janvier suivant, émis à l'occasion du match France-Belgique, est lui aussi annihilé par les menaces de la Fédération de supprimer le professionnalisme et par les suspensions pour cette rencontre de trois internationaux appartenant au syndicat : Raoul DIAGNE (neuf sélections), Alfred ASTON (treize sélections) et Edmond DELFOUR, comptant alors trente-neuf sélections, qui perdra le brassard de capitaine de l'équipe de France au profit du sochalien Étienne MATTLER qui, bien qu'adhérent lui aussi à ce mouvement, honorera pourtant sa trente-sixième sélection.

Les pénalités sportives et financières appliquées par les dirigeants fédéraux à une minorité d'internationaux se conjuguent aux admonestations des présidents de club envers les joueurs français de haut niveau. Leur traitement sportif et salarial révèle de grandes disparités et les footballeurs étrangers bénéficient de nombreux privilèges comme le précise Jules VANDOOREN, pourtant vingt-deux fois international de 1933 à 1942, joueur fidèle et dévoué de l'Olympique Lillois : « *Les étrangers étaient de vrais pros, nous des joueurs "rétribués". Dans l'esprit des dirigeants, nous étions des joueurs de complément.* »<sup>2</sup> Les contrats annuels engageant personnellement le président

---

<sup>1</sup> Cité par P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, p. 57.

<sup>2</sup> Extrait du témoignage de J. VANDOOREN, « Vaccinés à l'OL », in Ligue nationale de football,

et chacun des joueurs de l'équipe pénalisent financièrement ceux qui, inscrits sur la « liste de transferts » établie en fin de saison, ne peuvent espérer trouver un club en raison d'une « prime de valeur » jugée trop élevée<sup>1</sup>. Le montant de cette prime n'étant pas déterminé par l'état du marché footbalistique, mais laissé à la seule appréciation des présidents. Les changements fréquents de clubs sont le meilleur moyen de faire reconnaître sa compétence sportive, ses savoir-faire et d'en tirer profit<sup>2</sup>, à l'image de ce joueur qui, sur sa propre initiative et à ses risques, a changé quatre fois d'équipes professionnelles de 1945 à 1956<sup>3</sup> :

*« J'avais des propositions, et puis je me disais, je suis jeune, je peux bouger. Je connaissais ma valeur. Alors, si on ne voulait pas me donner ce que je voulais, je me faisais transférer où l'on me payait le plus. Mon transfert le plus cher a été celui de Paris. J'ai toujours été bien logé, j'ai toujours eu ce que je voulais. Je n'ai jamais eu de problème. J'ai jamais eu à discuter pendant des heures et des heures. J'ai dit : "Ça, c'est ça. Vous me prenez ou vous ne me prenez pas, c'est tout". Je disais : "Vous connaissez votre travail, moi je connais mon boulot. Vous êtes mon patron et je ne veux pas savoir ce que vous faites. Laissez-moi travailler comme je dois travailler". (...) Les salaires, ce n'était pas des millions. Je ne me suis jamais vraiment intéressé à ça. Comme c'est personnel ce que l'on donne, on allait pas dire à l'autre : "Tu as eu ceci, tu as eu cela", à moins de vraiment bien se connaître et d'avoir franchement confiance l'un en l'autre. Mais bon, ce n'est pas toujours le cas. C'est quand même un travail indépendant. Personnellement, quand on signe un contrat, le président ne va pas le montrer aux gars et ne va pas dire combien tu touches. Enfin, il n'y avait pas beaucoup de différence. Si on est international,*

---

*op. cit.*, 1982, p. 33.

<sup>1</sup> Au mois de juin, tous les clubs doivent informer tous leurs joueurs professionnels du montant de la prime qu'ils toucheront en douze mensualités sur la saison à venir. Si le joueur n'est pas d'accord, il est mis sur la liste des transferts. Pour toute acquisition, le club acheteur doit renchérir de 10 % la prime de valeur initiale. Le club qui cède son joueur peut de nouveau s'aligner sur cette nouvelle somme pour pouvoir prioritairement le garder. Si ce n'est pas le cas, l'acquéreur devra, sur l'année suivante, assurer au joueur un versement égal à dix-huit fois le montant de la prime majorée pour celui qui a moins de 25 ans, seize fois de 25 à 28 ans, douze fois de 28 à 32 ans et huit fois de plus de 32 ans. Ceux qui le désirent partent ainsi dans les clubs les plus offrant. En 1947-48, Jean PROUFF et René BIHEL sont respectivement partis du Stade Rennais au Stade de Reims et du Havre AC à l'Olympique de Marseille pour une prime de valeur de 3 MF [852 000 frs], in G. Duhamel, *art. cit.*, 1949, p. 80.

<sup>2</sup> Par exemple, de 1936 à 1946, Lucien LEDUC passe du FC Sète à Clermont-Ferrand, puis évolue dans l'équipe fédérale de Paris-Capitale, retourne à Clermont-Ferrand, arrive au Red Star pour devenir un an plus tard champion de France avec le CO Roubaix-Tourcoing, in Ligue nationale de football, *op. cit.*, 1982, p. 51.

<sup>3</sup> Au cours de l'année 1997-98, une série d'entretiens a été réalisée auprès de joueurs professionnels du grand ouest, anciens (n = 13) et actuels (n = 43), dans le cadre d'un cours d'enquête qualitative avec les étudiants de l'Université de Nantes.

*on a un petit peu plus que d'autres, pas grand chose, mais on peut l'exiger... C'est quand on signe les contrats qu'il faut faire attention. Si on a signé pour trois ans ou pour six ans, ce n'est pas la peine de revenir dessus après, vous aurez le même salaire. C'est pour ça qu'il faut faire attention. (...). Les primes de match étaient quand même assez importante car on pouvait faire la moitié du mois avec une prime... quand on avait gagné. »<sup>1</sup>*

Le va-et-vient des joueurs entre le statut d'amateur et celui de professionnel, en fonction des avantages à en jouer, tout comme les profits qu'en tirent leurs présidents de club, produit une multiplicité de profils de carrières particulièrement hétérogènes. Cette diversité a ponctuellement accru, jusqu'à la fin des années 1940, les effectifs d'une population de joueurs dits « professionnels », dont les conditions d'exercice du métier sont souvent très disparates. Ainsi, leur effectif augmente régulièrement dès la fin de la guerre alors que, paradoxalement, celui des clubs diminue. En six ans, le nombre de joueurs a été multiplié par trois. Il avoisine les 300 en 1943 et culmine à 950 en 1949<sup>2</sup>. À l'inverse, le nombre de clubs de première et deuxième division ne cesse de régresser à partir de 1946. L'année précédente, la première division est en effet composée de dix-huit clubs et la deuxième division de deux groupes de quatorze clubs, soit un total de quarante-six. Cinq ans après, si la « D1 » compte toujours dix-huit clubs, la « D2 » en revanche a été réduite de onze unités et ramenée à un seul groupe de dix-sept clubs. Ceci dit, de cette date jusqu'à la fin des années 1970, au moins les trois quarts des joueurs professionnels évoluent au sein des équipes de division 1 et tout au plus un quart dans celles de division 2, dans la mesure où les clubs sont « autorisés » et en aucun cas « obligés » de les engager en tant que tels, et à plus forte raison lorsqu'il s'agit du bas de la hiérarchie de l'élite footballistique<sup>3</sup>. Ainsi, pour une majorité de joueurs,

---

<sup>1</sup> Après avoir obtenu son certificat d'étude et travaillé comme ouvrier aux chantiers de la Loire, ce fils de marin né en 1923 signe à 22 ans un premier contrat de trois ans avec le FC Nantes qui évolue alors en deuxième division. Puis, il est recruté par le FC Metz pour deux saisons au terme desquelles il part pour le RC Paris (1950-51 à 1952-53) où il obtient une sélection en équipe de France « B » et enfin termine sa carrière en deuxième division à l'US Valenciennes (1953-54 à 1956-57). Devenu professeur d'éducation physique, il a aussi été entraîneur-joueur jusqu'à 43 ans, puis entraîneur pendant plus d'une dizaine d'années.

<sup>2</sup> Il faut attendre plus d'une quarantaine d'années, c'est-à-dire le début des années 1990, pour retrouver un tel volume de joueurs.

<sup>3</sup> Voir le récapitulatif des évolutions du nombre de footballeurs professionnels et de clubs dans le Tableau B en fin de chapitre. Le calcul du nombre moyen de joueurs par club, de 1970 à 1980, ne prend en compte que les équipes de première division, étant donné que la formule du championnat de deuxième division dit « open », mise en place pour la saison 1970-71, accueille indifféremment des clubs professionnels et amateurs. Ces moyennes correspondent, grosso mo-

l'absence de prises de conscience collective avant le milieu des années 1950 est, semble-t-il, moins une question de quantité de joueurs sous contrat — les effectifs ne cessent en effet de baisser pendant cette décennie et au cours de la suivante —, qu'une question de *turn-over* au sein des clubs « autorisés ».

L'instabilité du professionnalisme a constitué un obstacle puissant à la création d'un mouvement syndical, réduit à un militantisme disséminé. Par ailleurs, les conditions compétitives nationales n'offraient pas, contrairement à l'espace du football européen, les profits économiques et symboliques susceptibles de récompenser les compétences footballistiques des meilleurs joueurs français. Jusqu'à ce que la création de la première Coupe d'Europe des clubs champions vienne concurrencer à l'échelle internationale la suprématie de la Coupe du monde organisée depuis plus de vingt ans par la FIFA, donnant priorité aux sélections nationales de chaque Fédération, l'ordre compétitif fédéral « franco-français » donnait forcément tort à ceux qui s'en étaient affranchis en quittant le championnat de France. Or, si les démarches aboutissant à l'organisation de la Coupe d'Europe comblent un vide sportif pour les clubs de l'élite européenne, tout aussi précieuses pour leurs présidents que pour les joueurs, elles sont le produit des transformations des rapports de forces au sein du champ médiatique au tournant des années 1950. Elles s'inscrivent, en effet, dans les stratégies des journalistes de la presse écrite spécialisée, principalement ceux du journal *L'Équipe*, visant à contrecarrer les premières tentatives d'appropriation du sport par la télévision publique française ; l'enjeu étant de conserver, dans des perspectives commerciales et professionnelles, le monopole de la production et de la diffusion de l'information sportive conquise de longue date.

Le processus de commercialisation audiovisuelle du sport-spectacle débute dès la fin des années 1940 avec les premières retransmissions régulières en différé puis en direct des matches de boxe, des étapes et de l'arrivée du Tour de France, des rencontres de Coupe Davis de tennis, des finales des championnats d'athlétisme, etc<sup>1</sup>. Les premiers

---

do, à celle calculée sur l'ensemble des clubs pour les saisons 1990-91, 1993-94 et 1997-98 ; le nombre de joueurs professionnels au sein des deux divisions étant à peu près égal.

<sup>1</sup> Yolande Condat, « Sport et télévision », in *Sport Digest*, n° 9, août 1949, p. 109.

matches de football avoir été intégralement diffusés sont les finales de Coupe de France à partir de 1952<sup>1</sup>. La même année, le premier match international de l'équipe de France contre la sélection allemande est retransmis en direct<sup>2</sup>. Deux ans plus tard, lors de la Coupe du monde en Suisse, l'accord « Eurovision » entre le pays d'accueil, la France, la Grande Bretagne, l'Italie, la RFA, les Pays Bas et le Danemark autorise la diffusion de huit rencontres sur les grands écrans de la salle Pleyel et du collège Arago à Paris et sur les postes de télévision en vente dans les grands magasins<sup>3</sup>. En 1958, environ cinq millions de téléspectateurs suivront la demi-finale de la Coupe du monde en Suède opposant la France au Brésil<sup>4</sup>.

Au moment même où le football entre dans une nouvelle ère médiatique et où le marché des clubs s'europanise, les instances fédérales freinent sa libéralisation à l'échelle nationale par l'imposition à tout joueur professionnel de signer un contrat liant à son club jusqu'à l'âge de 35 ans<sup>5</sup>. Or, explicitement instituée contre la « marchandisation » cette réforme provoque, d'une part, le resserrement de l'élite ; l'effectif des joueurs sous contrat ne cesse de décroître à partir du milieu des années 1950, et au fil des années 1960, alors que le nombre de clubs de première division se stabilise. D'autre part, les profils et les contenus des carrières s'homogénéisent.

---

<sup>1</sup> Les rencontres de championnat le seront dès le début des années 1960. En 1968, le contrat passé entre les dirigeants du football et ceux de l'ORTF – office de radiodiffusion-télévision française placée sous l'autorité du ministre de l'Information jusqu'en 1974 – autorise la diffusion de vingt matches de première division.

<sup>2</sup> Jean-François Bourg, *L'argent fou du sport*, Paris, La Table Ronde, 1994, p. 75.

<sup>3</sup> Voir O. Margot, *op. cit.*, 1997, p. 108.

<sup>4</sup> R. C., « À la télévision, cinq millions de Français ont vu des magiciens », *Ibid.*, 1997, p. 161. À la fin des années 1960, 62 % des familles françaises sont équipées d'un téléviseur.

<sup>5</sup> Ce type de contrat est instauré en 1952. Jusqu'à cette date, les joueurs signaient des contrats d'un an, renouvelables selon leur bon vouloir et celui de leurs présidents. Bien que ce « contrat à vie », comme on le qualifie à l'époque, les contraigne à rester au sein d'un seul club pendant toute leur carrière, les mutations se multiplient ; il contribue même à l'inflation au sens propre comme au sens figuré de la monétisation de l'économie du football. Par ailleurs, cette mesure n'est pas sans rappeler celle qu'avait pris, neuf ans plus tôt, le gouvernement de Vichy à l'encontre des footballeurs professionnels d'avant guerre en les affectant arbitrairement et autoritairement à l'une des seize équipes fédérales attachées au club phare de chaque région. En institutionnalisant leur sédentarisation, il interdisait aux « joueurs-moniteurs », selon les mots du Colonel Joseph PASCOT, tout « odieux transfert » ultérieur. Par ailleurs, en cas d'éventuel transfert, la FFF et les présidents de clubs « achètent » la docilité des joueurs en leur cédant 10 % à 15 % du montant total de la transaction dont ces derniers sont pourtant les principaux concernés.

L'activité footballistique devient progressivement la seule et unique activité professionnelle des joueurs. Si 55,6 % des anciens footballeurs enquêtés disent avoir exercé une autre activité juste avant d'entrer dans la profession, ils sont par la suite plus de 85 % à s'y consacrer à plein temps. Enfin, le pouvoir donné aux présidents de club par le biais du contrat « à vie » généralise les pratiques abusives en matière de transfert dont on peut retenir trois exemples : a) la demande au club ou au joueur d'une indemnité proportionnelle au nombre d'années « dues » au club en cas de rupture prématurée du contrat ; b) les mutations sont interdites ou imposées aux joueurs contre leur gré ; c) les changements de club interviennent sans préavis et sans inclure la possibilité de (re)négocier les conditions salariales « d'embauche »<sup>1</sup>. Vécus individuellement comme autant d'injustices, ces imbroglios, particulièrement vifs au sein des grands clubs, se généralisent et participent à la production plus ou moins consciente d'un sentiment de mécontentement collectif.

Ce sentiment est d'autant plus vif que les joueurs ayant signé un contrat « à vie » subissent une double concurrence au sein de leur club. D'un côté, la concurrence « déloyale » des joueurs de même valeur mais qui sont restés « amateurs » ; le professionnalisme étant devenu une menace de déracinement, refuser de s'y inscrire en tant que tel constitue à la fois une des plus sûres protections contre les mutations autoritaires des présidents, la possibilité d'évoluer au plus haut niveau, de percevoir uniquement les primes de matches et l'assurance d'une reconversion toute trouvée dans le secteur d'activité dans lequel ils continuent de travailler. D'un autre côté, la proportion de joueurs étrangers ne cesse de progresser. Un appel aussi massif de ces footballeurs s'observe principalement au moment où, au sein des grands pays européens du football, est instauré le professionnalisme. Pour garantir un spectacle de qualité et favoriser son succès, le recrutement sur le vieux continent de ceux qui possèdent la meilleure maîtrise du jeu constitue une véritable attraction. Le recours à ces joueurs s'estompe petit à petit

---

<sup>1</sup> Parmi les exemples les plus connus, Jules BIGOT, transféré de Lille OSC au Havre AC, les Rémois Roger MARCHE et Armand PENVERNE, qui apprennent respectivement, l'un au téléphone l'autre par courrier, leur départ du jour au lendemain pour le RC Paris et le Red Star, Joseph UJLAKI débutant ses saisons un mois après ses coéquipiers en raison des différends qui l'opposent au président du RC Paris et Henri GUÉRIN, joueur d'Aix-en-Provence (« D2 ») en 1953-54, qui fait partie d'un groupe d'une quinzaine de joueurs refusant à l'intersaison 1954-55 de parapher leur contrat sans avoir perçu l'ensemble des salaires qui leur sont dus.

une fois que le public est fidélisé au club. Si le même phénomène existe en France dès les années 1920, le taux de pénétration de ces joueurs en 1954 n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il retrouve même le niveau qui était le sien seize ans auparavant. Ainsi, le nombre de footballeurs étrangers par équipe professionnelle a été multiplié par 3,4 en sept ans<sup>1</sup>.

Depuis 1939, la réglementation fédérale autorise les clubs à aligner trois « étrangers ». Ce chiffre est ramené à deux de 1948 à 1950, ce qui n'empêche pas les présidents des clubs français d'engager, en toute impunité, de plus en plus de footballeurs des pays d'Afrique du Nord, d'Europe du Nord et de l'Est. En 1954, vingt-quatre nationalités sont représentées dans le championnat de France professionnel<sup>2</sup>. L'année suivante, l'action du président du Groupement des clubs professionnels, l'ancien international Paul NICOLAS, vise à stopper l'« importation » de ce capital footballistique confirmé afin de favoriser l'accès des footballeurs français au marché des clubs qu'il compte restreindre. Un an plus tard, toujours dans cette idée de concentrer l'élite en deux divisions de seize clubs, sa réforme est sanctionnée par un vote négatif lors de l'Assemblée fédérale du 12 mai 1956 et provoque sa démission<sup>3</sup>. À l'inverse, la saison suivante, le nombre d'équipes sera porté à quarante. Et même si le nombre de joueurs étrangers n'augmente plus à partir de la saison 1958-59, leur proportion est toujours aussi importante puisque l'effectif des professionnels français régresse continuellement. Tandis qu'en février 1961 le marché recouvre sa perméabilité par la volonté des dirigeants fédéraux et ceux des clubs, autorisant le recrutement d'un nouveau joueur par saison pour chaque équipe, les joueurs français qui n'ont plus de soutien au sein des instances fédérales<sup>4</sup>, ne pourront réellement peser sur les transferts de l'étranger qu'à partir du moment où ils feront officiellement reconnaître en juin de la même année le pouvoir de leur toute nouvelle organisation syndicale.

---

<sup>1</sup> Cf. Tableau B en fin de chapitre.

<sup>2</sup> J.-Y. Reuzeau & G. Vidal, *op. cit.*, 1997, p. 228.

<sup>3</sup> Le GCA est dirigé pendant cinq ans par l'ex-président de l'Olympique de Marseille, L.-B. DANCAUSSE. À sa disparition, le 21 mars 1961, il retombera aux mains de M<sup>e</sup> CHIARISOLI et de la Fédération française de football.

<sup>4</sup> Depuis le début des années 1950, Henri GUÉRIN avait pourtant déjà été accepté au sein des instances fédérales au titre de représentant des joueurs sans, semble-t-il, avoir une réelle influence sur les décisions des dirigeants.

Les effets secondaires du contrat « à vie » et les transformations de l'espace compétitif européen et international, imposés de l'extérieur du champ proprement sportif, n'altèrent pas simultanément le mode « familial » à partir duquel les joueurs appréhendent leur carrière professionnelle, ni la perception des relations qu'ils entretiennent avec leurs dirigeants, quels que soient les clubs successifs qu'ils fréquentent et le type de contrat qu'ils signent (voir le Tableau C page suivante). Toutefois, derrière l'unanimité des descriptions *a posteriori* de ce qui faisait un « bon président » à l'époque<sup>1</sup> — c'est-à-dire ses qualités de « discrétion » auprès des techniciens du club (trente-quatre fois cité), l'« honnêteté » (vingt fois), l'« humanité » (dix-sept fois cité) et l'« écoute » (douze fois) dont ils faisaient preuve, mais aussi la forte « personnalité » autoritaire qu'ils dégageaient (dix-sept fois) —, les joueurs issus du monde ouvrier montrent un attachement particulier à la légalité et au respect des termes contractuels dans lesquels leur métier doit s'exercer<sup>2</sup>. Surtout pour ceux qui vont participer aux premières éditions des coupes d'Europe avec le Stade de Reims, l'Olympique Lyonnais et l'AS Saint-Étienne, les nouvelles conditions socio-sportives seront déterminantes dans la prise de conscience du contre-pouvoir fédéral qu'ils représentent et dans la production d'un discours collectif cohérent dont la diffusion est désormais possible par l'intermédiaire des joueurs les plus pourvus en capital footballistique, économique et symbolique. Raymond KOPASZEWSKI, ou plus simplement surnommé KOPA, s'auto-désignera ainsi porte-parole du mouvement de contestation des joueurs avant tout parce qu'il a des intérêts personnels à défendre, une trajectoire sportive et un palmarès qui lui permettent de revendiquer haut et fort de nouvelles conditions de travail ainsi que la liberté d'accès au marché sans crainte des représailles fédérales.

---

<sup>1</sup> 197 enquêtés ont répondu à la question ouverte : « Par rapport à votre expérience, si vous avez notamment apprécié un président de club, quelles étaient les qualités qui en faisaient un “bon président” ? »

<sup>2</sup> À cette question, sur trente réponses comportant les mots « compétence », « contrat » et « droit », une fois sur deux il s'agit d'un fils d'ouvrier. À l'inverse, une fois sur dix ils citent des mots s'apparentant plutôt à la « gestion » du club et à l'« entreprise », observée sur quarante deux réponses de ce type, alors que les joueurs provenant des classes supérieures et moyennes le font quatre fois plus souvent.

**Tableau C – Les relations vécues par les joueurs au sein des clubs professionnels jusqu'en 1982.**

| Relations vécues au sein du club         | Famille | Association | Entreprise | Total | Effectifs |
|--|---------|-------------|------------|-------|-----------|
| Contrat à durée déterminée (1932 à 1953) | 64,3    | 18,6        | 17,1       | 100   | 70        |
| Contrat "à vie" (1954 à 1968)            | 65,9    | 17,1        | 17,1       | 100   | 41        |
| Contrat à durée déterminée (1969 à 1982) | 45,6    | 22,8        | 31,6       | 100   | 57        |
| Total                                    | 58,3    | 19,6        | 22,0       | 100   | 168       |

Source : Enquête Anciens.

Question : « À propos des relations telles que vous les avez vécues au sein de ce club [dont il a conservé les meilleurs souvenirs], diriez-vous qu'il s'agissait plutôt : d'une association, d'une famille, d'une entreprise ? »  
Lecture : Sur cent joueurs ayant signé un contrat à durée déterminée entre 1932 et 1953, quarante-six (45,9) disent avoir vécus des relations d'ordre familial au sein de leurs clubs.

Les principales étapes de la carrière de R. KOPA<sup>1</sup>, l'indépendance avec laquelle il l'a menée, sont en effet autant de repères pour l'ensemble des joueurs français qui comprennent les intérêts qu'ils ont à s'investir totalement dans le football, à revendiquer la propriété de leur force de travail. À la différence du parisien Ernest VAAST, la classe ouvrière minière du Nord de la France où est né R. KOPA subit une exploitation sans limite dans l'industrie des années 1940. Certificat d'étude en poche, il comprend rapidement que le seul moyen d'échapper au destin de son père est de s'investir totalement dans le football. Les joueurs évoluant dans l'équipe fanion amateur de l'US Nœux-les-Mines sont, en effet, dispensés de descendre « au fond » suite à un accord entre le club et l'entreprise qui embauche certains joueurs. Après y avoir travaillé pendant deux ans et demi, il est affecté à l'aire libre comme chaudronnier grâce aux dispositions de footballeurs qu'il cultive pendant les quatre séances de trois heures d'entraînement hebdomadaire. Les résultats ne se font pas attendre. Il est systématiquement surclassé dans les catégories sportives supérieures à son âge. En 1948, il est retenu dans la sélection régionale des cadets de la Ligue du Nord, années où il s'impose comme titulaire dans l'équipe première de son club. Un an après, il termine deuxième du concours du jeune footballeur organisé par la FFF<sup>2</sup> et est présélectionné en équipe de France junior alors

<sup>1</sup> Ces moments sont retracés par Bernard Verret dans, *Raymond KOPA d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, PAC, 1980.

<sup>2</sup> Organisée depuis 1929, cette épreuve fédérale essentiellement basée sur les techniques de jonglages de balle des deux pieds et de la tête, de frappes arrêtées au but, de circuits chronométrés

qu'il n'est pas encore majeur. La même année, avec l'accord de son père, il s'engage pour le club du SCO d'Angers pour la modique somme de 100 000 francs [15 800 frs] à sa signature, un salaire de 20 000 francs [3 160 frs] par mois et la promesse, non tenue, des dirigeants angevins de lui trouver un emploi d'électricien<sup>1</sup>. Ignorant tout de cette tractation, et sans pouvoir encore y contrevenir administrativement, la signature du joueur à Angers provoque la colère de son président qui, de son côté, était déjà entré en pourparlers à son sujet avec le président du grand club voisin, le Stade de Reims d'Henri GERMAIN, riche propriétaire dans le vignoble rémois.

Deux saisons plus tard, par le jeu de l'offre et de la demande provenant du FC Toulouse et surtout des Girondins de Bordeaux, champions de France 1949-50 de première division et vice-champions en 1951-52, les dirigeants du SCO d'Angers demandent 1,8 MF [223 200 frs] pour céder R. KOPA<sup>2</sup>. Le Stade de Reims, qui termine depuis six saisons dans les quatre premiers du championnat de « D1 », finit par engager KOPA. Novice en la matière, mais conscient de la valeur qu'il représente, il impose au président rémois le versement d'une prime de 500 000 francs [62 000 frs] à sa signature, soit cinq fois celle payée par le SCO d'Angers deux ans plus tôt. Les titres et les distinctions vont alors se succéder avec Reims de 1951 à 1956, avec la sélection nationale et le Real Madrid jusqu'en 1959<sup>3</sup>. Il y a été transféré pour 52 MF [5,51 MF], en signant dans un pre-

---

ballon au pied sans adversaire, etc., ce concours comme celui du plus jeune footballeur instauré en 1968, n'ont fait émerger de la masse des footballeurs qu'une minorité de joueurs de valeurs internationale. Sur quarante six éditions du premier concours et sept du deuxième, seuls respectivement sept et deux joueurs qui en ont remporté un seront appelés au plus quatorze fois en équipe de France « A ». Le premier concours sera supprimé en 1979-80 et le second en 1975-76.

<sup>1</sup> Même si ce salaire est modeste, il se situe déjà dans la tranche supérieure des sommes versées aux footballeurs de l'époque. Sur les questions salariales, le choix du club est important pour les joueurs car la croissance de leur salaire « fixe », sans compter les divers avantages que les présidents leur procure sous d'autres formes, dépend – au moins pour le doubler, le tripler voire plus en cas de sélection nationale – des primes de résultats et de valeur, donc de leurs performances sur le terrain et celles de leur équipe.

<sup>2</sup> Oscillant entre 1 et 5 MF [124 000 et 620 000 frs] au tournant des années 1950, le montant des transferts qui pourront se réaliser pendant la période du contrat « à vie » atteindront des sommes deux à dix fois supérieures.

<sup>3</sup> Il remporte quatre fois le champion de France de première division (1953, 1955, 1960 et 1962) et une fois celui de deuxième division (1966), gagne la Coupe Latine en 1953 et la Coupe Drago en 1954, est sacré « champion des champions » par *L'Équipe* en fin d'année 1955. Champion d'Espagne en 1957 et 1958, il décroche la coupe d'Europe des clubs champion avec le Real trois années consécutives (1957, 1958 et 1959), dont il a été finaliste en 1956 avec le Stade de Reims.

mier temps pour trois ans, avec un salaire cinq fois supérieur à celui que lui versait son ancien club, soit 1,5 MF [159 000 frs] par mois, et des perspectives de consécration sportives plus que probables. Face aux propositions financières des dirigeants italiens du Milan AC, c'est la formule du contrat à durée déterminée des madrilènes qui a peser en leur faveur dans la décision du Français : « *Je sais qu'une carrière de footballeur est très brève, dit Kopa, et même si Milan a mis le paquet, je préfère la liberté totale que le Real m'offrira dans trois ans.* »<sup>1</sup> Au lendemain de la Coupe du monde 1958 où l'équipe de France a atteint les demi-finales, c'est-à-dire un an avant la fin de son contrat, R. KOPA refuse de signer pour les cinq années de plus et les 100 MF [9 MF] que lui proposent les dirigeants du club espagnol. Il ne s'engage que pour une saison supplémentaire qu'il n'effectuera pas. S'il revient précipitamment à Reims, ce n'est pas parce qu'il a la nostalgie du pays ou que lui manque l'esprit de famille au sein de l'équipe de France<sup>2</sup>. Son retour coïncide avec la stratégie financière du club madrilène qui, le laissant partir à la fin de ce second contrat, n'aurait perçu aucune indemnité pour le rachat de la saison qui lui restait à effectuer. Ensuite, l'arrivée à Madrid de Ferenc PUSKAS, quatre-vingt-quatre fois international hongrois, capitaine de la sélection finaliste de la Coupe du monde 1954, met un peu plus KOPA en concurrence directe avec Alfredo DI STEFANO, l'avant-centre argentin au club depuis 1953. Diminué après sa blessure au genou en finale de la coupe d'Europe le 3 juin 1959, il est progressivement poussé vers le banc des remplaçants<sup>3</sup>. Enfin, les conditions financières que lui propose le Stade de Reims sont

---

Ballon d'Or européen en 1958 (deux fois second et une fois troisième), il comptabilise quarante-cinq sélections en équipe de France « A » avec laquelle il termine troisième lors de la Coupe du monde 1958 en Suède où il est élu meilleur joueur de la compétition.

<sup>1</sup> B. Verret, *op. cit.*, 1980, p. 56.

<sup>2</sup> Fin juin 1958, l'hebdomadaire populaire *Paris Match* consacrait sa Une à la qualification des Français pour la demi-finale de la Coupe du monde. Les commentaires des photos s'attachaient à définir « leur victoire d'abord [comme] celle de l'amitié. [Elle] n'est pas seulement celle de onze joueurs mais celle de toute une équipe, soigneurs, entraîneurs, remplaçants. Les "évincés" REMETTER et MARCHE ont été les premiers à se précipiter pour embrasser leurs camarades victorieux. Depuis trois semaines, poursuivent les envoyés spéciaux, tous mènent ensemble une vie de famille. » Jean Durieux & Philippe Le Tellier, « Ils ont fait de la France un des grands du football », in *Paris Match*, 28 juin 1958, pp. 51 à 55.

<sup>3</sup> « *Que devais-je faire ? Continuer à donner au public l'impression que je touche un salaire royal pour jouer quelques minutes pas match ? Ronger mon frein en considérant le football comme une corvée lucrative ? Ce n'est pas mon genre. L'argent c'est très beau mais il y a des choses qui ne s'achètent pas. Voilà pourquoi je reviens en France.* », in B. Verret, *op. cit.*, 1980, p. 75.

complétées par la commercialisation de son patronyme pour des boissons et des articles de sports ainsi que des investissements immobiliers.

Le rééquilibrage des rapports de force qui prévalaient jusqu'ici en faveur des instances du football français s'opère véritablement lorsque Raymond KOPA revient jouer au Stade de Reims. Cette lente mutation, perceptible à la fin des années 1950 qui se poursuit au cours des années 1960, se manifeste ponctuellement à l'occasion des rencontres de phases qualificatives ou de phases finales de la Coupe du monde et du Championnat d'Europe des nations par l'appel en équipe de France des internationaux « suspendus », parce qu'évoluant à l'étranger. R. KOPA, Lucien MULLER, Nestor COMBIN, Gilbert GRESS, puis plus tard Yves HERBERT et Jean-Claude BRAS font partie de ceux-là. Leurs exploits sur les pelouses d'Europe avec leur club respectif, beaucoup plus visibles et désormais reconnus par le grand public, se répercutent rapidement dans l'univers du football hexagonal. Ayant acquis une nouvelle notoriété en marge du cadre fédéral français et confirmé un niveau de jeu européen, ils savent qu'ils ne sont plus tributaires du pouvoir des dirigeants fédéraux. Tout en s'efforçant de demeurer des éléments « indispensables » à la sélection nationale, ils ont désormais les atouts pour échapper aux exigences et aux contraintes de ceux qui décident de sa composition. Seule cette reconnaissance « obligée » de la FFF les autorise désormais à créer un mouvement dont les revendications, si elles veulent être reçues en bonne et due forme, doivent impérativement s'organiser en syndicat.

La véritable « déconversion » de l'ordre fédéral, incarnée par ces joueurs et principalement en France par ceux qui évoluent à Reims, Saint-Étienne et Lyon, débute réellement au lendemain de la performance de la sélection nationale en Suède. Depuis quatre ans, le comité directeur de cette équipe est composé de trois anciens internationaux, P. NICOLAS (trente-cinq sélections), Alex THÉPOT (trente et une sélections) et Albert BATTEUX (huit sélections), beaucoup plus jeune et entraîneur du Stade de Reims de 1951 à 1963. Comme joueur, avec ce club, il a été vainqueur du championnat et de la Coupe de France en 1948-49 et 1949-50, et comme entraîneur quatre fois champion de France (1952-53, 1954-55, 1959-60 et 1961-62), plus un doublé « coupe-championnat » en 1957-58. Malgré ce palmarès éloquent, la direction fédérale, suite au décès de P.

NICOLAS, profite des premières contre-performances de l'équipe de France pour provoquer les démissions successives d'A. THÉPOT et d'A. BATTEUX et renforcer son emprise. Ils sont respectivement remplacés par des anciens joueurs moins glorieux : Georges VERRIEST (quatorze sélections) en tant que sélectionneur et H. GUÉRIN (trois sélections) en tant qu'entraîneur<sup>1</sup>. En outre, le secteur de la formation des futurs entraîneurs des clubs professionnels, dont les premiers stages avaient été créés en 1947 par G. HANOT dans l'optique d'améliorer la préparation des joueurs à la compétition, est pris en main par Georges BOULOGNE en 1958. Cet instituteur au palmarès vierge et aux méthodes militaires, s'octroie le poste d'instructeur national. Lui seul est habilité à former les futurs entraîneurs et à leur délivrer le diplôme fédéral très convoité par les joueurs car leur ouvrant les portes d'une reconversion allant de soi.

Ayant pour mission de redresser le football français, le nouvel encadrement de la sélection nationale calque ses conceptions de jeu sur celles d'Helenio HERRERA. Ex-préparateur physique de l'équipe de France en 1945, devenu l'entraîneur du FC Barcelone à la fin des années 1950 puis de l'Inter de Milan à partir de 1961<sup>2</sup>, elles sont basées

---

<sup>1</sup> Professeur d'éducation physique pendant toute sa carrière de footballeur débutée au Stade Rennais UC en 1945, puis au Stade Français (1951-52) et enfin en deuxième division à Aix-en-Provence (1953-54), H. GUÉRIN a ainsi pu pratiquer sans difficulté le football à un haut niveau grâce à une activité professionnelle sportive dont les horaires sont suffisamment souples pour pouvoir s'entraîner à souhait. Alors qu'il défendait les couleurs du SRUC, il a effectué trois brèves apparitions en équipe de France « A » en match amical, dont la première comme remplaçant. À 34 ans, il revient à Rennes au poste d'entraîneur pour la saison 1955-56. Le profil de sa double carrière de footballeur et d'éducateur n'échappe pas à la direction fédérale qui pressent en lui des dispositions facilement convertibles à sa cause. Elle le nomme entraîneur des équipes de France « B » et « Espoirs » dès le 19 septembre 1959. Il prend véritablement en charge ses attributions fédérales en novembre 1960 tout en assurant, dans un premier temps, ses fonctions d'entraîneur du Stade Rennais jusqu'à la fin de la saison 1960-61, puis à l'AS Saint-Étienne où il est remercié en cours de saison pour manque de résultat, à la fin de laquelle le club descend en deuxième division. Dans des conditions sportives difficiles que connaît l'équipe de France, il succédera à G. VERRIEST au poste de sélectionneur qu'il cumulera avec celui d'entraîneur de l'équipe de France « A » au sein de laquelle il n'aura logiquement que peu d'emprise sur les joueurs qui la compose. Deux ans plus tard, il quitte ses fonctions et programme dès 1966 ce qui préfigurera la politique de détection fédérale des jeunes footballeurs sur tout le territoire français. Pour les éléments biographiques, voir C. Loire, *op. cit.* 1994, pp. 238, 273, 281, 294, 297 et 330.

<sup>2</sup> Né en Argentine, H. HERRERA a fait toute sa carrière de joueur en France à partir du début des années 1930 dans près d'une dizaine de clubs : au CASG Paris, à Charleville, au Red Star, au Stade Français, à l'Excelsior de Roubaix, au CA Paris, etc. Sous sa direction d'entraîneur, le FC Barcelone réalise le doublé « coupe-championnat » d'Espagne en 1958-59 et remporte de championnat la saison suivante. Après l'échec de son équipe en demi-finale de la coupe d'Eu-

sur le physique et la rigueur défensive. Progressivement véhiculé dans les clubs par les entraîneurs qui sortent de stages de formation de G. BOULOGNE, ce style de jeu s'oppose à celui plus technique que mettent en place depuis des années d'A. BATTEUX à Reims et Jean SNELLA à Saint-Étienne. Sur les terrains, cette nouvelle orientation se traduit par des agressions qui vont se multiplier sans que les arbitres fédéraux pénalisent systématiquement les nombreuses irrégularités, particulièrement envers les attaquants. Nombreux d'entre eux, dont le Rémois de 27 ans Just FONTAINE, meilleur buteur de la Coupe du monde en Suède, mettront un terme à leur carrière suite à de graves blessures. En 1963, toutes les conditions sont réunies pour que Raymond KOPA, joueur français le plus titré de l'époque et seul à exercer son métier dans des conditions contractuelles qui le lie pour seulement cinq ans au Stade de Reims, soit à l'origine de l'instauration du contrat à durée déterminée, désigné comme contrat « à temps » par opposition au contrat « à vie » en vigueur. Victime d'agressions sur le terrain à plusieurs reprises depuis son retour en France, il dénonce d'abord la passivité des arbitres fédéraux à son encontre<sup>1</sup> et entreprend une campagne contre le jeu brutal. Puis il s'insurge en privé contre le licenciement abusif, en mars 1963, de son ami et entraîneur A. BATTEUX qui avait déjà été mis en cause deux ans auparavant par une partie des nouveaux dirigeants du club rémois. La réaction des joueurs qui, déjà bafoués dans leur intégrité sociale à travers le contrat « à vie », se sentent aussi atteints dans leur intégrité physique quant aux conséquences que les blessures peuvent engendrer, se concrétise par la création de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP) en novembre 1961.

À l'intersaison 1961, Eugène N'JO LÉA, « joueur-étudiant » en droit<sup>2</sup> de l'AS Saint-Étienne puis de l'Olympique de Lyon<sup>1</sup>, s'appuie d'une part sur la compétence

---

rope de 1960 face au Real Madrid, il part pour l'Inter de Milan où il possède les joueurs pour appliquer une organisation défensive rationnelle et très efficace appelée système du « catenaccio ». Ses joueurs sont sacrés trois fois champion d'Italie (1962-63, 1964-65, 1965-66), gagnent consécutivement deux coupes d'Europe des clubs champions en 1964 et 1965, perdent la finale de 1967 et s'adjugent deux coupes intercontinentales.

<sup>1</sup> B. Verret, *op. cit.*, 1980, pp. 81 et 82.

<sup>2</sup> Appliquée à l'activité « bicéphale » d'E. N'JO LÉA, la perception du métier de footballeur par la joueur madrilène A. DI STEFANO et son président Don Santiago BERNABEU, tranche avec les conditions de la pratique du football professionnelle encore possible en France au début des années 1960. D.S. BERNABEU précise d'une part que lorsqu'« on est au Real on n'a pas besoin de gagner de l'argent ailleurs. » De son côté, A. DI STEFANO explique qu'« on affirme quelque fois qu'un footballeur peut faire un autre métier. Je ne le crois pas. Quand on veut bien faire

confirmée du juriste et expert fiscal M<sup>c</sup> Jacques BERTRAND, qui conseille déjà en la matière des cyclistes professionnels et les journalistes sportifs. Il recueille, d'autre part, les signatures d'une majorité de footballeurs pour démontrer la légitimité de leur action collective auprès des instances fédérales. Si les ouvriers et les employés fournissent plus de la moitié des membres du syndicat au cours des années 1960-70, ceux qui constituent son premier bureau, rapportés au nombre de syndiqués de la première décennie, sont majoritairement issus des catégories sociales supérieures et intermédiaires. Trois fois plus diplômés que leurs adhérents — 66,7 % étant détenteur du baccalauréat ou plus contre 22,1 % —, ils ont tous sans exception été sélectionnés en équipe de France. Fils d'un contrôleur dans une régie de tabac, bachelier et comptant vingt et une sélections nationales, J. FONTAINE est nommé président d'un syndicat dont la dénomination en terme d'« Union » insiste plus sur l'unité du rassemblement des joueurs sous une même enseigne, suscitant le sentiment d'appartenance à un même corps de métier et une prise de conscience collective, que sur son aspect purement revendicatif<sup>2</sup>. D'ailleurs, le premier appel à la grève en février 1963, qui pourtant leur revient en droit, se révèle un échec bien que les joueurs aient eu la promesse non tenue du GCA de la mise en acte d'un nouveau type de contrat pour la fin de l'année 1967. La seule et unique grève des footballeurs qui portera ses fruits n'aura lieu que cinq ans plus tard, en décembre 1972. Les premiers accords signés par le syndicat et le Groupement en 1964 portent essentiellement sur la reconversion des joueurs et sur la constitution d'un pécule de fin de carrière, somme d'agent épargnée en prévision d'éventuelles blessures ou de décès. Ainsi, jusqu'à la fin des années 1960, l'UNFP est tout d'abord l'instance de représentation qui manquait aux joueurs professionnels pour qu'ils produisent une parole collective légitime et le support nécessaire aux contestations les plus fondamentales qui relè-

---

*quelque chose, il ne faut faire qu'une chose à la fois. Pour moi, l'étudiant qui réussit balle au pied, à l'échelon supérieur bien sûr, est un mauvais étudiant et le footballeur qui passe une thèse de droit un mauvais footballeur.* », in Jacques Thibert & Max Urbini, *Cruyff super star*, Paris, Calman-Lévy, 1974, pp. 120 et 121.

<sup>1</sup> Il fait partie de l'équipe stéphanoise qui remporte son premier titre en 1956-57 et atteint la saison suivante les seizièmes de finales de la coupe d'Europe des clubs champions. Avec les Lyonnais, il participe au tour éliminatoire de la Coupe des villes de Foire en 1958-60, 1960-61 et 1961-62.

<sup>2</sup> En 1963, 450 des 500 joueurs professionnels en activité, soit 90 %, adhèrent à l'UNFP selon J.-F. Bourg, *op. cit.*, 1984, p. 85. 63,7 % des joueurs de l'Enquête Anciens déclarent y avoir adhéré.

vent encore souvent d'initiatives individuelles, comme celle de R. KOPA en février 1963. Un drame familial vient se greffer sur un différend professionnel qui l'oppose au sélectionneur de l'équipe de France depuis 1961 et qui s'était envenimé au lendemain du match France-Hongrie du 11 novembre 1962 au cours duquel logiquement R. KOPA n'avait pu avoir son rendement habituel. Alors qu'il l'a lui-même dispensé de stage de préparation pour cette rencontre, G. VERRIEST déclare dans la presse que l'international rémois « *n'a pas l'esprit équipe de France* »<sup>1</sup>. Dans une série d'articles volontairement publiés au mois de juillet dans l'hebdomadaire populaire *France Dimanche*, R. KOPA rétorque d'une part qu'il a « *été chassé de l'équipe de France comme un domestique* » et d'autre part que « *les joueurs sont des esclaves* ».

Le vocabulaire qu'il emploie pour dénoncer l'absolutisme des dirigeants rappelle que les joueurs sont encore dans un espace où tout est fait pour qu'ils ne puissent contester et expliciter la domination dont ils subissent les effets juridiques et économiques, sous la forme de rapports personnalisés et moraux. Convoqué par les responsables du Groupement des clubs professionnels pour s'expliquer sur les déclarations qui leur portent atteinte, il ne s'exprime que dans un langage approximatif qui conforte le pouvoir de ses accusateurs. Conscient des limites de ses connaissances en matière de « droit fédéral », et *a fortiori* en droit du travail, il doit concilier ses intérêts privés et les difficultés du Stade de Reims, qui voit poindre à l'horizon une saison 1963-64 difficile, et lui demande donc de ne pas avoir recours aux tribunaux civils pour régler son litige. Le sursis des six mois de suspension infligée à R. KOPA lui donne, dans un premier temps, raison. Puis, contrevenant aux « intérêts supérieurs du football français » en refusant sa sélection contre la Bulgarie le 26 octobre, comptant pour la qualification en phase finale du Championnat d'Europe des nations l'année suivante, sa sanction est alourdie. Cette fois-ci émise par la Fédération et non plus par le GCA, sa condamnation qui relève en réalité du conflit personnel qui l'oppose à G. VERRIEST, porte désormais sur un mois et demi ferme, soit dix matches qu'il doit purger avec son club. Bien qu'il soit devenu vice-président de l'UNFP en août 1963, R. KOPA paye avant tout de sa personne sa contestation des instances fédérales. En effet, aucune mobilisation collective n'est venue

---

<sup>1</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 247.

le soutenir suite à cette dernière décision du tribunal de la FFF. Il déplore d'ailleurs, tout autant, que son club n'ait pas manifesté plus d'attention à son égard :

*« Je ne regrette rien, je ne retire rien. Aujourd'hui on a enfin l'espoir de voir réformer le statut des joueurs professionnels. Je ne suis qu'un joueur qui a voulu crier comme il a pu ce qu'il pense de la condition de ses camarades et qui a voulu essayer de la faire s'améliorer, de lui rendre plus de dignité ! Mais j'étais si convaincu d'avoir dit la vérité, d'avoir lutté pour la justice que rien ne pouvait m'entamer. Je me suis trouvé face à un tribunal de onze hommes connaissant toutes les ficelles juridiques, n'ignorant pas un détail ni une date de règlements. Alors on m'a tendu des pièges. Un des membres de la commission m'a dit : "Raymond KOPA, vous ne connaissez pas parfaitement le statut. La preuve, c'est que vous dites que lorsque vous étiez à Angers votre contrat vous liait jusqu'à l'âge de trente-cinq ans. À l'époque ce n'était pas vrai, la limite de trente-cinq ans a été adoptée trois ans plus tard." J'ai vérifié : il a raison ce membre de la commission., je n'étais pas lié à Angers jusqu'à trente-cinq ans mais pour une durée illimitée ! (...). Je suis soutenu par la certitude d'avoir agi pour le bien de mes camarades, pour le bien du football. C'est pour cela que lorsqu'un des membres de la commission juridique s'est levé pour dire : "je demande que KOPA retire le mot 'esclaves' ", je n'ai pas répondu. (...). Il y eut dans tout cela un point particulièrement douloureux pour moi. Je regrette que la position délicate du Stade de Reims ne lui ait pas permis de me soutenir plus franchement. On m'avait promis qu'un dirigeant m'accompagnerait. Oh ! Je ne reproche rien à M. GERMAIN. Je sais que sa position est difficile à cause de moi. Mais mon amertume aurait été moins grande si j'avais senti l'appui de mon club qui, je le sais, ne tient pas à me perdre... »<sup>1</sup>*

L'action syndicale va devenir effective à partir du moment où une poignée de jeunes joueurs, qui à l'inverse de leurs prédécesseurs sont très peu titrés et n'ont pas évolué régulièrement au niveau international et européen, vont largement s'y investir et la transformer en véritable mouvement unitaire autonome. C'est précisément entre 1964 et 1968 que la direction de l'UNFP change progressivement de mains. Le nouveau président, Michel HIDALGO, triple champion de France avec Reims en 1955 et l'AS Monaco en 1961 puis en 1963, double vainqueur de la Coupe de France dans ce même club en 1960 et 1963, et finaliste de la coupe d'Europe en 1956, n'a porté qu'une seule fois le maillot de l'équipe de France « A », comme remplaçant en match amical le 5 mai 1962. Bruno BOLLINI, secrétaire général du syndicat, qui a été appelé seulement trois fois en sélection n'a, quant à lui, remporté aucun titre avec le Stade Français de 1953-54 à

---

<sup>1</sup> Cité par B. Verret, *Ibid.*, 1980, pp. 97 et 98.

1955-56 et le RC Paris de 1956-57 à 1965-66, que ce soit en première ou deuxième division. Les derniers arrivés tels Jean-Pierre DESTRUMELLE, Daniel BOURGEOIS, Marc RASTOLL, Guy LASSALETTE et Philippe PIAT ont la particularité de tous avoir été retenus au moins une fois en équipe de France « juniors », « espoirs » ou « amateur », mis à part Jean-Claude BRAS, qui portera à six reprises le maillot de la sélection « A » à la fin des années 1960 et connaîtra pas moins de sept clubs dans sa carrière, dont le belge du FC Liège. Leur carrière est circonscrite aux clubs du milieu de tableau du championnat de première division, voire du haut de classement lorsque ceux-ci sont descendus en deuxième division, entre 1964 et 1970<sup>1</sup>. En signe de solidarité, mais surtout dans ses propres intérêts, Maître J. BERTRAND accueillera la structure et la direction syndicale dans son cabinet jusqu'en 1977, date à laquelle l'UNFP investit dans l'immobilier.

La lenteur avec laquelle les instances fédérales reconnaissent la légitimité des revendications syndicales, principalement celle d'un contrat à durée déterminée pour les joueurs, dénommé contrat « à temps » par opposition au contrat « à vie » en vigueur, montre toutes les difficultés à convertir l'ordre fédéral à l'ordre juridique de droit commun. La création d'une commission paritaire par le GCA en 1964, où l'UNFP a désormais un droit de regard et de décision au sujet des ruptures litigieuses de contrat, et la signature d'une « convention collective » entre les deux instances au mois de novembre n'entame en rien l'emprise de la Fédération sur la régulation du marché des joueurs. L'âge limite du contrat « à vie » est tout juste ramené de 35 à 31 ans, puis en mars 1968 à 29 ans. Si le mouvement s'accélère à partir de cette année-là, il ne le doit en rien aux événements de mai 1968, comme le présume les historiens du football professionnel en France<sup>2</sup>. En réalité, il faut attendre que l'UNFP, sous l'impulsion de sa nouvelle direc-

---

<sup>1</sup> Seul J.-P. DESTRUMELLE a remporté la Coupe de France avec l'Olympique de Marseille en 1969, club qui par ailleurs évolue en deuxième division de 1963 à 1966. Ses homologues n'ont, quant à eux, glané aucun titre au long de leur carrière durant laquelle ils ont essentiellement signé dans des clubs tels que le RC Strasbourg, le FC Sochaux, l'UA Sedan-Torcy, l'AS Monaco, le FC Rouen, le FC Metz et le SCO d'Angers.

<sup>2</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, pp. 266 et 267 ; P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, p. 181 ; A. Wahl, « Le mai 68 des footballeurs français », in J.-P. Rioux, *op. cit.*, avril-juin 1990, pp. 73 à 82 et Benoît Heimermann, « Mai 68 : des footballeurs qui voient rouge », in L'Équipe magazine, n° 838, 2 mai 1998, pp. 21 à 24. En fait, c'est le moment opportun que choisissent une centaine de footballeurs amateurs de la région parisienne et deux modestes joueurs professionnels emmenés par quatre journalistes de la rédaction du mensuel le *Miroir du football*, dont François THÉBAUD, pour rappeler aux dirigeants de la Fédération, trop focalisé à leurs goûts sur

tion, réunisse les conditions sociales et économiques nécessaires pour asseoir son autorité et fasse aboutir, au moins dans les textes, les revendications et les exigences des joueurs.

Pour J. BERTRAND, la réforme du statut des joueurs professionnels est un enjeu d'importance. Privilégiant l'importation des règles du droit commun à l'intérieur du champ du football professionnel, plutôt que de traiter les litiges en dehors du cadre fédéral<sup>1</sup>, la révision des textes fédéraux ne peut qu'élargir le champ d'action juridique du sport sur lequel il fait déjà autorité en matière de cyclisme. L'assurance de préserver le monopole de la défense des joueurs passe pour lui par la voie de la négociation collective, accompagné de M. HIDALGO, du Belge Roger BLAMPAIN, et par la suite de P. PIAT. Il est aussi l'instigateur du premier syndicat des joueurs à l'échelle internationale. Considéré comme le président fondateur de la Fédération internationale des footballeurs professionnels (FIFPro), J. BERTRAND organise la première réunion à Paris le 15 décembre 1965 à laquelle sont conviés les représentants de joueurs anglais, écossais, italiens et allemands<sup>2</sup>. La FIFPro a pour premières ambitions de coordonner les activités des différentes associations de chaque pays et d'entrer en contact avec la FIFA à l'occasion de la Coupe du monde 1966 en Angleterre. Précédant cette compétition, le premier congrès du mois de juin porte précisément sur « la liberté des footballeurs de choisir le club de leur choix à la fin de leur contrat ». Officiellement, le 20 février 1968,

---

les profits commerciaux qu'ils tirent de l'administration de l'élite, leurs devoirs envers leurs 600 000 milles licenciés et leurs 12 000 clubs. Dans l'hebdomadaire le *Miroir Sprint*, F. THÉBAUD avait pour spécialité la défense des footballeurs abusés par les dirigeants du football français. Il avait ainsi pris fait et cause pour R. KOPA qui, à l'occasion de son retour à Reims en 1959, lui avait gardé l'exclusivité de l'information pour son journal. Cette lutte est aussi celle d'une presse marginale qui montre du doigt le monopole de *L'Équipe* et de *France football* qui ne s'intéressent qu'au haut niveau et s'abstiennent de prendre position contre les instances fédérales.

<sup>1</sup> La seule tentative d'assignation en justice du Groupement devant le Conseil des Prud'hommes en 1963 au sujet du contrat « à vie » fut un échec à l'inverse de l'action menée auprès de la Haute Cour anglaise par l'international Georges EASTHAM contre son club de Newcastle. Ses dirigeants lui avaient refusé, en 1960, sa demande de transfert vers Arsenal et dégrévé son salaire en conséquence. Il obtint gain de cause en juillet 1963, la Haute Cour considérant ces pratiques illégales. Voir P. Aïdan, *op. cit.*, 1988, p. 144. Par ailleurs, les prises de position de J. BERTRAND contre le « danger » que représente la marchandisation du football, qui selon lui bafouent l'éthique sportive, entrent dans le même schéma de préservation d'une trop grande autonomisation des carrières de footballeurs et de leur gestion par les joueurs eux-mêmes.

<sup>2</sup> Voir Internet, site officiel de la FIFPro, in <http://www.fifpro.com>.

la FIFPro est reconnue par la législation française comme la seule association garantissant la défense des droits des footballeurs professionnels à travers le monde entier.

Un an après, P. PIAT<sup>1</sup> et G. LASSALETTE succèdent respectivement à M. HIDALGO et B. BOLLINI aux postes de président et vice-président du syndicat. Selon P. PIAT, les conditions de son accession à sa présidence sont purement fortuites. En réalité l'action syndicale va constituer l'essentiel de son activité post-footballistique, sans qu'il soit question pour lui d'en parler en terme de profession. Il explique, en effet, qu'il est devenu un footballeur syndicaliste « *Oh ! Vraiment par pur hasard. Après une bonne carrière amateur à Dijon, je venais de signer un contrat professionnel à Strasbourg*<sup>2</sup>. *Et comme il n'y avait personne pour être le délégué du syndicat, je fus en quelque sorte volontaire désigné, comme on dit à l'armée. Par la suite, à Monaco, à Sochaux, à Laval, j'ai continué. Ça m'a intéressé et voilà comment j'en suis aujourd'hui à mon neuvième mandat de président. Bien sûr, à 36 ans, je ne suis plus joueur professionnel et je m'occupe à temps plein du syndicat. À titre bénévole car je suis payé par la société commerciale que nous avons créée parallèlement à l'UNFP.* »<sup>3</sup> Il ajoute, quelques paragraphes plus bas, au sujet des dirigeants du football français que « *dans la plupart des cas ils sont incompétents et irresponsables. C'est tout le problème du bénévolat.* » Pourtant, en défendant les intérêts des joueurs à titre « gratuit », il défend les intérêts de son entreprise. Il va entrer en conflit avec le Groupement des clubs professionnels qui gagne en autonomie depuis 1967 avec l'arrivée à sa direction de Jean SADOUL<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Le président de l'UNFP dirige une entreprise fabriquant des équipements sportifs.

<sup>2</sup> En 1965-66, il termine huitième du championnat de France de « D1 » et ne joue pas la finale de la Coupe de France que remporte le club alsacien. Après une saison à Monaco (1966-67) où le club finit à la quatorzième place, il retourne à Strasbourg (1967-68 à 1969-70) où il accroche successivement les seizième, quatorzième et quinzième places. Si sa première saison à Sochaux (1970-71) s'achève au dixième rang du championnat, la suivante se solde par une troisième place et une qualification en coupe d'Europe UEFA. Mis à l'écart de l'équipe à la suite de la défaite à domicile en trente-deuxième de finale aller de cette épreuve, il quitte le club pour jouer à Laval en deuxième division (1972-73). Il met un terme à sa carrière après deux saisons à Chaumont (1973-74) et à Brest (1974-75).

<sup>3</sup> Fabrice Baledent, « Philippe Piat, le Séguy du football », in *France Foot2*, n° 7, 12 mai 1978, pp. 16 et 17.

<sup>4</sup> Huissier de justice à la retraite, il a aussi été le président de l'Olympique alsacien de 1951 à 1967, un club de deuxième division ayant évolué en première division pendant deux saisons (1957-58 et 1958-59) et qui abandonnera le professionnalisme en 1960.

L'élection de J. SADOUL à la tête du GCA s'obtient à la faveur des réformes de l'État concernant les fédérations sportives, finalisées dans la loi du 6 août 1963 et des décrets qui l'ont suivie<sup>1</sup>. Elles visent, entre autres, à la « démocratisation » de l'accès à la présidence des instances fédérales par la limitation de la durée des mandats présidentiels et d'éventuels cumuls. Adoptant un discours en conformité avec les pouvoirs publics, J. SADOUL reconnaît, dans un premier temps, l'illégalité du contrat « à vie » en juin 1967, et prend ainsi clairement position contre les conceptions fédérales. Il quitte le bureau de la FFF dont il est membre depuis sa prise de pouvoir au Groupement et le réintègrera en 1969 en tant que vice-président. Entre temps, il prend unilatéralement une série de mesures économiques aux profits des dirigeants de clubs, inscrites dans une nouvelle convention collective applicable en décembre 1968 : baisse des salaires des joueurs, suppression du régime de prévoyance, obligation du port de la publicité sur les maillots dont les bénéfices sont redistribués aux présidents et interdiction de disputer le « match des champions » — vainqueur du championnat contre vainqueur de la Coupe de France — en pleine saison, réduisant d'autant plus les recettes aux guichets destinées au syndicat. En cette fin d'année, l'UNFP décide pourtant de faire rejouer cette rencontre de gala entre les équipes de l'AS Saint-Étienne et du SCO d'Angers en brandissant la menace d'une grève au cas où les dirigeants fédéraux en viendraient à prendre des sanctions à l'encontre de ses participants. Par la suite, les nouvelles conditions d'exercice du métier de footballeur sont de nouveau dénoncées, d'autant que les résolutions de 1963 prévoyant l'instauration du contrat à durée déterminée n'ont toujours pas abouti.

Si les revendications syndicales trouvent enfin, d'un point de vue administratif, une réponse positive en juin 1969, c'est aussi parce que J. SADOUL ne parvient pas à faire entendre son point de vue auprès de l'Assemblée fédérale, notamment son projet d'augmentation du nombre de clubs de première division répartis en deux groupes. Cette réforme s'oppose à celle de Fernand SASTRE, fonctionnaire de la fonction publique promu secrétaire général de la FFF, qui propose d'élargir l'accès des clubs amateurs à la deuxième division. Il est appuyé en cela par la toute nouvelle Assemblée (ex-

---

<sup>1</sup> Sur la politique sportive du ministère de la Jeunesse et des Sports dans les années 1960, voir G. Loirand, *op. cit.*, 1996.

Conseil national) constituée au terme de la commission de réforme de la FFF expressément demandée par le secrétariat d'État au sport qu'il a lui-même mise en place et fait adopter le 21 décembre 1968<sup>1</sup>. Celle-ci s'attache à renforcer l'autorité de la Fédération sur le GCA dont elle avait envisagé, un temps, la suppression<sup>2</sup>. Cette lutte s'observe aussi par les changements de direction de l'équipe de France après l'échec d'Henri GUÉRIN à la Coupe du monde 1966 en Angleterre. Elle est confiée aux deux derniers entraîneurs titrés du championnat de France, Jean SNELLA avec l'AS Saint-Étienne en 1963-64, qui le sera à nouveau en 1967, et José ARRIBAS avec le FC Nantes en 1964-65 et 1965-66. Tous les deux voient très rapidement dans ce cumul de fonctions les limites à la réalisation de leurs objectifs en club. Le 19 janvier 1967, après seulement quatre matches, ils donnent leur démission. Les dirigeants du Groupement profitent de la place laissée vacante pour, en quelque sorte, « s'approprier » la sélection nationale. Jean DOUMENG, le président milliardaire du Toulouse FC (membre actif du PCF), en devient le directeur. Il installe Just FONTAINE et Henri BIANCHERI<sup>3</sup>, deux des membres fondateurs de l'UNFP, aux postes de sélectionneur/entraîneur et d'adjoint<sup>4</sup>. L'intrusion du GCA à la tête de l'équipe de France prend fin durant l'été 1967 lors du Conseil national au cours duquel est décidée la création du Conseil fédéral, redistribuant les pouvoirs en sa faveur. Après que le Conseil national ait sollicité en mars 1969 le retour à la tête de

---

<sup>1</sup> Le premier président de l'Assemblée fédérale, composée d'une majorité de représentants du football amateur est Jacques GEORGES, dirigeant du FC Nancy, club qui disparaît du football professionnel au début des années 1960, président de la Ligue de Lorraine et futur vice-président puis président de l'UEFA de 1983 à 1990.

<sup>2</sup> D. Braun, *art. cit.*, 14 juin 1998.

<sup>3</sup> Fils d'ouvrier, H. BIANCHERI, débute sa carrière au FC Sochaux en 1950, juste après avoir obtenu un CAP d'aide comptable et exercé dans cette spécialité aux usines Peugeot. Quatre ans plus tard, il part au SCO d'Angers, alors en deuxième division, et monte en « D1 » avec le club angevin au terme de la saison 1955-56. L'année suivant il dispute la finale de la Coupe de France avant d'être transféré à l'AS Monaco avec lequel il remporte à deux reprises cette épreuve en compagnie de M. HIDALGO (1960 et 1963). Ils sont également sacrés champion de France en 1960-61 et en 1962-63. Deux fois sélectionné en équipe de France « A », il passe avec succès ses diplômes d'entraîneur fédéral jusqu'au dernier, celui d'instructeur, qu'il atteint en 1966. Aidé par d'anciens internationaux l'ayant précédé, il entre en même temps dans la société Adidas comme directeur commercial. Depuis 1986, il est directeur technique général de l'AS Monaco.

<sup>4</sup> À l'époque, ils sont seulement une quinzaine d'entraîneurs habilités par la Fédération à diriger en qualité de « maître-entraîneur » la trentaine d'équipes professionnelle existantes. Avant que le football ne soit, en 1966, la deuxième discipline sportive pour laquelle l'État institue, selon la formule consacrée, les brevets d'« éducateur physique ou sportif », la FFF compte 322 entraîneurs fédéraux, 1 578 entraîneurs et 1 400 moniteurs exerçant officiellement, au niveau des équipes amateurs, à titre bénévole. Voir G. Loirand, *op. cit.*, 1996, p. 63.

l'équipe de France d'A. BATTEUX, nouvel entraîneur de l'AS Saint-Étienne, cristallisant ainsi l'opposition brutale des dirigeants stéphanois, la place de J. FONTAINE sera consécutivement occupée, du mois d'août 1967 au mois de juillet 1973, par des retraités de l'éducation nationale : Louis DUGAUGUEZ, ancien joueur du RC Lens, entraîneur de Sedan<sup>1</sup> et ancien instituteur comme l'a été G. BOULOGNE.

Le rappel à la raison fédérale du nouveau Groupement du football professionnel (GFP, ex-GCA) — J. SADOUL réintégrant le Conseil fédéral en tant que vice-président à partir de 1969 — débouche sur un consensus autour de l'instauration du contrat « à temps ». Dans les textes de la convention concluent par la FFF, le GFP et l'UNFP, la durée du contrat bilatéral signé entre un joueur et son président est conçue par tranche d'âge, c'est-à-dire en fonction du vieillissement sportif du footballeur, et non en fonction de ses conditions de travail ; dans ce contrat est, en outre, précisée la mention « au minimum ». Ainsi, l'étendue du premier contrat professionnel pour un joueur encore amateur ne peut être inférieure à une période de trois saisons. Âgés de moins de 24 ans, pour un premier ou un deuxième contrat, son engagement est d'au moins quatre saisons, entre 24 et 27 ans il est d'au moins trois saisons et de 27 à 29 ans d'au moins deux saisons. Finalement, la liberté de changer de club chaque année n'est effective qu'à chaque fin de ces contrats types et à partir de 29 ans. Autrement dit, jusqu'à cet âge-là, les joueurs étant contraints de tenir leur engagement peuvent muter au grand maximum trois fois pendant la période où ils sont physiquement les plus performants. Pour les joueurs qui le désirent, les conditions du contrat « à vie » sont encore en vigueur. Le nouveau contrat peut, en effet, encore leur offrir les garanties d'une carrière au sein du même club. En revanche, pour les plus talentueux, il constitue une entrave à la liberté de choisir un nouveau club ou de partir vers un autre leur offrant de meilleures conditions sportives et financières dans leur travail.

C'est précisément sur les transferts de fin de contrat que les clubs perdent le plus d'argent, ce qui incite les dirigeants à remettre en cause les acquis du contrat « à temps ». En effet, tout joueur, particulièrement ceux de valeur nationale voire interna-

---

<sup>1</sup> Ce club est construit autour du principe fédéral des années 1940 « Football et Travail », au sein duquel les joueurs sont employés dans l'entreprise de draperies de ses dirigeants.

tionale, en fin de contrat est en effet autorisé à partir sans contre partie financière pour son ex-club. De plus, il ne lui est pas interdit dans les textes de chercher et de s'engager auprès d'un club concurrent avant le terme de la saison de sa dernière année de contrat. Le cas se présente lorsqu'en mai 1971 deux internationaux confirmés de l'AS Saint-Étienne, alors leader du championnat à huit journées de la fin, sont sollicités par Marcel LECLERC, le président de son poursuivant direct l'Olympique de Marseille. D'un côté, Georges CARNUS et Bernard BOSQUIER, tous les deux âgés de 29 ans, arrivant en fin de contrat, disent s'être engagés « moralement » en faveur du dirigeant marseillais. De l'autre, le président stéphanois, Roger ROCHER, déclare « avoir confiance en [s]es deux joueurs »<sup>1</sup>, dans la mesure où son club semble assuré de remporter le titre de champion de France compensant, en quelque sorte, la perte sèche de ses deux joueurs. Pourtant, le lendemain de la défaite des « Verts » à domicile face à Bordeaux, ne portant pas encore un véritable préjudice au classement, R. ROCHER s'insurge contre la violation de l'« éthique sportive » par M. LECLERC, du manque de loyauté de ses joueurs et dénonce, bien évidemment, les clauses du nouveau contrat. G. CARNUS et B. BOSQUIER sont, à la fois, suspendus par leur club et par le Groupement qui, dès le mois de septembre, décide autoritairement de modifier la convention, signée deux ans plus tôt, sans consulter et avertir directement les responsables de l'UNFP<sup>2</sup>. La nouvelle convention prévoit l'allongement de la période d'apprentissage de 16 à 24 ans sous le statut de stagiaire<sup>3</sup> et oblige les joueurs à signer un premier contrat professionnel d'une durée de cinq ans<sup>4</sup>. De nouveau attaché au club jusqu'à 29 ans, le nombre d'années à racheter en cas de transfert, soit par le joueur lui-même soit par le club demandeur, redevient rentable pour le club employeur qui cède son joueur.

---

<sup>1</sup> P. Delaunay & alii., *op. cit.*, 1994, p. 276.

<sup>2</sup> Bien que cette décision ait été officiellement publiée le 29 septembre 1971 dans *France Football officiel*, le bulletin de la FFF, elle ne donne qu'une prescription aux présidents des clubs professionnels désirant s'attacher les services d'un joueur de 16 à 29 ans. Des instructions beaucoup plus formelles seront accordées aux dirigeants à partir de juillet 1972.

<sup>3</sup> Catégorie de joueurs créée en 1951 par le GCA qui, à l'époque, avait pour but de perfectionner l'apprentissage des meilleurs amateurs, permettant au club de s'attacher leurs services sous couvert d'une mission éducative et sans risque de les voir être transférés dans un autre club, puisqu'en principe « amateur ».

<sup>4</sup> Voir J.-F. Bourg, *op. cit.*, 1984, p. 87. Par ailleurs, si le joueur signe un contrat professionnel avant ses 24 ans, la quantité d'années qui lui manque pour atteindre cet âge est ajoutée aux cinq années de contrat, constituant une clause dolosive supplémentaire au regard des accords légaux pris collectivement.

C'est dans l'arbitraire de ces conditions que les présidents de clubs vont particulièrement abuser de la crédulité des jeunes footballeurs. Le Guadeloupéen Marius TRÉSOR en a été l'une des dernières victimes. Recruté pour la saison 1969-70 à l'âge de 19 ans par l'AC Ajaccio, club de bas de tableau de première division, M. TRÉSOR est encore un footballeur inconnu. Après une première saison d'adaptation sous ces nouvelles couleurs, il termine sixième du championnat. La saison suivante il gagne sa place en équipe de France. La « cote » du joueur ne cesse de grimper sur le marché français et les sollicitations affluent au cours de sa troisième saison. D'après la convention de 1969, M. TRÉSOR est libre de partir après ses trois premières années de contrat professionnel effectuées. Seulement, les dirigeants du club corse n'ont pas attendu le terme de son engagement pour lui faire signer un deuxième contrat à l'intersaison 1971. En appliquant la clause illégale décrétée par le Groupement liant les joueurs à leur club jusqu'à 29 ans, M. TRÉSOR, alors âgé de 21 ans, signe par conséquent un contrat d'une durée de huit saisons. Pas encore international, son salaire mensuel n'est alors que de 1 550 francs [7 600 frs]. Demandé en fin de saison 1971-72 par le champion de France en titre, l'Olympique de Marseille, l'indemnité de résiliation de son contrat exigé par le président d'Ajaccio s'élève environ à 1 MF [4,9 MF frs]. Elle est sept fois supérieure à la totalité des salaires qu'aurait touché le joueur ajaccien, entre temps devenu international, au cours de ces huit saisons en corse, soit 147 000 francs [719 565 frs] ; le bénéfice net du club s'élevant à 853 000 francs [4,2 MF]. Pour pouvoir muter à Marseille, Marius TRÉSOR et M<sup>e</sup> BERTRAND n'auront d'autre solution que d'assigner en août 1972 son club et le Groupement devant le tribunal d'instance d'Ajaccio en vue d'une conciliation<sup>1</sup>. Les accusations portent non seulement sur l'illégalité du contrat signé<sup>2</sup> et la violation de l'accord avec l'UNFP<sup>3</sup>, mais aussi sur la spéculation de la valeur internationale du joueur et sur la liberté d'exercer son métier dans le club de son choix. Comme dans le cas de G. CÉSARI, dix sept ans plus tôt, l'AC Ajaccio et le GFP se rétractent et acceptent les termes de la conciliation selon lesquels ils reconnaissent la nullité du contrat de huit saisons, l'obligation d'homologuer le futur contrat de M. TRÉSOR

---

<sup>1</sup> Voir les documents officiels reproduits dans la thèse de J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, pp. 536, 538 à 544.

<sup>2</sup> Infraction envers l'article 20 et 22 du Code du Travail.

<sup>3</sup> Infraction envers l'article 31 du Code du Travail.

dans le club de son choix et de lui verser 300 000 francs [1,5 MF] de dommages et intérêts.

Avant cette « affaire » retentissante, l'UNFP n'avait pas réagi collectivement à la décision du Groupement, en septembre 1971, de remettre à l'ordre du jour le contrat « à vie ». Ce temps de réaction relativement long pour un organisme censé défendre les intérêts de tous les footballeurs montre que, du côté des instances comme du côté de la majorité des joueurs, la convention de 1969 n'est qu'un texte de plus. Elle ne peut, en effet, s'appliquer efficacement que sur un espace où les individus ont acquis les dispositions nécessaires pour utiliser les nouvelles règles régissant le marché et percevoir les profits qu'ils peuvent tirer de leur mise en œuvre. Même si ces accords ne peuvent engendrer la « dépersonnalisation » *sui generis* des relations sociales entre présidents et joueurs au sein des clubs, encore sous le joug de subordinations individuelles, ils donnent un minimum de droits syndicaux que ses représentants n'ont pu ou n'ont pas souhaité faire valoir dans les commissions paritaires fédérales. À croire que seule la défense de footballeurs renommés suffit à légitimer le monopole de l'UNFP en matière de litige, de représentativité et de représentation au sein des instances fédérales. Il faut attendre la fin de l'année 1972 pour que le syndicat sensibilise les joueurs professionnels à se déplacer à Paris pour assister aux premières assises internationales des footballeurs qu'il organise les 27 et 28 novembre. Ces assises sont aussi une manière de restaurer la crédibilité des représentants syndicaux français qui s'étiolent depuis 1968.

Même si l'UNFP était la mieux placée pour mener, de l'intérieur, la lutte contre les mesures arbitraires du Groupement, elle a jugé inopportun de soutenir ouvertement le mouvement des footballeurs de mai 1968 initié par des journalistes et une majorité de joueurs amateurs. Pourtant, certaines de leurs critiques du système fédéral rejoignent celle des professionnels, notamment sur la libre circulation des joueurs quel que soit leur statut<sup>1</sup>. Devant ce refus manifeste du syndicat, le Comité d'action de F. THÉBAUD

---

<sup>1</sup> Dans le tract du Comité d'action des footballeurs, les journalistes du *Miroir du football* rappellent que les dirigeants de la FFF « viennent de créer la Licence "B" qui, en interdisant pratiquement les changements de clubs sauf au profit des grands clubs, constitue une atteinte intolérable à la liberté des joueurs et aux intérêts des petits clubs » et qu'au sein de l'élite « ils bafouent la dignité humaine des meilleurs footballeurs d'entre nous, les professionnels, en mainte-

crée l'Association française des footballeurs (AFF), dont le mot d'ordre est « Comment rendre le football aux footballeurs ». Elle compte dans ses rangs J. DOUMENG et J. FONTAINE, écartés un an auparavant de l'équipe de France. La présidence de cette association est d'ailleurs symboliquement confiée à J. FONTAINE, président/fondateur de l'UNFP. Elle enregistre de même les soutiens de R. KOPA, Rachid MEKHOULFI ou Yvon DOUIS, d'anciens internationaux militants des années 1950 et 1960<sup>1</sup>. Dénonçant publiquement les profits financiers que tirent de l'administration du football les responsables de la FFF, du Groupement et de l'équipe de France, au détriment de la masse des footballeurs, l'AFF demande leur démission. Elle suscite, sous la vigilance du secrétariat d'État aux sports, une consultation auprès des joueurs licenciés à la Fédération. Celle-ci concerne la vétusté et l'insuffisance des infrastructures, l'inadaptation de la formation dispensée par G. BOULOGNE aux entraîneurs, la libre circulation des joueurs amateurs et professionnels, le contrôle de la Fédération sur l'économie du professionnalisme, et enfin l'allocation de subventions d'État aux clubs permettant de les affranchir de l'investissement des présidents/mécènes.

Les dirigeants de l'UNFP, qui avaient toutes les raisons de s'engager dans ce combat légitime d'un point de vue syndical, choisissent pourtant la voix du consensus. Ils savent aussi que sans leur soutien officiel, l'action de l'AFF représente une minorité dans le milieu du football professionnel et que sa consultation prévue au début de la saison 1968-69 est vouée à l'échec. La prise de position de l'UNFP contre l'AFF lui est d'autant plus préjudiciable dans la mesure où, au cours des quatre années qui vont suivre, le syndicat est incapable de faire appliquer le contrat « à temps ». D'autre part, sa

---

nant le contrat esclavagiste dénoncé par KOPA et dont l'illégalité a été reconnue, il y a un an, par SADOUL. », in A. Wahl, *art. cit.*, in J.-P. Rioux, *op. cit.*, avril-juin 1990, pp. 74 et 75.

<sup>1</sup> R. MEKHOULFI avait déjà montré son militantisme lorsqu'il évolua, de 1958 à 1962, au sein de l'équipe du Front de libération national algérien. En 1957, il remporte le premier titre de champion de France avec l'équipe stéphanoise où jouait le syndicaliste de la première heure E. N'JO LÉA. Consacré à plusieurs reprises avec l'AS Saint-Étienne, il est reconnu en France pour son professionnalisme et aura toutes les peines pour imposer ses conceptions compétitives lorsqu'il prendra les fonctions d'entraîneur de la sélection nationale algérienne. Voir P. Lanfranchi, « Mekhoufi, un footballeur français dans la guerre d'Algérie », in Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994, pp. 70 à 74. Après quatre sélections en équipe de France, la carrière internationale du joueur algérien est interrompue par la guerre. Y. DOUIS, qui jouera au Lille OSC, au Havre AC et à l'AS Monaco, sera quant à lui appelé à vingt reprises en sélection nationale.

« collaboration » avec la FFF se précise un peu plus lorsque, sans avoir consulté sa base, M. HIDALGO convient d'un accord pour le port d'inscriptions publicitaires sur les maillots des joueurs. Il provoque l'indignation des joueurs qui ne sont pas paradoxalement liés financièrement à cette opération ayant pour but de « sauver le professionnalisme » selon les dires de ses dirigeants. Enfin, les assises internationales prévues le dernier week-end du mois de novembre 1972, au cours duquel aucun match officiel n'est programmé, attirent au total les deux tiers des joueurs français. Les dirigeants de club organisent des rencontres amicales pour les empêcher d'y participer, mais sans succès. Ils tentent alors de les intimider par l'annonce de sanctions. Seuls les dirigeants de l'Olympique Lyonnais, soutenus par le GFP, vont mettre à exécution leurs menaces. Ainsi, tout se passe comme si la grève hâtivement déclenchée par P. PIAT le 2 décembre, visant à perturber le déroulement de la 17<sup>ème</sup> journée de championnat de première division, répondait avant tout à la suspension des joueurs Lyonnais plus qu'aux revendications maintes fois exprimées par les transgressions de l'ordre fédéral au sujet des modalités de circulation sur le marché et la résurgence du contrat « à vie ». La déclaration du délégué syndical de l'Olympique de Marseille, Jacky NOVI, exprime en quoi l'action de l'UNFP ne correspond pas aux aspirations de ceux qui n'y ont pas adhéré<sup>1</sup> : « *Nous pensons que notre devoir est de remplir notre tâche. Voilà qui nous enseignera l'art de bien nous organiser à l'avenir et de mieux concerter notre action, car pour ce qui est de cet ordre de grève, il faut bien convenir que ce fut un peu trop précipité.* »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Cinq matches sur dix n'ont pas pu être disputés ce week-end-là. Les rencontres Marseille-Strasbourg, Lyon-Bastia, Paris FC-Metz l'ont été avec des équipes mixtes. Seul le FC Nantes contre le SC Nîmes (3-0) et le Stade Rennais contre l'OGC Nice (3-0) se sont déroulées avec la totalité de leurs effectifs professionnels. Suite à la décision du conseil d'administration du GFP, l'ensemble de cette journée sera rejoué en mars 1973, ce qui du point de vue de l'entraîneur Rennais est une hérésie : « *la morale sportive est bafouée. Voilà comment on récompense les joueurs qui respectent leurs contrats.* », in C. Loire, *op. cit.*, 1994, p. 360. En outre, les joueurs qui n'ont pas jugé bon participer au mouvement syndical évoluent dans les clubs les plus performants du moment. Mis à part, le promu Strasbourg et le club parisien, les huit autres équipes en marge du mouvement syndical avaient terminé dans la première partie du classement la saison précédente et six d'entre elles rééditeront cette performance la saison suivante : Nantes, Nice et Marseille se partagent les trois premières places, Nîmes, Bastia et Rennes se classent respectivement septième, neuvième et dixième. En 1971, Rennes remporte la Coupe de France devant Lyon. En 1972, Marseille succède aux Rennais dans une épreuve où les Bastiais ont échoué en finale et les Niçois en quart de finale.

<sup>2</sup> Cité par P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, p. 185.

Cette première et dernière grève marque en réalité la fin du syndicalisme militant et son entrée dans une phase consensuelle. L'allégeance de l'UNFP vis-à-vis des instances et des dirigeants du football français est, tout d'abord, suscitée par l'État qui s'implique dans les négociations qui suivent le mouvement de contestation<sup>1</sup>. L'arbitrage de la puissance publique, explicitement demandée par l'AFF qui dénonçait dans l'intérêt général l'autocratie fédérale pour instaurer plus d'impartialité au sein de ses commissions, ne se réalise pas sans contre partie. L'intervention de Joseph COMITI et de Philippe SEGUIN, respectivement responsable de la Jeunesse et des Sports et maître de requête au Conseil d'État, se comprend à travers la volonté du gouvernement de s'octroyer le contrôle de la plus importante fédération sportive française, seul domaine dont il ne maîtrise pas encore le secteur de la formation. L'État a alors tout intérêt à limiter l'autonomisation du football professionnel afin de contrôler toute dérive vers une économie de marché. Il réserve ainsi le bassin d'emploi de l'encadrement sportif pour les éducateurs qu'il forme depuis la fin des années 1960 et certifie depuis 1972 par un brevet d'État d'éducateur sportif à trois degrés devenu obligatoire pour entraîner au sein des clubs, quel que soit le niveau de pratique des sportifs<sup>2</sup>. Pour cela, il nomme F. SASTRE à la direction de la FFF.

---

### **Fernand SASTRE : Un représentant de l'État à la tête de la Fédération.**

---

Né en Algérie en 1923 de parents possédant une petite exploitation agricole, il termine son cursus scolaire par l'obtention d'un brevet supérieur (l'équivalent du baccalauréat). Côté football, il allait le dimanche, avec son père et son oncle, voir jouer les Pieds noirs tels Larbi BEN BAREK et Marcel SALVA. Il avoue lui-même avoir été joueur modeste : « *J'ai vite compris qu'il était inutile d'insister, ensuite les circonstances s'en sont mêlées, on est venu me chercher et je suis devenu dirigeant.* » Actif au club de l'AS

---

<sup>1</sup> L'espace des sports n'échappe pas à l'ingérence de l'État qui s'est donné entre autres pour mission de résoudre les antagonismes sociaux. Ce rôle de protecteur, de conciliateur, de régulateur de l'économie sociale acquis dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, s'affirme avec les accords de Matignon en 1936 en redonnant une place centrale aux conventions collectives comme mode privilégié de rapports sociaux entre salariés et patrons, et se généralise à l'ensemble de la société salariale à partir de 1945. Voir R. Castel, *op. cit.*, 1995, pp. 276, 339, 340, 374 à 382.

<sup>2</sup> Le nombre de cadres techniques de l'État mis à la disposition des fédérations a été multiplié par onze entre 1960 et 1970, passant de 54 à 601, et multiplié par deux sur la décennie suivante. Voir G. Loirand, *op. cit.*, 1996, p. 209.

Kouba de 1946 à 1955, il devient membre du comité directeur de la Ligue d'Alger, où il siègera en 1955 à 1962. À son arrivée en France, ce dirigeant exemplaire prend place au sien de la commission centrale du Championnat de France amateur et de la Coupe de France dont il sera le secrétaire pendant six ans. En 1969, il accède au poste de secrétaire général de la FFF et, sur nomination du secrétaire d'État au sport, prend en main sa direction en 1973 en tant qu'« informateur-arbitre ».

Son ascension au sein de l'instance fédérale est à l'image de sa trajectoire professionnelle dans le service public. Il entre dans l'administration en novembre 1946 comme élève inspecteur des impôts, puis comme inspecteur en 1948 et enfin inspecteur principal en 1959. Muté à Auxerre en 1962, c'est à Paris qu'il occupe un poste au service de vérification des comptabilités jusqu'en 1968. Il est ensuite affecté comme directeur divisionnaire au service interministériel lié au ministère des Affaires sociales avant de diriger l'un des services fiscaux parisiens de 1969 à 1972. En tant que directeur départemental des impôts et chef des services fiscaux de 1973 à 1984, poste qu'il n'occupera jamais, il est alors détaché auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports pour s'occuper à plein temps de la FFF. Il prendra la fonction de conservateur des hypothèques à son retrait de l'instance fédérale. Il gardera une influence considérable sur le football français tout au long des années 1980 et 1990 lorsqu'il aura la charge d'organiser le Championnat d'Europe des nations et la Coupe du monde en France, respectivement en 1984 et 1998, et que l'équipe nationale remportera<sup>1</sup>.

---

Alors que dans les autres domaines d'activité, l'État a été l'initiateur du droit du travail dont il garantit l'application, le secrétaire d'État aux Sports, tout en arbitrant le différend UNFP/GFP sur le mode juridique, se refuse à reconnaître l'alignement de l'espace du football sur le droit commun et à voir dans le métier de footballeur une profession salariée comme les autres : « *Le syndicalisme, dit-il, fait son entrée dans le*

---

<sup>1</sup> Données biographiques sont tirées du Who's who in France, dictionnaire biographique 1987-88, Paris, J. Lafitte (19<sup>ème</sup> Éd.), 1987 et des articles de Philippe Brunel, *Inévitable Fernand Sastre*, in *L'Équipe magazine*, n°773, 25 janvier 1997, pp. 40, 41 et 42 ; Alexandre Duyck, « La mort de Fernand Sastre », in *Le Journal du Dimanche*, 14 juin 1998 ; Didier Braun, « Le président de la modernité », in *L'Équipe*, 14 juin 1998, p. 4. L'hommage des joueurs rendus à F. SASTRE, suite à son décès pendant la Coupe du monde 1998, insiste unanimement sur le paternalisme du personnage : « *Il me considérait un peu comme son fils* », « *Nous le considérons comme un père* », « *Pour moi, ce n'était pas seulement un président. Il existait entre nous une amitié affectueuse* ». Reprenant les mêmes termes, le discours de l'actuel président de la FFF tranche avec celui de son homologue de la Ligue nationale. Alors que C. SIMONET dit de son prédécesseur qu'il « *était en quelque sorte un père spirituel pour moi. Nous entretenions des rapports de grand frère à petit frère. Et je lui vouerai toujours une infinie reconnaissance.* », N. LE GRAËT appuie plutôt son commentaire sur les compétences administratives du défunt : « *Un homme ferme mais qui savait écouter. Il a toujours été présent dans les grandes réformes. Il avait une puissance de travail phénoménale et une bonne intelligence.* »

sport. *J'espère que ce sera une entrée et une sortie, car je le vois très mal s'instaurant dans le sport.* »<sup>1</sup> Le point de vue de l'État fait le jeu des dirigeants de la Fédération et celui du syndicat dans la mesure où il légalise par la force du droit la spécificité de l'activité footballistique professionnalisée qu'ils ont définie. Ce discours dominant à d'autant plus de poids auprès de l'opinion publique qu'il est relayé par le directeur du grand quotidien *L'Équipe* en ces termes: « *Le sport même professionnel ne peut en tout se réclamer de la législation du travail, en raison de la spécificité des employeurs qui sont des bénévoles et du public sportif que l'on ne peut assimiler à un client "normal".* »<sup>2</sup>. À l'inverse, comme le préconise le courant minoritaire de la presse sportive du *Miroir du Football*, les joueurs ne sont pas censés « adhérer à une centrale syndicale où ils auraient côtoyé des travailleurs d'autres horizons, pris conscience du caractère commun des problèmes qui se posent à l'ensemble des salariés et bénéficié de leur solidarité en cas de conflit »<sup>3</sup>, comme c'est le cas en Allemagne, en Écosse et en Angleterre par exemple<sup>4</sup>.

Ainsi, sous l'égide de l'État, les négociations aboutissent à la signature de la Charte du football professionnel en juin 1973. Ce nouveau texte régissant les « métiers du football », assimilé à une convention collective nationale à usage purement interne, renforce les prérogatives de la direction fédérale sur le football professionnel, majoritairement représentée au sein des nombreuses commissions instaurées (juridique, mutations, « paritaire » qui n'en a que le nom). De plus, la Charte inscrit l'UNFP dans des liens de dépendance économique. Elle prévoit, en effet, un match de gala qui se substitue à celui qu'organisait le syndicat entre le vainqueur du champion et de la Coupe de France<sup>5</sup>. La FFF met ainsi la sélection nationale à sa disposition. En tant qu'organisateur de la rencontre, le syndicat « bénéficie de la remise partielle ou totale de l'impôt sur les spectacles (art. 5) ». Au cas où les 50 % des recettes perçues par le syndicat sont insuffisantes, « l'indemnité minimum assurée à l'UNFP ou le solde à verser est pris en charge

---

<sup>1</sup> Cité par J.-F. Bourg, *op. cit.*, 1984, p. 86.

<sup>2</sup> *L'Équipe*, 4 décembre 1972.

<sup>3</sup> Daniel Watrin, *Les mystères du football français*, Paris, Albatros, 1980, p. 42, cité par J.-M. Faure, C. Suaud & H. Slimani, *op. cit.*, 1999, p. 89.

<sup>4</sup> L'Union des footballeurs professionnels anglais adhèrent à la Trade union congress, la confédération des syndicats britanniques.

<sup>5</sup> Bulletin d'adhésion à l'UNFP, saison 1993-94, « Historique de l'UNFP ».

également par la FFF et le GFP »<sup>1</sup>. Deux ans plus tard, avec l'agrément de la Fédération et du Groupement, l'Union syndicale crée la coopérative « Promo-Foot » qui, dans un premier temps, gère les retombées publicitaires de la vente d'image des joueurs<sup>2</sup>. Transformée en SARL « Football France promotion », la FFF lui accorde en 1977 l'exclusivité de l'exploitation commerciale de la Coupe du monde 1978 en Argentine : « *Nous préférons, déclare P. PIAT, que les intérêts des footballeurs soient défendus par des footballeurs plutôt que par des marchands du temple qui ne pensent qu'à s'en mettre plein la poche. Nous avons donc créé une société commerciale, "Promo-Foot", et toutes les opérations publicitaires autour de l'équipe de France passent par nous. 25 % des bénéfices seront répartis entre tous les adhérents du syndicat, 37,5 % iront aux vingt-deux sélectionnés pour l'Argentine, les 37,5 % restant sont pour la Fédération et le Groupement.* »<sup>3</sup>

Les accords économiques avec les instances fédérales se renforcent à la fin des années 1980 notamment à travers l'intéressement de l'UNFP aux opérations publicitaires de la Ligue nationale de football liées à la vente d'images des retransmissions télévisées des matches. Entre temps, Philippe PIAT est devenu vice-président de la FFF en janvier 1985. Trois ans auparavant, il a été rejoint par René CHARRIER, ancien joueur de « D1 » au CS Sedan-Ardenne et à l'Olympique de Marseille, et Jean-Jacques AMORFINI, médiocre joueur de deuxième division du Red Star et du Paris FC en activité jusqu'en 1985. L'impact du syndicat auprès des joueurs s'en ressent nettement<sup>4</sup>. R. CHARRIER le reconnaît lui-même : « *Nous avons connu une chute des adhésions ces dernières années. Environ 70 % des joueurs de "D2" et 40 % des joueurs de "D1" sont*

---

<sup>1</sup> Charte du football professionnel 1985-86, Titre III – Annexe n° 3 – Organisation de la rencontre fixée à l'article 40 du statut du joueur professionnel (Titre III – Chapitre IV) pp. 80, 81, 99 et 100.

<sup>2</sup> Au premier semestre 1971 paraît le premier album de figurines « Panini » pour enfants pour la présentation de la saison 1970-71, préfacé par J. GEORGES alors président de la FFF. Véritables outils de communication fédérale et de commercialisation du football, les quatre éditions suivantes seront présentées par J. SADOUL, F. SASTRE, Stefan KOVACS, sélectionneur et entraîneur de l'équipe de France, puis par P. PIAT.

<sup>3</sup> F. Baledent, *art. cit.*, in *France Foot2*, n° 7, 12 mai 1978, p. 17.

<sup>4</sup> R. CHARRIER a connu une dizaine de sélections en équipe de France « Espoirs » et sera appelé en équipe de France « A » en mars et avril 1975 pour disputer deux matches amicaux. À la différence de leurs prédécesseurs, aucun des anciens joueurs qui travaillent pour le compte de l'UNFP depuis le début des années 1980 n'a été consacré avec son club au niveau national.

*affiliés. Ils ne s'intéressent plus au syndicalisme, car il n'y a plus de grands combats à mener. Très souvent même, les joueurs ont l'impression que l'UNFP ne sert à rien. »*<sup>1</sup> En réalité, depuis 1988, l'UNFP oriente ses activités syndicales autant dans les intérêts de ses adhérents que dans les siens<sup>2</sup>. Elle crée tout d'abord un cabinet d'assurance destiné à l'ensemble des sportifs de haut niveau français, dont 70 % du capital est détenu par « Promo-Football », et deux ans après une société de conseil en gestion du patrimoine. Alors que le chômage est l'une des principales préoccupations évoquées par les joueurs, ce n'est qu'en 1992 que le syndicat met sur pied une association spécialisée dans leur formation et leur reconversion. L'un d'eux dénonce les priorités des responsables syndicaux : « *Je considère que l'action de l'UNFP a manqué de clarté durant les dernières années sur les points suivants : 1/ Rôle des permanents de l'UNFP auprès de certains joueurs comme agent – 2/ Création du cabinet d'assurances. Est-ce vraiment le rôle d'un syndicat... ? – 3/ Propositions de placement (immobilier notamment...) – 4/ Utilisation de l'image individuelle des joueurs à travers l'album Panini. »*<sup>3</sup>

La politique consensuelle adoptée par l'UNFP, qui est en quelque sorte « subventionnée » par les instances contre lesquelles elle est censée représenter un contre pouvoir, se traduit en effet par la désaffection syndicale des footballeurs dès le milieu des années 1980. Même si P. PIAT annonce en 1978 un taux de syndicalisation de 95 %, il sait pertinemment que la crise traversée par son syndicat la décennie suivante est de bien plus grande ampleur. Le sondage réalisé cinq ans plus tard par le magazine de football *Onze* sur commande de l'UNFP auprès des 474 joueurs professionnels montre déjà l'érosion du syndicalisme, qui ne concerne que 62,2 % de la population totale<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé par Jacques Terrien, in *France Football*, 24 novembre 1998.

<sup>2</sup> Ayant cessé d'adhérer au syndicat en 1995, cet international espoir, fils de commerçant et détenteur d'un baccalauréat, qui a signé son premier contrat professionnel en première division à la fin des années 1980, reprend le mot d'ordre de mai 1968 sur « *la nécessité que le football reste avant tout aux footballeurs. Notre poids, dit-il, dans les décisions est insuffisant. Le rôle de l'UNFP devrait être plus efficace par une meilleure écoute et une meilleure opposition aux instances. Il me semble que l'UNFP n'est pas le syndicat des joueurs mais plutôt des dirigeants. »*

<sup>3</sup> Commentaire à la question de l'adhésion à l'UNFP de cet international de première division, adhérent du syndicat, fils de cadre supérieur et possédant une maîtrise de sciences économique.

<sup>4</sup> L'enquête UNFP-*Onze*, parue en février 1984 dans le numéro 98 du magazine, a été réalisée par Francis Huertas. En outre, le taux de syndicalisation des footballeurs est malgré tout trois fois et demi supérieur à celui observé au niveau national. En 1980, 17,5 % de la population ac-

Ce taux est alors inférieur de six points à celui de la fin des années 1960. Enfin, l'enquête menée auprès des footballeurs en activité, confirme le processus en marche<sup>1</sup>. La proportion de joueurs résiliant leur adhésion à l'UNFP pendant leur carrière est particulièrement marquée pour ceux qui ont évolué dans les années 1970 et 1980 (38,3 % pour 29,8 % les deux décennies précédentes). Alors qu'au cours des années 1990, le taux d'adhésion est supérieur à la moyenne (66,2 %), celui des non-adhésions a été respectivement multiplié par deux et par quatre comparativement aux années 1950-1960 et 1970-1980. L'analyse détaillée du rapport des joueurs en activité à l'UNFP montre que la désaffection syndicale touche particulièrement ceux qui entrent dans la profession (Cf. les Tableaux D2 et D3 page suivante). Ce sont, en effet, les anciennes générations de footballeurs qui sont les plus syndiquées. À l'inverse, malgré les tentatives de sensibilisation à la syndicalisation des jeunes en formation, la mise à distance du syndicat à l'entrée dans le métier se confirme en milieu de carrière, particulièrement pour les joueurs de première division qui sont deux fois plus nombreux que ceux de deuxième division à résilier leur adhésion (63,6 % pour 36,4 %). Enfin, le regain d'intérêt pour le syndicalisme se manifeste au moment de la sortie du professionnalisme, dernière étape difficile qu'il convient de négocier et de préparer au mieux afin d'éviter l'échec lors de la reconversion.

---

tive française est membre d'un syndicat alors qu'elle était de 22,3 % en 1970. Cette proportion chute à 9,8 % en 1990. Voir J. Visser, in OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, 1994, p. 201.

<sup>1</sup> Voir le Tableau D1 page suivante. La comparaison du rapport des joueurs à leur syndicat sur trois générations est possible dans la mesure où le questionnaire de l'Enquête Anciens reprend une partie des items de celui envoyé en 1996, avec la collaboration de l'UNFP, aux 800 footballeurs professionnels en activité (indiquée « Enquête Pros » pour toutes les références ultérieures dans le texte, n = 261, soit 32,6 % de retours). Il a été ainsi possible de fusionner quatre-vingt-quatorze variables, pour une population totale de 513 joueurs.

**Tableau D1 – Les joueurs et leur rapport au syndicat.**

| <b>Début de la carrière</b> | <b>Adhésion</b> | <b>Adhésion résiliée</b> | <b>Non-adhésion</b> | <b>Total</b> | <b>Effectifs</b> |
|-----------------------------|-----------------|--------------------------|---------------------|--------------|------------------|
| Fin 1980-Années 1990        | 66,2            | 31,9                     | 59,5                | 58,2         | 253              |
| Années 1970-début 1980      | 13,0            | 38,3                     | 14,3                | 18,6         | 81               |
| Années 1950-1960            | 20,7            | 29,8                     | 26,2                | 23,2         | 101              |
| <b>Total</b>                | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b>             | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b> | <b>435</b>       |

Sources : Fusion Enquête Anciens et Enquête Pros.

Lecture : Sur cent adhérents à l'UNFP, soixante-six (66,2) font partie des joueurs de la fin des années 1980 et du début des années 1990.

**Tableau D2 – Le rapport au syndicat suivant l'âge des joueurs.**

| <b>Génération</b> | <b>Adhésion</b> | <b>Adhésion résiliée</b> | <b>Non-adhésion</b> | <b>Total</b> |
|-------------------|-----------------|--------------------------|---------------------|--------------|
| 19 à 24 ans       | 67,2            | 11,9                     | 20,9                | 100,0        |
| 25 à 26 ans       | 78,4            | 9,8                      | 11,8                | 100,0        |
| 27 à 29 ans       | 83,0            | 15,1                     | 1,9                 | 100,0        |
| 30 à 36 ans       | 91,9            | 2,7                      | 5,4                 | 100,0        |
| <b>Total</b>      | <b>80,4</b>     | <b>9,4</b>               | <b>10,2</b>         | <b>100,0</b> |
| <i>Effectifs</i>  | <i>197</i>      | <i>23</i>                | <i>25</i>           | <i>245</i>   |

Source : Enquête Pros.

Lecture : Sur cent joueurs âgés de 19 à 24 ans, soixante-sept (67,2) adhèrent à l'UNFP.

**Tableau D3 – L'avancée dans la carrière et le rapport au syndicat.**

| <b>Avancée dans la carrière</b> | <b>Adhésion</b> | <b>Adhésion résiliée</b> | <b>Non-adhésion</b> | <b>Total</b> | <b>Effectifs</b> |
|---------------------------------|-----------------|--------------------------|---------------------|--------------|------------------|
| 19 à 24 ans                     | 22,8            | 34,8                     | 56,0                | 27,3         | 67               |
| 25 à 26 ans                     | 20,3            | 21,7                     | 24,0                | 20,8         | 51               |
| 27 à 29 ans                     | 22,3            | 34,8                     | 4,0                 | 21,6         | 53               |
| 30 à 36 ans                     | 34,5            | 8,7                      | 16,0                | 30,2         | 74               |
| <b>Total</b>                    | <b>100,0</b>    | <b>100,0</b>             | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b> | <b>245</b>       |

Source : Enquête Pros.

Lecture : Sur cent joueurs qui n'adhèrent pas à l'UNFP, cinquante-six (56,0) sont âgés de 19 à 24 ans.

Après la signature en 1973 de la Charte du football qui redéfinit des profils stricts de carrière des joueurs (obligation d'intégrer une filière de formation pour les jeunes et leurs clubs, durée du premier contrat de trois à cinq ans, les suivants étant d'une saison, réforme de la grille des salaires, aide à la reconversion, etc.), la « fédéralisation » du syndicalisme se traduit par une période où l'ordre fédéral n'est pas plus menacé par les joueurs que par leurs représentants. L'emprise ainsi renforcée de la FFF et le vote des lois sur le sport au cours des années 1970, 1980 et 1990 confinent le football professionnel dans la mission de « service public » allouée aux dirigeants fédéraux par l'État. Même si Adolphe TOUFFAIT<sup>1</sup> à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du professionnalisme en attribue le mérite aux instances fédérales : « *Le mérite de la réforme de 1932 a été de ne pas séparer le sport de haut niveau du sport de masse et de mettre en place des institutions qui, dans leur évolution, ont réussi quelquefois avec difficultés mais toujours finalement dans le sens de l'intérêt supérieur du football, à trouver des solutions réglant les problèmes soulevés par la gestion des deux footbolls. (...). Les promoteurs du football de 1932, qui étaient tous d'un total désintéressement matériel, ont finalement créé une œuvre associative, rejetant la commercialisation et préservée de l'étatisation, que des autorités de ce pays ont consacrée en reconnaissant légalement, judiciairement et administrativement qu'elle avait un caractère de mission de service public, devant bénéficier de prérogatives de puissance publique. Leurs successeurs, (...), ont continué à œuvrer dans le même sens pour le bien de notre jeunesse.* »<sup>2</sup> C'est justement parce que le football est, comme dit R. Castel, une « propriété sociale » dans la mesure où « les services publics représentent un type de biens qui ne sont pas appropriables individuellement, ni commercialisables, mais servent le bien commun »<sup>3</sup>, que certains présidents de clubs, pour garder leur rang dans la hiérarchie footballistique nationale et à l'échelle européenne vont en quelque sorte prendre le relais des footballeurs et être amenés à transgresser l'ordre fédéral qu'ils ont contribué à créer.

---

<sup>1</sup> A. TOUFFAIT, ex-joueur professionnel du Stade Rennais, avait porté le pseudonyme de DELOURME pour pouvoir jouer sous ce statut. Il est ancien vice-président de la FFF, ancien Procureur général auprès de la Cour de Cassation et, en 1982, Juge représentant la France aux Cours de Justice des communautés européennes à Luxembourg.

<sup>2</sup> Ligue nationale du football, *op. cit.*, 1982, p. 11.

<sup>3</sup> R. Castel, *op. cit.*, 1995, p. 380.

## La « fraude forcée »<sup>1</sup> du président Roger Rocher

Lorsque qu'en novembre 1982, le club de l'AS Saint-Étienne (ASSE) est mis sous contrôle judiciaire et son président R. ROCHER, inculpé d'abus de confiance, d'abus de bien sociaux, de présentation de faux bilans, de faux en écritures privées et de commerce, de recel et de fausses déclarations dans la constitution d'une SARL, l'empêchant d'exercer son mandat, le palmarès du club stéphanois est le plus élogieux de France. Sur les dix-neuf titres nationaux remportés par l'équipe professionnelle de l'ASSE depuis sa création, dix-sept l'ont été sous l'ère de R. ROCHER<sup>2</sup>. Le coup d'arrêt donné à la réalisation d'un palmarès prestigieux est certes à mettre en rapport avec la découverte soudaine des pratiques occultes et illégales du président stéphanois, mais ne saurait s'y réduire. D'une part, R. ROCHER n'est en effet pas le seul à connaître des démêlés avec la justice et les instances fédérales, d'autre part, si les condamnations portent régulièrement sur le même type d'infraction, elles concernent en revanche systématiquement les présidents les plus éloignés de la définition fédérale de ce que doit être un club de football. Tout se passe comme si les importants investissements financiers nécessaires à des performances européennes impliquaient le contournement des règles fédérales.

Ainsi, la lutte que mènent les instances par et pour le contrôle de l'économie du football s'exerce à travers les garanties de service public offertes par les Collectivités territoriales à l'échelle régionale. Au-delà des contraintes financières qu'imposent les statuts juridiques des clubs professionnels<sup>3</sup>, c'est bien la surveillance fédérale à distance de leur administration (au deux sens du terme) par les élus locaux qui importe aux diri-

---

<sup>1</sup> L'expression est empruntée à Sandrine Garcia dans un article où elle montre que certaines catégories d'individus pour s'intégrer socialement par le travail sont contraintes d'enfreindre les règles de l'économie qu'édicte l'État à la faveur de ceux qui sont déjà intégrés. Voir S. Garcia, « La fraude forcée », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, juin 1997, pp. 81 à 91.

<sup>2</sup> De 1961 à 1982, le club stéphanois gagne dix fois le championnat de France en « D1 » et une fois en « D2 », six fois la Coupe de France. Il a, de plus, disputé soixante-neuf matches en coupe d'Europe.

<sup>3</sup> Les lois successives en matière de football professionnel interdisent la distribution des bénéfices produits par le spectacle footballistique vers des investisseurs « étrangers » au monde du football.

geants de la FFF. Ils ont plus ou moins l'assurance que l'argent public investi ne devienne pas la source de profits privés. Or, si les subventions municipales, deux fois plus importantes que celles des conseils généraux et régionaux versées aux clubs de première division, sont restées proportionnellement stables du début des années 1970 jusqu'à aujourd'hui, aux alentours de 20 %, elles n'ont cessé d'augmenter en valeur absolue. De l'ordre de 7 MF [38,4 MF] pour la saison 1970-71, elles passent à 38 MF [81,5 MF] pour 1980-81, à 240 MF pour 1990-91. Elles représentent un apport presque équivalent à celui des sponsors ou de la télévision<sup>1</sup>, soit près de 330 MF pour 1995-96<sup>2</sup>, sans compter le coût des infrastructures sportives et leur entretien. Les contreparties de cette « municipalisation » typiquement française des budgets des clubs professionnels sont pourtant loin de satisfaire les principes fédéraux de base qui par cette configuration doivent favoriser l'équité sportive. À l'inverse, les larges disparités des investissements financiers observées de ville à ville viennent à dépendre de stratégies politiques qui, quel que soit le parti, visent à réaliser des économies sur les campagnes publicitaires et de communication. Ces stratégies servent aussi le développement de l'industrie locale pour les petits entrepreneurs qui s'impliquent dans le club phare par « passion » et peuvent ainsi profiter de son rayonnement régional voire national. Au nom de l'intérêt général, l'autonomie financière et sportive des clubs professionnels est quasiment irréalisable *a fortiori* pour certains de leurs dirigeants qui souhaiteraient faire appel à une autre catégorie d'investisseurs dont l'unique but serait de faire de l'argent au détriment des valeurs du sport défendues par les dirigeants fédéraux.

La municipalisation d'une partie du financement du football professionnel, officiellement inaugurée en 1978 par le Lille Olympique Sporting Club, permet cette prise en main des clubs professionnels par quelques représentants municipaux qui en principe, au sein du Conseil d'administration du club, veillent essentiellement à l'utilisation « raisonnable » de l'argent du contribuable<sup>3</sup>. S'inscrivant en continuité de la loi

---

<sup>1</sup> J.-F. Bourg, *op. cit.*, 1994, p. 41.

<sup>2</sup> Interview : « Le Graët face aux joueurs... », in Le Footballeur magazine, Union nationale des footballeurs professionnels, n° 1, mars-avril 1996, p. 11.

<sup>3</sup> Il est à noter ici l'importance croissante des Offices municipaux des sports, structures associatives animées par des bénévoles, quant à leur pouvoir discrétionnaire dans la répartition des subventions aux associations sportives.

MAZEAU du 29 octobre 1975, le décret n° 78-45 du 6 janvier 1978 définit les statuts types des Sociétés d'économie mixte sportive (SEMS ou SEM) et, par définition, délimite dans des proportions précises les différentes prises de participation au capital des clubs : une fraction du capital qui ne peut être inférieure à 20 % doit appartenir aux Collectivités locales ou groupements de ces Collectivités, au moins 35 % pour la ou les association(s) sportive(s) affiliées, au moins 10 % pour une souscription publique et au plus 3 % aux actionnaires. Cette participation n'émane pas seulement d'un souci de rationalisation budgétaire. Elle a pour fonction de contrôler et de restreindre toute augmentation de capital, d'éviter la concurrence économique entre les clubs et de s'opposer ainsi à toute commercialisation excessive du football professionnel. Le décret de janvier 1978 rappelle aussi aux clubs, par la force du droit, que l'État demeure opposé à toute « privatisation » des formes d'organisation et d'administration du football, quelles qu'en soient les modalités. Ce cadre légal imposé aux clubs professionnels rencontre d'autant plus l'intérêt des dirigeants bénévoles que leurs propres dispositions les amènent à concevoir leur fonction comme une activité gratuite relevant du dévouement au service public. Se positionnant résolument du côté des valeurs morales, les responsables des clubs qui optent pour la formation des jeunes joueurs entendent promouvoir un football attaché à un projet éducatif d'intérêt général, serait-ce au détriment de la compétition. En cela, les investissements publics ont également pour mission prioritaire la « production d'une élite sportive qui doit jouer un rôle social, culturel et national de première importance », selon les termes de la loi MAZEAUD, en évitant tout risque de dérive libérale du football professionnel. Autrement dit, tout se passe comme si d'un côté l'apport d'argent en provenance du secteur public était légal et utile, et de l'autre comme si l'argent issu d'activités marchandes, pour ne pas dire mercantiles, illégitime du point de vue fédéral, était porteur de toutes les perversions.

C'est sur la base de la délégation de pouvoir de l'État à la FFF, unique en Europe, qu'est fondée la logique du fonctionnement juridique et économique du football français. Ainsi il est juste, d'un point de vue moral, qu'une quote-part des subventions distribuées par l'État à la Fédération revienne à des compétitions disputées par des joueurs professionnels, tout comme le sont les subventions directement versées par les Collectivités territoriales aux clubs. Il revient à Pierre MAUROY, maire de Lille, d'en

avoir défendu le principe en créant, en 1978, la première SEM afin de permettre aux villes abritant des équipes professionnelles de porter secours à leur club dès lors qu'il se trouve en situation sportive et financière difficile : « *Le financement des Municipalités ne peut être un simple don, en particulier à des équipes professionnelles souvent déficitaires. La subvention doit au contraire être un élément incitatif et moralisateur (...), mettre fin au comportement qui, de surenchères en abus, préside aux mutations des joueurs entre les clubs (...), participer à des actions de formation. Ainsi se trouvent définis les premiers éléments d'une volonté de rationalisation des finances sportives, qui permettent un juste équilibre entre le sport professionnel et l'amateurisme pour lequel la municipalité consent des subventions. Rechercher un équilibre entre sport professionnel et sport amateur en respectant le phénomène social lié au premier, et en développant le "sport pour tous" que propose le second, telle est la politique qu'ambitionne la municipalité. Si les efforts extraordinaires des Collectivités locales en matière d'équipements sportifs permettent une plus grande démocratisation des différents sports, il appartient au premier chef à l'État d'assumer sa totale responsabilité.* »<sup>1</sup>

L'autonomie de financement des clubs français est d'autant plus improbable qu'à chaque fin de saison, s'ils sont déficitaires, ils sont amenés à faire appel aux deniers publics. Le déficit budgétaire du Stade Rennais, par exemple, est non seulement chronique mais ne cesse de s'amplifier de saison en saison<sup>2</sup>. Régulièrement, il est

---

<sup>1</sup> J.-F. Nys, *op. cit.*, 1984, préfacé par P. MAUROY. Fils d'instituteur – lui-même professeur dans l'enseignement technique au début des années cinquante – P. MAUROY est omniprésent, à partir de la fin des années soixante, dans la vie politique et sociale du Nord-Pas-de-Calais. Conseiller municipale de Lille en 1971, il devient Maire de la ville et député du Nord en 1973, date à laquelle il termine son mandat de vice-président du Conseil général du département. Vice-président de la Communauté urbaine de Lille de 1971 à 1983, il cumule ce poste avec celui de Président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais entre 1974 et 1980. On retrouve cette idée d'« économie sociale » dans le discours que P. MAUROY fait en octobre 1981, alors qu'il est Premier Ministre, lors d'une réunion au sujet des Banques Populaires. Voir, P. Moulévrier, *op. cit.*, 1999, pp. 46 et 47.

<sup>2</sup> Juste avant de devenir un club professionnel en 1932, le président du SRUC, Maître BAUDET, avait estimé qu'avec un effectif de douze joueurs sous contrat, plus l'entraîneur, les frais administratifs et de déplacements, les dépenses s'élèveraient à 600 000 francs [2,02 MF] par saison, pour des recettes n'excédant pas 250 000 francs [841 500 frs]. En concluant logiquement qu'il ne pouvait, « après avoir longuement examiné la question avec le comité, assumer la lourde responsabilité de faire fonctionner une équipe professionnelle », M<sup>c</sup> BAUDET démissionne de la présidence du Stade Rennais. Voir C. Loire, *op. cit.*, 1994, p. 160. En 1936-37, le déficit est déjà de 150 000 francs [555 450 frs] alors que le club perçoit une subvention annuelle de 30 000

« réapprovisionné » soit par des subventions municipales distribuées à titre de moins en moins « exceptionnel » — les maires se portent d'ailleurs régulièrement caution auprès des banques pour des prêts —, soit par des souscriptions faisant appel aux dons publics trop aléatoires pour pérenniser seuls les ressources du club. De plus, l'aide attribuée par les élus locaux est tantôt destinée à la rénovation du stade (1,5 MF [3,64 MF] en 1939), tantôt à l'achat et à la conservation des joueurs (20 MF [2,06 MF] en avril 1957). Enfin, elle dépend largement des jugements qu'ils portent sur les résultats sportifs de l'effectif professionnel. Elle est ainsi maintenue malgré la descente de l'équipe fanion en deuxième division en fin de saison 1956-57. Quatre ans plus tard, alors que le club est de nouveau en première division, un conseiller municipal demande la réduction de la subvention, pourtant devenue vitale d'après son président, en ces termes : « *Une équipe professionnelle qui se paie le luxe de se faire éliminer de la Coupe de France par Montargis et qui vient de s'offrir de nouveaux locaux est mal placée pour exiger une aide quelconque.* »<sup>1</sup>

À l'image de la situation financière du Stade Rennais qui ne cesse de se dégrader au fil des saisons, pratiquement tous les clubs français sont déficitaires. Leur passif atteint 40 MF [117,6 MF] en 1977, 54 MF [91,3 MF] en 1982 et 95 MF en 1984 [136,4 MF], niveau auquel il est ramené en 1993-94 après avoir avoisiné les 451,6 MF [526,1 MF] en 1990-91<sup>2</sup>. La réaction « conservatrice » des dirigeants de la FFF et du gouvernement les conduit, non pas à offrir aux clubs des moyens supplémentaires de financement, mais à adopter une politique d'austérité essentiellement axée sur le blocage des salaires des joueurs. Dans le même temps, les instances fédérales renforcent le lien de dépendance économique qu'elles ont instauré vis-à-vis des clubs les moins riches et les moins performants en leur distribuant des aides. Auprès des clubs de l'élite la démarche

---

francs [111 090 frs].

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1994, p. 299.

<sup>2</sup> Cf. *L'Équipe*, 5 décembre 1997. En 1968, le déficit du SRUC est de 380 000 francs [2,4 MF], la saison suivante de 2,7 MF [15,6 MF] et amène ses dirigeants en 1972 à changer le nom du club en Stade Rennais FC pour éviter le dépôt de bilan. Malgré cela, en 1975, au découvert bancaire de 1,5 MF [5,3 MF], viennent s'ajouter des agios (20 000 francs [70 520 frs] par mois), des factures impayées (500 000 francs [1,76 MF]), 30 000 francs [105 780 frs] d'arriérés d'impôts, les impôts sur les sociétés et l'URSAF. Sans compter que la Banque populaire de l'Ouest annule 250 000 francs [881 500 frs] de créance pour ne pas aggraver la situation.

fédérale consiste à leur accorder des prêts à intérêts. Ainsi, en décembre 1975, le Stade Rennais FC reçoit du Groupement une somme de 220 000 francs [775 720 frs] avec un taux de remboursement dérisoire de 2 %<sup>1</sup>. Par ailleurs, toujours dans l'intérêt général des clubs en difficulté, la Fédération française fait fructifier de l'argent versé par les clubs bénéficiaires, dont les profits ne peuvent être redistribués aux investisseurs locaux, sur un compte externe à sa comptabilité facilitant sa conversion en bons anonymes<sup>2</sup>. Les pratiques de prêts à intérêts et de capitalisation, que ne peuvent généraliser à l'ensemble des clubs les dirigeants fédéraux sous peine de sanctions pénales, s'organisent sur le mode du « faites ce que je dis mais pas ce que je fais » lancé comme un mot d'ordre informel aux présidents de clubs. Ainsi, par le pouvoir qui lui est conféré et dans son propre intérêt, la FFF transforme ce qu'elle nomme « caisse de solidarité » constituée pour l'ensemble des clubs en « caisse noire » à l'échelle locale à partir du moment où des flux d'argent sortent du « circuit fermé » fédéral. La dénonciation publique en 1982 des agissements frauduleux de R. ROCHER à l'AS Saint-Étienne aide à comprendre dans quelle mesure, avant comme après lui au sein des clubs français les plus performants<sup>3</sup>, le type de pratiques des présidents des grands clubs ne tient pas à leur « mégalomanie » mais à la structuration « fédéralisée » du professionnalisme qui entend le préserver des effets du marché.

Dès 1971, la situation d'irrégularité du président stéphanois est révélée lorsqu'à la suite d'un conflit avec ses joueurs il ne peut mettre à exécution la menace de publier à la Bourse du travail le montant, pour le moins élevé, des salaires qu'il leur verse pour les garder dans son effectif. Une partie de la masse salariale des grands clubs est ainsi, selon les déclarations d'un autre président de club, celui du Paris SG<sup>4</sup>, financée par des

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1994, p. 374.

<sup>2</sup> André Buffard & André Soulier, *Carton rouge ou Comment l'argent et la mégalomanie rongent le football français*, Paris, Édition° 1, 1994, pp. 137 et 138. A. BUFFARD et A. SOULIER exercent le métier d'avocat. Le premier a été dirigeant à l'AS Saint-Étienne et conseiller juridique de nombreux joueurs professionnels, le second président de la commission nationale de discipline à la Ligue nationale de football nouvellement créée en novembre 1981.

<sup>3</sup> Daniel HECHTER au Paris SG, Marcel LECLERC à l'Olympique de Marseille dès le début des années 1970. À partir du milieu des années 1980, Claude BEZ aux Girondins de Bordeaux et Bernard TAPIE à l'Olympique de Marseille en 1993.

<sup>4</sup> Christophe Bouchet, *Les vrais patrons du football. Dans les secrets des présidents de clubs français*, Paris, Solar, 1988, pp. 61 et 62.

subsidés qui n'apparaissent pas dans la comptabilité des clubs. Pourtant, jusqu'en 1982, R. ROCHER n'est inquiété ni par la direction fédérale ni par la justice puisque, fort logiquement, ses adversaires potentiels n'ont pas encore intérêt à le dénoncer auprès des juridictions communes. Roger ROCHER qui entretient des rapports amicaux avec J. SADOUL et F. SASTRE, matérialisés par la médaille d'or que lui décerne la FFF en 1972, participe largement au « sauvetage du football français » en versant en 1977 3,3 MF [9,7 MF] dans la « caisse de solidarité », contrairement à Marcel LECLERC à Marseille et Daniel HECHTER à Paris<sup>1</sup>. Le patron de presse qui préside le club marseillais entre en conflit avec le Groupement au début des années 1970 et menace de se soustraire du championnat de France parce que sa demande d'aligner trois joueurs étrangers par équipe n'a pas été exaucée. Son projet était de constituer une attaque composée du yougoslave Josip SKOBLAR, du suédois Roger MAGNUSSON et de l'africain Salif KEITA, l'avant-centre de l'ASSE transféré à l'intersaison 1972. Contraint de démissionner de son club en juillet de la même année, il est accusé en septembre puis condamné pour détournement de fonds et abus de confiance. Les instances fédérales réservent le même sort au président du club de la capitale.

À la tête d'un des holdings de prêt-à-porter les plus importants d'Europe, D. HECHTER prend la direction du Paris SG en 1973. D'émanation fédérale, l'idée d'un grand club à Paris voit le jour en février 1969 lorsque la FFF, avec le concours de la station radiophonique *Europe 1* et de nombreuses personnalités parisiennes, décide de lancer une souscription dans la capitale et sa banlieue. Ils proposent au club de Saint-Germain-en-Laye qui vient de monter en deuxième division de s'associer à leur projet. Le Paris SG accède à la première division en 1971-72 et termine à la seizième place du championnat. La scission du club en deux entités la saison suivante relègue le Paris SG en troisième division et permet au Paris FC, auquel prend part quelques temps D. HECHTER, d'évoluer en « D1 ». Alors que le Paris FC chute au classement du championnat, celui-ci rejoint le Paris SG qui est remonté en « D2 » dès 1973-74. À la suite d'un différend avec Henri PATRELLE, alors président du club et membre du Conseil fédéral, D. HECHTER lui succède. Il apporte non seulement de nouvelles sources de financement — le principal sponsor du club est la radio *RTL* — mais aussi une vision com-

---

<sup>1</sup> M. LECLERC comme D. HECHTER ne sont pas décorés de la médaille d'or de la Fédération.

merciale du football qu'il explicite ouvertement et positionne du côté des « transgresseurs » de l'ordre fédéral : « *Le football français, déclare-t-il, est un produit mal vendu, donc mal exploité. Le problème est pratiquement le même que pour une lessive. Si avant qu'elle ne soit implantée, des représentants passent et affirment qu'elle est mauvaise, personne ne l'achètera. On répète : c'est mauvais, les joueurs sont trop payés, les arbitres sont nuls... À la sortie, le football français est au plus bas. (...). La réussite passe aussi par l'arrivée de nouveaux dirigeants, la mise en place de nouvelles structures dans les clubs et une politique moins conservatrice des hautes sphères.* »<sup>1</sup> Le président parisien est une première fois sanctionné par la Fédération pour avoir transgressé la réglementation fédérale en matière de transfert. La seconde condamnation est plus lourde puisque, accusé d'être à l'origine de l'impression d'une double billetterie, il est radié à vie en 1977. Après avoir porté un recours en justice, le Conseil d'État cassera ce jugement trois ans plus tard. Contacté par de nombreux dirigeants de club de première division (Marseille, Toulouse, Lens, Laval) et de deuxième division (Lyon, Tours et Strasbourg), il décide de prendre la présidence du club strasbourgeois en 1986, le fait remonter en « D1 » au terme de la saison 1987-88 et obtient par la suite des résultats très inconstants.

Comparées à celles quasi-inexistantes du Paris SG, de l'Olympique de Marseille, du RC Strasbourg ou du Stade Rennais au cours des années 1970, les performances nationales et européennes de l'AS Saint-Étienne montrent qu'il ne suffit pas d'investir de l'argent dans le football pour tenir son rang à long terme. Il est nécessaire d'adopter le discours et les stratégies de dénégation fédérale pour pouvoir agir en toute impunité. La passion, la vocation de former des jeunes et le sentiment d'œuvrer pour le bien social, invoqués par conviction et/ou par intérêt, sont les meilleures parades pour échapper à la vindicte fédérale. R. ROCHER est particulièrement à l'aise dans le double jeu qui légitime la division du travail toujours plus rationnelle et le développement de l'activité commerciale qu'il entreprend pour stabiliser son club. Le bilan qu'il tire, en 1974, de treize années de présidence et qu'il expose dans la plaquette du quarantième anniversaire du club en est l'illustration parfaite. Il livre en dix points, dont les éléments les

---

<sup>1</sup> C. Bouchet, *op. cit.*, 1988, p. 60.

plus importants sont reproduits ici, ses conceptions du football et les perspectives de son club<sup>1</sup>.

#### **I. L'ASSE, 40 ans.**

#### **II. Le plus beau parcours du football professionnel.**

Ce parcours est pour nous le symbole de la volonté d'avancer et d'évoluer à travers les difficultés, avec maîtrise et efficacité, pour réussir.

#### **III. Trois saisons pour revenir au premier plan.**

L'ASSE pouvait encore se permettre de remporter le titre de Champion de la saison 1970-1971 si avant la fin de celle-ci, des événements provoqués par l'extérieur, n'étaient venus perturber l'état d'esprit du Club. De ce fait, à partir de la saison 1971-1972, l'effectif joueurs se trouvait considérablement modifié. Le Club se tournait avec résolution vers les jeunes de son École de formation. (...), la gestion précéderait les résultats sportifs, afin que ceux-ci soient la conséquence de l'autre.

#### **IV. Pourquoi les titres de la saison 1973-1974 sont-ils les plus beaux du palmarès de l'ASSE ?**

Le doublé de la saison 1973-1974 pour les raisons évoquées concrétise la politique, les règles et principes du Club : Un club et une équipe professionnelle, ça se construit avec des hommes, avec du travail, avec patience et obstination, le tout empreint de chaleur humaine.

On n'adhère pas simplement à l'ASSE, on y milite (...), pour bannir l'image du mercenaire.

#### **V. Confiance aux hommes.**

Le club ne réussira qu'à travers ses hommes (...), mise en valeur et accroissement du capital humain du club. Tout homme qui progresse, constitue un facteur décisif d'avancement pour la communauté économique au sein de laquelle il agit.

#### **VI. Le changement de l'ASSE.**

##### a) Buts de l'ASSE :

1. Assurer la pérennité du club.
2. Animer et développer la pratique du football dans la région.
3. Permettre à un maximum de jeunes d'atteindre le niveau de l'élite au sein du club.
4. Produire un spectacle de compétition et obtenir les ressources nécessaires à la vie du club.
5. Faire vivre le club en lui faisant gagner de l'argent.
8. S'insérer dans la politique sociale de loisir et de détente de la société.
9. Participer à l'amélioration et à la diffusion de l'image de marque de Saint-Étienne et de sa région.

##### b) Politiques axées sur :

– une gestion rigoureuse basée sur les budgets prévisionnels et un contrôle des coûts réels (...) éclairée par un ensemble d'informations permettant aux responsables de prendre des décisions, d'en suivre et d'en contrôler l'exécution.

– un plan de formation des jeunes joueurs pour en faire des joueurs d'élite.

<sup>1</sup> Georges Ziegler, Roger Rocher. *La passion « en vert » et contre tout*, Lyon, Horvath, 1995, Préfacé par Michel PLATINI, Avant-propos de Jean-Michel LARQUÉ (ancien capitaine de l'équipe stéphanoise des années 1970) et Jacques VENDROUX (journaliste radiophonique à *France-Inter*), pp. 97 et 98. Cette hagiographie du président stéphanois reprend les différentes étapes de son règne et rend perpétuellement hommage à son dévouement, à son sens de l'honneur, du travail, de la pédagogie, de la famille, de l'amitié, etc. et son aversion pour l'argent. Les principales informations pour développer l'argumentation sont tirées de ce livre.

– la participation avec délégation des responsabilités au niveau : des dirigeants, des Cadres permanents administratifs et techniques, des joueurs.

c) Organisation :

Nous nous sommes engagés avec résolution à diriger l'ASSE comme une entreprise. Nous avons doté le club d'une organisation avec des structures bien adaptées afin de maîtriser les problèmes, de rendre efficace nos actions et d'être rentables.

d) Style de direction :

Décentraliser, déléguer, diriger le club (...) en inculquant de plus en plus la notion de prévision. (...). Direction Participative par objectif, c'est la manière moderne qui nous permet de conduire le club avec efficacité en maîtrisant tous les problèmes pour le rendre rentable.

**VII. Confiance à l'avenir de l'ASSE.**

À l'ASSE nous avons toujours œuvré pour garder notre indépendance. L'ASSE n'appartient à personne, c'est le club de tous. L'expérience d'autres clubs, où les hommes s'en sont servi de tremplin personnel de leurs activités, tous ont échoué. Le club doit veiller à cette indépendance.

Nous avons des inquiétudes sur la façon dont évolue le sport professionnel en général et le football en particulier. Si la Fédération française de football et le Groupement du Football Professionnel ont pris des mesures pour régulariser et assainir la profession, le respect de la règle du jeu par certains dirigeants et joueurs n'est pas toujours observé.

Trop d'indemnités de mutation et de rémunérations fixes dépassent la logique des possibilités économiques du football professionnel français. Cela crée dans l'esprit du public un malaise et, ce qui est encore plus grave, provoque un manque d'équité dans la hiérarchie des rémunérations des footballeurs français. On en arrive même à ce phénomène extraordinaire et absurde de voir citer à la « Une » des journaux, le joueur qui a réalisé le plus gros transfert et non celui qui « a mouillé le maillot » pour son équipe, pour son club.

Enfin, le football qui (...) s'insère dans la politique sociale de loisir et de détente de la société doit être reconnu et aidé financièrement par les Pouvoirs Publics. Il faut que l'État prenne le relais des Municipalités. Beaucoup de dirigeants qui portent à bout de bras leur club, mériteraient bien en récompense d'être aidé par un effort de l'État pour faire progresser et assurer un avenir serein au football professionnel.

**VIII. La Participation.**

a) Définition du mot « participation » :

– C'est faire participer les joueurs professionnels à la vie de leur club, car compte tenu de la forme juridique de notre association, ils en sont les principaux associés.

– La participation est une doctrine sociale. Son ambition est de « rendre les gens heureux » dans leur travail. Elle vise à l'épanouissement des joueurs.

– Son objectif est de rendre le club prospère. Elle promet une meilleure efficacité économique. Il ne s'agit pas de faire du social pour du social, mais du social pour l'économie et réciproquement. Ce côté économique de la participation est fondamental.

– Le partage des bénéfices favorise la réalisation de bénéfices : les entreprises qui partagent les bénéfices augmentent leurs bénéfices.

– La gestion ne doit plus être enveloppée de mystères et de secrets.

– Intéresser les joueurs professionnels aux résultats de leur travail et aux bénéfices du club.

b) Comité tripartite d'intérêt économique et social de l'ASSE.

– Nouveau style de relations entre les joueurs professionnels, les cadres du club et la Direction, basé sur les relations humaines, sur la confiance dans les hommes, sur la solidarité de responsabilité.

c) Buts :

– Examiner et régler tous les problèmes sociaux présents et à venir, par une concertation permanente fondée sur une très large information économique et sociale

– Promouvoir au sein de l'ASSE une politique sociale à la mesure de sa progression économique et en faire une cellule de vie et d'épanouissement des hommes contribuant à son développement.

**IX. Le sport en général, et le football en particulier, doit être un tremplin à la formation d'une plus grande et meilleure personnalité de l'homme.**

En donnant beaucoup de mon temps à l'ASSE, pour la faire réussir, j'ai voulu rendre au sport ce qu'il m'avait apporté en 25 années de dirigeant sportif, dans le perfectionnement de ma personnalité.

**X. Mes remerciements.**

Je tiens tout d'abord à rendre un hommage particulier au Maire de Saint-Étienne, Monsieur Michel Durafour, et à son Conseil Municipal tout entier, car sans eux nous n'aurions pu réaliser ce plus beau parcours du football professionnel français.

Si le partenariat du club avec la municipalité de Saint-Étienne existe depuis 1965, R. ROCHER n'a jamais souhaité qu'il engendre une dépendance économique vis-à-vis de la municipalité. Les rapports entre la Mairie et la Société forézienne de Travaux Publics (SFTP), entreprise qu'il crée avec son frère en 1946, se sont noués à l'occasion des multiples chantiers qu'ils ont pu conclure au moment de la reconstruction de la ville après les bombardements. En 1951, la SFTP prend un nouvel essor après avoir fusionné avec la société minière paternelle en perte de vitesse que dirigent les frères ROCHER depuis la fin de la Guerre. Forte de cent cinquante salariés, R. ROCHER en devient l'unique PDG en 1964 et élargit son marché à la région parisienne et au Sud de la France. Au début des années 1970, il participe notamment à la construction des entrepôts « Casino » et « Manufrance », principaux sponsors du club stéphanois, et du centre commercial « Géant Casino » dirigé par Pierre GUICHARD, président-fondateur de l'ASSE qui avait insisté pour que R. ROCHER prenne sa place en 1961. Son entreprise, qui compte désormais huit cents salariés, réalise et modernise également, dans la banlieue stéphanoise, des équipements sportifs dont le stade omnisports et le stade de football de l'Olympique de Saint-Étienne, club qu'il a fondé et préside de 1947 à 1985<sup>1</sup>. En 1957, le journal *L'Équipe* le déclare « Meilleur patron sportif de France ». En 1982, son club reçoit des mains de F. SASTRE le challenge du meilleur club de jeunes amateurs de la Ligue du Rhône-Alpes. À ces distinctions viennent s'ajouter les nombreux titres glanés sur les terrains de la région. Sous sa présidence, l'équipe senior remporte trois fois

---

<sup>1</sup> En 1945, R. ROCHER crée sa première Association sportive des Petites Mines, club corporatif des salariés des exploitations minières stéphanoises. Il compte y développer un « esprit de club » calqué sur celui des ouvriers de la mine, où lui-même a fait son apprentissage du métier sur ordre de son père. La « générosité », la « solidarité », la « richesse » et la « noblesse » du travail minier, la « valeur » et la « vertu » de la victoire, la « créativité » et « l'âme de constructeur » sont ses maîtres mots. Dès 1948, il entreprend la construction du premier stade pour son club. La Municipalité en édifie un second en 1970 qui porte le nom de son président qui en est le maître d'œuvre.

de suite son championnat (1948-49 à 1950-51) et accède à l'échelon supérieur. Elle évolue ainsi pendant onze ans dans le championnat d'Honneur du Lyonnais jusqu'en 1962. Un an après sa prise de fonction à l'ASSE, il décide de retirer de cette compétition l'équipe fanion de l'Olympique de Saint-Étienne pour spécialiser le club amateur dans la détection et la formation des jeunes. Ainsi, en vingt-trois saisons, de 1962-63 à 1984-85, les juniors, les cadets et les minimes enlèveront vingt-six championnats et Coupes de Loire<sup>1</sup>.

Lorsque Roger ROCHER fait de son club amateur l'antichambre du professionnalisme pour les jeunes joueurs qui rejoignent son club professionnel, l'AS Saint-Étienne remonte en première division accompagné du Football club de Nantes. Après être descendus de « D1 » la saison précédente, tout en remportant la Coupe de France, les Stéphanois deviennent aussitôt champions de France de première division en 1964. De cette saison-là jusqu'au début des années 1980, la domination de l'ASSE sur le football français s'explique entre autres par la stabilité de son encadrement technique et de son effectif<sup>2</sup>. Les joueurs restent à Saint-Étienne d'une part parce qu'ils sont majoritairement issus du « club filial » qu'est devenu l'Olympique de Saint-Étienne ; Pierre GARONNAIRE, qui est salarié de l'ASSE depuis 1967 possède, dit-on, le « meilleur carnet d'adresse de toute la France » lui permettant de recruter les meilleurs jeunes. D'autre part, le budget annuel du club qui est l'un des plus importants du championnat, de l'ordre 13 MF [46 MF] en 1975-76, vaut aux joueurs, quasiment tous des internatio-

---

<sup>1</sup> L'équipe junior avait déjà gagné trois fois la Coupe de la Loire (1957, 1959, 1960) et un titre de champion (1962).

<sup>2</sup> Robert HERBIN, recruté au Cavigal de Nice en 1957 alors qu'il était junior, et Henri MICHEL, arrivé à l'âge de 19 ans au FC Nantes, symbolisent la fidélité d'une catégorie de joueurs à leur club dont le budget permet de les garder sous contrat malgré leur statut d'internationaux. Dix ans plus tard, H. MICHEL qui a connu tous les honneurs nationaux, reprend le discours de deux de ses présidents qui ont toujours su transfigurer l'activité économique du club nécessaire à la réalisation de ses performances nationales et européennes : « *Chaque fois que je suis arrivé en fin de contrat, j'ai eu des propositions et j'ai eu à trancher. Après avoir pesé le pour et le contre (...) mieux valait rester à Nantes. C'est un club sérieux, bien géré, bien organisé où l'on joue le football qui me plaît. Les gens me font confiance. C'est important. Vous y gagner bien votre vie également ? Maintenant oui. On oublie un peu vite que cela n'a pas toujours été ainsi. J'aurais pu en gagner plus si j'avais répondu aux sollicitations de certains clubs, mais je préfère ne pas en parler. Ces problèmes d'ordre matériels ne sont pas les plus importants. Ce qui me passionne, c'est le jeu, le football.* », in Jean-Marie Lorant, « Henri Michel à son âge d'or », *France Football*, n° 1634, 2 août 1977, p. 2. Du début des années 1970 au tournant des années 1980, ces deux clubs disputeront chaque saison une coupe d'Europe.

naux, d'être les mieux payés du pays. Qui plus est, le club se structure comme une véritable PME dont l'activité est assurée par cinquante-quatre permanents, cent cinquante éducateurs à temps partiel, l'engagement des meilleurs entraîneurs français, J. SNELLA puis A. BATTEUX, la mise en place d'une commission médicale, les déplacements en avion privé dès 1966, l'achat de locaux pour accueillir les jeunes nouvellement recrutés, la construction de bâtiments administratifs et la rénovation du Stade Geoffroy GUICHARD.

L'année qui suit le titre de 1957, Pierre GUICHARD, héritier et propriétaire de cette enceinte, demande à R. ROCHER d'aménager des gradins suite aux récents records d'affluence. Le financement de cette opération n'est pas assuré par la municipalité mais par la société civile immobilière du Stade G. GUICHARD constituée par P. GUICHARD qui a pour principal actionnaire l'ASSE, les Établissements Casino et leur filiale. Le même cas de figure se représente lorsque les Stéphanois sont de nouveau champions en 1964. Le coût de travaux beaucoup plus lourd, portant la capacité du stade à 38 000 places dont 10 000 assises, n'est pas réalisable par le même type d'autofinancement et ceci d'autant que le club accuse un déficit d'un million de francs [7 MF] au terme de la saison 1963-64. Si le président rembourse cette dette sur quatre ans avec les entrées au guichet et un emprunt bancaire garanti par cinq dirigeants et lui-même, en se portant caution sur leurs propres biens, il est contraint de faire appel à la mairie pour la réfection du stade. Incitant P. GUICHARD à le vendre à des conditions intéressantes, R. ROCHER obtient toutefois de la municipalité l'assurance que toutes les dépenses engagées seront prises en charge et que le club gardera l'usage exclusif du stade. Les enjeux financiers et sociaux sont d'importance puisqu'en 1972 déjà, alors que l'équipe n'a pas encore enregistré de résultats significatifs en coupe d'Europe, les retombées sur l'économie stéphanoise sont estimées à 100 MF [489,5 MF]. La formule de ce partenariat, lui permet de préserver l'autonomie de la gestion financière de son club qui garde le statut juridique de loi 1901. *« La règle fondamentale, déclare R. ROCHER, a été de ne jamais faire appel à une participation financière des dirigeants ou des contribuables par une subvention municipale. (...). La participation financière de la municipalité de Saint-Étienne consistait à investir dans le stade. Le contribuable enrichissait le patrio- moine de sa ville. La participation financière des sponsors assurait à chacun un contact*

*commercial. Pour l'efficacité du pouvoir de décision des dirigeants de l'ASSE : ne jamais être sous la tutelle d'une municipalité ou d'un sponsor. »<sup>1</sup>*

Pourtant, les moyens qu'il a mis en place dès la fin des années 1960 ne suffisent plus, à partir du milieu des années 1970, à maintenir le niveau de compétitivité de son équipe qui lui permettait de tenir son rang à la fois au niveau national et européen. Les effets du contrat « à temps » conjugués aux investissements financiers et à la surenchère des maires des grandes villes constituent une concurrence de plus en plus vive sur le marché des joueurs. De nombreux internationaux quittent progressivement l'ASSE. Georges BERETA, le capitaine de l'équipe formé au club, qui compte quarante et une sélections, signe à Marseille en 1974. Jean-Michel LARQUÉ, Dominique BATHENAY et Dominique ROCHETEAU partent pour la Paris SG entre 1977 et 1979. La même année, l'avant-centre stéphanois, Bernard LACOMBE, s'engage auprès des Girondins de Bordeaux. Les recettes de la commercialisation de l'image de marque du club — marchandising (vente de tee-shirts, d'écharpes, de gadgets à l'effigie de l'équipe et des joueurs, etc.), contrats publicitaires gérés par la SARL « ASSE-Promotion », société créée dans les mois qui ont suivi l'épopée des « Verts » en coupe d'Europe 1976 — qui dépendent largement des résultats de l'équipe fanion sont rapidement insuffisantes dans la mesure où les stéphanois sont moins performants en compétitions européennes<sup>2</sup>. Par ailleurs, la SFTP dépose son bilan en juin 1979. Devenu salarié dans l'entreprise de son repreneur, l'apport financier personnel du président de l'ASSE n'est plus possible. Dans cette situation sociale et financière préoccupante, R. ROCHER n'a ainsi plus les moyens de dénier les conditions économiques exigées pour maintenir les performances de son club à l'échelle européenne.

Dans un premier temps, il applique la formule fédérale du prêt à intérêts et de la capitalisation dont la charge est attribuée à l'« ASSE-Promotion ». Cette société, dont le chiffre d'affaires annuel est évalué entre 8 MF [23,5 MF] et 13,5 MF [39,7 MF], fournit à partir de 1979 des fonds à des entrepreneurs locaux dans le besoin. À l'instar de la

---

<sup>1</sup> G. Ziegler, *op. cit.*, 1995, p. 131.

<sup>2</sup> Après la finale de la coupe d'Europe des clubs champions qu'ils disputent à Glasgow contre le Bayern de Munich le 12 mai 1976, l'équipe ne dépassera plus le stade des quarts de finale d'une épreuve européenne, amputant un peu plus les ressources financières du club.

FFF qui, elle, « œuvre » dans l'intérêt supérieur du football français, l'entreprise de promotion de l'AS Saint-Étienne se constitue en organisme de crédit non déclaré comme tel et par conséquent illégal d'un point de vue juridique. Les bénéfices dégagés par cette activité parallèle ne peuvent évidemment être reversés directement dans les caisses du club même si R. ROCHER qui, à partir de 1980, devient le directeur commercial de la société, fait signer une « convention obligeant [celle-ci] à reverser 90 % de son chiffre d'affaires au club. »<sup>1</sup> Malgré ce montage financier, pas si irrationnel et archaïque que ses adversaires ont bien voulu le montrer par la formule du « bas de laine », qui dégage jusqu'à 23 MF [43,5 MF] impossible à redistribuer en temps réel, les finances du club sont catastrophiques. Le déficit atteint 3,5 [5,9 MF] en fin de saison 1981-82 et 8,2 MF [13,9 MF], auquel il faut ajouter les contrats payés par l'argent de la « caisse noire ». D'ailleurs, dès le mois de mai 1978, lors d'une réunion de presse, R. ROCHER s'interroge sur l'avenir de son club qu'il avait déjà envisagé de quitter.

Fidèle à sa définition de ce que doit être un club et aux limites qu'il fixe à l'action de la mairie dans sa gestion, il ne souhaite pas quémander de subvention municipale. La seule alternative qui se présente à lui est de faire appel à un ou deux financeurs privés plutôt qu'à une multitude de petits entrepreneurs. Or, autant l'intrusion des Collectivités territoriales, des municipalités et des PME dans le club est acceptée comme la garantie de sa pérennité, autant celle d'un grand groupe international au pouvoir économique incomparable est perçue par les plus anciens comme une véritable dépossession. Toujours dans l'intérêt de son club<sup>2</sup>, le président stéphanois engage en 1981 des discussions avec l'International Management group de H. Mark MAC CORMAK et avec l'industriel Jean-Luc LAGADÈRE : « *Sous mon impulsion, un groupe très restreint de la direction de l'ASSE fut chargé avec moi d'étudier les moyens de renforcer le sponsoring du club. Dans le même temps, j'avais appris que le renommé manager sportif américain MAC CORMAK était intéressé par un investissement au sein d'une équipe de football d'envergure européenne. De fait, par l'intermédiaire de son représentant en France, l'ancien tennisman professionnel Patrick PROISY, nous nous sommes*

---

<sup>1</sup> A. Buffard & A. Soulier, *op. cit.*, 1994, p. 131.

<sup>2</sup> Ces convictions sont, une fois encore, explicitement exprimées lors de sa déclaration faite au comité de direction de l'ASSE le lundi 3 mai 1982, quinze jours avant sa démission, au cours duquel il tente de ré-instaurer l'unité du club et rappelle ses prérogatives en tant que président.

*rencontrés à plusieurs reprises à Paris pour parvenir à un accord sous la forme d'un protocole avec cet important groupe et, ce, pour une durée de cinq ans. Parallèlement à cette alliance avec MAC CORMAK, je m'étais entendu avec Jean-Luc LAGARDÈRE, le PDG de Matra, Hachette, Europe 1 et du Journal du Dimanche, pour décider en sa compagnie d'une association afin que l'ASSE développe ses recettes commerciales. Sans faire, bien entendu, le moindre ombrage, ni la moindre concurrence à MAC CORMAK. Hélas, ce pacte scellé avec le groupe LAGARDÈRE devint caduque, en raison de mon départ du club en 1982. Grâce à cette stratégie, je suis sûr que le club allait prendre plus de dix ans d'avance sur toutes les autres équipes françaises et se porter au niveau des géants européens italiens et espagnols. J'affirme pourtant que l'ASSE aurait pris une avance considérable sur ses rivaux si ce contrat avait été effectif. »<sup>1</sup>*

C'est particulièrement sur ces accords passés avec MAC CORMAK, plus que sur le financement occulte du club qui leur profite, que P. GARONNAIRE, R. HERBIN et leurs conseillers juridiques, membres du conseil d'administration, le jeune avocat A. BUFFARD et M<sup>e</sup> Henri FIELOUX<sup>2</sup>, remettent en cause les décisions prises unilatéralement par R. ROCHER après en avoir fait part à la direction de la Fédération et de la Ligue : *« Je viens d'apprendre que par suite des problèmes posés devant les médias tant ce qui concerne la gestion de l'ASSE, la rémunération du Président, que la valeur morale du contrat IMG, et auxquels je n'ai pas répondu publiquement, les deux Présidents de nos Instances supérieures du football, Monsieur Fernand SASTRE, et en particulier Monsieur Jean SADOUL, s'interrogent sur Roger ROCHER. »*. *« Mes opposants, ajoute-t-il un peu plus tard, ont eu raison d'attirer mon attention sur le contrat passé avec la firme IMG*

---

<sup>1</sup> G. Ziegler, *op. cit.*, 1995, pp. 132 et 133. Une photocopie d'une lettre manuscrite le 19 mai 1981 de J.-L. LAGARDÈRE est reproduite pour prouver l'accord conclu avec le futur président du club parisien du Matra Racing en 1982. Une photographie montre aussi R. ROCHER entouré d'Éric DROSSART et P. PROISY, respectivement vice-président pour l'Europe et directeur pour la France de l'International Management group de MAC CORMAK, lors de discussions autour de ce protocole. En convoquant la presse nationale et régionale, le président stéphanois ne comptait visiblement pas cacher ses démarches visant à affranchir un peu plus l'AS Saint-Étienne de l'emprise fédérale, voire municipale, à travers ce programme : 1. Marchés commerciaux – 2. Opérations pour les matches télévisés de coupe d'Europe – 3. Exploitation des ventes dans le stade – 4. Matches amicaux – 5. Développement de la clientèle au stade, *Ibid.* 1995, p. 132 et 134.

<sup>2</sup> Avocat de la SFTP, il fait partie du premier bureau que constitue R. ROCHER en 1961. Vice-président du club, il prend du recul en 1976, année de la création de l'« ASSE-Promotion ».

*MAC CORMAK. Il était bon sur le fond, mais pas dans la forme, et nous en avons établi un nouveau avec l'aide de deux juristes.* »<sup>1</sup> Le seul recours des opposants pour entraver le processus, cette fois légal, d'autonomisation de la gestion du club consiste à dénoncer ouvertement l'illégalité des opérations financières de son président à la juridiction commune. Maîtres H. FIELOUX et A. BUFFARD s'empresent de contacter les instances fédérales et en particulier M<sup>e</sup> SOULIER à la Ligue. Ils saisissent le parquet de Saint-Étienne qui transmet le dossier au SRPJ de Lyon, lequel inculpe R. ROCHER un an après la signature des protocoles d'accords IMG et LAGARDÈRE. Il est ainsi jugé coupable à double titre. Objectivement contraint à l'illégalité par rapport aux réglementations fédérales de structuration des clubs et du marché, le président de Saint-Étienne a formellement transgressé l'ordre juridique en voulant régulariser la situation de son club vis-à-vis du droit commercial, il a tacitement enfreint l'ordre fédéral.

Au moment même où les pratiques du président stéphanois sont publiquement condamnées, les municipalités des grandes agglomérations françaises soutiennent financièrement leur club. Elles nomment à leur présidence de nouveaux venus dont Claude BEZ aux Girondins de Bordeaux<sup>2</sup> et Francis BORELLI au Paris SG en 1978, Jean CARRIEU à l'Olympique de Marseille en 1981. Un peu plus tard une deuxième catégorie de présidents dotés d'un pouvoir économique beaucoup plus important arrivent à la tête des autres grands clubs français dans lesquels ils investissent personnellement des sommes colossales à l'image de J.-L. LAGARDÈRE au Matra Racing en 1982, Bernard TAPIE à l'Olympique de Marseille, Max BOUYER au FC Nantes, Jean-Michel AULAS à l'Olympique Lyonnais et D. HECHTER au RC Strasbourg en 1986, prenant position dans le football avec la bénédiction des instances fédérales. Leurs ambitions européennes clairement affichées et l'argent qu'ils injectent dans leur club coïncident avec la privatisation des chaînes de télévisions qui leur assurent une manne financière sans précédent et une première forme de retour sur investissement<sup>3</sup>. C'est également au cours des an-

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 1995, p. 137.

<sup>2</sup> Patrick Blain, « Claude Bez, un président "grand cru" », in Jérôme Bureau, *L'Amour Foot, Autrement*, Paris, Seuil, mai 1986, pp. 59 à 63.

<sup>3</sup> La régularité des résultats des ces équipes en championnat et en Coupe de France est quasi simultanée. Sur quinze saisons, de 1978-79 à 1992-93, année où le titre de champion de France gagné par l'OM lui est retiré suite à la condamnation de B. TAPIE, suite à la corruption des joueurs du club de Valenciennes, le championnat et la Coupe sont respectivement remportés à

nées 1980 que les lois successives sur le sport offrent aux clubs professionnels la possibilité de changer de statut juridique, excepté celui de Société anonyme (loi de juillet 1967) qui autorise une cotation en bourse. Bien qu'ils perçoivent des subventions, la Ligue nationale de football constate en 1988 que plus de 87 % d'entre eux demeurent sous le statut d'association loi 1901. Seuls Lille, Mulhouse, Quimper, Cannes, Tours, Rennes et Guingamp ont adopté la forme d'une Société d'économie mixte sportive<sup>1</sup>. Dans la mesure où le choix du statut des clubs français est fait par défaut, puisqu'à l'évidence les options proposées par les instances ne satisfont pas leurs présidents, les conditions de transgression de l'ordre fédéral ne sont pas neutralisées. Le « statu quo » structurel est favorisé par l'accès à la présidence de la Ligue d'un dirigeant de petit club qui, pour atteindre l'élite, entre lui-même en contradiction avec les idées qu'il défend dans l'intérêt supérieur du football français.

Au début des années 1980, Noël LE GRAËT, qui n'est pas encore entrepreneur, préside depuis une dizaine d'année le club d'En Avant Guingamp, modeste club évoluant à cette époque en deuxième division. Exempt de tout reproche en matière d'équilibre budgétaire pour son club, son discours moralisateur lui permet d'entrer comme digne représentant des clubs professionnels au conseil d'administration de la Ligue nationale de football en 1983 — année au cours de laquelle il est décoré de la médaille d'argent du ministère de la Jeunesse et des Sports — puis d'en devenir le président en 1991. Il dénonce, en effet, la logique économique des présidents des grands clubs et celle des élus locaux : *« J'accuse l'argent de détruire le football. J'accuse les dirigeants sportifs, trop faibles pour résister à l'inflation galopante des salaires. J'accuse les élus de toutes tendances de céder trop facilement aux demandes extrava-*

---

douze et neuf reprises par quatre de ces clubs, plus l'AS Monaco. Sur cette période, aucune participations aux différentes coupes d'Europe ne leur échappent.

<sup>1</sup> Dix ans plus tard, Lille, Mulhouse, Cannes, Guingamp et Rennes sont toujours en SEMS, tout comme Laval, Nîmes et le Red Star. Auxerre, Le Havre, Lens, Metz, Monaco, Montpellier et Sochaux, plus quatre de deuxième division sont encore sous le statut d'association renforcée ou adaptée, augmentant les dispositions légales de la loi 1901. Enfin, dix clubs de « D1 », dont Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Paris SG, Strasbourg et neuf clubs de « D2 », dont Saint-Étienne, ont opté pour la Société anonyme à objet sportif (SAOS). Les règles communes à ces statuts précisent qu'il est interdit de distribuer des bénéfices aux actionnaires, de rémunérer les dirigeants élus, sauf le remboursement de leur frais, et qu'ils sont responsables de leur club au plan civil et pénal.

*gantes de subventions... Malheureusement, nous comprenons qu'il en soit toujours ainsi dans le contexte de Guingamp, ces aides sont de bien faible niveau par rapport aux sommes de plus en plus fréquemment versées à nos concurrents avec, paradoxe, de moins en moins de scrupules ! »<sup>1</sup>*

Néanmoins, les performances d'EA Guingamp, réputé pour son esprit amateur et sa gestion bénévole, sa vocation formatrice, son recrutement régional et rationnel, résultent d'investissements financiers privés et publics principalement encouragés par N. LE GRAËT dès le début des années 1970. Ils s'accroîtront au milieu des années 1980, précisément lorsque celui-ci deviendra chef d'entreprise. Si l'aide municipale au club est l'une des plus faibles des autres équipes de deuxième division<sup>2</sup>, le taux de participation proportionnel des 9 000 guingampais à la politique sportive de N. LE GRAËT est sans nul doute le plus important de France. Cette politique porte rapidement ses fruits puisque le club dispute les huitièmes de finales de la Coupe de France en 1973, les seizièmes en 1976 et les quarts en 1983 et 1984, gagne la coupe de l'Ouest en 1975 et 1979. Mais surtout, l'équipe fanion monte du plus bas niveau régional en deuxième division nationale de 1970 à 1977, c'est-à-dire de quatre divisions en sept saisons<sup>3</sup>. Cette réussite se comprend entre autres par l'omniprésence de son président qui recrute des joueurs et des entraîneurs de plus en plus compétitifs et compétents. Il fera ainsi appel à neuf entraîneurs professionnels différents en treize saisons (de 1975 à 1988) et élargira son bassin de recrutement de joueurs de la France à l'Europe. À partir de la troisième division, la rationalisation de la préparation est beaucoup plus poussée, notamment par le financement de stages d'oxygénation d'avant saison présentés comme des vacances communes pour accueillir les nouveaux. Au fil des saisons les entraînements

---

<sup>1</sup> Jean-Michel Le Boulanger, *En Avant de Guingamp. 1912-1995, l'aventure*, Quimper, A. Bargain, 1995, préfacé par N. Le Graët, pp. 165 et 166.

<sup>2</sup> Elle est l'une des seules à avoir été multiplié par deux de 1977 à 1978 et le total de ses subventions publiques atteint 700 000 francs [1,1 MF] en 1983. Cf. Tableaux 18 et 21, in J.-F. Nys, *op. cit.*, 1984, pp. 53 et 56.

<sup>3</sup> Lorsqu'en 1969, N. Le Graët entre au comité directeur d'EA Guingamp, le club évolue en Division régionale d'honneur (DRH). À la fin de la saison 1970-71, l'équipe fanion monte en Division supérieure régionale (DSR), puis accède à la Division d'honneur (DH) en 1974. Deux saisons plus tard, elle rejoint la troisième division nationale et un an après, en 1977, la deuxième division professionnelle. L'équipe réserve connaîtra un sort quasi identique et passera de la DRH à la DH en deux saisons (1977 à 1979), avant de participer au championnat de quatrième division en 1984-85 et de troisième division à partir de 1986.

s'intensifient, les joueurs reçoivent jusqu'à 4 000 francs [12 868 frs] d'indemnités mensuelles. L'utilisation du magnétoscope pour superviser les matches devient systématique. Les déplacements se font désormais en avion avec la compagnie Brit'Air qui sponsorise le club pour ses équipements. Bien avant que N. LE GRAËT n'opte en 1984 pour le statut professionnel en SEMS, ayant pour principaux actionnaires les Collectivités territoriales, celui-ci faisait déjà appel à de multiples souscriptions publiques pour entretenir le terrain dont le club était propriétaire. Enfin, la même année, il interpelle l'État et mobilise l'ensemble des entreprises régionales autour du projet de construction d'un nouveau complexe sportif municipal qui attire l'implantation de l'usine Unicopa-Ripoz, sponsors privilégiés du club.

Les multiples initiatives du président d'EA Guingamp durant une vingtaine d'années pour implanter le football professionnel dans une aussi petite ville ne l'empêchent pas de soutenir que *« la logique d'une entreprise privée est différente de celle des clubs de foot. Ceux-ci ont besoin les uns des autres pour exister. Je crains simplement une seule chose, que l'intérêt économique ne passe avant le sportif. »*<sup>1</sup> Et bien que sa trajectoire et sa réussite professionnelle soient intimement liées à celles de son club, il affirme qu'« en France, le football de haut niveau a besoin des Collectivités locales. Il serait assez injuste qu'une société anonyme vienne là-dedans tirer des profits. »<sup>2</sup> Trois jours plus tard, à l'inverse, il expose la seule stratégie commerciale légitime sur l'espace du football professionnel, c'est-à-dire celle de la Ligue, sous couvert de solidarité sportive entre les clubs et de lutte contre le chômage : la « *LNF sera un sigle médiatique commercialisé, et il y aura très vite une marque LNF liée aux clubs qui figurera dans des magazines. Nous, nous souhaitons que les 42 clubs de D1 et D2 en profitent. Ce sera un moyen de distribuer de l'argent et de faire travailler des PMI et des PME françaises pour développer nos produits. Avec ces mesures, ce n'est pas de la publicité que nous cherchons à faire, c'est du commerce. Tous cela ne nous coûtera pas un centime. Simplement, il nous fallait trouver des moyens pour que les clubs n'aient plus à se contenter de la manne de leurs sponsors, des recettes aux guichets, des droits*

---

<sup>1</sup> David Picot, « Les multinationales du foot », in *Sport et Vie*, Hors série, n° 7, 1997, pp. 70 et 71.

<sup>2</sup> Éric Maitrot, « En 1998, nous serons un grand pays », in *L'Équipe magazine*, n° 734, 13 avril 1996.

*télé et des subventions locales. Le tout ne suffit plus. On a donc cherché d'autres moyens pour faire rentrer de l'argent.* »<sup>1</sup> Les prises de position de N. LE GRAËT montrent à quel point les dirigeants du football français s'accrochent aux contradictions qu'ils produisent eux-mêmes. Ils peuvent ainsi dénoncer l'économie marchande du football professionnel et accentuer les rapports de dépendances économiques et symboliques qui servent les intérêts de la FFF, conditions qui s'avèrent incapables de maîtriser le processus d'autonomisation de l'élite footballistique qui n'a d'autre recours que la transgression de l'ordre fédéral.

---

<sup>1</sup> Bernard Dolet, « Deux mots », in *L'Équipe*, 19 avril 1996.

La récurrence des affaires montre la force avec laquelle les mêmes stratégies efficaces s'emploient à reproduire les rapports de force qui structurent le champ du football professionnel. Tout est mis en œuvre pour dissuader les joueurs d'avoir recours au droit commun, et pour imposer une définition du professionnalisme conforme aux intérêts de ses dirigeants. Instituée en tant que service public, alors que la majorité des présidents refusent la municipalisation formelle de leur statut juridique, la participation des Collectivités territoriales et des mairies aux ressources budgétaires et aux infrastructures des clubs professionnels ont, jusqu'à la fin des années 1990, constitué un réel pouvoir de dissuasion envers les investisseurs privés potentiels. À cet égard, le financement du football professionnel déroge depuis des années à l'article 92 du Traité de Rome, qui interdit toute aide publique susceptible de fausser la concurrence entre les entreprises. Pour les instances fédérales, une telle réglementation ne saurait concerner le football dont les finalités ne sont pas économiques mais proprement sportives. Si ces attributions budgétaires sont illégales du point de vue de l'Union européenne, elles ne peuvent remettre en cause les montages juridiques et financiers des clubs professionnels qui, selon les instances fédérales, relèvent d'un droit du sport ayant force de loi sur le territoire national.

Même si aujourd'hui, il est admis, à travers l'élection du représentant des plus grands clubs français à la direction de la Ligue nationale, que le football est une véritable activité commerciale, dès que les repreneurs évoquent les perspectives financières ouvertes par leurs investissements, leurs prises de position sont immédiatement stigma-

tisées par l'État et les représentants fédéraux comme autant d'atteintes portées à la morale du sport. On a ainsi à faire à une entreprise qui fonctionne dans la logique du don, du bénévolat et du dévouement à une cause publique. La dénégation de la dimension commerciale et marchande de l'activité sportive a pour enjeu le contrôle du professionnalisme et le refus de le voir accéder à une réelle autonomie. Cette sorte de « mauvaise foi collective » à reconnaître les lois du marché et à accepter les directives européennes est possible tant que les dirigeants en place parviennent à croire et à faire croire que leurs pratiques échappent à la logique du marché. Cette « croyance » demeure ainsi la condition majeure du pouvoir des dirigeants sur l'organisation et l'administration du football professionnel.

La reproduction de l'ordre fédéral n'aurait pu être aussi efficace sans l'instauration d'une politique de socialisation des joueurs mise en place par la Fédération et inscrite dans la Charte signée en 1973. En imposant la création d'un centre de formation pour chaque club professionnel et l'apprentissage méthodique du métier de footballeur, elle a, du même coup, renforcé la légitimité des subventions publiques, allouées à tout programme socio-éducatif, ainsi que le pouvoir des dirigeants sur les joueurs. Les politiques de l'État et des instances fédérales se sont ainsi traduites par la mise en œuvre de formes de contrôle plus souples mais qui, pour autant, ne concèdent rien à la libéralisation du marché, toujours supposée contrevenir aux valeurs du sport. Les perspectives de la nouvelle mission qu'ils se sont octroyés ont, pendant un temps, neutralisé les revendications syndicales des joueurs en leur offrant de nouvelles conditions de travail par le contrat « à temps ». Alors que la Charte visait, entre autres, à instaurer en douceur et sur le mode paternaliste<sup>1</sup> la filiation du joueur à son club formateur, autrefois imposée par les présidents de manière autoritaire, elle n'a pu, en revanche, maîtriser les effets de la rationalisation toujours plus poussée de l'apprentissage. Autrement dit, le système fédéral en mettant en place les conditions optimales d'acquisition d'un capital footballistique très performant va simultanément procurer aux joueurs les moyens de revendiquer la libre disposition de leur force de travail et la possibilité de faire valoir leurs compétences sur le marché des clubs français et européens.

---

<sup>1</sup> Selon la formule consacrée dans la Charte, le club s'engage à se conduire « en bon père de famille » envers les joueurs apprentis, aspirants, stagiaires et espoirs.

**Tableau B – Évolution du nombre de joueurs et de clubs professionnels des championnats de première et deuxième division.**

| Années | Nombre total de joueurs professionnels | Nombre de joueurs étrangers | Pourcentage de joueurs étrangers | Nombre de clubs de D1 | Nombre de clubs de D2 | Total | Nombre de joueurs par club |
|--------|--|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------|----------------------------|
| 1932   | 387                                    | 113                         | 29,2                             | 20 (10*2)             |                       | 20    | 19                         |
| 1933   | 280                                    | 98                          | 35,0                             | 13                    | 21 (13+8)             | 34    | 8                          |
| 1934   | 330                                    | 105                         | 31,8                             | 16                    | 14                    | 30    | 11                         |
| 1935   | 306                                    | 99                          | 32,4                             | 16                    | 18                    | 34    | 9                          |
| 1936   | 312                                    | 96                          | 30,8                             | 16                    | 17                    | 33    | 9                          |
| 1937   | 320                                    | 102                         | 31,9                             | 16                    | 16                    | 32    | 10                         |
| 1938   | 330                                    | 72                          | 21,8                             | 16                    | 21                    | 37    | 9                          |
| -      | -                                      | -                           | -                                | -                     | -                     | -     | -                          |
| -      | -                                      | -                           | -                                | -                     | -                     | -     | -                          |
| 1945   |  | 46                          |                                  | 18                    | 28 (14*2)             | 46    |                            |
| 1946   |  | 68                          |                                  | 20                    | 22                    | 42    |                            |
| 1947   | 700                                    | 68                          | 9,7                              | 18                    | 20                    | 38    | 18                         |
| 1948   |  |                             |                                  | 18                    | 19                    | 37    |                            |
| 1949   | 950                                    |                             |                                  | 18                    | 18                    | 36    | 26                         |
| 1950   | 818                                    |                             |                                  | 18                    | 17                    | 35    | 23                         |
| 1951   | 623                                    |                             |                                  | 18                    | 18                    | 36    | 17                         |
| 1952   |  |                             |                                  | 18                    | 18                    | 36    |                            |
| 1953   |  |                             |                                  | 18                    | 20                    | 38    |                            |
| 1954   | 608 <sup>1</sup>                       | 133                         | 21,9                             | 18                    | 20                    | 38    | 16                         |
| 1955   | 630                                    | 131                         | 20,8                             | 18                    | 20                    | 38    |                            |
| 1956   |  | 107                         |                                  | 18                    | 20                    | 38    |                            |
| 1957   |  | 119                         |                                  | 18                    | 22                    | 40    |                            |
| 1958   |  | 122                         |                                  | 20                    | 20                    | 40    |                            |
| 1959   |  | 109                         |                                  | 20                    | 20                    | 40    |                            |
| 1960   | 543                                    | 108                         | 19,9                             | 20                    | 19                    | 39    | 14                         |
| 1961   | 600                                    |                             |                                  | 20                    | 19                    | 39    | 15                         |
| 1962   |  | 118                         |                                  | 20                    | 19                    | 39    |                            |
| 1963   | 429                                    |                             |                                  | 18                    | 18                    | 36    | 12                         |
| 1964   |  |                             |                                  | 18                    | 16                    | 34    |                            |
| 1965   | 363                                    |                             |                                  | 20                    | 19                    | 39    | 9                          |
| 1966   |  | 46                          |                                  | 20                    | 18                    | 38    |                            |
| 1967   | 376                                    |                             |                                  | 20                    | 18                    | 38    | 10                         |
| 1968   |  |                             |                                  | 18                    | 21                    | 39    |                            |
| 1969   | 390                                    |                             |                                  | 18                    | 16                    | 34    | 11                         |
| 1970   | 385                                    | 40                          | 10,4                             | 20                    | 48 (16*3)             | 68    | 19                         |
| 1971   | 419                                    |                             |                                  | 20                    | 48 (16*3)             | 68    | 21                         |
| 1972   | 453                                    |                             |                                  | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 23                         |
| 1973   | 447                                    | 50                          | 11,2                             | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 22                         |
| 1974   | 475                                    | 61                          | 12,8                             | 20                    | 35 (18+17)            | 55    | 24                         |
| 1975   | 441                                    |                             |                                  | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 22                         |
| 1976   | 447                                    |                             |                                  | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 22                         |
| 1977   | 465                                    |                             |                                  | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 23                         |
| 1978   | 495                                    | 36                          | 7,3                              | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 25                         |
| 1979   | 451                                    | 40                          | 8,9                              | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 23                         |
| 1980   | 468                                    | 139                         | 29,7                             | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 23                         |
| -      | -                                      | -                           | -                                | -                     | -                     | -     | -                          |
| -      | -                                      | -                           | -                                | -                     | -                     | -     | -                          |
| 1990   | 909                                    |                             |                                  | 20                    | 36 (18*2)             | 56    | 16                         |
| -      | -                                      | -                           | -                                | -                     | -                     | -     | -                          |
| 1993   | 855                                    |                             |                                  | 20                    | 22                    | 42    | 20                         |
| -      | -                                      | -                           | -                                | -                     | -                     | -     | -                          |
| 1997   | 892                                    |                             |                                  | 18                    | 22                    | 40    | 22                         |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de J.-F. Bourg, *op. cit.*, 1984, p. 27 ; J.-M. Faure, *op. cit.*, 1987, p. 378 ; E. Gambardella, *art. cit.*, 1951, p. 116 ; P. Lanfranchi & A. Wahl, *op. cit.*, 1995, pp. 79, 107, 113, 132 à 137, 167, 180, 197 et 227.

1 : Le nombre de joueurs par club est, à cette date, limité à seize. Le chiffre théorique des 648 footballeurs professionnels est probablement surestimé par rapport à la réalité du moment.

## CHAPITRE 5

### La formation comme enjeu national

Rendue obligatoire dans la Charte du football en 1973, l'ouverture des centres de formation au sein des clubs professionnels ne relève pas seulement d'un souci de mettre en place une formation rationalisée semblable à celle possédée par les autres corps de métier. Dans cette optique, elle aurait dû l'être dès l'instauration du professionnalisme, voire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale<sup>1</sup>. En fait, l'intérêt que porte la direction fédérale à l'apprentissage du métier de footballeur intervient au moment même où, à la suite de la lutte syndicale qu'ils ont menée depuis une dizaine d'année, les joueurs ont acquis le droit à une plus grande autonomie dans la gestion de leur carrière. Ainsi, l'institutionnalisation des centres va constituer pour la Fédération française une manière détournée de reprendre de la main droite ce qu'elle a donné aux joueurs de la main gauche. Face au processus de « défédéralisation » du professionnalisme, il était donc urgent pour les dirigeants fédéraux de mettre en place un nouveau mode de contrôle d'un mar-

---

<sup>1</sup> Symptomatique du système fédéral français, les premiers programmes de formation se sont essentiellement focalisés, au tournant des années 1950, sur l'encadrement des footballeurs et non pas sur la profession elle-même.

ché national sur lequel les joueurs sont désormais libres de circuler. D'autre part, à travers la formalisation de l'apprentissage du métier de footballeur, les instances fédérales et ses agents, sur délégation de l'État, vont imposer à l'ensemble des clubs des finalités éducatives à long terme aux antipodes de celles que se fixent, à court terme, les plus grands d'entre eux.

G. BOULOGNE, alors Directeur technique national, rappelle explicitement aux présidents quelle est la vocation première des clubs : « *Un club professionnel est un club qui doit former des joueurs professionnels. C'est sa vraie raison d'être. S'il ne le fait pas, il n'a plus qu'une vocation commerciale et il ne remplit pas sa mission.* »<sup>1</sup> La condamnation et la stigmatisation des politiques sportives de recrutement de joueurs confirmés, français comme étrangers, n'en est alors que plus explicite<sup>2</sup>. Reprenant le discours éducatif sur le sport, l'apprentissage du football, pour être complet, doit combiner la priorité sportive et la nécessité d'une formation intellectuelle, ce qui du même coup légitime toutes les formes d'aides publiques. La jurisprudence est « reconnaît la légalité des subventions communales lorsque l'activité du bénéficiaire présente un caractère incontestable d'utilité publique communale et que dans l'exercice de son contrôle budgétaire l'autorité de tutelle n'en conteste pas l'opportunité. Seuls les centres de formation seront habilités à recevoir cette manne financière. »<sup>3</sup> Dès le début des années 1970, ces derniers constituent une des premières justifications de la transformation des clubs en SEM et plus tard en Société anonyme à objet sportif (SAOS). Le statut des centres attachés à l'association « mère » de la SEM ou de la SAOS autorise ainsi le versement de subventions publiques dans un cadre légal contribuant, dans une certaine mesure, à laisser le professionnalisme aux mains des bénévoles, seuls garants de la gestion vertueuse et désintéressée des finances et de la « politique sportive » de leur club. Par

---

<sup>1</sup> Gérard Ejnes & Jean-Marie Lorant, « Les Centres de formation : 1/ Le miroir a deux faces. 2/ Un luxe nécessaire », *France Football*, 22 et 29 janvier 1980, p. 2.

<sup>2</sup> Dans cette perspective, la municipalité lilloise avait souhaité que le club se sépare de ses joueurs vedettes tout en favorisant « la création d'une Association pour le développement et la promotion du LOSC (ADPL) dont l'une des tâches serait d'installer un centre de formation ». Les résultats sportifs positifs de la saison suivante ont donné *raison* aux dirigeants et conforté la « mixité » du système qu'ils venaient de mettre en place. J.-F. Nys, *op. cit.*, 1984, p. 105.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 1984, p. 90.

ces montages juridiques et financiers, les centres de formation sont donc devenus la clé de voûte du professionnalisme « fédéralisé » et un enjeu national de sa pérennité.

## **Le marché de la détection**

Les clubs n'ont pas attendu l'autorisation de la direction fédérale pour mettre en place leur propre système de recherche de jeunes joueurs talentueux. Des réseaux plus ou moins formels composés de plusieurs clubs amateurs qui alimentent les équipes professionnelles existent déjà. Dès la fin des années 1950 à Saint-Étienne, au cours des années 1960 au Cavignal de Nice et à Nantes, en 1966 au « conservatoire » de l'AS Nancy, selon les mots de son président Claude CUNY, à Lyon, à Valenciennes, etc. la détection et la formation « sur le tas » sont effectives. L'application minutieuse de ces politiques sportives a montré, de 1960 à 1970, son efficacité au niveau national, et dans une moindre mesure à l'échelle européenne, à travers les performances de l'AS Saint-Étienne et du FC Nantes. Le marché de la détection est alors régulé, comme le regrette le directeur sportif des Girondins de Bordeaux, en fonction des « *résultats de l'équipe, [d]es structures et [de] la concurrence. Il est bien évident, dit-il, que pour un club comme Bordeaux, il est difficile de lutter avec Nantes ou Saint-Étienne. Je me suis trouvé en lice avec ces clubs à plusieurs reprises, et je n'ai jamais touché le gros lot. Il nous est difficile d'être compétitif avec des équipes qui bénéficient d'une image de marque que nous ne possédons pas encore, dans ce domaine. De plus, pour les meilleurs, il y a parfois la surenchère, et là aussi nous ne pouvons nous aligner. Il faut donc attendre qu'il y ait embouteillage, abondance de biens en somme, là nous pourrions peut-être attirer dans notre club des jeunes talents. [L]es centres, poursuit-il, ne concernent qu'une élite de jeunes très restreinte. Il s'agit donc d'essayer de découvrir des jeunes qui n'ont pas encore joué dans les sélections pour ne pas rencontrer de problèmes. Ou bien de se contenter, comme je le disais tout à l'heure, du second choix.* »<sup>1</sup>

Les sélections dont parle ce directeur sportif en 1980 ont été mises en place à partir du début des années 1970 par la FFF. Elles s'ajoutent aux compétitions destinées

---

<sup>1</sup> G. Ejnes & J.-M. Lorant, *art. cit.*, janvier 1980, p. 19.

aux différentes catégories de jeunes<sup>1</sup>. Ces multiples opérations de détection s'organisent avec le concours des fonctionnaires de l'État<sup>2</sup>. Plus d'une centaine de Conseillers techniques régionaux (CTR) et départementaux (CTD)<sup>3</sup> interviennent au niveau des ligues et des districts afin de sélectionner et de mobiliser les jeunes joueurs pour les compétitions internationales, développant ainsi un véritable « marché public » national du recrutement. Les journées fédérales de détection et de sélection permettent la confrontation de conceptions et d'objectifs, en apparence, diamétralement opposés. Pour les agents de l'État, il s'agit de construire des équipes nationales représentatives des valeurs de notre système sportif et éducatif. Pour les recruteurs des clubs, l'enjeu est de repérer, lors de ces matches internationaux de haute valeur symbolique, des joueurs susceptibles de signer un premier contrat d'apprenti, et donc d'investir judicieusement dans ceux qui sont les plus prometteurs. Inévitablement, les conseillers techniques d'État se trouvent pris entre leur mission initiale d'éducateur, propre à leur statut<sup>4</sup>, et un rôle « d'intermédiaire », au service des recruteurs des clubs professionnels. C'est une manière non négligeable d'utiliser et de faire fonctionner le service public au profit des intérêts privés des clubs professionnels.

---

<sup>1</sup> L'équipe de France « Juniors B2 » (moins de 15 ans) est créée en 1972, celles des « Juniors A2 » (moins de 17 ans) et des minimes en 1976 et celle des « Juniors B1 » (moins de 16 ans) en 1977. Les sélections des ligues régionales disputent, quant à elles, une coupe nationale à partir de 1973. Par ailleurs, au niveau des clubs, la Coupe nationale des cadets, qui prend la formule d'un championnat national en 1977, est instaurée en 1972, celle des minimes l'est en 1975 et celle des poussins en 1980. L'année précédente, est organisé le Challenge du meilleur club de jeunes (club à statut professionnel et non professionnel). Les concours individuels « du plus jeune footballeur » et le « jeu Adidas » débutés en 1968 s'achèvent pour le premier en 1975 et pour le second en 1981.

<sup>2</sup> Voir la photographie page suivante qui montre un jeune footballeur en plein exercice supervisé par cinq conseillers techniques dont la tenue vestimentaire n'est pas sans rappeler l'ordre qu'ils représentent.

<sup>3</sup> En 2000, on dénombre quatre-vingt-treize CTD, trente-cinq CTR, dix entraîneurs nationaux, le sélectionneur de l'équipe de France, le Directeur technique national (DTN) et son adjoint. Fédération française de football, *Annuaire officiel 1999-2000*, pp. 56 à 74.

<sup>4</sup> Gildas Loirand montre dans sa thèse – particulièrement dans le chapitre consacré à « la pédagogisation du sport » – que la grande majorité des cadres techniques de l'État est issue de l'Éducation nationale. Le plus souvent, ce sont eux qui encadrent les sections sportives des lycées et des collèges publics. G. Loirand, *op. cit.*, 1996, pp. 207 à 221.

---

### La détection fédérale au concours du plus jeune footballeur.

---



Source : A. Wahl, *La balle au pied. Histoire du football*, Paris, Gallimard, 1990, p. 70.

Pourtant, tous les clubs ne tirent pas les mêmes avantages de l'intervention fédérale dans le domaine de la détection. Alors qu'elle se présente comme une mission destinée au plus grand nombre, dont l'un des objectifs est de niveler la valeur des joueurs, son système contribue à renforcer l'opposition entre les clubs dits « formateurs » et les clubs dits « acheteurs » bien que les uns et les autres fonctionnent selon une même logique marchande ; celle des premiers étant simplement moins explicite comme le précise le directeur sportif du FC Nantes : *« La première difficulté est située au niveau de la terrible concurrence que se font maintenant les clubs pros, tous très bien organisés. Cette concurrence est de surcroît faussée par l'introduction de l'argent. Nous avons toujours refusé quant à nous de verser de l'argent pour un gamin de quatorze ou quinze ans ; mais nous sommes confrontés de plus en plus cruellement à ce problème. Nous devons bien y passer tôt ou tard. Le drame naît des discussions d'ordre financier, qui maintenant ne manquent jamais de se produire avec des parents souvent décidés à faire une affaire. Pour moi qui suis un professionnel, je trouve cela compréhensible, mais sur le plan humain, je ne peux m'empêcher de trouver cela grave et regrettable. Malheureusement, c'est un signe des temps et d'une époque où tout est calculé et chiffré, dé-*

*sormais. Il faut se faire une raison, hélas... »*<sup>1</sup> Jugée trop onéreuse par rapport aux résultats escomptés, principalement par les clubs pour lesquels la seule façon d'être performants est d'acheter des joueurs reconnus, la généralisation des créations de centres au sein des clubs mettra une dizaine d'années à se réaliser en première division<sup>2</sup>.

Corollairement à la rationalisation des modes de recrutement dans les clubs professionnels, on observe une mobilisation générale du football amateur orchestrée, comme on l'a vu, par la fédération, les ligues et les districts, dans un même but de ne laisser aucun jeune talent passer au travers des mailles du filet de la détection. Dans la pratique, en revanche, les dirigeants fédéraux entendent faire respecter l'esprit dans lequel sont organisées les journées de détection. En 1995, un président de ligue, quelque temps vice-président de la FFF, et un Conseiller technique régional insistent — lors d'un entretien informel — sur les « effets pervers » des pratiques de repérage encore insuffisamment contrôlées. Selon eux, cette interférence anarchique et captatrice des clubs professionnels est d'autant plus importante que le « gisement » de potentialités est considérable alors que le nombre de clubs professionnels dans certaines régions est réduit. Selon eux, cet état de fait déstabilise profondément non seulement les clubs amateurs investis dans une démarche formative mais également les opérations fédérales de détection, par exemple l'opération GUÉRIN<sup>3</sup>, ou de sélection des équipes de ligue ou de district qui deviennent de véritable « champs de foire » fréquentés par des « maquignons » qui viennent y « faire leur marché ». Sur l'ensemble du territoire national, ces pratiques créent également quelques situations délicates entre cadres techniques. Certains sont totalement désorientés par des manœuvres financières qui leur sont étrangères alors que d'autres, plus ou moins volontairement, intègrent des réseaux qui les

---

<sup>1</sup> G. Ejnes & J.-M. Lorant, *art. cit.*, janvier 1980, p. 18.

<sup>2</sup> En 1980, dix-huit des vingt clubs de première division ont créé un centre de formation et seulement six sur trente-six en deuxième division.

<sup>3</sup> Les dirigeants des clubs amateurs engagent des joueurs âgés entre 11 et 15 ans dans ce concours qui privilégie les aspects techniques du football, et validé sur des épreuves notées en fonction des « performances » réalisées (nombre de jonglages des deux pieds et de la tête, notation sur frappes de balles arrêtées : tirs non cadrés, cadrés ou buts ; technique en mouvement : multiples conduites de balle chronométrées, allouées d'un système de compensation entre le temps réalisé sur ce qui s'appelle « le circuit du jeune footballeur » par rapport au nombre de buts marqués au terme de ce parcours). Voir Serge Bressan & Michel Nait-Challal, « Aujourd'hui c'est demain. Henri Guérin : une bonne opération », in *France Foot2*, n° 106, 4 avril 1980, p. 19.

transforment en auxiliaires de recrutement pour des clubs professionnels. Face à cette évolution très discutable du point de vue fédéral, les responsables des ligues régionales souhaitent développer une démarche « humaniste et éducative » de la formation des jeunes talents. On comprend encore mieux les réactions véhémentes de ces deux représentants fédéraux devant l'illégitimité, voire l'illégalité, d'un recrutement « privé » confié à des individus axés sur le pôle marchand de cette activité, comme le sont les agents recruteurs des clubs. L'encadrement fédéral recommande désormais à ces derniers de ne pas prendre de contact avec les jeunes joueurs pendant les rassemblements qu'organise la FFF<sup>1</sup>.

### **Les atouts nécessaires au métier de recruteur<sup>2</sup>.**

**« Pour être recruteur dans un centre de formation, faut-il avoir un diplôme particulier ?**

*Non, ah non, il n'y en n'a pas besoin de diplôme. C'est un métier qui demande bien sûr des connaissances de foot, et puis en même temps je vous dis une formation commerciale, parce que une fois qu'on a repéré le gamin, il y a toute la partie commerciale qui se met en route, il faut essayer de convaincre les parents, il faut faire tout le relationnel qui est nécessaire.*

**Comment gérez-vous cette partie commerciale, c'est-à-dire comment faites-vous pour attirer les jeunes au centre ?**

*J'essaie d'être convaincant malgré la concurrence, et puis je crois que le club a une renommée énorme au niveau de la formation, donc ce qui facilite les choses, les arguments "pour" c'est déjà toutes les générations de jeunes qui ont été formés au club, c'est ça qui est important, bon il y a les médias, la presse, on parle souvent de la formation au club, les parents sont au courant, bon après les structures, c'est un cadre exceptionnel, donc ça joue énormément, c'est un petit peu les seuls arguments.*

**Avez-vous des "informateurs" dans les autres régions de France ?**

*Non, pas d'informateurs attitrés, que des gens avec qui je suis en relation, bon des gens qui sont sympathisants du club, des anciens joueurs... on est sans doute le seul club pro où il n'y a pas d'informateurs salariés, mais ça existe dans les autres clubs.*

---

<sup>1</sup> Propos rapportés d'un récent entretien téléphonique avec un recruteur d'un club de première division.

<sup>2</sup> En complément de l'enquête statistique sur les joueurs en apprentissage réalisée en 1993-94, nous utiliserons quelques entretiens conduits par Cécile Créac'h en 1996 dans un centre de formation d'un club de « D 1 » dont celui qui a été réalisé avec le recruteur de ce même club. Ancien joueur de Championnat de France amateur (championnat National aujourd'hui), il n'a connu que deux clubs dans sa carrière. Fils d'un imprimeur et d'une mère au foyer, il entre à la SNCF. Le football lui permet de trouver du travail comme responsable commercial jusqu'en 1990, avant de devenir recruteur. Il a lui-même été récemment recruté par un autre club de première division qui souhaite développer son activité de détection.

***Si, par exemple, vous êtes plusieurs recruteurs à vous intéresser à un même joueur, comment ça se passe ?***

*C'est fréquent de toutes façons, si un jeune est bon, y a pas de secret, si on est dix clubs autour, les dix vont le voir, c'est là que commencent le relationnel et le commercial. Après, celui qui l'emporte, je sais pas... ça peut jouer au fait que la personne qui s'occupe du recrutement passe mieux que l'autre, à la renommée du club d'abord, c'est évident, et puis le niveau scolaire aussi qui est important, ce que l'on peut proposer. C'est une concurrence, mais c'est amical parce qu'on se connaît, on est ensemble et les relations sont très bonnes, on est ensemble, on discute, on rigole, et puis après chacun fait son boulot.*

***Selon vous quelle est l'image que l'on accorde à votre centre en France, par exemple lorsque vous allez en déplacement, comment les gens perçoivent votre club ?***

*L'image du centre... dès l'instant où l'on se présente, où je me présente, moi, chez des parents pour essayer de faire venir leur gamin, et que je m'annonce du centre, je suis reçu les bras ouverts... je pense que c'est le club qui a la meilleure réputation au niveau formation, ça c'est vrai, et les jeunes qui ne viennent pas chez nous, et ils sont très bons au football, il y en a quand même beaucoup, c'est parce que d'autres clubs ont des arguments autres, peut-être des arguments financiers, l'éloignement quelque fois fait peur, donc les parents choisissent peut-être un club plus près, mais dans leur tête, je suis sûr que s'il n'y avait pas le problème financier, s'il n'y avait pas le problème de déplacement, je suis persuadé qu'ils souhaiteraient envoyer leur gamin chez nous.*

***Vous voulez dire que certains jeunes vont dans certains centres en contrepartie d'une somme financière ?***

*Je ne veux pas dire qu'ils paient, mais il y a certainement des affaires qui se font, oui. Quand le milieu familial est délicat, difficile... chômage, il y a sûrement des gamins... ou des parents qui résistent difficilement aux finances, ça peut arriver aussi.*

***Au club, avez-vous déjà eu recours à cela ?***

*Au club, non. Il faut avoir d'autres arguments, arguments de réputation, structure et puis sérieux, formation. »*

Le paradoxe communément admis d'un football à la fois sélectif et accessible à tous masque des stratégies ambiguës de positionnement des agents de l'État. Le travail de distinction de l'excellence sportive leur permet d'être reconnus simultanément sur deux espaces où la définition de la pratique du football n'est, en théorie, pas la même. Considérés comme les experts incontournables de la détection, ils réorientent ainsi les objectifs premiers de cette mission de service public, et les recodent en fonction des besoins en effectif des clubs professionnels. Le pouvoir des Conseillers techniques du football français est tel que, par un arbitraire institutionnellement légalisé<sup>1</sup>, ils contrôlent

---

<sup>1</sup> L'éclairage de cette situation se fait à la lumière des propos de Pierre Bourdieu : « La forme par excellence de la violence symbolique est le pouvoir qui, (...), s'exerce par les voies de la

l'accès à la formation « professionnalisante ». On voit pourquoi il leur est indispensable d'être, non seulement pertinents et performants dans leur métier, mais aussi d'entretenir leur capital social dans le milieu du professionnalisme afin de conserver leurs positions en « porte-à-faux ». En dépit des réseaux renouvelés des recruteurs des clubs par la mise en place de contacts plus ou moins informels avec des « informateurs »<sup>1</sup>, la Fédération garde une emprise non négligeable sur des populations de joueurs de plus en plus jeunes. L'importance accordée par les clubs professionnels à cette forme de repérage « public » demeure une des règles fondamentales du fonctionnement du dépistage sportif pour leur centre de formation. L'initiative « privée » des clubs a tendance à s'effacer comme le montre la disparition progressive de joueurs signant des contrats de non-sollicitation<sup>2</sup>.

Le recrutement des clubs professionnels formateurs joue ainsi sur les registres du privé et du fédéral (Cf. le Tableau A page suivante). Les clubs les plus proches, en apparence, du modèle socio-éducatif « se servent » les premiers sur le marché de la détection. La reproduction de leur notoriété et de leur capital footballistique, essentiellement au sein de ceux qui possèdent un centre de formation performant, est ainsi facilitée par les organismes fédéraux qui condamnent les clubs aux politiques sportives marchandes. Tout le jeu des dirigeants formateurs est donc d'entretenir ce rapport privilégié à la Fédération. En réalité, les centres ne font que reprendre à leur compte la hiérarchie du marché établie par le système fédéral qui valorise le travail des bénévoles au sein des

---

*communication rationnelle*, c'est-à-dire avec l'adhésion (extorquée) de ceux qui, étant les produits dominés d'un ordre dominé par des forces parées de raison (comme celles qui agissent à travers les verdicts de l'institution scolaire [ici sportive] ou à travers les diktats des experts économiques [ici les CTR et CTD]), ne peuvent qu'accorder leur acquiescement à l'arbitraire de la force rationalisée. », in P. Bourdieu, *op. cit.*, 1997, p. 99.

<sup>1</sup> Les liens sociaux tressés sur ce versant de la professionnalisation sont le fait d'une majorité d'anciens joueurs aux stratégies de reconversion interne pour accéder à différents postes d'entraîneurs, de formateurs, de directeurs sportifs, etc. Leur engagement sur ce nouveau terrain débute très tôt alors même qu'ils sont encore en activité. On dénombre ainsi, en 1996, 29 % de titulaires d'un diplôme d'initiateur/moniteur, 27 % titulaires de brevet d'État du premier degré et 5,5 % du deuxième degré.

<sup>2</sup> Une fois engagé par ce contrat, le joueur ne peut en aucun cas signer pour un autre club. Ce gage de non-concurrence est lui-même fondé sur la logique du marché de l'offre et de la demande d'un capital sportif spécifique à l'espace de la formation. Sur les 24,1 % de contrats de non-sollicitation, ce sont les joueurs les plus consacrés par les organismes fédéraux qui signent ce type de contrat (31,7 % des sélectionnés nationaux et 54 % des régionaux).

clubs amateurs. Voués à sa cause, ils participent activement à la prise de conscience des dispositions sportives des jeunes footballeurs. C'est à partir de ce premier repérage empirique nécessaire à un « futur pro » que les joueurs sont appelés à participer aux nombreux regroupements organisés par les districts et les ligues régionales lors des opérations de détection<sup>1</sup>. Dans le souci de respecter l'égalité des chances sportives, on y annonce explicitement que tout le monde jouera le même temps de jeu, ce qui est rarement le cas. Qui plus est, les postes distribués sur le terrain par les CTR et les CTD ne correspondent pas toujours à ceux occupés par les joueurs dans leur club respectif. Difficile alors de jouer « sur sa vraie valeur ».

**Tableau A – Structures, encadrement et étapes de détection.**

|                     | <b>Clubs amateurs, Institution scolaire</b> | <b>Centre inter-régionaux de préformation</b>                   | <b>Organismes fédéraux de détection</b>                 | <b>Centre de formation des clubs professionnels</b>                          |
|---------------------|---|---|---|--|
| <b>Missions</b>     | Pratique pour tous, compétition éducative   | Formation scolaire et footballistique (technique)               | Détection pour tous                                     | Formation du joueurs et du citoyen   |
| <b>Structures</b>   | Associations                                | Six centres fédéraux régionaux (20 places maxi)                 | Trente et une ligues régionales, District               | Associations liées aux clubs professionnel (SEMS, SAOS)                      |
| <b>Recrutement</b>  | Informel                                    | Journées de tests (formateurs et Direction technique nationale) | Journées de sélections et concours du jeune footballeur | Structures fédérales et stages au sein des clubs                             |
| <b>Encadrement</b>  | Entraîneur fédéraux, bénévoles, enseignants | Diplômés d'Etat (Certificat de formateur)                       | Conseillers techniques régionaux ou départementaux      | Diplômés d'Etat (Certificat de formation, Brevet d'Etat 1,2 et 3, DEF, DEPF) |
| <b>Consécration</b> | Championnat amateur                         | Orientation vers un centre de formation                         | Equipes régionales et nationales - 15 ans et -17 ans    | Equipe de France - 17 ans et - 20 ans  |

Tableau construit par nos soins.

L'entrée dans un centre de formation ne se fait pas « par défaut ». Autrement dit, c'est sur le mode électif que fonctionne le recrutement des joueurs. Les opérations fédérales de détection et de sélection sont autant de signes distinctifs qui certifient de manière officielle les dispositions que certains pensent posséder pour entrevoir une carrière

<sup>1</sup> Par exemple, la détection des catégories « minimes 1<sup>ère</sup> année » se déroule en cinq phases : 1/ Pré-détection ; 2/ Détection ; 3/ Finales départementales ; 4/ Finale régionale ; 5/ Stage régional dit « Stage espoir ». Selon H. GUÉRIN, vingt-trois ligues sont concernées par la détection, soixante-quatre stages sont organisés par année et 20 000 joueurs sont supervisés contre 1 300 en 1967.

de haut niveau. En 1994, 92,7 % des joueurs en formation ont connu au moins une sélection dans les diverses catégories d'âges et de niveaux<sup>1</sup>. Cependant, l'absence d'une telle reconnaissance sportive n'implique pas que les portes des centres de formation demeurent définitivement fermées (Cf. Tableau B ci-dessous). Une seule distinction nationale peut apporter, à elle seule, tout le capital symbolique qui fait défaut à certains joueurs pour accéder à la formation dans un club professionnel. Sans cette marque d'excellence sportive nationale ou régionale les jeunes footballeurs diminuent pourtant leurs chances de signer leur premier contrat. Ces sélections constituent, pour une large majorité, l'antichambre du professionnalisme.

**Tableau B – Sélections avant l'entrée au centre et type de contrat signé.**

|                                | Aucun | Apprenti/Aspirant | Stagiaire | Total | Effectifs |
|--------------------------------|-------|-------------------|-----------|-------|-----------|
| <b>Aucune</b>                  | 7,1   | 5,6               | 9,4       | 7,3   | 19        |
| <b>Département ou District</b> | 21,4  | 10,3              | 10,6      | 13,4  | 35        |
| <b>Régionale</b>               | 62,9  | 57,0              | 47,1      | 55,3  | 145       |
| <b>Nationale</b>               | 8,6   | 27,1              | 32,9      | 24,0  | 63        |
| <b>Total</b>                   | 100,0 | 100,0             | 100,0     | 100,0 | 262       |

Source : Enquête Formation.

**« Comment s'est passé le passage du club de quartier au grand club de Marseille ?**

*D'abord j'ai fait "la détection", avec des amis, on est parti, on a fait un match, y avait plein de nouveaux. C'est une présélection, on fait même plusieurs matches et puis eux ils sont là, ils notent, et à la fin ils te disent si tu es pris ou pas. Moi ils sont venus me voir, ils m'ont dit : "Y a pas de problème, on te propose tant, tant, tant."*

**Comment es-tu arrivé au niveau où tu évolues aujourd'hui ?**

*C'est mon entraîneur qui m'a appelé, il m'a demandé si j'étais pas intéressé d'aller à Avignon. Il m'a dit : "Ça t'intéresserait pas d'aller à Avignon, ils aimeraient t'avoir,*

<sup>1</sup> Les résultats statistiques sur la population des centres de formation sont tirés de l'enquête par questionnaire réalisée auprès des clubs professionnels pour la saison 1993-94 (indiquée « Enquête Formation » pour toutes les références ultérieures dans le texte, voir le questionnaire en Annexes, n = 266). Par rapport aux trois catégories de contrat que signent les joueurs dans les centres, les « apprentis » de l'enquête représentent 36,8 %, les « aspirants » 41,4 % et les stagiaires 39,5 %. Bien que les chiffres officiels de la FFF ne comptabilisent pas les joueurs « sans contrats » au sein des centres, ils constituent pourtant plus d'un quart de notre échantillon total (26,6 %) qui comporte par ailleurs presque un tiers de stagiaires (32,3 %) et un peu plus de deux cinquièmes d'aspirants ou d'apprentis (41,1 %).

*mais ils n'osent pas demander à notre club." J'ai dit oui, pourquoi pas, et comme on connaissait déjà, on avait déjà joué deux fois contre eux en championnat, l'entraîneur d'Avignon est venu nous voir jouer deux fois à Marseille avec mon entraîneur, lui et sa secrétaire, et on est allé dans un bar, et puis avec mes parents j'en ai parlé et tout s'est fait naturellement.*

***Seul le club d'Avignon t'a demandé ou alors tu as eu d'autres propositions ?***

*Oui seulement Avignon, en plus j'étais dans l'impasse là, je devais "resigner" dans mon autre club, en plus je n'avais pas envie... l'arrêt du foot presque. Après je suis allé à Avignon, (...), et j'ai fait beaucoup de matches contre des clubs pros, et là aussi j'en avais marre, de janvier à mars, il y a eu un trou parce que je ne voulais pas rester à Avignon, (...), et moi je voulais jouer plus haut, et même je voulais rentrer dans un centre de formation parce que c'est là où le foot vraiment... je crois en janvier, je suis allé en équipe de France des moins de dix-sept. J'ai fait des présélections pour le match de la Turquie, et après tout s'est déclenché. Je devais aller à Bastia... après les sélections y avait plus rien, et puis tout d'un coup, parce que moi je voulais absolument partir et puis j'en ai parlé à un ancien joueur, P., qui était ici au club avant, et puis je lui ai demandé : "Voilà, je voudrais vraiment rentrer dans un centre de formation, est-ce que tu pourrais m'aider ?", et il m'a dit : "J'irai voir le directeur, je vais lui parler et on verra, je ne te promets rien, mais on verra." Et puis j'attendais toujours et pendant ce temps, le président délégué d'Avignon m'a dit : "J'ai parlé au téléphone à l'entraîneur de Bastia, et il a entendu parler de toi. Il aurait besoin d'un défenseur l'année prochaine pour la Nationale 2." Je suis allé quatre jours à Bastia en mai, et j'ai fait quatre jours de stage. Je devais signer stagiaire 1 à Bastia, mais j'ai dit que j'allais réfléchir parce qu'il ne faut pas prendre des décisions comme ça. Et puis quand je suis revenu de Bastia, les deux jours suivants, P. vient au centre et me dit que mon club actuel est intéressé. Quand on entend ce nom là... le centre de formation, j'avais le choix. J'ai eu presque deux semaines pour choisir et puis j'appelais tout le temps le recruteur du club, et j'ai donné mon accord. J'ai fait des sacrifices quand même parce que j'aurais pu signer un contrat de stagiaire pro première année à Bastia et ça c'est quelque chose quand même. J'ai préféré venir ici. »<sup>1</sup>*

Alors que l'entrée dans le processus de formation est vécue comme un « choix » personnel, doublé du sentiment intime de pouvoir faire carrière, ce sont en réalité les instances fédérales et les clubs qui détiennent les clés de la réussite sportive des joueurs. La construction de la « vocation » du métier de footballeur, qui assure aux clubs formateurs le recrutement de joueurs acquis « corps et âme » à la cause du football, nécessite d'une part que le marché de la détection et les sélections produisent leurs effets symboliques sur les futurs élus ; d'autre part, que les clubs formateurs leur inculquent l'idée

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un footballeur de dix-sept ans originaire des Bouches-du-Rhône. Son père a connu une période de chômage et sa mère fait des ménages. Il est scolarisé en première littéraire. Après avoir joué jusqu'en minime 1<sup>ère</sup> année à Marseille, il signe pour le club d'Avignon avant d'entrer en centre de formation.

que leur compétence constitue une valeur recherchée sur le marché du travail<sup>1</sup>. Ainsi, avant même leur entrée en formation, les joueurs connaissent les lois du marché de la détection et la logique de la concurrence propre au sport professionnel, qui les placent d'emblée en présence d'échéances et de responsabilités sportives. Tout le « travail collectif d'imposition de la vocation »<sup>2</sup> des institutions footbalistiques renforce du même coup chez les joueurs, comme au sein de leur famille, la conviction d'être voué à une destinée hors du commun — qui les incite à accepter librement les concessions et les sacrifices nécessaires permettant d'accéder au rang de professionnel. À l'instar de la trajectoire religieuse des séminaristes décrite par Charles Suaud, « il ne [faut] donc pas faire commencer le début de la prime inculcation de la vocation sacerdotale avec l'entrée au petit séminaire. Ne peuvent prendre cette orientation que des individus déjà suffisamment marqués et remarquables au point de se percevoir comme voués à un destin d'exception. »<sup>3</sup>

La détection des futurs footballeurs professionnels français est ainsi structurée qu'elle favorise l'élargissement du recrutement à l'ensemble des classes sociales ; une telle organisation conçue pour susciter la vocation ne s'adresse pas à une catégorie particulière. Si elle suscite une résonance entendue auprès des familles les plus proches par tradition culturelle et sociale du football<sup>4</sup>, l'inclination à s'engager sur la voie de l'apprentissage concerne également les classes moyennes et les classes supérieures. Alors qu'un fils d'ouvrier sur cinq a été appelé au moins une fois en sélection nationale, cette appel concerne un fils de cadre supérieur sur trois et deux fils d'employé sur sept (Cf. Tableau C page 323). Les distinctions sur le terrain ne peuvent à elles seules suffire à garantir l'entrée dans un centre et encore moins la signature d'un premier contrat. La

---

<sup>1</sup> Pour d'autres exemples voir Pascal Guibert, *Le corps du métier*, Thèse de doctorat, Nantes, décembre 1992, p. 348.

<sup>2</sup> C. Suaud, *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Minuit, 1978, p. 27.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 1978, p. 50.

<sup>4</sup> En 1993, 74 % des pères de joueurs en apprentissage pratiquaient le football. En 1996, ceux des professionnels sont 69 %. Par ailleurs, 31,7 % des joueurs de notre enquête sont issus de milieux ouvriers dont un tiers des pères a joué au football. Les 19,5 % d'employés et 16,7 % de professions intermédiaires ont aussi eu un père footballeur dans les mêmes proportions que pour les fils d'ouvriers. Le dernier tiers concerne 2,4 % de fils d'agriculteurs exploitants, 17,1 % d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises, 12,6 % de professions libérales, intellectuelles et cadres supérieurs.

mobilisation de tous les instants des familles, allant jusqu'à rythmer leur vie sur celle du calendrier sportif, conforte la croyance selon laquelle leur fils possède toutes les prédispositions pour réaliser une carrière dans le football, à l'image de ces deux joueurs pour qui les parents ne comptent ni leur temps ni leur argent pour optimiser les conditions de sa réussite :

**« Quel est l'avis de tes parents sur ton entrée au centre de formation ?**

*On est une famille de footeux. J'ai un cousin qui joue en première division à Auxerre, il s'appelle A.. Quand j'étais petit déjà, c'était un rêve pour mon père que je devienne pro. Autant pour moi, j'ai envie de réussir, mais lui de son côté a vraiment envie... lui il sait qu'il faut que je fasse des sacrifices. Bon, lui en fait aussi beaucoup pour moi. Pour ma mère c'est pareil, elle a un peu plus de mal, mais elle commence à s'adapter. Ils descendent souvent, toutes les trois semaines, ils viennent me voir et ils aiment le foot aussi.*

**Ils s'intéressent à ton parcours footballistique ?**

*Oui, à la maison le sport prenait de la place, et puis le football, disons que c'est mon père surtout qui s'investit par rapport à tous les parents qui ne suivent pas leurs enfants... Quand je suis arrivé au club, il ne pouvait pas voir tous les matches, mais avant que j'arrive au centre, de poussins à cadets, je pense qu'il a dû louper trois ou quatre matches. Il a toujours été me voir soit à domicile, soit à l'extérieur. C'est un plaisir pour lui, partout où j'ai joué, il a été dirigeant, il s'intéresse... faut voir aussi quand même les kilomètres qu'il a fait en voiture pour venir me chercher en fin de semaine, ça coûte cher. Je pense qu'il avait confiance en moi, ça m'a permis aussi d'avoir confiance en moi en même temps. »<sup>1</sup>*

**« Votre famille vous manquait-elle quand vous étiez à Montpellier ?**

*Disons que l'avantage, c'est que j'ai passé un an en sport-études avant. Pendant la semaine on logeait sur place donc ça m'a un peu préparé. J'avais ma famille plus près, c'est vrai. Quand je suis parti plus loin, mais mes parents ont fait l'effort de venir quand même régulièrement et ça c'est vrai que ça aide parce qu'à 15 ans, quitter sa famille et partir à 800 ou 1 000 km, ce sont des choses pas faciles. Mais bon, je ne suis pas d'un caractère trop tracasseux là-dessus, donc ça s'est bien passé. Mes parents venaient donc rarement me voir jouer parce qu'ils étaient loin, mais quand ils venaient, ils s'arrangeaient pour qu'il y ait au moins un match. Avec le travail, ce n'était pas facile. Mais après un an, ils ont vendu leur commerce sur Paris pour en ouvrir un nouveau sur Montpellier et ainsi être plus proche de moi. »<sup>2</sup>*

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un footballeur de dix-sept ans originaire de Picardie, qui a débuté à six ans, entre en sport-études, passe par l'INF Clairefontaine (préformation) et évolue en 1996-97 en National 2. Son père est VRP et sa mère secrétaire.

<sup>2</sup> Entretien réalisé avec un joueur professionnel de première division, titulaire d'un baccalauréat option économie, entré au centre de formation de Montpellier à l'âge de 15 ans et ayant connu

**Tableau C – Les sélections avant l’entrée au centre et l’origine sociale des joueurs.**

|                                | Aucune | Département/District | Régionale | Nationale | Total |
|--------------------------------|--------|----------------------|-----------|-----------|-------|
| <b>AgriExploit</b>             | 0,0    | 16,7                 | 66,7      | 16,7      | 100,0 |
| <b>ArtiComChefEntr</b>         | 4,8    | 9,5                  | 66,7      | 19,0      | 100,0 |
| <b>ProfLibIntel&amp;CadSup</b> | 6,5    | 16,1                 | 45,2      | 32,3      | 100,0 |
| <b>ProfInterm</b>              | 7,3    | 12,2                 | 56,1      | 24,4      | 100,0 |
| <b>Employés</b>                | 4,2    | 20,8                 | 45,8      | 29,2      | 100,0 |
| <b>Ouvriers</b>                | 9,0    | 10,3                 | 59,0      | 21,8      | 100,0 |
| <b>Total</b>                   | 6,5    | 13,4                 | 55,7      | 24,4      | 100,0 |
| <i>Effectifs</i>               | 16     | 33                   | 137       | 60        | 246   |

Source : Enquête Formation.

En revanche, l’absence d’une marque d’excellence certifiée par une quelconque sélection dans les catégories des jeunes peut retarder dans le temps la décision de s’engager dans une formation de footballeur :

**« Peux-tu me parler de ton palmarès sportif, notamment dans les clubs où tu jouais avant ?**

*Pas grand chose. Ah, si, ce qui m’a marqué c’était un tournoi international. J’avais été meilleur joueur avec mon club l’ASPTT. C’est le seul fait marquant.*

**Et sinon, est-ce que tu as déjà été sélectionné en équipe de France ?**

*Non, jamais, pas une sélection. (...).*

**Et comment es-tu rentré au club ? Est-ce que tu t’es fait remarquer au cours d’un ou plusieurs matches, ou est-ce que ça s’est passé autrement ?**

*En fait, mon avec mon équipe on jouait souvent contre mon club actuel en championnat. Et ça faisait quatre ans, tous les ans... ils me relançaient pour que je vienne. Et en fait, moi, je ne voulais pas lâcher mes études, je voulais quelque chose de sûr... et ils m’ont proposé de venir là. C’était intéressant donc je suis venu. »<sup>1</sup>*

La manière dont les joueurs décrivent eux-mêmes les différents modes de repérage cache les mécanismes de l’inégalité sociale devant le recrutement. Nous observons, en fait, que l’origine sociale des jeunes qui sont détectés reflète deux réalités distinctes. D’une part, les joueurs issus des classes moyennes sont de plus en plus présents au sein

---

les sélections régionales et nationales.

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un jeune joueur professionnel de première division, fils d’ingénieur, titulaire d’un baccalauréat scientifique.

des centres de formation, alors que la proportion de joueurs des classes populaires semble s'évaporer progressivement (respectivement 36,2 % pour 31,7 %). D'autre part, la sélection nationale — équipe la plus valorisante et la plus valorisée du dispositif français — retient en surnombre des footballeurs provenant des classes moyennes (40 %) et aussi supérieures (30 %). On peut alors émettre l'hypothèse selon laquelle la « professionnalité sportive », traditionnellement forte dans les classes populaires jusque dans les années 1980<sup>1</sup>, gagne les sphères intermédiaires de l'espace social par l'action conjuguée de la FFF et de l'État. Autrement dit, la socialisation précoce, opérée par les enseignants, les éducateurs sportifs, les CTD et les CTR, autorise l'entrée au centre de formation à un plus large panel de joueurs, de plus en plus jeunes, notamment à travers la préformation, qui socialement sont issus des classes moyennes dont l'attachement aux valeurs éducatives et morales correspond à celui que véhiculent les techniciens fédéraux et les responsables des centres de préformation.

À l'entrée de leur fils en apprentissage, les attentes des parents sont symptomatiques de cette nouvelle distribution sociale. Alors que la majorité d'entre eux admet que la réussite scolaire est compatible avec la réussite sportive entre 13 et 17 ans, un tiers accorde une attention exclusive au succès scolaire, après cet âge-là, et seuls les foyers des classes moyennes continuent d'attacher de l'importance à la scolarité (32 % contre 23,3 % pour les classes supérieures et 20 % pour les ouvriers) même si 53,2 % des joueurs âgés de plus de 18 ans ont déjà signé un contrat stagiaire. Cette attitude prudente, qui fait une place centrale à l'ascension sociale par la scolarisation, est d'autant plus affirmée qu'elle prend en compte l'éloignement familial des apprentis footballeurs. En effet, pendant leur période de formation, seulement un quart des joueurs entré dans un centre habite sous le même toit que ses parents, d'où l'importance qu'ils accordent à la structure scolaire. Ce comportement est aussi le produit de la spécificité française dans le domaine de la détection et de la « formation intégrée », selon les mots de Régis PUKAN<sup>2</sup>, lorsqu'on la compare aux autres grandes nations du football européen. Les

---

<sup>1</sup> En marge du système de sélections, les joueurs des classes populaires sont les plus nombreux à entrer dans un centre de formation sans avoir connu la moindre consécration fédérale. Comme le décrit Richard Holt dans le football anglais, ce sont eux aussi qui comptent les plus forts taux de professionnalisation.

<sup>2</sup> R. Pukan, *France, Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie : Formation, marketing, télévision*,

jeunes joueurs espagnols et italiens, pressentis pour une carrière professionnelle, suivent une scolarité normale jusqu'à 16 ans. Il en est de même pour les jeunes Allemands et Anglais, qui ne peuvent s'engager véritablement dans un cursus professionnel avant 18 ans. Alors qu'en Europe, tout se passe comme si l'autonomie du système scolaire garantissait l'étanchéité des deux espaces, le système français de formation est le seul à permettre la combinaison des deux types d'apprentissages.

Les aires de recrutement des grands clubs européens sont strictement délimitées en fonction de leur implantation géographique. Au sud de l'Europe, si le recrutement s'effectue au niveau national, c'est uniquement par le système de filiales entre clubs professionnels concernant le plus souvent des joueurs déjà entrés dans le processus de professionnalisation. Au nord de l'Europe, les réglementations sont strictes sur les aires géographiques à respecter. Par exemple, la surface des bassins de recrutement des clubs allemands oscille entre cinquante et cent cinquante kilomètres. Les « Talent Day » de l'Ajax d'Amsterdam ne concernent que des joueurs habitant entre quarante et soixante kilomètres du club. Leurs recruteurs attirés organisent localement des journées de détection tout au long de la saison à l'occasion desquelles ils supervisent plus de 3 500 joueurs de sept à dix ans et n'intègrent les meilleurs qu'une fois leur cursus scolaire terminé<sup>1</sup>. Ainsi, si les structures françaises de la détection offrent la possibilité d'un recrutement socialement indifférencié, elles étendent également l'aire de recrutement des clubs formateurs<sup>2</sup>. L'AJ Auxerre et le FC Nantes sont les deux clubs les plus cités par les 38,3 % de joueurs qui ont participé aux journées de détection organisées chaque saison par leurs soins. L'intériorisation de la vocation a par conséquent assez de pouvoir pour arracher à leur famille les jeunes joueurs qui souhaitent suivre une formation footballistique de qualité, et ceci quel qu'en soit le prix à payer affectivement. De nombreux témoignages de footballeurs professionnels rappellent les moments difficiles avec lesquels ils ont dû composer pour atteindre leur objectif.

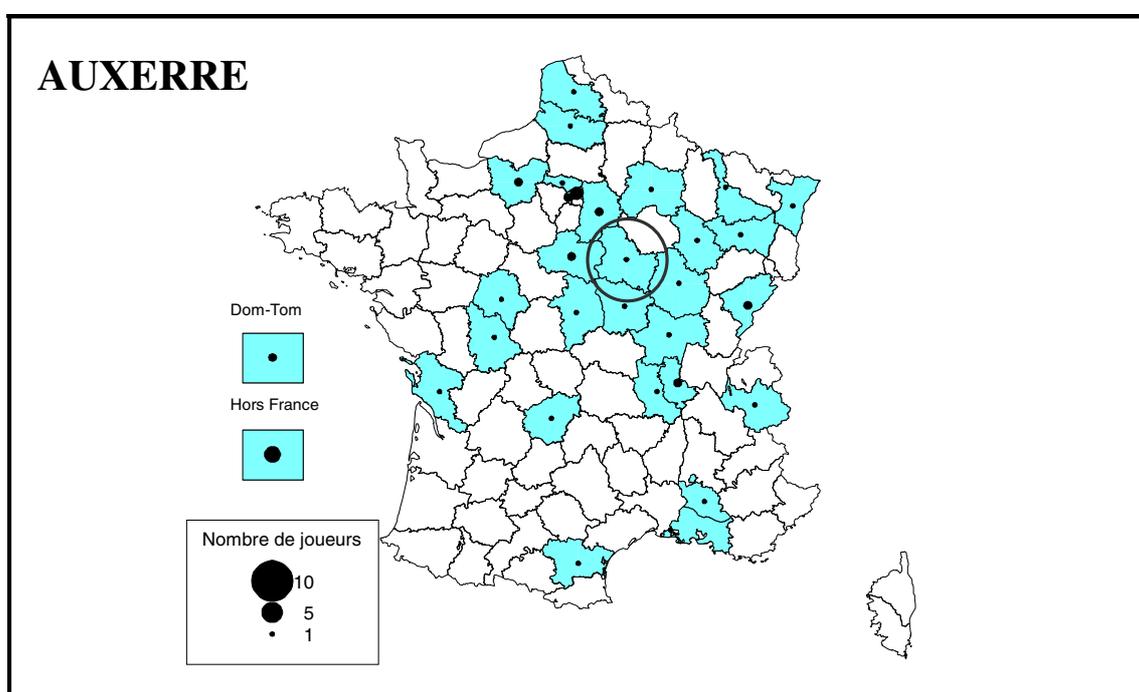
---

Ligue nationale de football, Premier trimestre 1997. Document aimablement prêté par Sylvain Robert. R. PUKAN est membre de nombreuses commissions à la Ligue nationale.

<sup>1</sup> Philippe Lambert, « Ajax : déjà le football d'après demain », in L'Équipe magazine, n° 755, 7 septembre 1996, pp. 32 à 35.

<sup>2</sup> Voir les cartographies pages suivantes. Merci à Gaëtan Gaborit de les avoir réalisées.

Les cartographies qui sont présentées ici reprennent, sur une période plus longue (1980-81 à 1997-98), celles qui avaient été réalisées en 1994 suite à l'enquête sur les centres de formation<sup>1</sup>. Le choix des clubs s'est porté sur l'AJ Auxerre, le FC Nantes, l'AS Saint-Étienne, le Paris SG et l'Olympique de Marseille dans la mesure où ils incarnent les différentes politiques sportives du football français : Auxerre et Nantes pour la formation, Paris et Marseille pour l'achat de joueurs confirmés, et Saint-Étienne qui combine les deux. En comptabilisant les nouveaux joueurs formés chaque saison, ayant signé un contrat professionnel, et les nouveaux joueurs achetés (Cf. Tableau ci-dessous), ces cartes objectivent la singularité du marché national de la détection et du recrutement des clubs formateurs ; le Paris SG et l'Olympique de Marseille fonctionnant sur le modèle des grands clubs étrangers.

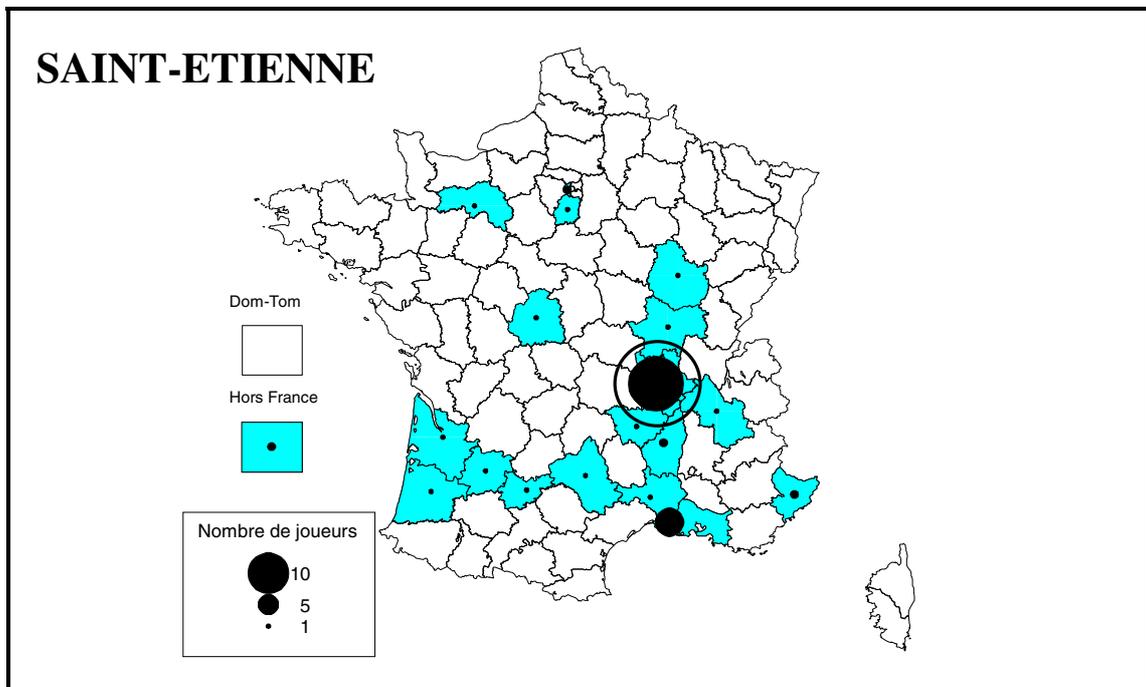
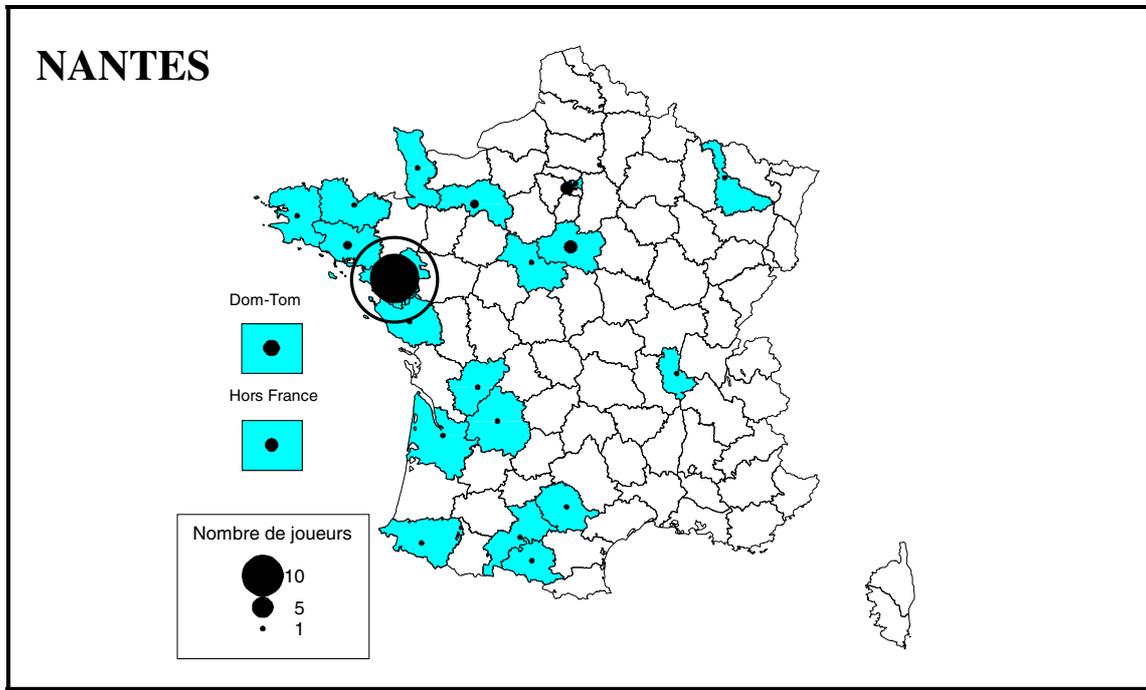


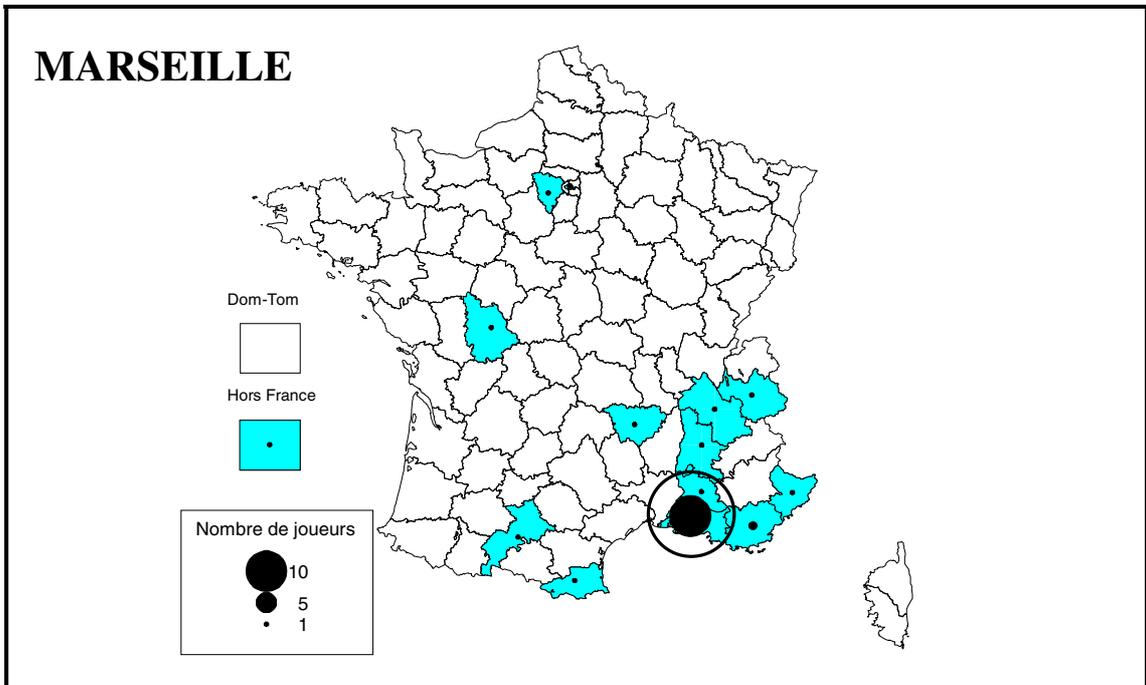
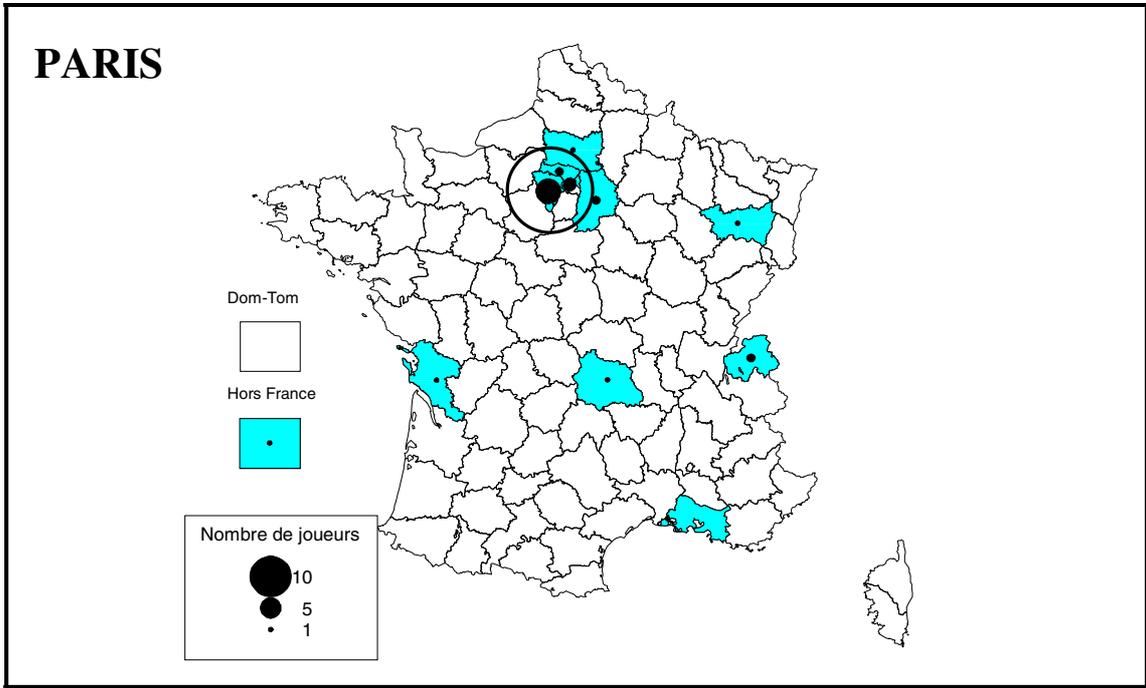
Sources : *Onze Mondial*, Le guide du championnat, Hors série, de 1980-81 à 1997-98.

|                                 | AJ Auxerre | FC Nantes | Saint-Etienne | Paris SG | O Marseille | Total | Effectifs |
|---------------------------------|------------|-----------|---------------|----------|-------------|-------|-----------|
| <b>Nouveaux joueurs formés</b>  | 43,6       | 42,3      | 36,2          | 18,7     | 15,5        | 29,5  | 182       |
| <b>Nouveaux joueurs achetés</b> | 56,4       | 57,7      | 63,8          | 81,3     | 84,5        | 70,5  | 434       |
| <b>Total saisons</b>            | 100,0      | 100,0     | 100,0         | 100,0    | 100,0       | 100,0 | 616       |

Sources : *Ibid.*.

<sup>1</sup> H. Slimani, *Projets sportifs et scolaires au sein des centres de formation de football comme enjeux de la professionnalisation*, Document ronéoté post-D.E.A., 1994, pp. 33 à 36.





## **La production du capital footballistique : entre éducation et compétition**

La Fédération française, comme les autres fédérations sportives, est mandatée pour assumer une mission de service public du fait même de la délégation de pouvoir qu'elle reçoit de l'État. La légitimité de ce mandat repose, par ailleurs, sur l'imposition d'un consensus qui entend définir le sport de manière prioritaire par des fonctions éducatives qu'il doit assurer. Il est compréhensible qu'une telle conception engendre de multiples tensions avec les exigences du sport professionnel en général et du football en particulier. Ainsi, la production méthodique de joueurs professionnels exerçant un métier finalisé sur la recherche de la victoire possède de fortes chances d'entrer en contradiction avec une formation qui vise à privilégier l'éducation morale et intellectuelle des individus. Confrontés à la logique compétitive, les clubs ne peuvent que se soumettre aux impératifs de la recherche de performances et de résultats, faute de ne pouvoir assurer leur place dans les compétitions nationales et européennes. La socialisation des joueurs professionnels devient par conséquent l'enjeu majeur qui, en apparence, oppose les partisans d'un sport à finalité éducative aux défenseurs d'un élitisme sportif fondé sur les compétences techniques, la valorisation de l'esprit de compétition et la performance. Si le fait de pouvoir privilégier alternativement les dimensions éducatives ou compétitives demeure acceptable dans le cadre national, la relativisation de la recherche de résultats devient, en revanche, très pénalisante dans l'arène internationale où la pure logique de la compétition s'impose de manière absolue. Ainsi, il n'est pas certain que le football français parvienne à concilier sans dommage l'éducation et la compétition, les enjeux éducatifs du sport de masse avec les impératifs d'une activité professionnelle possédant ses propres exigences. Les instances fédérales sont, en effet, sans cesse contraintes de rappeler aux joueurs professionnels les conduites à tenir en matière d'« éthique » et de « morale » sportive ; les questions de dopage et d'argent étant des préoccupations récurrentes. Elles leur demandent d'être des exemples pour les jeunes générations de joueurs.

Dès le début des années soixante-dix, les membres de la FFF inscrivent la définition de ce que doit être la formation des jeunes joueurs dans un cadre sportif institu-

tionnellement défini à travers sa cause « socio-éducative ». La thèse de Gildas Loirand<sup>1</sup> qui montre la colonisation du sport par l'éducation physique trouve, ici encore, une large confirmation. En effet, le football ne peut être pensé en dehors des structures de l'État, seul garant d'une formation qui pour être complète doit demeurer proche du « sport pour tous », et conserver une distance nécessaire à la compétition. Dix ans après, Fernand SASTRE et Jacques THÉBAULT — administrateurs de la Ligue à cette époque — expriment l'attachement particulier qu'ils accordent aux conditions et aux objectifs de la formation footballistique. Le premier évoque l'« *admirable travail effectué dans les clubs au service de la jeunesse française, qui donne droit à notre reconnaissance et à notre gratitude.* » Le second parle de « *l'innovation sur laquelle il convient de mettre plus particulièrement l'accent et qui a profondément modifié le visage de notre football professionnel, [et] réside principalement dans la politique de formation rationnelle et systématique des futurs joueurs professionnels. (...). Trois cent cinquante joueurs âgés de 16 à 20 ans reçoivent de la part d'éducateurs compétents et dévoués un apprentissage méthodique et complet. (...). Cinquante années de professionnalisme ont permis de développer ce rôle de service rendu à la collectivité nationale. (...). Le professionnalisme doit être considéré comme l'un des éléments prépondérants d'équilibre de la santé morale et physique de la jeunesse française.* »<sup>2</sup>

La première concrétisation du système fédéral de formation alliant les apprentissages scolaire et footballistique est réalisée à travers la création, dans le cadre de la loi de juillet 1971, d'un Institut national du football (INF) dans des locaux universitaires du CREPS à Vichy. Le maître d'œuvre en est Georges BOULOGNE et son financement assuré par la FFF et le Groupement. Cette structure accueille une quarantaine d'internes sur les cinq cents candidatures étudiées chaque année. L'écrémage des « apprentis » de première année est préétabli en fonction du nombre de places en deuxième année (vingt-cinq « aspirants ») et en troisième année (quinze « stagiaires »). Si l'un des objectifs affichés de l'INF est de former des « professionnels de football », ses pensionnaires sont tenus de préparer en plus d'un diplôme scolaire classique, soit un brevet d'éducateur sportif (brevet d'aide moniteur d'éducation physique), soit un CAP des métiers du foot-

---

<sup>1</sup> G. Loirand, *op. cit.*, 1996.

<sup>2</sup> J. de Ryswick, *op. cit.*, 1982, pp. 7, 142 et 143.

ball (créée en 1977). Enfin, quels que soient ses résultats, l'équipe de l'INF participe chaque année au championnat de troisième division. La formation est sanctionnée par un « certificat de fréquentation » donnant la possibilité aux joueurs qui reçoivent en fin de saison la liste des clubs intéressés d'accéder à l'un d'entre eux. Devant servir de modèle aux centres de formation des clubs professionnels, l'INF institue un système où l'on « passe d'un capital symbolique diffus, fondé sur la seule reconnaissance collective, à un *capital symbolique objectivé*, codifié, délégué et garanti par l'État, bureaucratifié. »<sup>1</sup> À la fin des années 1970, la formule de l'INF est contestée, notamment par la Fédération. Alors que le bilan scolaire est élogieux — peu d'échecs aux examens — le bilan footballistique l'est beaucoup moins. En huit saisons, sur cent vingt joueurs sortis de la filière, trente cinq ont été recrutés par un club professionnel dont une quinzaine en « D 1 » (12,5 %) et une vingtaine en « D 2 » (16,7 %). En définitive, ces résultats sont en accord avec le discours que tient l'un des entraîneurs de l'Institut national du football : « *Nous ne cherchons pas à briller, mais à construire quelque chose de solide. Les titres viennent en supplément. L'important étant de former des footballeurs complets sur les terrains et dans la vie.* »<sup>2</sup>

À l'inverse, dans les centres de formation des clubs professionnels, où les enjeux de la compétition sont omniprésents, la place accordée à l'école est subordonnée à celle qui est faite au football, sans que les résultats soient nettement supérieurs<sup>3</sup>. Attestant la priorité accordée par les structures de formation aux encadrants et aux « éducateurs physiques » issus des formations dispensées par l'État — principalement le professorat d'éducation physique et les brevets d'État d'éducateur sportif (BEES) — les conclusions du « rapport SASTRE »<sup>4</sup> montrent les difficultés rencontrées par les formateurs à faire régner le modèle éducatif dans la majorité des clubs français, particulièrement au sein des structures professionnalisées. En effet, les entraîneurs privilégient plus souvent des pratiques éloignées de la mission initiale que la puissance publique leur a confié. L'éveil et l'initiation, conclut F. SASTRE, laissent peu de place « au jeu libre et

---

<sup>1</sup> P. Bourdieu, *op. cit.*, 1994, p. 121.

<sup>2</sup> G. Ejnes & J.-M. Lorant, *art cit.*, janvier 1980, p. 4.

<sup>3</sup> Par saison, en moyenne, environ trois stagiaires sur dix signent un premier contrat professionnel.

<sup>4</sup> F. Sastre, *op. cit.*, 1989.

privilégie souvent le jeu “dicté” par les responsables. La recherche de résultats a tendance à se développer au détriment de la politique de participation du plus grand nombre. Les difficultés économiques poussent les clubs à une sélection qui écarte les jeunes qui apparaissent comme les moins doués. Il faut revenir au concept initial de ce “football d’instinct” : faire pratiquer le plus possible de jeunes, les laisser jouer librement. »<sup>1</sup> Le président de la Fédération se retrouve, en réalité, limité par le pouvoir que l’État lui confère pour faire prévaloir les exigences d’une compétition de plus en plus sélective dont il ne peut ignorer l’importance. Néanmoins, la légitimité des centres de formation ne peut se justifier qu’au nom d’une *éducation totale* (physique, intellectuelle, morale et civique) qui impose aux parents et aux jeunes footballeurs la dualité nécessaire d’une formation à la fois sportive et scolaire quel que soit leur âge.

Ainsi, la formation proprement dite exige « que les parents des jeunes entrant dans un centre de formation sachent et acceptent que le but de la formation est d’abord de préparer le métier de footballeur tout en ne négligeant pas leur formation générale. Le mariage heureux de l’activité sportive prioritaire et de la formation intellectuelle est de nature à mieux armer mentalement un jeune pour les diverses confrontations à venir du haut niveau et éventuellement en cas d’échec, pour son insertion professionnelle. La difficulté se situe dans le juste équilibre à établir entre les charges de travail formatif et celles de la compétition. Une structure responsable se doit de prendre en charge la formation intellectuelle et humaine des jeunes qu’elle accueille, en prenant en compte la disparité des profils intellectuels car le recrutement doit se faire sur les seuls critères des performances sportives. Or, si les centres de formation sont relativement performants, ils intègrent difficilement la formation intellectuelle. »<sup>2</sup> La « préformation », quant à elle, s’effectue « dans des classes dites à horaires aménagés de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des collèges d’enseignement, créées à l’initiative d’un club ou d’un enseignant. Ces élèves participent à des entraînements dirigés par un entraîneur de club ou un professeur d’éducation physique du collège. »<sup>3</sup> Elle concerne aussi « les classes Football-Études Promotionnelles. Les élèves, recrutés par concours au niveau du département, après examen de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 25 et 26.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 37 et 38.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 28.

leur livret scolaire, sont libérés huit heures par semaine pour participer à des entraînements dirigés par un entraîneur de club ou un enseignant d'EPS. »

Raymond DOMENECH, ancien joueur professionnel dans les années 1975, entraîneur de l'Olympique Lyonnais dans les années 1985 et aujourd'hui sélectionneur de l'équipe de France « Espoirs », formule plus explicitement la fonction intrinsèque des centres de formation et les enjeux qui s'y jouent pour les apprentis : « *Pour les non-initiés, rappelons qu'un centre de formation est fait pour former des footballeurs, et pas pour former des bacheliers. Il faut être lucide, même si c'est vrai qu'aujourd'hui, ce qui fait la différence, ce sont les études. Mais, pour certains jeunes, s'ils n'avaient pas le foot, ils seraient jetés du système traditionnel de l'Éducation nationale. Dans les centres, on arrive à les amener jusqu'au bac tant bien que mal. Les parents de ces jeunes demandent qu'on prépare leurs gamins à autre chose, au cas où le foot ne marcherait pas. Mais c'est un cas unique. Pourquoi le foot devrait-il être différent des autres milieux ? (...). On veut faire un cas particulier du football, mais aucune autre branche de l'Éducation nationale ne le fait.* »<sup>1</sup> Les contraintes de l'école se font d'autant plus sentir pour mener à bien une politique de formation tournée vers la compétition que, du début des années 1980 à celui des années 1990 — excepté le FC Nantes qui forme des joueurs depuis plus de dix ans —, aucun club formateur ne remporte la Coupe et le championnat de France. Ce sont les clubs qui privilégient l'achat de joueurs confirmés qui se disputent les places d'honneur. Autrement dit, c'est le marché qui produit de l'excellence sportive. Afin de ne pas perdre un peu plus d'emprise sur ce professionnalisme marchand, les instances fédérales, avec l'appui de l'État, entreprennent en 1988 une politique de « préformation » en installant le premier centre régional de préformation près de Paris, à Clairefontaine.

L'examen de la programmation dispensée en 1990, dans le cadre de la préformation des joueurs âgés de 13 à 15 ans, au centre technique national de l'INF Clairefontaine est, une nouvelle fois, révélateur des contradictions fédérales entre l'application

---

<sup>1</sup> Véronique Houth & Christine Sallès, « Hors jeu : Les grosses têtes du foot (2). Domenech : Les footballeurs-étudiants ne sont jamais satisfaits », in *France Football*, n° 2672 bis, juin 1997, p. 38.

de sa mission pédagogique en matière de scolarité et l'inculcation des dispositions nécessaires à la compétition pour tout footballeur afin qu'il augmente ses chances de réussite professionnelle. La socialisation fédérale des joueurs se réalise sur le mode de la négation des finalités du jeu, de la compétition et de leurs conditions d'application en situation réelle. Alors que les programmes d'entraînements hebdomadaires sur l'apprentissage d'un nouvel usage du corps, du temps et de l'espace propre au sport de haut niveau sont d'une infinie précision<sup>1</sup>, les éducateurs fédéraux font abstraction de la logique compétitive par la théorisation extrême des contenus de la pratique. Ainsi, les exercices proposés visent simultanément à perfectionner le sens tactique du jeu et la technique individuelle des joueurs par le travail des points faibles, la répétition des gestes, des phases de jeu et des duels, etc., et, en même temps, à limiter les performances par des consignes interdisant de « laisser l'écart du score se creuser dans les jeux (deux buts maximums) », de « les entraîner et les faire jouer comme des seniors » en recommandant paradoxalement de les « considérer comme des grands, mais les surveiller comme des petits. » Enfin, les tous jeunes pensionnaires qui s'entraînent pendant la semaine à Paris rentrent le week-end chez eux pour jouer dans leur club respectif.

---

<sup>1</sup> Voir Tableau D page suivante, E et F en fin de chapitre.

**Tableau D – Programmation mensuelle des entraînements.**

| Jour            | 1ère - 2ème - 3ème semaine   | 4ème semaine  |
|-----------------|--|---|
| <b>Lundi</b>    | <b>Technique individuelle :</b><br>Jonglage - tête, conduite<br>Contrôle orientés et frappes (circuit)<br>Feinte - Pied faible   | <b>Technique individuelle :</b><br>Par ateliers sous forme jouée :<br>* tête jonglage<br>* pied faible<br>Par ateliers sur demi-terrain :<br>* contrôle orientés et frappes<br>* temps = 2' au poste puis changer   |
| <b>Mardi</b>    | <b>Technique de zone :</b><br>Seul, à deux (appui, soutien)<br>à trois : 1-2-3, à quatre (couloir de jeu)<br>* jeu d'application<br>* pied faible  | <b>Technique de zone :</b><br>* jeu par zones excentrées<br>* jeu par zones centrale<br>Alternance jeu long/jeu court<br>3/4 touches, 9 contre 9, 2 * 30'   |
| <b>Mercredi</b> | <b>Vitesse :</b><br>650 m à deux, duel<br>10 * 5, 10, 20 et 30 mètres<br>Match 9 contre 9, jeu libre 40'   | <b>Vitesse :</b> avec gestes techniques<br>Jeu sur 2 buts avec 2 équipes<br>10 * 5, 10, 20, 30 m (650 m)<br>Match 9 contre 9, jeu libre 40'   |
| <b>Jeudi</b>    | <b>Technique tactique</b> deux contre un<br>* à deux<br>* à deux contre un défenseur en zone bloquée<br>* à deux contre un défenseur<br>* à deux contre un défenseur libre<br>* jeu d'application<br>* pied faible | <b>Jeu par zone</b> un demi-terrain<br>* en défense :<br>1 attaquant contre 1 défenseur + 1 défenseur libre<br>* en milieu : 1 milieu contre 1 milieu<br>* en attaque :<br>1 attaquant contre 1 défenseur + 1 défenseur libre<br>Seul le joueur avec le ballon peut changer de zone |
| <b>Vendredi</b> | <b>Vitesse de réaction</b><br>Jeu réduit à 1 touche, 9 contre 9 (30')  | <b>Jeu avec vitesse de réaction :</b><br>sur tirs au but avec deux équipes :<br>temps : 2' - repos : 2'<br>Ecran, une-deux, remise et frappe, etc.<br>Jeu à 1 touche, 9 contre 9 (30')  |
| <b>Samedi</b>   |  |   |
| <b>Dimanche</b> |  | Match dans le club  |

Source : G. Houllier & alii., « La préformation à l'INF (13-15 ans) », Fédération française de football, 1994, p. 43.

Contrairement à ce que préconisait F. SASTRE en 1989, la part de liberté dans le jeu est quasi inexistante. Par ailleurs, à la différence des autres centres régionaux de préformation qui ont suivi, l'INF Clairefontaine accueille les équipes de France qui viennent en stage préparer leurs rencontres internationales. Les contacts avec les internationaux confirmés sont par conséquent plus fréquents. Ainsi, les recommandations faites à demi-mot aux apprentis mettent l'accent sur les risques, non-dits, de « contamination » des réalités du football professionnel jugées néfastes et qui vien-

draient déroger aux objectifs légitimes de l'apprentissage : « Il faut, rappelle le psychologue de la Fédération, proposer aux jeunes des “bons modèles” et lutter contre leur tendance à singer les comportements contestables de tel ou tel joueur en vue, ainsi que freiner leur admiration pour des professionnels qui n'offrent pas toutes les garanties (comportement, déclarations, etc.). » Les conseils de la direction technique nationale (DTN), canonisés dans « les attitudes à éviter » et « les dix commandements de l'entraîneur de jeune » présentés ci-dessous, incitent ses éducateurs à « aimer les jeunes, à bien les connaître », à « être à l'écoute, favoriser l'émergence d'une connivence voire d'une complicité, [à] donner confiance et rassurer », comme pour prévenir et contrôler sur le mode affectif les représentations illégitimes que les apprentis footballeurs pourraient se faire du football et des footballeurs professionnels.

---

### La préformation à la Direction technique nationale<sup>1</sup>.

---

« L'enseignement du football est une pédagogie. (...). La **pré-formation**<sup>2</sup> est une **étape-clé** dans la réussite de la formation du futur footballeur professionnel. C'est l'âge d'acquisition des bases fonctionnelles spécifiques du football, bases que les enfants découvraient jadis, dans une certaine mesure, dans le jeu des rues et des terrains vagues. À leur entrée dans l'âge de la formation, les joueurs ont souvent des **lacunes, techniques et tactiques** notamment, qui obligent les éducateurs à faire du **rattrapage**. La préformation-formation font partie d'un tout, mais il est indispensable de **dissocier** les deux actions, de fixer les normes d'entraînement de chacune afin de rendre ces deux étapes **plus efficaces** et de les **mener** jusqu'à leur **terme**. (...). Les clubs n'ont pas encore investi dans la préformation de la manière qu'ils l'ont fait dans la formation ; les sections d'entraînement 1<sup>er</sup> cycle [“classe football” intégrée au collège et au lycée] se heurtent souvent à une restriction des heures d'enseignement, à des problèmes d'installation, à un manque de suivi médical, à des limites de qualité chez les jeunes. Pour toutes ces raisons, la **Direction Technique Nationale** a décidé d'ouvrir la voie en mettant en place sa propre structure de préformation afin de :

1. **définir** et expérimenter les moyens de toute nature nécessaires à la mise en oeuvre d'une action auprès de la population de jeunes concernée (près de 300 000 jeunes).
2. **mieux préparer** l'élite future et **faciliter** l'entrée des jeunes en centre de formation.

---

<sup>1</sup> G. Houllier & alii., *op. cit.*, 1994, pp. 4, 5, 6, 9 et 10.

<sup>2</sup> En gras dans le texte.

**3. démontrer** que la préformation est une nécessité qui ne doit pas inquiéter ceux — dirigeants, éducateurs notamment — qui craignent un travail trop précocement spécifique, un éloignement du milieu familial, une perturbation du travail scolaire. C’est un autre football. Il doit être enseigné d’une autre manière que celui de la formation ou du joueur professionnel. (...). Notre souci n’est pas de former ou de préparer une équipe pour la compétition du week-end, mais de **former des individus grâce à un travail systématique**. (...). Trop de spécificité nuit à cet âge de développement des bases utiles à la formation du footballeur.

#### **Caractéristiques psychologiques :**

5) **Il faut proposer aux jeunes des “bons modèles”** et lutter contre leur tendance à singer les comportements contestables de tel ou tel joueur en vue, ainsi que freiner leur admiration pour des professionnels qui n’offrent pas toutes les garanties (comportement, déclarations, etc.).

9) **“Tout donner et ne rien attendre en retour”**. Telle doit être votre devise. Il ne faut ni attendre reconnaissance, ni remerciements de la part des joueurs, mais simplement essayer de faire son travail le mieux possible et rester fidèle à ses idées. Quand un entraîneur “aime les jeunes” et fait le maximum, il est toujours payé en retour. »

#### **Attitudes à éviter :**

- ❶ **Crier en permanence** du début à la fin du match ou de l’entraînement.
- ❷ Vouloir les **entraîner** et les **faire jouer comme des seniors**.
- ❸ **Rester trop longtemps** sur le **même exercice** ou sur le même jeu.
- ❹ **Critiquer** le joueur devant le groupe.
- ❺ **Faire** des présentations trop longues et **interrompre** la séance **en permanence**.
- ❻ Faire des **séances** inadaptées à **leur âge** ou à **leur niveau**.
- ❼ Faire toujours **le même type d’exercices** sur les **mêmes surfaces** (programmation hebdomadaire ou mensuelle).
- ❽ **Accepter** une dégradation progressive des principes initiaux (retards, tenue, matériel, consignes).
- ❾ **Laisser l’écart du score** se **creuser** dans les jeux (deux buts maximum).
- ❿ **Oublier** les **fondamentaux techniques** dans une **séance** et les objectifs **annuels** de la catégorie.

#### **Les dix commandements de l’entraîneur de jeune :**

- ❶ **Aimer les jeunes**, éprouver du plaisir en leur compagnie.
- ❷ **Bien les connaître** : mode de vie, caractéristiques.
- ❸ **Servir de repère**, de guide, mais dans le même temps, favoriser l’initiative (attitude questionnante).
- ❹ **Être exigeant** : objectifs, exécution ; mentalité, mais **tolérant** : situation difficile.
- ❺ **Être à l’écoute**, faire preuve de disponibilité.
- ❻ **Favoriser une réelle communication** avec **tous** les joueurs.
- ❼ **Être en phase** avec eux (se mettre à leur niveau) et favoriser l’émergence d’une **connivence** voire d’une **complicité**.

- ⑧ Définir avec eux un **espace de liberté**.
  - ⑨ Donner **confiance et rassurer**.
  - ⑩ Il faut les **considérer** comme **des grands**, mais les surveiller comme **des petits**.
- 

Au début des années 1990, les enjeux de la formation se sont déplacés sur le terrain de la préformation. Entre 1994 et 1996, quatre nouveaux centres régionaux spécialisés dans l'accueil des footballeurs de 13 à 16 ans ont été ouverts (à Vichy, Tours, Toulouse et Liévin). Si l'un des entraîneurs de Clairefontaine précise que l'apprentissage footballistique demeure subordonné aux résultats scolaires, le discours qu'il tient montre que bien au contraire le football est la raison ultime de la présence des joueurs dans son centre : « *Pour nous, les études passent avant le foot. On peut éliminer des joueurs pour des raisons scolaires. À moins qu'ils ne soient vraiment exceptionnels au foot...* »<sup>1</sup> La formation footballistique dispensée est toujours axée sur l'apprentissage de la technique. La mise en situation de jeu, compétitive ou non, est introduite en troisième année de préformation ; l'équipe des « moins de 17 ans » participant au championnat de la région. Les centres régionaux sont devenus des réservoirs de joueurs « préformés » où les clubs professionnels peuvent, chaque année, venir les superviser. Ils ont la possibilité d'en retenir un et de lui faire signer un contrat, se réservant ainsi l'exclusivité du joueur. Arriver dans les centres de formation des clubs professionnels, l'adaptation à son style de jeu se réalise sur un temps plus ou moins long, avec plus ou moins de facilité :

*« Selon toi, qui t'a aidé à acquérir le niveau footballistique que tu as aujourd'hui ?  
 Déjà, mon coach à Clairefontaine. On m'a appris pas mal de truc... on m'a appris aussi la base du jeu. À Clairefontaine, c'est un peu comme ici, c'est un centre de préformation en fait, ça permet de pouvoir partir... enfin, c'est plus facile quand on est là-bas de se faire repérer par les clubs que dans un club normal, parce que là-bas c'est un truc national, donc il y a souvent des stages, donc les recruteurs viennent souvent. (...).*

***Peut-on dire que votre jeu a changé cette année ?***

*Chez nous, oui, enfin chez les jeunes. Chez les pros je ne sais pas. Chez nous ils ont dit que cette année il fallait jouer de cette façon... c'était un nouveau truc.*

***Sais-tu pourquoi ils ont mis cela en place ?***

---

<sup>1</sup> Okapi, n° 580, 9 mars 1996.

*Non, je ne sais pas. Ils ont décidé ça... enfin, ils veulent que l'on joue comme ça. Là, c'est la première année, donc des fois on a un peu de mal, mais bon on travaille à chaque fois là-dessus, sur les déplacements...*

***Les pros ont-ils aussi adopté cette nouvelle tactique ?***

*Ils ont peut-être la base comme nous, mais je trouve que ce n'est pas pareil. À partir des moins de quinze ans je ne sais pas, mais des moins de dix-sept à la Nationale 2 en tout cas, c'est pareil. En fait, un moins de dix-sept ans peut jouer en Nationale 2 sans problème vu que c'est les mêmes mouvements, faudra juste qu'il s'adapte à la vitesse du jeu, au physique, sinon c'est pareil. (...).*

***Au niveau de l'école c'est dur, mais au niveau du football est-ce aussi dur ?***

*Oui. Les contraintes, c'est le travail. Il faut toujours répéter des mouvements, même si on les connaît. Il faut toujours répéter, répéter, à chaque fois on les répète... souvent par semaine on répète toujours au moins une fois ce qu'on a fait la semaine dernière.*

***Le fait de répéter, est-ce particulier à la formation donnée ici ?***

*Non... ailleurs ce n'était pas comme ça... enfin un petit peu à Clairefontaine quand même... mais plus maintenant ici, parce qu'en plus cette année, comme je disais, il y a la tactique du jeu, donc ils rabâchent toutes les semaines, ils rabâchent "faut faire comme ça". Souvent les entraînements... c'est souvent basé sur le mouvement... à chaque fois, il y a une séance sur les mouvements.*

***Qu'essaient-ils de mettre en place ?***

*En fait, ils essaient de mettre ça en place depuis les plus jeunes jusqu'aux pros, c'est pour que tout le monde, toutes les générations après soient pareilles. »<sup>1</sup>*

L'apprentissage d'un nouveau style de jeu spécifique à un club ou à un entraîneur constitue déjà, à cet âge-là, un processus de « déformation », pour reprendre l'expression de Jean-Marc GUILLOU<sup>2</sup>. C'est à la fois un nouveau processus de conversion du capital footballistique acquis permettant le développement des capacités néces-

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un joueur âgé de 17 ans, fils d'artisan, évoluant en Nationale 2 et scolarisé en 1<sup>ère</sup> scientifique.

<sup>2</sup> La critique de Jean-Marc GUILLOU, ancien international du SCO Angers et de l'OGC Nice, qui prend pour objet la formation en France qui entrerait en contradiction avec la définition qu'en donnent les cadres techniques des clubs et de la Fédération, se traduit par ces mots : « Même si la compétition, écrit-il, est importante, elle doit être au service de la formation. Un état d'esprit contraire agit au détriment du processus de formation. Dans le jeu, à l'entraînement, ce sont les progrès de l'individu qui priment sur celui de la collectivité. Ne pas modéliser l'expression dans le jeu, c'est respecter la liberté du joueur. Donc de ne pas lui dicter l'action de jeu à réaliser, mais après celle-ci, critiquer positivement l'option qu'il aura retenue. Certains techniciens diront que la compétition est une partie intégrante de la formation. Je le crois en effet. Cette volonté de compétition peut s'exprimer totalement avec, pour objectif, le résultat d'une rencontre ou l'amélioration personnelle dans un exercice. La compétition, ce n'est pas seulement un classement, mais c'est surtout la volonté de développer un esprit tourné vers le progrès en utilisant un processus comparatif. ». Pour plus de détails sur cette critique, voir J.-M. Guillou, *En finir avec les scandales du football*, Éd. Première Ligne, Paris, avril 1994, pp. 165 à 190.

saires pour s'adapter à la demande à la demande des clubs et, par extension, à celle du marché. À la différence des centres régionaux, les centres de formation des clubs professionnels se fixent des objectifs de compétition en intégrant les joueurs de toutes les catégories pour ne pas à avoir à revenir systématiquement sur les principes de base de leur formation. Ces nouvelles exigences ne constituent pas systématiquement une sélection des meilleurs joueurs mais l'élection des plus « malléables », pour ne pas dire des plus soumis. Elle s'opère à travers la perception que les joueurs ont, eux-mêmes, de leurs capacités et de leurs probabilités de devenir footballeur professionnel. La perspective de la réussite demande alors un réel travail de soi sur soi, autant physiologique que psychologique. Cet ascétisme commun à tous les sportifs de haut niveau préfigure une éthique de vie « monastique » que les joueurs ne vivent pas au quotidien comme des exigences drastiques, spécifiques au sport, ou comme des mesures contraignantes nécessaires à leur professionnalisation. Autrement dit, le travail de conversion à accomplir est d'autant plus facile qu'il s'applique à une population déjà convertie, non pas à la cause fédérale, mais à celle du football. En effet, 81 % d'entre eux déclarent respecter les règles de vie les plus élémentaires à leurs yeux pour optimiser leurs chances de professionnalisation<sup>1</sup>, 46,6 % les interdictions de sortie et 34,6 % la diététique. L'adhésion est donc totale :

**« Aujourd'hui, comment s'organise ta vie ici, tu y vois quelques contraintes ?**

*Le matin, le lever est à sept heures. On déjeune et on commence les cours à huit heures. Ensuite ça dépend des jours. Le lundi déjà, on n'a pas entraînement, c'est toute la journée de l'école. Ensuite, le mardi et le mercredi matin, c'est école plus entraînement. L'après-midi, c'est pareil. Et le jeudi, c'est tout le matin école et entraînement l'après-midi. Mais, les contraintes ici c'est surtout au niveau de l'école, je trouve. Le foot, non, pas trop, plutôt l'école, parfois c'est dur quand même parce que le soir on est assez fatigué, quand on a des devoirs en classe, là je trouve ça balaise.*

**Au football tu n'as aucune contrainte ?**

*Non, je ne trouve pas.*

**Par exemple, au niveau de l'alimentation, des sorties...**

*Ah si, au niveau alimentaire. Les sorties aussi [rires], on peut sortir mais... je ne vois pas ça comme des contraintes. L'alimentaire, non, c'est le doc qui fait les repas, donc on mange ce que l'on nous donne. Par moment on fait des petits excès, on fait ce que l'on veut, mais c'est à nous de faire attention, c'est pour toi. Moi, de toutes façons, je ne sors*

---

<sup>1</sup> Pour 82,7 %, le repos constitue la principale « activité » des joueurs lorsqu'ils ont du temps de libre.

*pas trop dans le courant de l'année, c'est surtout en fin d'année que je préfère sortir. Mais sinon, c'est sûr que quand tu as un match le lendemain et tu sors le samedi soir, ou alors tu fais un grand match et le coach te dit rien, mais sinon si tu fais un sale match... »<sup>1</sup>*

Les joueurs en formation incorporent très rapidement la hiérarchie sportive interne à l'espace du football. Le sentiment de déférence à l'égard des entraîneurs et des joueurs qui ont réussi en est l'un des indicateurs. Ils leur vouent, en effet, une admiration sans limite, sans pouvoir en exprimer les raisons profondes. Les degrés de tutoiement et de vouvoiement permet de se faire une idée des classements qu'opèrent les joueurs entre les représentants des institutions scolaires et footballistiques. Si globalement le vouvoiement est de rigueur, le tutoiement est deux fois plus fréquent lorsqu'il s'agit de s'adresser à un professeur de collège ou de lycée. L'officialisation du statut du joueur par la signature d'un contrat, en particulier le premier, renforce le rapport enchanté au monde du football au sein duquel ils se sentent désormais appartenir.

**« Ça se passe comment les relations avec les profs et les entraîneurs ?**

*C'est très sympa avec les profs. Avec les entraîneurs on les vouvoie, tandis que les profs on les tutoie.*

**Pourquoi cette différence ?**

*Je sais pas... c'est le respect, c'est des anciens pros, nous on est jeune. En venant ici à l'école on nous dit : "Vous pouvez tutoyer", donc on s'y est fait. Tandis que les entraîneurs... on appelle "coach"... quand on doit l'appeler "vous", c'est pas évident. Je sais pas... personne ne tutoie les entraîneurs. »<sup>2</sup>*

Ces rapports de proximité à l'école lui font perdre une partie de la légitimité qu'elle peut avoir avant l'entrée des joueurs au centre. Conjointement aux justifications avancées sur la double nécessité de l'institution scolaire intégrée à la formation footballistique — comme facteur de réussite sociale et de faire valoir auprès des familles —,

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un footballeur de dix-sept ans originaire du Val d'Oise (Paris). Son père est artisan et sa mère infirmière dans une école publique. Il commence le football à neuf ans et signe à Saint-Leu (club amateur de bon niveau) à douze ans. Puis il entre au centre de préformation à Clairefontaine, « en sport-études » comme il le dit. C'est là qu'il est repéré à l'âge treize ans par un club formateur. Il n'y entrera qu'à seize ans puisqu'il était dans l'obligation de rester en préformation pendant trois ans.

<sup>2</sup> Entretien réalisé avec joueur « aspirant » deuxième année, âgé de 17 ans, fils de représentant commercial, scolarisé en classe de première technique.

l'école a un réel pouvoir discriminant quant au choix du centre d'un club en particulier. Ce n'est pas uniquement, comme le disent certains dirigeants des clubs professionnels, la renommée sportive qui fait la différence au moment d'accepter d'entrer dans un centre, mais bien l'existence d'une structure scolaire de qualité. Derrière une large majorité (59,8 %) de joueurs qui, en toute logique, citent la qualité de la formation footballistique comme élément déterminant dans le choix de leur destination, 41,8 % citent la qualité de l'enseignement scolaire dispensé contre 36,5 % le prestige du club<sup>1</sup>. D'autre part, l'importance accordée à l'école a le pouvoir de transfigurer les réalités économiques du marché de la détection sur lequel le recrutement répond également à des échanges marchands.

L'un des écueils que la majorité des centres de formation rencontre face à l'école est d'autant plus présent que l'âge scolaire des recrues est bas : la majorité d'entre eux sort de classe de troisième. L'incompatibilité entre l'allongement du « temps des études »<sup>2</sup> et la propension actuelle des clubs à effectuer une détection de plus en plus précoce — sans la nommer « préformation », contrairement à la direction technique nationale —, ne peut manquer de générer des sentiments ambivalents vis-à-vis de l'école et du football quels que soient les clubs et leur encadrement technique. La scolarité est, en effet, présentée et ressentie par les joueurs comme une relation imposée, alors que le football est vécu sur le mode d'une relation « choisie ». Légalement inscrite dans les objectifs même de la formation sportive, elle constitue une contrainte pour les joueurs et l'assurance pour les parents de voir leur fils obtenir un diplôme.

---

<sup>1</sup> Dans les mêmes proportions, 36,8 % citent la proximité du foyer parental, montrant ainsi que la contrainte de l'éloignement familial est intériorisée par près des deux tiers des apprentis footballeurs.

<sup>2</sup> Selon les statistiques de l'Éducation nationale prenant en compte tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, « un enfant qui entre à l'école aujourd'hui, la fréquentera en moyenne jusqu'à l'âge de 20,6 ans. », in Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, *L'État de l'école*, janvier 1992, p. 16. « L'allongement des études durant les années 1980 est manifeste et se poursuit ces dernières années. En 1990-91, l'espérance de scolarisation que peut avoir un élève atteint 18,1 ans contre 17,9 ans en 1989-90 et 16,7 ans en 1982-83. » Mais, « tous les enfants d'une génération ne sont pas scolarisés aussi longtemps. L'étude de la génération née en 1967, la dernière dont la scolarité soit achevée, montre que, pour 9 % des jeunes, la sortie de formation initiale est intervenue dès 16 ans [ce qui est sans doute le cas aujourd'hui pour une

**« Que pensent tes parents de ton recrutement ?**

*Moi c'était le foot et eux c'était l'école. C'est eux qui décident pour l'école, mais il n'y a pas eu d'hésitations, ils ont demandé des renseignements et puis voilà, ils sont venus et ils ont vu les infrastructures. Et puis je suis arrivé ici au mois d'août, j'ai signé un contrat de sollicitation avec mes parents qui étaient là. J'ai signé aussi mon contrat de pré-aspirant.*

**Et aujourd'hui comment se passe ta vie entre l'école et le club ?**

*Côté foot c'est le meilleur encadrement. On a quatre entraînements par semaine, et puis ça va. À l'école, c'est assez spécial, pour moi c'est le meilleur collègue depuis que je suis au collège/lycée, au niveau ambiance, travail, comportements, il n'y a rien à dire, et les profs aussi, j'ai jamais vu ça, c'est assez impressionnant, c'est même plus du vouvoirement, c'est du tutoiement tout le temps. Et puis à effectif réduit, six par classe ou huit, c'est intéressant, c'est une chance aussi que j'ai... après ça apporte plus de possibilité pour l'avenir.*

**As-tu un objectif au niveau scolaire ?**

*Et bien déjà le bac... comme au club ils aiment pas trop qu'on fasse d'études un peu plus haut... si on a le bac après il faut se consacrer plutôt au foot.*

**C'est le point de vue du club ?**

*En fait c'est pas ça, c'est pas qu'ils veulent pas trop qu'on fasse des études après, mais si on fait des études, il faut se consacrer un peu plus au foot parce que l'âge où l'on passe le bac ça correspond à peu près en National 2, si on est gardé au club dans la réserve des pros, donc faut penser à être un peu plus au niveau football. Nous en moins de quinze ans le centre nous dit... on vient d'arriver, mais à dix-sept, dix-huit ans, il faut penser plutôt au football.*

**Et toi, quelle place accordes-tu à chacun ?**

*Le football... l'école c'est important aussi. Mes parents ils y tiennent aussi à l'école, justement parce que si on ne réussit pas dans le foot, après il y aura une sortie, une porte de secours et ce sera l'école. »<sup>1</sup>*

Même si, au fur et à mesure de l'avancée des joueurs dans leur apprentissage, les retards, les redoublements voire les abandons scolaires ne sont plus perçus et vécus comme les stigmates de l'échec (9,1 % déclarent ne préparer aucun diplôme et 19 % n'en avoir aucun), l'école reste un élément de discrimination des vocations. Le baccalauréat étant devenu la norme (47 % le préparent et 12 % le possèdent déjà), les joueurs sont fortement incités à mettre un terme à leurs études après l'obtention de ce diplôme. Parfaire sa formation intellectuelle dans le supérieur peut être considérée comme anti-

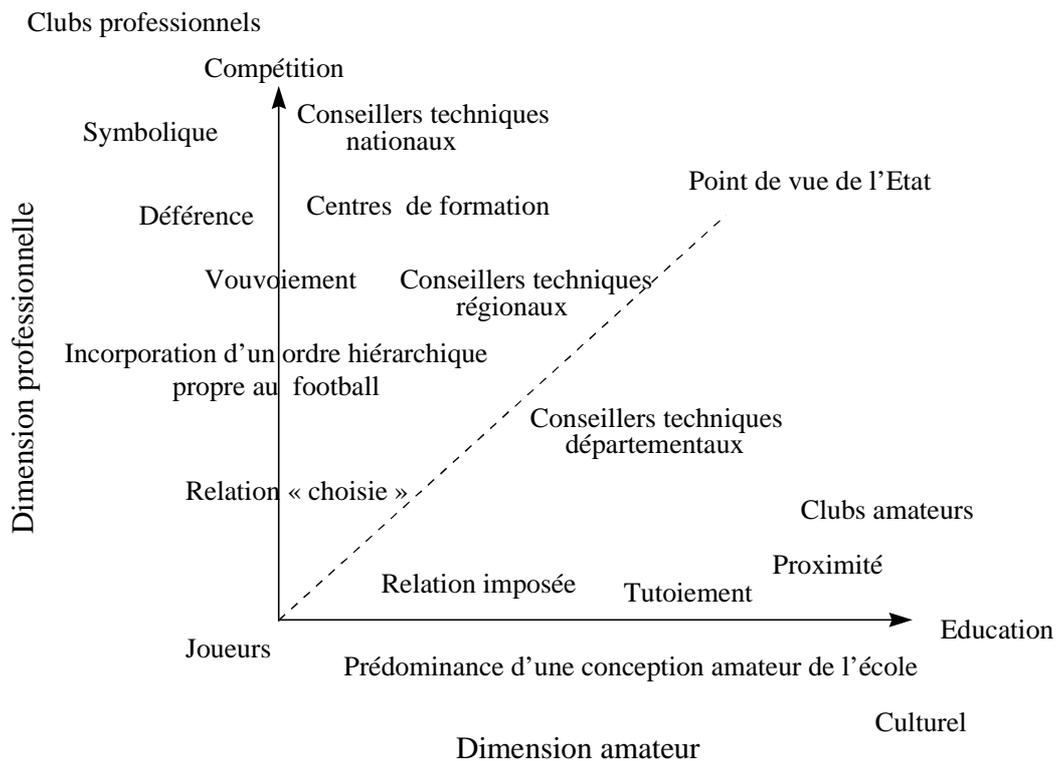
---

bonne partie de notre population des centres] tandis qu'un autre dixième de jeunes, âgés de 24 ans ou plus, poursuit toujours ses études. », in *Ibid.*, n° 2, octobre 1992, p. 18.

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un footballeur de quinze ans originaire des Côtes d'Armor. Sélectionné au niveau départemental puis régional, il a été repéré par Monaco, Rennes, Guingamp, Nantes et Saint-Brieuc. Il est en classe de seconde.

nomique avec la poursuite d'une carrière de footballeur professionnel. Cette alternative, plus ou moins explicite, renforce ainsi « les mécanismes d'auto-élimination plus subtils et efficaces »<sup>1</sup> que l'écrémage direct de la population des centres. Enfin, les sentiments de culpabilité à délaissier les études sont alors relativement bien assimilés par ceux qui sont les plus disposés à recevoir un tel message, principalement les élèves issus des classes populaires qui constituent la catégorie du second cycle long accusant un retard supérieur aux autres catégories sociales (un ou deux ans). Le schéma ci-dessous reprend les principaux rapports que peuvent entretenir les joueurs avec les institutions qu'ils fréquentent tout au long de leur formation et caractérise la subordination de l'école au football, à *contre-espace* et à *contre-temps*.

**La subordination de l'école au football.**



Graphique réalisé par nos soins.

<sup>1</sup> J.-M. Faure, C. Suaud & H. Slimani, *op. cit.*, 1999, p. 211.

## Les profits de la formation

Même si le système fédéral de détection et de préformation est devenu très efficace, les profits qu'il dégage ne sont pas seulement d'ordre sportif pour les clubs professionnels. La signature d'un premier contrat professionnel concerne trois stagiaires sur dix. L'effectif moyen des clubs français de première et de deuxième division tournant autour d'une vingtaine de professionnels, le marché du football national n'accueille chaque saison qu'une centaine de nouveaux joueurs<sup>1</sup>. On comprend qu'en 1994-95, par exemple, pour la totalité des 433 stagiaires<sup>2</sup>, même si tous ne sont pas en dernière année de formation, la probabilité de signer dans un club professionnel français soit pour le moins hypothétique. Les centres de formation produisent par conséquent des « laissés-pour-compte ». Nombre de joueurs se retrouvent ainsi en situation d'échec sportif, donc plus ou moins marginalisés. La « surpopulation » des centres est principalement absorbée par les clubs amateurs de haut niveau. La formation reçue par les joueurs leur permet malgré tout d'accumuler un capital footballistique très prisé dans le milieu « amateur »<sup>3</sup>. En définitive, les clubs professionnels sont les principaux producteurs de futurs joueurs amateurs comme le souligne F. SASTRE qui, dans le bilan qu'il tire en 1989, ne comptabilise pas les joueurs exclus en cours de formation : « On peut estimer qu'une centaine de joueurs professionnels sont aujourd'hui en excédent et iront grossir les effectifs des clubs promotionnels ou amateurs. Remarquons à ce sujet que le fait qu'une partie de l'effectif des joueurs entrés dans les centres de formation ou à l'Institut national du football, revienne dans les clubs promotionnels de « D3 », « D4 », ou de ligue, n'a rien de scandaleux. Il est normal, et même assez moral, qu'une partie de l'action formative, menée au niveau supérieur, profite aux clubs de séries inférieures, réservoir inépuisable de recrutement de base des centres et de l'Institut national du football. »<sup>4</sup> Si ce « retour sur investissements » joue en défaveur de ceux dont, semble-t-il,

---

<sup>1</sup> Sans compter les footballeurs au chômage qui sont, par exemple, en 1989 au nombre de quatre-vingt-sept.

<sup>2</sup> Cette même saison, les centres formaient 329 aspirants et 56 apprentis. FFF, *Annuaire officiel 1994-1995*, p. 6.

<sup>3</sup> Les performances des clubs du haut niveau amateur en Coupe de France à la fin des années 1990 attestent à la fois de la saturation du marché du professionnalisme français et de la valeur des compétences acquises par ces joueurs au sein des centres de formation.

<sup>4</sup> F. Sastre, *op. cit.*, 1989, p. 48.

le capital footballistique n'est pas suffisant pour commencer une carrière professionnelle, le passage au sein des centres leur est davantage bénéfique au niveau scolaire.

Tout miser sur le football comporte de gros risques, même si la réussite scolaire n'entrave apparemment pas le succès sportif. Quand les « héritiers » d'un capital culturel important ont l'illusion de suivre un cursus « classique », quasi-normal pour eux, les autres se focalisent uniquement sur le football, malgré la présence d'une école à laquelle ils ne croient plus vraiment. Pour ces joueurs moins bons scolairement, les lacunes renforceraient plutôt à leurs yeux le bien-fondé de leur investissement total dans le football. Le désintéressement précoce dont ils font preuve vis-à-vis d'une institution qui, contrairement à l'institution sportive, ne les a que trop rarement gratifiés jusqu'à présent, n'empêche pas certains d'entre eux d'acquiescer un niveau de diplôme « inespéré » au terme d'un cursus qu'ils n'auraient certainement pas suivi sans avoir entamé ce type de formation sportive. En outre, le fait qu'environ 70 % des joueurs en formation n'accèdent pas au professionnalisme explique l'intérêt manifeste porté par l'État et les Collectivités à la vocation éducative des clubs. Dans leur ensemble, les résultats scolaires enregistrés justifient l'action des centres, les conditions de la scolarité, qui cumulent faibles effectifs et formes diverses de tutorat, favorisent les cursus menant au moins jusqu'au baccalauréat (obtenu par 29,7 % des footballeurs, voir le Tableau G ci-dessous).

**Tableau G – Diplômes préparés dans les centres de formation en 1993-94 et obtenus par les joueurs professionnels en 1996.**

|                      | Diplôme préparé<br>en 1993-94 | Diplôme obtenu joueurs<br>professionnel 1996 | Structure diplômes des<br>français 1997, 15-39 ans |
|----------------------|-------------------------------|--|--|
| Aucun                | 9,1                           | 8,1  | 22,2   |
| CEP/BEPC             | -                             | 17,1   | 6,4  |
| CAP/BEP <sup>1</sup> | 32,9                          | 34,6   | 34,5   |
| Baccalauréat         | 47,0                          | 29,7   | 12,7   |
| Bac +                | 10,9                          | 10,6   | 20,0   |
| Total                | 100,0                         | 100,0  | 100,0  |

Sources : Enquête Formation, Enquête Pros et Enquête emploi, INSEE Résultats, n° 127-128, mars 1997.

1 : Dont 2,7 % de CAP des métiers du football.

La polarisation des débats sur l'adéquation entre formation footballistique et éducation scolaire empêche de penser et d'objectiver les véritables enjeux de l'institutionnalisation des centres de formation, de leur développement et de leur pérennisation. Par l'intermédiaire des centres, seule la FFF conserve le pouvoir de définir la pratique dans toutes ses composantes, y compris professionnelles, qu'il s'agisse du sens collectif à lui donner, des structures à mettre en place<sup>1</sup> et, bien entendu, de l'origine des ressources financières<sup>2</sup>. Cette singularité se traduit par la multiplicité des aides accordées aux centres et, plus particulièrement, par la mise à disposition des installations sportives municipales qui reste un apport majeur, souvent moins visible que les autres contributions<sup>3</sup>. L'agrément « en qualité de "Maître d'apprentissage" par le Comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi »<sup>4</sup> permet également à la plupart des centres de percevoir la taxe d'apprentissage et les subventions de certaines Collectivités territoriales en matière de formation professionnelle. De plus, jusqu'en 1993, la Ligue nationale de football versait aux structures formatrices une contribution provenant du « fonds spécial d'aide aux centres de formation des clubs autorisés » alimenté par les recettes du « Loto sportif », et les subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports. Depuis, la dotation aux centres est diluée dans la subvention totale attribuée aux clubs professionnels par la Ligue sous la dénomination de « versements des droits de télévision ». En revanche, les entreprises privées investissent très peu d'argent dans la formation. Seuls quelques *sponsors* d'équipes professionnelles participent aux dépenses courantes des centres lorsque leur activité touche, par exemple, aux domaines de la restauration (Eurest au FC Nantes et la Sodexo à l'Olympique Lyonnais).

La fidélité d'un club à la politique fédérale de formation est également une source de profit lorsque celui-ci connaît des difficultés. L'intégrité de ses dirigeants est

---

<sup>1</sup> En 1995, on recense quatorze centres de formation dépendant d'une « association loi 1901 renforcée », treize d'une SEMS et huit d'une SAOS.

<sup>2</sup> Voir en fin de chapitre le Tableau H sur les subventions des clubs de première division pour la saison 1994-95.

<sup>3</sup> Actuellement, seuls l'AJ Auxerre et le FC Sochaux sont propriétaires de leurs installations sportives. En règle générale, les installations publiques sont partagées par les apprentis footballeurs et les joueurs professionnels du club.

<sup>4</sup> Charte du football 1997-1998, Titre II, Article 10, p. 24.

rarement remise en cause et les stratégies mises en œuvre pour le sortir d'affaire relève du mutualisme. Le montage juridique et financier du Football Club de Nantes Atlantique (FCNA), suite à ses difficultés financières de 1991, en est un exemple probant parmi d'autres<sup>1</sup>. En effet, pour combler un passif officiellement estimé à 65 (MF), et sous peine d'une relégation en seconde division, les dirigeants du club n'avaient d'autre issue que de faire appel aux Collectivités territoriales. Les subventions versées par ces dernières les rendent caution solidaire des dettes accumulées par les clubs et les placent dans l'obligation d'éviter les dépôts de bilan. Le protocole d'accord signé le 16 mars 1991 par le président du FC Nantes, la ville, le Conseil général, trois banques et la Chambre de commerce et de l'industrie de Nantes, entérine la municipalisation du club<sup>2</sup>. L'association endosse la dette qui, à longue échéance, sera remboursée par les subventions, et la société à objet sportif repart sans déficit. Placé sous le contrôle de l'association amateur, le FCNA est amené à définir son activité davantage dans la logique d'une mission éducative que dans celle de la recherche de résultats significatifs et de performances sportives :

« Cet objectif implique que les performances sportives des athlètes soient complétées par les développements humains nécessaires à une bonne insertion dans la vie sociale ; que la pratique du football soit largement diffusée, notamment parmi les jeunes. La revendication d'une éthique basée sur la formation des jeunes, la morale sportive seront les enjeux majeurs dans l'atteinte des objectifs fixés. Nous n'avons pas mis de façon explicite une obligation de résultat en terme de classement, ou de qualification, car notre conviction intime est que la mise en œuvre des conditions que nous avons affirmées conduit de façon nécessaire et durable à ce type de résultats. »<sup>3</sup>

Par ailleurs, la convention de gestion conclue pour dix ans entre la SAOS et l'Association détentrice de 51,2 % de la Société FCNA, nécessaire dans le cadre du changement de statut, montre combien les structures fédérales affirment leur emprise. Le fait que l'association soit tenue de conserver la majorité des actions limite les inves-

---

<sup>1</sup> Le déficit du football professionnel français au terme de la saison 1990-91 est estimé par l'Union des clubs professionnels de football (UCPF, organisme représentant les présidents des clubs français) à 452 MF, in Bulletin d'information de l'UCPF, janvier-février 1995.

<sup>2</sup> Les détails du protocole d'accord sont présentés dans le Tableau I en fin de chapitre.

<sup>3</sup> Dossier FCNA/SAOS, *Les objectifs de la SAOS F.C. Nantes Atlantique – Ce que veut et ce que croit le FCNA*, Document ronéoté, le 13 novembre 1992.

tissements potentiels et chaque année la SAOS s'engage à recruter obligatoirement deux joueurs du centre de formation par saison pour l'équipe professionnelle. Reposant sur le mode du « donnant/donnant », les échanges entre l'amateurisme et le professionnalisme permettent au « privé » de rendre au public ce que le public lui a gracieusement donné. Les clubs français n'acquièrent ainsi qu'une indépendance partielle dans le domaine financier, social et, encore plus curieusement, au niveau sportif. En outre, le désengagement financier très succinct des Collectivités territoriales contribue à occulter les moyens matériels et humains considérables mis en place par les pouvoirs publics dans le domaine de la détection et de la formation. Ainsi, les profits de la formation ne sont, en règle générale, efficaces que pour les clubs qui adhèrent activement à la politique de la Direction technique nationale. D'un côté, les clubs calculent les risques en recrutant et en formant des joueurs qui présentent les plus amples dispositions pour une carrière professionnelle. Une fois en formation, ils mettent leurs joueurs à la disposition de la Fédération pour les matches de ses sélections nationales « espoir » et « olympique »<sup>1</sup>.

**Tableau J – Les sélections avant et après l'entrée au centre.**

|                      | Aucune     | Département/Régionale | Nationale  | Total      |
|----------------------|------------|-----------------------|------------|------------|
| Aucune               | 89,5       | 5,3                   | 5,3        | 100,0      |
| Département/District | 46,9       | 21,9                  | 31,3       | 100,0      |
| Régionale            | 44,2       | 19,6                  | 36,2       | 100,0      |
| Nationale            | 21,7       | 3,3                   | 75,0       | 100,0      |
| Total                | 42,6       | 14,9                  | 42,6       | 100,0      |
| <i>Effectifs</i>     | <i>106</i> | <i>37</i>             | <i>106</i> | <i>249</i> |

Source : Enquête Formation.

<sup>1</sup> Pour les saisons 1994-95 et 1995-96, par exemple, « la FFF verse aux clubs une indemnité pour chacun des joueurs professionnels ou stagiaires retenu pour les matches officiels de l'équipe de France A ou des sélections nationales "Espoirs/Olympiques" à l'exception des rencontres dites de préparation. Cette indemnité correspond par joueur et par journée de présence à : 1/ 5000 francs pour les joueurs retenus en équipe de France A ; 2/ 2000 francs pour les joueurs retenus en sélections nationales "Espoirs/Olympiques" ». Voir l'ensemble du protocole d'accord financier entre la FFF et la LNF, Fédération française de football – Statuts et règlements généraux, saison 1995-1996, pp. 89 à 95.

Ces « échanges de bon procédé » entre les clubs formateurs et la direction fédérale ne concernent que peu de joueurs appelés à entrer dans la carrière par la « grande porte ». convoités par les grands clubs français et étrangers, ils savent qu'ils sont en mesure d'imposer leurs propres modalités d'accès au professionnalisme, remettant du même coup en cause la spécificité des réglementations fédérales françaises en matière de signature du premier contrat. La signature de ce premier contrat professionnel ne se réalise pas dans les mêmes conditions suivant le club formateur et l'état de la demande des clubs sur le marché. En France, l'entrée dans le métier est soumise aux dirigeants de club qui exercent leur pouvoir indépendamment de la qualité du capital sportif possédé par les joueurs. Quel que soit le temps passé au sein des centres de formation, les termes du premier contrat signé par une large majorité de joueurs sont identiques. Définis dans la Charte du football, sa durée modale de quatre ans varie en fait de un à cinq ans et le salaire minimum est de 12 665 francs en première division et de 9 685 francs en deuxième division, plus quatre primes d'intéressement<sup>1</sup>. Trois joueurs sur cinq de notre enquête ont signé pour quatre ans ; ce constat précisant que pour 70,4 % d'entre eux cette signature constituait une garantie, pour 16,4 % une dette à acquitter envers le club et pour 24,3 % une entrave à leur liberté. Le sentiment de dépendance qu'entretiennent les dirigeants vis-à-vis des joueurs qu'ils forment est ainsi trois fois plus présent dans les clubs de « D1 » que dans ceux de « D2 » (21,2 % contre 7,4 %). Il s'exprime aussi plus souvent chez les fils dont les parents exercent une profession libérale, intellectuelle ou artistique. Ces derniers partagent avec les joueurs issus des classes populaires et moyennes une conception du premier contrat selon laquelle il doit offrir l'assurance d'un début de carrière sans encombre. À l'inverse, la signature au sein du club formateur est ressentie comme une contrainte de mobilité professionnelle par ceux dont le père est exploitant agricole, chef d'entreprise ou commerçant et plus sensiblement chez ceux qui ont grandi au sein des classes moyennes (professions intermédiaires et techniciens). Cependant, ces sentiments ne sont pas toujours aussi distincts comme le suggère

---

<sup>1</sup> Charte du football professionnel, Saison 1997-98, pp. 69, 120 à 123. Ce minima est revalorisé de 70 points (point 74,50 francs) pour les joueurs qui ont signé un contrat « espoir » avant le premier contrat professionnel. De trois ans auparavant, une mesure prise au Conseil d'administration de la Ligue le 20 décembre 1996 et entérinée à celui du 17 janvier 1997 permet à un « club de faire signer à ses jeunes joueurs un premier contrat pro de cinq ans à partir de 18 ans. » R. Porret, « Transferts libres à Noël », in *L'Équipe*, n° 15 747, 21 et 22 décembre 1996, p. 7.

ce footballeur qui vient de signer un premier contrat dans son club formateur en première division :

**« Comment se déroulent les renouvellements de contrat ?**

*Entre aspirant et stagiaire y a pas grand chose... de toute façon on est obligé de signer stagiaire. Si le club exige que l'on signe stagiaire on n'a pas le choix... même si on veut arrêter.*

**Et au niveau des négociations...**

*Là, y a aucune négociation... aucune négociation. Le club a vraiment tous les atout en main.*

**Est-ce que cela change après ?**

*Entre stagiaire et pro, hélas... aucune négociation. J'ai pourtant tout essayé.*

**C'est-à-dire...**

*Ben, là aussi entre stagiaire et pro, on est aussi obligé de signer pro dans le club. Là y a eu aucune négociation, j'ai signé au minimum, c'est-à-dire à la Charte. Pourtant, j'ai essayé de négocier un peu, ils ont rien voulu savoir... au minimum.*

**Tu étais avec tes parents pour signer ?**

*Non. Là, j'ai engagé un manager, et bon... c'est-à-dire qu'il a rien pu faire... parce que là c'est le club qui a tout en main. Au premier contrat généralement on ne négocie pas. Ça se fait un peu dans les autres clubs. C'est vrai qu'ici, ils sont un peu plus réticents quand même. Alors j'ai signé au minimum, hélas...*

**D'après toi, pourquoi sont-ils réticents ?**

*Je sais pas... à mon avis, ils veulent nous faire signer au minimum parce qu'ils veulent garder leur argent... enfin je sais pas... mais là normalement on doit renégocier en avril. On a exigé sur le contrat qu'on renégocie en avril.*

**D'accord, donc tu renégocies dans ce laps de temps...**

*Le problème c'est que je n'ai jamais joué encore, donc j'ai aucune... je peux pas exiger... Je veux plus alors que j'ai rien fait, j'ai pas fait de match en D1 donc je ne peux rien exiger, mais bon on va essayer quand même, on verra bien... ce serait bien qu'ils puissent quand même nous augmenter. Bon, c'est vrai que ça pas été toujours très clair... au départ ils nous promettent une certaine somme... et puis par la suite on se retrouve avec moins.*

**Et avec les autres joueurs avez-vous des échos ? En parlez-vous ?**

*J'ai discuté un peu avec F. qu'est dans le même cas que moi, il a signé pareil. J'en ai un peu discuté avec C. Il m'a dit qu'au niveau du contrat pro, on peut rien négocier. En fait, on commence seulement à gagner de l'argent qu'au bout des quatre ans. (...). On signe soit un an, soit quatre ans directement. F. avait signé une seule année et donc il a renégocié avec A. et B. l'année dernière et là, par contre, il a réussi à avoir une augmentation.*

**À la limite, il valait mieux signer un an et après trois ans, non ?**

*Un an, voilà. À la limite, oui parce que... bon R., il a joué plusieurs matches l'année dernière, donc il a pu les monnayer... mais c'est vrai qu'au bout d'un an il était libre, il pouvait quitter le club... moi j'ai signé quatre ans... c'est vrai que c'est une sécurité. Il vaut*

*mieux signer quand même quatre ans que un an parce que un an si le club ne propose pas d'autre contrat... quatre ans c'est quand même plus. Et puis c'est vrai que si on est amené à jouer en D1, le club vous augmente sans problème.*

***Pourquoi n'oses-tu pas revendiquer ?***

*C'est vrai que moi je suis un petit peu nouveau dans le milieu, moi je ne vais pas... même par rapport à l'entraîneur, je ne vais pas arriver et dire : "J'veux tant, y en a marre de ça, y en a marre de ci, j'veux ça et ça." Je sais que moi je suis jeune, je n'oserais pas encore trop aller demander trop de choses et lui [son agent] il doit être là pour dire bon : "On veut ci, on veut ça"... puis surtout il s'y connaît, il sait ce que le club peut donner. »<sup>1</sup>*

Le niveau de pratique (en équipe première ou en « réserve », en sélections nationales) et la fréquence des apparitions en équipe fanion déterminent largement les conditions financières et sociales d'entrée dans la profession. Économiquement, la grande majorité des nouveaux joueurs ne peut renégocier son salaire qu'au terme du premier contrat. Les revendications récurrentes des joueurs sur les salaires ne soulèvent pas seulement des questions économiques, voire juridiques. Elles posent, d'une part, en des termes moins explicites, la problématique de la reconnaissance de la valeur marchande du capital footballistique des jeunes joueurs français. D'autre part, elles révèlent, de la même manière, la stigmatisation sociale dont ils font l'objet. Si la Ligue nationale autorise les clubs à recruter autant de joueurs professionnels dans la limitation du quota établi par la Charte, soit vingt en « D1 » et dix-sept en « D2 », elle souhaite également augmenter la capacité d'accueil des « néo-pros ». Cependant, dans la limitation du nombre de contrats professionnels réglementaires, n'entrent pas en compte les joueurs sortant d'un centre de formation qui signent un premier contrat, et ce pendant les trois premières années d'activité. Autrement dit, si sportivement ils font partie de l'effectif professionnel et, à ce titre, contribuent aux performances du club, ils sont en revanche largement relégués socialement et économiquement au rang le plus bas de la hiérarchie footballistique. À l'inverse, les éléments les plus prometteurs, c'est-à-dire ceux qui ont les moyens de refuser ou de négocier d'autres conditions d'entrée dans la carrière, font l'objet d'une attention particulière. Les dirigeants de club vont même jusqu'à transgresser les textes en matière de durée de contrat pour ne pas qu'ils leur échappent avant la fin de leur formation, bien qu'ils soient majeurs parfois, comme cela a été le cas en fé-

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un jeune joueur professionnel, né en 1974, fils d'enseignants, titulaire de deux baccalauréats scientifiques et adhérent de l'UNFP.

vrier 1996 au Paris SG avec Nicolas ANELKA<sup>1</sup> et au Stade Rennais en avril 1997 avec Ousmane BABO et Mickaël SILVESTRE<sup>2</sup>.

À l'intersaison 1997, les dirigeants des instances fédérales et l'organisme des représentants des clubs instaurent deux nouveaux types de contrats : le contrat « professionnel anticipé » et le contrat « espoir » (voir les détails page suivante). Ce contrat « espoirs »<sup>3</sup> leur donne, éventuellement, la possibilité de faire signer aux joueurs qui ne sont pas encore majeurs un contrat « professionnel » d'un type particulier les liant à leur club jusqu'à l'âge de 21 ans. Officiellement, cette réforme s'inscrit dans une mission de « sauvetage du football français » et de sauvegarde de l'équité des compétitions clairement explicitée par le bulletin d'information de l'Union des clubs professionnels de football : « Une des conséquences malheureuses de cette décision [l'arrêt BOSMAN<sup>4</sup>] a été de mettre en péril le système de formation français. En effet, si dans le cadre des relations entre clubs français, la Charte du football reste en vigueur et fixe des règles protectrices pour les clubs formateurs, il n'en va pas de même vis-à-vis des clubs étrangers qui tentent de “débaucher” les jeunes talents français. Il convenait de réagir rapidement pour préserver dans ce nouveau contexte notre système de formation, véri-

---

<sup>1</sup> À partir de cette date-là, les cas se multiplient. En fin d'année 1996, Thierry HENRI, alors âgé de 21 ans, est en dernière année de formation au centre de l'AS Monaco. Le club espagnol du Real Madrid s'intéresse déjà à lui. Henri BIANCHERI, le directeur sportif du club de la Principauté s'oppose catégoriquement à son éventuel transfert en Espagne sans demander l'avis des principaux intéressés : « *Je ne sais pas si le père de T. Henry a signé ou pas un contrat pour son fils [avec le Real Madrid] mais, quoi qu'il ait fait, Thierry restera à Monaco. Il est encore stagiaire dernière année, il signera obligatoirement son premier contrat avec l'AS Monaco et s'engagera pour quatre ans.* » Jean Issartel, « Les jeunes poussent en automne », in L'Équipe magazine, n° 766, 23 novembre 1996, p. 48. En formation à l'AS Cannes, Peter LUCCIN est contacté par les clubs de Monaco, d'Arsenal (où a signé N. ANELKA) et du Real Madrid. À quatre mois de ses 18 ans, le club des Girondins de Bordeaux lui fait signer, en toute impunité, un contrat de sept ans. Voir Jean-Pierre Rivais, « Peter Luccin, la dernière étoile cannoise », in L'Équipe magazine, n° 771, 11 janvier 1997, p. 57.

<sup>2</sup> J. Terrien, « Dabo-Silvestre, les jeunes foutent le camp », in *France Football*, n° 2747, 1<sup>er</sup> décembre 1998, p. 4 et 5.

<sup>3</sup> Cf. Charte du football professionnel, Saison 1997-1998, Titre III, Chapitre 4, pp. 58 à 68.

<sup>4</sup> L'arrêt « BOSMAN », rappelons-le, du nom du joueur belge ayant subi un préjudice en 1990 lors de son transfert du RC Liège à l'US Dunkerque, abolit l'application des règles édictées par les fédérations sportives limitant dans chaque équipe le nombre de joueurs ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne et imposant au club qui désire s'attacher les services d'un joueur en fin de contrat de payer une indemnité de transfert, de formation ou de promotion au club qui le cède.

table richesse de notre football. »<sup>1</sup> En réalité, les différentes formes de contrat ont pour fonction de prévenir les départs anticipés des jeunes joueurs et d'imposer de manière unilatérale le point de vue des instances fédérales.

1/ Le contrat « professionnel anticipé » :

- a) Pour les joueurs âgés de moins de 18 ans, la durée du contrat est au maximum de 3 ans.
- b) Pour les joueurs âgés de plus de 18 ans, la durée du contrat est au maximum de cinq ans devant s'achever à 24 ans.

2/ Le contrat « espoir » :

- a) Couvre l'ensemble de la période de formation à partir de 16 ans.
- b) Durée maximum de cinq ans devant s'achever à 21 ans
- c) Il est intégré dans les quotas de contrats selon le classement du centre de formation édictée chaque saison par la Ligue nationale.
- d) La rémunération est fixée selon l'âge du joueur avec une revalorisation du salaire minimum.
- e) Le salaire des joueurs qui signent un premier contrat professionnel est revalorisé en fonction du nombre d'années passé sous contrat « espoir ».

---

<sup>1</sup> Bulletin d'information de l'UCPF, *Profession football*, n° 23, avril-mai 1997.

**Tableau E – Programmation hebdomadaire des entraînements.**

| <b>Lundi</b>                                      | <b>Mardi</b>  | <b>Mercredi</b>    | <b>Jeudi</b>                              | <b>Vendredi</b>  |
|---|---|--------------------|---|--|
|   | Technique   | Technique-Tactique | Technique                                 | Technique ou<br>Technique-Tactique   |
| Etirements  | Répétitions de gestes   | Jeux               | Le même que mardi<br>Avec d'autres formes | Avec une dominante :<br>vitesse ou<br>vitesse + déplacements<br>Principes de jeu |
| Agilité<br>Acrobatie<br>(trampoline,<br>tapis...) | Exercices avec oppositions<br>ou plus grande difficulté<br>ou en situations<br><br>Jeux d'application | Situations         |   |  |
| Basketball<br>Handball<br>Volleyball              |   |                    |   |  |

Source : G. Houllier & alii., *op. cit.*, 1994, p. 14.

**Tableau F – Programme annuel d'entraînement de deuxième année. Principes fondamentaux et objectifs.**

|                  | <b>Joueur de champ</b>  | <b>Gardien de but</b>   |
|------------------|---|---|
| <b>Technique</b> | Contrôle orientés<br>Frappes<br>Jeu de tête<br>Conduites de balle<br>Dribbles et feintes - Duels<br>Pied faible<br>Technique du poste                     | Prise de balle<br>Dégagements :<br>* à la main<br>* 6 mètres<br>* cou-de-pied<br>* drop   |
| <b>Physique</b>  |   | Endurance<br>Vitesse de réaction, puissance gestuelle<br>Maîtrise des déplacements<br>Détente   |
| <b>Tactique</b>  | Appui, soutien : 1-2-3<br>2 attaquants contre 1 défenseur<br>2 contre 2 (1-2)<br>La zone : notion d'occupation<br>* récupération<br>* animation offensive | Réduction d'angle<br>Sorties aériennes et enchaînements   |
| <b>Mental</b>    |   | Projet commun<br>Respect des autres, de soi-même, de son matériel<br>Constance dans l'effort<br>La concentration<br>La confiance et l'initiative<br>L'attention<br>L'exigence du milieu<br>L'exemplarité dans son club<br>Commandement - Autorité |

Source : G. Houllier & alii., *op. cit.*, 1994, p. 42.

**Tableau H – Les subventions des Collectivités territoriales en « D1 » (en MF).**

| <b>Division 1<br/>1994/1995</b> | <b>Classement<br/>en championnat</b> | <b>Budget du centre<br/>de formation</b> | <b>Total<br/>des subventions</b> | <b>Budget<br/>du club</b> |
|---------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|---------------------------|
| Bordeaux                        | 7                                    | 3,28                                     | 15,20                            | 100                       |
| Montpellier                     | 17                                   | 8,00                                     | 14,85                            | 60                        |
| Lyon                            | 2                                    | 8,50                                     | 14,50                            | 105                       |
| Nantes                          | 1                                    | 3,50                                     | 12,07                            | 140                       |
| Paris                           | 3                                    | 7,43                                     | 11,50                            | 250                       |
| Caen                            | 19                                   | 3,11                                     | 10,90                            | 59                        |
| Nice                            | 16                                   | 5,00                                     | 10,50                            | 45                        |
| Rennes                          | 13                                   | 6,00                                     | 10,00                            | 57                        |
| Cannes                          | 9                                    | 9,00                                     | 8,00                             | 59                        |
| Lens                            | 5                                    | 9,00                                     | 7,15                             | 80                        |
| Bastia                          | 15                                   | 3,49                                     | 6,50                             | 37                        |
| Strasbourg                      | 10                                   | 8,90                                     | 4,50                             | 98                        |
| Auxerre                         | 4                                    | 7,23                                     | 3,00                             | 65                        |
| Saint-Etienne                   | 18                                   | 10,00                                    | 2,64                             | 95                        |
| Lille                           | 14                                   | 5,66                                     | 2,50                             | 51                        |
| Martigues                       | 11                                   | 3,30                                     | 1,91                             | 40                        |
| Le Havre                        | 12                                   | 3,89                                     | 1,10                             | 50                        |
| Sochaux                         | 20                                   | 4,50                                     | 0,00                             | 60                        |
| <b>Total</b>                    |                                      | <b>109,78</b>                            | <b>136,82</b>                    | <b>1451</b>               |

Sources : Tableau construit par nos soins à partir de Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1995.

Bien que ne figurant pas dans ce tableau, l'AS Monaco a terminé 6<sup>ème</sup> du championnat 1994-95. Aussi, peut-on penser que ses dirigeants consacrent une large partie du budget global club au centre de formation, dépassant amplement les aides distribuées à certains autres clubs de première division. Nous n'avons pas connaissance du total des subventions allouées au FC Metz par les Collectivités territoriales de Lorraine. Par contre, le club s'est classé 8<sup>ème</sup> avec un budget de 44 MF et de 7 MF pour son centre de formation. Les subventions participent, dans une certaine mesure, au classement sportif des clubs. Sur les dix plus importantes contributions des Collectivités, six clubs terminent dans la première moitié du championnat. Les classements de Montpellier, Caen, Nice et Rennes (17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup>) s'expliquent principalement par l'insuffisance d'un budget ne dépassant pas les 60 MF. La quatrième place, qualificative pour la coupe d'Europe UEFA, revient à l'AJ Auxerre qui fait figure d'exception parmi les clubs les moins subventionnés. Propriétaire de ses installations sportives, tout comme le FC Sochaux, Auxerre connaît une trajectoire diamétralement opposée à celle de Sochaux. Tous deux issus d'un patronage, le premier catholique et le second industriel, Auxerre a su engager et entretenir des relations sociales « publics » indispensables au développement des clubs en France<sup>1</sup>, alors que Sochaux est resté fidèle à une gestion traditionnellement plus « privée » de son club/entreprise moins porteuse symboliquement au yeux des partenaires locaux et régionaux.

<sup>1</sup> Pour Auxerre voir L. Coadic, « Mais où Guy Roux va-t-il les chercher ? », *L'Équipe Magazine*, n° 767, 30 novembre 1996 et « La richesse d'Auxerre n'est pas une fable », *art. cit.*, 1997. Pour l'histoire sociale et « la spécificité du FC Sochaux » voir P. Fridenson, « Les ouvriers de l'automobile et le sport », *art. cit.*, 1989, spécialement les pages 59 à 62.

**Tableau I – Protocole d'accord du F.C. Nantes A. concernant la restructuration financière et le plan de redressement du club**

| Opérations saison 1991   | Ville                             | Conseil général              | Club  | C.C.L.      | Banques A, B et C  |
|--|-----------------------------------|------------------------------|---|-------------|--|
| Besoin de restructuration au 31/12/1990  |                                   |                              | 36 MF   |             |  |
| Emprunt 20 MF sur 15 ans   | Garanti à 50 %<br>soit 10 MF      |                              |   |             | A et B : assurent 50 % risque sur 15 MF soit 7,5 MF<br>C : assure 50 % risque sur 5 MF soit 2,5 MF |
| Emprunt 10 MF sur 5 ans  |                                   | Garanti à 50 %<br>soit 5 MF  | Garanti à 30 %<br>soit 3 MF                         |             |  |
| Remboursement de la ville au club<br>financement construction Centre sportif   | 6,82 MF                           |                              | (Contrepartie : redevance<br>annuelle d'occupation) |             |  |
| Subvention annuelle 1991 à 1995 inclus<br>dont formation<br>dont équipe pro au titre<br>des actions de communication | 10,4 MF<br>(3 MF)<br><br>(7,4 MF) |                              |   |             |  |
| Subvention annuelle 1991 à 1995 inclus<br>dont formation<br>dont fonctionnement général<br>du club et équipe "pros"  |                                   | 3 MF<br>(2 MF)<br><br>(1 MF) |   |             |  |
| Actions supplémentaires communication  |                                   | 1 MF                         |   |             |  |
| Vente immobilier   |                                   |                              | 1 MF  |             |  |
| Désinvestissement des joueurs  |                                   |                              | 12 MF*  |             |  |
| Réduction des charges d'exploitation   |                                   |                              | 11,85 MF*   |             |  |
| Augmentation des produits d'exploitation   |                                   |                              | 1,25 MF*  |             |  |
| Augmenter soutien financier à l'école privée   |                                   |                              |   | Non précisé |  |
| <b>Total année 1991</b>  | 27,22 MF                          | 9 MF                         | 30,1 MF   |             | 10 MF  |
| <b>Total années 1991 à 1995**</b>  | 68,82 MF                          | 21 MF                        |   |             |  |

Sources : Document interne mis sous forme de tableau par nos soins. Protocole d'accord F.C. Nantes A. signé le 16 mars 1991.

\* : Dans le texte original, ce ne sont là que des « engagements » pris par le club et en aucun cas des « garanties » comme le sont celles des Collectivités territoriales.

\*\* : Les sommes indiquées ont été calculées en francs courants de 1991 à 1995.

## CHAPITRE 6

### Effets de dénégation et crise de la croyance

En voulant contrôler en amont le marché du football, la politique de détection fédérale et l'instauration des centres de formation ont profondément changé les conditions d'accès au professionnalisme ainsi que la composition sociale de la profession. En revanche, les résultats sportifs n'ont pas été aussi radicaux. L'équipe de France qui se qualifie pour la Coupe du monde 1978 est encore composée en grande partie de joueurs de l'AS Saint-Étienne et du FC Nantes, clubs les plus performants au niveau européen et dont la formation « maison » est déjà une tradition, comme celle de l'AS Nancy Lorraine, moins prolifique, où a été formé Michel PLATINI. Les autres internationaux sont issus de clubs dont la politique sportive dominante est l'achat de joueurs confirmés : Marseille, Monaco, Paris et Strasbourg. À partir de la saison 1982-83, le système de formation produit de nouveaux internationaux qui, très rapidement, n'exercent plus leur métier dans le club qui les a formés, à l'instar de Bernard GENGHINI, Yannick STOPYRA et Philippe ANZIANI partis de Sochaux, respectivement vers Saint-Étienne, Toulouse et Monaco, de Thierry TUSSEAU et Michel BIBARD (de Nantes vers Bordeaux et Paris), ou

encore de Daniel BRAVO (de Nice à Monaco). Ainsi, ces trajectoires « idéal-typiques » des années 1980 sont les prémices d'un nouveau rapport des joueurs à la gestion de leur carrière et à la pratique du métier. Elles préfigurent aussi la « désaffiliation »<sup>1</sup> des joueurs au système fédéral et au club qui les a formés, ainsi que la production de vocations d'autant plus désajustées au marché français qu'elles sont plus précoces et qu'à partir des années 1990, l'élargissement du marché du football à l'Europe offre un nouvel espace de compétition.

L'émigration progressive des joueurs se comprend également par la concurrence que se livrent, par équipes interposées, les présidents des grands clubs et les responsables de la Fédération. Si pour les premiers la coupe d'Europe devient un objectif sportif et financier de première importance, pour les seconds les victoires de l'équipe de France constituent le gage de leur légitimité dans le champ du professionnalisme. Les effets de cette opposition structurale se manifestent aussi souvent que les clubs français et la sélection nationale comparent leur compétitivité face aux autres nations du football européen et mondial. Même si l'histoire footballistique d'un pays ne peut se réduire à celle de son élite, ici la première division, l'étude comparative des palmarès européens des clubs sur le long terme, rapportés à leurs succès nationaux respectifs, permet d'entrevoir clairement les contre-performances des clubs français en Europe<sup>2</sup>. Le même type d'analyse montre, en revanche, que l'équipe de France, bien avant que ses joueurs ne partent à l'étranger, est l'une des plus performantes du continent. Ainsi, le paradoxe des résultats internationaux du football français permet d'expliquer, parallèlement aux « vocations désajustées », comment une partie des joueurs échappe, plus ou moins

---

<sup>1</sup> S'appliquant particulièrement bien aux rapports de dépendances affectives instaurés entre les joueurs en formation et leurs dirigeants, la désaffiliation qui se généralise au début des années 1980 est, comme le souligne Robert Castel, « un premier décrochage à l'égard des régulations données à partir de l'encastrement dans la famille, le lignage, le système des interdépendances fondées sur l'appartenance communautaire. Il y a risque de désaffiliation lorsque l'ensemble des relations de proximité qu'entretient un individu sur la base de son inscription territoriale, qui est aussi son inscription familiale et sociale, se trouve en défaut pour reproduire son existence et pour assurer sa protection. », in R. Castel, *op. cit.*, 1995, p. 36.

<sup>2</sup> Les comparaisons présentées ici s'inscrivent dans le prolongement des problématiques présentées par Jean-Michel Faure et Charles Suaud dans l'introduction du dossier : « Pour une sociologie des sports en Europe », in *Lendemains*, n° 88, 1997, pp. 5 à 13. Elles ont pour souci majeur de rappeler que cette méthode, au-delà des comparaisons de « résultats immédiatement quantifiés » issus des confrontations nationales et internationales, consiste avant tout à comparer des espaces de production de la performance sportive plus que les sports en eux-mêmes.

consciemment, aux effets de dénégation de la dimension économique du football et de voir que ce paradoxe structural typiquement français est un enjeu majeur pour les instances fédérales qui veulent conserver leur emprise sur le professionnalisme.

## **L'individualisation du rapport à la profession**

L'avènement d'une nouvelle catégorie de joueurs au début des années 1980, conscients de la valeur marchande de leur « savoir-faire » acquis dans les clubs formateurs, n'a pu se réaliser qu'à partir du moment où le capital footballistique performant est progressivement devenu un enjeu économique, financièrement rentable pour leur détenteur. À la fin des années 1970, les bénéficiaires dégagés par les résultats de Saint-Étienne et de Bastia (1977-78) en coupe d'Europe, puis de l'équipe de France lors des compétitions internationales de 1982, 1984 et 1986, notamment à travers les droits de retransmissions télévisées des matches, ont convaincu de nouveaux dirigeants des perspectives de profits offertes par le football professionnel. Le volume horaire de sport à la télévision ne cesse, en effet, d'augmenter. En 1968, il atteint 232 heures pour deux chaînes. Il passe en 1980 à 793 heures pour trois chaînes. En 1988, l'offre de sport à la télévision comptabilise alors 975 d'heures d'antenne, dont 44 % pour le tennis et 28 % pour le football<sup>1</sup>. Au milieu des années 1990, ces proportions s'inversent en faveur du football : 402 heures sur un total de 992 lui sont consacrées<sup>2</sup>. Corrélativement, les droits de retransmissions des matches n'ont cessé de s'accroître. Ainsi, les recettes du football professionnel français provenant des télévisions privées ont été multipliées par cent quarante en dix ans, passant de deux millions de francs [4,3 MF] à 280 MF entre 1980 et 1990<sup>3</sup>. Il en est de même concernant l'apport financier des sponsors publicitaires et des entreprises privées qui investissent auprès des clubs professionnels. Alors que le parrainage de sociétés était évalué à 28 MF [60 MF] en 1980, il représente 430 MF douze ans

---

<sup>1</sup> Ce total d'heures concerne le tennis, le football, le basket, le cyclisme, l'athlétisme et le rugby. Voir le Conseil supérieur de l'audiovisuel, in Pascal Glo et Antoine Bigo, « Une télé qui ajoute un but dans la lucarne », in *L'Équipe magazine*, n° 855, 29 août 1998, p. 45.

<sup>2</sup> Soit 40 %, alors que le tennis n'en retient plus que 121 heures, soit 12 %. Seul le temps d'antenne du rugby a été multiplié par plus de sept (de 19 h. en 1988 à 144 h. en 1997) et l'athlétisme presque par deux (de 44 h. à 87 h.), *ibid.*, p. 45.

<sup>3</sup> Elles atteignent 495 MF en 1992 et 750 MF en 1999.

plus tard. Ainsi, le chiffre d'affaires des clubs professionnels qui était de 37,5 MF [206 MF] pour la saison 1970-71 a été multiplié par deux en dix ans (par cinq en francs constants) : il s'élève à 200 MF [429 MF] en 1980-81<sup>1</sup>. En 1996-97, il atteint pour les clubs de première division 2,4 milliards de francs<sup>2</sup>. Dans le même temps, la masse salariale des clubs professionnels a triplé (multipliée par onze en francs constants<sup>3</sup>) : 41,44 MF [203 MF] en 1971-72, pour 475 MF [628 MF] en 1986-87. Les déficits qui s'en suivent et ne cessent de s'accroître ne peuvent être résorbés par des affluences moyennes qui stagnent entre 10 000 à 15 000 spectateurs et les subventions des Collectivités et de l'État qui, distribuées à l'ensemble des sports, sont largement insuffisantes.

La « dérégulation » du marché du football profite à des dirigeants qui sont « étrangers » au monde du football et qui bouleversent l'ordonnement du professionnalisme « fédéralisé ». Celui-ci est encore tenu par des présidents « traditionalistes » convaincus de mener une mission éducative auprès des jeunes footballeurs des centres de formation. Le Député-Maire Jean ROYER, président du FC Tours au début des années 1980, résume le discours fédéral déniait la réalité marchande et économique du football professionnel, et bénéficient de l'appui des présidents de clubs modestes : *« Le football pratiqué au plus haut niveau devient un spectacle artistique auquel doivent se vouer à temps plein ses acteurs, pour la plus grande joie de foules de plus en plus denses. Il est donc normal et équitable que les collectivités publiques, à tous les échelons, le favorisent au même titre que les activités culturelles. On peut toutefois déplorer la surenchère à laquelle se livrent certaines vedettes. La généralisation des écoles de formation au sein des clubs, judicieusement préconisées et soutenues par la Ligue, subventionnées par l'État et les Villes intéressées, contribuerait efficacement à assainir la profession. Je considère que l'éducateur que je fus, le Maire et président que je suis, doit avoir pour souci majeur le bien-être, dont la santé physique et morale de*

---

<sup>1</sup> Christian de Brie, « Le marché de la corruption », in Le Monde diplomatique, Manière de voir n° 30, mai 1996, p. 55.

<sup>2</sup> Le CA des clubs anglais est de 4,3 MdF, des clubs italiens 3,3 MdF, des clubs espagnols 3,2 MdF et des clubs allemands 2,9 MdF. Voir Éric Wattez, « Le business des grands championnats », in Capital, n° 79, avril 1998, pp. 96 à 98. Ils représentent à eux cinq 60 % à 70 % du CA du football mondial.

<sup>3</sup> J.-F. Bourg, « Le marché du travail sportif », in Wladimir Andreff (sous la direction de), *Économie politique du sport*, Paris, Dalloz, 1989, p. 156.

*ses concitoyens : le Football Club de Tours y contribue, certes, mais il concourt aussi pour une large part, au renom de ma Ville. C'est là, à mon sens, un autre aspect positif du sport professionnel.* »<sup>1</sup> Par ailleurs, le paternalisme de certains présidents n'a pas disparu : à Metz par exemple avec Carlo MOLINARI ou à Montpellier Louis NICOLLIN, président-fondateur du club, qui dirige l'entreprise familiale spécialisée dans le ramassage des ordures. Omniprésent sur le banc de touche pendant les matches, il manifeste de manière ostentatoire son mécontentement lorsque son équipe réalise des contre-performances : « *J'en faisais exploser les bouteilles plastiques d'eau minérale, déclarait-il en 1988, un soir de défaite en championnat. Et croyez-moi pendant dix jours, j'étais à l'entraînement et gare à celui qui avait cinq minutes de retard. Quand un joueur arrive au club, explique-t-il, on ne lui demande jamais ses prétentions financières. Il y a ce qu'il veut. En contrepartie, il nous doit quelques services. Autrement, ça ronfle. Et il a son compte devant toute l'équipe.* »<sup>2</sup> Dix ans plus tard, après une défaite à domicile face à l'Olympique de Marseille, les mots pour ses joueurs sont identiques : « *Même si j'ai traité mes joueurs de petits cons, je les aime et je les respecte. Mais il faut comprendre pourquoi je suis parti en dérive. Quand tu gueules dans les vestiaires et qu'il n'y en a pas un qui te dit un mot. Tu as les nerfs, tu leur dis de tout et ils se taisent.* »<sup>3</sup>

Enfin, une minorité de présidents n'hésite pas, comme l'avait fait D. HECHTER lorsqu'il avait pris la présidence du Paris SG de 1973 à 1978, à parler du football comme d'une marchandise, à l'image de Claude BEZ à la tête des Girondins de Bordeaux : « *Nous faisons vivre le football et les journaux vivent du football. L'usage, l'habitude ou le droit divin font que l'on pense que c'est un spectacle gratuit. Je dis non. Avec la télévision, il y a des tarifs, des contrats. C'est très clair, très net. Je suis favorable à un péage pour les radios et aussi pour la presse écrite, puisqu'ils viennent gratuitement chez nous. Il serait normal qu'il y ait un paiement pour utilisation professionnelle. Souvent, on dit que la presse a un devoir d'informer. Faux. Son rôle est es-*

---

<sup>1</sup> J. de Ryswick, *op. cit.*, 1982, p. 102. Dans ce document, sur les trente-quatre présidents qui « prennent la parole », 20 % n'évoquent pas les Collectivités territoriales et/ou la jeunesse (Bordeaux, Monaco, Montpellier, Nancy, Paris, Saint-Étienne et Strasbourg).

<sup>2</sup> C. Bouchet, *op. cit.*, 1988, p. 99.

<sup>3</sup> Entretien de Sébastien Tarrago, « Nicollin : “Je suis enragé” », in *L'Équipe*, 19 décembre 1998, p. 5.

*sentielle de pondre pour vendre. C'est économique, uniquement économique.* »<sup>1</sup> Jean-Michel AULAS, le président de l'Olympique Lyonnais, condense la pensée de C. BEZ et d'autres dirigeants de grands clubs en parlant de « professionnalisme industriel »<sup>2</sup>. En l'occurrence, l'industrie télévisuelle investit les clubs, en premier lieu la chaîne cryptée Canal+ qui prend, dès sa création en 1984, la direction du Paris SG. Au cours des années 1990, la chaîne privée M6 entre dans le capital du club des Girondins de Bordeaux et le groupe audiovisuel Pathé à l'Olympique Lyonnais. L'Olympique de Marseille crée elle-même sa propre chaîne de télévision diffusée sur le câble : OM TV<sup>3</sup>. Enfin, si les montants des budgets prévisionnels des clubs de première division ont doublé de 1995-96 à 1999-00 — de 30 MF à 60 MF pour le plus bas et de 250 à 400 MF pour le plus haut —, la principale source à n'avoir cessé d'augmenter provient des transferts<sup>4</sup>.

À la différence des « anciens » présidents, dont l'autorité reposait sur le respect de leur dévouement à la cause du club, les nouveaux « patrons » du football tiennent leur pouvoir du capital économique qu'ils possèdent et pour quelques-uns d'un certain charisme. Mais ce qui caractérise encore la fonction, c'est la domination sans partage qu'ils s'octroient. Cet ancien joueur de première division de la fin des années 1970 exprime assez clairement le passage de l'ère du « paternalisme » à celle des présidents tout puissants :

---

<sup>1</sup> C. BEZ est fils d'expert comptable et lui-même expert comptable dans le cabinet familial. Pendant sa présidence, il dote le club d'un centre d'entraînement, d'un hôtel, de boutiques, d'immeubles, d'un centre de tennis, d'une radio et d'un journal *Marine et blanc*. Voir C. Bouchet, *op. cit.*, 1988, pp. 49, 54 et 55.

<sup>2</sup> PDG d'un holding créé en 1983, qui comprend cinq ans plus tard onze sociétés d'informatique pour un chiffre d'affaires de 350 MF, la politique de J.-M. AULAS est semblable à celle de C. BEZ avec beaucoup plus de moyens financiers. *Ibid.*, 1988, pp. 136 et 139.

<sup>3</sup> Si les grands clubs s'investissent prioritairement dans le secteur de l'audiovisuel, c'est pour échapper au système de péréquation de la Ligue qui redistribue l'argent des droits de retransmission à l'ensemble des clubs professionnels, et par conséquent pour disposer à titre privé de leur propre production d'images.

<sup>4</sup> J.-M. Faure, C. Suaud & H. Slimani, *op. cit.*, 1999, p. 130. Le « merchandising », c'est-à-dire la vente de produits dérivés, n'est pas très développé en France. Les labels des clubs français en tant que marques, comme à Manchester United et à la Juventus de Turin, ne se vendent pas aussi bien qu'en Angleterre, en Italie ou en Espagne. L'Olympique de Marseille et le Paris SG sont les deux seuls clubs français pour lesquels ce commerce prend progressivement une place modeste dans leurs recettes.

« Au niveau du foot, j'ai eu beaucoup de difficultés à m'adapter. Bon, par rapport uniquement aux dirigeants qui n'arrivaient pas à mettre les joueurs en confiance. Une méfiance quant au sérieux, une espèce de paternalisme envahissant. C'était vraiment un assistanat. Il faut être responsable. Il faut faire confiance aux joueurs, ce sont des adultes. Et là, j'ai pas du tout senti ça dans mon nouveau club. Il y avait un président de club qui vraiment dominait...

**Il supervisait ?**

Non, il dominait. Il dominait l'ensemble, que ce soit les joueurs, l'entraîneur... un personnage... C'est pas bon pour l'équipe, c'est pas bon pour les joueurs, surtout les joueurs... parce que les joueurs ne pouvaient pas s'exprimer, ne pouvaient pas s'épanouir totalement. »<sup>1</sup>

Les nouvelles conditions économiques ont renforcé la loi fondamentale du champ du football professionnel selon laquelle « il ne suffit pas d'avoir un nom » pour prendre la parole, « il faut être compétitif »<sup>2</sup>. Ainsi s'exprime, en 1999, l'ancien international D. BRAVO, en fin de carrière à Marseille. En 1976 déjà, Raymond KÉRUZORÉ, ne disait pas autre chose après avoir été condamné à verser 4,5 MF [14,5 MF] à son club pour avoir rompu son contrat : « Quel que soit le système, le joueur est en état de dépendance. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il peut seulement lui arriver d'être écouté, aux temps forts de sa carrière, proportionnellement à ses performances. L'arme à peu près unique du joueur, c'est son expression balle au pied sur le terrain ; on ne pourra pas inverser les rôles. »<sup>3</sup> La prise de parole des joueurs au sein des clubs français est pourtant plus fréquente pour l'ensemble des footballeurs de notre enquête à partir des années 1980. Que ce soit au sein de leur club ou auprès des instances, ils estiment être un peu plus écoutés (respectivement 56,8 % et 58,4 % après 1982, contre 43,2 % et 41,6 % avant). Près des deux tiers déclarent prendre eux-mêmes la parole dans leur club (64 %) ou la déléguer à des joueurs confirmés (61,4 %), leur interlocuteur privilégié auprès des instances demeurant l'Union nationale des footballeurs (86,2 %<sup>4</sup>).

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un ancien joueur de première division de la fin des années 1970. Fils d'employé de la fonction publique, il est titulaire d'un certificat d'études, d'un CAP d'électricien et il travaille en usine avant de devenir joueur professionnel.

<sup>2</sup> Pascal Glo, « OM : et si c'était trop tôt », in *L'Équipe Magazine*, mai 1999.

<sup>3</sup> Gérard Ernault & André Lecoq, « Kéruzoré sort de l'ombre », in *Football Magazine*, n° 207, décembre 1976, p. 69.

<sup>4</sup> L'effet de structure de notre échantillon – les deux tiers adhérant à l'UNFP – joue ici à plein malgré la désaffection syndicale qui touche la profession.

Alors que le niveau d'étude plus élevé des nouvelles générations de joueurs, acquis au cours de leurs années de formation, n'a pas de lien direct avec les performances qu'ils réalisent sur les terrains, il n'en reste pas moins que le capital scolaire leur permet d'appréhender le marché du travail de manière différente de leurs prédécesseurs, même pour ceux qui sont issus des classes populaires. De moins en moins nombreux, les fils d'ouvriers constituent à eux seuls un peu plus d'un quart de la population des footballeurs en 1996, soit deux fois moins que son poids dans la population active (voir le Tableau A à la page suivante). L'évolution de la structure sociale fait place aux joueurs issus des catégories supérieures et intermédiaires ainsi que des familles d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise. Bien qu'ayant régressé depuis 1983, la proportion de cette dernière catégorie demeure cependant trois fois plus élevée que sa représentation dans la population active pour les catégories d'âge identiques. Les transformations de la structure sociale du football professionnel, tout comme la structure des diplômes des joueurs, permettent de comprendre comment ils importent de nouvelles façons de penser et de vivre leur métier. Nous parlons de l'individualisation du rapport des joueurs à leur profession dans la mesure où ces nouvelles catégories de joueurs ont toutes les dispositions pour « autonomiser » leur carrière et se les approprier, c'est-à-dire pour s'affranchir de l'emprise des dirigeants de club et des instances fédérales. Devenues très intenses, dans un espace plus vaste où la concurrence est des plus vives et où les compétitions se multiplient<sup>1</sup>, ces carrières exigent un mode de gestion plus rationnel et prévisionnel qu'il n'avait pu l'être jusqu'au début des années 1980.

---

<sup>1</sup> Pour la saison 1975-76, un international de l'AS Saint-Étienne, en jouant tous les matches avec son club et l'équipe de France, aurait disputé cinquante-quatre matches ; en 1995-96, un international bordelais en aurait joué soixante-dix-huit. En 1976, la Coupe de la Ligue et la Coupe Intertoto (qualificative pour une coupe d'Europe et disputée en avant saison) n'existaient pas. Voir *Le Monde*, 6 novembre 1997. Le même type de simulation pour la saison 1999-00 élève le nombre de matches à quatre-vingt-quatre. En 1997-98, quatorze des vingt-deux internationaux français ont joué entre cinquante et soixante-six matches, dont en moyenne douze en sélection nationale et huit en coupe d'Europe. Voir Jean-Jacques Vierende, « Les travaux forcés de Guivarc'h », in *France Football*, « Les champions disent NON ! », n° 2 755, 26 janvier 1999, pp. 3 à 9.

**Tableau A – L'origine sociale des footballeurs professionnels en 1983 et 1996.**

|  | PCS en 1983 |           | PCS en 1996 |           |
|--|-------------|-----------|-------------|-----------|
|  | 1983        | 15-39 ans | 1996        | 15-39 ans |
| Agriculteurs exploitants                                   | 5,7         | 4,0       | 2,4         | 2,9       |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise                  | 23,1        | 5,8       | 15,3        | 5,5       |
| Cadres supérieurs, profession libérales et intellectuelles | 3,9         | 9,6       | 13,3        | 11,4      |
| Professions intermédiaires                                 | 10,3        | 19,5      | 18,1        | 19,9      |
| Employés   | 24,9        | 13,1      | 23,8        | 14,5      |
| Ouvriers   | 32,0        | 48,1      | 27,0        | 45,8      |
| Total  | 100,0       | 100,0     | 100,0       | 100,0     |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de C. Suaud, Analyse secondaire de l'enquête de F. Huer-tas, UNFP-*Onze*, n° 98, février 1984 ; Enquête Pros ; Enquêtes emploi, mars 1983 et mars 1996.

Sans être plus nombreux avant la fin des années 1970, les moments difficiles que traversent les joueurs sont, en revanche, indépendants de leur volonté : principalement avec les mises à l'écart de l'équipe (65,7 % après 1982 contre 34,3 % avant) et les difficultés financières de leur club (71 % contre 29 %). En outre, si les blessures ne sont pas aussi fréquentes qu'auparavant (41,9 % contre 58,1 %), preuve d'une meilleure préparation physique, elles concernent près de deux joueurs sur trois et sont plus lourdes de conséquences. Ces effets de marché sont d'autant plus mal vécus que les carrières deviennent plus individualisées. Le plus souvent, les joueurs ne peuvent solliciter aucune aide particulière (37,3 %), sinon celle de leur famille (25,3 %) ou de leur entourage proche (13,9 %) :

*« Quand t'es blessé, en général, tu te sens mis de côté. Quand t'es blessé, tu te sens un peu inutile parce que tu es en marge... tu fais des soins, tu vois le kiné, tu te montres à l'entraînement, mais bon t'es pas vraiment là, pas sur le terrain. Tu prends ton mal en patience. Après, il reste la famille, les amis... tout ce qui est superficiel quand ça va bien, les tapes dans le dos ou le reste, tu sais très bien que ça disparaît, puis à la rigueur tu penses qu'une ou deux blessures dans une carrière ça peut rendre service.*

**Ça forge le moral...**

*Oui, enfin bon... il faut pas souhaiter les blessures ou les moments difficiles, mais c'est là que tu t'aperçois où sont ses amis dans les mauvais moments... tous les parasites, ils disparaissent quand ça va pas... »<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un joueur de deuxième division, âgé de 29 ans, dont le père est employé à la SNCF. Il est titulaire d'un baccalauréat technique.

Les moments difficiles sont aussi des formes d'apprentissage du métier et de prise de conscience des réalités d'une concurrence qui s'exerce globalement à l'échelle du marché mais également au sein du club. Confrontés à des sanctions sportives immédiates en cas d'absence prolongée des terrains, les joueurs entretiennent un rapport plus professionnel à leur corps. La gestion de leur capital corporel devient une préoccupation majeure :

*« Les seuls petits problèmes que j'ai eus, ce sont plutôt des problèmes liés à la compétition, c'est-à-dire que la fatigue s'accumule... des moments un petit peu de déprime, des choses comme ça... des blessures, c'est plus dur à assumer quand on est jeune, parce qu'avec l'expérience on arrive à prendre le dessus. C'est difficile à vivre, mais bon c'est une étape de la vie. Chacun rencontre des situations délicates dans la vie, que ce soit un footballeur ou une autre personne. Nous, c'est la blessure qui peut être assez dramatique. Moi j'en ai eu une. Je pense que ça m'a aguéri et ça m'a permis de voir mon métier un petit peu différemment et puis d'être plus attentif à ma préparation, dans ma récupération, faire attention à plein de choses pour éviter que ça se reproduise et puis bon, malheureusement des fois on y est pour rien. C'est très difficile athlétiquement de suivre une saison, si on fait pas attention, on va tout droit à la blessure, c'est quasiment inévitable. »<sup>1</sup>*

Ce souci de maîtriser les risques de blessure sur les terrains et d'optimiser les performances de son corps comme instrument de travail<sup>2</sup> devient une manière de rentabiliser sportivement et économiquement sa carrière. Les joueurs la gèrent dans une logique d'entreprise, autrement dit avec une nouvelle rationalité qui optimise les moyens pour atteindre les objectifs qu'ils se proposent. Les trajectoires sportives, qui se généralisent au cours des années 1980, demandent beaucoup de disponibilité et les joueurs doivent s'y consacrer pleinement pour obtenir des résultats efficaces. La circulation des joueurs de club à club a produit une accélération des informations qui permettent de connaître les états successifs du marché. Ce sont toutes ces conditions qui ont rendu nécessaire la présence des agents, comme le précise ce joueur qui vient de changer de club :

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un joueur confirmé de deuxième division (200 matches), âgé de 27 ans, dont le père est ingénieur, titulaire d'un baccalauréat scientifique.

<sup>2</sup> Certains joueurs n'hésitent pas à engager, en marge de leur club, un préparateur physique, un kinésithérapeute, un psychologue, etc.

« J'ai pris un agent pour cinq mois... parce que c'est pas possible... nous on est joueur de foot, moi je suis pas un économiste, je suis pas un gestionnaire, je suis pas un marchand, donc je suis incapable de faire des discussions de commerce, il faut le dire... des discussions de commerce, et que généralement ça se passe bien avant que la saison ne soit terminée et qu'on peut pas tout faire. Je ne peux pas me disperser à faire des discussions, passer ma vie au téléphone, donc j'ai signé pour cinq mois uniquement pour la transaction.

**On t'a conseillé pour prendre cet agent ?**

C'est-à-dire que je les avais tous rencontrés, parce que c'est eux qui prennent contact avec les joueurs. J'en avais rencontré quatre ou cinq avec lesquels j'avais déjeuné pendant l'année... et puis je me suis fait une petite idée, j'en étais resté sur deux et puis j'ai pris celui qui était l'agent de O. Ça c'est bien passé avec lui, d'autant que je savais qu'il avait de bonnes relations avec le club dans lequel je viens de signer.

**C'est terminé, tu n'as plus d'agent ?**

Alors je viens de résigner cette semaine avec un autre agent. J'ai changé d'agent. L'autre agent m'a proposé... mais moi j'ai tout de suite dit : "C'est ici ou rien. C'est ici que je veux aller." On ne va pas m'imposer un club pour des raisons financières parce que mon ancien club touchera plus d'argent... "je refuse d'aller dans un autre club, c'est ici que je veux jouer et c'est tout." Donc moi, j'ai été clair d'entrée... j'ai été assez dur d'entrée, c'est vrai que ça limite les marges de manœuvre après, à la fois pour le manager et pour le club qui vend. (...).

**Pourquoi as-tu signé avec un nouvel agent ?**

J'ai résigné avec un agent parce qu'il me reste deux ans de contrat et qu'en cours de saison le club a eu des contacts pour moi... d'un club notamment espagnol qui voulait m'acheter à Noël et qu'il y avait d'autres bruits... En clair, on ne peut plus faire sans agent. Arrivé à un moment donné tu peux plus... parce que t'es plus au courant de rien. Le club va être sollicité par... admettons six clubs... moi j'avais été clair, j'avais demandé à ce que je sois au courant, s'il y avait quelque chose parce que j'avais pas d'agent... j voulais être au courant, c'est moi qui suis le premier concerné... "j vous demande de me le dire". Ils m'en ont pas parlé... donc j'ai décidé de prendre un agent parce que je veux être au courant de ce qui se passe et puis je veux pouvoir anticiper les choses aussi. Si je dois partir dans un an... Les clubs sollicitent sans arrêt les agents pour essayer d'avoir un profil type d'un joueur qu'ils veulent. Ils vont demander à tel ou tel impresario : "Il nous faut un libero d'à peu près cet âge-là, avec ces qualités-là". Après, ils proposent... c'est un catalogue à la limite, c'est ça... c'est pas toujours ça, mais c'est souvent ça. Le fait de prendre un agent, c'est aussi après... le joueur est vu un peu comme un enfant qui est incapable de s'occuper de lui-même, de son métier, qui fuit un peu les responsabilités dans ces cas-là. Or, après les raisons que je viens d'invoquer, c'est pas possible de faire sans. Ou alors si, tu fais sans... y en a qui font sans, mais tu risques d'y laisser des plumes au niveau de ton jeu, etc. Il y a aussi autre chose, c'est que les agents savent exactement comment ça se passe, quel est l'état du marché, quels sont les salaires qui sont pratiqués, quels sont les prix de transfert qui sont pratiqués. Ils savent également

*si tel entraîneur va rester ou pas... ils savent à peu près tout, donc c'est des moyens pour le joueur de se renseigner et d'être au courant alors qu'on pourrait être dupé. »<sup>1</sup>*

Le recours à un agent est donc devenu « vital » pour les footballeurs professionnels qui ainsi délèguent la prospection des clubs à des individus qu'ils considèrent davantage comme des conseillers et des employés (63,8 %) que comme des confidents (25,9 %)<sup>2</sup>. Si la totalité des joueurs, dont des stagiaires encore en formation, entretient un rapport direct avec le marché, ceux qui occupent les positions les plus dominées de l'espace national du football ne sont pas cependant prêts à payer les contreparties financières que suppose un tel partenariat, comme l'atteste l'exemple de ce joueur aujourd'hui doublure du gardien de but d'une équipe de « D1 », après avoir été mis à l'essai dans un club britannique :

**« Quand as-tu été contacté pour la première fois par un impresario ?**

*La première fois, c'était quand j'ai demandé à être prêté en deuxième division. Depuis, j'ai changé, j'en ai pris un autre parce que les impresarii sont tous les mêmes : tout ce qui les intéresse, c'est se faire de l'argent sur ton dos.*

**Est-ce qu'il avait un rôle de conseiller ?**

*Il était juste là pour négocier le contrat avec le club et c'est tout. J'ai changé une fois d'impresario et si je dois changer une autre fois, je le ferai. Je pense que les impresarii ne sont pas honnêtes avec les joueurs parce qu'ils nous font croire des choses pour qu'on espère, et en fait tu t'aperçois que toi tu passes derrière plusieurs autres joueurs dont ils s'occupent et ça c'est pas bien. Parce qu'en fait, ils prennent quatre à cinq joueurs de gros calibres sur qui ils vont gagner deux ou trois millions et puis à côté, ils ont peut-être une quinzaine de joueurs de niveau moyen et ce sont eux qui sont désavantagés. Quand on voit maintenant que tous les jeunes footballeurs de 16 ans ont un agent, c'est n'importe quoi !*

**On pourrait dire qu'un impresario est une personne qui fait des placements ?**

*Tout à fait. Les agents sont des spéculateurs, pour eux c'est un jeu et puis nous on est des pions. Ils spéculent sur notre dos. S'ils avaient beaucoup moins de joueurs à s'occuper, ce serait beaucoup mieux. En fait, ils te cachent plus ou moins la vérité pour que tu restes avec eux. »<sup>3</sup>*

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un joueur confirmé de première division, 26 ans, fils d'enseignants, titulaire d'un diplôme du supérieur.

<sup>2</sup> En juillet 1999, la Fédération internationale, qui délivre les accréditations pour exercer légalement le métier d'agent, quel que soit sa formation, suite à un entretien oral et contre une caution d'un million de francs, dénombre trente-neuf agents ou sociétés spécialisées dans ce type d'activité en France (dix-huit sociétés et vingt-et-un individus). Ils sont officiellement soixante-neuf en Angleterre, cinquante-sept en Espagne, quarante-cinq en Allemagne et quarante-deux en Italie. Voir Internet, <http://www.fifa2.com>, « FIFA player agents ».

<sup>3</sup> Joueur âgé de 27 ans, fils d'agriculteurs exploitants, ayant échoué à son BEP comptabilité-

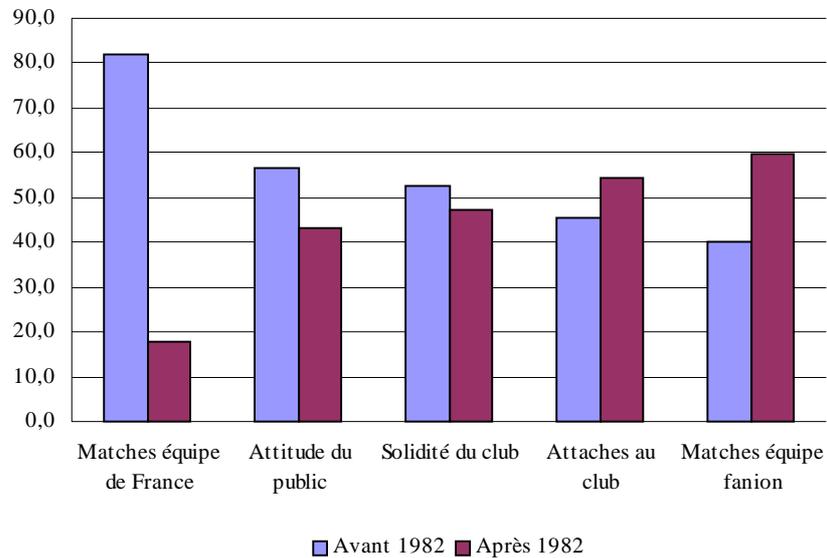
Ainsi, le libre accès des joueurs au marché se paye d'une certaine perte d'autonomie lors des négociations de contrats, que ce soit dans le cadre d'un renouvellement ou d'un transfert<sup>1</sup>. Les raisons invoquées pour rester dans le même club ou pour en partir sont symptomatiques de la fragilité des carrières et de l'inversion des rapports de force dans le champ du professionnalisme avant et après 1982 (voir les graphiques 1 et 2 page suivante). Les renouvellements de contrat au sein du même club se décident désormais en fonction des intérêts du club et non de l'équipe de France, c'est-à-dire de la Fédération. Les joueurs ne signent plus par rapport au nombre de matches joués en sélection nationale, certifiant leur niveau, ni en fonction du jugement du public, mais selon les performances qu'ils réalisent dans leur équipe. De même, les transferts dépendent des conditions sociales de travail, de la situation économique des clubs, de leurs performances sportives et non plus des affinités des joueurs entre eux. Ils caractérisent eux-mêmes cette inversion en qualifiant les relations vécues au sein de leur club comme celles d'une entreprise (68,9 %) et non plus d'une famille (15,9 %). Seuls les dirigeants fédéraux désignent l'ensemble des composantes du football français de la sorte et persistent à invoquer la « grande famille du football ». En s'affranchissant par le marché des modes de gestion « affectifs » de leur carrière, les joueurs pensent qu'il est urgent de professionnaliser l'ensemble des agents du professionnalisme. Un joueur sur cinq estime qu'un des problèmes les plus urgents à traiter aujourd'hui pour exercer son métier dans les meilleures conditions est de professionnaliser les arbitres. Les autres problèmes urgents à régler sont liés à la multiplication des compétitions (les surcharges du calendrier) et aux risques de chômage que pourrait entraîner la libre circulation des footballeurs en Europe à la suite de l'arrêt BOSMAN. Au moment de notre enquête, les effets de ces mesures demeuraient très vagues et beaucoup de joueurs étaient encore dans l'expectative. Les entretiens réalisés un an plus tard montrent qu'ils perçoivent beaucoup plus favorablement cette extension du marché.

---

commerce.

<sup>1</sup> Les agents sont, en effet, rémunérés par les clubs qui leur versent une commission de 6 à 7 %, non pas sur le montant global du transfert, mais sur la totalité des salaires perçus par le joueur sur toute la durée de son contrat. Par exemple, le cas extrême de Stéphane ZIANI, formé au FC Nantes de 1979 à 1994 et qui a changé six fois de club en six ans, montre que pour les joueurs confirmés de première division les transferts sont en grande partie dictés par le montant de leur salaire et non pas de leur valeur marchande. Ainsi, le salaire de S. ZIANI a été multiplié par cinquante et un de 1994 à 1999 (de 10 000 francs à 500 000 francs par mois), alors que sa valeur marchande l'a été moitié moins (de 3 MF à 68 MF). Voir Érik Bielderman, « Joueurs : le rou-

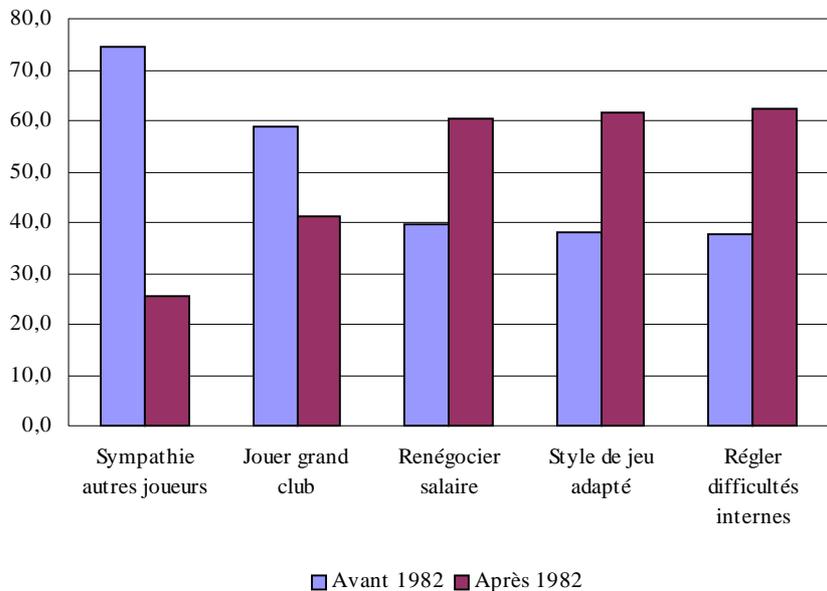
**Graphique 1 – Les renouvellements de contrat au sein du même club.**



Sources : Enquête Anciens et Enquête Pros.

Question : Lors de vos renouvellements de contrat au sein d'un même club, quel était le principal élément de votre décision ?

**Graphique 2 – Les motivations du transfert des joueurs.**



Sources : Enquête Anciens et Enquête Pros.

Question : Si vous avez changé de club au moins une fois dans votre carrière, quelle a été votre principale motivation ?

tard et le casanier », in L'Équipe magazine, n° 924, 15 janvier 2000, p. 42 à 46.

## L'exode des footballeurs français

Un an après la décision de la Cour de justice de l'Union européenne relative en particulier à la libre circulation des joueurs en Europe, sans indemnité de transfert en fin de contrat, et à la suppression du nombre limité de joueurs communautaires au sein des équipes, les joueurs interrogés sur la question sont partagés. Ils disent être à la fois pour le système de transfert libre (87,9 %) et contre l'extension du nombre de joueurs européens dans leur club (60,2 %). Les représentations du marché de l'emploi varient selon le niveau auquel les joueurs évoluent en championnat. Ainsi, trois joueurs de deuxième division sur quatre craignent de voir ce marché se restreindre pour eux, pour seulement deux joueurs sur cinq en première division. Tout se passe comme si la vision élitiste qui a été donnée de l'arrêt BOSMAN interdisait aux joueurs de « D2 », en raison d'un capital sportif moins important, de penser leur carrière en dehors du marché français. Le niveau de diplôme des joueurs joue également dans leur perception de l'offre et de la demande sur le marché européen. 42 % de bacheliers pensent que le nombre d'emplois va augmenter — 97,1 % se déclarent pour la libéralisation du système de transfert —, alors que 72,5 % des joueurs possédant un brevet des collèges disent que ce nombre va diminuer. L'appréhension du marché et les possibilités de partir, surtout chez les plus jeunes lorsqu'ils signent leur premier contrat professionnel, sont liées au sentiment d'appartenance inculqué par les dirigeants et plus ou moins intériorisé par les joueurs. Beaucoup estiment être redevables à l'égard de leur club formateur, comme le montrent les propos de ce jeune joueur pour qui le départ à l'étranger semble exclu avant d'avoir rendu ce que le club lui a donné :

**« Que penses-tu de l'arrêt Bosman et des transferts de joueurs actuellement ?**

*Je crois que l'arrêt Bosman c'est pas mal, parce qu'on est plus libre. Maintenant on peut faire ce qu'on veut, alors qu'avant si tu n'étais pas d'accord, c'était plus dur... avec le contrat et tout ça, on avait moins le choix. Maintenant, en ce qui concerne les clubs, et surtout les clubs formateurs, je crois que ce n'est pas bon. C'est pour ça qu'il y a un contrat espoir qui permet de signer obligatoirement son premier contrat professionnel dans le club qui nous a formés... sinon c'est la mort pour ces clubs, parce que les joueurs qui venaient d'être formés partaient tout de suite dans les clubs plus importants. En fait, ces clubs-là n'ont pas assez d'argent pour retenir ces joueurs qui préfèrent aller jouer à l'étranger, parce qu'ils sont mieux payés par exemple. C'est vrai que c'est alléchant d'aller jouer à l'étranger parce que là-bas les salaires sont doublés, voire triplés et en plus, c'est net d'impôt. Ceci dit, c'est vrai que pour les joueurs, ça reste intéressant parce*

*qu'on est moins bloqué. On peut tous parler, donner notre avis. Mais moi, en tant que joueur, je trouve ça pas bon, parce que je respecte quand même le fait que c'est le club qui m'a formé pendant quatre ans, qui m'a appris à faire tout ce que je sais aujourd'hui... je lui en suis reconnaissant. Donc, je me vois mal partir comme ça, sans aucune gratitude. Eux, ils ont dépensé de l'argent pour toi, et finalement tu pars dans un grand club... c'est pas honnête ! (...). Quand tu signes pro, t'es obligé de signer pour un an dans le club qui t'a formé. Personnellement, je trouve ça un petit peu normal dans un sens, parce que le club t'a fait confiance, a misé sur toi, donc c'est normal que tu restes. »<sup>1</sup>*

À l'inverse, cet autre jeune joueur met d'emblée en avant les profits immédiats que peuvent tirer les footballeurs d'un départ prématuré pour un championnat étranger. Si celui-ci ne souhaite pas partir avant deux à trois ans, c'est essentiellement pour « faire ses preuves » et non par rapport à une dette vis-à-vis de ses formateurs :

**« Suite à l'arrêt Bosman, as-tu remarqué un changement dans la gestion de vos carrières ?**

*Je connais Nicolas Anelka qui jouait avec moi à Clairefontaine. Il était au Paris SG et était en désaccord avec ses dirigeants. Grâce à l'arrêt Bosman, il a pu partir et maintenant le voilà champion d'Angleterre et sélectionné en équipe de France "A" ! Pour lui ça a bien marché. Maintenant savoir si l'arrêt est bon pour tous, je ne sais pas. Toutes les stars sont parties à l'étranger, le foot français en pâtit. Mais les joueurs ont quand même plus de liberté. Un joueur n'est quand même pas un prisonnier et il a une carrière qui ne dure pas très longtemps, donc il faut qu'il pense à l'argent. Quand un grand club comme le Real de Madrid, Barcelone... un grand club italien ou anglais t'appelle, si tu n'as pas le droit de partir c'est quand même dommage ! Et puis c'est une belle expérience pour le joueur et pour l'homme aussi. Je pense que cet arrêt est une bonne chose.*

**Si tu en avais l'occasion, serais-tu prêt à quitter la France pour aller jouer à l'étranger dans un autre club ?**

*Oui, je serais tenté. Pour l'instant, je ne peux pas encore. Je pense, les deux, trois premières années, il faut prendre le temps, bien marcher en France et après, si tout va bien, on aura des propositions de l'étranger.*

**Penses-tu que les transferts sont un passage obligatoire pour l'ascension à un très haut niveau ?**

*Pour un très haut niveau, c'est quand même mieux à l'étranger, dans les grands clubs. Tu vois Zidane, il a fait ses classes en France, à Bordeaux où il a quand même bien marché. Mais ce n'est que lorsqu'il est passé à la Juve qu'il est devenu une star. C'est sûr, un transfert à l'étranger, ça aide ! »<sup>2</sup>*

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un jeune joueur de 20 ans, fils de représentant de commerce, titulaire d'un baccalauréat technique.

<sup>2</sup> Entretien réalisé avec un jeune joueur professionnel de 20 ans, fils de cadre supérieur et titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques et sociales.

Les inquiétudes exprimées à l'encontre de l'ouverture du marché sur l'Europe se doublent, pour 73,9 % des footballeurs français, de la crainte du désintérêt des compétitions nationales en cas de création d'un championnat européen comme le préfigure déjà la « Ligue des champions »<sup>1</sup>. Il constituerait à la fois une dévalorisation du professionnalisme en France pour trois joueurs sur cinq, mais de manière contradictoire il engendrerait une stimulation supplémentaire pour leur carrière (50 %), sentiment qui prévaut surtout pour les plus jeunes d'entre eux. Malgré ces prises de positions, parfois divergentes, ce sont les joueurs français, de première comme de deuxième division, qui ont progressivement envahi le marché européen. Avant le début des années 1990, les départs des joueurs dans les clubs européens ne répondent pas encore à des logiques de rentabilité de leur capital sportif. Ainsi, entre 1976 et 1991, vingt-huit joueurs ont quitté les clubs français<sup>2</sup>. Jean-Marc GUILLOU en 1979, Didier SIX en 1980, Michel PLATINI en 1982 et Jean-Pierre PAPIN en 1985 sont les plus connus d'entre eux<sup>3</sup>. L'« exode » des Français se généralise au moment où les effets de dénégation du professionnalisme se font sentir au niveau des clubs français, alors même que les participations aux diverses compétitions européennes deviennent de plus en plus profitables symboliquement et économiquement. Quelles que soient les compétitions européennes disputées, la France se distingue des autres nations dans la mesure où ses représentants européens les plus performants ne constituent pas ceux qui sont les plus consacrés sur l'espace national. Plus qu'ailleurs, les clubs français les moins performants en Coupe des champions sont les plus titrés au niveau de leur championnat national. L'isolement « par le bas » des clubs français dans les compétitions européennes singularise un peu plus le professionnalisme en France.

Alors que la représentation française se trouve reléguée à la dernière place du classement du palmarès de la Coupe des champions<sup>4</sup>, l'efficacité des footballeurs fran-

---

<sup>1</sup> Créée en 1955, la Coupe d'Europe des clubs champions la plus ancienne, la plus prestigieuse et la plus convoitée, a été rebaptisée en 1993 « Ligue des champions » et organisée sous la forme d'un mini-championnat.

<sup>2</sup> Voir le Tableau B en fin de chapitre.

<sup>3</sup> Déjà, le nombre d'internationaux confirmés à être partis (six) est inférieur à celui des joueurs n'ayant jamais ou très peu porté le maillot tricolore (quinze).

<sup>4</sup> En coupes d'Europe, le taux de participation des pays est égal à 100 % puisque, systématiquement d'une année sur l'autre, au moins un club en est le représentant. Voir le Tableau C en fin de chapitre.

çais en demi-finales et en finales est quasi-inexistante comparée à celle des quatre autres grandes nations du football européen. La comparaison de la fréquence des défaites en demi-finales et en finales de la Coupe des champions — il en est de même en Coupe des coupes et en Coupe UEFA — montre que les clubs français sont les seuls à avoir proportionnellement perdu le plus grand nombre de matches donnant accès à une place d'honneur. Même si pour l'ensemble des nations représentées à ce stade de la compétition, les défaites sont plus fréquentes que les victoires, seule la France comptabilise un nombre d'échecs plus important sur l'ensemble des rencontres déterminantes pour être consacré. Autrement dit, les clubs anglais ont été cinq fois plus souvent « champion d'Europe » que les clubs français (4,1 fois sur 10 vainqueurs contre 0,8), les clubs espagnols (3,5) et italiens (3) quatre fois plus et allemands trois fois (2,6).

La domination de certaines nations au stade des demi-finales et finales résulte, pour une part, de la fréquence à laquelle un nombre relativement restreint de clubs s'attribue les places d'honneur dans les compétitions nationales. Ainsi, la règle sportive qui nécessite de remporter le championnat ou la coupe nationale afin de disputer respectivement la Coupe des champions<sup>1</sup> ou la Coupe des coupes, et éventuellement de les gagner, marginalise les clubs français par rapport aux clubs espagnols, italiens, anglais et allemands. Si la majeure partie des clubs « européens » de ces pays, ayant participé au minimum à une demi-finale de Coupe des champions, a remporté plus de la moitié des titres de leur championnat respectif entre 1954 et 1998, la répartition de ces titres en France est différente<sup>2</sup>. En effet, la distribution des titres de champion de France par rapport aux performances réalisées en Coupe des champions varie en sens inverse de celle des clubs étrangers. Alors qu'à l'étranger, les clubs ayant remporté une Coupe des champions concentrent la quasi-totalité des titres nationaux de leur championnat respectif, en France l'Olympique de Marseille n'a enlevé que 17,9 % du total. À l'inverse,

---

<sup>1</sup> À partir de la saison 1997-98, les champions et huit vice-champions nationaux représentent leur pays respectif en Ligue des champions. Voir Pierre-Marie Descamps, « La C1 change d'époque », in *L'Équipe*, 4 octobre 1996.

<sup>2</sup> Les sept clubs anglais qui ont disputé au moins une demi-finale de Coupe des champions depuis 1955 ou perdu ou gagné une finale représentent 63,6 % du total des quarante quatre derniers titres de champion d'Angleterre. Il en va de même pour les six clubs allemands qui en représentent 70,5 %, les six clubs italiens qui en représentent 81,8 %, les quatre clubs espagnols qui en représentent 90,9 % et pour les sept clubs français qui en représentent 88,6 %. Voir le Tableau D en fin de chapitre.

les clubs français ayant atteint une demi-finale européenne ont remporté presque la moitié des titres de champion de France (46,2 %), alors que la proportion des titres nationaux pour cette même performance des clubs étrangers est très faible. La présence des clubs français qualifiés en Coupe des champions et en Coupe des coupes ne repose pas, comme à l'étranger, sur un ou deux clubs. Tout se passe comme si la rotation de ces représentants y était beaucoup plus fréquente. Et lorsqu'un club français réussit à glaner consécutivement quelques titres, comme ce fut le cas pour l'AS Saint-Étienne dans les années 1970, et plus récemment pour l'Olympique de Marseille, les ressources du club ne suffisent pas pour être compétitif à la fois dans les compétitions nationales et européennes. Cet isolement s'exprime encore plus nettement à travers le nombre moyen de titres nationaux remportés par les clubs par rapport à l'obtention d'un titre de champion d'Europe (Cf. Tableau E ci-dessous).

**Tableau E – Les consécration européennes et les titres nationaux\*.**

|  | Espagne | Angleterre | Italie | Allemagne | France |
|--|---------|------------|--------|-----------|--------|
| Nombre de clubs ayant gagné au moins une Coupes d'Europe des clubs champions (C1)      | 2       | 4          | 3      | 3         | 1      |
| Total des C1 gagnées par pays en 43 compétitions**                                     | 8       | 8          | 9      | 5         | 1      |
| Total des titres de Champion national gagnés par les clubs ayant gagné au moins une C1 | 33      | 22         | 32     | 22        | 7      |
| Nombre total de titres de Champion national par rapport au nombre total de C1 gagnées  | 4,1     | 2,8        | 3,6    | 4,4       | 7      |
| Ecart entre la France et les autres nations (en valeur absolue)                        | 2,9     | 4,2        | 3,4    | 2,6       | -      |
| Ecart entre l'Angleterre et les autres nations (en valeur absolue)                     | 1,3     | -          | 0,8    | 1,6       | 4,2    |
| <hr/>  |         |            |        |           |        |
| Nombre de clubs ayant gagné au moins une Coupes d'Europe des coupes (C2)               | 4       | 7          | 5      | 4         | 1      |
| Total des C2 gagnées par pays en 38 compétitions***                                    | 7       | 8          | 6      | 4         | 1      |
| Total des Coupes nationales gagnées par les clubs ayant gagné au moins une C2          | 23      | 19         | 18     | 16        | 5      |
| Nombre total de titres en Coupe nationale par rapport au nombre total de C2 gagnées    | 3,3     | 2,4        | 3      | 4         | 5      |
| Ecart entre la France et les autres nations (en valeur absolue)                        | 1,7     | 2,6        | 2      | 1         | -      |
| Ecart entre l'Angleterre et les autres nations (en valeur absolue)                     | 0,9     | -          | 0,6    | 1,6       | 2,6    |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

\* : Clubs titrés en championnat et coupe nationale vainqueurs d'au moins une coupe d'Europe des clubs champions (C1) et/ou d'au moins une coupe d'Europe des vainqueurs de coupe (C2).

\*\* : Aux victoires de ces pays, il faut ajouter six victoires des Pays-Bas, trois du Portugal, une de l'Écosse, une de la Roumanie et une de la Yougoslavie.

\*\*\* : Aux victoires de ces pays, il faut ajouter trois victoires de la Belgique, trois de l'URSS, deux de l'Écosse, une de l'Allemagne de l'Est, une des Pays-Bas, une du Portugal et une de la Tchécoslovaquie.

En règle générale, que l'on compare le « coût de revient » (en temps, en moyens financiers, humains, etc.) d'une Coupe des champions ou d'une Coupe des coupes par rapport au nombre de titres nationaux par pays, ou au cas par cas comme l'expose en détail le tableau F (en fin de chapitre), les équipes françaises sont celles qui doivent accumuler le maximum de titres nécessaires pour espérer une consécration européenne. Autrement dit, les deux seuls clubs français à avoir gagné une coupe d'Europe sont aussi ceux qui, parmi les clubs européens les plus consacrés, comptabilisent le plus grand nombre de titres nationaux. Sept fois champion de France et par conséquent sept fois engagé en Coupe des champions, l'Olympique de Marseille ne l'a remporté qu'une seule fois, en 1993, alors qu'en onze participations le Milan AC en a gagné cinq. Par ailleurs, si des clubs tels que Manchester United, l'Inter de Milan, le FC Barcelone ou le Borussia de Dortmund possèdent un palmarès quasi identique à celui de l'OM, ils s'en démarquent en ce qui concerne le rapport « championnat/Coupe des champions ». En effet, au sein de leur hiérarchie nationale respective, ils n'occupent pas comme l'OM le premier rang des clubs le plus titrés en Coupe des champions, mais le second voire le troisième rang. Barcelone a ainsi gagné huit Coupes d'Espagne, quatre Coupes des coupes et trois Coupe UEFA, l'Inter de Milan deux Coupes d'Italie et trois Coupes UEFA. Dortmund et Manchester, qui ont respectivement gagné deux Coupes d'Allemagne et sept Coupes d'Angleterre et une Coupe des coupes chacun, n'ont, au mieux, atteint qu'une finale et une demi-finale de Coupe UEFA. N'apparaissant pas à ce stade de la compétition en Coupe de l'UEFA, Marseille a remporté quatre Coupes de France et n'a atteint que le stade des demi-finales de la Coupe des coupes.

Après avoir conquis en 1996 la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, le Paris SG occupe, avec l'OM, la place de leader des clubs français le plus titrés en coupe d'Europe. À l'instar du club marseillais, le club parisien est surclassé sur l'ensemble de l'espace des compétitions européennes par des clubs qui ne sont pas nécessairement dominants dans leur propre espace national. Pour un palmarès « coupe nationale/Coupe des coupes » relativement comparable, le Paris SG<sup>1</sup> se classe parmi des clubs tels que Manchester et Arsenal, la Juventus de Turin et la Fiorentina AC, l'Atletico de Madrid et

---

<sup>1</sup> À la décharge du Paris SG, qui par rapport aux clubs étrangers de sa catégorie a une histoire relativement récente, il est à noter que la Coupe des coupes existe depuis dix ans lorsque le club voit le jour en 1970.

le Real Saragosse et enfin entre le SV Hambourg et le Werder de Brême. Excepté Saragosse qui n'a jamais gagné le championnat espagnol et la Fiorentina qui totalise comme le Paris SG deux titres de champion national, les sept autres clubs ont tous remporté au minimum trois fois leur championnat respectif depuis 1955<sup>1</sup>.

La question de la consécration européenne ne se pose jamais avec autant d'acuité qu'en France. Les joueurs anglais, espagnols, italiens et allemands ont dans leur championnat respectif suffisamment d'équipes potentiellement victorieuses d'une Coupe d'Europe chaque saison pour ne pas être « contraints » d'émigrer vers d'autres championnats. Au contraire, l'émigration devient une nécessité pour l'élite des footballeurs français évoluant dans un espace de compétition où les titres européens sont devenus plus importants que les titres nationaux, voire que les victoires obtenues avec les sélections nationales. Pourtant, leur mobilité géographique et professionnelle demeure marginale jusqu'en 1993. À partir de cette date, les départs se font plus fréquents, les profits économiques et symboliques liés à l'obtention des victoires en Coupe d'Europe incitent les meilleurs joueurs à s'émanciper des contraintes propres au champ du football professionnel français ; leur consécration sportive en dépend. Il n'est donc pas surprenant que les premières migrations concernent une majorité de joueurs ayant obtenu les deux seules victoires européennes avec des clubs français. L'Olympique de Marseille et le Paris SG demeurent les seuls à avoir tenté de mettre en place une politique élitiste comparable à leurs concurrents européens. À partir du milieu des années 1990, cette migration sportive est soumise à d'importants changements, les joueurs qui signent dans les clubs étrangers se caractérisent soit par leur âge jeune, soit par un capital footballistique relativement modeste.

Sur le flux des quatre-vingts joueurs partis entre 1992-93 à 1996-97, ils sont cinquante-cinq pour vingt-cinq internationaux confirmés<sup>2</sup>. Les « cadres » de l'équipe de

---

<sup>1</sup> Mis à part la Juventus qui, avec quinze Scudetto, est le club le plus titré du championnat italien, on trouve aux extrêmes le club espagnol de l'Atletico de Madrid qui a glané cinq titres de champion d'Espagne et le club allemand du Werder de Brême, trois fois champion d'Allemagne.

<sup>2</sup> Voir les Tableaux G et H; en fin de chapitre. Ainsi, on est progressivement passé de un à deux départs chaque saison entre 1956 et 1991, à huit départs en moyenne entre 1992 et 1995, puis à quarante-cinq sur la seule saison 1996-97.

France tels Laurent BLANC, Éric CANTONA, Marcel DESSAILLY, Didier DESCHAMPS, David GINOLA qui furent les premiers à partir, sont progressivement les moins nombreux à être engagés par un club étranger. La politique de recrutement des clubs étrangers s'oriente aujourd'hui vers une population de joueurs inconnus tant au niveau international qu'au niveau national, de plus en plus jeunes et *a fortiori* sans palmarès éloquent. De 1976 à 1991, huit clubs de deuxième division et deux du championnat de France amateur (CFA ou National) sont concernés par ces mouvements de joueurs. De 1992 à 1996, ils étaient seize de « D2 » et deux de CFA. D'autres joueurs toujours en formation n'ont pas hésité, avec plus ou moins de réussite, à s'expatrier en Espagne et en Italie. Enfin, si sportivement pour les équipes le départ des meilleurs joueurs est pénalisant, économiquement le marché des transferts à l'étranger a rapporté 500 MF par saison aux clubs de première division en 1996-97 et 1997-98<sup>1</sup>. Pour la saison 2000-01, les clubs étrangers ont dépensé près de 1,3 milliards de francs dans l'achat de joueurs français<sup>2</sup>.

## Le paradoxe des résultats internationaux

Si la structuration du professionnalisme en France marginalise les clubs dans les compétitions européennes, à l'inverse elle profite aux instances fédérales et ce bien avant que les footballeurs français aient commencé à s'exiler. L'analyse comparative des performances de la sélection française en Coupe du monde et en Championnat d'Europe des nations avec celles des autres grandes nations du football européen, révèle la haute compétitivité de la première. Présente une fois sur deux aux vingt-trois dernières grandes compétitions internationales disputées depuis 1950<sup>3</sup>, l'équipe de France a un taux de participation relativement faible (48 %) comparé à celui de ses principales nations rivales en Europe. Après l'Allemagne (83 %), suivent dans l'ordre l'Italie (69 %), l'Angleterre et l'Espagne (65 et 61 %) <sup>4</sup>. Or, si l'on compare ce simple taux de participation au taux de présence de ces équipes en demi-finales et finales de ces deux compé-

---

<sup>1</sup> A. Bigo & L. Coadic, « Argent(s) », *L'Équipe magazine*, n° 844, 13 juin 1998, p. 122.

<sup>2</sup> Étude du cabinet Deloitte & Touche en 2000, in *Les Échos*, 26 octobre 2000.

<sup>3</sup> Treize Coupes du monde (1950-1998) et dix Championnats d'Europe des nations (1960-1996).

<sup>4</sup> Voir le Tableau I page suivante.

titions — c'est-à-dire aux deux derniers matches leur permettant de se classer dans les quatre premiers — la sélection française se hisse au deuxième rang des pays d'Europe les plus souvent inscrits au palmarès international.

**Tableau I – Taux d'efficacité\* des principales nations européennes du football en compétition internationale (CI).**

|                   | Taux de participation |      | Taux de présence parmi les |      | Taux         |      |
|-------------------|-----------------------|------|----------------------------|------|--------------|------|
|                   | sur 10 CI             | Rang | quatre premiers sur 10 CI  | Rang | d'efficacité | Rang |
| <b>France</b>     | 4,8                   | 5    | 6,4                        | 2    | 1,33         | 1    |
| <b>Allemagne</b>  | 8,3                   | 1    | 7,4                        | 1    | 0,89         | 2    |
| <b>Italie</b>     | 6,9                   | 2    | 5,0                        | 3    | 0,72         | 3    |
| <b>Angleterre</b> | 6,5                   | 3    | 2,7                        | 4    | 0,42         | 4    |
| <b>Espagne</b>    | 6,1                   | 4    | 2,1                        | 5    | 0,34         | 5    |

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

\* Taux de présence divisé par le taux de participation.

Tout comme l'équipe italienne, dont les joueurs disputent un peu plus souvent que les Français les phases finales de ces épreuves, l'équipe de France termine deux fois sur trois parmi les quatre premiers du classement final et les Italiens seulement une fois sur deux. Dans le même temps, l'Angleterre et l'Espagne, qui y participent trois fois sur cinq, sont reléguées aux deux dernières places de cet ordonnancement. Même s'ils confirment l'omniprésence de l'Allemagne et de l'Italie au plus haut niveau du football mondial depuis près de cinquante ans, les taux de participation et les indices de présence aux places d'honneur ne révèlent pas la véritable place de l'équipe de France dans cette hiérarchie. Contrairement aux Allemands et aux Anglais, l'efficacité française en compétitions internationales a été moins visible, jusqu'à ses deux derniers succès mondiaux et européens. Elle se manifeste dès la Coupe du monde 1958 en Suède puis au Championnat d'Europe des nations 1960 disputé en France, où la sélection française échoue deux fois en demi-finale. Il faut ensuite attendre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 pour voir de nouveau l'équipe nationale arriver au stade des matches lui donnant accès aux marches du podium. Malgré l'inconstance de ses participations, la sélection française est pourtant la plus efficace du continent européen.

Par ailleurs, les rapports de forces du champ du football professionnel français se traduisent par la production de résultats internationaux hétérogènes. Les acquis des joueurs en coupes d'Europe ne peuvent être simultanément valorisés en sélection nationale, et vice-versa. En 1958, la France et l'Allemagne, seules nations européennes à disputer les demi-finales de la Coupe du monde en Suède, ne placent aucun club dans les deux coupes d'Europe existantes à l'époque. Depuis leur création, ce sont les Espagnols, les Anglais et les Italiens qui dominent ce type d'épreuve, sans que cela bouleverse dans un sens comme dans l'autre les performances, probantes ou non, de leur sélection nationale<sup>1</sup>. Dans les années 1970 débute la domination du football allemand et, dans une moindre mesure, du football italien au niveau international en club comme en sélection<sup>2</sup>. En France, tout se passe comme si les premières performances des clubs et des joueurs français en coupes d'Europe pénalisaient celles de l'équipe nationale<sup>3</sup>. Au cours des années 1980, les performances du FC Nantes, des Girondins de Bordeaux en 1987 et de l'Olympique de Marseille en 1988 précèdent ou succèdent aux résultats significatifs de l'équipe de France. Enfin, au début des années 1990, période pendant laquelle les clubs français améliorent leurs résultats dans les trois épreuves européennes<sup>4</sup>, la sélection nationale est éliminée lors du premier tour du Championnat d'Europe des nations de 1992 en Suède et de la phase finale de la Coupe du monde 1994 aux États-Unis.

---

<sup>1</sup> Au cours des vingt-sept premières éditions de la Coupe des champions, la distribution des lauréats est très homogène. La coupe change seulement neuf fois de pays (Espagne, Portugal, Italie, Pays-Bas, Allemagne et Angleterre). Sur cette période, sept clubs la remportent au moins deux fois consécutivement. À partir de la saison 1982-83, le palmarès s'« hétérogénéise ». En seize ans, la Coupe des champions change quatorze fois « de mains », c'est-à-dire pratiquement chaque saison. Seul le Milan AC réussit à la remporter deux fois de suite en 1989 et 1990.

<sup>2</sup> Depuis 1970, la sélection allemande n'a manqué aucun rendez-vous international. La sélection italienne, quant à elle, a été absente à seulement trois reprises du Championnat d'Europe des nations (1976, 1984 et 1992). Entre 1970 et 1978, les Allemands sont quatre fois sur cinq au moins en demi-finale de ces compétitions, et les Italiens deux fois sur quatre. *A contrario*, les sélections anglaises et espagnoles n'enregistrent aucun résultat probant.

<sup>3</sup> C'est aussi la période qui succède à la lutte syndicale des footballeurs français qui obtiennent plus de liberté dans la gestion de leur carrière, principalement grâce à la transformation du contrat « à vie » signé avec le club en contrat « à temps ».

<sup>4</sup> L'AS Monaco et le Paris SG en Coupe de champions, Coupe des coupes et Coupe UEFA, l'Olympique de Marseille et le FC Nantes en Coupe des champions, les Girondins de Bordeaux et l'AJ Auxerre en Coupe UEFA atteignent tour à tour le stade des demi-finales ou des finales.

Les contre-performances de la sélection française vont s'inverser proportionnellement aux départs progressifs des internationaux. Alors que sa première victoire internationale lors du Championnat d'Europe des nations en 1984 est obtenue avec dans ses rangs deux joueurs opérant à l'étranger — Michel PLATINI en Italie et Didier SIX en Belgique puis en Allemagne —, celle qui est obtenue en Coupe du monde 1998 l'est en revanche avec neuf titulaires n'évoluant pas dans le championnat français<sup>1</sup>. La quasi totalité des internationaux ayant rejoint en 1996 les championnats italien, espagnol, allemand et anglais, pérennise les résultats d'une sélection devenue très performante : elle concède seulement trois défaites en cinquante-trois matches officiels du 16 février 1994 au 12 juillet 1998. De plus, elle quitte l'« Euro 96 » au stade des demi-finales sans avoir perdu un seul match et termine cette longue série en gagnant et la Coupe du monde 1998 et le Championnat d'Europe des nations 2000, résultat jamais réalisé jusqu'alors par aucune équipe.

La comparaison sur la même période (1950-1998) des performances de l'équipe de France et de celles des clubs français en compétitions européennes fait apparaître la singularité des résultats internationaux du football professionnel en France. Les internationaux jouant en France sont, en effet, les seuls à être trois fois et demie plus consacrés en sélection nationale qu'en équipe de club (Cf. Tableau J page suivante). En Italie, en Espagne, en Angleterre et, dans une moindre mesure, en Allemagne, le rapport consécutions internationales/européennes est nettement moins marqué. Si cette configuration particulière profite aux instances fédérales, elle produit, du point de vue des joueurs, les conditions favorables à la multiplication de leurs départs en inversant le processus de leurs sélections en équipe de France qui, aujourd'hui, se focalise sur ceux qui jouent à l'étranger. Le rappel de Richard DUTRUEL et de Claude MAKÉLÉLÉ évoluant respectivement au FC Barcelone et au Real Madrid, en est l'un des derniers exemples en date.

---

<sup>1</sup> Treize des vingt-deux joueurs français sélectionnés pour cette épreuve, soit trois sur cinq, jouent à l'étranger dont sept en Italie, quatre en Angleterre, un en Allemagne et un en Espagne. À l'opposé, l'Allemagne et l'Italie n'ont utilisé tout au plus qu'un joueur sur cinq opérant dans un grand club européen. Les sélections anglaises et espagnoles, qui sont par ailleurs les moins titrées des cinq nations comparées ici, ne comptent dans leurs rangs aucun footballeur faisant partie d'un club étranger.

**Tableau J – Palmarès des compétitions internationales (CI) et des clubs en coupes d'Europe (CE) rapportés à dix participations.**

|                   |    | Demi-finaliste | Vice-champion | Champion | Nbr de fois classé parmi les 4 premiers |
|-------------------|----|----------------|---------------|----------|---|
| <b>France</b>     | CI | 7,5            | 0,0           | 2,5      | 7                                       |
|                   | CE | 6,3            | 3,0           | 0,7      | 27                                      |
| <b>Allemagne</b>  | CI | 2,1            | 3,6           | 4,3      | 14                                      |
|                   | CE | 5,6            | 2,2           | 2,2      | 68                                      |
| <b>Italie</b>     | CI | 5,0            | 2,5           | 2,5      | 8                                       |
|                   | CE | 3,3            | 3,3           | 3,3      | 72                                      |
| <b>Espagne</b>    | CI | 7,1            | 0,0           | 2,9      | 3                                       |
|                   | CE | 3,7            | 2,8           | 3,5      | 65                                      |
| <b>Angleterre</b> | CI | 3,3            | 3,3           | 3,3      | 4                                       |
|                   | CE | 3,8            | 2,2           | 4,2      | 60                                      |

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, Lucarne, Paris, 1995 et 1999.

Enfin, cette situation met la Fédération en présence de nouveaux rapports de forces, non plus à l'intérieur de l'espace national, mais avec les clubs qui emploient les internationaux français. Même si les joueurs sont convaincus de l'importance d'être appelés en sélection, il n'en reste pas moins qu'ils doivent en référer à leurs dirigeants comme l'exprimait Z. ZIDANE à quatre mois de la Coupe du monde 1998 : « *Il va falloir donner la priorité à l'équipe de France. Désormais, ce ne sera plus le club seulement qui primera, même si c'est le club qui paie. Je crois que l'équipe de France, c'est un maillot dont tout joueur rêve quand il devient professionnel. C'est la finalité d'une carrière. Et maintenant qu'on a le privilège de le porter, il faut s'en montrer digne.* »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Entretien réalisé par Françoise Inizan avec Z. ZIDANE : « Je dois prendre plus de risques », in *L'Équipe magazine*, n° 824, 24 janvier 1998.

Les multiples contradictions mises en lumière par la comparaison méthodique des performances « sélections nationales/équipes de club », montrent à quel point le football français est à contre-courant de ce qui s'observe partout ailleurs en Europe. Jusqu'à ce que les premières coupes européennes opposent les meilleurs clubs de chaque pays dans des compétitions officielles, la France n'avait pas spécialement souffert de la comparaison internationale à travers les performances de sa sélection par rapport à l'Espagne ou à l'Angleterre. Les coupes d'Europe ont ainsi mis à l'épreuve ce que le football français contient de plus singulier dans la structuration de son professionnalisme et dans son mode de production du capital footballistique. Ainsi, la place centrale traditionnellement occupée par les différentes sélections nationales, et plus particulièrement celles qui rythment le processus de (pré)formation des jeunes depuis le début des années 1970, contribue à produire des compétences footballistiques et des carrières qui génèrent l'individualisation de leur gestion. De façon paradoxale, dans le même temps, cette configuration produit des dispositions à la reconnaissance envers les dirigeants qui les ont formés. Ces derniers minimisent ainsi les risques de désaffiliation prématurée des footballeurs à leur club et, par là, aux différentes équipes de France.

On comprend alors les intérêts non-avoués des dirigeants fédéraux s'attachant à préserver les résultats internationaux qui, à travers les performances de l'équipe de France, leur offrent une forte légitimité ainsi qu'un système de (pré)formation qui concrétisent par des victoires au plus haut niveau la mission de service public dont ils sont délégués. L'illusion bien fondée selon laquelle seules les vertus des écoles de

football expliquent les résultats obtenus par l'équipe nationale, permet de les rapporter aux effets des politiques fédérales en matière de formation. Ces victoires de prestige donnent l'occasion de célébrer la « grande famille du football » comme un univers de désintéressement et de dévouement au pays où sont suspendues les lois ordinaires du marché. C'est oublier que les internationaux ont précisément été formés par ce marché. C'est sur l'espace des compétitions européennes qu'ils ont acquis leurs compétences et ont forgé leur compétitivité au fil des confrontations de très haut niveau qui caractérisent les meilleurs championnats étrangers. Ainsi, l'exode massif des meilleurs joueurs s'est avéré extrêmement bénéfique pour le football français lors des dernières éditions de la Coupe du monde et du Championnat d'Europe des nations.

La contrepartie des profits symboliques et matériels obtenus par les dirigeants fédéraux lors de ces victoires s'inscrit dans les performances médiocres des clubs français en Coupe d'Europe et le faible niveau du championnat de France. Les dénégations des lois ordinaires du monde économique qui fondent la pensée commune des dirigeants fédéraux, apparaissent de moins en moins crédibles. Cette crise de la croyance ne concerne plus uniquement l'élite : elle atteint progressivement les professionnels les moins pourvus en capital footballistique tels les laissés-pour-compte des centres de formation. En témoigne la centaine de joueurs français qui évolue actuellement en Angleterre et en Écosse, poursuivant au-delà du Channel une carrière professionnelle devenue impossible en France. Ce nouvel exode pose la question de l'avenir du professionnalisme « à la française », de ses clubs et de son élite. La dénégation du marché n'est pourtant pas la manière la plus efficace pour trouver un moyen de concilier les valeurs sportives et les nouvelles réalités économiques du football professionnel. La bataille qui oppose ses différentes instances internationales pour l'hégémonie de leurs épreuves respectives pourrait fort bien aboutir à une autonomisation complète des clubs. Un certain nombre d'entre eux se déclarent d'ores et déjà disposés à organiser leurs propres compétitions et à provoquer une scission avec la Fédération internationale en tout point semblable à celle qui vient d'intervenir au sein du basket-ball<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Un schisme sans précédent : deux compétitions rivales ont commencé cette semaine sur le continent : la Suproligue organisée par la Fédération internationale, et l'Euroligue une épreuve privée. Cette scission fait planer la menace d'un nouvel ordre sportif international. », in *Le Monde*, 21 octobre 2000.

**Tableau B – Départs des joueurs français vers l'étranger entre 1976 et 1991.**

| Nom          | Prénom           | Club de départ            | Club ou pays d'arrivée                              | Saison de départ       | Nombre de sélection A | Interruption(s) et/ou dernière sélection                     | Club et saison du retour en France |
|--------------|------------------|---------------------------|---|------------------------|-----------------------|--|------------------------------------|
| Berdoll      | Marc             | SCO Angers                | FC Sarrebruck                                       | 1976-1977              | 16                    | du 3/9/75 au 8/10/77<br>le 2/5/79                            | O Marseille, 1977-1978             |
| Bischoff     | Yves             | Vauban (CFA)              | FC Freiburger, Allemagne                            | 1978-1979              | 0                     |  |                                    |
| Dubreucq     | Serge            | Hazebrouck (CFA)          | Mouscron, Belgique                                  | 1978-1979              | 0                     |  |                                    |
| Guillou      | Jean-Marc        | OGC Nice                  | Neuchâtel-Xamax, Suisse                             | 1979-1980              | 19                    | le 2/6/78  |                                    |
| Philippe Six | Didier<br>Didier | FC Sochaux<br>O Marseille | FC Saarbrücke, Allemagne<br>Cercle Bruges, Belgique | 1980-1981<br>1980-1981 | 0<br>52               | du 2/5/79 au 26/3/80   | RC Strasbourg, 1981                |
| Six          | Didier           | RC Strasbourg             | VfB Stuttgart, Allemagne                            | 1981-1982              | 52                    | du 6/10/82 au 23/4/83<br>du 31/5/83 au 28/3/84<br>le 23/6/84 | FC Mulhouse, 1983-1984             |
| Pleimelding  | Pierre           | Lille OSC                 | Servette Genève, Suisse                             | 1981-1982              | 1                     | le 8/11/78   | AS Cannes, 1982-1983               |
| Greiner      | Pascal           | RC Strasbourg             | Lisbonne, Portugal                                  | 1981-1982              | 0                     |  |                                    |
| Gourcuff     | Christian        | FC Rouen (D2)             | La Chaux de Fond, Suisse                            | 1981-1982              | 0                     |  | FC Lorient, 1982-1983              |
| Platini      | Michel           | AS St.-Etienne            | Juventus Turin, Italie                              | 1982-1983              | 72                    | le 29/4/87   |                                    |
| Delemer      | Jean-Paul        | Lille OSC                 | Rot-Weiss Essen, Allemagne                          | 1983-1984              | 0                     |  |                                    |
| Papin        | Jean-Pierre      | US Valenciennes A (D2)    | FC Bruges, Belgique                                 | 1985-1986              | 54                    | le 18/1/95   | O Marseille, 1986/1987             |
| Genghini     | Bernard          | AS Monaco                 | Servette Genève, Suisse                             | 1986-1987              | 27                    | le 10/9/86   |                                    |
| Dufour       | Jean-François    | CS Thonon (D2)            | Suisse  | 1986-1987              | 0                     |  |                                    |
| Rousse       | ?                | Alès O.C. (D2)            | Renens, Suisse                                      | 1988-1989              | 0                     |  |                                    |
| Souvigné     | ?                | CS Cuiseaux-Louhans (D2)  | F.C. Bruges, Belgique                               | 1988-1989              | 0                     |  |                                    |
| Bajeot       | Yannick          | O Lyon (D2)               | Suisse  | 1988-1989              | 0                     |  |                                    |
| Fargeon      | Philippe         | SC Toulon                 | Servette Genève, Suisse                             | 1989-1990              | 7                     | le 27/4/88   | 1990-1991, G Bordeaux              |
| Lemoine      | Dominique        | ?                         | Beveren, Belgique                                   | 1989-1990              | 0                     | ?  |                                    |
| Cantona      | Joël             | ?                         | Antwerp, Belgique                                   | 1989-1990              | 0                     | ?  |                                    |
| Paille       | Stéphane         | G Bordeaux                | F.C. Porto, Portugal                                | 1990-1991              | 8                     | du 10/9/86 au 24/8/88<br>le 29/4/89                          | SM Caen, 1991-1992                 |
| Touré        | José             | AS Monaco                 | Marítimo Funchal, Portugal                          | 1990-1991              | 16                    | du 16/11/85 au 29/4/87<br>du 27/1/88 au 7/2/89<br>le 7/2/89  |                                    |
| Milani       | Jean-Claude      | FC Nantes                 | Suisse  | 1990-1991              | 0                     |  |                                    |
| Lopez        | Serge            | Louhans-Cuiseaux 71 (D2)  | Espagne   | 1990-1991              | 0                     |  |                                    |
| Blanc        | Laurent          | HSC Montpellier           | SSC Naples, Italie                                  | 1991-1992              | 74                    | en cours   | O Nîmes, 1992-1993                 |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de *Ibid.* Tableau A, chapitre 4.

Deux autres joueurs français, Miguel PINEDA et Jean-François LARIOS, sont respectivement partis jouer à l'Espagnol de Barcelone et à l'Atletico Madrid pendant cette période-là.

**Tableau C – Palmarès européens des clubs ayant terminées dans les quatre premiers en coupe d’Europe des clubs champions.**

|                   | Demi-finaliste | Vice-champion | Champion | Nbr de fois classé parmi les 4 premiers |
|-------------------|----------------|---------------|----------|---|
| <b>Angleterre</b> | 4,7            | 1,1           | 4,2      | 19                                      |
| <b>Espagne</b>    | 1,9            | 4,6           | 3,5      | 27                                      |
| <b>Italie</b>     | 4,4            | 2,6           | 3,0      | 26                                      |
| <b>Allemagne</b>  | 4,7            | 2,6           | 2,6      | 19                                      |
| <b>France</b>     | 5,8            | 3,3           | 0,8      | 12                                      |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

**Tableau D – Palmarès en championnat national des clubs ayant gagné ou atteint une demi-finale ou une finale en Coupe d’Europe des clubs champions (% en colonne).**

|  | Espagne | Angleterre | Italie | Allemagne | France |
|--|---------|------------|--------|-----------|--------|
| Titres nationaux des clubs ayant gagné au moins une C1                 | 82,5    | 78,6       | 88,9   | 71,0      | 17,9   |
| Titres nationaux des clubs ayant atteint au moins une finale en C1     | 12,5    | 10,7       | 11,1   | 19,4      | 35,9   |
| Titres nationaux des clubs ayant atteint au moins une 1/2 finale en C1 | 5,0     | 10,7       | 0,0    | 9,7       | 46,2   |
| Part des titres nationaux de ces clubs en 44 championnats nationaux    | 90,9    | 63,6       | 81,8   | 70,5      | 88,6   |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

**Tableau F – Nombre de titres nationaux, de titres européens et meilleure performance en Coupe des champions, en Coupe des coupes et en Coupe UEFA.**

|                      | Titre(s) ou<br>meilleure place en 43 C1 | Titre(s) en 44<br>championnats nationaux | Titre(s) ou<br>meilleure place en 38 C2 | Titre(s) en 39<br>Coupes nationales | Titre(s) ou<br>meilleure place en 40 C3 |
|----------------------|---|--|---|-------------------------------------|---|
| FC Liverpool         | 4                                       | 12                                       | Finaliste                               | 5                                   | 2                                       |
| Nottingham Forest    | 2                                       | 1  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |
| Manchester United    | 1                                       | 8  | 1                                       | 7                                   | 1/2 finaliste                           |
| Aston Villa          | 1                                       | 1  | -                                       | -                                   | -                                       |
| Leeds United         | Finaliste                               | 3  | Finaliste                               | 1                                   | 2                                       |
| Tottenham Hotspur    | 1/2 finaliste                           | 1  | 1                                       | -                                   | 2                                       |
| Derby County         | 1/2 finaliste                           | 2  | -                                       | -                                   | -                                       |
| Chelsea              | -                                       | 1  | 2                                       | 2                                   | 1/2 finaliste                           |
| Arsenal              | -                                       | 4  | 1                                       | 4                                   | 1                                       |
| Everton              | -                                       | 4  | 1                                       | 2                                   | -                                       |
| Manchester City      | -                                       | 1  | 1                                       | 1                                   | -                                       |
| West Ham United      | -                                       | -  | 1                                       | 3                                   | -                                       |
| Newcastle United     | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1                                       |
| Ipswich              | -                                       | <i>Données manquantes</i>                | -                                       | <i>Données manquantes</i>           | 1                                       |
| Birmingham City      | -                                       | <i>Données manquantes</i>                | -                                       | <i>Données manquantes</i>           | Finaliste                               |
| Wolverhampton        | -                                       | <i>Données manquantes</i>                | -                                       | <i>Données manquantes</i>           | Finaliste                               |
| AC Milan             | 5                                       | 11                                       | 2                                       | 4                                   | 1/2 finaliste                           |
| Juventus Turin       | 2                                       | 15                                       | 1                                       | 6                                   | 3                                       |
| Inter Milan          | 2                                       | 6  | -                                       | 2                                   | 3                                       |
| AC Fiorentina        | Finaliste                               | 2  | 1                                       | 4                                   | Finaliste                               |
| Sampdoria Gênes      | Finaliste                               | 1  | 1                                       | 3                                   | 1/2 finaliste                           |
| AS Rome              | Finaliste                               | 1  | 1/2 finaliste                           | 7                                   | 1                                       |
| AC Parme             | -                                       | -  | 1                                       | 1                                   | 1                                       |
| SSC Naples           | -                                       | 2  | 1/2 finaliste                           | 3                                   | 1                                       |
| Torino               | -                                       | 1  | 1/2 finaliste                           | 2                                   | Finaliste                               |
| Vicence              | -                                       | -  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | -                                       |
| Atalanta Bergame     | -                                       | -  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | -                                       |
| Lazio Rome           | -                                       | 1  | -                                       | 1                                   | Finaliste                               |
| Bologne              | -                                       | 1  | -                                       | 2                                   | 1/2 finaliste                           |
| Cagliari             | -                                       | 1  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |
| Real Madrid          | 7                                       | 24                                       | Finaliste                               | 8                                   | 2                                       |
| FC Barcelone         | 1                                       | 9  | 4                                       | 8                                   | 3                                       |
| Atletico Madrid      | Finaliste                               | 5  | 1                                       | 9                                   | 1/2 finaliste                           |
| Real Sociedad        | 1/2 finaliste                           | 2  | -                                       | 1                                   | -                                       |
| FC Valence           | -                                       | 1  | 1                                       | 2                                   | 2                                       |
| Real Saragosse       | -                                       | -  | 1                                       | 4                                   | 1                                       |
| Deportivo La Corogne | -                                       | -  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | -                                       |
| Atletico Bilbao      | -                                       | 3  | -                                       | 3                                   | Finaliste                               |
| Español Barcelone    | -                                       | -  | -                                       | -                                   | Finaliste                               |
| CD Tenerife          | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |
| Bayern Munich        | 3                                       | 13                                       | 1                                       | 8                                   | 1                                       |
| Borussia Dortmund    | 1                                       | 5  | 1                                       | 2                                   | Finaliste                               |
| SV Hambourg          | 1                                       | 4  | 1                                       | 3                                   | Finaliste                               |
| B Mönchengladbach    | Finaliste                               | 5  | 1/2 finaliste                           | 3                                   | 2                                       |
| Eintracht Francfort  | Finaliste                               | 1  | 1/2 finaliste                           | 4                                   | 1                                       |
| FC Cologne           | 1/2 finaliste                           | 3  | 1/2 finaliste                           | 4                                   | Finaliste                               |
| Werder Brême         | -                                       | 3  | 1                                       | 3                                   | 1/2 finaliste                           |
| VfB Stuttgart        | -                                       | 2  | Finaliste                               | 1                                   | Finaliste                               |
| Fortuna Düsseldorf   | -                                       | -  | Finaliste                               | 2                                   | -                                       |
| Schalke 04           | -                                       | 1  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | 1                                       |
| Nuremberg            | -                                       | 2  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | -                                       |
| KfC Uerdingen        | -                                       | -  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | -                                       |
| Bayer Leverkusen     | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1                                       |
| FC Kaiserslautern    | -                                       | 2  | -                                       | 1                                   | 1/2 finaliste                           |
| Karlsruhe SC         | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |
| Herta Berlin         | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |
| MSV Duisbourg        | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |
| O Marseille          | 1                                       | 7  | 1/2 finaliste                           | 4                                   | -                                       |
| AS St-Etienne        | Finaliste                               | 10                                       | -                                       | 6                                   | -                                       |
| St Reims             | Finaliste                               | 4  | -                                       | -                                   | -                                       |
| Paris SG             | 1/2 finaliste                           | 2  | 1                                       | 5                                   | 1/2 finaliste                           |
| AS Monaco            | 1/2 finaliste                           | 6  | Finaliste                               | 5                                   | 1/2 finaliste                           |
| G Bordeaux           | 1/2 finaliste                           | 3  | 1/2 finaliste                           | 2                                   | Finaliste                               |
| FC Nantes            | 1/2 finaliste                           | 7  | 1/2 finaliste                           | 1                                   | -                                       |
| O Lyon               | -                                       | -  | 1/2 finaliste                           | 3                                   | -                                       |
| SEC Bastia           | -                                       | -  | -                                       | 1                                   | Finaliste                               |
| AJ Auxerre           | -                                       | 1  | -                                       | 2                                   | 1/2 finaliste                           |
| FC Sochaux M         | -                                       | -  | -                                       | -                                   | 1/2 finaliste                           |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

**Tableau G – Départs des joueurs français vers l'étranger de 1992 à 1995.**

| Nom        | Prénom      | Club de départ         | Club ou pays d'arrivée          | Saison de départ | Nombre de sélection A | Interruption(s) et/ou dernière sélection | Club et saison du retour en France |
|------------|-------------|------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------------|--|------------------------------------|
| Fargeon    | Philippe    | G Bordeaux             | Suisse                          | 1992-1993        | 7                     | le 27/4/88                               |                                    |
| Papin      | Jean-Pierre | O Marseille            | AC Milan, Italie                | 1992-1993        | 54                    | le 18/1/95                               | G Bordeaux, 1996-1997              |
| Pauk       | Thierry     | FC Metz                | Famalicao, ?                    | 1992-1993        | 0                     |  |                                    |
| Cantona    | Eric        | O Nîmes                | Leeds U, Angleterre             | 1992-1993        | 45                    | le 18/1/95                               |                                    |
| Rodriguez  | Bernard     | SC Toulon              | At Bergame, Italie              | 1992-1993        | 0                     |  |                                    |
| Pierrel    | ?           | CS Sedan-Ardennes (D2) | Arlon, Belgique                 | 1992-1993        | 0                     |  |                                    |
| Baudry     | Olivier     | RC Lens                | Mouscron, Belgique              | 1993-1994        | 0                     |  | FC Mulhouse, 1995-1996             |
| Ferri      | Patrice     | O Lyon                 | Impoact Montréal, ?             | 1993-1994        | 0                     |  |                                    |
| Sauzée     | Franck      | O Marseille            | At Bergame, Italie              | 1993-1994        | 39                    | le 17/11/93                              | RC Strasbourg, 1994-1995           |
| Dessailly  | Marcel      | O Marseille            | AC Milan, Italie                | 1993-1994        | 49                    | en cours                                 |                                    |
| Micciche   | Carmelo     | AS Nancy L (D2)        | Hapoel Peta-Tikva, Israël       | 1993-1994        | 2                     | le 16/6/87                               |                                    |
| Lafond     | Frédéric    | USL Dunkerque (D2)     | Oyonax, ?                       | 1993-1994        | 0                     |  |                                    |
| Colombo    | Alain       | FC Gueugnon (D2)       | Luxembourg                      | 1993-1994        | 0                     |  |                                    |
| Paille     | Stéphane    | O Lyon                 | Servette Genève, Suisse         | 1994-1995        | 8                     | le 29/4/89                               |                                    |
| Angloma    | Jocelin     | O Marseille            | AC Torino, Italie               | 1994-1995        | 37                    | le 26/6/96                               |                                    |
| Boghossian | Alain       | O Marseille            | SSC Naples, Italie              | 1994-1995        | 11                    | en cours                                 |                                    |
| Boli       | Basile      | O Marseille            | Glasgow Rangers, Ecosse         | 1994-1995        | 45                    | le 28/7/93                               |                                    |
| Deschamps  | Didier      | O Marseille            | FC Juventus de Turin, Italie    | 1994-1995        | 76                    | en cours                                 |                                    |
| Eydelie    | Jean-Jaques | (ex) O Marseille       | Benfica, Portugal               | 1994-1995        | 0                     |  | SC Bastia, 1995-1996               |
| Boulard    | Christophe  | FC Metz                | Luxembourg                      | 1994-1995        | 0                     |  |                                    |
| Passi      | Franck      | AS Monaco              | St-Jacques Compostelle, Espagne | 1994-1995        | 0                     |  |                                    |
| Cyprien    | Jean-Pierre | AS St-Etienne          | AC Torino, Italie               | 1994-1995        | 1                     | le 16/2/94                               | St Rennes, 1995-1996               |
| Passi      | Gérald      | AS St-Etienne          | Nagoya, Japon                   | 1994-1995        | 11                    | le 22/10/88                              |                                    |
| Blanchard  | Emmanuel    | Istre (D2)             | Campo Mojorque, Portugal        | 1994-1995        | 0                     |  | FC Metz, 1995-1996                 |
| Robert     | Christophe  | (ex) US Valenciennes A | Ferro Carril Oeste, Argentine   | 1994-1995        | 0                     |  | Louhans-Cuiseaux 71, 1995-1996     |
| Prunier    | William     | G Bordeaux             | FC Copenhague, Danemark         | 1995-1996        | 1                     | le 26/8/92                               | Montpellier HSC, 1996-1997         |
| Viera      | Patrick     | AS Cannes              | AC Milan, Italie                | 1995-1996        | 9                     | en cours                                 |                                    |
| Durix      | Franck      | AS Cannes              | Nagoya Grampus Eight, Japon     | 1995-1996        | 0                     |  |                                    |
| Bonalair   | Thierry     | OSC Lille              | Neuchâtel Xamax, Suisse         | 1995-1996        | 0                     |  |                                    |
| Vercruysse | Philippe    | FC Metz                | FC Sion, Suisse                 | 1995-1996        | 12                    | le 7/2/89                                |                                    |
| Valery     | Patrick     | AS Monaco              | Blackburn Rovers, Angleterre    | 1995-1996        | 0                     |  | SC Bastia, 1998-1999               |
| Karembeu   | Christian   | FC Nantes              | UC Sampdoria Gênes, Italie      | 1995-1996        | 36                    | en cours                                 |                                    |
| Ginola     | David       | Paris SG               | Newcastle U, Angleterre         | 1995-1996        | 17                    | le 6/9/95                                |                                    |
| Rousset    | Gilles      | St Rennes              | Heart of Midlothian, Ecosse     | 1995-1996        | 2                     | le 19/2/92                               |                                    |
| Buhlman    | Eric        | FC Perpignan (D2)      | Neuchâtel Xamax, Suisse         | 1995-1996        | 0                     |  |                                    |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

**Tableau H – Départs des joueurs français vers l'étranger en 1996-97.**

| Nom         | Prénom      | Club de départ     | Club ou pays d'arrivée        | Saison de départ | Nombre de sélection A | Interruption(s) et/ou dernière sélection | Club et saison du retour en France |
|-------------|-------------|--------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|--|------------------------------------|
| Blanc       | Laurent     | AJ Auxerre         | FC Barcelone, Espagne         | 1996-1997        | 74                    | en cours                                 | 1997-1998, O Marseille             |
| Martins     | Corentin    | AJ Auxerre         | Deportivo La Corogne, Espagne | 1996-1997        | 14                    | le 9/11/96                               | 1997-1998, RC Strasbourg           |
| Alicarte    | Bruno       | SEC Bastia         | Alaves Victoria, Espagne      | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Darras      | Frédéric    | SEC Bastia         | Europe. ?                     | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Dugary      | Christophe  | G Bordeaux         | AC Milan, Italie              | 1996-1997        | 27                    | en cours                                 | 1997-1998, O Marseille             |
| Dutuel      | Daniel      | G Bordeaux         | Celta Vigo, Espagne           | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Huard       | Gaëtan      | G Bordeaux         | Hercule Alicante, Espagne     | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Lizarazu    | Bixente     | G Bordeaux         | Athletic Bilbao, Espagne      | 1996-1997        | 39                    | en cours                                 |                                    |
| Zidane      | Zinedine    | G Bordeaux         | FC Juventus Turin, Italie     | 1996-1997        | 39                    | en cours                                 |                                    |
| Pounewatchy | Stéphane    | FC Gueugnon        | Carlisle United, Angleterre   | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Garcia      | Clément     | FC Gueugnon        | Shangai, Chine                | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Candela     | Vincent     | EA Guingamp        | AS Rome, Italie               | 1996-1997        | 11                    | en cours                                 |                                    |
| Fournier    | Hubert      | EA Guingamp        | B Mönchengladbach, Allemagne  | 1996-1997        | 0                     |  | 1998-1999, O Lyon                  |
| Laigle      | Pierre      | RC Lens            | UC Sampdoria Gênes, Italie    | 1996-1997        | 8                     | en cours                                 |                                    |
| Meyrieu     | Frédéric    | RC Lens            | FC Sion, Suisse               | 1996-1997        | 0                     |  | 1997-1998, FC Metz                 |
| Zéré        | Patrick     | RC Lens            | Harelbeke, Belgique           | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Olmata      | Pascal      | O Lyon             | Espagne                       | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Pedros      | Reynald     | O Marseille        | AC Parme, Italie              | 1996-1997        | 25                    | le 9/11/96                               |                                    |
| Pouget      | Cyril       | FC Metz            | Servette Genève, Suisse       | 1996-1997        | 3                     | le 27/2/96                               |                                    |
| Madar       | Mickaël     | AS Monaco          | Deportivo La Corogne, Espagne | 1996-1997        | 3                     | le 5/6/96                                | 1998-1999, Paris SG                |
| Thuram      | Lilian      | AS Monaco          | AC Parme, Italie              | 1996-1997        | 39                    | en cours                                 |                                    |
| Bonnissel   | Jérôme      | Montpellier HSC    | Deportivo La Corogne, Espagne | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Ouedec      | Nicolas     | FC Nantes          | Español Barcelone, Espagne    | 1996-1997        | 7                     | le 7/6/97                                | 1998-1999, Paris SG                |
| Aloisio     | Cyril       | OGC Nice           | Louroso, Portugal             | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Ipoua       | Samuel      | OGC Nice           | AC Torino, Italie             | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Anelka      | Nicolas     | Paris SG           | Arsenal, Angleterre           | 1996-1997        | 1                     | en cours                                 |                                    |
| Bravo       | Daniel      | Paris SG           | AC Parme, Italie              | 1996-1997        | 13                    | le 11/10/89                              | 1997-1998, O Lyon                  |
| Cobos       | José        | Paris SG           | Espagne                       | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Djorkaeff   | Youri       | Paris SG           | Inter Milan, Italie           | 1996-1997        | 29                    | en cours                                 |                                    |
| Dieng       | Oumar       | Paris SG           | UC Sampdoria Gênes, Italie    | 1996-1997        | 0                     |  | 1998-1999, AJ Auxerre              |
| Dutruel     | Richard     | Paris SG           | Celta Vigo, Espagne           | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Kombouaré   | Antoine     | Paris SG           | Suisse                        | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Cyprien     | Jean-Pierre | St Rennes          | Neuchâtel Xamax, Suisse       | 1996-1997        | 1                     | le 16/2/94                               |                                    |
| Sandjak     | Liazid      | St-Etienne         | Neuchâtel Xamax, Suisse       | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Garde       | Rémi        | RC Strasbourg      | Arsenal, Angleterre           | 1996-1997        | 6                     | le 27/5/92                               |                                    |
| Keller      | Marc        | RC Strasbourg      | Karlsruher SC, Allemagne      | 1996-1997        | 6                     | le 25/3/98                               |                                    |
| Leboeuf     | Franck      | RC Strasbourg      | Chelsea, Angleterre           | 1996-1997        | 16                    | en cours                                 |                                    |
| Perez       | Lionel      | St Laval (D2)      | Sunderland, Angleterre        | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Baudry      | Olivier     | FC Mulhouse (D2)   | RC Harelbeke, Belgique        | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Colling     | Eric        | FC Mulhouse (D2)   | Leicester, Angleterre         | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Perez       | Christian   | Nîmes O (CFA)      | Shangai, Chine                | 1996-1997        | 22                    | le 14/6/92                               |                                    |
| Bray        | José        | CO St-Brieuc (CFA) | Shangai, Chine                | 1996-1997        | 0                     |  | 1997-1998, AS Cannes               |
| Sansone     | Sylvain     | CS Sedan (CFA)     | Vittoria Setubal, Portugal    | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Henry       | Fabrice     | FC Toulouse (D2)   | FC Bâle, Suisse               | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |
| Quevedo     | William     | ASOA Valence (D2)  | Morrense, Portugal            | 1996-1997        | 0                     |  |                                    |

Sources : Tableau réalisé par nos soins à partir de D. Chaumier & D. Rocheteau, *op. cit.*, 1995 et 1999.

## CONCLUSION

L'analyse des rapports privilégiés entretenus, dès l'origine, par les dirigeants du football français avec les instances du football mondial permet d'éclairer tout ce que le professionnalisme en France doit au football international, à savoir les singularités de son administration et un mode d'organisation qui lui est propre. Les conditions de travail des joueurs, leurs révoltes individuelles contre l'autoritarisme des présidents et leurs luttes collectives pour faire valoir leurs droits sont les fils conducteurs d'une histoire qui mène de la première « affaire » à l'émigration actuelle des professionnels français vers les différents championnats européens. Cette histoire offre à voir la lente « déconversion » d'un professionnalisme fédéralisé et la désaffiliation des joueurs à l'ordre qu'il instaure. L'emprise historique d'une Fédération légalisée et légitimée par l'État sous la forme d'un service public explique très directement les contradictions générées par le double processus d'autonomisation du champ du football professionnel.

Les mécanismes d'un marché des joueurs progressivement étendu à l'échelle européenne ont rapidement créé les conditions d'une autonomisation de l'élite du football français. L'affirmation croissante d'une logique compétitive a favorisé le développement d'une économie marchande qui a amené les clubs à chercher les ressources finan-

cières nécessaires à toutes formes de consécration sportives, qu'elles soient nationales ou européennes. Nous avons pu montrer que l'histoire de cette « marchandisation » s'est faite foncièrement sur le mode de la dénégation. Attestées par des crises ponctuelles, la commercialisation du football et l'extension du marché ont ainsi constamment fait l'objet d'une stigmatisation par les dirigeants des instances fédérales. Ces condamnations vertueuses reposent sur l'illusion partagée que la recherche des intérêts matériels est en contradiction avec les fondements même de la culture sportive nationale. De ce point de vue, l'argent du football professionnel n'est acceptable — voire conforme à la morale — qu'à la condition de contribuer, comme l'affirment les dirigeants fédéraux, au « maintien de la solidarité entre les clubs dans l'intérêt supérieur du football français ». C'est ce même point de vue qui traverse les discours officiels faisant de l'argent le principal instrument de perversion de l'« éthique » et des « valeurs » du sport. Loin d'être neutres et gratuites, ces prises de position récurrentes servent en réalité les intérêts privés des dirigeants fédéraux qui, en vertu d'une mission de service public, assurent la pérennité d'un mode d'organisation dont ils sont les garants légitimes.

Les gardiens du temple fédéral ont su, en effet, jusqu'à ce jour trouver les stratégies les mieux appropriées pour maintenir le football d'élite sous leur pouvoir. De fait, ces coalitions d'intérêts qui lient les clubs dits « professionnels » et les clubs amateurs ont toujours pour résultat de retraduire la production des structures institutionnelles qui entérinent légalement la tutelle de la Fédération nationale sur l'ensemble du football français. Les conséquences les plus perceptibles de ces alliances qui n'obéissent à d'autres principes que la préservation de l'institution se manifestent tout d'abord par l'hétérogénéité des statuts des clubs professionnels protégés par un système mutualiste qui vise à écarter les sanctions du marché sans pouvoir en neutraliser les effets. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles le champ du football professionnel a un si faible pouvoir pour retraduire en objectifs proprement sportifs les forces externes qui s'exercent sur lui. Dans cet espace surprotégé, il ne faut pas s'étonner que ceux qui crient au feu soient également les incendiaires. On en prendra pour preuve les déclarations récentes parfaitement contradictoires des dirigeants des clubs professionnels. En moins d'un mois, les responsables de l'UCPF se sont prononcés pour des structures classiques, semblables à celles des grands clubs européens pour la plupart d'ores et déjà

côté en bourse ou en voie de l'être : « Avoir des structures incitatives pour les investisseurs privés, c'est le moyen d'avoir accès à l'épargne publique, c'est se donner les moyens de développer un véritable projet sportif, pouvoir acheter des joueurs, c'est pouvoir moderniser les installations et s'en rendre propriétaires. Dans cette perspective, les clubs français doivent opter pour cette solution. »<sup>1</sup> Simultanément, les mêmes dirigeants s'élevaient pourtant contre la suppression des subventions publiques qui devait intervenir le 30 décembre 1999 : « Le sport professionnel vit avec une terrible épée de Damoclès au-dessus de la tête : la mort d'une bonne partie de nos représentants est inscrite dans les textes. Tous ensemble nous lançons un appel au pouvoir public pour que l'avenir de nos clubs et plus largement du sport d'élite soit préservé. Il y a une réelle légitimité à l'intervention des Collectivités publiques dans le monde sportif. Au terme de la loi, nous participons d'une mission de service public qui, à elle seule, justifie une aide publique. »<sup>2</sup>

Ces formes constantes et renouvelées de légitimation de l'institution se reconnaissent également aux multiples réglementations fédérales visant à restreindre la liberté des joueurs, et ceci alors même que le dispositif de formation produit des professionnels de plus en plus performants, tout à la fois faits pour le marché et faits pour un espace de compétition généralisé où ils peuvent faire valoir leurs compétences et leur talent. Sur ce chapitre, les dirigeants français n'en finissent plus de dénoncer les effets de l'arrêt BOSMAN, et le « pillage » des clubs français par les clubs étrangers, y compris lorsqu'ils sont ouvertement désavoués par les instances internationales du football comme l'atteste la récente « affaire DABO et SYLVESTRE »<sup>3</sup>. Là aussi pourtant, les arguments avancés pour préserver les clubs formateurs des appétits du marché ne sauraient faire

---

<sup>1</sup> Bulletin d'information de l'UCPF, *Profession Football*, novembre 1999.

<sup>2</sup> Bulletin d'information de l'UCPF, *Profession Football*, décembre 1999.

<sup>3</sup> En 1998, deux stagiaires du Stade Rennais, Ousmane DABO et Mickaël SYLVESTRE, arrivés en fin de contrat ont signé leur premier contrat professionnel à l'Inter de Milan. Par une lettre adressée à la FFF le 18 décembre 1998, la FIFA rappelle que les joueurs sont libres, à la fin de leur formation, de signer dans le club de leur choix. Prenant acte des protestations du club formateur, elle s'en remet à la bonne volonté de l'Inter de Milan pour verser une indemnité correspondant uniquement aux frais réels des années de formation. Néanmoins, l'instance internationale tient à préciser : « Il s'agit d'une recommandation dont la FIFA ne peut assurer l'exécution du fait de la teneur de son règlement, et il est appelé à l'esprit de *fair-play* des parties pour l'exécuter dans les trente jours à partir de la présente. », in *Profession Football*, n° 30, janvier 1999, Bulletin d'information de l'UCPF.

oublier qu'il existe un marché de la formation dénié et mais bien réel, par lequel le montant des sommes versées aux familles situe le degré de concurrence entre les clubs pour s'attacher le jeune footballeur de leur choix. La défense de la formation au nom de la « morale sportive » occulte en réalité le fait que le marché des joueurs est devenu l'une des ressources les plus importantes des clubs français. La sauvegarde de leurs intérêts économiques passe donc par le maintien en l'état des structures du football professionnel. On saisit mieux ainsi pour quelle raison, et avec quelle casuistique, le Paris SG, pour ne citer qu'un seul club, se propose d'exiger des familles un dédit de 10 MF au cas où l'un de « ses » jeunes footballeurs envisagerait de signer un contrat avec un club étranger<sup>1</sup>.

L'objectivation de ces différentes contradictions montre combien le football français est inadapté aux réalités économiques et sociales contemporaines du football professionnel et combien, dans sa forme actuelle, il est impuissant à trouver quelques solutions à l'emprise croissante du marché. Seules les performances d'une équipe de France composée de joueurs dont la majorité évolue dans des championnats étrangers, permettent aujourd'hui de réaffirmer la croyance dans la mission de service public revendiquée par les instances fédérales. C'est bien cette dernière qui autorise les dirigeants fédéraux à s'opposer à toute forme d'autonomie du professionnalisme avec le soutien actif du ministre de la Jeunesse et des Sports qui n'en finit plus de rappeler que la FFF est l'unique instance représentative du football français : « *On ne peut pas laisser le sport à n'importe qui. Pas aux marchands, pas à la violence, ni à ceux qui mettent la santé des sportifs en péril. (...). Jusqu'à présent, le monde professionnel a prospéré parce qu'il a conservé ses repères, ses racines, à l'intérieur du sport. J'ai le sentiment que s'il se laissait tenter par le privé, totalement, il ne serait plus grand-chose, très vite. S'il reste ancré dans le sport, en revanche, en respectant sa fédération, son*

---

<sup>1</sup> Tout en déclarant ne pas pouvoir dévoiler le montant des sommes proposées aux parents pour obtenir la signature d'un jeune footballeur, un journaliste du *Monde*, dans un article récent, reprenait ainsi les propos des dirigeants du club pour justifier leur demande : « Notre politique nous revient à 30 MF par an [pour une quarantaine de jeunes footballeurs]. Comme nous sortons trois joueurs professionnels par an, le coût de formation d'un joueur est donc de 10 MF. Voilà pourquoi nous avons fixé à ce tarif le montant du dédit si un club étranger vient nous prendre un jeune. » Voir *Le Monde*, 15 mai 2000.

*secteur amateur, le monde professionnel a un avenir. S'il en sort, cela lui profitera, mais seulement à court terme. »<sup>1</sup>*

Ces mises en garde de l'actuelle ministre pourraient être un gage du renforcement du pouvoir sportif si celui-ci n'était le premier relais par lequel l'emprise de l'économie s'exerce sur le football professionnel. Car non seulement l'État ne prémunit pas contre le marché, mais il favorise l'existence d'un marché protégé dont les règles demeurent pour le moins éloignées des principes moraux proclamés. En vertu de la délégation de service public dont il est paré, le système fédéral dédouane de toutes responsabilités les gardiens du temple et tous ceux qui ont partie liée avec cet espace. En l'espèce, le football professionnel français est atteint de ce qu'il faudrait appeler le « syndrome du Crédit Lyonnais » qui fait que les « affaires » surviennent quand on laisse la logique privée s'installer dans un système public sans sanction du marché ni de la morale sportive.

La bataille politique engagée dernièrement par Marie-Georges BUFFET pour faire reconnaître par la FIFA et par l'Union européenne les règles de fonctionnement du football professionnel français apporte une nouvelle légitimité à l'exercice de la domination fédérale. Si ce renouvellement du recours à l'universel visait à éclaircir un peu plus les responsabilités tant vis-à-vis de la mission de service public qu'à l'égard du marché, il faudrait encore pour cela que les instances internationales, FIFA et UEFA, aient la volonté et l'autorité nécessaires pour faire prévaloir les valeurs sportives. On est en droit d'en douter quand leurs préoccupations premières sont toutes axées sur la concurrence qui les oppose pour imposer de nouvelles formes de compétitions internationales toujours plus contraignantes comme la Coupe du monde tous les deux ans et la Coupe du monde des clubs champions. La probabilité est donc forte pour que l'universel qui s'impose dans le football professionnel ne soit pas celui de la raison sportive mais celui de la toute puissance d'un marché entièrement libéralisé. Il est pour le moins clair, dans ces conditions, que la dénégation des réalités économiques caractérisant le football professionnel français, d'une part le prépare à affronter cette situation

---

<sup>1</sup> L. Coadic & alii., « La politique de Marie-Georges Buffet passée au crible », in L'Équipe magazine, n° 892, 29 mai 1999, p. 117.

dans les pires conditions, d'autre part ne le place pas dans la meilleure des positions pour en appeler à une éthique de la responsabilité qui fait si manifestement défaut à ses propres dirigeants.

# Annexes

## **Sigles utilisés dans le texte**

|        |   |
|--------|---|
| ACF    | : Automobile club de France   |
| AEF    | : Amicale des éducateurs  |
| AFA    | : Amateur football association (anglaise)                             |
| AFF    | : Association française des footballeurs                              |
| AVA    | : Association vélocipédique d'amateurs                                |
| CFI    | : Comité français interfédéral  |
| CIO    | : Comité international olympique                                      |
| COCGP  | : Commission d'organisation de concours de gymnastique des patronages |
| CNS    | : Comité national des sports  |
| COF    | : Comité olympique français   |
| CSN    | : Comité sportif national   |
| DTN    | : Direction technique nationale                                       |
| FA     | : Football association (anglaise)                                     |
| FCAF   | : Fédération cycliste et athlétique de France                         |
| FFFA   | : Fédération française de football association                        |
| FFF    | : Fédération française de football                                    |
| FFSA   | : Fédération française des sports athlétiques                         |
| FFSB   | : Fédération française des sociétés de boxe                           |
| FGSPF  | : Fédération gymnastique et sportive des patronages de France         |
| FIFA   | : Fédération internationale de football association                   |
| FIFPro | : Fédération internationale des footballeurs professionnels           |
| FIJ    | : Fédération internationale des journalistes                          |
| FSAF   | : Fédération des sports athlétiques français                          |
| GCA    | : Groupement des clubs autorisés                                      |
| GFP    | : Groupement du football professionnel                                |
| IFAB   | : International football association board                            |
| INS    | : Institut national des sports  |
| LFA    | : Ligue de football association                                       |
| LNEP   | : Ligue nationale d'éducation physique                                |
| LNFB   | : Ligue nationale de football   |

- UCPF : Union des clubs professionnels de football
- UIAP : Union internationale des associations de presse
- UNECATEF: Union nationale des entraîneurs et cadres techniques professionnels du football
- UNFP : Union nationale des footballeurs professionnels
- USFCP : Union des sociétés françaises de course à pied
- USFSA : Union des sociétés françaises de sport athlétique
- USGF : Union des sociétés de gymnastique de France
- UVF : Union vélocipédique de France

## Questionnaire adressé aux anciens footballeurs professionnels en 1997

### VOTRE CARRIÈRE DE JOUEUR

1. Dans quel club avez-vous commencé à jouer au football? Indiquez la saison, votre catégorie sportive de l'époque et précisez si ce club était amateur, promotionnel ou professionnel.

Club : ..... Catégorie sportive : .....

Saison : .....

Statut du club :  Amateur  
 Professionnel  
 Promotionnel

2. Dans quel club avez-vous été repéré pour entamer votre « formation » ou votre « carrière » de footballeur? Au cours de quelle saison et dans quelle Ligue et catégorie sportive de l'époque? (par exemple : minimes, ligue Atlantique)

Club : ..... Saison : .....

Catégorie sportive : ..... Ligue : .....

3. Si vous êtes passé par un Centre de formation, indiquez le nom du club, la saison de votre premier contrat dans ce club et votre statut à ce moment-là :

Club : ..... Saison : .....

Statut :  Apprenti  (pré) Aspirant  
 Stagiaire  Amateur ou Assimilé  
 Autre éventuellement et dans ce cas, lequel : .....

4. Si vous n'êtes pas passé par un Centre de formation, à quel niveau amateur le plus élevé avez-vous évolué avant d'intégrer une équipe professionnelle? Principalement dans quel(s) club(s)?

Clubs : ..... Niveau : ..... Saison : .....

.....  
.....

5. Dans quel club avez-vous signé votre premier contrat professionnel, sinon joué pour la première fois au plus haut niveau national?

Club : ..... Niveau : ..... Saison : .....

6. Quel était le métier et le statut professionnel de vos parents? (Essayez d'être le plus précis possible en indiquant leur profession puis leur statut comme dans l'exemple suivant : Préposé(e) aux P et T (et non pas Fonctionnaire) - Salarié(e) du Public (ou du Privé), Employeur, etc.)

Profession : Père : ..... Mère : .....

Statut : Père : ..... Mère : .....

7. Quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu? (pouvez-vous indiquer la filière et éviter les abréviations. Écrivez par exemple : CAP des métiers du football ; Baccalauréat A ; BTS Action Commerciale, diplômes universitaires, etc.)

Diplôme : ..... Année d'obtention : .....

8. Possédez-vous actuellement un (ou des) diplôme(s) d'entraîneur? Quels sont-ils?

Diplôme : ..... Année d'obtention : .....

9. Parmi les titres ou les résultats que vous avez obtenus dans votre carrière professionnelle, quel est celui auquel vous attachez le plus d'importance? (par exemple : 5<sup>ème</sup>, Championnat de France de D1)

Club : ..... Saison : .....

Résultat : .....

Pouvez-vous expliquer pourquoi?

.....

10. Quelles sont vos sélections nationales? Précisez le niveau auquel vous les avez obtenues et leur nombre (ex. : 2 sélections en équipe de France Juniors et 5 sélections en équipe de France «A»):

Votre nationalité : .....

Niveau de sélection et nombre de sélections

Minime : .....  Cadet : .....  
 Junior : .....  Olympique : .....  
 Militaire : .....  Espoir : .....  
 A' : .....  A : .....  
 Autre(s), précisez : .....

11. Quels sont les différents clubs dans lesquels vous avez évolué tout au long de votre carrière professionnelle?

Saison : ..... Club : .....

.....

.....

12. De quel club avez-vous conservé les meilleurs souvenirs? Pouvez-vous dire Pourquoi?

.....

13. À propos des relations telles que vous les avez vécues au sein de ce club, diriez-vous qu'il s'agissait plutôt :

d'une association  d'une famille  
 d'une entreprise

14. Durant votre carrière de joueur, si vous avez particulièrement apprécié un entraîneur, quelles étaient les qualités qui en faisaient un entraîneur exemplaire?

.....

15. Par rapport à votre expérience, si vous avez notamment apprécié un président de club, quelles étaient les qualités qui en faisaient un " bon président " ?

.....

## LA GESTION DE VOTRE CARRIÈRE

1. Avez-vous eu recours aux services d'un agent (intermédiaire) pour gérer vos intérêts de footballeur?

Oui  Non

Si oui, en quelle année : .....

Quelle était sa profession : .....

Quelle était la fréquence de vos contacts :

Au moins une fois par semaine

Une à deux fois par trimestre

Une fois par mois

Deux fois par mois

Autre(s), précisez : .....

2. Que représentait pour vous votre agent ?

un conseiller  un employé

un confident  Autre(s), précisez : .....

En étiez-vous satisfait?

Oui  Non

3. Lors de vos renouvellements de contrat au sein d'un même club, quel était le principal élément de votre décision? (Si vous donnez plusieurs réponses, classez-les par ordre d'importance, par ex. : 1 = Choix le plus important, etc.)

Le nombre de matches joués en équipe fanion au cours de la saison

Le nombre total de matches éventuellement joués en équipe de France

La solidité du club

Vos attaches avec le club

L'influence de votre agent

Vos liens avec la presse locale

L'attitude du public à votre égard

Autre(s), précisez : .....

Pouvez-vous donner plus de précisions :

.....

4. Si vous avez changé de club au moins une fois dans votre carrière, quelle a été votre principale motivation? (Si vous donnez plusieurs réponses, classez-les par ordre d'importance, par ex. : 1 = Choix le plus important, etc.)

Jouer dans un grand club français

Trouver un style de jeu vous convenant plus

Jouer dans un grand club européen

Rejoindre des joueurs que vous appréciez

Renégocier votre salaire

Régler des difficultés de relations dans le club

L'influence de votre agent

Autre(s), précisez : .....

5. Avez-vous négocié seul avec votre président ou votre directeur sportif ces renouvellements de contrat ou ces mutations, ?

Oui  Non

Si non, pourquoi : .....

Avec l'aide de qui aviez-vous négocié : .....

6. Au cours de votre carrière, avez-vous vécu des moments difficiles? (par ex. : blessure(s) grave(s), problèmes d'intégration dans un club, mise à l'écart de l'équipe fanion, période(s) d'inactivité, difficultés financières du club, etc.)

Oui  Non

Si oui, en quelle(s) occasion(s)?

Quelle(s) occasions : Qui aviez-vous sollicité:

1 ..... → .....

2 ..... → .....

3 ..... → .....

4 ..... → .....

7. Avez-vous adhéré à l'UNFP?

J'y ai adhéré. Précisez la (ou les) période(s) : .....

Je n'y ai jamais adhéré

Si vous n'y avez jamais adhéré, pouvez-vous dire pourquoi?

Je ne connaissais pas

Je ne me sentais pas (ou plus) représenté

Je n'y ai jamais pensé

Ça ne m'apportait rien

Autre(s), précisez : .....

8. Quand vous jouiez, les footballeurs avaient-ils les moyens de faire entendre leur voix au sein des clubs?

Oui  Non

Si oui, par quel(s) moyen(s) :

par leur agent  par les médias

par l'UNFP  par eux-mêmes

par l'intermédiaire de joueurs confirmés

Autre(s), précisez : .....

9. De même, avaient-ils les moyens de faire entendre leur voix au sein des instances (F.F.F., L.N.F.) du football professionnel?

Oui  Non

Si oui, par quel(s) moyen(s) :

par l'UNFP

par l'intermédiaire de joueurs renommés

par interview dans les médias

par communiqué collectif dans la presse

par eux-mêmes

Autre(s), précisez : .....

10. Quelles sont les personnes qui vous ont aidé à gérer votre carrière? (Femme, parents, beaux-parents, oncles, entraîneurs, ami(e,s), etc.)

1. .... 2. .... 3. ....

11. Avez-vous exercé un autre métier que celui de footballeur? (Essayez d'être le plus précis possible etc...)

Oui  Non

a) avant votre carrière, lequel ou lesquels :

Profession(s) : .....

Statut(s) : .....

b) pendant votre carrière, à des moments de crise ou d'inactivité, lequel ou lesquels :

Profession(s) : .....

Statut(s) : .....

12. Depuis la fin de votre carrière, quel est le métier (ou les différents métiers) que vous exercez? (Essayez d'être le plus précis possible etc...)

Profession(s) : .....

Statut(s) : .....

13. Lorsque vous avez envisagé votre reconversion professionnelle, avez-vous entrepris des démarches auprès :

de votre club

d'anciens joueurs déjà reconvertis

de votre agent

d'un organisme privé de formation, précisez : .....

d'amis hors du football

Autre(s), précisez : .....

Pouvez-vous apporter quelques précisions :

.....

## VOTRE HISTOIRE PERSONNELLE

1. Quels sont vos date et lieu de naissance?

Date : ..... Pays : .....

Ville et département : .....

2. Quelle est votre situation matrimoniale?

.....

3. Si vous avez une conjointe ou une compagne, exerce-t-elle ou a-t-elle exercé une profession?

Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

4. Exerce-t-elle ou a-t-elle exercé une activité sportive?

Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

5. Quel est son plus haut niveau de diplôme? (mêmes indications que pour votre diplôme)

Diplôme : .....

6. Si avez-vous des enfants, quel âge ont-ils et quelles sont leurs activités scolaires ou professionnelles?

Âge et sexe : ..... Activité : .....

7. Vos parents pratiquent-ils ou ont-ils pratiqué une activité sportive (en dehors du sport scolaire)? Principalement dans quelle discipline et à quel niveau?

Discipline principale :

Père :  Oui  Non

Mère :  Oui  Non

Niveau (le plus haut)

Père : .....

Mère : .....

Ont-ils exercé des responsabilités au sein d'un club?

Si oui, lesquels :

Père : .....

Mère : .....

8. Quel plus haut niveau de diplôme ont-ils atteint? (mêmes indications que pour votre diplôme)

Père : .....

Mère : .....

9. De manière très libre, pouvez-vous nous dire ce que signifie pour vous « réussir » sa carrière de footballeur?

.....

.....

Enfin, si vous souhaitez discuter plus longuement de votre histoire de footballeur, n'hésitez pas à nous laisser votre numéro de téléphone afin de réaliser un entretien plus approfondi :

☎ :

Par ailleurs, si vous possédez des documents détaillant votre carrière, accepteriez-vous de nous les faire parvenir pour nous permettre de les consulter. Nous nous engageons à vous les retourner dans les plus brefs délais. Ils étofferaient et éclaireraient, sans nul doute, la suite de nos recherches.

De même, pourriez-vous – dans la mesure du possible – nous communiquer les coordonnées de joueurs de votre génération avec lesquels vous entretenez toujours des rapports, dans le but d'élargir notre champ d'investigation et ainsi de mieux saisir la réalité du football français à différentes époques.

Encore merci de votre collaboration.

## Questionnaire adressé aux joueurs des centres de formation en 1993

Dans le cadre d'un projet d'étude européen sur l'espace sportif et social des athlètes de haut niveau, le département de Sociologie de l'Université de Nantes propose un travail sur la formation des footballeurs de première division.

Le questionnaire qui suit permettra de mieux connaître la population étudiée. Il est donc à remplir, avec le plus grand soin, par les apprentis, les aspirants et les stagiaires (y compris pour les joueurs évoluant en équipe professionnelle) des centres de formation des clubs de l'élite du football français.

**Important :** Bien lire les questions dans leur totalité afin d'y répondre en entourant le ou les numéro(s) correspondant(s).

Date de passation : .... / .... / 19....

Numéro du questionnaire° :

### VOTRE SITUATION

1. *Quels sont vos date et lieu de naissance?*

Date : ..... Pays : .....

Ville et département : .....

2. *Votre nationalité :*

3. *L'adresse de vos parents :* .....

4. *Votre adresse personnelle (si différente des parents) :* .....

### VOTRE SCOLARITÉ

1. *Dans quelle classe étiez-vous l'année précédant votre entrée dans le centre de formation ? (Évitez les abréviations et les sigles)*

1. Section d'éducation spécialisée

2. CPPN, 4ème ou 3ème techno.

3. Classes de 6, 5 ou 4<sup>ème</sup>

4. Classe de 3<sup>ème</sup>

5. Classes de 2de, 1ère ou term.

6. CAP, précisez

7. BEP, précisez

8. Autre, précisez

2. *En quelle classe êtes-vous actuellement ? (Évitez les abréviations et les sigles)*

1. CAP, précisez : ..... 5. 1ère, précisez : .....

2. BEP, précisez : ..... 6. Terminale, précisez :

3. 2de 7. Autre, précisez : .....

4. Cours par correspondance, précisez : .....

3. *Quel(s) diplôme(s) avez-vous déjà obtenu(s) ? (Évitez les abréviations et les sigles)*

1. Certificat d'études primaires

2. Brevet des collèges ou BEPC

3. CAP, précisez : .....

4. Certificat d'études professionnelles, précisez : .....

5. BEP, précisez : .....

6. Baccalauréat, précisez :

7. Autre, précisez

8. Aucun

4. *Aujourd'hui, quel(s) diplôme(s) préparez-vous ? (Évitez les abréviations et les sigles)*

1. CAP, précisez : ..... 4. Études sup., précisez

2. BEP, précisez : ..... 5. Autre, précisez : .....

3. Baccalauréat, précisez : .....

5. *Avez-vous déjà redoublé durant votre scolarité ?*

1. Oui 2. Non

Si oui,

Quelle(s) classe(s) : Combien de fois :

.....

.....

.....

.....

6. *Classez par ordre de préférences (décroissant) vos matières enseignées : (Évitez les abréviations et les sigles)*

1. .... 5. .... 9. ....

2. .... 6. .... 10. ....

3. .... 7. .... 11. ....

4. .... 8. .... 12. ....

7. *Pour vous, obtenir votre examen est :*

1. Indispensable 2. Nécessaire 3. Sans importance

8. *Votre formation scolaire est selon vous :*

1. Indispensable 2. Nécessaire 3. Sans importance

9. *La signature d'un contrat stagiaire vous a-t-elle ou vous ferait-elle abandonner vos études ?*

1. Oui 2. Non

Pourquoi : .....

10. *La signature d'un contrat professionnel vous a-t-elle ou vous ferait-elle abandonner vos études ?*

1. Oui 2. Non

Pourquoi : .....

11. *Vos rapports avec les professeurs sont :*

1. Amicaux 3. Distants

2. Profs/élèves 4. Autre, précisez : .....

12. *Tutoyez-vous vos professeurs ?*

1. Oui 2. Non 3. Ça dépend des profs

13. *En classe, vous vous sentez plus dans la peau :*

1. D'un élève 2. D'un footballeur

3. Des deux 4. Ne sais pas

14. *Portez-vous des vêtements de sport en classe ?*

1. Oui 2. Non

3. Ça dépend des cours 4. Ça dépend des profs

**15. Dans une classe de très peu d'élèves vous vous sentez :**

1. Plutôt à l'aise
2. A l'aise
3. Mal à l'aise
4. Ça dépend des profs
5. Ça dépend des cours

**16. Pensez-vous que votre formation intellectuelle puisse vous servir sur un terrain de football ?**

1. Oui
2. Non

Pourquoi : .....

**17. La concurrence sur le terrain de football se retrouve-t-elle dans la classe ?**

1. Oui
2. Non

Si oui, sous quelle(s) forme(s) : .....

**18. Quelles sont vos principales activités pendant vos heures de libre ?**

1. Devoirs et leçons
2. Cours de soutien
3. Cours d'approfondissement
4. Repos
5. Lecture(s), précisez : .....
6. Autre(s) sport(s), précisez : .....
7. Balade en dehors du Centre
8. Discussions entre copains
9. Jeux de société, de cartes
10. Musique
11. TV, précisez : .....
12. Autres, précisez : .....

**19. L'école est-elle à l'extérieur du centre ?**

1. Oui
2. Non

Qu'en pensez-vous : .....

## VOTRE FORMATION FOOTBALLISTIQUE

**1. Quel type de contrat avez-vous signé avec votre club ?**

1. Aucun
2. Promotionnel
3. Apprenti
4. Aspirant
5. Stagiaire
6. Professionnel
7. Autre, précisez : .....

**2. Quel est votre salaire mensuel (sans primes de matchs) ?**

Montant : ..... francs

**3. Lors de votre premier contact avec les responsables du centre vous étiez :**

1. Seul
2. Avec votre père
3. Avec votre mère
4. Les deux
5. Avec un entraîneur
6. Avec quelqu'un d'autre, précisez : .....

**4. Les membres de votre famille connaissent-ils ou connaissent-ils des personnes dans ce Centre ?**

1. Oui
2. Non

Si oui, lesquels : .....

**5. Dans quel(s) club(s) avez-vous joué en :**

|             | Ville | Nom du club | Niveau équipe 1ère (senior) |
|-------------|-------|-------------|-----------------------------|
| Poussins    |       |             |                             |
| Pupilles    |       |             |                             |
| Minimes/-15 |       |             |                             |
| Cadets/-17  |       |             |                             |
| Juniors/-20 |       |             |                             |

**6. Avez-vous suivi une préformation ?**

1. Oui
2. Non

Si oui, 1. Dans le même club

2. Dans un autre club, lequel : .....

**7. Lors de votre recrutement, avez-vous fait un ou plusieurs stages dans différents clubs professionnels ?**

1. Oui
2. Non

Si oui, le ou lesquels : .....

**8. Avez-vous signé un contrat de non-sollicitation ?**

1. Oui
2. Non

**9. Avant d'entrer au centre aviez-vous connu des sélections ?**

1. Aucune
2. Départementales ou districts
3. Régionales
4. Nationales
5. Autres, précisez : .....

**10. Après y être entré avez-vous connu des sélections ?**

1. Aucune
2. Départementales ou districts
3. Régionales
4. Nationales
5. Autres, précisez : .....

**11. Avez-vous signé auparavant un contrat de formation dans un ou plusieurs autres Centres ?**

1. Oui
2. Non

Si oui, lesquels : .....

**12. Au sein du club, évoluez-vous au dessus de votre catégorie d'âge ?**

1. Oui
2. Non

Si oui, 1. En moins de 17 ans

2. En moins de 20 ans

3. En championnat régional senior, précisez :

4. En championnat national senior, précisez :

5. En championnat professionnel

**13. En compétition vous êtes plus souvent :**

1. Titulaire à votre niveau
2. Remplaçant à votre niveau
3. Titulaire au niveau supérieur
4. Remplaçant au niveau supérieur

**14. En match officiel, vous préférez :**

1. Gagner tout en jouant mal
2. Perdre tout en jouant bien
3. Ne sais pas

**15. Quel joueur professionnel de votre club préférez-vous voir jouer ?**

Nom : ..... Prénom : .....  
Poste : .....

**16. Quel joueur professionnel préférez-vous voir jouer, en France ou ailleurs ?**

Nom : ..... Prénom : .....  
Poste : .....

**17. A quel poste vous fait jouer votre entraîneur ?**

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1. Gardien de but  | 4. Milieu offensif |
| 2. Arrière         | 5. Attaquant       |
| 3. Milieu défensif | 6. Polyvalent      |

**18. A quel poste aimeriez-vous jouer ?**

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1. Gardien de but  | 4. Milieu offensif |
| 2. Arrière         | 5. Attaquant       |
| 3. Milieu défensif | 6. Polyvalent      |

**19. Vers quelle(s) séance(s) d'entraînement(s) vont vos préférences : (Classez-les par ordre décroissant)**

- |          |          |          |
|----------|----------|----------|
| 1. ....  | 2. ....  | 3. ....  |
| 4. ....  | 5. ....  | 6. ....  |
| 7. ....  | 8. ....  | 9. ....  |
| 10. .... | 11. .... | 12. .... |

**20. Êtes-vous parfois saturé de football ?**

1. Oui                      2. Non  
Pourquoi : .....

**21. Quelle est ou quelles sont les règles de vie que vous avez du mal à respecter ?**

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| 1. Interdictions de sorties | 4. Conseils médicaux       |
| 2. Tenues réglementaires    | 5. Autre, précisez : ..... |
| 3. Diététique               |                            |

**22. Pendant une séance d'entraînement physique votre engagement est :**

1. Total                      2. Partiel                      3. Superficiel

**23. Pendant une séance de jeu, votre engagement est :**

1. Total                      2. Partiel                      3. Superficiel

**24. Cirez-vous vos chaussures de football :**

- |                             |                           |
|-----------------------------|---------------------------|
| 1. Après chaque utilisation |                           |
| 2. Avant chaque utilisation | 4. Ça dépend des terrains |
| 3. Jamais                   |                           |

**25. Le travail au poste est selon vous :**

1. Indispensable                      3. Sans importance  
2. Nécessaire

**26. Quelles sont vos principales qualités ?**

1. ....                      2. ....  
3. ....                      4. ....

**27. Quels sont vos principaux défauts ?**

1. ....                      2. ....  
3. ....                      4. ....

**28. Sur le terrain, l'entraîneur vous appelle par :**

1. Votre nom                      3. Votre surnom  
2. Votre prénom

**29. Tutoyez-vous vos entraîneurs ?**

1. Oui                      3. Ça dépend des entraîneurs  
2. Non

**30. Quelle est ou quelles sont les blessures qui vous ont empêché de jouer ?**

- |                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| 1. Tendinites  | 5. Fractures                |
| 2. Élongations | 6. Pubalgies                |
| 3. Claquages   | 7. Aucune                   |
| 4. Entorses    | 8. Autres, précisez : ..... |

**31. Quelle est ou quelles sont les maladies qui vous ont empêché de jouer ?**

- |                      |                             |
|----------------------|-----------------------------|
| 1. Anémie ou fatigue |                             |
| 2. Température       | 5. Angine                   |
| 3. Rhume             | 6. Aucune                   |
| 4. Grippe            | 7. Autres, précisez : ..... |

**32. Avez-vous déjà joué en étant blessé ou malade ?**

1. Oui                      2. Non

**33. Suivez-vous les conseils des médecins ou kinés :**

1. Toujours                      2. Pas toujours                      3. Jamais

**34. Quand vous avez des petits moments difficiles, vous confiez-vous :**

- |                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| 1. A vos copains     | 4. A vos entraîneurs            |
| 2. A votre famille   | 5. A vos médecins ou kinés      |
| 3. A vos professeurs | 6. A qui d'autre, précisez : .. |

## VOTRE FAMILLE ET LE FOOTBALL

**1. Votre père (beau-père ou tuteur) est actuellement :**

- |                          |                            |
|--------------------------|----------------------------|
| 1. Travaille             | 4. Invalide                |
| 2. Au chômage            | 5. Décédé                  |
| 3. Retraité, préretraité | 6. Autre, précisez : ..... |

**2. Quel est ou était son métier ? (Soyez le plus précis possible, par exemple ne dites pas : « fonctionnaire » mais « préposé aux PTT »)**

.....

**3. Quel est ou était son statut professionnel ?**

1. Indépendant  
2. Salarié  
3. Employeur de moins de 10 salariés  
4. Employeur de 10 salariés et plus

**4. Quel est son niveau de diplôme le plus élevé ?**

- |                                |                    |
|--------------------------------|--------------------|
| 1. Aucun diplôme               | 5. Baccalauréat    |
| 2. Certificat d'étude          | 6. Études sup.     |
| 3. Brevet des collèges ou BEPC | 7. Autre, précisez |
| 4. CAP ou BEP                  | 8. Ne sais pas     |

**5. Votre père a-t-il exercé :**

1. Le même métier toujours au même endroit
2. Le même métier dans plusieurs endroits
3. Différents métiers toujours au même endroit
4. Différents métiers dans plusieurs endroits

**6. Votre mère (belle-mère ou tutrice) est actuellement :**

1. Travaille
2. Au chômage
3. Retraitée, préretraîtée
4. Mère au foyer
5. Invalide
6. Décédée
7. Autre, précisez : .....

**7. Quel est ou était son métier ? (Même chose que pour le père)**

.....

**8. Quel est ou était son statut professionnel ?**

1. Indépendante
2. Salariée
3. Employeur de moins de 10 salariés
4. Employeur de 10 salariés et plus

**9. Quel est son niveau de diplôme le plus élevé ?**

1. Aucun diplôme
2. Certificat d'étude
3. Brevet des collèges ou BEPC
4. CAP ou BEP
5. Baccalauréat
6. Études sup.
7. Autre, précisez
8. Ne sais pas

**10. Votre père a-t-il joué au football ?**

1. Oui
  2. Non
- Si oui,
1. En sport loisir ou corpo.
  2. En amateur
  3. En promotionnel
  4. En professionnel
  5. Autre, précisez : .....

**11. Pourquoi avez-vous choisi le centre de formation où vous êtes actuellement ? (numérotez les carrés de 1 à 5 par ordre décroissant)**

- Prestige du club
- Proximité de chez vous
- Qualité de l'enseignement scolaire dispensé
- Qualité de l'enseignement sportif dispensé
- Autre, précisez : .....

**12. Votre père était-il en accord avec ce choix ?**

1. Oui
2. Non

*Si oui, à quelle(s) condition(s) ?*

1. La réussite sportive avant tout
2. La réussite scolaire avant tout
3. Autre, précisez : .....

**13. Votre mère était-elle en accord avec ce choix ?**

1. Oui
2. Non

*Si oui, à quelle(s) condition(s) ?*

1. La réussite sportive avant tout
2. La réussite scolaire avant tout
3. Autre, précisez : .....

**VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE**

**1. Vous êtes vous déjà entraîné avec les pros ?**

1. Oui
2. Non

**2. Avez-vous déjà assisté à un entraînement des joueurs pros ?**

1. Oui
2. Non

**3. Les pros sortis du centre viennent-ils vous parler de leur expérience respective ?**

1. Oui
2. Non

**4. En cas d'échec sportif, que comptez-vous faire ?**

1. Signer dans un autre club pro
2. Signer dans un club amateur
3. Reprendre ou continuer vos études
4. Chercher du travail
5. Ne sais pas
6. Autre, précisez : .....

**5. Que représente le football pour vous aujourd'hui ?**

.....  
.....

# Bibliographie

## SCIENCES SOCIALES

Aïdan Philippe, *Le football professionnel*, Thèse de doctorat, Paris, 1988.

Augustin Jean-Pierre & Callède Jean-Paul (textes réunis par), *Sport, relations sociales et action collective*, Actes du Colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Talence, Maison des sciences de l'homme d'aquitaine, 1995.

Bourdieu Pierre, « Le Nord et le Midi. Contribution à une analyse de l'effet Montesquieu », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 35, novembre 1980.

Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.

Bourdieu P., « Comment peut-on être sportif ? », *Questions de sociologie*, Paris, Minit, 1984.

Bourdieu P., « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 81-82, 1990.

Bourdieu P., *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.

Bourdieu P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.

Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

Bourdieu P., « Le champ économique », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 119, 1997.

Braun Sebastian & Gebauer Gunter, « Les sportifs de haut niveau comme mise en représentation de la nation. Perspectives comparées », Lendemain, n° 88, 1997.

Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Charles Christophe, « Pour une histoire sociale des professions juridiques à l'époque contemporaine. Note pour une recherche », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 76-77, mars 1989.

Charles C., « État et magistrats. Les origines d'une crise prolongée. », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 96-97, mars 1993.

Cohen-Tanugi Laurent, *Le droit sans l'État*, Paris, Quadrige/PUF, 1992 (1<sup>ère</sup> Éd., PUF, 1985).

Dargelos Bertrand & Marchetti Dominique, *Les « professionnels » de l'information sportive. Les évolutions du journalisme sportif depuis les années Quatre-vingt à travers les exemples du football et du cyclisme*, Regards sociologiques, second semestre 2000.

Dubar Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1995.

Dunning Eric, « “Culture”, “civilisation” et sociologie du sport », *Football, ombres au spectacle*, Les Cahiers de la sécurité intérieure, n° 26, Paris, 1996.

Dunning Eric & Sheard Kenneth, « La séparation des deux rugbys », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 79, septembre 1989.

Durkheim Émile, *De la division du travail social*, Paris, Quadrige/PUF, 1994 (1<sup>ère</sup> Éd. 1930).

Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 (1<sup>ère</sup> Éd. 1969).

Elias N. & Dunning E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994 (1<sup>ère</sup> Éd. Basil Blackwell Ltd, 1986).

Faure Jean-Michel, *Sports, cultures et classes sociales*, Thèse d'État pour le doctorat ès Lettres et Sciences humaines, Université de Nantes, 1987, (2 tomes).

Faure J.-M. & Suaud Charles, « Les enjeux du football », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994.

Faure J.-M., Suaud C. & Slimani Hassen, *Le football professionnel à la française*, Paris, PUF, 1999.

Fleuriel Sébastien, *Sport de haut niveau ou sport d'élite ? La raison culturelle contre la raison économique : sociologie des stratégies de contrôle d'État de l'élite sportive*, Thèse de doctorat, Nantes, 1997.

Fridenson Patrick, « Les ouvriers de l'automobile et le sport », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 79, septembre 1989.

Garcia Sandrine, « La fraude forcée », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 118, juin 1997.

Gebauer G., *La place du sport de compétition dans la culture et la société. Une comparaison entre l'Allemagne et la France*, document ronéoté, Université de Nantes, 1993.

Guibert Pascal, *Le corps du métier*, Thèse de doctorat, Nantes, décembre 1992.

Halbwachs Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, A. Michel, 1994 (1<sup>ère</sup> Éd. Alcan, 1925).

Jurt Joseph, « L'identité nationale : une fiction, une construction ou une réalité sociale ? », Regards sociologiques, n° 16, 1998.

Korr Charles, « Une rhétorique de la famille. West Ham United », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994.

Lazuech Gilles, *La formation des cadres et ingénieurs : entre savoirs et savoir-être. Contribution à une sociologie du processus d'internationalisation*, Thèse de doctorat, Nantes, 1998.

Lenoir Rémi, Faure J.-M. & Suaud C., Sociétés & Représentations, *Football & Sociétés*, n° 7, décembre 1998.

Le Saout Rémy, *Intercommunalité, démocratie et pouvoir politique. Pour une analyse sociologique des enjeux politiques contenus dans les dynamiques intercommunales*, Thèse de doctorat, Nantes, 1996.

Loirand Gildas, *Une difficile affaire publique. Une sociologie du contrôle de l'État sur les activités physiques et sportives et sur leur encadrement professionnel*, Thèse de doctorat, Nantes, 1996.

Mandin François, *Le droit des activités sportives travaillées*, Thèse de doctorat, Nantes, 1998.

Marcel Odile, *Une éducation française*, Paris, PUF, 1984.

Mauss Marcel, « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, Quadrige/PUF, 1997 (1<sup>ère</sup> Éd. 1950).

Moulévrier Pascale, *L'État de grâce. Examen du Crédit Mutuel comme contribution à la définition française de l'« économie sociale »*, Thèse de doctorat, Nantes, 1999.

Pailler Aline & Claude Michel, « Un enjeu culturel », *Menaces sur le cinéma européen*, Liber, Revue internationale des livres, n° 30, mars, 1997.

Paradeise Catherine, « Des savoirs aux compétences : qualification et régulation des marchés du travail », Sociologie du travail, n° 1, 1987.

Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique, *Dans les beaux quartiers*, Paris, PUF, 1989.

Robert Sylvain, *Une structuration inachevée : Processus à l'œuvre dans la formation d'un sport-basket de haut niveau en France (Formes et enjeux, 1920-1997)*, Thèse de doctorat, Nantes, 1997.

Saint Martin Monique de, « La noblesse et les "sports" nobles », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 80, 1989.

Schmit Jean-Claude dans, *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990.

Schnapper Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

Slimani Hassen, *Projets sportifs et scolaires au sein des centres de formation de football comme enjeux de la professionnalisation*, Document ronéoté post-D.E.A., 1994.

Slimani H., « Les deux dimensions constitutives d'un capital sportif "à la française" : entre éducation et compétition. L'exemple de la formation professionnelle dans les clubs de football en France », Lendemains, n° 88, 1997.

Slimani H., « Les centres de formation des clubs professionnels. Les contradictions d'un enjeu national », Sociétés & Représentations, *Football & Sociétés*, n° 7, décembre 1998.

Suaud C., *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*, Paris, Minuit, 1978.

Suaud C., « Le mythe de la base. Les états généraux du développement agricole et la production d'une parole paysanne », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 52-53, juin 1984.

Taylor Matthew, « *Proud preston* » : *A history of the football League, 1900-1939*, Thesis for the degree of doctor of Philosophy, De Monfort University, 1997.

Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 (1<sup>ère</sup> Éd. allemande Mohr, 1947).

Weber M., *Économie et société/1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995 (1<sup>ère</sup> Éd. 1956 et 1967).

Weber M., *Économie et société/2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Plon, 1995 (1<sup>ère</sup> Éd. 1956 et 1967).

Yonnet Paul, *Jeux, modes et masses, 1945-1985*, Paris, Gallimard, 1985.

## **HISTOIRE DU SPORT ET DU FOOTBALL**

Arnaud Pierre (textes réunis par), *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986.

Arnaud P. (sous la direction de), *Les Athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Toulouse, Privat, 1987.

Arnaud P. (sous la direction de), *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Augustin J.-P. et Garrigou Alain, *Le rugby démêlé. Essai sur les Associations Sportives, le Pouvoir et les Notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985.

Buffard André & Soulier André, *Carton rouge ou Comment l'argent et la mégalomanie rongent le football français*, Paris, Édition° 1, 1994.

Cadiou Georges, *Les grandes heures du football breton*, Rennes, Ouest-France, 1982.

Cadiou G., *La Grande Histoire du football en Bretagne. Un siècle de football en Bretagne*, La Faouët, Liv' Éditions, 1998.

Chany Pierre, *La fabuleuse histoire du cyclisme*, Paris, La Martinière, 1995 (1<sup>ère</sup> Éd. ODIL 1975, 2<sup>ème</sup> Éd. Nathan 1988).

Coadic Laurent, « Implantation et diffusion du football en Bretagne (1890-1923). De l'histoire à l'anthropologie », *Sport et Histoire*, Revue internationale des Sports et des Jeux, n° 1, nouvelle édition, Presses universitaires de Bordeaux, mars 1992.

Delaunay Pierre, Cornu Jean, Ryswick Jacques de & Vermand Dominique, *100 ans de football en France*, Paris, Atlas, 1994.

Dumons Bruno, Berjat Muriel et Pollet Gilles, *Naissance du sport moderne*, Lyon, Les Olympiques – La Manufacture, 1987.

Ehrenberg Alain (textes réunis par), *Aimez-vous les stades ?*, *Recherches*, n°43, Paris, avril 1980.

Eyquem Marie-Thérèse, *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique*, Paris, Calman-Levy, 1966.

Gaboriau Philippe., *Le Tour de France et le vélo – Histoire sociale d'une épopée contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Gay-Lescot Jean-Louis, *Sport et éducation sous vichy (1940-1944)*, Lyon, PUL, 1991.

Guillain Jean-Yves, *La Coupe du monde. L'œuvre de Jules Rimet*, Paris, Amphora, 1998.

Guillou Jean-Marc, *En finir avec les scandales du football*, Éd. Première Ligne, Paris, avril 1994.

Holt R., « Le sport en Grande Bretagne de 1800 à 1950 : introduction aux grands thèmes », in *Sport et Histoire*, Revue internationale des Sports et des Jeux, n° 1, nouvelle édition, Presses universitaires de Bordeaux, mars 1992.

Holt R., « La tradition ouvriériste du football anglais », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 103, juin 1994.

Joy Bernard, *Forward, Arsenal! A History of the Arsenal Football Club*, Charing Cross, Phoenix House Ltd, 1952.

Lagorce Guy et Parienté Robert, *La fabuleuse histoire des Jeux olympiques*, Paris, La Martinière, 1992.

Lagrée Michel, *Religion et cultures en Bretagne. 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.

Lanfranchi P., « Les “footballeurs-étudiants” yougoslaves en Languedoc (1925-1935) », *Sport/Histoire*, mars 1989.

Lanfranchi P., « Football et relations internationales entre les deux guerres », Intervention au colloque de Florence, *Le football et l'Europe*, Institut universitaire européen, Florence, 3-5 mai 1990.

Lanfranchi P., « Bologna : “The Team that Shook the World” », *The international Journal of the History of Sport*, Vol. 8, n° 3, Londres, décembre 1991.

Lanfranchi P., « Mekhoufi, un footballeur français dans la guerre d'Algérie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 103, juin 1994.

Lanfranchi P. & Wahl Alfred, *Les footballeurs professionnels des années trente à nos jours*, Paris, Hachette, 1995.

Le Boulanger Jean-Michel, *En Avant de Guingamp. 1912-1995, l'aventure*, Quimper, A. Bargain, 1995.

- Le Floc'h Moan Jean, *La genèse des sports*, Paris, Payot, 1962.
- Loire Claude, *Le Stade rennais fleuron du football breton, 1901-1991*, Rennes, Apogée, 1994.
- Mason Tony, *Association Football and English Society, 1863-1915*, Brighton, The Harvester press, 1980.
- Mason T., « Stanley Matthews, la genèse d'un symbole », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 103, juin 1994.
- Meyer Gaston, *Les Jeux olympiques. Vingt sports au microscope*, Paris, La Table ronde, 1964.
- Ollivier Jean-Paul, *Histoire du football breton*, Paris, J. Picollec, 1980.
- Réthacker Jean-Philippe et Thibert Jacques, *La fabuleuse histoire du football. Des origines à la Coupe du monde 1966*, (2 tomes), Paris, La Martinière, 1993 (1<sup>ère</sup> Éd. ODIL 1974, 2<sup>ème</sup> Éd. Nathan 1990).
- Rioux Jean-Pierre (sous la direction de), *Le football, sport du siècle*, Vingtième siècle. Revue d'histoire, n° 26, avril-juin 1990.
- Roland Thierry, *La fabuleuse histoire de la Coupe du monde*, Paris, ODIL, 1978.
- Thibert J. & Urbini Max, *Cruyff super star*, Paris, Calman-Lévy, 1974.
- Verret Bernard, *Raymond KOPA d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, PAC, 1980.
- Wahl A., « Le footballeur français : de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », Le Mouvement social, n° 135, avril-juin 1986.
- Walsh A., *Les archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1989.
- Wahl A., *La balle au pied. Histoire du football*, Paris, Gallimard, 1990.
- Walvin James, *The people's Game. The history of football revisited*, Edinburgh and London, Mainstream Publishing, 1994, (1<sup>ère</sup> Éd. 1975).
- Ziegler Georges, *Roger Rocher. La passion « en vert » et contre tout*, Lyon, Horvath, 1995.

## DONNÉES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Andréani Roland, « Football, presse et chanson. Les trois carrières d'Emmanuel Gambardella (1888-1953) », Actes du 116<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Comité des travaux historiques et scientifiques (Chambéry, 1991), Section d'histoire moderne et contemporaine, *Jeux et sport dans l'histoire. Pratiques sportives*, Tome 2, Paris, CTHS, 1992, (2 tomes).

Bouchet Christophe, *Les vrais patrons du football. Dans les secrets des présidents de clubs français*, Paris, Solar, 1988.

Bourg Jean-François, *Salaires, travail et emploi dans le football professionnel français*, Limoges, Fédération française de football & Ligue nationale de football, 1984.

Bourg J.-F., « Le marché du travail sportif », in Wladimir Andreff (sous la direction de), *Économie politique du sport*, Paris, Dalloz, 1989.

Bourg J.-F., *L'argent fou du sport*, Paris, La Table Ronde, 1994.

Bromberger Christian, *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, MSH, 1995.

Bulletin d'adhésion à l'UNFP, saison 1993-94, « Historique de l'UNFP ».

Bulletin d'information de l'UCPF, *Profession Football*, n° 23, avril-mai 1997.

Bulletin d'information de l'UCPF, *Profession Football*, n° 30, janvier 1999.

Bureau Jérôme, *L'Amour Foot*, Autrement, Paris, Seuil, mai 1986.

Caillois Roger (sous la direction de), *Jeux et Sports*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1967.

Cazal Jean-Michel, Cazal Pierre & Oreggia Michel, *L'équipe de France de football. L'intégrale des 497 rencontres (1904-1991)*, Thonon-les-Bains, Fédération française de football, 1992.

Cazal J.-M., Cazal P. & Oreggia M., *La Coupe de France de football. L'intégrale des 530 rencontres (1917-1992) des 1/32<sup>ème</sup> à la finale*, Thonon-les-Bains, Fédération française de football, 1993.

Charte du football professionnel 1985-86.

Charte du football professionnel 1997-98.

Chaumier Denis & Rocheteau Dominique, *Le guide du football 1995-1996*, Paris, La Lucarne, 1995.

- Chaumier D. & Rocheteau D., *Le guide du football 99*, Paris, La Lucarne, 1999.
- Chaumier D. & Rocheteau D., *Le guide du football 2000*, Paris, La Lucarne, 1999.
- Cornu Jean & Ferran Jacques, *Football 75*, Les cahiers de *L'Équipe*, Trimestriel n° 54, 1974.
- Dictionnaire de biographie française, Tome 12, 1970.
- Dictionnaire de biographie française, Tome 9, 1961, Archives de Loire-Atlantique.
- Dossier FCNA/SAOS, *Les objectifs de la SAOS F.C. Nantes Atlantique – Ce que veut et ce que croit le FCNA*, Document ronéoté, le 13 novembre 1992.
- FFF, *Statuts et règlements généraux. Saison 1995-1996*, Fédération française de football, Paris, 1995.
- FFF, *Annuaire officiel 1999-2000*.
- Houllier G. & alii., « La préformation à l'INF (13-15 ans) », Fédération française de football, 1994.
- Huertas Francis, Enquête UNFP-Onze, n° 98, février 1984.
- Internet, <http://www.fifa2.com>, « About FIFA. Brief History. Where it all began ».
- Internet, site officiel de la FIFPro, <http://www.fifpro.com>.
- Journal officiel, mardi 2 juillet 1901.
- Lemaire Éric, *Le guide français et international du football, édition 95*, Paris, De Vecchi, 1994.
- Leroy Bernard, *Dictionnaire encyclopédique des Sports, des sportifs et des performances*, Paris, Denoël, 1973.
- Mignon P., « Liverpool ou “le Kop va disparaître” », *Esprit*, n° 202, juin 1994.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, *L'État de l'école*, janvier 1992.
- Mundial Football. Année 1976-1977, Paris, Mundial-Sport diffusé par ODIL, 1976.
- Nys Jean-François, *Les subventions municipales aux clubs de football. Une analyse économique*, Limoges, Fédération française de football, 1984.
- Piat Philippe, « Un footballeur n'a pas de jambe de bois », *Le Footballeur magazine*, Union nationale des footballeurs professionnels, n° 1, mars-avril 1996.

Pukan Régis, *France, Angleterre, Allemagne, Espagne, Italie : Formation, marketing, télévision*, Ligue nationale de football, Premier trimestre 1997.

Ravenel Loïc, *La diffusion du football de haut niveau en France*, Mappemonde, n° 2, 1996.

Réthacker J.-P. & Thibert J., *La fabuleuse histoire des joueurs de football*, Paris, La Martinière, 1994.

Reuzeau Jean-Yves & Vidal Gilles, *Almanach du football*, Paris, Méréal, 1997.

Revue juridique et économique du sport, n° 38, Paris, Lamy, mars 1996.

Ryswick J. de, « Naissance du professionnalisme », Ligue nationale de football (sous la direction de Jean SADOUL, président de la LNF), *50<sup>ème</sup> anniversaire de football professionnel*, 1982.

Sastre Fernand, *Rapport sur la situation du football de haut niveau*, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Paris, octobre 1989.

Sport et Vie, Hors Série n° 7, 1997.

Tableau R20, *Le pouvoir d'achat en franc*, INSEE, BMS n° 2, 2000.

Union nationale des footballeurs professionnels, Le Footballeur magazine, n° 1, mars-avril 1996.

Visser J., OCDE, *Perspectives de l'emploi*, Paris, 1994.

Who's who in France, dictionnaire biographique 1987-88, Paris, J. Lafitte (19<sup>ème</sup> Éd.), 1987.

#### **ARTICLES DE PRESSE**

Baledent Fabrice, « Philippe Piat, le Séguy du football », *France Foot2*, n° 7, 12 mai 1978.

Barberi Jean-Luc, Géraldine Meignan & Adrien de Tricornot, « Le nouvel âge d'or du foot business », *L'Expansion*, n° 591, du 18 février au 3 mars 1999.

Bertrande A., *Le Sport*, juin 1997.

Bielderman Érik, « Joueurs : le routard et le casanier », L'Équipe magazine, n° 924, 15 janvier 2000.

Bigot Antoine, « La grande braderie du foot français », L'Équipe magazine, n° 827, 14 février 1998.

Bigo A. & Coadic L., « Argent(s) », L'Équipe magazine, n° 844, 13 juin 1998.

Braun Didier, « Le président de la modernité », *L'Équipe*, 14 juin 1998.

Bressan Serge & Nait-Challal Michel, « Aujourd'hui c'est demain. Henri Guérin : une bonne opération », *France Foot2*, n° 106, 4 avril 1980.

Brie Christian de, « Le marché de la corruption », Le Monde diplomatique, Manière de voir n° 30, mai 1996.

Brunel Philippe, *Inévitable Fernand Sastre*, L'Équipe magazine, n°773, 25 janvier 1997.

Coadic Laurent, « Mais où Guy Roux va-t-il les chercher », L'Équipe Magazine, n° 767, 30 novembre 1996.

Coadic L., « La richesse d'Auxerre n'est pas une fable », L'Équipe magazine, n° 780, 15 mars 1997.

Coadic L. & alii., « La politique de Marie-Georges Buffet passée au crible », in L'Équipe magazine, n° 892, 29 mai 1999.

Condat Yolande, « Sport et télévision », *Sport Digest*, n° 9, août 1949.

Courdier Dominique, « La FFF plaide coupable », *France football*, n° 2 672, 24 juin 1997.

Dolet Bernard, « Deux mots », *L'Équipe*, 19 avril 1996.

Descamps Pierre-Marie, « La C1 change d'époque », *L'Équipe*, 4 octobre 1996.

Droussent Claude, « Droit du sol, droit du foot », L'Équipe Magazine, n° 849, 18 juillet 1998.

Duhamel Géo, « Le football à coup de millions », *Sport Digest*, n° 9, août 1949.

Durieux Jean & Le Tellier Philippe, « Ils ont fait de la France un des grands du football », *Paris Match*, 28 juin 1958.

Duyck Alexandre, « La mort de Fernand Sastre », *Le Journal du Dimanche*, 14 juin 1998.

Echegut Alain, « Football : le business envahit le terrain », *Les Échos*, 2 mars 1999.

Ejnes Gérard & Lorant J.-M., « Les Centres de formation : 1/ Le miroir a deux faces. 2/ Un luxe nécessaire », *France Football*, 22 et 29 janvier 1980.

Ernault Gérard & Lecoq André, « Kéruzoré sort de l'ombre », *Football Magazine*, n° 207, décembre 1976.

Ferran Jacques, « Les dessous des jeux mondiaux du football », *Sport Digest*, n° 13, décembre 1949.

Gambardella Emmanuel, « Le monde du football a ses secrets. Des choses que l'on sait à celles que l'on ignore », *Sport Digest*, n° 27, février 1951.

Garétier Geoffroy, « Foot et télé : l'alliance en or massif », *Dix sur Dix*, n° 3, mars 1995.

Gaubert J.-P., « 2. Le Racing donne un ailier gauche à l'équipe de France : 11 buts en quinze matches internationaux », « Connaissez-vous Ernest Vaast », *La dépêche du Midi*, les 28, 29, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1967.

Glo Pascal et Bigo Antoine, « Une télé qui ajoute un but dans la lucarne », *L'Équipe magazine*, n° 855, 29 août 1998.

Glo P., « OM : et si c'était trop tôt », *L'Équipe Magazine*, mai 1999.

Grasset Loïc, « La fièvre du foot business », *Capital*, n° 79, avril 1998.

Heimermann Benoît, « Mai 68 : des footballeurs qui voient rouge », *L'Équipe magazine*, n° 838, 2 mai 1998.

Heimermann B. & alii., « Le sport se sert show », *L'Équipe magazine*, n° 857, 12 septembre 1998.

Hernault Gérard & alii., « Il faut sauver le foot français », *France football*, n° 2747, 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Houth Véronique & Sallès Christine, « Hors jeu : Les grosses têtes du foot (2). Domesnech : Les footballeurs-étudiants ne sont jamais satisfaits », *France Football*, n° 2 672 bis, juin 1997

Inizan Françoise, « Je dois prendre plus de risques », *L'Équipe magazine*, n° 824, 24 janvier 1998.

Issartel Jean, « Les jeunes poussent en automne », *L'Équipe magazine*, n° 766, 23 novembre 1996.

Lambert Philippe, « Ajax : déjà le football d'après demain », *L'Équipe magazine*, n° 755, 7 septembre 1996.

Lorant Jean-Marie, « Henri Michel à son âge d'or », *France Football*, n° 1634, 2 août 1977.

Maitrot Éric, « En 1998, nous serons un grand pays », *L'Équipe magazine*, n° 734, 13 avril 1996.

Maitrot É., « Sport et télé : les noces d'argent », *Le Monde diplomatique*, Manière de voir n° 30, mai 1996.

Margot Olivier & Laget Serge (sous la direction de), *L'Équipe. La Coupe du monde, 1930-1970*, Livre I, Paris, SNC L'Équipe, 1997.

Mesmeur Roland, « Le climat du football français », *Sport Digest*, n° 24, novembre 1950.

Moatti Étienne, « Foot pro : la nouvelle fronde », *L'Équipe magazine*, n° 879, 27 février 1999.

Okapi, n° 580, 9 mars 1996.

Picot David, « Les multinationales du foot », *Sport et Vie*, Hors série, n° 7, 1997.

Priente Robert (sous la direction de), *L'Équipe. 50 ans de sport, 1946-1995*, Paris, SNC L'Équipe, 1995.

Porret Richard, « Réforme : premier acte », *L'Équipe*, 7 et 8 mai 1994.

Porret R., « Transferts libres à Noël », *L'Équipe*, n° 15 747, 21 et 22 décembre 1996.

Porret R., « La FFF contre la superligue », *L'Équipe*, 22 août 1998.

Rivais Jean-Pierre, « Peter Luccin, la dernière étoile cannoise », *L'Équipe magazine*, n° 771, 11 janvier 1997.

Sastre Fernand, *France Football*, n° 1 637, 23 août 1977.

Tarrago Sébastien, « Nicollin : "Je suis enragé" », *L'Équipe*, 19 décembre 1998.

Terrien Jacques, « Dabo-Silvestre, les jeunes foutent le camp », *France Football*, n° 2 747, 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Vierne Jean-Jacques, « Les travaux forcés de Guivarc'h », *France Football*, « Les champions disent NON ! », n° 2 755, 26 janvier 1999.

Wattez Éric, « Le business des grands championnats », *Capital*, n° 79, avril 1998.

## **HISTOIRE DE LA PRESSE ET DU JOURNALISME**

Bellanger Claude, Godechot Jacques, Guiral Pierre & Terrou Fernand, *Histoire générale de la presse française : de 1871 à 1940*, Tome 3, Paris, PUF, 1972.

Charon Jean-Marie, *La presse en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1991.

Delporte Christian, *Les journalistes en France, 1880-1950. Naissance et construction d'une profession*, Paris, Seuil, 1999.

Guillauma Yves, *La presse en France*, Paris, La Découverte, 1988.

Meyer G., *Les tribulations d'un journaliste sportif*, Paris, J.-C. Simoën, 1978.

Seidler Édouard, *Le sport et la presse*, Paris, A. Colin, 1964.

---

TITLE :

Professionalizing of french football : model of denials.

---

SUMMARY :

As a professionalized sport activity, top-level football is a means of existence for those who make it their job for a while. As football is based upon a competitive logic, the increase of the opportunities to gain honours — assessed in terms of titles which have been issued by federations since the 20ies — rests on the rationalizing of both the circulation and concentration of the economic and football potential within the clubs. This merchandizing of elite football turns both its economy into an autonomous system and its staff into professionals. Aiming at studying these processes in France, our research highlights that the regulation of the players market has been set up in the interest and under the authority of the French Football League board (Fédération française de football). Therefore, the federal authorities have claimed football to be a social, educational and moral enterprise while acknowledging (more or less explicitly) its being a professional, competitive and commercial activity. All the same, as far as top-level football is concerned, the federal authorities are faced with the recurring risks of having organizing and operating rules enforced upon them from outside and of being deprived of such « a profit-making business » as well as the social positions of power and influence derived from their very ascendancy. Claiming that professionalism is of benefit to all interested parties, they have succeeded in imposing and maintaining this so-called professionalism — which has been endorsed by the state since the late 60ies only by adopting strategies aiming at perpetuating the faith in the legitimacy of the federal control over the professional football economy. To some extent, whether large or not, denying the socio-economic, legal, indeed even competitive conditions which are necessary for the self-regulation of the market has been the means the French Football League board has most resorted to in order to dominate first-rate football. This structuring of professionalism thus explains the growing drift of French football players toward foreign clubs which, indeed, is linked to the lure of gain but is also the product of the misadjustment between their skills acquired in training centres and the state of French football, unfit to enhance the value of the football potential it produces. This structuring of professionalism also accounts for the unusual paradox of French football international results, which have been remarkable with the national team yet trivial for clubs.

---

---

RÉSUMÉ :

En tant qu'activité sportive professionnalisée, le football de haut niveau est un moyen d'existence pour ceux qui en font temporairement un métier. Pratique fondée sur la logique compétitive, l'augmentation des chances de consécration, quantifiables en titres délivrés par les fédérations depuis les années 1920, repose sur la rationalisation de la circulation et de la concentration du capital économique et footballistique au sein des clubs. Cette « marchandisation » du football d'élite conduit à l'autonomisation de son économie et à la professionnalisation de ses agents. S'agissant d'étudier ces processus en France, notre analyse montre que la régulation du marché des joueurs s'est réalisée dans l'intérêt et sous l'autorité des dirigeants de la Fédération française de football. L'instance fédérale va ainsi faire du football une entreprise sociale, éducative et morale en admettant plus ou moins explicitement qu'il s'agit d'une activité professionnelle, compétitive et commerciale. Malgré tout, elle demeure exposée aux risques récurrents de se voir imposer de l'extérieur les règles d'organisation et de fonctionnement de l'espace du haut niveau et d'être dépossédée du « fonds de commerce » autant que de la reconnaissance sociale que les dirigeants fédéraux dégagent de leur emprise. Au nom de l'intérêt général, l'imposition et le maintien de ce professionnalisme euphémisé, cautionné par l'État à la fin des années 1960, n'ont pu s'opérer qu'au prix de stratégies visant à reproduire la croyance dans la légitimité du contrôle de la Fédération sur l'économie du football professionnel. Quel que soit son stade de développement, la dénégaration des conditions socio-économiques, juridiques, voire compétitives nécessaires à l'autorégulation du marché sera le principal mode de domination de la Fédération sur l'élite. Cette structuration du professionnalisme permet alors d'expliquer en quoi l'exode de plus en plus massif des footballeurs français à l'étranger n'est pas seulement lié au simple appât du gain, mais relève du désajustement entre leurs compétences acquises dans les centres de formation et l'état du champ du football en France inapte à valoriser le capital footballistique qu'il produit. Elle rend aussi compte du paradoxe singulier des résultats internationaux du football français, probants en sélection nationale et dérisoires en équipe de club.

---

DISCIPLINE : Sociologie

---

MOTS-CLÉS :

Football professionnel – Compétition – International, internationalisation – Fédération française de football – Ligue nationale de football – Équipe de France – Marché – Économie marchande – Journalisme, journaliste sportif – Dénégaration – État – Professionnalisation – Déconversion – Désaffiliation – Syndicalisme – Droit – Centre de formation – Service public – Éducation.

---

UFR d'Histoire et Sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nantes, Rue de la Censive du Tertre, BP 81227, 44 312 Nantes Cedex 3.